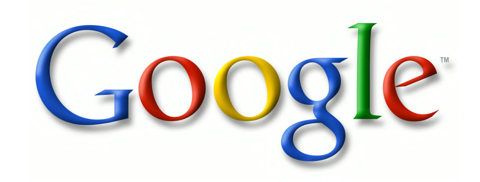
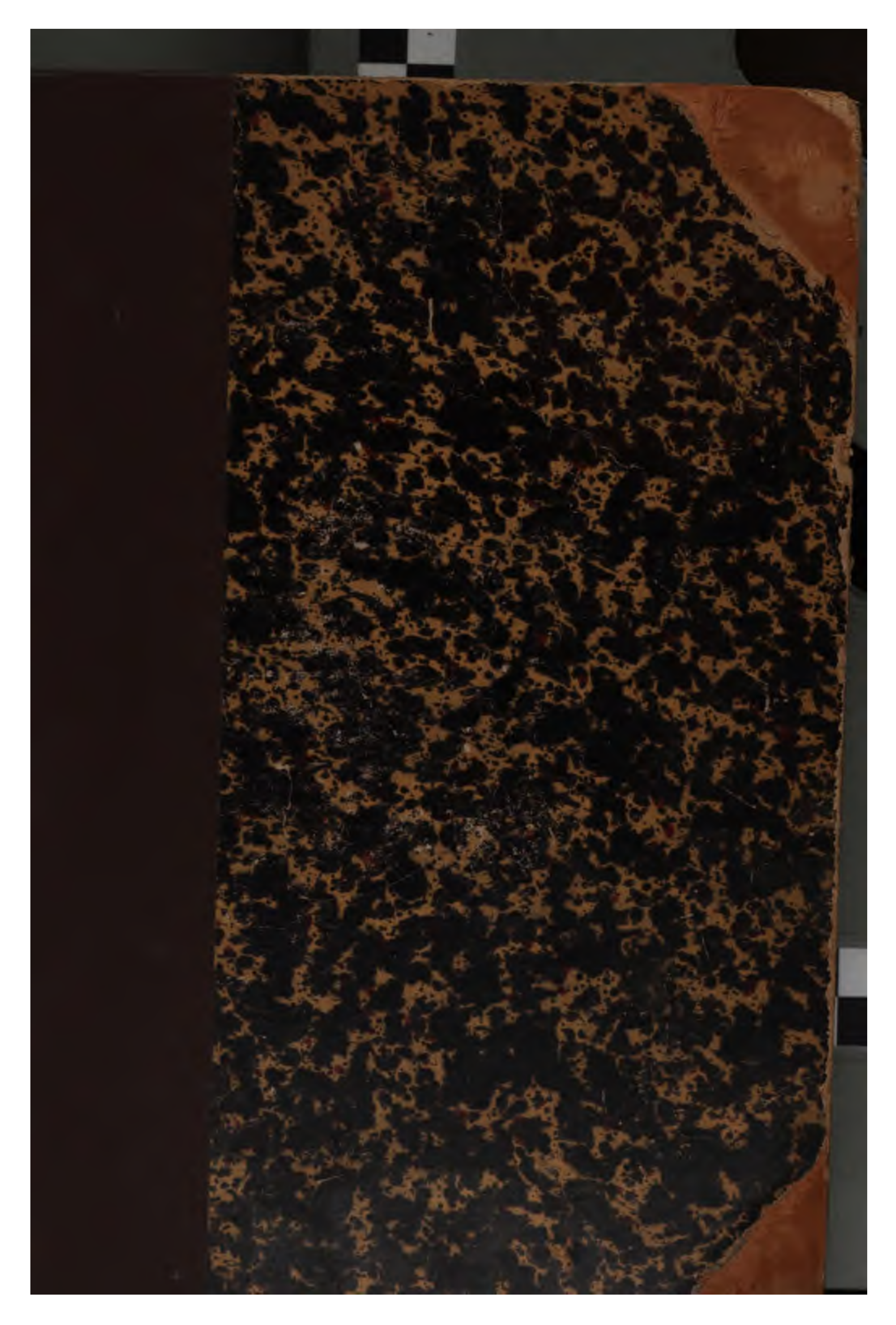
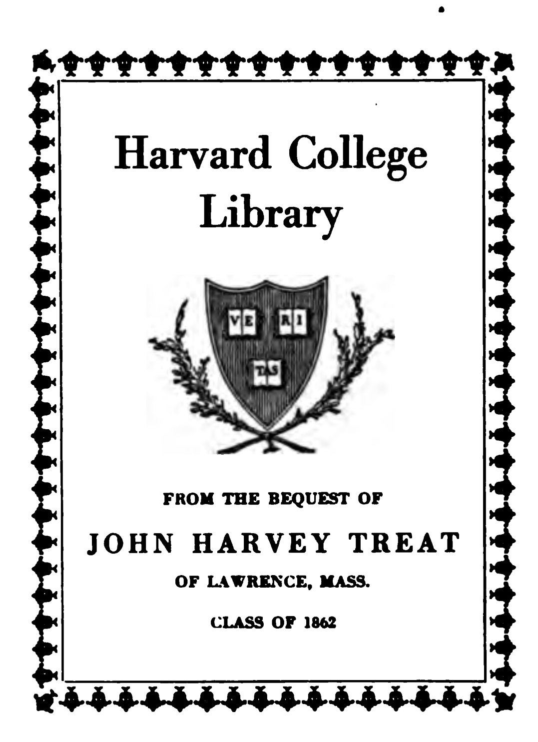
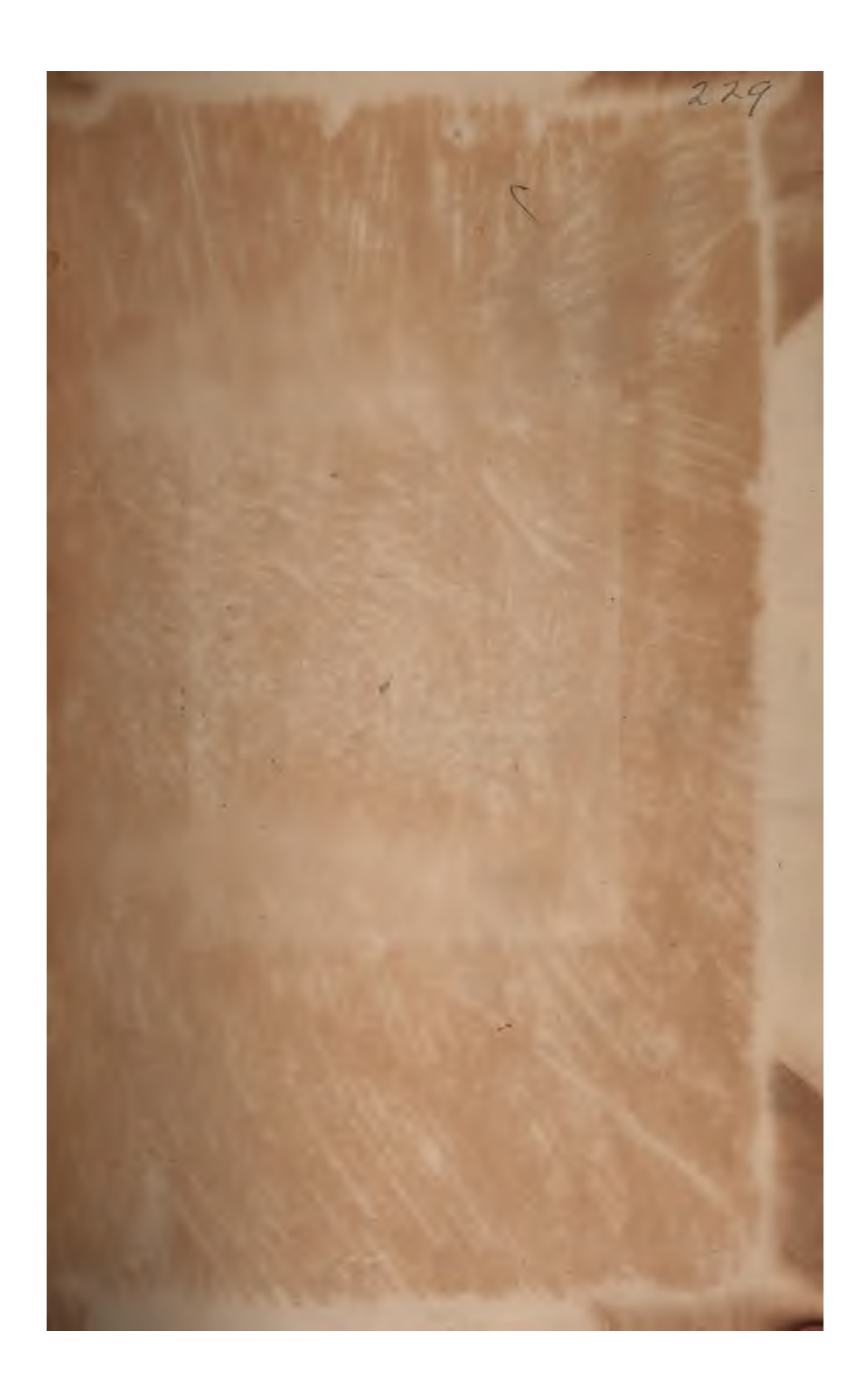





Harvard College
Library
VE RI TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862


229

À Monseigneur Poiré vicaire général
hommage respectueux de
l'auteur
Charles Salmon

HISTOIRE

DE

SAINT FIRMIN

Arras, typographie Rousseau-Leroy, rue Saint-Maurice, 26.



STATUE DE SAINT FIRMIN

AU GRAND PORTAIL DE NOTRE-DAME D'AMIENS.

[Dessin de M. Duthoit.]

Arras. Imp. Rousseau-Leroy.

HISTOIRE

DE

SAINT FIRMIN

Martyr

PREMIER ÉVÊQUE D'AMIENS

PATRON DE LA NAVARRE ET DES DIOCÈSES D'AMIENS
ET DE PAMPELUNE

PAR

CHARLES SALMON

De la Société des Antiquaires de Picardie.

Filii Sanctorum sumus.
Tobie, II, 18.

ARRAS

ROUSSEAU-LEROY, ÉDITEUR
RUE SAINT-MAURICE, 26.

AMIENS

LIBRAIRIE ALFRED CARON
RUE DES TROIS-CAILLOUX, 54.

1861

LETTRE D'APPROBATION

ADRESSÉE A L'AUTEUR

par Monseigneur l'Evêque d'Amiens,

Après avoir pris connaissance du manuscrit,

ÉVÊCHÉ
D'AMIENS.

Amiens, le 11 *Juin* 1860.
En la fête de saint Barnabé, apôtre.

MONSIEUR,

C'est de tout mon cœur que j'approuve votre excellente *Histoire de saint Firmin*, inspiration bénie de votre Foi et de votre zèle.

Heureux les Évêques qui trouvent dans des laïques pieux et instruits comme vous, des auxiliaires si précieux! Livrés à des ministères qui les absorbent tout entiers, la plupart de nos prêtres ne trouveraient que difficilement ces longs loisirs que supposent les recherches auxquelles vous avez dû vous livrer pour cet important travail. Car ce n'est pas seulement l'histoire de la vie du glorieux Apôtre de nos contrées, mais c'est encore l'histoire de son culte parmi nous, que vous offrez à l'édification de vos lecteurs. Que de livres donc, que de chartes, que de documents imprimés et manuscrits ont dû vous passer sous les yeux; car votre travail embrasse dix-huit siècles, et c'est toujours aux sources que vous avez recours quand il en apparaît quelques traces. On sent que rien

de ce qui a été dit sur cet immense sujet n'a échappé à vos investigations.

Quelques-uns discuteront sans doute la date que vous assignez à la mission du premier Évêque d'Amiens. En d'autres temps, des critiques imbus de cette fausse sagesse qui s'allie peu avec la simplicité de la Foi, ont déjà contesté à nos Églises des Gaules ces glorieuses origines : je n'ai pas à m'expliquer sur cette délicate question. Qu'il me suffise de dire que, si en fait d'histoire, quelques-unes de vos assertions peuvent être controversées, tout le monde rendra justice à l'exactitude, vraiment extraordinaire dans un laïque, avec laquelle vous vous exprimez sur les matières ecclésiastiques.

Puissent ces pages, où l'érudition ne nuit pas à la piété, raviver parmi nous la dévotion à notre glorieux Apôtre, et pardessus tout la Foi qu'il a apportée dans ce pays au prix de son sang ! C'est mon vœu le plus ardent, comme c'est ma plus douce espérance.

Quelle leçon, en effet, que cette histoire pour les fils de ceux qu'a évangélisés saint Firmin ; pour les fils de ceux qui, pendant de si longs siècles, se sont montrés si dévots à sa mémoire ! On élève des statues aux grands hommes, ou aux bienfaiteurs modestes de l'humanité, c'est bien ; mais quels grands hommes, mais quels bienfaiteurs de l'humanité que ces saints Apôtres auxquels nous devons le bienfait de cette Religion qui peut faire le bonheur de notre vie et assurer le bonheur de notre éternité.

Ces lignes vous disent, Monsieur, si je vous suis reconnaissant de votre œuvre et si je serai empressé à recommander votre livre au Clergé et aux Fidèles de mon diocèse.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† JACQUES-ANTOINE, *Évêque d'Amiens.*

APPROBATION

de Monseigneur l'Evêque d'Arras.

Nous, Evêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer,

Sur le rapport qui Nous en a été fait par un de nos vicaires généraux, et d'après la connaissance rapide que Nous avons pu en prendre nous-même, estimons que l'HISTOIRE DE SAINT FIRMIN, par M. Charles SALMON, est un travail intéressant et pieux, solide et savant; le style en est pur, la disposition lumineuse, l'érudition très-abondante, mais sans rien faire perdre aux charmes du récit.

Nous en félicitons donc l'auteur et désirons que son ouvrage soit beaucoup lu, surtout dans nos contrées, dont il rappelle les Annales les plus glorieuses, puisque ce sont les plus saintes.

Donné à Arras, le 16 juillet 1861.

† P.-L., *Évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer.*



STATUE DE SAINT FIRMIN

AU GRAND PORTAIL DE NOTRE-DAME D'AMIENS.

[Dessin de M. Duthoit.]

Arras typ. Rousseau-Leroy

il répond à l'importance du travail et le place au nombre des belles publications de nos jours.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments très-distingués et de mon affectueux dévouement en N. S.

† JOSEPH-ARMAND, *Év. de Beauvais, Noyon et Senlis.*

Liste des Souscripteurs.

Monseigneur Boudinet, évêque d'Amiens (5 *exemplaires*).
Monseigneur Parisis, évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint Omer.

MM. Rodolphe d'Acqueville, à Amiens.
L'abbé Arbellot, archiprêtre de Rochechouart (Haute-Vienne).
Aubert, curé de Sainte-Anne, à Amiens.
Charles Barthélemy, à Versailles.
L'abbé Battrel, curé de Beaucamps-le-Vieux.
Le Cte de Betz, membre de la Société des Antiq. de Picardie, à Amiens.
L'abbé Berton, vicaire à la Cathédrale d'Amiens.
Jules Blot, à Amiens.
Boca, archiviste du département de la Somme.
Henri Bodin, à Nantes (2 *exemplaires*).
L'abbé Bonneval, curé de Vaux-en-Amiénois.
L'abbé Bossard, curé de Saint-Firmin-sur-Loire.
L'abbé Boucher, archiprêtre de Notre-Dame d'Amiens.
Boulenger, curé de Saint-Jacques, à Amiens.
De Boyer de Ste Suzanne, secrétaire général du dép. de la Somme.
Auguste Breuil, de la Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.
L'abbé Brunel, curé de Sailly-Lorette.
L'abbé Bucquoy, vicaire à Saint-Remy, à Amiens.
Caille, négociant, à Amiens (3 *exemplaires*).
L'abbé Canchon, curé d'Équennes.
L'abbé Caron, curé de Saint-Firmin (Oise).
Mlle Carton, maîtresse de pension, à Amiens.
Le comte de Chassepot, ancien maire de la ville d'Amiens.
Chatelain, secrétaire du Comice agricole d'Amiens.
Mme de Chipilly, à Chipilly.
L'abbé Cochet, insp. des Mon. historiq. de la Seine-Infér., à Dieppe.
L'abbé Colombel, curé de Greuville.
L'abbé Corblet, de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
L'abbé Couture, chanoine honoraire, à Amiens.
L'abbé Dairaine, aumônier de l'hôpital, à Abbeville.
Mlle Olympe Darras, à Amiens.

MM. DARSY, sous-archiviste du département de la Somme.
DAVELUY, président de la Chambre de Commerce, à Amiens.
L'abbé DEBERLY, curé de Saint-Firmin, à Amiens.
Raoul DELAROZIÈRE, à Amiens.
Henry DELOBEL, négociant, à Amiens.
L'abbé DELBOULLE, curé de Glisy.
Joseph DELEPOULLE, notaire à Tourcoing (Nord).
Paul DELEPOULLE, négociant, à Tourcoing (Nord).
L'abbé DELORMEL, aumônier du Sacré-Cœur, à Amiens.
Mme DENEUX, à Amiens.
DESMARQUEST, marchand de vins, à Amiens.
L'abbé DESQUIBES, aumônier de l'hôpital Necker, à Paris.
Gaspard DESURMONT, négociant, à Tourcoing (Nord).
Léonce DION, à Amiens
L'abbé Do, aumônier de la Visitation, à Caen (Calvados).
L'abbé DOUILLET, doyen de Corbie,
L'abbé DOÜILLEZ, à Amiens.
DUBOS, notaire, à Amiens.
DUBOIS DE FOSSEUX, à Amiens.
Ch. DUFOUR, de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
L'abbé DUQUESNAY, curé de Saint-Laurent, à Paris.
DUSEVEL, insp. des Monum. hist. du départ. de la Somme, à Amiens.
L'abbé DUVAL, chanoine et vicaire général, à Amiens
L'abbé ÉGLÉE, chanoine titulaire de Paris, chan. hon. d'Amiens, à Paris.
L'abbé FALLIÈRES, vicaire général, à Amiens.
Mme la Supérieure gén. des Sœurs de la Sainte-Famille, à Amiens (2 *ex.*).
FERGUSON, fils, à Amiens.
Édouard FLEURY, membre du Conseil municipal, à Amiens.
L'abbé FOLLIOLEY, professeur au petit Séminaire d'Arras (Pas-de-Calais).
L'abbé FORTEGUERRE, curé de Cagny.
L'abbé FRACOT, curé de Miraumont.
L'abbé FÉVEZ, curé de Bovelles.
Arthur DE GILLÈS, au Saulchoy-Clairy.
A. GOSSELIN, maire de Vauchelles-lès-Authie.
L'abbé GOSSELIN, vicaire, à Bray-sur-Somme.
L'abbé GONSE, curé de la Neuville-lès-Amiens.
L'abbé GUERLE, curé d'Oresmaux,
Le R. P. GUIDÉE, Sup. de l'école libre de la Providence, à Amiens (6 *ex.*).
L'abbé GUILLAIN, curé d'Heilly.
HASSEBROUCQ, notaire, à Tourcoing (2 *exemplaires*).
HENNEGUIER, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).
HÉNOCQUE, supérieur du petit Séminaire de Saint-Riquier.

MM. NAVARRE, notaire, à Amiens.

Mme D'OUSSIÈRES, supre des Dames du Sacré-C., à Kientzheim (H.-R.).

PASCAL, greffier de justice de paix, à Amiens.

L'abbé PÉCOUL, aumônier de la Visitation, à Amiens.

PÉDOT, à Saint Fuscien (2 *exemplaires*).

L'abbé PETIT, chanoine, vicaire général, à Amiens.

L'abbé PIPAUT, chanoine titulaire, à Amiens.

Narcisse PONCHE, négociant, à Amiens.

POSSEL, à Amiens.

POUJOL D'ACQUEVILLE, à Amiens.

L'abbé PROUSEL, curé de Senarpont.

L'abbé PIGNÉ, curé d'Hocquincourt.

Le R. P. PILLON, sup. de l'école libre, de saint F.-X., à Vannes, (4 *ex.*).

L'abbé PRUVOST, aumier des Dames fidèles compagnes de Jésus, à Camon.

G. REMBAULT, membre de la Société des Antiq. de Picardie, à Amiens.

Hippolyte RENARD, à Terramesnil.

L'abbé RICHARD, docteur en théologie, curé de Lalandelle (Oise).

Le comte DE RIENCOURT, au château de Beaucourt-en Santerre.

Mme la comtesse de RIENCOURT, id.

DE ROQUEMONT, conseiller à la Cour impériale, à Amiens.

DE ROCQUIGNY, au Forestel près Hesdin (2 *exemplaires*).

Mme ROYER, supérieure des Dames du Sacré-Cœur, à Amiens (2 *ex.*).

Mlle ROYON, professeur de piano, à Amiens.

L'abbé ROZE, curé de Tilloy-lès-Conty.

Mlle Céline SALMON, à Amiens.

Mme SENOT, à Amiens.

L'abbé SOLENTE, curé de Saint-Germain, à Amiens.

L'abbé SOUVERAIN, curé de Fressenneville.

Edmond SOYEZ, à Amiens.

THIERION DE MONCLIN, au château de Beaucourt.

Julien DE THIEULLOY, au château de Bacouel.

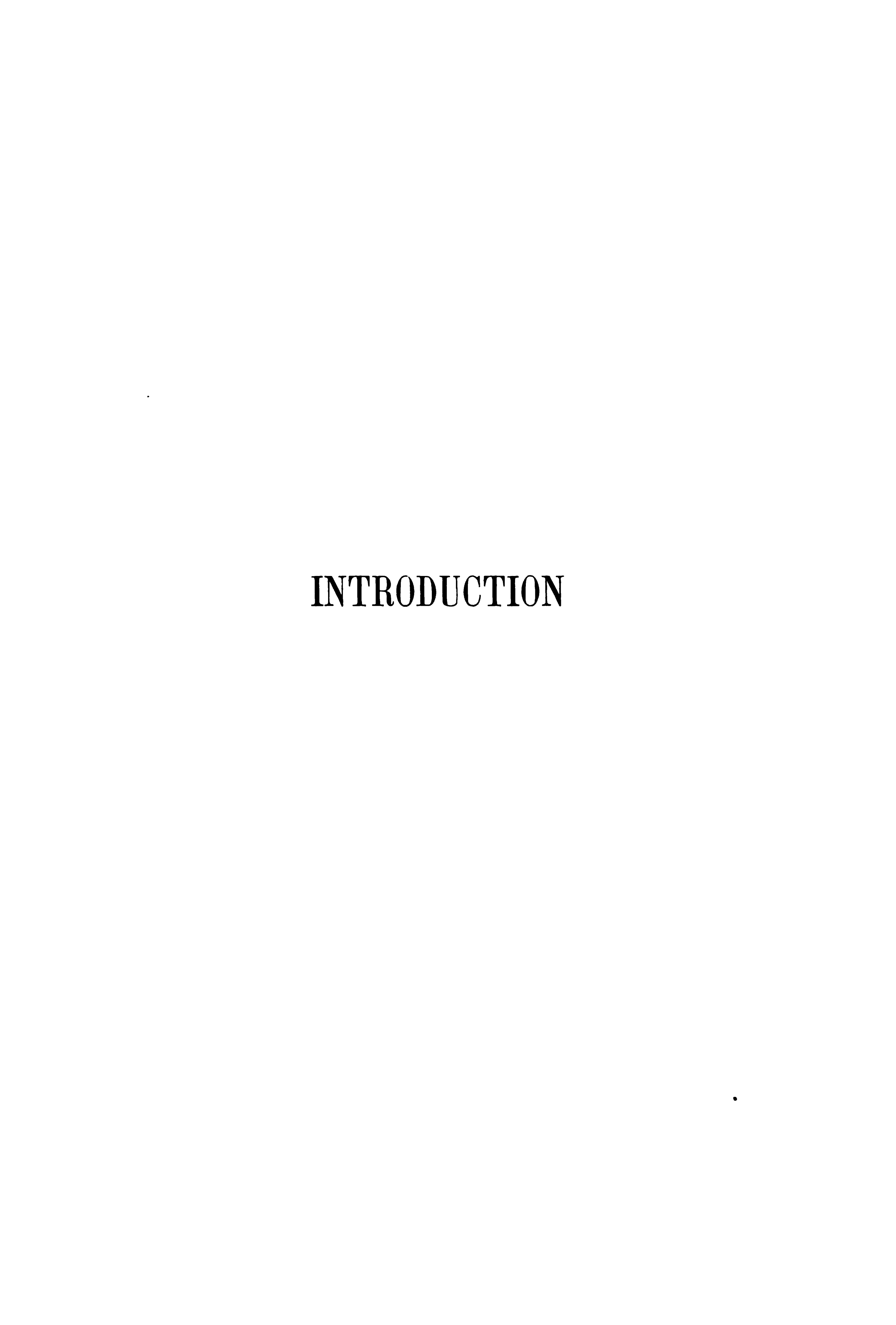
L'abbé THUILLIER, curé de Favières.

Mme la Supérieure des Ursulines, à Amiens.

Mme la Supérieure de la Visitation, à Amiens.

VION, membre de la société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

TABLE DES CHAPITRES.



INTRODUCTION

Puisse seulement cette œuvre porter dans quelques âmes simples ou tristes un reflet des douces émotions que nous avons éprouvées en l'écrivant ! Puisse-t-elle monter vers le trône éternel comme une humble et timide étincelle de cette vieille flamme catholique qui n'est pas morte dans tous les cœurs !

LE COMTE DE MONTALEMBERT.

Introduction à l'*Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie*.

Au grand portail de la cathédrale d'Amiens, sur le trumeau central du porche gauche, on voit une statue d'évêque, en habits pontificaux, dont la main droite, levée vers le ciel, semble bénir la foule qui se presse tous les jours aux portes de la splendide basilique. Cette statue, œuvre d'un des artistes du Moyen-Age, qui, sous l'inspiration de l'immortel Robert de Luzarches, ont peuplé de plus de huit cents figures historiques la façade de la cathédrale amiénoise, représente celui auquel nos pères ont dédié ce porche du grand portail de Notre-Dame : Saint Firmin, martyr et premier évêque d'Amiens, dont la vie est sculptée sur le pilier qui la supporte et sur le tympan du portail. Lorsque cette image du premier apôtre de la capitale de la Picardie fut placée sur son piédestal, il y a

six cents ans, onze siècles déjà s'étaient écoulés depuis le jour où le saint Évêque avait versé son sang pour la foi qu'il était venu prêcher, et il y en avait six que ses précieuses reliques étaient conservées dans la mère-église du diocèse qu'il avait fondé. Depuis, les siècles, en s'accumulant autour de l'auguste édifice, y ont tous marqué leur passage par quelque monument en l'honneur de l'illustre Martyr. Le treizième siècle, qui édifia Notre-Dame et qui plaça la statue de saint Firmin à son portail, peignit aussi l'image du saint Pontife sur les vitraux qui rayonnent au fond de son sanctuaire; le quinzième sculpta sa légende sur les clôtures du chœur, où le seizième retraça l'invention miraculeuse de ses reliques, en même temps qu'il plaçait encore la statue de saint Firmin sur la flèche élancée qui annonce, à sept lieues de distance, la cathédrale d'Amiens; le dix-huitième lui consacra une des chapelles de cette nef, unique au monde, dont la voûte sublime n'est surpassée en beauté que par celle du ciel; enfin, le dix-neuvième a déposé ses sacrés ossements dans une châsse, dont la magnificence et l'antiquité ne permettent plus de regretter celle que la tourmente révolutionnaire a fait disparaître.

Ce Saint, qui convertit nos pères, nous avons essayé d'esquisser son histoire, et c'est elle que nous offrons aujourd'hui aux petits-fils de ceux qu'il a engendrés à Jésus-Christ. Bien souvent, en contemplant le grand portail de Notre-Dame d'Amiens, cette admirable page de l'iconographie chrétienne, nos regards se sont arrêtés sur cette statue du premier Évêque de notre ville natale, et notre pensée s'est reportée vers

ces temps éloignés qui l'ont vu naître et mourir, puis renaître, en quelque sorte, de cette seconde vie terrestre des Saints, qui trouve son berceau dans leur tombe. Nous avons voulu connaître son histoire : nulle part nous ne l'avons trouvée d'une manière complète et suivie ; alors nous avons entrepris de l'étudier tout entière, depuis sa naissance jusqu'à l'époque où, abandonnant tous les biens de ce monde, il est venu à travers la Gaule, encore presque généralement païenne, faire briller la lumière de l'Évangile aux yeux des peuples reculés du Belgium, après avoir, comme un divin flambeau, éclairé en passant tant de villes et de provinces. Nous l'avons voulu voir arrêté en Normandie, emprisonné et violemment battu de verges à Beauvais, toujours ferme dans sa foi, venir enfin fonder l'illustre Église d'Amiens et couronner son œuvre en la scellant de son sang. Poursuivant nos investigations, nous avons vu ses reliques, indiquées par un rayon céleste, sortir de terre au milieu des miracles et rester, depuis douze siècles, l'objet d'une vénération encore aussi grande au dix-neuvième qu'au septième.

Cette histoire, si belle et si touchante, nous l'avons trouvée dans les in-folios des vieux historiens ; dans le recueil des Actes des Saints ; dans les immenses collections que la patience et l'érudition des ordres religieux ont réunies en si grand nombre pendant les deux siècles qui ont précédé le nôtre ; dans les Bréviaires de nos antiques Églises ; dans les précieux manuscrits que renferment nos bibliothèques publiques et dans tant de trésors littéraires inconnus ou méconnus. Après

avoir poursuivi ces recherches pendant plusieurs années, nous avons osé entreprendre d'en offrir le résultat au public ; seulement, dans notre livre, le récit a dû souvent revêtir une forme et une langue nouvelles, car les Picards du Moyen-Age se contentaient de ces légendes qui remplissent notre cathédrale, traduction fidèle des légendes latines, et qui brillent d'un bien plus vif éclat, tracées sur la verrière étincelante, ou sculptées dans la pierre, rehaussées d'or et de peinture, qu'écrites du style le plus remarquable et imprimées avec le plus grand luxe. Ces monuments suffisaient quand chacun savait lire ces livres parlants qu'on appelle des églises gothiques ; maintenant, que le peuple, pour qui elles devaient être un perpétuel enseignement, ne les comprend plus, il faut faire revivre ces souvenirs qui pourraient s'effacer des mémoires et des cœurs ; c'est ce que nous avons tâché de faire

En publiant notre travail sur la vie, les reliques et le culte de saint Firmin, nous avons un double but : d'abord, faire connaître à tous un des Saints qui sont venus évangéliser les Gaules et auquel notre pays doit la connaissance de la religion qu'il professe ; ensuite, faire aimer davantage aux Picards la terre où ils ont reçu le jour, en augmentant dans leurs cœurs la dévotion aux Saints du pays ; aux Saints de cette noble province, qui, plus qu'aucune autre de notre belle France, mérite d'être appelée *la terre des Saints*.

L'histoire de saint Firmin n'appartient pas cependant exclusivement à la Picardie, il n'appartient même pas uniquement à la France. On le sait, l'Espagne l'a vu naître ; si

Amiens garde sa tombe, Pampelune a possédé son berceau, et tandis que la Picardie vénère le lieu où ses reliques ont reposé après son supplice, la Navarre, non moins heureuse, l'invoque dans une chapelle construite sur l'emplacement où s'élevait jadis sa maison paternelle[1]. Ce n'est donc pas un ouvrage local que nous avons fait en écrivant son histoire, c'est aussi un feuillet de l'histoire générale de France, une page des annales ecclésiastiques de l'Europe.

Cette étude de la vie du grand apôtre de la Picardie a aussi pour nous un charme tout particulier, qu'ont perdu bien des travaux du genre de celui dont nous nous sommes occupé. Nous voulons dire que l'intérêt qu'on y trouve a encore une actualité, dont un grand nombre de légendes et de vies de Saints sont maintenant dépouillées; souvent les temples élevés sous l'invocation des Saints dont elles retracent les vertus, les châsses d'or qui renfermaient leurs reliques, ont été les uns renversés, les autres jetées au creuset et les saints ossements profanés. Combien de fois un sentiment de profonde tristesse ne nous a-t-il pas serré le cœur, en lisant à la fin de la vie d'un Saint, le détail de la spoliation de ses reliques, quelquefois par ceux qui auraient dû les conserver et les défendre, comme leur plus précieux trésor. Dans l'histoire de saint Firmin, rien de semblable ne viendra ainsi attrister notre récit. Ses restes sacrés sont encore vénérés dans la cathédrale qui les abrite

[1] Dans l'église Saint-Laurent, à Pampelune, est une vaste et belle chapelle, dédiée à saint Firmin. Selon la tradition, elle est bâtie à l'endroit où ce Saint naquit.

depuis six cents ans. Si, pendant la tourmente, le riche reliquaire du XII[e] siècle a été enlevé par l'hydre révolutionnaire, ses dents se sont émoussées sur les reliques du saint Martyr; conservées par un enfant de ce peuple d'Amiens, qui aime tant son saint patron, elles ont pu, après la terreur, rentrer sous les voûtes de leur antique église. Elles y ont été déposées dans une châsse, rappelant par sa matière celle où saint Salve les avait renfermées douze siècles auparavant, et qui, il y a cinq ans[1], a été remplacée par une dont la beauté et l'antiquité ne le cèdent guères à celle que nous avons perdue.

En présentant cet humble monument élevé à la gloire du premier évêque d'Amiens, nous espérons qu'on voudra bien ne pas trop s'arrêter à la faiblesse de celui qui l'a édifié; et que le grand nom de saint Firmin que nous avons tâché d'illustrer, autant qu'il est en nous, fera accepter notre ouvrage, quelque chétif qu'il soit. En le commençant, nous avons mis tout notre espoir en celui dont il retrace les vertus; puisse-t-il avoir jeté sur nous un regard favorable et porté nos prières au pied du trône du Dieu de toute miséricorde; notre livre sera moins imparfait, son histoire moins indigne de lui.

Mais, avant d'aborder ce travail qui se rattache si intimement à l'histoire générale de la Picardie, il nous a semblé nécessaire de jeter d'abord un coup d'œil sur la province que saint Firmin est venu évangéliser, telle que l'a faite la religion dont il lui a annoncé la doctrine. Laissant à d'autres le

[1] Le 14 janvier 1851.

soin de raconter les faits d'armes de ses enfants, qui, de la bataille de Bouvines à celle de Fontenoy, se sont toujours montrés au premier rang parmi les défenseurs de cette France, dont leur pays a été autrefois pour ainsi dire le noyau ; ne nous occupant pas des grands hommes qu'elle a produits dans les armes, les lettres, les sciences et les arts, quoique c'eût été plaisir d'envisager sous ce rapport la province des Godefroy de Bouillon, des Gribeauval, des Du Cange, des d'Achéry, des Racine, des Gresset, des Millevoye, des Delambre et des Blasset ; nous ne voulons voir en elle que la terre des Saints, arrosée du sang des Martyrs ; le pays aux abbayes illustres, aux incomparables églises, aux pieuses et touchantes légendes, aux innombrables pèlerinages. En un mot, nous voulons considérer ici la Picardie sous le seul point de vue religieux, comme une des plus chrétiennes parties de la très-chrétienne France.

Jusqu'à présent, on a écrit bien des pages, publié bien des volumes sur la vieille province ; jamais encore on ne l'a envisagée d'une manière complète sous son aspect religieux, nous ne pouvions penser à combler cette regrettable lacune, nous n'avons pour cela ni le temps ni la force nécessaires ; mais nous avons voulu, avant d'aborder la vie du grand Évêque d'Amiens, faire un peu ressortir les grandeurs religieuses du pays qui, plus que tout autre, a été le théâtre de ses glorieux exploits évangéliques ; montrer combien cette contrée mérite d'être célèbre par ses pieux et nobles souvenirs et par ses admirables monuments. L'étudier rapidement ainsi, dans un

travail destiné à servir de préface à l'histoire du premier évêque de sa capitale, ce n'est pas nous écarter de ce sujet principal, car saint Firmin a successivement prêché l'Évangile dans plusieurs de ses villes principales[1] et a souffert pour la foi dans deux d'entr'elles. Son histoire se rattache donc spécialement à celle de trois des diocèses de l'ancienne Picardie, c'est-à-dire de la majeure partie de la province dont il peut à juste titre être appelé l'Apôtre.

[1] Beauvais, Amiens, Boulogne.

I.

L'ancienne province de Picardie, qui renfermait à peu près cette partie de la seconde Belgique qu'on appelait le Belgium, et dont le territoire, souvent agrandi ou diminué, a formé les départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne presque entiers et une grande partie de celui du Pas-de-Calais [1], possédait dans son sein sept évêchés [2], près de cent abbayes et un grand nombre d'autres monastères [3]. Aucun historien ne

[1] V. sur l'étendue de la Picardie : *Dictionn. géographique de la France*, par Robert de Hesseln ; *Introduction à l'Histoire générale de Picardie*, par D. Grenier ; la préface de l'*Essai bibliographique sur la Picardie*, de M. Dufour ; etc.

[2] Amiens, Beauvais, Boulogne, Laon, Noyon, Senlis et Soissons.

[3] Le diocèse d'Amiens, divisé en deux archidiaconés, celui d'Amiens et celui de Ponthieu, renfermait 26 doyennés, 780 cures, 103 annexes ; 20 abbayes d'hommes, 4 de femmes ; 66 prieurés, 13 collégiales ; 26 couvents d'hommes, 21 de filles ; 7 commanderies de l'ordre de Malte, etc. — J. B. M. D. S. *Histoire des Evêques d'Amiens*, p. 2. — Le diocèse de Beauvais se divisait en 10 doyennés, compris dans 3 archidiaconés, renfermant 400 cures, 44 vicariats, 280 chapellenies. On y comptait 16 collégiales, 11 abbayes d'hommes, 4 de

l'a encore étudiée sous son seul aspect religieux, d'une manière tant soit peu complète, ce travail préliminaire est seulement destiné, nous venons de le dire, à l'envisager un instant sous le triple rapport de ses Saints, de ses édifices religieux et de ses pèlerinages célèbres.

Dès les premiers siècles du christianisme, un grand nombre de missionnaires vinrent annoncer l'Évangile dans la Gaule Belgique. A cette époque les divinités druidiques faisaient déjà place aux dieux de l'Empire. Le culte de Jupiter et des trente-trois mille divinités Romaines remplaçait presque entièrement celui de Teutatès, quand les apôtres de l'Évangile vinrent annoncer pour la première fois Jésus Crucifié aux nombreuses peuplades du Belgium. Saint Sinice, premier évêque de Soissons, envoyé dans la Gaule par saint Pierre, avec saint Sixte de Reims, vers l'an 46 ; saint Rieul, premier évêque de Senlis ; saint Lucien, premier évêque de Beauvais,

femmes, 48 prieurés et 15 couvents. — Delettre, *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. I, p. 83. — Celui de Boulogne comptait 13 abbayes, 11 prieurés, 10 personnats, 17 doyennés renfermant plus de 400 paroisses. — Van Drival, *Histoire des Évêques de Boulogne*. — Le diocèse de Laon possédait 14 abbayes d'hommes, 4 de femmes, près de 30 prieurés simples, 7 prieurés conventuels, 7 autres monastères, 10 collégiales et 400 paroisses. *Gallia christiana*, t. IX. — Celui de Noyon comprenait 9 doyennés dans lesquels on comptait 340 paroisses, 25 vicariats et 5 chapelles quasi-curiales ; il renfermait en outre 4 collégiales, 11 abbayes d'hommes, 2 de femmes, 18 prieurés et 32 autres couvents. *Pouillé de tous les bénéfices du diocèse de Noyon* à la fin du 3e vol. des *Mémoires sur le Vermandois* de Colliette. — Le diocèse de Senlis, moins étendu, ne comprenait qu'environ 60 paroisses, 3 prieurés, 3 collégiales, 3 abbayes d'hommes et 1 de femmes. *Gallia christiana*, t. X. — Et enfin le diocèse de Soissons comptait dans son ressort 380 paroisses, plusieurs collégiales, 17 abbayes d'hommes et 9 de femmes. *Gallia christiana*, t. IX.

compagnons de saint Denys l'Aréopagite[1], doivent, avec notre grand saint Firmin, être comptés parmi les premiers apôtres de la province. Plus tard, leur œuvre bénie fut continuée par d'autres missionnaires dont la Picardie ne perdra jamais le souvenir : Quentin, Fuscien, Victoric, Crépin, Crépinien[2] et tous ceux dont le zèle généreux a converti nos pères, leurs noms resplendissent dans la gloire, et, depuis quinze siècles, ils sont entourés sur la terre des rayons de l'immortalité, pâle reflet de celle dont ils jouissent dans les cieux.

A la voix des messagers de la bonne Nouvelle, à la vue des miracles qu'ils opéraient, au nom du Dieu dont ils annonçaient la grandeur, les peuples abandonnaient les idoles et venaient en foule se ranger sous la bannière de la Croix. En vain les magistrats s'efforçaient de consolider par des supplices l'édifice chancelant de la religion païenne, le pays se remplissait de fervents chrétiens, et, à la fin du III[e] siècle, on peut supposer que les chrétiens formaient déjà presque la majorité des habitants de la province, tant Dieu avait béni le zèle de ses apôtres.

La plupart de ces Saints payèrent de leur vie leur laborieuse charité, et, comme le dit une ancienne prose, « courbant leurs têtes sous le glaive, ils moissonnèrent des lauriers dans leur sang[3]. » Saint Lucien et ses deux compagnons,

[1] D. Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 45 et suiv. — *Acta SS. Januarii*, t. I, p. 461 et suiv.

[2] L'apostolat de saint Quentin et de ses compagnons eut lieu dans la seconde moitié du III[e] siècle.

[3] Capita ferro subdentes
Lauros metunt sanguine.
Prose des SS. Fuscien, Victoric et Gentien. — Missels d'Amiens antérieurs au XVIII[e] siècle.

Maxien et Julien, furent décapités à Beauvais, sous la persécution de Domitien. Près de deux siècles plus tard, saint Quentin, aussi illustre par son ardeur apostolique que par la noblesse de son origine, annonçait le vrai Dieu aux Amiénois, bien des années après la mort de saint Firmin, lorsque le préfet Rictiovare le fit arrêter. A la question qu'il lui adressa, quel était son nom : « Je suis Chrétien, répondit-il, c'est là mon nom, et si vous en voulez savoir davantage, mes parents m'ont nommé Quentin. » — « Quels sont vos parents? » reprit le juge. — « Je suis Citoyen romain et fils du sénateur Zénon, » dit le missionnaire, qui répondit ensuite avec une sainte intrépidité aux excitations que le préfet lui faisait d'abandonner la foi chrétienne [1].

Après avoir vainement employé les exhortations, Rictiovare irrité s'écria : « Si tu ne sacrifies à l'instant, je te jure par nos dieux et nos déesses, que je te ferai périr dans les plus cruelles tortures. » — « Et moi, répondit le martyr, je vous promets, par le Seigneur mon Dieu, que je ne ferai pas ce que vous me commandez et que je ne crains pas plus vos menaces que vos dieux [2].

[1] En racontant avec quelques détails le supplice de saint Quentin, un des plus illustres martyrs de Picardie, nous aimons à citer quelques-unes des vieilles rimes qui se lisaient au-dessous des groupes de sculpture représentant sa vie, autour du chœur de l'église collégiale de St-Quentin-en-Vermandois

Ric. ovaire : Dis, quy t'es donc et ton nom ?
S. Quentin : Fiz suy du Senateur Zenon,
Quentin ay nom, et sy fus né à Rome.

— V. Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de la Fons, intitulé : *Histoire particulière de l'Eglise de St-Quentin*, publiés par M. Charles Gomart, t. I, p. 81-85.

[2] Rictiovaire, je te dis,
Tes Dieux ne prise ni tes dieus.
Rimes de la Collégiale de St-Quentin.

Immédiatement, les bourreaux épuisèrent sur Quentin tous les genres de tortures; mais une main invisible leur faisait ressentir des douleurs plus vives que celles qu'ils lui causaient. Voyant cela, sous prétexte que le Saint était magicien, Rictiovare le fit renfermer dans une étroite prison [1]. Un ange vint l'y visiter et lui commanda d'aller instruire le peuple; il sortit aussitôt de son cachot sans difficulté et s'en alla dans les rues de Samarobrive annoncer intrépidement Jésus-Christ. Arrêté bientôt une seconde fois, les supplices ne tardèrent pas à lui être de nouveau prodigués [2]; mais c'était en vain qu'ils se succédaient, rien ne pouvait vaincre son héroïque constance. Rictiovare, non content de lui avoir fait disloquer les jointures, brûler le corps avec des torches ardentes et jeter de l'huile bouillante sur ses plaies, lui fit encore verser du vinaigre et de la chaux dans la bouche : le Saint l'avala comme une boisson exquise [3].

Après tous ces tourments, Quentin, chargé de chaînes, fut emmené, à la suite de Rictiovare, dans la ville d'Auguste de Vermandois. La tradition rapporte plusieurs miracles arrivés pendant le trajet du martyr de *Samarobriva Ambianorum* à *Augusta Viromanduorum :* nous citerons la guérison du lé-

[1] Mettez-le là en chastre obscure,
Si ne soit qui ait de lui cure.
Rimes de la Collégiale de St Quentin.

[2] Rictiouaire : De chastre close est échappe
Qventin plus n'est de nous barré :
Crois nos Dieulx, homme de noblesse,
Rendre te feray ta richesse.
S. Qventin : Ie n'ay cvre des temporelles
Richesses, pour les éternelles.
Rictiouaire : Tormentez-le, c'est mon...
Desnoüez-lui les bras du corps ;
Après, de restiaux achérés
Tout la char despiecherez.
Oille, poix et graisce bouillante
Luy ietterez sur le dos covlante,
Et, pour le vaincre ovtrement
Le flammerez cruentement.
S. Qventin : Les tourments, fiz d'iniquité.
Ne me font nulle aduersité.
Rimes de la Collégiale de St-Quentin.

[3] Uray Dieu, comme miel est en ma bouche
Ta parole souefve et douche.
Rimes de la Collégiale de St-Quentin.

preux Bayon qui, ayant revêtu le vêtement trempé de sueur et de sang de l'illustre confesseur de la foi, fut subitement guéri; — c'est, dit-on, de lui qu'aurait pris son nom le village de Bayonvillers en Santerre, où aurait eu lieu cette guérison [1]; — et la fontaine de Marteville qui jaillit soudain dans la prison, où le Saint avait été momentanément enfermé, afin de le soulager et de le rafraîchir, au milieu des horribles souffrances qu'il devait éprouver [2].

Arrivé dans la future capitale du Vermandois, Quentin comparut de nouveau devant Rictiovare; de nouveau, le préfet employa les prières et les menaces pour le décider à sacrifier aux faux dieux; tout fut inutile devant la constance héroïque de l'apôtre. Voulant au moins, s'il ne pouvait le vaincre, s'en venger autant qu'il était en son pouvoir, Rictiovare ordonna de lui faire souffrir de nouveaux et encore plus affreux supplices; lui perçant le corps avec des broches de fer depuis le cou jusqu'aux cuisses et l'étendant sur des chaînes ardentes; enfin, se voyant à bout de tortures, il acheva son martyre en lui faisant trancher la tête [3]. Au moment où elle tomba, un éclatant prodige fit voir à tous les assistants combien la mort de Quentin était précieuse devant le Seigneur; une colombe plus blanche que la neige sortit de

[1] Quentin de la Fons, *ouvrage cité*. — De Cagny, *l'Arrondissement de Péronne*, p. 308, etc

[2] Colliette, *Mém. pour servir à l'Histoire du Vermandois*, t. I, l. II, p. 90.

[3] Rictiovaire : Qventin sur chaisnes haut levez,
Ainsi qu'enféré vous le vez;
Et après l'y coppés le chief
Pour quoy de luy ne vienne à chief.
S. Qventin : Doulx Iésus-Christ, en ta Baillie
Rechois la vie que m'a baillie.
Rimes de la Collégiale de St Quentin.

son cou et s'envola dans les cieux, tandis qu'une voix miraculeuse prononçait ces paroles : « Viens, Quentin, mon ser-
« viteur, viens et reçois la couronne que je t'ai préparée. Que
« mes anges te reçoivent et te conduisent dans la céleste Jé-
« rusalem. »

Les restes de saint Quentin furent jetés dans la Somme, où ils furent découverts cinquante ans plus tard. En souvenir de son martyre, la ville d'Auguste de Vermandois fut nommée depuis Saint-Quentin; ce nom a survécu à toutes les révolutions et la vieille cité le porte encore, perpétuel souvenir du glorieux apôtre dont le long martyre, commencé à Amiens, se termina dans son enceinte, qu'il protège depuis quinze siècles du haut des cieux [1].

[1] *Actes de saint Quentin*, dans Colliette, *Mém. pour servir* à l'*Hist du Vermandois*, t. Ier, p. 131 à 151. — P. Croiset, *Vies des Saints*, t. II, p. 558 à 561. — *Hist. de l'Église gallicane*, par le P. Longueval, édit. in-8° de 1780, t. Ier, p. 105 à 108. Etc., etc.

Un des monuments les plus importants que nous a laissés la langue française du XIVe siècle, est le *Mystère de la Passion de Monsieur sainct Quentin*, immense drame de 24,116 vers, divisé en trois parties : le Martyre du Saint; l'Invention de ses reliques par Eusébie, et leur seconde Invention par saint Éloi. Nous ne pouvons donner dans une note d'amples détails sur cette énorme composition dramatique et littéraire d'il y a cinq cents ans, plus curieuse à lire et plus remplie de belles pensées qu'on ne le croit peut-être. « Pour
« avoir conservé dans la forme l'em-
« preinte profonde de l'étude des
« souvenirs de l'antiquité païenne,
« dit M. Édouard Fleury, le *Mystère*
« *de la Passion de Monsieur sainct*
« *Quentin* n'en est pas moins marqué
« au coin d'une véritable originalité
« littéraire de pensées, d'expressions
« et de sentiments. L'idiome picard
« donne à sa poésie une physionomie
« personnelle toute particulière, une
« promptitude, une étrangeté, un
« inattendu qui surprennent, font
« chercher et sourire. La langue-mère
« n'y est point assez défigurée pour
« rester méconnaissable; elle a pris
« dans sa fréquentation du patois, un

Le martyre de saint Quentin arriva le 31 octobre; quarante jours plus tard, deux autres missionnaires, ses compatriotes et ses compagnons, Fuscien et Victoric, venus de Rome avec lui, et qui avaient été évangéliser la Morinie, arrivèrent à Amiens où ils espéraient le rencontrer encore. La persécution qui régnait dans la cité des *Ambiani* les obligea à s'en éloigner aussitôt; suivant l'ancienne route de cette ville à Lutèce, ils arrivèrent, deux lieues plus loin, au village de Sama, aujourd'hui Sains; ils y firent la rencontre d'un vieillard nommé Gentien, encore païen, mais disposé favorablement envers les chrétiens, qui leur donna l'hospitalité.

Les deux Saints apprirent de sa bouche le martyre de saint Quentin, et comme leur vieil hôte manifesta un grand désir de devenir chrétien, ils s'empressèrent de le régénérer dans

« accent qui prête au comique, le comique si désiré, si constamment « poursuivi par le poète et si néces« saire pour arrêter l'ennui qu'ap« porterait une œuvre aussi volu« mineuse et parfois un peu simple « dans sa marche. » V. *Annales archéologiques*, t. xv (1855), p. 331. Pour faire juger le style de cette immense production poétique du Moyen-Age, nous nous bornerons à citer une partie du sermon que l'auteur place dans la bouche de saint Quentin, évangélisant Amiens; en voici les trois premières strophes :

Amiens, Amiens, peuple d'Amiens,
Amiens, quant seras-tu des miens.
Ton droit nom est amy et ens;
Mais ton vray amy n'est mie ens.
Tu hais ses amoureux maintiens,
Amour plein d'amers entretiens,
Ames sans amistié soutiens,
Quant pour amy anemys tiens
De toutes parts.

Aime le Dieu des crestiens,
Aime ses faits célestiens,
Aime ses dis et les soutiens,
Aime les biens cotidiens,
Aime ses fins et ses moiens,
Aime les divins citoiens,
Aime qui het biens terriens,
Aime ung seul Dieu, ou n'aime riens
Sans estre épars.

Vous êtes les gentilz Piquars
Venus de Picquigny par quars
Par le monde en ses quatre quars;
Doublés et tremblés trop plus, quar
Les diables fins esplucquars,
Poindans, malicieux, souquars,
Vous veuillent porter pour esquars
En enfer peur estre pis que ars
En puant fiens.

Annal. archéolog., vol. cité, p. 314.

les eaux du Baptême. Peu après, Rictiovare, toujours avide du sang des Martyrs, arriva dans le pays pour s'emparer des deux apôtres. Gentien voulut les défendre : l'épée à la main, il se place sur le seuil de sa maison et s'efforce de repousser les persécuteurs; ce fut en vain, il dut céder au nombre et, ayant confessé hautement la foi de Jésus-Christ, il fut immédiatement décapité. Pour Fuscien et Victoric, on les chargea de chaînes et le gouverneur voulut les emmener avec lui à Amiens; mais, arrivé à un mille de Sama, exaspéré par les pieux cantiques que chantaient les deux martyrs, il leur fit subir d'horribles tortures et enfin trancher la tête au lieu où s'élève maintenant le village de Saint-Fuscien, à sept kilomètres d'Amiens. Leurs corps laissés sur la terre ensanglantée furent environnés d'une lumière céleste, plus resplendissante que celle du jour. Puis, se redressant sur leurs pieds, ils prirent chacun leur tête dans leurs mains et s'en allèrent ainsi jusqu'au lieu où était resté le corps de saint Gentien, voulant, puisqu'une même mort avait réuni leurs âmes dans les cieux, que leurs corps fussent enfermés sur la terre dans le même tombeau [1].

Soissons, évangélisé dès le premier siècle par saint Sinice, avait aussi, au troisième, reçu dans ses murs deux apôtres de l'Évangile : Crépin et Crépinien, deux frères également issus d'une illustre famille romaine et venus dans les Gaules avec

[1] *Passio SS. Fusciani, Victorici et Gentiani*, apud Ghesquière. *Acta Sanctorum Belgii*, t. I, p. 166-169. — Brév. et missels d'Amiens, antérieurs au XVIII[e] siècle. — *Légendaire de la Morinie*, p. 327 et suiv. — *Propre des Saints du diocèse d'Arras*, au 12 décembre, etc.

saint Quentin. Comme la ville de Soissons leur aurait refusé l'hospitalité si elle eût connu leur religion, ils résolurent d'embrasser un état manuel et choisirent celui de cordonnier. « Après avoir demandé à Dieu qui leur avait inspiré ce des- « sein la grâce de le bénir, ils se trouvèrent si habiles dans « ce métier, dès le premier jour, par une science infuse, pour « ainsi dire, qu'à peine pouvaient-ils suffire à satisfaire tous « ceux qui les faisaient travailler [1]. » L'élégance de leur ouvrage leur attirait un grand nombre de pratiques, ainsi que leur désintéressement; car ils ne demandaient aucun salaire et se contentaient de ce qu'on voulait bien leur donner. Ils profitaient de l'affluence qui se pressait dans leur demeure pour amener insensiblement les *Suessiones* à la connaissance de l'Évangile. Leur zèle ne fut pas infructueux, et bientôt la ville païenne compta dans son sein un grand nombre de chrétiens. Maximien Hercule, qui se trouvait alors dans les Gaules, en ayant été informé par Rictiovare, qu'il avait envoyé dans la seconde Belgique pour persécuter saint Quentin et ses compagnons, ordonna d'amener en sa présence les deux missionnaires. On alla donc pour les arrêter et ils furent trouvés, disent leurs Actes, raccommodant les chaussures des pauvres. Arrivés devant le prince, ils répondirent à ses interrogations qu'ils étaient Romains et Chrétiens, qu'ils adoraient le vrai Dieu, et que s'il le connaissait lui-même, il abandonnerait aussitôt le culte des idoles. Irrité de cette réponse, Maximien renvoya les deux saints à Rictiovare pour

[1] Père Croiset, *Vies des Saints*, t. II, p. 534.

qu'il les fit torturer; sur ses ordres, ils subirent aussitôt de violents supplices : après leur avoir disloqué les membres, on les frappa violemment à coups de bâtons, on leur enfonça des pointes aiguës sous les ongles, et enfin le préfet, voyant l'inutilité de tous ces genres de tourments, ordonna de leur attacher au cou une meule de moulin et de les précipiter dans l'Aisne. Ce supplice qu'on pensait devoir être pour eux le dernier, ne fit que causer un prodige qui frappa les bourreaux de consternation. La meule, au lieu d'enfoncer, flotta sur l'eau, comme du liége, et conduisit les martyrs sur l'autre bord de la rivière.

Rictiovare, furieux de ce miracle, fit alors jeter les deux serviteurs de Dieu dans une chaudière de plomb fondu; le métal en fusion n'eut pas, plus que l'eau, le pouvoir de leur nuire, et ils en sortirent sains et saufs. Le préfet étonné de ce nouveau prodige, et les voyant chanter les louanges de Dieu, au milieu d'un si horrible supplice, crut qu'on n'avait pas exécuté ses ordres et voulut s'assurer par lui-même, si les deux Saints étaient réellement dans une chaudière de plomb fondu; il s'en approcha de plus près, une goutte du terrible liquide jaillit dans un de ses yeux et le lui consuma en un instant. Transporté de colère de se voir si visiblement vaincu par le Dieu des Martyrs, il fit plonger Crépin et Crépinien dans un feu rendu encore plus ardent par l'huile et la poix qu'on avait jetées dessus. C'était en vain; Celui dont ils chantaient les louanges étendit encore sur eux sa main protectrice et les défendit contre l'intensité de cet effrayant brasier. « Alors le malheureux Rictiovare, disent les Actes fort anciens

« des deux saints martyrs, entrant en fureur ou possédé peut-« être du démon, en punition des cruautés qu'il avait exercées « contre une quantité innombrable de chrétiens, se précipita « lui-même dans le feu et fut consumé sur l'heure même[1]. »

Les deux Saints, miraculeusement délivrés des mains des bourreaux, s'en retournèrent dans leur humble demeure, remplis d'une profonde tristesse de n'avoir pu cueillir complètement la palme du martyre. Dieu ne voulut pas cependant laisser leur sacrifice incomplet : Maximien, ayant appris la mort de Rictiovare, envoya des soldats avec ordre de se saisir de Crépin et de Crépinien et de leur trancher la tête, en quelque lieu qu'on les trouvât, ce qui fut exécuté le 25 d'octobre[2].

Les restes des deux martyrs, respectés des oiseaux de proie et des autres animaux carnassiers, furent sécrètement ensevelis par un vieillard et sa sœur. Plus tard, ils furent levés de terre et exposés à la vénération des fidèles de toute la contrée qui n'oubliera jamais les glorieux cordonniers de Soissons.

Dans le même siècle et à une époque vraisemblablement peu éloignée de celle où mouraient ces illustres témoins du Christianisme dans la seconde Belgique, une enfant de cette province, une fille de la ville d'Amiens, confessa courageusement à Rome le Dieu des Chrétiens, et, après avoir subi le

[1] *Vie des Saints*, par le P. Croiset, t. II, p. 536.

[2] P. Croiset, *Vie des Saints*, vol. cit. — *Brev. Ambian.*, 1667. — Le Moine, *Antiquités de Soissons*, p. 154 et suiv., etc.

martyre, fut ensevelie par son mari, Aurélius Optatus, dans ces catacombes où s'abritait la foi persécutée et d'où Aurélie Theudosie devait sortir, quinze siècles plus tard, pour reprendre triomphante le chemin de sa patrie[1].

Depuis le retour de la sainte Amiénoise dans la cité des *Ambiani* la Picardie possède une gloire exceptionnelle que nul autre pays ne partage, un trésor unique au monde : les reliques d'une Sainte, partie d'un pays idôlâtre pour la capitale du monde, où elle devait mourir martyre de la Foi, et qui plus tard, dépouillant les langes de la tombe, ont quitté leur sépulcre quinze fois séculaire pour venir reposer dans la mère-église de la cité qui la vit naître. Seule entre toutes les provinces de France la Picardie peut nous montrer non loin l'un de l'autre les tombeaux des Martyrs Romains morts sur son sol, et la châsse de la Martyre Picarde morte dans le même siècle sur le sol Romain. Seule, elle a donné quelque chose à la Ville éternelle en retour de la foi qu'elle en recevait. Rome

[1] Les reliques de sainte Theudosie découvertes à Rome, dans les catacombes de Saint-Hermès, sur la voie Salare, en avril 1842, ont été ramenées à Amiens, sa patrie, le 12 octobre 1853, au milieu d'une cérémonie dont la pompe incomparable restera longtemps gravée dans la mémoire des peuples picards et ne sera probablement jamais surpassée dans la province. L'inscription gravée sur la tombe de cette Sainte se rattache trop à l'histoire de la Picardie religieuse pour que nous ne la transcrivions pas ici :

AVRELIAE. THEVDOSIAE.
BENIGNISSIMAE. ET
INCOMPARABILI. FEMINAE
AVRELIVS. OPTATVS
CONIVGI. INNOCENTISSIMAE.
DEPOS. PR. KAL. DEC.
NAT. AMBIANA.
B. M. F.

On pense que son martyre dut avoir lieu sous Valérien ou Aurélien. — V. le *Livre de Sainte Theudosie*, Amiens, 1854, in-4°, et cette introduction *in fine*.

lui envoya des apôtres, elle lui donna une martyre de plus.

Nous arrêtons ici l'énumération des Apôtres et des Martyrs de la vieille Picardie; si nous voulions les citer tous, nous ferions prendre à notre introduction les proportions d'un immense ouvrage, et ce travail serait au-dessus de nos forces. Rappelons seulement les noms de sainte Romaine, martyrisée à Beauvais; saint Gratien, saint Ache, saint Maxime, dans l'Amiénois; sainte Benoîte, dans le Laonnois; sainte Protaise, à Senlis; et saint Just[1], ce glorieux enfant d'Auxerre, martyrisé sur la terre Picarde, si oublié de nos jours, et pourtant si digne d'être le patron de la jeunesse de la province. Tous confessèrent généreusement le vrai Dieu et conquirent au prix de leur vie la palme et la couronne du martyre. Gloires immortelles de la province, dont leur sang a fécondé le sol, « leurs âmes sont dans la main de Dieu et le tour- « ment de la mort ne les touchera point, ils ont paru mou- « rir aux yeux des insensés, leur sortie du monde a passé « pour un comble d'affliction et leur séparation d'avec nous, « pour une entière ruine: mais cependant ils sont en paix. « Et s'ils ont souffert des tourments devant les hommes leur « espérance est pleine de l'immortalité. Leur affliction a été « légère, et leur récompense sera grande[2]. »

[1] V. *Acta SS. Octobris*, t. VIII.

[2] *Sagesse*, ch. III, vers. 1-5.

II.

Après trois siècles de supplices l'heure de la paix devait enfin sonner. Constantin paraît, il vient clore l'époque des grandes persécutions et arbore l'étendard victorieux de la Croix; qui, bientôt, remplacera, au sommet du capitole, l'aigle dominatrice des Césars. L'Église respire un instant et peut paraître au grand jour sans redouter les chevalets et les échafauds. Des Évêques, dignes de leurs saints prédécesseurs, occupent les siéges fondés dans les siècles précédents et qu'ils doivent aussi illustrer par leurs vertus. A la suite de la liste si nombreuse de ses Martyrs, la Picardie voit commencer celle non moins longue de ses saints Confesseurs dont les noms remplissent nos martyrologes[1].

[1] La Société des Antiquaires de Picardie, dans l'Annuaire historique et statistique du département de la Somme pour 1852-1853, a publié un calendrier picard où se trouve pour chaque jour de l'année le nom d'un saint ou l'anniversaire d'une solennité religieuse appartenant sous quelque rapport à la Picardie. Peut-être bien y a-t-il quelques erreurs dans

N'oublions pas, avant de citer les noms des illustres Confesseurs qui sont nés dans notre province, de rappeler que c'est aux portes de sa capitale que saint Martin, jeune soldat de la Pannonie et encore catéchumène, commença en quelque sorte sa vie chrétienne par son sublime acte de charité envers le pauvre d'Amiens. C'est à Amiens que saint Martin eut cette vision célèbre dans laquelle, apercevant Notre-Seigneur couvert de la moitié de manteau qu'il avait donnée au pauvre picard, il entendit le divin Maître dire aux anges qui l'environnaient : « Martin encore catéchumène m'a revêtu de ce « manteau [1]. » D'après un des historiens de la Touraine, ce devrait être à Amiens que saint Martin reçut le baptême, puisqu'il dit que dès le lendemain il fut baptisé [2].

cette longue liste, la critique historique et hagiographique trouverait à s'y exercer. Néanmoins, ce calendrier picard est fort curieux et avec quelques corrections il serait un monument intéressant de l'histoire religieuse de la province.

Nous saisissons cette occasion avec empressement pour déclarer formellement ici, que s'il nous est arrivé dans le cours de cette introduction ou du reste de notre ouvrage, de donner le nom de *Saint* ou de *Bienheureux* à ceux que l'Église n'a pas solennellement investis de ce caractère, c'est toujours dans l'esprit de la plus complète soumission à son autorité souveraine, et notamment au décret d'Urbain VIII, sur cette matière.

[1] *Brev. romain.* — Longueval, *Hist. de l'Eglise gallicane*, etc

[2] Stanislas Bellanger, *La Touraine ancienne et moderne*, p. 93. — La mémoire et le culte de saint Martin sont très populaires en Picardie. Le diocèse d'Amiens, seul, compte 150 églises, placées sous son invocation ; le diocèse de Beauvais en a 114. L'ancien diocèse de Noyon, qui n'était pas d'une grande étendue, en possédait plus de 50 et celui de Boulogne plus de 80. Malheureusement il n'existe plus dans la capitale de la Picardie d'église dédiée à saint Martin et à la « Révolution Amiens a perdu le temple révéré qui rappelait le partage « du manteau du pieux soldat de la « Pannonie dans ses murs, ainsi que « l'apparition du divin Sauveur, paré « de la moitié du vêtement du généreux catéchumène. » *Mgr Pie, évêque de Poitiers.*

Alors aussi des églises s'élèvent de toutes parts et saint Firmin le Confesseur, troisième évêque d'Amiens, érige, sous l'invocation de Notre-Dame des Martyrs, la première cathédrale de cette ville sur le tombeau de saint Firmin le martyr. Les corps des glorieux témoins de la foi ensevelis secrètement par les chrétiens pendant les persécutions, commencent à apparaître pour être exposés à la vénération des peuples qu'ils ont convertis à Jésus-Christ, *sicut apparere solent corpora martyrum, quando placuit Creatori,* au moment prescrit par les impénétrables desseins de la Providence.

Des miracles signalèrent la découverte de leurs reliques, souvent annoncée par un avertissement divin, et entre toutes les inventions miraculeuses des reliques de nos saints Martyrs brille d'un éclat surnaturel et divin celle de notre grand saint Firmin, dont un rayon céleste vient montrer le sépulcre et dont la translation est accompagnée de tant et de si grands miracles qu'on n'en vit jamais de semblables[1].

L'un des apôtres de la province dont le corps fut découvert le premier est saint Quentin, le glorieux martyr d'Amiens et d'Auguste de Vermandois. Dans le courant du IVe siècle, en 351, une dame Romaine, nommée Eusébie, aveugle depuis neuf ans, apprit par une révélation qu'elle recouvrerait la vue, si elle allait dans la Gaule chercher le corps du martyr saint Quentin. Elle obéit à l'avertissement céleste,

[1] Tot et tanta videre miracula quanta nullo unquam tempore accidisse memorantur. *Brév. d'Amiens*, de 1607 et 1667. — V. l'*Hist. de saint Firmin*, ch. xv.

partit aussitôt et arriva enfin sur les bords de la Somme à l'endroit qui lui avait été indiqué. Elle s'y prosterna et pria de toute la force de son âme. Aussitôt le corps saint, encore percé des deux broches que Rictiovare lui avait fait enfoncer, depuis le cou jusqu'aux cuisses, parut au-dessus de l'eau et fut le premier objet qui frappa les regards d'Eusébie, quand ses yeux se rouvrirent à la lumière [1]. La pieuse femme fit enterrer respectueusement sur une colline voisine les restes sacrés du patron du Vermandois, et emporta à Rome les deux broches qui le transperçaient. Par la suite des temps, le lieu de la sépulture de saint Quentin n'étant plus connu d'une manière précise, saint Éloi, évêque de Noyon, le découvrit une seconde fois après un jeûne de trois jours et de ferventes prières [2]. De nombreux miracles l'ont depuis glorifié [3].

Nous avons mentionné d'une manière spéciale la première découverte des reliques de saint Quentin, parce qu'elle ouvre la série des inventions miraculeuses des reliques de nos saints patrons. Plus tard un ange apparaît à Lupicin, curé de Sains près Amiens [4], et lui indique le lieu où reposent les corps des

[1] Longueval, *Histoire de l'église gallicane*, t. I, p. 107-108. — Colliette, *Mém. pour servir à l'Histoire du Vermandois*, t. I, p. 105-107. — P. Croiset, *Vie des SS. au 31 octobre*, etc.

[2] *Vie de saint Eloi*, par saint Ouen, de Rouen; ap. Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, t. III, p. 233-234. — Le même ouvrage, traduction de M. Parenty, p. 95 et suiv. — Cette seconde invention eut lieu le 3 janvier 640 ou 641, selon que l'on fait commencer l'année au mois de janvier ou au mois de mars. V. Colliette, *Mém. pour servir à l'hist. du Vermandois*, t. I, p. 193.

[3] Le Vasseur, *Annales de l'église de Noyon*, p. 685. — Colliette, *ouvr. cité*, liv. IV et V, etc.

[4] Le 27 juin 555. — V. *Proprium Ambianense, in fest. SS. Fusciani, Victorici et Gentiani.* Vieux Bréviaires d'Amiens, au 27 juin.

glorieux martyrs Fuscien, Victoric et Gentien. Saint Lucien, premier évêque de Beauvais, révèle à saint Evrols, abbé de saint Fuscien[1], l'endroit où sont ensevelis les saints Maxien et Julien, compagnons de son martyre. Ainsi, de toutes parts, Dieu donnait une seconde fois aux peuples de la Picardie les Saints qui leur avaient apporté la foi et dont les reliques conservées pendant une longue suite de siècles, comme le plus précieux trésor, devaient être, pour leurs descendants, un perpétuel souvenir de gloire et d'amour.

Pendant les premiers siècles le sang des Martyrs de Dieu avait coulé à torrents sur les terres de la province. Quoique les persécutions eussent cessé, elle devait encore être imbibée de celui d'une martyre de la virginité, qui en l'arrosant, comme d'une pluie bienfaisante, semble y avoir jeté la semence des innombrables monastères de Vierges que les siècles suivants virent s'y élever. Le martyre de sainte Maxence remplit une trop belle page des annales religieuses de la province pour que nous ne le mentionnions pas ici.

Maxence, fille de Malconne roi d'Hibernie, avait été promise en mariage par son père à un seigneur dont les états étaient voisins du sien. Pour conserver sa virginité, la jeune fille s'enfuit du palais paternel, suivie seulement de deux serviteurs fidèles Barbentius et Rosebia, traversa la mer et arriva jusque sur les bords de l'Oise, où elle s'arrêta quelques jours, dans un lieu nommé Pont. Cependant, le prince auquel Malconne avait promis la main de sa fille, ne voulut pas y

[1] *Hist. du diocèse de Beauvais*, par M. Delettre, t. I, p. 216.

renoncer; il se mit à sa poursuite et l'atteignit au moment où elle allait traverser la rivière. Voyant qu'il ne pouvait vaincre la résistance de la jeune vierge, il tira son épée, abattit la tête de Maxence et celles de ses deux compagnons, et s'en retourna précipitamment dans ses états. Les habitants du pays donnèrent la sépulture à Maxence, ainsi qu'à ses deux serviteurs, et bâtirent une chapelle sur son tombeau. En mémoire de cette illustre martyre, le lieu témoin de sa mort porta depuis le nom de Pont-Sainte-Maxence[1].

Le martyre de sainte Maxence va clore dans notre travail la longue liste des Martyrs que la Picardie a vus mourir sur son sol béni[2], et nous allons maintenant commencer à dérouler celle, non moins illustre, de ses Confesseurs et de ses Vierges. Le sang des Martyrs est une semence de Chrétiens, *sanguis Martyrum semen Christianorum,* ces pages en seront une preuve nouvelle; car, si nulle province n'a été plus arrosée par cette rosée fécondante, nulle autre, nous le disons avec fierté, n'a produit plus de grands Saints. Les noms des Louis IX, des Félix de Valois, des Geoffroy, des Remy, viennent dignement après ceux des Firmin, des Quentin, des Lucien; comme ceux

[1] *Hist. du diocèse de Beauvais*, t. I, p. 174-176. — Suivant l'auteur de cet ouvrage le martyre de sainte Maxence arriva en 450.

[2] On doit aussi compter au nombre des martyrs qui ont recueilli en Picardie leur immortelle couronne, saint Germain, dit *l'Ecossais*, martyrisé vers l'an 480, à l'endroit où existe encore le village de Saint-Germain-sur-Bresle. V. *Vita S. Germani Scoti, episc. et mart.*, par Jean de Cauchies, prémontré. — *San-Quintini*, Claud. Le Queux, 1665. — Ajoutons-y également saint Léger, évêque d'Autun, martyrisé dans la forêt de Lucheu, sur les confins de l'Artois et de la Picardie.

de Colette, d'Ulphe et d'Angadresme, après Theudosie, Romaine et Benoîte. Le récit des vertus des seconds fait une noble suite à celui des supplices des premiers qui ont été leurs pères et leurs modèles.

Nous aurions désiré faire admirer tour-à-tour chacun de ces bienheureux enfants de la province, mais ici comme en bien d'autres endroits nous sommes obligé de nous restreindre pour ne pas dépasser les bornes nécessairement limitées d'une introduction, et forcé de ne mentionner avec quelques détails que les quatre saints Confesseurs dont nous venons de citer les noms.

Le premier, en suivant l'ordre chronologique, est le grand Remy, l'Apôtre des Francs, qui imposa le joug plein de mansuétude et de douceur de la Foi chrétienne au plus fier des Sicambres[1]. Remy, que Bossuet appelle le Samuël français[2], « la gloire de l'Épiscopat, l'un des plus saints et des plus « sçavants prélats de son temps, était d'une des plus illustres « familles des Gaules, encore plus distinguée par la sainteté « qui sembloit héréditaire dans sa maison, que par l'éclat « d'une noblesse qui brilloit dans le pays depuis plusieurs

[1] « Après que l'Église eut posé ses « premières bases, les premières assises, si je puis parler ainsi, de son « établissement, le monde s'ébranle. « C'est l'épée des barbares qui rompent les frontières du monde romain, « et il a fallu que quand, fatigués de « s'être promenés pendant plusieurs « siècles sur les ruines du monde, ils « se sont arrêtés devant la Croix, ils « acceptassent le joug de mansuétude « et de douceur que l'illustre prédé- « cesseur du Pontife qui est devant « moi imposa au plus fier des Sicambres. » *Allocution prononcée par Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, devant S. E. le Cardinal-archevêque de Reims et les membres du concile d'Amiens, le 9 janvier 1853*

[2] Sermon sur l'*Unité de l'Église*.

« siècles. Il était fils d'Emile, seigneur de Laon et de sainte « Cilinie dont l'Église célèbre la mémoire le 21 octobre[1]. » Regardé, dès sa naissance, comme un enfant de miracle, il grandit en science et en piété aussi rapidement qu'en années, et il avait à peine atteint l'âge de dix-huit ans, que déjà on admirait autant sa vertu éminente que son éloquence et son savoir, rendus encore plus admirables par sa profonde humilité. Élevé à vingt-deux ans sur le siége de Reims, sa sainteté ne fit que s'accroître et le don des miracles vint encore augmenter sa haute réputation[2]. Nous ne pouvons rapporter ici toutes les merveilles qu'il a opérées au nom de Dieu. C'est une jeune fille morte qu'il rappelle à la vie[3], un aveugle auquel il rend la vue, un incendie, allumé dans sa ville épiscopale, qu'il éteint par un signe de Croix[4]. Mais parmi les plus remarquables circonstances de sa vie brille un fait qui lui a assuré une place glorieuse dans notre histoire nationale, c'est le Baptême de Clovis, et la Picardie sera toujours fière à juste titre d'avoir donné naissance au Pontife qui a reçu au nombre des enfants de Dieu le premier des Rois très-chrétiens[5].

Après avoir franchi six siècles nous arrivons de saint Remy à saint Geoffroy, trente-septième évêque d'Amiens, le plus illustre des successeurs de saint Firmin. Mais, ce n'est pas exclusivement comme Évêque de la capitale de a province

[1] *Vies des Saints* du P. Croiset, t. I, p. 415.

[2] *Id.*, p. 415—416.

[3] *Brev. rom.*, in fest. S. Remigii.

[4] P. Croiset, *liv. cité*.

[5] V. sur saint Remy, *Acta Sanctorum octobris*, t. I, p. 59 et suivantes; et Ghesquière, *Acta Sanctorum Belgii*, t. I. p. 501 et suivantes.

que nous voulons considérer celui auquel notre grand Apôtre annonça lui-même qu'il devait monter sur le siége d'Amiens[1]. La vie de saint Geoffroy nous offre encore d'autres sujets d'admiration. Saint Remy, baptisant Clovis, fonde en quelque sorte la France chrétienne; dans saint Louis volant par deux fois à la conquête de la Terre sainte, nous verrons tout-à-l'heure le plus grand des rois de France parce qu'entre tous, il fut le plus digne du titre de fils aîné de l'Église; dans saint Félix de Valois, établissant l'ordre de la rédemption des captifs, nous admirerons le chrétien qui se dévoue pour son prochain, en mettant de côté tous les biens de ce monde pour ne penser qu'à Dieu et à ses frères malheureux. Saint Geoffroy, concourant de tous ses efforts à l'établissement de la commune d'Amiens, est une des plus belles figures que le Moyen-Age puisse offrir à nos regards. Il nous montre le bon pasteur veillant sur les intérêts temporels de ses brebis avec la même sollicitude qu'il apporte à la stricte observation de la discipline ecclésiastique.

Humble, comme sont tous les saints, élevé malgré lui à l'épiscopat, Geoffroy fut le modèle du diocèse d'Amiens, comme il avait été celui de l'abbaye de Notre-Dame de Nogent, par les héroïques vertus de sa vie vraiment angélique[2]. Placé à la tête d'un vaste diocèse, à un moment où le monde semblait s'agiter sur sa base, à une époque sous bien des

[1] V. Chapitre XVII, l'apparition de saint Firmin à saint Geoffroy.

[2] Ut vitam prope angelicam vivere videbatur. — *Brev. Amb.* 1667 *in fest. sancti Geofridi.*

points mémorable, saint Geoffroy marcha à la tête des idées de son siècle et sut toujours allier une éminente sainteté à une fermeté inébranlable, dans les circonstances les plus difficiles et les plus délicates de sa vie épiscopale. Il serait trop long de retracer ici toutes les phases de l'institution de la commune d'Amiens; bornons-nous à dire que non-seulement Geoffroy céda volontiers et, ce qui est digne de remarque, *gratuitement*[1] au désir manifesté par les Amiénois d'ériger en commune une ville dont l'Évêque était un des seigneurs; mais encore qu'il concourut de toutes ses forces à la réalisation de ce dessein, ne craignant ni la persécution dont il fut abreuvé et qui le couronna de gloire, ni les hostilités de ceux qui auraient dû seconder ses efforts. Louis-le-Gros, en personne, vint faire le siége du château d'Amiens, dans lequel étaient renfermés le châtelain Adam et le comte Enguerrand, tous deux opposés à l'institution de la commune. Pendant que le roi combattait avec des armes humaines, Geoffroy, prosterné devant les reliques de saint Firmin, implorait pour ses ouailles fidèles, en même temps que pour ses brebis égarées, la protection et la miséricorde du Dieu des armées. Enfin, après un siége de deux ans, le formidable Castillon se rendit; il fut aussitôt détruit. Le roi en conserva seulement, à la prière de l'évêque, le cachot où saint Firmin avait reçu le coup mortel. Et bientôt, sur les ruines de l'antique forteresse, s'élevèrent une

[1] Un grand nombre de communes de leurs seigneurs que moyennan ne purent obtenir leur établissement argent.

église dédiée au premier apôtre de la cité et un beffroi, glorieux symbole de la liberté reconquise, qui rappelle encore aux Amiénois le dévouement sublime de leur évêque du XII[e] siècle[1].

Nous ne parlerons pas ici des vertus sans nombre de saint Geoffroy, de son zèle pour la religion dont il était le ministre, de son amour pour le saint Martyr, le premier de ses prédécesseurs. Nous ne voulons voir en lui dans ce moment que le fondateur de la commune d'Amiens; « le saint apôtre des « libertés municipales de nos ancêtres[2]; » rappeler son dévouement sans bornes pour ses diocésains qui lui a assuré dans l'histoire une page ineffaçable, en même temps que sa sainteté lui méritait une place immortelle dans les cieux. « Si le mérite d'avoir fondé une commune, dit en parlant de « saint Geoffroy, un historien trop souvent hostile au catho- « licisme et à ses ministres, ne lui fut pas compté, il y a sept « siècles, parmi ceux qui lui valurent ce titre (le titre de « Saint) c'est à nous de l'y ajouter comme un motif de plus « pour vénérer sa mémoire[3]. »

Disons encore que le souvenir de saint Geoffroy, en traversant les siècles pour arriver jusqu'à nous, n'a fait qu'augmenter, bien loin de s'affaiblir. Il n'est guères d'histoire de

[1] August. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*. — *Essai sur l'histoire du Tiers-Etat*. — M. Guerard, *Essai sur saint Geoffroy ; Mém. de la soc. des antiq. de Picardie*, t. VI.

[2] Discours prononcé par M. Henri Hardouin, président de la Société des Antiquaires de Picardie, à la séance publique du 11 juillet 1841.

[3] Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, ap. Œuvres complètes, éd. in-8°. t. III, p. 201.

France un peu étendue qui, à l'endroit du grand acte de l'émancipation des communes, ne cite avec respect le nom de cet illustre évêque d'Amiens. Les historiens, même les moins chrétiens, ne peuvent lui donner un seul blâme, et le plus célèbre d'entr'eux termine ainsi les lignes qu'il a consacrées au récit des nobles efforts de saint Geoffroy : « Sa mémoire, en« tourée d'hommages religieux, mériterait bien aussi des « honneurs civils. Un jour, peut-être (et nous voudrions que « le présent travail pût hâter ce jour) on verra s'élever au « milieu d'une des places publiques d'Amiens, la statue de « saint Geoffroy tenant à la main le pacte d'association com« munale, et, sur le rouleau déployé, on lira ces mots expres« sifs qui formaient le premier article et qui contenaient tout « l'esprit de ce pacte civique : *Chacun gardera fidélité à son « juré, et lui prêtera secours et conseil en tout ce qui est « juste*[1]. »

Quelques années s'étaient à peine écoulées depuis la mort de saint Geoffroy, quand naquit, dans sa ville épiscopale, le 9 avril 1127, un enfant qui devait être aussi une des gloires de la vieille Picardie: Félix de Valois, de la famille royale de France. Avant sa naissance, sa mère eut une vision qui lui présagea les célestes destinées de l'enfant qu'elle portait dans son sein. Béni, vers l'âge de trois ans, par le pape Inno-

[1] Aug. Thierry, *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers Etat*, éd. 1853, in-8°, p. 335.— Le culte de saint Geoffroy a aussi augmenté avec les années ; sa fête, qui dans le Bréviaire de 1667 n'était que semi-double, est maintenant du rit double. Regrettons seulement ici qu'il n'y ait à Amiens aucune chapelle qui lui soit dédiée.

cent II, il fut élevé à Clairvaux, sous les yeux et par les soins de saint Bernard, qui peu de temps après sa naissance l'avait déjà offert à Dieu dans l'église de ce monastère. Dédaignant les grandeurs auxquelles il pouvait prétendre, Félix se sépara du monde pour se consacrer entièrement à Dieu. Retiré d'abord dans une solitude, appelée *le Breuil*, au diocèse d'Amiens, il ne l'abandonna que pour s'en faire une autre dans celui de Meaux, en un lieu appelé *Cerfroi*. C'est là qu'il fit la connaissance d'un jeune homme, qui voulut être son disciple, Jean de Matha. Ils marchèrent ensemble dans les sentiers de la vertu et fondèrent ensuite, avec l'approbation du Pape, l'ordre des Trinitaires, ou de la Rédemption des chrétiens captifs chez les infidèles, dont Jean de Matha fut établi supérieur général par Innocent III. Comblé des faveurs célestes, saint Félix de Valois s'endormit dans le Seigneur, à l'âge de 85 ans, le 4 novembre 1212. Sept ans après sa mort il était déjà honoré dans le diocèse de Meaux. Son culte fut établi dans l'Église universelle au XVII[e] siècle; sa fête, du rit double, se célèbre le 20 novembre[1].

A peine une des gloires de la province avait-elle cessé de briller sur la terre, que Dieu dans sa bonté en faisait apparaître une autre. Il y avait treize ans que le bienheureux fondateur des Trinitaires était allé au ciel recevoir sa récompense, quand la reine Blanche de Castille accoucha à la

[1] Colliette, *Mém. pour servir à l'hist. du Vermandois*, t. II, p. 247-248. — P. Croiset, *Vies des Saints*, t. II, p. 674-676. — Brév. Romain, au 20 novembre

Neuville-en-Hez, près Clermont-en-Beauvoisis, d'un enfant qui, après avoir porté la plus belle couronne du monde, devait y joindre la céleste auréole. Louis IX, ce prince, modèle des souvèrains, qui a eu le rare privilége d'être un grand saint, en même temps qu'un grand homme, suivant le langage du monde; ce véritable type du Moyen-Age chevaleresque et catholique; saint Louis enfin, le plus grand roi qui ait régné sur la France, naquit sur le sol picard et si, baptisé à Poissy, il aima à joindre à son nom celui de la ville où il avait été fait enfant de Dieu, les rois ses descendants et ses successeurs n'oublièrent pas que c'était à la Neuville-en-Hez qu'il avait reçu le jour et ce modeste village reçut pour cela des marques toutes particulières de leur bienveillance[1].

« On ne voit guères, dit en tête de l'histoire de saint « Louis un historien trop peu lu de nos jours[2], ou plutôt on « ne voit point de héros sans ambition. Cette noble passion, « ainsi que l'appellent ceux qui les flattent, est le principe de « toutes leurs grandes actions, le premier mobile de toutes « leurs entreprises, et à quoi d'ordinaire ils font céder tout « le reste. Celui dont je commence l'histoire, est d'un caractère tout différent. Il a eu les qualités de ces hommes au-« dessus du commun, le courage, l'intrépidité, la grandeur « d'âme, les grands projets. Il a conduit de nombreuses ar-« mées au-delà des mers, il a fait des prodiges de valeur:

[1] Voyez : *Eglises, châteaux, beffrois et hôtels de ville les plus remarquables de Picardie et d'Artois*; Introduction, p. 10.

[2] Le P. Daniel, *Histoire de France*, éd. in-4°, 1755, t. IV, p. 281.

« mais le désir de sa propre gloire n'a eu aucune part en « tout cela. Sa vie toujours constamment sainte, mais d'une « sainteté non commune et l'autorité de l'Église qui l'a ca- « nonisé, nous en répondent. Sa religion, son zèle pour la « gloire de Dieu et pour le bien de son État, suppléèrent dans « sa personne aux mouvements de l'ambition la plus vive, « pour en faire, non pas un héros tout profane, mais un « héros tout chrétien. »

Saint Louis a su être roi en chrétien et chrétien en roi; guerrier intrépide, il défend la patrie attaquée avec le mâle courage et la noble ardeur qu'il déploya à Taillebourg et qui le firent, quelques années plus tard, s'élancer par deux fois vers les terres lointaines de la Judée, pour reconquérir ce Saint-Sépulcre, dont la pensée fit toujours battre son cœur d'un sentiment d'amour. Fait prisonnier la première fois, il se montre encore plus grand dans la captivité qu'il ne l'avait jamais été au sein de sa puissance. La seconde fois il expire sur les plages de l'Afrique, couché sur la cendre, après avoir donné à son fils des conseils qui sont un modèle de sagesse; et sa mort, dans laquelle parut avec tant d'éclat son éminente sainteté, fut un digne couronnement de la vie d'un prince, auquel sa mère avait répété dans son enfance ces mots, depuis la règle de toutes ses actions: « Je vous aime, « ô mon fils, mais j'aimerais mieux vous voir mort à mes « pieds, que coupable d'un seul péché mortel. »

Toute la vie de Louis IX peut supporter sans crainte l'examen le plus sévère et le plus attentif. Sage législateur, il

rend lui-même la justice sous le chêne de Vincennes, que la mémoire du peuple n'oubliera pas. Des rois étrangers le choisissent pour arbitre, et la cathédrale d'Amiens a été témoin d'un de ses plus célèbres jugements. Canonisé peu d'années après sa mort, ce roi, qui fut par excellence le roi très-chrétien, a toujours depuis protégé sa patrie, et la vieille Picardie sera toujours fière de posséder le village où il a reçu le jour.

Les quatre Saints dont nous venons de parler suffiraient seuls à illustrer une nation, et cependant combien d'autres ne pouvons-nous pas compter ici qui sont nés ou qui ont vécu sur notre sol. Sans parler des renseignements historiques qui revendiqueraient, comme picard, le grand Thomas Becket et qui ne sont pas assez prouvés [1], nous pouvons encore citer de glorieux patrons. Les Honoré [2], les Médard [3], les Gilbert [4], les Wulphi [5], les Ouen [6], les Yves de Chartres [7], et tant d'autres. Mais nous devons nous borner à ce qui précède ; saint Remy, saint Geoffroy, saint Félix de Valois et saint Louis, montrent assez la grandeur de la province, sous le rapport des Saints qu'elle a vus naître. Il est encore un autre point

[1] LeVasseur, *Annales de l'Eglise de Noyon*, p. 139. — Colliette, *Mém. pour servir à l'hist. du Vermandois*, t. I, p. 359, etc.

[2] Huitième évêque d'Amiens, V. le chapitre XIII « *Des premiers successeurs de saint Firmin* ».

[3] Évêque de Noyon et de Tournai. — V. *Acta SS. Belgii*, t. II, p. 98 et s.

[4] Évêque de Meaux, né à Ham. — V. *l'arrondissement de Péronne*, par M. Decagny, p. 383.

[5] Curé de Rue.

[6] Évêque de Rouen, né près de Soissons.

[7] Un des hommes les plus éminents de son époque, né dans le Beauvoisis. — L'Oisel, *Mém. sur Beauvais et le Beauvoisis*, p. 195. — Roulliard, *Parthénie ou Histore de la très-auguste et très-dévote Eglise de Chartres*, 2e part. fol. 32 et suiv. etc.

de vue sous lequel nous devons l'envisager, c'est celui de ces nombreuses abbayes qui lui ont aussi donné tant de Saints. Les moines, ces défricheurs de l'Europe, vinrent aussi défricher la terre picarde; ce sont eux qui, de concert avec nos évêques, ont achevé l'œuvre des Firmin, des Quentin, des Lucien, en déracinant les derniers vestiges du paganisme. Saint Valery, saint Blimont, saint Riquier, doivent être comptés au premier rang parmi ces innombrables flambeaux de la Foi dans notre contrée. Le premier n'a pas seulement évangélisé la Picardie, la Neustrie, où saint Firmin avait annoncé l'Evangile, doit aussi le compter avec reconnaissance parmi ses apôtres [1] et Saint-Valery-en-Caux, ainsi que Saint-Valery-sur-Somme, apprendront aux générations les plus reculées le nom du glorieux abbé de Leucone.

On oublie trop quelquefois les bienfaits des ordres religieux. Ce n'est pas ici l'endroit d'en faire l'apologie : rappelons seulement que les moines ont été les apôtres et les civilisateurs de nos campagnes, en même temps que les conservateurs des sciences et des lettres. Un grand nombre de villes et de villages ont pour première origine un monastère, autour duquel sont venues successivement se grouper quelques maisons, ayant besoin de l'aide et de la protection qu'elles trouvaient toujours sous les murs du couvent. Et si, sous Charlemagne, l'antique Centule — aujourd'hui Saint-Riquier — comptait 2500 maisons et 14000 habitants, c'est

[1] M. l'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 410-420. — *Les Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, t II, p. 6, etc.

que ses dépendances étaient plutôt des cités que des villages, parce que leurs habitants, grâce au patronage de l'abbaye, se trouvaient à l'abri de toute violence [1].

C'est au VIe siècle que l'ordre illustre de Saint-Benoist commença à s'établir; ce fut aussi ce siècle qui vit s'élever les premières abbayes picardes. Les Rois furent souvent leurs fondateurs ou les premiers de leurs bienfaiteurs; leurs premiers supérieurs furent des Saints. En première ligne, nous trouvons un couvent qui devait bientôt disparaître dans les ravages des Normands, celui de Saint-Fuscien, près Amiens, dont saint Évrols fut nommé le premier abbé par le conseil de la reine Frédégonde [2]. Quelques années plus tard, en 583, le même Saint fut choisi pour abbé du monastère de Saint-Lucien de Beauvais que le roi Chilpéric Ier venait de fonder [3].

Dans le commencement du VIIe siècle, saint Colomban, abbé de Luxeuil, envoya saint Valery, religieux de ce monastère, prêcher la Foi et la pénitence dans le diocèse d'Amiens, où il y avait encore des restes d'idolâtrie. Ses miracles et ses vertus convertirent un grand nombre de païens. Il menait une vie si austère qu'il ne prenait quelquefois de nourriture que le dimanche. Il ne buvait ni vin, ni bière, et ne mangeait que du pain d'orge. Clotaire Ier lui donna quelques terres à l'embouchure de la Somme, et, avec l'agrément de l'évêque d'Amiens Berchund, il bâtit le monastère de Leuconaüs, le-

[1] *Histoire d'Abbeville et du Comté de Ponthieu*, par M. Louandre, t. I, p. 72.

[2] *Acta SS. ordinis S. Benedicti*, sæc. I — Annal. Bénédictin, t. I, p. 138.

[3] *Histoire du diocèse de Beauvais*, par M Delettre, t. I, p. 216 et suiv.

quel prit dans la suite le nom de Saint-Valery, ainsi que la ville qui s'y est formée [1]. Dévastée par des pirates, peu d'années après la mort de son fondateur, cette abbaye fut réédifiée quelque temps après par saint Blimond et compta plus tard au nombre des successeurs des deux Saints qui ouvrent son histoire, l'immortel Fénelon [2].

Vers la même époque, c'est-à-dire aux environs de l'année 625, saint Riquier fonda, au lieu appelé Centule, où il était né, un monastère qui devint bientôt célèbre [3]. Richement doté par Dagobert, il atteignit son plus haut degré de splendeur sous le règne de Charlemagne. Gouverné par saint Angilbert, surnommé l'Homère de son temps, gendre du grand empereur d'Occident, qui y fonda une école, justement célèbre, de laquelle sortirent vingt-sept Papes et deux cents Cardinaux [4], l'illustre monastère atteignit dans ce temps un degré de gloire auquel parvinrent peu d'autres abbayes. Trois basiliques s'élevèrent en même temps dans son enceinte; de riches mosaïques venues d'Italie et les marbres les plus précieux formèrent le pavé et les colonnes de ces édifices. Charlemagne voulut que le bois, le verre et le marbre destinés à leur construction fussent confiés aux plus habiles ouvriers de ses États [5]. La

[1] *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par l'abbé Rohrbacher, 2e éd. t. x, p. 137.

[2] Nommé abbé commendataire de Saint-Valery, le 24 décembre 1694.

[3] Rohrbacher, l. c.

[4] *Archives historiques et ecclésiastiques de Picardie et d'Artois*, par M. Roger, t. i, p. 152. — Nous laissons à M. Roger la responsabilité de ces chiffres, dont nous n'avons pu vérifier l'exactitude.

[5] Id. p. 153.

dédicace de ces églises fut faite par l'archevêque de Rouen, l'évêque de Beauvais et dix autres grands dignitaires ecclésiastiques; ils en consacrèrent les douze autels [1], qui étaient ornés de vases d'or. On plaça dans ces magnifiques édifices treize châsses d'argent enrichies de pierres précieuses. « Dans ces temps de ferveur, on vit trois cents religieux et cent novices préposés au service divin. Et pendant qu'à toute heure du jour et de la nuit cent d'entr'eux chantaient les louanges de Dieu au sanctuaire, les quarante-cinq cloches des trois églises annonçaient au peuple le culte du Seigneur [2]. »

Héric présenta en 831 à Louis le Débonnaire l'état des biens de l'abbaye de Saint-Riquier; en résumé, ce monastère possédait à cette époque : la ville de Saint-Riquier, treize autres villes, trente villages, un nombre infini de métairies, ce qui produisait un revenu immense. Les offrandes en argent, faites au tombeau de saint Riquier, s'élevaient seules par an à 15600 livres de poids, près de deux millions numériques de la monnaie d'aujourd'hui [3].

Cette splendeur ne diminua pas avec les années. Pendant des siècles, on vit, le jour de la fête de saint Riquier et celui de la Pentecôte, cent dix-sept gentilshommes venir en armes, au pied de l'autel, rendre hommage à l'abbé dont ils étaient les feudataires. Douze princes de sang royal furent comptés

[1] *Histoire d'Abbeville et du Comté de Ponthieu*, par M. Louandre, t. I, p. 54.

[2] *Archiv. historiq. et ecclés. de Picardie et d'Artois*, t. I.

[3] Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'histoire de France*, ap. Œuvres complètes, éd. Lefèvre, Paris 1834, t. Ier, p. 639-640.

au nombre des religieux de Centule, encore plus riches en vertus qu'en biens temporels, et dont plusieurs ont été mis au rang des Saints[1]. Nous parlerons plus loin de la magnifique église qui atteste encore le brillant passé de l'abbaye de Saint-Riquier.

Le monastère de Saint-Médard de Soissons s'enorgueillissait d'une antiquité encore plus reculée, puisqu'on faisait remonter sa fondation à l'année 562. Mazarin et le cardinal de Bernis en furent abbés.

Suivant quelques historiens, Frédégonde avait été la fondatrice de l'abbaye de Saint-Fuscien; sa rivale Brunehaut fonda, à la fin du VI[e] siècle, celle de Saint-Vincent de Laon.

Si resplendissante qu'ait été la gloire de ces monastères, il en est un dont la grandeur les égale tous et efface celle de presque tous les autres couvents de France. C'est la royale abbaye de Saint-Pierre de Corbie, le séminaire des savants hommes qui relevèrent les lettres sous Charlemagne, le cénacle des apôtres qui évangélisèrent le Nord[2], fondée par sainte Bathilde, en 662.

L'abbé et comte de Corbie était l'un des plus puissants seigneurs de France et les plus grands fiefs de la province relevaient de son abbaye. Il fit battre monnaie à son coin. Comme les rois de France et les comtes de Hainaut, il avait

[1] Un ouvrage sur cette abbaye en cite cinq : Saint Riquier. — Saint Ildevert. — Saint Angilbert. — Saint Mauguille. — Saint Gervin. — *Notice historique sur l'abbaye de Saint-Riquier*, par M. Padé, p. 16.

[2] D. Pitra, *Histoire de saint Léger*, p. 139.

ses douze pairs et les plus nobles seigneurs de Picardie s'honoraient de ce titre [1]. Mais, à Corbie, comme à Centule, ce n'est pas tant la grandeur temporelle qui doit frapper nos regards, que la seule grandeur véritable, la grandeur religieuse si éclatante de ces monastères ; et sous ce rapport nul d'entr'eux ne surpasse l'antique Corbie. Au commencement du IXe siècle, saint Adalhard, son IXe abbé, envoya en Saxe une colonie de ses religieux et y fonda un monastère qui porta le nom de la Nouvelle-Corbie ou de Corvey et dont l'abbé fut depuis compté au nombre des princes du saint Empire romain. La nouvelle Corbie devint, comme l'ancienne, une école célèbre et un séminaire pour les missions, non-seulement chez les Saxons, mais chez les peuples du Nord encore païens [2].

Les Saints de Corbie sont nombreux. Nous venons de nommer saint Adalhard [3], petit-fils de Charles-Martel et cousin de Charlemagne, citons encore saint Anschaire, l'apôtre des Scandinaves. Né à Fouilloy, près Corbie en Picardie, d'abord moine, puis professeur distingué de l'ancienne et de la nouvelle Corbie, il devint le premier archevêque de Hambourg et ensuite de Brême. Il reçut le Pallium du pape Grégoire IV, qui le nomma Légat du Saint-Siège pour les Suédois, les Danois, les Slaves et les autres nations septentrionales, entr'autres l'Islande et le Groënland [4]. Il évangélisa lui-même à diverses reprises l'Alle-

[1] *Historiæ regalis abbatiæ S. Petri Corbeiensis compendium*, par D. B. Cocquelin. ap. Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, t. VIII, p. 398.

[2] Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XI, p. 424.

[3] Il mourut en 826.

[4] *Propr. Amb. in festo S. Anscharii.* — Rohrbacher, t. XI, p. 485. — « Une particularité bien remarquable,

magne, le Danemarck, la Suède et après une vie toute de sainteté, il s'endormit dans le Seigneur, le 3 février 865, à l'âge de 65 ans et après trente-quatre ans d'épiscopat [1].

Saint Anschaire n'était pas seulement un apôtre, il a laissé des écrits remarquables [2]. Il avait eu pour maître le célèbre saint Paschase Ratbert, XIVe abbé de Corbie, aussi célèbre par sa science que par sa sainteté, qui a laissé un grand nombre de monuments de son génie, de son érudition et de sa piété [3], dont le plus célèbre est, croyons-nous, son *Traité du corps et du sang du Seigneur*, ou de l'Eucharistie, qu'il composa à la prière de son disciple Varin, surnommé Placide, abbé de la nouvelle Corbie [4].

« quoiqu'elle ait été peu remarquée, « c'est que dans la légation de saint « Anschaire et de l'archevêque Ebbon « se trouve non-seulement l'Islande, « mais encore le Groënland, qui fait « partie de l'Amérique septentrio- « nale. Le pape Grégoire IV nous « apprend dans sa bulle à saint Ans- « chaire, que Charlemagne avait déjà « eu intention de faire remplir cette « mission lointaine. Ainsi donc, à la « fin du VIIIe et au commencement « du IXe siècle, on connaissait assez, « non-seulement l'Islande, mais encore « le Groënland ou la partie septen- « trionale de l'Amérique pour songer « à y envoyer des missionnaires. Nous « verrons même, vers le milieu du « XIe siècle, un des successeurs de « saint Anschaire, l'archevêque Adal- « bert de Hambourg, établir un évê- « que en Islande, dans la ville de « Skalholt. C'est peut-être de ces an- « ciennes missions que venaient les « traces et les traditions du christia- « nisme qu'on découvrira plus tard en « Amérique ». — Rohrbacher. l. c.

[1] Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise cathol.* t. XI, p. 480-486 et t. XII, p. 56-63 et 189-192.

[2] *Hist. regal. abbatiæ Corbeiensis compendium*, par D. Cocquelin. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. VIII, p. 399.

[3] *Vir doctissimus et sanctissimus, permulta sui ingenii reconditæ eruditionis et pietatis reliquit monumenta.* Ibid.

[4] *Hist. univers. de l'Eglise catholique*, t. XI, p. 489-491 et t. XII, p. 82-83. — Ajoutons à toutes ces gloires de l'abbaye de Corbie, qu'elle compta parmi ses abbés jusqu'à dix cardinaux.

Quoique le vent de la révolution ait soufflé sur cette antique splendeur, il n'a pu en effacer complètement la trace, et les hautes tours de l'église ruinée, attestent encore à celui que la vapeur entraîne de leur côté, la grandeur passée de cet ancien monastère, en même temps qu'elles lui indiquent la place où s'élevait jadis l'abbaye de Corbie. La florissante cité abbatiale est devenue une humble et modeste petite ville, mais, si elle n'a plus à offrir que la mémoire de sa gloire éclipsée, elle sera pourtant toujours chère au Français et au chrétien, digne de ce nom, parce qu'il se rappellera en la traversant que là a existé une des plus nobles maisons de cet ordre de Saint-Benoist, dont les enfants ont civilisé l'Europe, et qui a laissé dans notre pays tant de traces de son long et pourtant encore trop court passage. Il aimera aussi à penser que de cette petite cité sont partis des apôtres qui ont été planter la Croix, il y a bientôt dix siècles, dans toute l'Europe septentrionale, et probablement même, dès cette époque reculée, jusque sur les plages lointaines et glacées de l'Amérique du Nord.

Au XIIe siècle, saint Norbert institua l'ordre des Prémontrés. L'abbaye qui donna son nom à la règle dont l'observance fut pratiquée dans son enceinte pour la première fois, était située en Picardie, où s'élevèrent bientôt de nombreux couvents de cet ordre célèbre, dont nous citons ceux de Saint-Jean d'Amiens; de Saint-Just, dans le diocèse de Beauvais; de Bucilly, dans le diocèse de Laon; de Claire-Fontaine, dans celui de Soissons.

Nous devons encore mentionner une autre abbaye, celle de

Saint-Acheul-lez-Amiens, fondée en 1145 [1], parce que c'était sous les voûtes de son antique église que les fidèles venaient révérer le tombeau de saint Firmin. Le sanctuaire monastique s'élevait sur l'emplacement du premier sanctuaire du diocèse d'Amiens, les moines de Saint-Acheul ont été, pendant plus de huit siècles, les gardiens du sépulcre de notre grand Apôtre.

Nous arrêtons ici cette énumération des abbayes de la province. Nulle terre de France n'a été, plus que le sol picard, arrosée par les sueurs des ordres religieux; nuls monastères n'ont été plus illustres que les siens. Abbayes d'Ourscamp [2], de Saint-Germer de Flay [3], de Saint-Corneille de Compiègne [4], de Cercamp, de Saint-Salve de Montreuil [5] et vous tous, saints monastères de Picardie, de combien de noms et d'actions sans tache sont remplies vos annales !

Pourquoi faut-il que la tempête révolutionnaire ait renversé tous ces saints lieux, et que bien souvent nous ne ren-

[1] Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 251 et suiv.

[2] Fondée vers 1130, cette abbaye était de l'ordre de Citeaux. — La citation suivante donnera une idée de la richesse de ce monastère : « Lorsque l'anglais la pilla, en 1358, dit « Colliette, il en enleva 423 chevaux, « plus de 200 poulains et juments, « 552 bêtes à cornes, 8000 bêtes à « laine, 800 porcs, etc., etc. » — *Mém. pour l'histoire du Vermandois*, t. II, p. 182.

[3] Fondée vers 661 par saint Germer, Guibert de Nogent y fut moine. Le célèbre Ansegise en fut abbé au IX[e] siècle.

[4] Fondée par Charles-le-Chauve au IX[e] siècle. L'église de cette abbaye royale fut consacrée par le pape Jean VIII, en présence du roi, des grands de la cour et de soixante-douze prélats; Amyot en fut abbé.

[5] Abbaye de l'ordre de Saint-Benoist, fondée au lieu où saint Salve, évêque d'Amiens, avait vécu en communauté au VI[e] siècle.

contrions que des ruines désolées sur l'emplacement où s'élevaient jadis tant de pieuses maisons religieuses! Cependant, la Picardie, si souvent bénie par les ordres religieux, ne les a pas vus disparaître pour jamais et la robe de bure du moine se rencontre encore dans les rues de nos cités. Quand les disciples de saint François d'Assise ont voulu rétablir en France un noviciat de leur ordre, ils se sont souvenus que Pierre l'Hermite a reçu le jour à Amiens, et que c'est un moine picard qui a poussé le premier ce cri de ***Dieu le veut***! qui conduisit l'Europe à la conquête de ce Saint-Sépulcre, actuellement confié à la garde des religieux Franciscains; et c'est désormais de la capitale de notre province que sortiront les pacifiques soldats de la Croix, qui iront combattre le bon combat, avec l'arme de la prière, sur cette terre désolée, jadis sanctifiée par la présence du Christ-Dieu [1].

Les abbayes de femmes n'étaient ni moins nombreuses, ni moins illustres; leur origine remontait aussi à une époque reculée. Parmi les vierges célèbres qui ouvrent l'histoire de ces communautés en Picardie, nous en citerons quatre, non parce qu'elles en sont rigoureusement les premières, mais parce que la célébrité dont elles jouissent et l'antiquité de leur culte nous permettent de les regarder en quelque sorte comme les fondatrices des monastères de femmes de la province et les protectrices des vierges picardes: sainte Godeberthe,

[1] V. l'Allocution prononcée par le cardinal Wiseman, archevêque de Westminster, lors de la bénédiction du couvent des Franciscains d'Amiens, le 25 août 1852.

sainte Angadresme, sainte Austreberthe et sainte Ulphe.

Sainte Godeberthe, que la ville de Noyon honore comme sa patronne, naquit à Boves, dans l'Amiénois [1], au VII[e] siècle, de parents religieux et distingués. A l'époque où ses parents, et le roi lui-même, songeaient à la marier, saint Éloi, évêque de Noyon, mû par une inspiration du ciel, la consacra à Dieu, en lui passant au doigt son anneau épiscopal. Bientôt après, la jeune vierge fonda un monastère à Noyon, et le monarque qui avait voulu s'occuper de son bonheur temporel lui fit don d'un palais qu'il y possédait et de deux villages. Douze pieuses filles, réunies à Godeberthe, la reconnurent pour leur supérieure et marchèrent sous sa direction dans les sentiers de la vertu [2]. Toute sa vie, de la plus éminente sainteté, fut illustrée par le don des miracles. Entre les prodiges que Dieu daigna opérer par elle, nous citerons un vaste incendie, dévastant la ville de Noyon, qu'elle éteignit par le signe de la Croix [3]. La peste ravageait la même ville, la Sainte exhorta ses habitants à apaiser la colère divine par des prières, des jeûnes et des aumônes; ils suivirent ses avis et le fléau cessa. Une aveugle, nommée Transirique, la suppliant de lui rendre la vue, elle lui traça le signe de la

[1] Propr. Bellovacen. — Suivant une autre tradition, elle serait née à La Neuville-lez-Amiens. — V. Le Vasseur, *Annales de l'Église de Noyon*, p. 527.

[2] Le Vasseur, *Annales de l'Église de Noyon*, p. 528 et suiv. — Colliette, *Mém. pour l'Hist. du Vermandois*, tom. III, p. 144. — Brev. Noviomense, 1764, etc.

[3] V. Le Vasseur, p. 1080 à 1110. — Colliette, tom. III, p. 145. — L'abbé Laffineur, *Vie de sainte Godeberthe*, p. 28. etc.

Croix sur les yeux et la lumière lui fut rendue. Sainte Godeberthe mourut à Noyon vers la fin du VIIe siècle; son corps fut enseveli dans une chapelle, dédiée à saint Georges, qui, après avoir porté le nom des saints Apôtres, fut ensuite placée sous son invocation. Cette glorieuse vierge fut souvent invoquée par les Noyonnais dans la détresse et jamais son secours ne se fit attendre. Ses restes sacrés sont encore vénérés dans la cathédrale de Noyon [1].

Sainte Angadresme était fille de Robert, chancelier ou garde du scel de Clotaire III, qui vivait au pays des Morins [2]; son père la fit élever avec un soin tout particulier auquel la jeune fille répondit parfaitement. Arrivée à l'âge de se marier, elle fut fiancée à Ansbert, fils d'un seigneur du Vexin, nommé Siwin. Ansbert était d'un caractère timide; il avait été doux dans son enfance, modeste dans sa jeunesse, grave dans son adolescence [3]. Son cœur enclin à la piété, et son esprit passionné pour l'étude, trouvaient fades et insipides les amusements qui ont d'ordinaire le plus d'attrait pour les jeunes gens, auxquels son père aurait souhaité le voir se livrer. La retraite, les saintes occupations de la vie religieuse lui paraissaient préférables aux plus brillantes positions dans le monde. Les goûts d'Angadresme n'étaient pas moins prononcés pour une vie exclusivement consacrée à

[1] L'abbé Laffineur, *Vie de sainte Godeberthe.*

[2] L'Oisel, *Mémoires sur le Beauvoisis*, p. 231. — Ghesquière, *Acta SS. Belgii*, tom. v, p. 134.

[3] *Acta Sanctorum Belgii, in vita S. Ansberti*, tom. v, p. 134.

Dieu. Déjà elle avait voué secrètement sa virginité à Jésus-Christ et son seul désir était de demeurer toujours fidèle à ce céleste époux. Deux âmes semblables ne pouvaient tarder à se comprendre, ils se communiquèrent réciproquement leurs pensées et, dès lors, ne songèrent plus qu'à obtenir de Dieu, par leurs prières, la grâce et la facilité de persévérer dans leur pieuse résolution [1].

Angadresme supplia le Seigneur de lui enlever sa beauté, qui serait un obstacle à la rupture de l'engagement qu'elle avait contracté. Sa prière fut exaucée : une lèpre hideuse vint la défigurer. La sainte jeune fille se réjouit; mais son père fut au comble de la tristesse, quand il vit sa fille chérie dévorée par une maladie épouvantable, sur laquelle l'art des médecins s'épuisait en vain. Robert finit cependant par croire le mal de sa fille incurable. Il se décida à confier sa peine à Siwin, et tous deux, d'un commun accord, annulèrent les fiançailles. Angadresme se consacra aussitôt à Dieu; saint Ouen, évêque de Rouen, l'admit au nombre des vierges saintes, et la maladie qui défigurait son visage, disparut dès lors sans laisser aucune trace.

Ansbert, à l'exemple de celle qui avait dû être sa compagne, prit la résolution d'embrasser la vie religieuse. Conduit malgré lui à la cour par son père, il y fut revêtu d'une fonction élevée qu'il abandonna bientôt pour revêtir l'habit monastique, dans le monastère de Fontenelle; il remplaça

[1] *Hist. du diocèse de Beauvais*, par M. Delettre, tom. I, p. 262 et suiv.

plus tard saint Ouen, sur le siége de Rouen, et mérita comme lui la gloire des Saints [1].

Angadresme fut plus tard choisie pour abbesse du monastère de femmes, qui venait d'être fondé à Oroër, dans le diocèse de Beauvais, sur le tombeau de saint Évrols; elle le gouverna d'une manière admirable jusqu'à sa mort, arrivée en 695 ou 698. Elle a toujours été honorée par l'Église de Beauvais comme une de ses plus puissantes protectrices [2]; ses reliques, conservées précieusement dans la ville épiscopale, comme un véritable Palladium, y sont encore l'objet de la vénération universelle.

En 1472, pendant ce siége de Beauvais, où la fureur bourguignonne vint échouer contre la bravoure picarde, et où une ville sans garnison se défendit avec une valeur des temps antiques, contre la plus formidable armée de l'Europe, la châsse de sainte Angadresme, « que tout le monde considéroit « avec raison comme le plus grand bouclier de la ville et sa « principale forteresse [3], » fut portée sur les remparts, au plus fort du combat. Le jour où la présence des restes mortels de la patronne de Beauvais vint ranimer le courage de ses habitants, jusque sur le champ de bataille, il n'y eut de leur côté, après une lutte acharnée, qu'un seul tué et quatre

[1] *Acta SS. Belgii*, t. v, p. 134 et suiv. *In vita S. Ansberti*.

[2] Delettre, *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. I, p. 284. — L'Oisel, *Mém. sur le Beauvoisis*, p. 231. — Malbrancq, *De Morinis*, t. I, p. 412 et suiv.

[3] *Le siége de Beauvais*, manuscrit publié par M. Danjou. *Mém. de la soc. des Ant. de Picardie*, t. v, p. 227.

blessés [1], ce que tous regardèrent comme un effet visible de la protection de la Sainte ; et la châsse de bois de la gardienne de Beauvais a longtemps conservée la flèche lancée par les assiégeants contre ce rempart inexpugnable, devant lequel ils furent honteusement contraints de battre en retraite.

Sainte Austreberthe était aussi d'une illustre origine : fille de Badefroy, comte palatin de Dagobert Ier et de Framechilde [2], tous deux issus de race royale; elle naquit au VIIe siècle, vers 633 [3]. Pour elle, comme pour Godeberthe et Angadresme, la vie s'ouvrait brillante et fortunée, le monde et ses appâts séduisants lui adressait ses sourires les plus enchanteurs. Et, au contraire, un attrait irrésistible l'appelait dans la solitude et lui faisait désirer la sainte pauvreté. Dès son enfance elle donna des preuves de sa piété future et on remarquait en elle une si grande sainteté qu'il n'y avait aucun doute que Dieu ne l'eût prédestinée à être une de ses plus fidèles servantes. Un jour qu'elle s'amusait à contempler son image, reflétée dans les eaux, elle vit tout-à-coup sur sa tête comme un voile de religieuse, et, dès ce moment, elle n'eut plus qu'une seule pensée et qu'un seul désir, celui de se consacrer au Seigneur qui lui avait révélé sa vocation par cette vision miraculeuse [4].

[1] Ibid., p. 219.

[2] Malbrancq leur donne à tous deux le titre de saints : « E SS. Batefrido « et Framebilde nascitur S. Austra« bertha. » *De Morinis*, t. I, p. 339. — Sainte Framechilde était honorée à Montreuil-sur-Mer le 17 mai. V. *Acta SS. Belgii*, t. v, p. 448 à 452.

[3] Malbrancq, *De Morinis*, t. I.

[4] *Acta SS. Belgii*, t. v, p. 424. *In vita S. Austrabertha*.

Sollicitée au mariage par ses parents, elle s'enfuit, âgée d'environ quinze ans [1], et se réfugia auprès de saint Omer, évêque de Thérouanne, de qui elle reçut le voile des épouses de Jésus-Christ, et qui la rendit à ses parents, après avoir apaisé leurs esprits.

Il y avait, dès cette époque, dans le diocèse d'Amiens, sur le bord de la mer, non loin de l'embouchure de la Somme, en un lieu nommé Port, patrie et tombeau de saint Honoré, un monastère de filles dont la supérieure se nommait Burgoflède. Austreberthe obtint de ses parents la permission de s'y retirer. La bienheureuse servante de Dieu entra donc dans ce saint bercail et en devint elle-même une des plus saintes brebis. Son humilité, source de toutes vertus, était si profonde, que non-seulement elle servait la mère spirituelle, comme une servante, mais elle en faisait autant à l'égard de toutes ses sœurs, se soumettant à toutes; elle rendait à chacune tous les services qui étaient en son pouvoir, comme s'acquittant d'un devoir rigoureux. Elle s'avouait la plus mauvaise, se jugeant la dernière et la plus méprisable de toutes. Et ses vertus éminentes brillant d'un vif éclat aux yeux de toutes, la firent bientôt élever d'un consentement unanime, excepté le sien, à la charge d'intendante du monastère [2].

Le fait suivant, l'un des plus remarquables de sa vie, montre à quel point sainte Austreberthe poussa la vertu d'obéissance et comment, en récompense, Dieu daigna la glori-

[1] Malbrancq, t. I.

[2] *Acta SS. Belgii, in vita S. Austrabertha*, t. v, p. 436.

fier. Il était d'usage, dans le monastère de Port, que les sœurs fissent cuire le pain chacune à leur tour. Un jour, la Sainte se trouva chargée de cet emploi avec une jeune fille qu'elle avait instruite et qui devait l'aider. Le four était chauffé, les pains prêts à cuire, et Austreberthe allait ôter les cendres et les charbons, lorsque le petit balai, dont on se servait à cet effet, fut entièrement brûlé. La servante de Dieu, joignant alors les mains, s'écria en soupirant : « Quel malheur! ma sœur, qu'allons-nous faire? les pains sont perdus!» Alors, fermant la porte de la maison, elle fait le signe de la Croix, et, pleine de cette Foi qui transporte les montagnes, elle entre dans le four, au milieu d'un feu dévorant, le nettoie avec les longues manches de sa robe, et en sort ensuite sans qu'un seul cheveu de sa tête et sans qu'une seule frange de son vêtement eussent été brûlés; car Dieu, voulant récompenser l'obéissance et la foi ardente de la Sainte, avait ôté au feu son activité dévorante, comme il l'ôta au feu de la fournaise dans laquelle furent jetés les trois jeunes Hébreux [1].

Après qu'Austreberthe eut passé quatorze années dans le monastère de Port [2], sa réputation de sainteté l'en fit sortir, bien malgré elle et au grand chagrin de ses sœurs, pour être placée à la tête d'un autre monastère, à Pavilly, près de Jumièges, où, après avoir édifié toutes ses filles par ses

[1] *Vita S. Austraberthæ*, ap. *Acta SS. Belgii*, t. v, p. 436-437. — Nous avons reproduit à peu près la traduction publiée dans le Légendaire de la Morinie, p. 57.

[2] Malbrancq.

exemples, ses instructions, ses miracles, et avoir même enduré la persécution, qui la vint cruellement éprouver, elle s'endormit dans le Seigneur le 10 février 704 [1].

Depuis les temps apostoliques où la foi fut prêchée aux Picards, il n'est pas d'époque plus féconde en Saints et en Saintes pour la province que les VIIe et VIIIe siècles; il semble qu'alors le Père des miséricordes ait ouvert tous les trésors de sa grâce, envoyé, comme une rosée bienfaisante, ses bénédictions les plus abondantes sur notre sol, et fait apparaître, en plus grand nombre que jamais, ces brillants astres de sainteté qui, placés sur les siéges épiscopaux, répandus dans les diverses églises ou ensevelis dans la profondeur du cloître, ont fait resplendir la Picardie d'une si éclatante lumière et l'ont embaumée d'une suave odeur de vertus, dont le parfum, traversant les siècles, est parvenu jusqu'à nous. Ne peut-on pas appliquer à cette époque cette parole d'un Prophète [2] : « Les étoiles ont été appelées et elles ont dit : « *Nous voici !* et elles ont pris plaisir à briller pour obéir à « Celui qui les a faites. »

Angadresme et Austreberthe étaient à la fin de leur carrière, quand naquit sainte Ulphe, la fondatrice du premier couvent de femmes de la ville d'Amiens. Elle reçut le jour dans les dernières années du VIIe siècle de parents distin-

[1] *Vita S. Austraberthæ*, ap. *Acta SS. Belgii.* — *Légendaire de la Morinie.* — Malbrancq, *de Morinis.* — *Prop. Ambian. ad X februarii.* — *Prop. Atrebat. ad XVI februarii*, etc.

[2] *Stellæ vocatæ sunt et dixerunt : Adsumus et luxerunt ei cum jucunditate qui fecit illas.* — Baruch, III. 35

gués, habitant les confins du Vermandois et du Soissonnais. Comme les saintes prédestinées dont nous venons de redire les vertus, Ulphe, dès ses jeunes ans, montra une fervente piété; la prière était son occupation continuelle et chérie, la visite de Notre-Seigneur dans son temple sa plus douce récréation. De même qu'Angadresme et Austreberthe, elle voulut vouer à Dieu sa virginité; mais, obligée pour cela de contrefaire l'insensée et de s'enfuir de son pays natal, afin d'échapper à la violence que ses parents voulaient lui faire, en la contraignant au mariage, elle s'en vint dans un désert marécageux à trois lieues d'Amiens. Par un de ces hasards que ménage la Providence, au moment où, égarée dans cet endroit solitaire, elle ne savait plus de quel côté tourner ses pas, elle fit la rencontre du saint chanoine Domice qui habitait un petit ermitage, au milieu de ces marais, d'où il se rendait chaque jour à Amiens, pour assister à l'office canonial. Sous sa direction, Ulphe fixa sa demeure dans une modeste cellule, qui lui fut construite aussi dans les marais, auprès d'une fontaine, et qui était séparée de celle de saint Domice par la rivière de Noye et par une prairie qui s'étend jusqu'à l'Avre. Tous les jours elle se rendait avec Domice à l'office dans la cathédrale d'Amiens [1]. Bientôt l'évêque Christian ou Chrétien la consacra au Seigneur en lui donnant le voile des vierges, vers l'an 720; elle était alors âgée, dit-on,

[1] Qui à cette époque n'était plus à Saint-Acheul, comme on paraît le croire généralement, mais bien dans la ville d'Amiens. V. de La Morlière, p. 39.

d'environ vingt-huit ans. Quelques années plus tard, la sainte religieuse, autour de laquelle plusieurs jeunes filles pieuses étaient venues se grouper pour apprendre d'elle la science des Saints, se détermina à aller habiter Amiens, où elles s'établirent dans une maison qui leur fut concédée par les autorités de l'époque. La rue où était située cette demeure, prit à cause d'elles le nom de rue des Viergeottes, d'où lui est venu son nom actuel de rue des Vergeaux. Cette maison fut, croyons-nous, le premier monastère de femmes érigé dans la ville d'Amiens. Après l'avoir gouvernée pendant plusieurs années, la Sainte retourna habiter sa chère solitude qu'elle avait toujours regrettée ; elle s'y endormit dans le Seigneur, plusieurs années après la mort de saint Domice, le trente-et-unième jour du mois de janvier de l'année 776 [1].

Son culte, né aussitôt après sa mort, est resté populaire dans l'Amiénois. En 1218, un noble baron fonda, sur l'emplacement de sa première solitude, une abbaye qui subsista pendant une longue suite de siècles [2]. Ses reliques, conservées dans la cathédrale d'Amiens, furent transférées dans une châsse plus splendide par un Cardinal-légat en présence de deux rois, d'un archevêque, de cinq évêques [3], et d'une

[1] *V. Acta SS. Januarii*, t. II. — *La vie de saincte Ulphe, vierge*, ap. Ms. 103, *Biblioth. d'Amiens*. — *Saint Domice et sainte Ulphe, deux merveilles des siècles passés découvertes au monde*, par le R. P. Pierre de Saint-Quentin, prédicateur capucin. Amiens 1664. — De la Morlière, *Antiquitez d'Amiens*. — *Vie de sainte Ulphe*, Amiens 1841, etc.

[2] Celle du Paraclet-des-Champs.

[3] Philippe-le-Hardi, roi de France ; Edouard, roi d'Angleterre ; Charles, prince de Salerne, fils du roi de Si-

multitude de princes et de seigneurs, qui s'étaient empressés de venir humilier leur grandeur terrestre devant celle qui, toute sa vie, n'avait pensé qu'à éviter la gloire humaine, dont le juste Rémunérateur voulait illustrer son tombeau. Et aujourd'hui, où tous les souvenirs passent si vite, la mémoire de sainte Ulphe n'est pas effacée du cœur des Picards. Celui qui traverse le marais du Paraclet y voit encore la petite chapelle construite au lieu où fut l'ermitage de la Sainte, il y a onze cents ans. Qu'il interroge les paysans d'alentour, chacun lui racontera la vie de sainte Ulphe; et quand les fiers barons de Boves, qui dominaient jadis tout le pays, sont à peu près oubliés, le souvenir de la religieuse qui y vécut solitaire, plusieurs siècles avant eux, plane encore sur toute cette contrée.

Après Godeberthe, Angadresme, Ulphe et Austreberthe, que nous avons voulu citer en première ligne, à cause de l'époque reculée où elles vivaient et de leur célébrité historique, nous trouvons encore, parmi les Saintes de la province, d'autres vierges illustres; et à une époque moins reculée, quoique déjà bien éloignée de nous, nous lisons dans les annales des ordres monastiques le nom d'une Sainte célèbre entre toutes les autres : c'est sainte Colette, la vierge de Corbie, réformatrice des trois ordres de Saint-François, qui a si bien suivi les traces du séraphin d'Assise, le glorieux pauvre du Christ

cile ; Simon, cardinal-légat du Saint-Siége; l'archevêque de Rouen; les évêques d'Evreux, de Beauvais, de Langres, de Bayeux, d'Amiens, etc. Cette translation eut lieu en 1279.

et de cette autre enfant d'Assise, claire entre toutes les clartés, lumière resplendissante du temple de Dieu, princesse des pauvres, duchesse des humbles [1], dont elle fit revivre la règle et les vertus.

Tout dans la vie de sainte Colette annonce ses hautes destinées. Sa mère la met au monde dans sa vieillesse et sa naissance même est regardée comme un évènement presque miraculeux. Elle naît à Corbie, dans le diocèse d'Amiens, le 13 janvier 1380 [2], jour où son diocèse natal célébrait la fête de l'Invention et de la Translation des reliques de saint Firmin. Ne semble-t-il pas que ce jour si justement mémorable, faisait en quelque sorte présager les faveurs extraordinaires dont la jeune fille devait être comblée. A l'âge où les enfants savent à peine discerner le bien et le mal, Colette était déjà une Sainte. Quelques années plus tard, elle reçoit le don des langues [3], grandit tout-à-coup [4] et se voit honorée des plus grandes bénédictions de Dieu, « tant y a, « dit un vieil historien, que des l'aage de neuf ans, elle fust « ordonnee du ciel, pour reformatrice des trois ordres du Se« raphique Pere, ordres qui en ce temps s'estoient notable« ment desordonnez [5]. »

[1] Sainte Claire est appelée par le pape Alexandre IV dans sa bulle de canonisation : « Clara claris præclara., « clarissima illuxit... hæc fuit altum « sanctitatis candelabrum, vehementer « habitaculo Domini rutilans... Pau« perum primiceria, ducissa humilium, « magistra continentium, abbatissa « pauperum pœnitentium. »

[2] En 1381 quand on fait commencer l'année au 1er janvier.

[3] *Vie de sainte Colette*, par le P. Sellier, t. I, p. 39.

[4] Bréviaire Franciscain.

[5] *Hist. de la bienheureuse mère Colette, réformatrice des trois ordres*

Après la mort de son père, elle se renferma dans une clôture qu'elle pensait ne devoir finir qu'avec sa vie, et dans laquelle sa réputation de sainteté augmenta de jour en jour. Sur l'ordre de Dieu, manifesté par les plus grands prodiges [1], elle quitte enfin sa cellule de Corbie et s'en va commencer cette grande œuvre de la réformation des enfants de saint François, dans laquelle elle a fait briller d'une manière si admirable et si éminente sa profonde piété. A partir de cette époque, sa vie n'est plus qu'un enchaînement de miracles: elle guérit les malades, ressuscite les morts [2], a le don de prophétie, lit dans les consciences et est divinement instruite des plus grands mystères de la foi [3].

Son corps, remarquable de beauté et de grâce, répandait une très-agréable odeur. Elle était, dit encore un vieil auteur, « humble, chaste, nette, deuote et charitable, rauie en « ses oraisons mentales six, huict et douze heures, et quel- « quefois trois iours entiers sans autre sentiment que di- « uin [4]. » Le démon lui livra inutilement les plus violentes attaques, toujours elle en triompha et elle reçut de Dieu les faveurs les plus signalées. Elle accomplit enfin sa mission, et quand elle mourut, à l'âge de soixante-sept ans, elle

du séraphique père sainct François, par le V. P. S. prédicateur capucin, dédiée à la reine mère. Paris 1628, p. 25.

[1] Brév. Franciscain.

[2] *Hist. de la bienheureuse mère Colette*, p. 193-194. 214-215. — *Vie de sainte Colette*, par le P. Sellier, t. 1er. — *Hist. abrégée de la bienheureuse Colette Boellet*, publiée par l'abbé de Montis. Paris 1771, p. 304.

[3] Brév. Franciscain.

[4] Adrian de la Morlière, *Antiquitez de la ville d'Amiens*, p. 100.

avait fait refleurir dans toute sa pureté la règle de François et de Claire, et fondé trois cent quatre-vingts églises [1].

Sa renommée grandit encore après sa mort. Les rois [2] et les peuples s'unirent pour demander au Père commun des fidèles d'inscrire sur la liste des Saints après les noms du fondateur de l'Ordre Séraphique et de la vierge d'Assise, celui de l'humble Colette. Cette grâce se fit longtemps désirer; elle était réservée à notre siècle, et le 24 mai 1807, le Pape Pie VII investit solennellement du titre et du culte de Sainte l'immortelle fille de la Picardie, en qui se justifiaient les paroles du Psalmiste : « Il a élevé de terre celui qui était pauvre « et l'a placé parmi les Princes de son peuple. »

Au moment où le Souverain-Pontife proclamait à jamais les grandeurs de Colette, la plupart des maisons qu'elle avait fondées avaient été profanées et ses filles désolées, dispersées sur toute la terre par les révolutions; mais déjà alors elles commençaient à se réunir, et bientôt elles allaient retrouver dans leurs anciens monastères, ou dans d'autres destinés à les remplacer, cette paix qu'elles demandaient en vain au monde et dont la canonisation de leur seconde Mère leur fut en quelque sorte l'augure.

Ce que Térèse est pour l'Espagne et pour le Carmel, Colette l'est pour la France et pour l'Ordre Séraphique. Tandis

[1] *Mém. d'Olivier de la Marche*, ap. Emile Chavin de Malan, *Histoire de saint François d'Assises*, p. 81.

[2] Au nombre des souverains qui demandèrent au Pape la canonisation de sainte Colette se trouve Henri VIII d'Angleterre.

que l'antique grandeur de l'illustre cité abbatiale qui la vit naître, s'en va jour par jour comme une fleur desséchée, que le vent d'automne emporte feuille à feuille, son nom resplendit de la gloire des Saints ! Le monde catholique est rempli de pieuses filles qui, au milieu d'austérités dont la seule pensée fait frémir nos âmes charnelles, l'aiment et l'invoquent comme leur mère. La France s'honore de lui avoir donné le jour; la Belgique conserve sa tombe comme la plus précieuse relique [1]. Son nom et le souvenir de ses vertus passeront ici-bas à la postérité la plus reculée, et les générations futures, en se succédant autour de son glorieux tombeau, répèteront tour à tour ces paroles que nous lui adressons aujourd'hui du plus profond de notre cœur : « Sainte Colette, priez pour nous ! »

Nous aurions une longue tâche à remplir, si nous devions citer ici toutes les abbayes de femmes des sept diocèses de l'ancienne Picardie ; nous mentionnerons seulement celles de sainte Austreberthe de Montreuil [2]; de Bertaucourt-les-Dames [3] et du Paraclet des Champs [4], dans le diocèse d'Amiens; d'Origny-Sainte-Benoite [5] et de Montreuil-les-Dames [6], dans celui de Laon; de Fervacques [7], en Vermandois près des

[1] On possède au couvent des Clarisses de Gand, la tombe où ses reliques ont reposé avant la suppression de l'ancien monastère. Elle est placée sous l'autel de l'église.

[2] Abbaye de filles de l'ordre de saint Benoist, fondée au VIIe siècle et transférée à Montreuil au XIe.

[3] Fondée à la fin du XIe siècle.

[4] Fondée par Enguerrand de Boves en 1218; sur l'emplacement de l'ermitage de sainte Ulphe.

[5] Fondée au IXe siècle par l'évêque Pardule et la reine Hermentrude.

[6] Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée en 1136 par l'évêque de Laon Barthélemy.

[7] Fondée sur la demande de saint Bernard par Reinier Sénéchal du

sources de la Somme, dans celui de Noyon; de saint Remy de Senlis [1]; de Notre-Dame de Soissons [2]. Emportés un instant par le torrent révolutionnaire, les couvents de femmes ont bientôt reparu dans la province; ils y sont maintenant peut-être moins splendides, mais tout aussi nombreux et aussi vénérables qu'auparavant; et dans peu, espérons le, il n'y aura plus en Picardie un seul hameau qui n'ait sa sœur d'école, chargée d'apprendre à ses petites filles, avec la science de la terre, celle qu'elle possède si bien, la véritable science du Seigneur, qui seule fait la femme forte de l'Écriture.

C'est à Amiens, qu'au commencement de ce siècle, a été fondée la première maison de l'ordre du Sacré-Cœur, aujourd'hui répandu sur toute la surface du globe [3]. Et, indépendamment des sœurs d'école du diocèse, la cité de saint Firmin en envoie encore sur tous les points de la France, de cette Maison-Mère de la Sainte-Famille dont les pieuses filles, imitant si bien l'obéissance et la pauvreté de Jésus enfant, la chasteté de Marie et l'humilité de Joseph, sont pour la jeunesse de nos campagnes des institutrices remplies de zèle, en même temps que des modèles de vertu.

Vermandois en 1140. Elle portait le titre d'Abbaye royale.

[1] Fondée au XII[e] siècle par Anne de Russie, veuve du roi de France Henri I[er].

[2] Fondée par Ebroïn maire du Palais et sa femme Leutrude en 660. Les religieuses étaient de l'ordre de saint Benoist, les revenus de l'abbesse s'élevaient, en 1772, à 50,000 livres.

[3] N'oublions pas de rappeler qu'une des premières maisons de Carmélites, en France, fut fondée à Amiens, et que c'est dans cette maison que la fondatrice de l'ordre du Carmel dans notre patrie, la B. Marie de l'Incarnation, prononça ses vœux le 8 avril 1615. V. l'*Hist. de la B. Marie de l'Incarnation dite dans le monde M[me] Acarie*, par M. Boucher, publiée par Mgr l'Évêque d'Orléans.

III.

Entourée déjà d'une triple auréole, par ses Martyrs, ses Vierges et ses Confesseurs, la Picardie trouve encore une glorieuse couronne dans les innombrables monuments qui couvrent son sol. Le plan de notre travail ne nous permet de considérer en ce moment que les édifices religieux. Quoiqu'il y ait de belles choses à dire sur les hôtels de ville de Saint-Quentin et de Compiègne, les beffrois de Boulogne et d'Amiens, ces vieux témoins de l'ancienne France municipale; sur l'antique palais épiscopal de Beauvais et sur les châteaux ruinés de Coucy, de Lucheu, de Pierrefonds; de nobles souvenirs à évoquer aux lieux où s'élevaient jadis les dix-sept tours du château de Famechon, le fier donjon de Boves, le glorieux beffroi de Péronne et tant d'autres monuments célèbres; nous n'examinerons ici que le blanc et brillant manteau d'églises, qui a commencé à se dérouler sur la province, dès l'époque mérovingienne, avec la Basse-Œuvre de Beauvais; s'est encore plus développé après l'an mille; a vu s'épanouir sur lui, comme des fleurs splendides, les basi-

liques ogivales du XIII[e] siècle ; a reçu comme des broderies et des franges, les gracieuses constructions du gothique flamboyant; et qui, terni un instant par les édifices de la prétendue Renaissance, voit aujourd'hui des monuments dignes d'admiration, même après les chefs-d'œuvre du Moyen-Age, venir le rajeûnir de leur fraiche et éclatante beauté.

Il est un fait irrécusable, quoiqu'il n'ait peut-être pas encore été assez proclamé, et que nous sommes heureux de constater ici ; c'est qu'il n'est pas de province de France, nous dirions même de l'Europe, qui possède un plus grand nombre de monuments religieux de premier ordre, que la Picardie. On peut trouver, peut-être, des contrées qui renferment une plus grande multitude d'églises ogivales de deuxième et de troisième rangs; mais aucune, nous le répétons, ne peut montrer autant de ces édifices vraiment types, dont un seul suffirait pour faire la gloire monumentale d'un pays, que nous en trouvons dans les villes picardes. Parcourons la province dans tous les sens. Visitons ses innombrables églises, depuis la Basse-Œuvre de Beauvais, jusqu'à la nouvelle église de Notre-Dame de Boulogne. Dans combien de nobles et beaux sanctuaires ne pourrons-nous pas nous prosterner? Que de pages, que de volumes ne faudrait-il pas écrire, pour indiquer seulement d'une manière succincte toutes les églises remarquables de Picardie [1] ! Que de flèches élancées, que de

[1] On comprendra mieux la vérité de cette assertion, en apprenant qu'il a fallu un volume in-folio pour décrire seulement les églises du Beauvaisis antérieures au XIII[e] siècle : *Ab uno disce omnes.*

tours colossales, que de voûtes sublimes, élevant vers le ciel une prière incessante. Que d'illustres églises, que de belles et gracieuses chapelles, que de merveilles de sculpture, que de chefs-d'œuvre, souvent inconnus, se présentent presque à chaque pas devant l'observateur attentif.

On peut, sans sortir de la province, faire d'après les monuments un cours complet d'archéologie chrétienne et suivre les progrès et la décadence de l'architecture religieuse, presque depuis le commencement du Christianisme jusqu'à nos jours. Nous y trouvons d'abord le vieux style latin, prédécesseur du style roman, représenté par l'antique église de Notre-Dame de la Basse-Œuvre de Beauvais, le plus vieux des édifices chrétiens de la province et l'un des plus anciens de la France, qui, malgré son délabrement actuel, voit encore se continuer de nos jours son existence douze ou treize fois séculaire. Cette église remonte au VI[e] ou au VII[e] siècle, elle est donc contemporaine de l'invention miraculeuse des reliques de saint Firmin, et c'est dans ses murs qu'officiait l'Évêque de Beauvais qui vint à Amiens, assister à la translation de notre Saint. Vieux témoin des temps qui ne sont plus, elle est là, encore debout, auprès de tant de ruines plus jeunes qu'elle, pour nous rendre témoignage de la Foi des âges qui ont précédé le nôtre.

Après cette aînée de nos cathédrales se dressent les anciennes églises romanes, si nombreuses, surtout dans le Beauvaisis, parmi lesquelles nous citerons : Saint-Germer de Flay, Saint-Leu d'Esserent près Senlis, Notre-Dame de

Nesle [1], etc. etc. [2]. Si nous arrivons à l'époque de transition où l'ogive va jaillir du plein cintre, où l'église semble, en quelque sorte, se détacher de la terre pour s'élancer vers le ciel, nous voyons: la cathédrale de Soissons « qui doit être « placée au premier rang parmi nos édifices gothiques [3]; » celle de Laon, aux vastes dimensions, aux tours majestueuses, au magnifique portail; celle de Senlis, aux nobles et gracieuses proportions, à laquelle le XIII[e] siècle a ajouté un élégant et gigantesque clocher. La curieuse église de Saint-Étienne de Beauvais, construite sur l'emplacement de celle que saint Firmin fit élever à Beauvais, sous l'invocation du premier Martyr, et enfin Notre-Dame de Noyon, le chef-d'œuvre du XII[e] siècle, le plus beau, le plus grand, le plus complet monument de l'époque de transition [4].

Quelques-unes de ces églises ont plusieurs de leurs parties qui appartiennent au style ogival. Limite extrême entre deux styles qui vont se confondre et dont l'un sera le perfectionnement de l'autre, elles nous annoncent les illustres basiliques du XIII[e] siècle, dans lesquelles l'ogive se montrera dans

[1] Suivant quelques auteurs, c'est dans l'enceinte de cette église qu'aurait eu lieu le concile national présidé par le cardinal Octavien, légat du Saint Siège, en 1200, qui contraignit Philippe-Auguste à reprendre Ingelburge.

[2] Nous mentionnerons encore parmi les églises de Picardie, antérieures au XIII[e] siècle, celles de Pierrefonds, de Mareuil, de Chelles, de Bertaucourt-les-Dames, de Bulles, de Morienval, de Cambronne, de Namps-au-Val.

[3] M. l'abbé Bourassé, *les Cathédrales de France*, p. 659.

[4] M. Ramée, *Manuel d'Archéologie*. — M. Bourassé, dans son *Dictionnaire d'Archéologie*, décrit Notre-Dame de Noyon comme le type le plus complet qui existe, d'une église du XII[e] siècle.

toute sa pureté, qui font à bien juste titre la gloire, non seulement de la province, mais de la France entière, et l'envie de l'Europe.

Il n'appartient pas à un travail du genre du nôtre de contenir l'énumération des preuves qui existent à l'appui de l'opinion, émise par plusieurs auteurs de mérite, que l'ogive a pris naissance en Picardie. Nous devons seulement mentionner ici les principales églises ogivales qui y ont été édifiées à partir du XIII[e] siècle. C'est surtout sous ce rapport que notre province est vraiment sans rivale. Citons d'abord ce gigantesque Saint-Pierre de Beauvais (1228) [1], la plus élevée de toutes les églises du monde, y compris Saint-Pierre de Rome [2], dont la masse inachevée est restée là, depuis six siècles, dans son inénarrable majesté, comme un défi jeté aux prétendus siècles des lumières qui, stupéfaits de son architecture grandiose, se contenteront de l'admirer en tremblant sans jamais oser entreprendre son achèvement.

La gigantesque cathédrale n'est pas le seul chef-d'œuvre ogival que le diocèse de Beauvais compte sur son territoire. Nous y trouvons encore la gracieuse chapelle de Saint-Germer, ce bijou du XIII[e] siècle, copie ou modèle de la Sainte-Chapelle de Paris, digne d'une réputation européenne, qui « presque vierge des atteintes du vandalisme, s'élève mainte-

[1] La date renfermée entre parenthèses est celle du commencement de la construction de chaque église.

[2] Les voûtes de Saint-Pierre de Beauvais ont 48[m]18 (148 pieds 5 pouces) d'élévation; celles de Saint-Pierre de Rome n'ont que 142 pieds. — M. E. Woillez, *Descript. de la cath. de Beauvais*

« nant comme au siècle de saint Louis, belle de toute sa pu-« reté, de sa fraîcheur et de son inspiration... La plume s'ar-« rête impuissante quand elle veut exprimer la vie qui cir-« cule dans ces pierres. Un savant et poétique crayon pourrait « seul traduire ce lyrisme monumental... et encore, comment « pourrait-il rendre cette harmonie d'ensemble, le luxe et la « vérité de cette efflorescente végétation, qui pourtant n'en-« freint point les règles d'une sage unité et qui fait qu'on ne « sait quoi le plus admirer, ou de la poésie de cette géomé-« trie, ou de la géométrie de cette poésie [1]. »

Après ces deux merveilles, situées seulement à quelques lieues l'une de l'autre : l'immense cathédrale inachevée, que l'on a déjà plusieurs fois proclamée, quoiqu'à tort, la plus remarquable production de l'art ogival en France, et la gracieuse chapelle qui réunit la perfection du travail à la pureté du dessin et à la noblesse de son plan, il semble que la Picardie ne puisse plus rien offrir à notre admiration, et pourtant nous n'avons pas encore parlé de son véritable chef-d'œuvre, Notre-Dame d'Amiens, la merveille des merveilles, le dernier mot de l'art ogival. La basilique sans rivale qui, construite d'un seul jet, sur un plan aussi simple que noble et grandiose, offre à l'admiration de l'univers une nef unique au monde, un chœur incomparable, un portail qui renferme la plus belle page de l'iconographie chrétienne, un tout enfin

[1] L'abbé J. Corblet, *Description de l'Eglise et de la chapelle de Saint-Germer-de-Flay ; Mém. de la Société des Antiq. de Picardie*, t. V, p. 174 et suiv.

aussi parfait dans son ensemble qu'achevé dans ses détails, qui surpasse en beauté toutes les autres églises du Moyen-Age et n'est surpassée par aucune.

Elevée à la plus belle époque [1] de ces siècles de Foi qui nous ont légué tant de grandes choses, la basilique amiénoise nous montre le génie de l'art chrétien dans toute sa splendeur. Fille de la Foi des peuples du XIII[e] siècle, elle atteste aux générations actuelles la piété de ceux qui l'ont élevée; car, comme l'a dit un éminent orateur, « cette voûte sublime, « cette voûte sous laquelle un athée se sentirait mal à l'aise, « ces pierres qui s'envolent et qui nous emportent avec elles « sur les ailes de la prière, cette grâce dans la majesté, cette « majesté dans la grâce, toute cette poésie, toute cette vie « qu'on y respire, l'idéal vaincu par la réalité, c'est la Foi, la « Foi seule qui a pu faire tout cela [2]. »

« On pourrait, écrit M. l'abbé Bourassé sur la cathédrale « d'Amiens, choisir cette église comme l'expression de la pen- « sée chrétienne et artistique de la plus étonnante partie du « Moyen-Age. Elle y est complète; elle s'y montre dans tous « ses développements, dans toute sa beauté, dans toute sa « splendeur. Eminemment catholique, elle y brille par un « rayonnement divin; elle s'y dilate par un épanouissement « majestueux et sublime. Il faudrait être insensible aux vives « émotions toujours produites par la contemplation d'un chef-

[1] Commencée en 1220, achevée en 1288.

[2] Le P. Lartigue, *Discours prononcé le jour de l'Octave de la Translation des reliques de sainte Theudosie.* — 19 octobre 1853.

« d'œuvre pour ne pas comprendre la suprématie de cette ca-
« thédrale, que nous considérons comme une des plus surpre-
« nantes réalisations de l'idéal de l'architecture chrétienne.
« Quand on pénètre pour la première fois dans cette immense
« enceinte, au milieu d'une forêt de colonnes, sous ces voûtes
« élevées qui ont tant de fois retenti aux chants des généra-
« tions passées, à la vue du rond-point étincelant de l'abside,
« il faudrait n'avoir au cœur nulle fibre noble et généreuse,
« pour ne pas être profondément ému [1]. »

Il serait aisé de multiplier à l'infini les citations pour énumérer les éloges que les archéologues donnent à l'envie à Notre-Dame d'Amiens ; nous n'en ferons rien, pour ne pas faire sortir ce travail préliminaire des bornes qui doivent le contenir, et après avoir rappelé que la fameuse cathédrale de Cologne, tant vantée par l'orgueilleuse Allemagne, est forcée de reconnaître son modèle dans la basilique picarde [2], nous ajouterons seulement que l'éloge de cette incomparable église appartient de droit à notre ouvrage, puisque c'est sous ses voûtes que reposent, depuis six siècles, les reliques du Saint dont ce livre renferme la vie.

Après les cathédrales de Beauvais et d'Amiens et la sainte Chapelle de Saint-Germer, ces trois illustres fleurons de la

[1] L'abbé Bourassé, *les Cathédrales de France*, p. 17-18. Dans son *Dictionnaire d'Archéologie*, cet auteur décrit Notre-Dame d'Amiens comme le type le plus parfait d'une église du XIII[e] siècle.

[2] Les cathédrales de Cologne, de Narbonne et de Limoges, dit M. Viollet-Leduc, sont toutes filles de la cathédrale d'Amiens. — *Dictionnaire d'Architecture*.

couronne monumentale de la province, nous trouvons une multitude d'églises ogivales du XIIIe au XIVe siècles, qui, toutes rivalisant en beauté et en élégance, forment, s'il est permis de parler ainsi, comme une cour splendide à ces trois filles chéries du Moyen-Age dont Notre-Dame d'Amiens doit être regardée comme la reine. Nous ne pouvons en citer que quelques-unes. La vaste et belle église de Saint-Quentin (1115-1456), la seule des églises picardes dont le plan offre une croix de Lorraine. La flèche élancée et grandiose de la cathédrale de Senlis. La magnifique église de Saint-Riquier (1487), plus vaste et plus belle que bien des cathédrales. Saint-Vulfran d'Abbeville et son splendide portail.

Si, de ces monuments de premier ordre, nous passons à ceux du second et du troisième, aux églises de village et aux simples chapelles, quelles myriades de gracieux édifices se dérouleront successivement à nos regards, que de gracieux édifices perdus au milieu de la verdure des champs et des chaumières d'un village, et bien souvent dignes d'une grande ville. Telles sont: la chapelle du Saint-Esprit de Rue, ce bijou du gothique flamboyant; l'église de Longpré-les-Corps-Saints et sa flèche de pierre si élégamment sculptée, qui avec celles de Bourdon, de Cocquerel, de la Chaussée-Tirancourt, toutes situées dans la vallée de la Somme, entre Amiens et Abbeville, semblent autant de doigts s'élevant du sein des prairies pour montrer le ciel. La belle église de Maignelay dans le diocèse de Beauvais. La curieuse église de Saint-Firmin, près Chantilly, avec ses magnifiques vitraux ; Saint

Germain d'Amiens; Saint-Jacques de Compiègne; Saint-Jean de Péronne (1509); Saint-Samson de Clermont-en-Beauvaisis; Saint-Maurice de Conty, près Amiens. L'espace seul qui nous manque, nous force d'arrêter ici cette nomenclature, qui, nous l'avons dit plus haut, pourrait dépasser les bornes d'un volume.

Plusieurs des églises que nous avons indiquées, appartiennent au XVI[e] siècle. Nulle part plus qu'en Picardie, le style ogival, ce style chrétien par excellence, ne s'est conservé dans sa pureté. A l'époque dite de la Renaissance, quand l'ogive allait céder la place à l'art grec et disparaître de nos monuments religieux pour près de trois siècles, la vieille province lui restait encore fidèle. Non contente d'avoir salué la fin du XV[e] siècle et le commencement du XVI[e] par la construction de l'admirable église de Saint-Riquier, elle sculpta de 1508 à 1522, pour Notre-Dame d'Amiens, les plus belles stalles qui soient au monde; elle représenta sur la clôture du chœur de la même basilique la vie de saint Firmin-le-Martyr et la découverte de ses reliques par saint Salve; elle construisit les deux magnifiques portails latéraux de la cathédrale de Beauvais, et enfin, au commencement de la seconde moitié du XVI[e] siècle, au moment où la renommée du dôme de Saint-Pierre de Rome remplissait l'Europe, Jean Waast et François Maréchal élevèrent la célèbre flèche de la cathédrale de Beauvais, destinée dans leur pensée à faire voir que l'art gothique pouvait construire des merveilles comparables au chef-d'œuvre de Bramante. Cette flèche colossale, dont la pointe

se perdait dans la nue à une hauteur de cent cinquante mètres, le plus gigantesque monument que le style ogival ait jamais fait naître, ne subsista que cinq ans; elle fut comme la dernière protestation solennelle de la province, en faveur du gothique, contre les envahissements d'un style étranger [1].

Les églises picardes dans lesquelles prédomine exclusivement le style dit de la Renaissance, sont peu nombreuses et, quelque remarquables qu'elles puissent être, elles sont trop éclipsées par les églises ogivales pour que nous ayons à les mentionner autrement que comme mémoire; et nous passerons sans intermédiaire du seizième siècle au dix-neuvième.

Pour les monuments religieux, ce siècle serait plus justement que le seizième appelé celui de la Renaissance; car, partout, nous voyons, avec une admiration mêlée de surprise, s'élever des églises qui nous rappellent les édifices de la plus belle époque ogivale. Des villages voient se renouveler ces scènes du Moyen-Age où tout le troupeau, pasteur et fidèles, travaillaient à l'envi à la construction de la maison du Seigneur [2]. D'autres, plus riches, élèvent des monuments grandioses comme l'église de Long [3]. Les communautés religieuses ne sont pas restées en arrière; la chapelle des Dames du Sacré-Cœur à Beauvais est un monument chrétien du meilleur goût; celle des Sœurs de la Sainte-Famille de Cagny,

[1] Nous ferons observer, en passant, que les formes du gothique flamboyant se sont conservées en Picardie jusqu'au XVII[e] siècle.

[2] C'est ainsi qu'a été bâtie la gracieuse église de Coisy, près Amiens.

[3] Canton d'Ailly-le-haut-Clocher (Somme).

aux portes de la capitale de la Picardie est un joli édifice du style du XIVe siècle ; au moment où nous traçons ces lignes les Révérends Pères Jésuites terminent, dans Amiens même, une splendide chapelle ogivale qui excite l'admiration de tous, quoique placée seulement à quelques pas du chef-d'œuvre du Moyen-Age ; et si la vieille cité a vu, il y a quelques années, la tour de Saint-Remy s'écrouler sous le marteau du démolisseur, nous pouvons espérer voir bientôt d'autres églises ogivales s'élever sur son sol, pour y remplacer un peu, s'il est possible, celles que le vandalisme a renversées [1].

Le temps qui dévore tout, et les hommes, plus dévastateurs encore, avaient étendu leurs ravages sur tous nos monuments religieux ; la plupart reçoivent actuellement ou viennent de recevoir d'intelligentes restaurations, grâces auxquelles ils reparaissent à nos yeux brillant d'une nouvelle jeunesse. Comme le phénix, l'art gothique semble revivre de ses cendres, et au moment où on croyait qu'il allait être proscrit pour jamais de nos édifices, ses ennemis l'ont vu, avec stupéfaction, reparaître plus glorieux et plus triomphant que jamais.

[1] Depuis bientôt cinq ans que ces lignes sont écrites, de nombreux édifices de style ogival ont été élevés en Picardie ; deux églises gothiques sont en construction dans les faubourgs d'Amiens et de toutes parts on en voit édifier de nouvelles.

sont innombrables, et nulle part on n'en trouvera de plus belles ni de plus dignes d'exciter la piété dans les âmes. C'est saint Gautier, à qui Notre-Dame ordonne de fonder l'abbaye de Bertaucourt, et à qui elle touche la joue avec ses doigts sacrés dont l'empreinte reste imprimée à toujours sur le visage du saint religieux [1]. C'est le Crucifix, dit saint Sauve, encore conservé de nos jours dans la cathédrale d'Amiens, qui incline la tête devant la châsse de saint Honoré [2]. C'est un incendie qui dévore un monastère à quelque distance d'Oroër, dans le diocèse de Beauvais, et dont les flammes se replient sur elles-mêmes à l'approche des reliques de saint Évrols, conduites par saint Angadresme [3]. C'est la statue de Notre-Dame de Brebières, découverte par une brebis au milieu d'un champ des environs de la ville d'Albert [4]. C'est enfin la châsse de notre grand saint Firmin, qui reste inébranlable et que nulle puissance humaine ne peut faire sortir de cette ville d'Amiens, que le saint Martyr a tant aimée [5]. Et tant d'autres faits miraculeux, dans lesquels le chrétien aime à voir des preuves de la bonté et de la puissance du Dieu qu'il adore.

Le rationaliste, ignorant et léger, essaiera peut-être de

[1] M. Dusevel, *Notice sur l'Eglise de Bertaucourt*, p. 3, ap. *Eglises, châteaux, beffrois et hôtels de ville de Picardie* et *d'Artois*, t. I.

[2] P. Croiset, *Vies des Saints*, t. I, p. 552. — MM. Jourdain et Duval, *Le Portail Saint-Honoré de la Cathédrale d'Amiens*. — Brev. Amb. 1667 in fest. S. Honorati, etc.

[3] Ch. Salmon, *Vie de saint Evrols*, p. 114.

[4] De Cagny, l'*Arrondissement de Péronne*, p. 153.

[5] V. chapitre XVII.

sourire en lisant ces pieux récits ; il a le malheur de vouloir, dans son orgueil, refuser à Dieu le droit de changer à son gré le cours de la nature et de manifester sa toute puissance, quand il lui plaît. Et s'il est forcé d'avouer qu'il y a dans le fait dont on lui parle quelque chose de surprenant et d'extraordinaire, il tente d'expliquer en balbutiant ce miracle par des causes naturelles plus incroyables que le miracle lui-même. Pour nous, au contraire, nous aimons à lire et à raconter ces prodiges, ils augmentent notre Foi et excitent notre ferveur; celui qui a tant aimé les pères ne peut pas oublier les enfants.

Le nombre des oratoires où le chrétien fidèle va demander à Dieu le secours spirituel ou temporel dont il a besoin, et où il voit si souvent sa prière exaucée, est très-considérable dans notre province. Ce sont les chapelles de Sainte-Ulphe au Paraclet, de Saint-Domice à Fouencamps; de Saint-Lucien à Montmille, près de Beauvais; de Saint-Gautier, à Bertaucourt, et tant d'autres. Les sanctuaires de la Mère de Dieu surtout se rencontrent presque à chaque pas : Notre-Dame de Brebières à Albert; Notre-Dame de Monflières, près Abbeville ; Notre-Dame de Foy et Notre-Dame d'Emmimont, dans les environs de la même ville ; Notre-Dame de la Forêt, près Boulogne-sur-Mer ; Notre-Dame de Calais; Notre-Dame de Liesse; Notre-Dame de Boulogne ; Notre-Dame de Moyenpont, près Péronne ; Notre-Dame des Miracles à Soissons ; Notre-Dame de Longpont en Valois [1] et tant d'autres bénis

[1] V. Calendrier Majeur de Notre-Dame, à la suite de la *Légende de Notre-Dame*, par l'abbé Daras, 2e édit., p. 373 à 426. *Calendrier His-*

sanctuaires que les fidèles Picards ont élevés en l'honneur de la Vierge Immaculée. Si quelques-uns ont disparu au milieu des tourmentes politiques, chaque jour on en voit s'élever de nouveaux, et l'antique piété des Picards envers la Mère de Dieu n'a pas diminué de nos jours.

Ce serait un immense recueil que celui qui contiendrait une notice sur chacun des pèlerinages de Picardie; nous nous bornerons à en citer trois célèbres dans tout l'Univers : Notre-Dame de Boulogne, la Chapelle du Saint-Esprit de Rue et Notre-Dame de Liesse.

Le pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne a joui d'une célébrité qui égalait celle des sanctuaires de Lorette et de Saint-Jacques de Compostelle. La statue miraculeuse de la sainte Vierge révérée dans cette église était réputée l'ouvrage de saint Luc. De tous les points de la France et même de l'Europe, les peuples venaient avec confiance implorer à ses pieds la protection de Celle qui est en même temps la patronne du Royaume, le refuge des pécheurs et le secours des chrétiens. Nous extrayons d'une ancienne histoire de cette illustre image de Marie [1], le récit de son arrivée surnaturelle sur les rivages du Boulonnais.

« L'an 633 ou 636, selon quelques-uns [2], sous le regne du « Roy Dagobert, arriva au port de Boulogne un vaisseau sans

torial de la très-sainte Vierge publié par M. Duplessis, en tête du livre des *Miracles de Notre-Dame de Chartres*.

[1] *Hist. de Notre-Dame de Boulogne*, par M. Antoine Le Roy, chanoine et archidiacre de Boulogne. 1682, petit in-8°.

[2] Malbrancq, *De Morinis*, t. I[er], indique la date 635 ou 636.

« matelots et sans rames, que la mer par un calme extraor-
« dinaire sembloit vouloir respecter. Vne lumiere qui brilloit
« sur ce vaisseau, fut comme le signal qui fit accourir plu-
« sieurs personnes pour voir ce qu'il contenoit. L'on y apper-
« çut une image de la sainte Vierge faite de bois en relief,
« d'une excellente sculpture, d'environ trois pieds et demy
« de hauteur, tenant Jesus enfant sur son bras gauche. Cette
« image avoit sur le visage je ne sçay quoy de Majestueux
« et de Divin, qui sembloit d'un costé, reprimer l'insolence
« des vagues et de l'autre, soliciter sensiblement les hommes
« à luy rendre leurs venerations. Tandis que la nouveauté
« de ce spectacle ravissoit ceux qu'une sainte curiosité avoit
« attirez sur le rivage; la sainte Vierge ne causa pas de
« moindres charmes dans les cœurs du reste du peuple, qui
« estoit, pour lors, assemblé dans une Chapelle de la Ville-
« haute, pour y faire ses prières accoustumées. Car s'appa-
« roissant à eux visiblement, elle les avertit que les Anges
« par un ordre secret de la providence de Dieu, avoient con-
« duit un vaisseau à leur rade, où l'on trouveroit son Image.
« Elle leur ordonna de l'aller prendre, et de la placer ensuitte
« dans cette Chapelle, comme estant le lieu qu'elle s'estoit
« choisi et destiné, pour y recevoir à perpétuité les effets
« et les témoignages d'un culte tout particulier. On tient
« mesme qu'elle leur commanda de foüir dans un endroit
« qu'elle leur découvrit, les assurant qu'ils y trouveroient de
« quoy fournir aux frais nécessaires, pour mettre cette Église
« en sa perfection. »

« La nouvelle de cette apparition se répandit aussi-tost « par toute la Ville, et en mesme temps le peuple descendit « en foule sur le rivage, pour y recevoir ce sacré dépost et « ce riche monument de la libéralité divine.... Cette sainte « Image fut solemnellement portée dans l'Eglise où elle est « encore à présent honorée; Eglise qui peut passer à bon droit, « pour un des plus anciens Sanctuaires de toute l'Europe, où « la pieté envers la sainte Vierge ait fleuri davantage et où « Dieu ait operé plus de merveilles, par son intercession, la « plus part des autres Images et lieux de devotion, n'ayant « esté connus que longtemps apres [1]. »

La dévotion à Notre-Dame de Boulogne ne fit que s'accroître de jour en jour. De toutes parts les fidèles venaient implorer sa protection. Les rois et les peuples se prosternaient tour à tour devant son image. Tous s'empressaient d'enrichir son église de dons d'une valeur inestimable et, en 1478, quand Louis XI, après la mort de Charles-le-Téméraire, prit possession du comté de Boulogne, il voulut en faire hommage à la sainte Vierge et se déclara vassal et feudataire de Notre-Dame de Boulogne. « Il entra donc en cette qualité dans son « Eglise; il se présenta devant l'Image miraculeuse, à genoux, « nue teste, n'ayant ny baudriers, ny éperons, et dans cette « humble posture, il fit l'hommage du Comté de Boulogne à la « Vierge Titulaire de ce païs, entre les mains de l'Abbé et des « Religieux et en presence de toute sa Cour. Et pour droit

[1] *Hist. de Nostre-Dame de Boulogne*, p. 14-16.

« et, suivant l'antique usage de ses prédécesseurs, il se rendait à la paroisse, environné des seigneurs de sa suite, et, « en présence d'un concours immense de fidèles, prosterné « devant l'autel de la sainte Vierge, il faisait hommage de « sa couronne à Notre-Dame de Boulogne. Les Boulonnais « ont observé que Louis XVIII mourut sur le trône; que « Henri IV et Louis XVI, qui négligèrent ce pieux devoir envers la Mère de Dieu, périrent violemment, et que le roi « Charles X et Louis Philippe, qui l'oublièrent également, finirent leurs jours dans l'exil [1]. »

Qui pourrait raconter tous les miracles opérés par l'intercession de Notre-Dame de Boulogne! Ce sont des vaisseaux ballottés par la tempête, des hommes précipités dans les eaux, des malades attaqués de la peste, qui lui ont dû les uns leur salut, les autres leur guérison. Il n'est presque aucune espèce de misère humaine qui n'ait trouvé de remède après avoir imploré son secours [2]. Sa puissante protection s'est étendue sur tous ceux qui l'ont priée dans la détresse et tous ont reconnu qu'elle est vraiment la Reine du ciel et de la terre, et le refuge de ceux qui ont ici-bas besoin d'aide et de miséricorde.

Plusieurs fois enlevée de Boulogne par les malheurs de la guerre, la statue miraculeuse y est toujours rentrée triomphante et, malgré ces transports renouvelés dans des pays éloignés, le P. Malbrancq écrivait au XVII[e] siècle, mille ans

[1] M. Brasseur de Bourbourg, article précité.

[2] *Hist. de Nostre-Dame de Boulogne*, liv. III.

après sa merveilleuse arrivée en Picardie, qu'elle n'avait encore souffert aucun des ravages du temps [1]. Elle est restée entourée d'un amour et d'une vénération onze fois séculaire jusqu'à l'année fatale de 1793, dans laquelle il s'est trouvé un monstre à face humaine qui a osé la détruire. Mais, si la ville de Boulogne a perdu l'antique Image qui était une de ses gloires, sa dévotion envers la Mère de Dieu n'a pas diminué. Après la tempête, quand le lieu où s'élevait l'auguste sanctuaire de Marie est resté couvert de ruines, il s'est trouvé un prêtre, à l'âme inspirée, qui a entrepris de reconstruire l'église de Notre-Dame. Son œuvre bénie du ciel a crû jusqu'à l'immensité. Une cathédrale splendide est sortie du sol, comme par un nouveau miracle de Notre-Dame de Boulogne, dont la statue, placée au sommet d'un dôme aux proportions gigantesques, dominant la mer et la terre, bénira à jamais les plaines du Boulonnais, et l'Océan qui en baigne les rives, et la vieille province qui l'a tant aimée. Le sanctuaire que la Vierge-Mère s'était choisi dans cet antique pays des Morins, jadis arrosé aussi par les sueurs apostoliques de saint Firmin, ne cessera pas d'attirer dans son enceinte le fervent pèlerin, et la dévotion envers la Reine des Saints ne disparaîtra, espérons-le, de cette illustre partie de notre chère province, que le jour où tout culte quittera la terre pour se continuer sans fin dans les cieux.

[1] Porrò decem sæcula numerantur, ex quo signum illud perennavit ligno solidissimo fabricatum, quod neutiquam hactenus cariem patitur, neque tanta vetustate deteritur, cum tamen complures, infandasque infensissimorum Ecclesiæ hostium infestationes subierit. — Malbrancq, *De Morinis*, t. I, p. 347.

La chapelle et le pèlerinage du Saint-Esprit de Rue n'avaient pas une moins glorieuse origine que le sanctuaire de Boulogne, et le récit de la réception du Crucifix miraculeux qui y était révéré est encore une des belles pages des fastes religieux de Picardie.

Vers l'an mille, alors que les fidèles de la Terre sainte enduraient ces outrages et ces persécutions sans nombre qui enflammèrent d'une sainte indignation le zèle de Pierre l'Ermite, « Dieu qui n'abandonne iamais les siens dans les persecutions, dit le père Ignace, consola les chrestiens de la Iudée « par la decouuerte d'vn tresor precieux qu'ils trouverent « dans les ruines anciennes, pres la porte de Golgotha, au « mesme endroit ou la maison de Nicodeme, secret disciple du « Fils de Dieu auoit esté autrefois edifiée. C'estoient trois « Images de Nostre-Seigneur IESUS-CHRIST crucifié, en la « mesme grandeur et lineamens qu'il estoit en croix, et principalement pour ce qui concernoit les faces qui estoient si « excellemment bien faites, comme elles paroissent encore à « present qu'on ne peut douter sans temerité qu'il n'y ayt « quelque chose plus qu'humaine en cet ouurage. »

« Le lieu de cette inuention conjoint à l'excellence de « l'œuure, fit croire aux personnes presentes qui l'ont laissé « par tradition à la posterité, que ces Images auoient esté « taillées par Nicodeme [1]. » Conservés pendant quelque temps

[1] *Hist. ecclésiastique de la ville d'Abbeville, et de l'Archidiaconé de Ponthiev au diocèse d'Amiens*, par le R. P. Ignace Joseph de Jésvs Maria, p. 427.

dans la maison d'un chrétien nommé Grégoire, ces trois Crucifix furent ensuite déposés au port de Jaffa, dans trois nacelles sans voiles, sans gouvernail et sans pilote. Abandonnées au gré de la mer, elles flottèrent sur les eaux et arrivèrent enfin l'une à Lucques, en Italie, l'autre en Normandie, et la troisième en Picardie, non loin de Rue, « où elle fut apperceue par un saint « homme qui se trouva fortuitement en cet endroit vn pre- « mier dimanche du mois d'aoust, l'an de grâce 1001 [1]. »

Recueillie avec empressement par les habitants de la ville de Rue, la sainte Image fut déposée respectueusement dans l'église de Saint-Wulphy; elle y fut entourée de la vénération non-seulement des Picards, mais encore de pèlerins venus des contrées les plus éloignées. Des rois, des ducs, des grands de la terre, de pauvres campagnards, des hommes appartenant à toutes les conditions vinrent à l'envi se prosterner devant le Crucifix de Rue, auquel on donna le nom de *Saint-Esprit*. L'éclat du diadème, l'infortune et la gloire, le prince et l'artisan s'inclinèrent successivement devant lui, et tous éprouvèrent à ses pieds la réalisation de cette divine promesse : « Venez à moi, vous tous qui êtes chargés et qui souffrez, et je vous restaurerai. » Les dons des pieux pelerins remplirent de richesses inappréciables le trésor de la chapelle, témoignant la reconnaissance des donataires envers Celui qu'ils

[1] Le P. Ignace, p. 428-429. — *Hist. d'Abbeville, et du Comté de Ponthieu*, par M. Louandre, t. I, p. 287-288. — Malbrancq, *De Morinis*, t. II, p. 627 et suiv. — *Archives historiques et ecclésiastiques de Picardie et d'Artois*, par M. Roger, t. I, p. 27-28.

étaient venus invoquer. Un hôpital s'éleva dans la ville de Rue pour recevoir la foule que le pèlerinage attirait dans son enceinte, et la chapelle du Saint-Esprit, reconstruite aux XVe et XVIe siècles, devint, ainsi que sa trésorerie, un véritable chef-d'œuvre de la dernière époque du style ogival.

La cité qui avait le bonheur de conserver ce précieux dépôt fut plusieurs fois préservée des flammes et d'autres malheurs par sa présence, et les bienfaits qu'il répandit sur le pays qui l'environnait, sont innombrables [1].

Près de huit siècles s'étaient écoulés depuis l'arrivée de la sainte image de Notre-Seigneur sur les côtes du Ponthieu, quand survint la révolution française. En l'an III de la république, des soldats, indignes à la fois du nom de chrétiens et de celui de français, traversant le pays, enlevèrent le Crucifix du sanctuaire où il avait été adoré pendant une aussi longue suite d'années, et on ignore ce qu'il est devenu. Sa splendide chapelle, vieux témoin de tant de foi et de piété, subsiste encore, triste, dépouillée, malgré sa magnificence architecturale, pour nous rappeler, ainsi qu'à nos descendants, l'antique célébrité du pèlerinage de Rue. Une vieille gravure dans un livre presque introuvable et quelques pages çà et là dans nos historiens, sont avec elle les seuls souvenirs de l'illustre Image du Saint-Esprit [2].

[1] Malbrancq, t. II, p. 632; le P. Ignace, p. 431.

[2] Malbrancq donne, dans le t. II de son ouvrage *De Morinis*, une description assez détaillée du Crucifix de Rue; il en a également publié un dessin au bas de la grande carte qui accompagne ce volume. Malheureusement, sans compter l'excessive rareté de cet ouvrage, il arrive fré-

mais tous ses efforts pour parvenir à ce but ayant été vains, après leur avoir fait subir une dure captivité, il leur envoya des docteurs de la loi musulmane qui tentèrent de les convertir à l'islamisme. Les jeunes chrétiens, bien loin d'être ébranlés, réfutèrent victorieusement leurs arguments et les docteurs mahométans sortirent vaincus de la lutte qu'ils avaient voulu engager avec les trois soldats de la Croix[1]. Le soudan, vivement contrarié du non résultat de ses efforts, imagina alors, pour parvenir à ses fins, un autre moyen, plus artificieux que les précédents et qu'il crut devoir être plus puissant, ce fut d'envoyer à ses prisonniers, pour les gagner à ses vues, sa fille même, la princesse Ismérie, qui était jeune, belle et joignait aux charmes extérieurs toutes les qualités d'une grande âme et tous les agréments de l'esprit [2].

Cette jeune fille, magnifiquement parée, se rendit au cachot des frères d'Eppe et employa tous les moyens de persuasion possibles, afin de les décider à l'abandonner la Foi chrétienne pour celle de Mahomet; leur promettant de grands biens en récompense et leur faisant craindre, au contraire, les derniers supplices comme punition de leurs refus.

Les trois chevaliers, inébranlables, exposèrent au contraire à leur séductrice les principaux mystères du Christianisme; ils lui peignirent les grandeurs de Jésus-Christ avec des traits si éclatants et si vifs; ils lui parlèrent de la miséricorde du Seigneur avec tant d'onction que la princesse, dans le cœur

[1] *Hist. de N.-D. de Liesse*, p. 15. [2] *Ibid*, p. 16.

de laquelle Dieu commençait à préparer les voies à la grâce, en fut touchée et sentit en ce moment dans son âme des mouvements qu'elle n'avait jamais connus [1]. Vivement émue par les récits des chevaliers d'Eppe, la jeune Égyptienne s'éprit d'un vif amour pour la Mère de Dieu et éprouva un grand désir d'en voir une image. Dans l'espoir qu'il parviendrait à en exécuter une, le chevalier d'Eppe reçut d'Ismérie un morceau de bois, dans lequel il devait sculpter une statue de Marie. Après de tristes réflexions sur l'impuissance où ils étaient d'accomplir une semblable tâche, les trois frères s'étant endormis, trouvèrent le lendemain, à leur réveil, à côté du morceau de bois d'Ismérie, une statue de la Vierge-Mère, entourée d'une lumière resplendissante qui éclairait tout le cachot. La vue de ce prodige frappa tellement la fille du soudan, lorsqu'elle revint dans la prison, que, se prosternant devant la statue miraculeuse, elle fit immédiatement profession du Christianisme. Les trois frères, transportés de joie, s'unirent à elle pour chanter les louanges de Dieu et tous d'une commune voix donnèrent à la sainte Image le nom de Notre-Dame de Liesse, qu'elle a toujours porté depuis [2].

Bientôt après, les trois frères, par un nouveau miracle, sortirent de leur prison, accompagnés d'Ismérie, qui brûlait du désir de recevoir le baptême. Un jeune homme qui se trouvait dans un bateau sur le bord du Nil, leur fit traverser le

[1] *Hist. de Nôtre-Dame de Liesse*, p. 20.

[2] *Hist. de Nôtre-Dame de Liesse*, p. 27. — Notre-Dame de Liesse veut dire Notre-Dame de Joie.

fleuve et quand ils eurent mis le pied sur l'autre rive, nacelle et batelier disparurent à leurs yeux. Ils s'avancèrent dans la campagne jusqu'à ce que, la fatigue les contraignant au repos, ils s'endormirent errants sur le sol africain. Lorsqu'ils se réveillèrent, ils virent avec stupéfaction qu'une puissance invisible les avait transportés tous quatre, ainsi que la statue miraculeuse, compagne de leur fuite, dans un autre pays que le chevalier d'Eppe crut reconnaître. Il appela un berger qui se trouvait dans les environs et apprit de lui qu'ils étaient sur ses propres domaines, non loin de Marchais en Picardie, dans le diocèse de Laon. Dieu, qui avait retiré Daniel de la fosse aux lions, les avait eux-mêmes enlevés des pays infidèles pour les transporter sur le sol très-chrétien de leur province natale, avec la jeune fille qu'il avait daigné attirer à lui par d'aussi éclatants prodiges.

Les trois chrétiens retrouvèrent leur vieille mère, heureuse de revoir ses fils bien-aimés comblés ainsi des grâces du Seigneur, et des grandes choses qu'il avait faites en eux. Bientôt après Ismérie reçut avec le baptême le nom de Celle qui l'avait si visiblement couverte de sa protection. Une chapelle s'éleva pour renfermer la sainte Image de Marie, en un lieu qui fut encore désigné d'une manière surnaturelle et elle conserva le nom de Notre-Dame de Liesse [1].

Ce fut en 1131 qu'arrivèrent les faits miraculeux dont nous venons de donner un récit abrégé. Une tradition ancienne et

[1] *Hist. de Nôtre-Dame de Liesse*, 2e partie.

richirent de précieuses indulgences. Une foule d'illustres personnages y vinrent implorer l'assistance de l'auguste Mère de Dieu [1] et, de nos jours encore, la foule des pèlerins qui y accourt chaque année, témoigne de la dévotion des Picards envers ce célèbre pèlerinage, qui est peut-être resté le plus populaire de la province.



Nous ne pouvons nous résigner à terminer cette partie de notre ouvrage sans mentionner encore une fois le plus illustre des pèlerinages actuels de la sainte Vierge, dans le diocèse de saint Firmin : celui de Notre-Dame de Brebières, à Albert. Découverte miraculeusement par une brebis, cette image de Marie est encore entourée de gloire et d'amour. Elle voit souvent au pied de son autel une foule immense de pèlerins qui ont parfois franchi des distances considérables pour venir implorer sa protection. Un grand nombre de miracles ont été obtenus par son invocation ; nous n'en citerons qu'un seul, aussi touchant et remarquable qu'authentique.

En 1786, une famille de Longueval, au diocèse de Noyon [2], fut tristement affectée par la naissance d'un enfant qui ne donna aucun signe d'existence. Il n'eut point de sourire, et sa poitrine ne laissa pas même échapper les premiers gémissements de la vie. Son petit corps était froid, meurtri, dislo-

[1] La fondatrice de l'ordre du Carmel en France fit plusieurs fois le pèlerinage de Notre-Dame de Liesse. — V. *Vie de la bienheureuse Marie de l'Incarnation*, par M. Boucher, édit publiée par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, t, 1er, p. 10-11 et 317.

[2] Longueval fait aujourd'hui partie du diocèse d'Amiens ; c'est un village du canton de Combles, à 15 kilomètres de Péronne.

qué, sans mouvement. Ce n'était pas encore tant la douleur d'être privé du fils, qui était leur espérance et devait être leur joie, qui comblait de tristesse le cœur de ces infortunés parents, que la pensée d'avoir un enfant privé de la grâce du Baptême. La Foi leur inspira de recourir à Notre-Dame de Brebières. Ils avaient entendu parler de tant de prodiges opérés par cette Vierge puissante ; ils avaient eux-mêmes tant de confiance en son intercession, qu'ils espérèrent contre l'espérance même. Un pèlerinage à Albert fut décidé. Un parent du père et de la mère partit de Longueval, le 24 avril 1786, avec le corps de l'enfant mort-né. Dès son arrivée à Albert, il se rendit au pied de l'autel de Notre-Dame, et déposa le petit cadavre, froid et inanimé, sur la table sacrée. O prodige ! O miracle de la Vierge d'Albert ! A l'instant il donne signe de vie, il offre les phénomènes d'une vitalité inattendue, merveilleuse. La peau se colora, une douce chaleur se fit sentir, et les membres devinrent flexibles. Aussitôt un prêtre fut appelé, il s'empressa de répandre l'eau régénératrice du Baptême sur la tête de l'enfant ressuscité, qui vécut encore quelques heures, puis se rendormit dans les bras de la mort, mais pour revivre dans les cieux [1].

[1] Ce miracle est un de ceux qui ont été publiés par Mgr de Machault, évêque d'Amiens, dans le *Précis historique sur le pèlerinage d'Albert*, imprimé à la suite de son Mandement du 20 mai 1787.

Le travail que nous avions entrepris sur la Picardie religieuse est près d'être terminé. Nous avons successivement considéré, comme autant d'étoiles lumineuses qui brillent dans sa constellation, les Martyrs qui lui ont apporté la Foi et arrosé sa terre de leur sang; les Confesseurs qui l'ont illustrée par leurs vertus; les Abbayes qui lui ont procuré tant de gloire; les Vierges immortelles qui lui forment une si belle et si pure auréole. Nous avons rapidement parcouru ses monuments religieux; ses églises en même temps si sveltes et si colossales, où le génie architectural le plus élevé s'unit à l'exécution artistique la plus parfaite et la plus distinguée; au milieu desquelles se dresse cette Notre-Dame d'Amiens, le prototype des édifices gothiques, la plus pure, la plus grandiose, la plus complète de toutes les productions du Moyen Age. Nous avons ensuite esquissé l'histoire de quelques-uns de ses pèlerinages, où le chrétien aime tant à aller invoquer

le Seigneur par l'intercession de sa divine Mère ou de ses Saints, et d'où tant de grâces, comme une rosée bienfaisante, se sont répandues sur la province qui a le bonheur de les posséder.

Après avoir lu ces pages, trop longues peut-être, dans lesquelles nous avons essayé de rappeler, autant qu'il était en nous, la grandeur religieuse de l'antique Picardie, il pourra se faire que quelques personnes regardent ce travail comme une digression trop étrangère au Saint, dont ce livre doit renfermer la vie. Nous voulons donc, avant de retracer l'histoire de saint Firmin, indiquer comment le grand Évêque d'Amiens se rattache naturellement à toutes les gloires que nous avons énumérées. L'un des premiers apôtres de la province, il est le seul de ses évêques missionnaires, qui l'ait évangélisée presque tout entière; le premier aussi qui ait annoncé Jésus-Christ dans deux de celles de ses villes qui ont reçu des siéges épiscopaux, sans compter celle dont il a fondé l'Église. Martyr, il occupe une place éclatante parmi tous ces illustres témoins, dont le sang a fécondé et béni notre sol Son nom se rencontre encore à l'époque des Confesseurs, lors de l'Invention miraculeuse de ses reliques, qui remplit toute la province d'une divine odeur et vit accourir plusieurs de ses évêques à la cérémonie de translation. L'histoire de nos abbayes se rattache à la sienne, puisque dans l'une d'elles était conservé son tombeau. Et si des monastères nous passons aux églises, nous retrouvons à chaque instant son image devant nous Tout, dans la plus belle d'entre elles,

nous rappelle son souvenir, et ses reliques y sont conservées depuis sa fondation. L'une des plus curieuses églises du diocèse de Beauvais, est située sur le lieu même où notre Saint en fit autrefois construire une, dédiée à saint Etienne, dont elle a conservé le vocable. Ajoutons qu'un grand nombre d'autres monuments religieux de la province sont dédiés au premier Évêque d'Amiens.

La quatrième partie de notre travail, quoiqu'un peu plus étrangère peut-être à la vie de saint Firmin, n'est cependant pas déplacée dans son introduction; son tombeau est encore le but d'un pieux pèlerinage.

Nous avons tenu aussi à mettre cette imparfaite étude sur la Picardie religieuse en tête de l'histoire d'un de ses plus grands apôtres, parce qu'il nous a semblé que ces deux travaux réunis pourraient mieux atteindre le but que nous nous proposons : but que nous indiquions en commençant, vers lequel nous avons déjà dirigé d'autres écrits, et auquel nous voudrions qu'il nous fût donné de parvenir : augmenter encore l'amour des Picards pour leur sol natal, et exciter dans leurs cœurs la dévotion aux Saints du pays.

Il est une autre objection que nous voulons prévenir, avant de clore cette introduction. Dans les pages qui précèdent, nous avons plus souvent parlé de l'histoire religieuse de la Picardie ancienne, que de cette province dans l'état présent, quoique nous ayons plusieurs fois cité ses gloires actuelles. On serait dans l'erreur si on pensait que la Picardie religieuse n'appartient plus qu'à l'histoire, et nous osons dire

que nulle part ailleurs sur le sol de France, on ne trouve plus de Foi et d'amour pour la sainte Religion de nos pères que dans la très-fidèle Picardie, où chaque village a son Calvaire, devant lequel le laboureur se signe le matin quand il va à sa charrue et le soir en regagnant sa demeure; où il n'y a pas de route qui n'ait sa Croix, souvent de pierre, quelquefois presque monumentale [1], ou bien sa chapelle de la Sainte Vierge ou du saint Patron [2], devant lesquelles se répandent tant d'humbles et saintes prières.

La province qui a donné le jour à tant de Saints, dans laquelle la Religion a fait de si grandes choses, ne pouvait pas dégénérer. Elle n'a pas renié son pompeux passé et ses gloires religieuses actuelles peuvent être mises auprès de celles des siècles précédents, sans craindre d'y rencontrer trace de décadence. La cause d'un illustre picard [3] est encore pendante devant le Siége-Apostolique d'où elle sortira victorieuse, nous aimons à l'espérer, et alors nous aurons un nom de plus à

[1] Telles sont les croix de pierre de Fresnoy-lès-Roye, de Castel près Ailly-sur-Noye et celles mutilées de Saint-Fuscien et de Sains.

[2] Nous mentionnerons entre mille cette petite chapelle de la Mère de Dieu, adossée contre le tronc d'un vieil arbre qui la couvre tout entière, entre Hébecourt et Dury, près Amiens.

[3] Le vénérable Benoît-Joseph Labre, né à Amettes, diocèse de Boulogne, le 26 mars 1748, mort à Rome, le 16 avril 1783. — Bien qu'au moment de publier ce travail, écrit il y a quatre ans déjà écoulés, nous ne voulions y faire aucune addition, nous ne pouvons résister au désir de dire ici que le vœu que nous exprimions a été réalisé. Le 20 mai 1860, le Souverain Pontife inscrivait au nombre des Bienheureux l'humble et pauvre Picard, dont les austérités surpassent celles des anachorètes des premiers siècles; et, il y a quelques jours à peine, nous assistions, dans la ville épiscopale du diocèse qui comprend actuellement son lieu de naissance, à la solennité de sa Béatification.

inscrire sur la longue liste de nos Bienheureux. Si la fin du siècle dernier a vu disparaître les nombreuses abbayes qui remplissaient nos villes et nos campagnes, les lieux autrefois sanctifiés par la présence des ordres religieux, sont généralement occupés de nos jours par des habitants dignes de leur succéder; et nous croyons qu'il n'y a pas dans la province un seul monastère, dont les anciens bâtiments soient profanés par des prisons et des cachots, où les imprécations des criminels remplacent les chants sacrés et le *laus perennis* des Moines. Quelques-uns, il est vrai, sont convertis en établissements industriels ou en maisons de culture. Mais un grand nombre d'entre eux sont le siége d'établissements charitables dignes de l'admiration universelle, ou bien sont occupés par des prêtres et des religieux, qui adoucissent, autant qu'il est possible, les regrets que nous éprouvons pour ceux que le torrent révolutionnaire a entraînés dans ses flots.

Si dans les annales du passé nous lisons le récit de solennités imposantes, dont le souvenir est parvenu jusqu'à nous, à travers les siècles, jeune encore de leur vieille splendeur; nous trouvons aussi, en retournant les pages de l'histoire contemporaine de la province, la mention de cérémonies religieuses dont la mémoire attestera à nos petits-fils que nous n'avons laissé tomber ni la gloire, ni la Foi de nos pères. Quand le savant métropolitain qui gouverne la province ecclésiastique de Reims, dont tous les diocèses de Picardie ont toujours fait partie, a voulu renouer la chaîne trop longtemps interrompue des Conciles provinciaux, il a successivement

choisi deux villes picardes, pour lieu de réunion des deux premiers Conciles de son illustre épiscopat. Soissons en 1849, Amiens en 1853, ont vu s'accomplir dans leurs murs, deux de ces solennités qui font époque dans l'existence d'un pays; deux de ces fêtes qu'enregistre l'histoire, qui impriment dans le cœur de ceux qui en ont été témoins une trace ineffaçable, et que chacun aime à renouveler par la pensée avec un doux sentiment de bonheur et d'amour.

La dévotion des Picards pour Marie, Mère de Dieu et Immaculée, est encore aussi vive qu'aux siècles où ils élevaient sous son invocation le plus beau temple que le soleil éclaire. Le 14 janvier 1855, fête de l'Invention et de la Translation de saint Firmin, jour où Amiens solennisa la proclamation de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, la capitale de la province, resplendissant de mille feux, annonçait le soir à la foule, qui se pressait dans ses rues, la dévotion de ses habitants envers Marie conçue sans péché; tandis que les fanaux placés dans la flèche de Notre-Dame et la lumière étincelante du gaz, au sommet de la tour de Saint-Jacques, témoignaient par cette clarté inaccoutumée, que les campagnes environnantes apercevaient de plusieurs lieues de distance, de l'amour de la vieille cité, pour Celle dont ces magnifiques solennités célébraient le glorieux privilége. La piété et l'ardeur du diocèse d'Amiens à imiter cet exemple, précédé et suivi de démonstrations semblables dans le reste de la province, ont attesté à la France et au monde catholique le respect et l'amour de nos compatriotes pour la Mère du

Sauveur, et la joie avec laquelle tous ont accueilli la parole de Pierre parlant par Pie IX.

Enfin, la plus grande manifestation catholique que la France du XIX[e] siècle ait donnée jusqu'ici à l'univers, a eu lieu en Picardie, le 12 octobre 1853. Ce jour, qui est vraiment un de ces jours que le Seigneur a faits et dont la mémoire ne périt pas, a vu rentrer dans sa ville natale le corps d'une amiénoise, morte pour la Foi, dans la Ville éternelle, plus de quinze siècles auparavant. Dans le cortège triomphal qui accompagnait ses restes mortels se voyaient rassemblés, sous les regards de deux cent mille personnes, accourues de tous les points de la France et même des pays étrangers, vingt-sept Cardinaux, Archevêques et Évêques [1], appartenant aux cinq parties du monde. La Translation des reliques de sainte Theudosie eut un retentissement que presque aucune autre solennité du même genre n'a obtenu. Nous pouvons dire qu'elle résume en quelque sorte les gloires de la Picardie religieuse actuelle, comme l'Invention et la Translation des reli-

[1] Les Prélats qui assistèrent à la Translation des reliques de sainte Theudosie étaient : LL. ÉÉ. les Cardinaux-Archevêques de Reims, de Westminster (Angleterre) et de Tours ; S. Exc. Mgr l'Archevêque de Dublin, primat d'Irlande, légat du Saint-Siège ; LL. GG. les Archevêques de Sens, de Cambrai, de Bogota (Nouvelle-Grenade), de Babylone (Asie), de Tuam (Irlande) ; les Évêques du Mans, d'Arras, d'Autun, de Beauvais, de Poitiers, de Versailles, de la Basse-Terre (Guadeloupe), de Soissons, d'Angoulême, de Namur, de Gand, de Tournay et de Bruges (Belgique) ; de Lausanne et Genève (Suisse); l'ancien Évêque d'Alger, les Vicaires apostoliques de Siam (Asie), et de Taïti (Océanie), et l'Évêque d'Adras *in partibus ;* Mgr Vecchiotti, chargé d'affaires du Saint-Siége en France, et plusieurs autres Prélats romains.

ques de saint Firmin semblent résumer la Foi et la gloire religieuse de la province ancienne, et nous voulons terminer ce travail, trop long à cause de son imperfection, et trop court pour le grave sujet auquel il est consacré, en transcrivant ici les paroles d'un des plus éminents Prélats qui y assistèrent ; elles retracent la grandeur de cette fête, unique dans les annales de notre époque, mieux que nous ne le pourrions dire, et en conserveront un souvenir qui durera autant que l'antique cité et l'auguste édifice qui les ont entendu prononcer.

« Venez, Theudosie, s'écria le cardinal Wiseman, après
« l'entrée des reliques dans Notre-Dame d'Amiens ; venez
« nous réjouir de votre présence, mais venez aussi à notre
« aide pour que votre triomphe soit digne de vous. Montrez
« votre puissance, c'est-à-dire la puissance de Jésus-Christ,
« qui se manifeste même dans les cendres de ses martyrs.
« Convoquez donc en votre nom une assemblée de vénérables
« Évêques qui fassent un majestueux cortége à vos saintes dé-
« pouilles. Faites les accourir, non seulement de votre chère
« France et de la Belgique, contrées si fertiles en vertus ecclé-
« siastiques, mais aussi de l'Irlande, toujours fidèle à son Dieu
« et à sa foi malgré des siècles de misères et d'oppression ; et
« de l'Angleterre, encore en lutte avec les puissances du
« monde ; des plages occidentales de la Guadeloupe, du centre
« de l'Asie, des limites extrêmes de l'oriental Siam, du fond
« de ce vaste Océan que les flottes de l'ancien monde n'avaient
« jamais visité, et où cependant la bannière de la Croix a été

« plantée par les intrépides missionnaires de la France sur les « cîmes de ses rochers les plus élevés. Appelez les pasteurs de « l'Église et ils obéiront à votre voix. Mais ce n'est pas assez. « Rappelez nous ces anciens temps où les confesseurs de la « foi entouraient et conduisaient à la sépulture les corps de « ses martyrs. Faites donc arriver ici les prélats vénérables[1] « qui de nos jours ont combattu le bon combat, faites les « venir non seulement des pays voisins, mais même des régions « torrides de l'Amérique méridionale.

« Ainsi Theudosie projette sur nous un rayon de lumière « puisé aux sources les plus pures. Elle nous fait connaître « cette unité de l'Église, qui en fait le sceau et la gloire di- « vine. Elle nous montre sa hiérarchie unie par les liens de la « même foi et du même amour. De quelque pays que nous sor- « tions, nous tous qui sommes ici, nous faisons partie d'un « même corps mystique : la châsse de la martyre du troisième « siècle réunit autour d'elle un cercle de près de trente évê- « ques de toutes les parties du monde, en parfait accord entre « eux, et unis par ce centre commun de leur piété, comme « un anneau symbolique, aux saints prélats de la primitive « Église. »

Nous n'avons rien à ajouter à l'éloquence de cette « bouche d'or, » comme l'a si bien appelée Monseigneur l'évêque de Poitiers, « langage rare ou plutôt unique comme la circon-

[1] Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève, et Mgr Mosquera, archevêque de Bogota, tous deux exilés de leurs diocèses pour avoir courageusement défendu les intérêts de la Religion et les droits de l'Église.

« stance qui l'inspirait [1]. » L'Éminentissime Cardinal de Westminster, retraçant la grandeur de l'auguste cérémonie du 12 octobre 1853, l'a trop bien décrite pour que nous osions y joindre des réflexions qui ne pourraient qu'en atténuer l'effet.

Ainsi, on peut le dire avec bonheur et avec une noble fierté, si l'antique Picardie a été par excellence la province très-chrétienne et très-fidèle [2], les départements formés de ses débris, qui, sous des noms nouveaux, perpétuent ses vertus et sa gloire, n'ont pas dégénéré; et leurs habitants sont encore de francs et loyaux Chrétiens, tels qu'étaient leurs ancêtres.

Puisse ce livre, faible ouvrage d'un obscur, mais bien zélé enfant de cette province, exciter dans le cœur de quelques-uns de ceux qui le liront l'intérêt et le respect que mérite cette noble portion de la vieille France, si peu connue usqu'à présent sous son véritable aspect, et pourtant si digne de l'être! Puissent ces pages préliminaires à la vie d'un de nos plus grands apôtres, augmenter encore dans le cœur des Picards la dévotion et l'amour envers ceux qui, en venant apporter l'Évangile à nos pères, les ont engendrés à Jésus-Christ au prix de leur sang, et envers tous les Saints qui les ont édifiés par leurs vertus.

Daigne le saint Martyr, à l'histoire duquel ce travail doit

[1] Mgr Pie, évêque de Poitiers; Éloge de sainte Theudosie prononcé dans la Cathédrale d'Amiens, le lendemain de la cérémonie de translation, 13 octobre 1853.

[2] La nation picarde, aux Universités de Paris et d'Orléans, portait l'épithète de *Fidelissima*.

servir d'Introduction, en recevoir l'hommage, comme une preuve de la dévotion et de la reconnaissance du dernier venu de ses historiens et du plus indigne de ses enfants.

Amiens, 14 Janvier 1856.

Fête de l'Invention et de la Translation des Reliques de saint Firmin

INDICATION

DES SOURCES HISTORIQUES

CONSULTÉES POUR ÉCRIRE L'HISTOIRE DE SAINT FIRMIN.

Exposui sicut potui ; nec ignoro quod non omnibus placebit.

Saint Bernard.

Il peut paraître prétentieux et malséant qu'un auteur, encore jeune et inconnu, vienne, pour ainsi dire, se louer lui-même par le récit des peines qu'il s'est données, pour la rédaction d'un ouvrage plus ou moins important. Telle est la réflexion que nous avons faite au moment d'écrire cette indication des principaux documents historiques que nous avons consultés afin d'édifier cet humble monument à la gloire du saint Évêque d'Amiens. Une autre pensée nous rassure. C'est justement parce qu'un auteur est moins connu qu'il doit montrer qu'il s'est donné plus de peine pour écrire l'ouvrage qu'il ose présenter au public. C'est même, selon nous, un devoir pour lui de faire voir qu'il n'a rien épargné pour rendre son livre aussi parfait qu'il est en son pouvoir. Et puis, ce n'est pas la vanité qui peut nous porter à écrire cette indication; l'énumération des recherches que nous avons faites n'est-elle pas en même temps celle des recherches que nous avons omises.

Donner l'histoire de la vie, du culte et des reliques de saint Firmin, aussi exacte et aussi complète que possible, tel est le but que nous nous sommes proposé ; fasse le ciel que nous l'ayons atteint !

L'exactitude, ou, pour mieux dire, la vérité, doit être la grande, l'unique règle de tout homme qui veut écrire. Exempt de partialité, sobre d'appréciations des faits, sévère et prudent dans ses jugements uniquement guidé par le désir de faire luire aux yeux de tous la lumière; pénétré de son sujet, n'épargnant rien pour le mieux connaître et tremblant devant la responsabilité qu'il assume ; tel, à notre avis, doit être l'auteur d'un ouvrage historique. Ne compter pour rien les peines et les recherches, ne reculer devant aucune difficulté, n'abandonner l'étude d'un point que quand il est complètement éclairci, tel est son devoir. S'il ose y manquer, si, observateur superficiel, il néglige d'examiner ou d'approfondir le fait dont il s'occupe, il n'est pas digne du nom d'historien et ne mérite, au plus, que celui de romancier. Telles sont les pensées qui nous ont occupé, en écrivant l'histoire de saint Firmin ; telles sont les règles que nous avons voulu suivre. Pour cela il fallait rechercher et lire les vies du premier apôtre d'Amiens qui existent dans le recueil des Actes des Saints, dans les collections des Vies des Saints, dans les anciens Bréviaires, les légendaires, les chroniqueurs ; compulser les manuscrits relatifs à l'histoire d'Amiens et de son Église, que renferment la bibliothèque d'Amiens et beaucoup d'autres. Ce travail terminé, notre ouvrage n'était pas fini. Comme on l'a vu dans l'introduction qui précède, l'histoire de saint Firmin n'appartient pas exclusivement à la Picardie ; avant d'arriver dans cette contrée du Nord, le saint Évêque avait traversé la Gaule et annoncé la Foi dans plusieurs provinces de cette nation. Nous avons voulu nous procurer des renseignements venant directement de la plupart des diocèses où il avait prêché l'Évangile, ainsi que de cette lointaine Espagne où il a reçu le jour. C'était là le point le plus difficile : nous y sommes pourtant parvenu d'une manière qui a surpassé toutes nos espérances. Grouper d'abord les nombreux documents que nous nous sommes ainsi procurés, de manière à éviter, s'il nous était possible, une trop grande monotonie de narration ; puis, faire observer le côté historique en même temps que le côté religieux de chaque fait, voilà tout notre travail. Rien ici ne devait appartenir à l'imagination, l'enthousiasme devait faire place au calme respectueux

de l'historien chrétien. Nous nous sommes imposé la loi de ne rien ajouter, mais aussi celle de ne rien supprimer. C'est en chrétien que nous écrivons ce livre, c'est à des chrétiens qu'il est destiné. Que ceux qui doutent de tout, même de ce que nous attestent les douze siècles écoulés depuis l'invention des reliques de saint Firmin, laissent là notre ouvrage, il n'est pas fait pour eux; à eux ces livres dont les auteurs, sous prétexte de ne respecter que la vérité historique, sont successivement de tous les schismes et de toutes les hérésies, plutôt que d'incliner la tête devant la majesté de Dieu, dont ils ne peuvent comprendre les miracles. Pour nous, nous n'oublierons jamais que le Seigneur est admirable dans ses Saints, et si malheureusement l'impiété des derniers siècles a pu même diminuer, sans qu'ils s'en aperçussent, la Foi de gens respectables, nous regarderons comme un devoir de faire briller au soleil de la vérité, les faits surnaturels qui ont accompagné et suivi la vie et la mort de notre grand Apôtre.

Il nous reste à indiquer les principales sources auxquelles nous avons puisé. « Il est assez d'usage aujourd'hui, à propos du plus « mince écrit, de mettre en frontispice, sous prétexte d'indiquer « ses matériaux, tout le catalogue de sa bibliothèque. Souvent cette « bibliothèque n'existe qu'en catalogue ; les titres altérés, les au- « teurs confondus trahissent l'inventaire fait à distance. Nous nous « contenterons de fournir loyalement nos garanties au bas de « chaque page, et d'indiquer ici sommairement les monuments « primitifs que nous avons consultés, et même en partie édités [1]. »

IMPRIMÉS [2].

ACTA SANCTORUM. L'immense recueil des Actes des Saints, connu sous le nom des Bollandistes, a dû être tout d'abord l'objet de notre étude. Indépendamment des renseignements que nous y avons puisés en nombre d'endroits, deux volumes surtout nous ont

[1] D. Pitra, *Histoire de saint Léger*, avant-propos.

[2] Les mots en italique placés entre parenthèses, après la désignation de certains ouvrages, désignent la manière dont nous les indiquons souvent aux notes de notre travail.

été utiles, le premier du mois de janvier et le septième du mois de septembre ; c'est de ce dernier que nous voulons d'abord parler. Il porte pour titre :

Acta sanctorum septembris, *ex latinis et græcis, aliarumque gentium monumentis, servata primigenia veterum scriptorum phrasi, collecta, digesta, commentariisque et observationibus illustrata a Joanne Stiltingo, Constantino Suyskeno, Joanne Periero, Joanne Cleo, e societate Jesu presbyteris theologis*, t. vii. *Antverpiæ*, 1760, in-folio (*Boll.*).

Les renseignements particuliers à saint Firmin se trouvent dans ce volume, pages 24 à 57. Ils se composent des Actes du Saint, dont nous parlerons tout-à-l'heure, précédés d'un savant commentaire par le P. Jean Stilting (*Joannes Stiltingus*). Ce *Commentarius prævius* sur la vie, le culte et les reliques de saint Firmin est divisé en dix chapitres, dont voici les titres : I. Diversa actorum exemplaria, eorumque in quibusdam notabilis varietas : non sunt scriptoris contemporanei, nec defectibus aliquot carent, p. 24-25. — II. Patria S. Firmini : vitæ qualiscumque chronotaxis : tempus martyrii, p. 26-29. — III. De episcopatu S. Firmini et aliquot successoribus, p. 29-32. — IV. Memoria sancti in martyrologiis et cultus diebus pluribus, p. 32-33 — V. Inventio et translatio corporis, p. 34-36. — VI. Tempus episcopatus S. Salvii, sive inventionis S. Firmini, p. 36-38. — VII. Translatio corporis in thecam magis pretiosam, aliaque ad gloriam sancti posthumam spectantia, p. 38-41. — VIII. Corpus thecæ aureæ impositum : aliquot S. Firmini ecclesiæ : cultus in aliis Galliæ diœcesibus, p. 41-43. — IX. Utrum corpus S. Firmini translatum sit ad abbatiam S. Dionysii, p. 43-46. — X. Insignis cultus et reliquiæ sancti Pampelone, cujus uti et totius regni Navarræ est patronus : cultus etiam in tota Hispania, p. 46-50.

Après ce savant commentaire, le travail le plus complet qui ait encore paru sur notre Saint, le P. Stilting donne une édition de ses Actes. C'est ici le lieu de les examiner sous le rapport historique et chronologique.

Actes de saint Firmin (*Acta S. Firmini*). La première édition imprimée de ces Actes fut faite en 1636, par Bosquet, dans son *Histoire de l'Église gallicane*, 2e partie, p. 146 [1]. La version qui com-

[1] Le manuscrit no 515 de la Bibl. d'Amiens, fo 155 vo à 158 vo, contient une copie des Actes de saint Firmin d'après l'édition de Bosquet.

mence ainsi : *Temporibus Maximiani et Diocletiani imperatorum : quo tempore tyrannica rabies in christiano populo seviebat, erat vir vitæ honestate venerabilis, genere et ordine primus inter senatores nomine et opere Firmus..*, est celle d'un assez grand nombre de manuscrits; toutefois, elle est loin d'être la meilleure. D'après cette version, l'église construite à Beauvais par saint Firmin, aurait été élevée *in honorem SS. martyrum Stephani atque Laurentii;* le gouverneur d'Amiens, Sébastien, rappelant les édits des empereurs contre les chrétiens, aurait nommé : *Sacratissimi imperatores Decius et Valerianus.* Le récit de la mort du saint Évêque est considérablement abrégé, et on trouve à la fin une notice sur saint Firmin-le-Confesseur, qui est certainement une addition au texte primitif des Actes du saint Martyr.

Le P. Bollandus, au tome II des *Acta Sanctorum februarii*, p. 860-861, à l'endroit de saint Honeste, publia, en 1658, la moitié des Actes de saint Firmin; sa version est celle de Bosquet collationnée avec six ou sept manuscrits, depuis le commencement jusqu'à ces mots: *Vel qualiter præceperat ei ut verbum prædicationis et nomen Jesu Christi in dispersione gentium annuntiaret.* Les différences signalées par Bollandus entre les manuscrits qu'il avait consultés et l'édition de Bosquet sont peu importantes.

L'édition publiée par le P. Stilting dans le tome VII des *Acta SS. septembris*, p. 51 à 57, est de beaucoup la plus correcte. Non-seulement elle reproduit le véritable texte des Actes de saint Firmin, mais c'est celle qui avait été adoptée par l'Église d'Amiens, pour être insérée dans sa liturgie; nous la donnons à l'Appendice, n° 1.

L'édition du P. Stilting est faite d'après deux manuscrits, l'un venant de l'église paroissiale de Saint-Firmin au Val d'Amiens, et l'autre appartenant à la maison professe de la Société de Jésus, d'Anvers, provenant de l'abbaye de Vaucelles de l'ordre de Citeaux; les PP. Bollandistes en possédaient en outre six autres copies présentant entre elles diverses variétés. L'édition des *Acta Sanctorum* dont nous parlons a encore le mérite de donner la version des Actes de saint Firmin, qui avait été conservée dans le diocèse d'Amiens. En effet, on en trouve une copie dans le manuscrit n° 149 de la Bibliothèque d'Amiens, qui est un Lectionnaire du XIII° siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens. Le Bréviaire d'Amiens du XIII° siècle, manuscrit 112 de la Bibliothèque de cette

ville, donne dans ses neuf leçons pour le jour de la fête du Saint, au 25 septembre, des extraits textuels des Actes de saint Firmin, tels qu'ils ont été publiés par les Bollandistes ; l'Ordinaire de l'Église d'Amiens de 1291, indique, pour commencement des leçons de cette même fête, les mots *temporibus priscis*, qui commencent l'édition Bollandienne des Actes; commencement que nous retrouvons dans les leçons des Bréviaires d'Amiens, manuscrits du XIV[e] siècle, et des Bréviaires imprimés de 1485 et 1528. Ces observations suffisent, ce nous semble, pour défendre le P. Stilting de l'accusation d'avoir cédé à un esprit de système, en préférant à la version de Bosquet et d'un certain nombre de manuscrits, celle des deux manuscrits d'Amiens et d'Anvers; nous voyons, au contraire, dans le choix fait par le savant jésuite, une preuve de son talent d'appréciation et de critique, talent que nous aurons encore l'occasion de constater plus d'une fois et que nous ne trouverons que rarement en défaut.

A quelle époque doit-on faire remonter la rédaction de ces Actes? Baillet les désigne comme assez antiques, et les regarde comme du VI[e] ou du VII[e] siècle. Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, tome III, p. 410, supposent qu'ils sont de la fin du VI[e] siècle. Il est certain qu'ils sont antérieurs à l'invention des reliques de saint Firmin, et nous sommes porté à les croire de beaucoup plus anciens. Leur style seul indique qu'ils ont dû être écrits avant la fin du VI[e] siècle. Bien qu'ils ne soient pas écrits avec élégance, comme le fait remarquer le P. Stilting, ils sont bien éloignés de la barbarie de langage de la fin du VI[e] siècle. « C'est pour« quoi, ajoute-t-il, il semble qu'on doit plutôt les reporter au V[e] siècle « ou au VI[e]. J'avoue que cette raison ne suffit pas pour rendre la « chose certaine. Mais je ne trouve rien dans toute cette vie qui « paraisse se rapporter plutôt au VII[e] siècle ou à la fin du VI[e]. [1] »

[1] Videturque ea de causa potius referenda (*Vita S. Firmini*) ad seculum V aut VI. Nam eo de tempore non deerant eruditi, qui satis bene sermonem latinum noverant, ut vitam S. Firmini conscribere possent eo stylo, quo scriptam habemus. Fateor enim hanc rationem non esse talem, ut rem certam fiat. At nihil quoque in tota vita reperio, quo potius ad seculum VII aut ad finem seculi VI referenda videatur. — *Boll.* p. 25.

Nous avons reproduit en entier ce passage dont nous traduisons une partie. Ne semble-t-il pas contenir une contradiction qui s'expliquerait, en

Quant à nous, nous pensons qu'on doit les placer à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve, et voici pourquoi. Il est certain que les Actes de saint Firmin existaient lors de la rédaction des *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, découverts par Maceda et dont nous parlons plus loin; l'auteur de ces derniers Actes s'est servi de ceux de saint Firmin, comme de ceux de saint Saturnin, pour faire sa compilation qui ne renferme aucun fait relatif à notre Saint qui ne soit mentionné dans ses Actes. Bien plus, les Actes de saint Firmin présentent tous les caractères d'antiquité qu'on remarque dans ceux publiés par Maceda, et qui parfois reproduisent même presque leurs expressions. Les Actes de saint Firmin tels que nous les avons n'indiquent qu'un seul fait qui n'ait pas été reproduit par les Actes de Maceda : l'apostolat du Saint à Angers. Doit-on décider que ce passage a été ajouté depuis ? C'est ce que nous n'oserions préjuger. Il est évident que le compilateur des Actes découverts à Florence, n'a fait qu'un abrégé pour ce qui concerne saint Firmin, et il peut, volontairement ou par mégarde, avoir passé cette circonstance de la vie du Saint.

Il est évident, quand on compare les deux Actes que nous publions à l'Appendice, que ce qui dans les seconds est relatif à notre Saint, n'est que l'analyse des premiers : nous les regardons donc comme au moins contemporains. Nous reproduisons au chapitre XII de notre ouvrage une savante dissertation de D. Piolin, qui établit que les *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini* ne sont guères postérieurs à l'an 400 de notre ère, nous pensons donc qu'on doit fixer la rédaction des Actes de saint Firmin au commencement du Ve siècle, au plus tard, et plus probablement au IVe. Il est possible qu'ils aient été écrits, lorsque la paix et la liberté ont été données à l'Église dans nos contrées; ils auront été rédigés soit d'après la tradition, soit sur d'autres plus anciens, et n'ont dû recevoir depuis que de très-légères modifications, si tant est qu'ils en aient reçu [1].

supposant une faute typographique, ayant mis *VI* au lieu de *IV*, et ne devrait-on pas lire : *Potius referenda ad seculum V aut IV*.

[1] Præter Acta jam dicta exstant etiam quædam Actorum compendia. Tale habemus unum ex MS. Lectionario Ecclesiæ Audomarensis, alterum ex MS. Ultrajectino, plura in Breviariis Ambianensibus pro lectionibus officii concinnata. Verum ejusmodi compendia, cum fuerint ex Actis con-

Le 1er volume de janvier[1] publié en 1643, par Bollandus, contient la vie de saint Salve, successeur de saint Honoré sur le siége d'Amiens, qui eut révélation du lieu de la sépulture de saint Firmin. Le P. Bollandus a édité cette vie d'après un très-ancien manuscrit de l'église de Saint-Omer, collationné avec deux autres; l'auteur était français : on ignore l'époque précise à laquelle il écrivit; toutefois, il est probable que ce fut au VIIe siècle.

MACEDA. Michel-Joseph de Maceda, né à Pampelune, le 22 juillet 1744, entré dans la Compagnie de Jésus, le 9 juin 1774 et mort à Rome, le 19 mars 1805, est peut-être de tous les historiens celui qui a fait faire le plus grand pas à la question chronologique relative à saint Firmin et à saint Saturnin; les Actes qu'il découvrit à la Bibliothèque Riccardi de Florence, dans le manuscrit n° 223, intitulé *Sanctoralis et Passionalis*, sont venus apporter une preuve décisive en faveur de l'existence de ces Saints au Ier siècle; en même temps qu'ils confirmaient les nombreux documents historiques d'après lesquels saint Saturnin avait reçu sa mission de saint Pierre, ils renversaient l'éternelle objection des adversaires de cette tradition : les Actes du saint Évêque de Toulouse, publiés par D. Ruinart, dans ses *Acta primorum Martyrum sincera et selecta*. Pour faire

tracta et aliquando non sine erroribus, nequeunt prodesse, nisi ad judicandum de diversitate lectionum ..... Exstat etiam sermo in festivitate S. Firmini habitus, cujus principium est : *Auxiliante Dei omnipotentis misericordia*, etc. Habetur hic sermo in codice nostro olim Valcellensi, et video ex eo aliquia saltem adoptata esse in vetutis Breviariis Ambianensibus pro lectionibus officii per Octavam. Verum dictus sermo parum nobi prodesse poterit, cum sit majori parte moralis aut generales enuntiet laudes. Nequit etiam multum auctoritatis habere cum pluribus seculis post Martyrium S. Firmini fuerit compositus ad imitationem cujusdam sermonis S. Leonis de S. Petro. Demum compendium Actorum S. Firmini dedit Vincentius Bellovacensis in *Speculo*, lib. 12, cap. 79 : Alterum Petrus de Natalibus in Catalogo Sanctorum, lib. 8, cap. 119. Uterque videtur Acta antiqua habuisse ; sed neuter ea accurrate contraxit — *Boll.*, page 25.

[1] Acta Sanctorum quotquot toto orbe coluntur, vel a catholicis scriptoribus celebrantur, quæ ex Latinis et Græcis, aliarumque gentium antiquis monumentis collegit, digessit, notis illustravit Joannes Bollandus, societatis Jesu theologus, etc. Januarius, t. Ier, Antverpiæ apud Joannem Meursium, 1643. — p. 704-706.

connaître sa découverte au monde savant, Maceda publia deux ouvrages : l'un en espagnol, portant le titre suivant :

Actas sinceras nuevamente descubiertas de los santos Saturnino, Honesto y Fermin, apostoles de la Antigua Vasconia (hoy Navarra y sus vecindades), por las cuales se pone en claro el tiempo en que florecieron, y el obispado de san Fermin. Las da à luz. Las defiende, y las dirige à su patria Pamplona. D. Miguel Joseph de Maceda. Madrid, 1798. 315 p.

L'autre, en partie la traduction latine du premier, intitulé :

De celeri propagatione Evangelii in universo mundo libri tres, auctore Michaelo Josepho Maceda presb. accessit Commentarius Bollandianus de sancto Firmino episcopo et martyre cum dissertatione ejusdem auctoris de Pompelonensi episcopatu hujus Sancti. Bononiæ MDCCIIC. Ex typographia sancti Thomæ Aquinatis, superiorum permissu [1], in-4°.

Pour ne pas tomber sous le coup de la critique de D. Pitra que nous reproduisions au commencement de cet exposé, nous devons déclarer que nous n'avons pas vu les ouvrages de Maceda, dont nous donnons ici les titres. Nous ne connaissons l'ouvrage espagnol que par les renseignements qui nous sont venus d'Espagne, et nous avouons avoir eu beaucoup de peine à déchiffrer son titre. Nous les avons vainement cherchés dans un grand nombre de bibliothèques et nous sommes porté à croire qu'il n'en existe guères d'exemplaires en France. Toutefois, son ouvrage latin est conservé dans la Bibliothèque des Bénédictins de Solesmes ; grâce à l'un des savants religieux de cette abbaye, nous pouvons publier à l'Appendice les Actes de saint Saturnin, joints à ceux de saint Honeste et de notre saint Firmin, découverts par Maceda. Pour ne pas constamment scinder notre travail nous avons rapporté au chapitre XII les preuves à l'appui de l'assertion que ces Actes ne sont guères postérieurs à l'an 400 de notre ère (*Acta sincera SS. Honesti, Saturnini et Firmini*).

ANNALES ECCLESIASTICI FRANCORUM, *auctore Carolo* LE COINTE *Trecensi; Congreg. oratorii D. N. Jesu Christi presbytero. Tom. IV. Parisiis è typographia regia, MDCLXX*, in-fol.

Le P. Le Cointe a édité dans ce volume, p. 182-184, le plus ancien récit de l'Invention des Reliques de saint Firmin ; nous le reproduisons à l'Appendice (*Sermo de Inventione S. Firmini*).

DE PROBATIS SANCTORUM HISTORIIS.... *optima fide collectis per F.*

[1] Renseignements des RR. PP. Jésuites de Loyola et de D. Piolin.

Laurentium Surium *carthusianum domus Coloniensis, etc.* Coloniæ Agrippinæ apud Gervinum Caledium et hæredes Quentelios, 1581, in-fol. tom. VI.

Nous avons trouvé dans ce recueil estimé de Vies de Saints, celle de saint Geoffroy, évêque d'Amiens, dans laquelle nous avons puisé plus d'un renseignement précieux sur le culte de notre Saint et surtout pour l'histoire de ses reliques. Cette vie, écrite par Nicolas, moine de Saint-Crépin de Soissons, contemporain de saint Geoffroy, occupe les pages 190 à 225 du sixième volume de cette édition. Elle est ainsi intitulée : *Vita S. Godefridi episcopi Ambianensis, authore Nicolao monacho Suessionensi, ejus æquali : cujus tamen dictionem passim mutavit, et plerumque nonnihil contraxit F. Laur. Surius, sola Epistola nuncupatoria prorsùs nihil mutavit.* Après l'épître dédicatoire et le prologue, cette Vie est divisée en trois livres, dont le premier comprend 32 chapitres, le second 34, et le troisième 27. Nicolas prend soin d'indiquer souvent ses autorités et il ne cite pas, en homme crédule et facile à tromper, les miracles et autres prodiges qu'il rapporte; il tient, au contraire, à établir chaque fois qu'ils méritent la confiance du lecteur ; il s'exprime ainsi au sixième chapitre du troisième livre, p. 215, après avoir mentionné un fait extraordinaire : « Scio non deesse quibus isthuc incredibile « videatur. Sed non est mirum quando plerique dicta factaque etiam « antiquorum patrum in dubium revocant, quod ea solis oculis non « viderunt. Notum est illud poetæ :

> Segniùs irritant animos demissa per aurem
> Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus. »
>
> *Horace. Art poétique.*

Nous désirons vivement qu'une traduction de cette Vie vienne un jour populariser, dans le diocèse d'Amiens, l'histoire d'un des plus grands successeurs de saint Firmin. (*Monachus Suessionensis.*)

Pro sanctissimo Ecclesiæ Pompelonensis Navarreorvm Protho Episcopo Firmino deffensorium ex Visceribus sacræ Theologiæ tam Scholasticæ quam moralis deductum. Pet. in-fol. de 12 ff. paginées sur les r° sn. nl. nd.

Ce Mémoire très-curieux a été imprimé en Espagne, et sans doute à Pampelune, lors de la grande contestation relative au titre de

Patron de la Navarre, terminée en 1657 par un Bref du Pape ; il se divise en huit chapitres dont voici l'énumération :

« Capvt primvm. Prologvemonis ad Lectorem, et status Controversiæ » fol. 1 r° et v°.

« Capvt secvndvm. Adorationem, et venerationem Sanctorum esse « partem potestativam justitiæ adstruitur, et notatur » fol. 1 v°, 2° r°.

« Cap. III. Cultum et publicam adorationem Sanctorum perti-« nere ad rationem justitiæ distributivæ, prænotatur » fol. 2 v°-4 v°.

« Cap. IIII. Adorationem et cultum sanctorum pertinere ad gra-« titudinem, et gratiarum actionem ostenditur » fol. 4 v°-5°.

« Cap. V. Sanctum Firminum præponendum esse in hoc Navar-« reorum Regno sancto Francisco Xaverio ratione justitiæ distri-« butivæ convincitur » fol. 5 v°-7 r°.

« Cap. VI. Idem ostenditur ratione gratitudinis » fol. 7 v°-10 r°.

« Cap. VII. Sententiis Sanctorum Patrum hactenus dicta robo-« rantur » fol. 10 r°-11 v°.

« Cap. VIII. Iisdem fundamentis, quibus gravissimus Pater Fran-« ciscus Suarius probat Patronatum sancti Jacobi pro tota Hispania « concluditur Patronatus Sancti Firmini pro Navarra » fol. 12 entier.

Le mémoire non signé se termine ainsi :

« Omnia dicta subjicio censuræ Apostolicæ sedis, doctiorumque « virorum judicio. »

C'est aux Archives du département de la Somme que nous avons trouvé cet intéressant travail, adressé sans doute d'Espagne au Chapitre d'Amiens, lorsqu'on le pria de prendre part au procès pendant à Rome ; nous n'avons vu ce mémoire cité nulle part.

Il nous semble inutile de grossir cette liste du catalogue de tous les autres ouvrages imprimés que nous avons consultés et cités ; les notes de chaque page les font suffisamment connaître.

MANUSCRITS.

Bien que comme pour les imprimés nous ne pensions pas nécessaire d'indiquer ici *tous* les manuscrits que nous avons consultés, renvoyant également pour cela aux notes, nous croyons néanmoins utile d'entrer dans un peu plus de détails pour mieux faire connaître des livres souvent peu connus, et en même temps mieux établir

l'authenticité de nos sources historiques. Un grand nombre de ces documents sont des livres liturgiques antérieurs au Concile de Trente, dont nous avons surtout à invoquer le témoignage, comme celui de l'antique et constante tradition de nos Églises ; témoignage précieux et important pour notre ouvrage. Le temps est passé où l'on taxait ignominieusement de barbarie et d'ignorance ces prêtres et ces moines qui ont conservé les lettres et les sciences, et élevé nos splendides cathédrales, ainsi que ces Évêques qui ont fait le royaume de France.

LECTIONES ET HOMELIÆ IN FESTIS SANCTORUM. Manuscrit 149 de la Bibliothèque d'Amiens, provenant de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux de la même ville ; grand in-4° de 256 feuillets, à longues lignes, 20 par page, réglés à l'encre, avec les initiales alternativement rouges et bleues et ornées de traits ; écriture régulière de la fin du XIII[e] siècle.

Ce manuscrit, qui comprend des leçons de la fête de saint Pierre *ad vincula* 1[er] août, à celle de saint Quentin, 31 octobre inclusivement, renferme à deux reprises différentes, les Actes de saint Firmin et un *Sermo de S. Firmino martyre.* Pour le jour de la fête de saint Firmin, on trouve ses Actes conformes à l'édition Bollandienne, depuis le commencement *Temporibus priscis* jusqu'à ces mots de la réponse du Saint à Sébastien : *Pro impietate quam nunc in servos dei exerces sine fine ardebis.* Ensuite vient le *Sermo de sancto Firmino* qui commence par ces mots : *Auxiliante dei omnipotentis misericordia, fratres karissimi...* et finit ainsi : *Largiente deo et salvatore nostro ihu xpo cui est honor laus et potestas per immortalia secula seculorum, amen.* Puis vient le complément des Actes de saint Firmin jusqu'à la fin toujours conforme au texte édité par les Bollandistes. Un peu plus loin, dans le même volume, après la légende de saint Denys, probablement pour la fête de l'Ingression de saint Firmin, on trouve encore une partie des Actes de notre Saint, depuis ces mots : *Audiens itaque beatus firminus episcopus quoniam valerius preses in galliis belvacense civitate...* jusqu'à ceux ci : *Ad spectacula theatri ad portam clypianam post biduum presentarent.* Ce fragment est encore conforme au texte des Bollandistes.

Le sermon anonyme dont nous venons de parler, déjà mentionné dans le passage des Bollandistes sur l'abrégé des Actes de saint Firmin, cité en note, page CXVI, n'offre guères de sujet d'attention,

ce sont des éloges adressés au Saint, des exhortations à bien célébrer sa fête, etc. Nous en retrouvons à peu près la moitié dans le *Breviarum antiquum*, n° 112, dont nous parlerons tout à l'heure, à la fête de l'octave de saint Firmin. Dans la seconde moitié, qui n'existe pas dans l'antique Bréviaire, nous lisons ces mots : *Septimo die kl. octobr. agonem passionis sce implevit, suumque absciso gladio scm caput evexit.* Ce passage semblerait indiquer que la mort du saint Apôtre d'Amiens fut suivie d'un prodige semblable à celui qui accompagna le martyre de saint Denys de Paris et celui des saints Fuscien et Victoric ; mais les Actes de saint Firmin ne font aucune mention d'un tel miracle : il n'a été nulle part mentionné, que nous sachions, par aucun historien digne de foi, et le sermon du XIIIe siècle est loin d'avoir assez d'autorité pour pouvoir seul établir un fait de cette importance, accompli onze siècles avant sa rédaction, et qui n'est rapporté ni dans les Actes du Saint, ni dans les historiens plus anciens qui en ont traité.

MANUSCRIT N° 15 DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LILLE, in fol. sur parchemin, des XIIe et XIIIe siècles, à deux colonnes, provenant de l'abbaye de Loos (*Ms. insulense*).

Ce volume, coté actuellement n° 15, est désigné sous le n° 196 dans le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Lille, par M. Leglay. Il contient les Actes de saint Firmin presqu'entiers ; le commencement seul manque ; ils vont de la conversion de Firme jusqu'à la fin. Ces Actes, qui comprennent les cinq premières pages du manuscrit, paraissent être d'une écriture du XIIIe siècle. Leur texte est à peu près le même que celui de l'édition de Bosquet. On y trouve également à la fin la notice abrégée de saint Firmin le Confesseur. Nous reproduisons cette partie à l'Appendice en note aux Actes de saint Firmin.

LEGENDA QUORUMDAM SANCTORUM. Manuscrit n° 82 de la Bibliothèque de Lille, in-4° vélin, provenant de l'abbaye de Cysoing.

Ce volume du XIVe siècle, d'une belle écriture, contient divers ouvrages. On lit sur le dos : *Tractatus Fr. Jac. de Therinis contra impugnatores exemptionum*, 1316.

Dans la partie intitulée : *Legenda quorumdam Sanctorum*, on trouve du fol. 38 v°. au fol. 39 v°. la légende de saint Firmin. C'est un résumé fort bien fait de la Vie de notre Saint et de l'Invention de ses Reliques.

MANUSCRIT Nº 46 DE LA BIBLIOTHÈQUE D'AMIENS. Ce volume in-folio du XIIe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Pierre-lès-Sélincourt, contient le Commentaire sur les Psaumes de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers. Entre la première et la seconde partie de cet ouvrage, se trouve une partie du récit de l'Invention des Reliques de saint Firmin, par saint Salve. Ce fragment présente quelques différences avec le texte du même récit publié par Le Cointe ; c'est ce qui nous a engagé à le publier en note dans l'Appendice.

BREVIARIUM AMBIANENSE ANTIQUUM. Manuscrit 112 de la Bibliothèque d'Amiens, vélin in-4° de 323 ff. à deux colonnes de 32 lignes par page, réglées à l'encre. Lettres de couleurs et quelques initiales avec miniatures.

Ce manuscrit d'un prix inestimable, non pas tant sous le rapport de son exécution que pour son texte, ne contient qu'une partie du Bréviaire, celle d'été; le propre des Saints commence aux SS. Marcellin et Pierre (2 juin) et finit à sainte Catherine. Le Propre du temps commence à la veille de la Pentecôte et finit au dimanche d'avant l'Avent. Il est antérieur à la rédaction de l'Ordinaire de Guillaume de Mâcon, 1291. Les nombreuses citations que nous en faisons montreront assez combien il nous a été précieux. Ses leçons pour la fête de saint Firmin sont extraites des Actes du Saint, conformes à ceux publiés par les Bollandistes. C'est dans celles de la fête *de Repositione bi Firmini* que nous avons trouvé la véritable date du célèbre miracle de l'immobilité de la châsse de saint Firmin. Nous publions à l'Appendice l'office de la fête de saint Firmin, contenu dans ce Bréviaire.

On lit à la fin des Litanies qu'il contient :

Sca Fides, ora pro nobis.
Sca Spes, id.
Sca Caritas, id.
Omnes sce Virgines, orate etc.

Ce n'est pas seulement à cause de son texte, que ce manuscrit est précieux. Il possède encore un autre sujet d'intérêt : les antiennes, répons, hymnes, etc., des offices qu'il renferme, sont notés en plain-chant ; notre ignorance en cette science nous rend incapable de donner là dessus aucun renseignement, mais nous le

signalons d'une manière toute spéciale aux érudits, qui, croyons-nous, y pourront trouver un intéressant sujet d'études. (*Brev. Amb. antiq.*)

Breviarium Ambianense. ms. 113 de la Bibliothèque d'Amiens, papier in-4° de 341 ff. à deux colonnes de 47 lignes, écriture fine, peu facile à lire, du XIV° siècle. On lit au commencement : *In nomine sancte Trinitatis incipit Breviarium secundum usum Ambianensis ecclesie.*

Ce manuscrit renferme tout le Bréviaire et conséquemment toutes les fêtes de saint Firmin. Il est, avec le suivant, le plus ancien dans lequel nous ayons pu trouver l'office de la fête de l'Invention des Reliques de saint Firmin. Ceux des offices qu'il renferme que nous avons pu comparer avec les semblables du *Breviarium antiquum* ne nous ont présenté avec ceux-ci que des différences insignifiantes, sauf pour les leçons, qui sont beaucoup plus courtes dans ce dernier Bréviaire ; nous publions à l'Appendice celles du jour de la fête de saint Firmin. (*Brev. Amb.* ms.)

Breviarium Ambianense. Manuscrit in-8° du XIV siècle, vél. deux colonnes, 32 lignes par page. Ce Bréviaire, qui est, croyons-nous, la propriété d'un ecclésiastique du diocèse d'Amiens, était, quand nous l'avons vu, dans la Bibliothèque de l'Évêché d'Amiens, où il nous a été communiqué par M. l'abbé de Ladoue, vicaire général. On lit sur la feuille de garde en écriture gothique : *Ce breuiaire est à l'eglise de Sainct Florent de Roye* 1452 [1]. Ensuite, d'une écriture plus récente, quoique déjà ancienne :

« Aux festes doubles, après la neufvième leçons (sic), on chantoit un neufvieme Repons et ensuite le Te Deum.

« Les leçons tres courtes.

« A l'hymne Vexilla, un strophe particulier, qui n'est pas dans le romain. Point d'Evangiles n'y d'homelies particulieres les jours de feries en Carême.

« A Complies, on ne disoit pas In manus, mais le ℣ Custodi nos. »

Ce Bréviaire nous a paru semblable au n° 113, que nous venons de citer, sauf pour les leçons qui diffèrent.

Missale Ambianense. N° 154 de la Bibliothèque d'Amiens. XII° siècle. Vélin, gr. in-4°. 353 ff. à longues lignes, bonne écriture ; rubriques et initiales ornées.

[1] On avait d'abord mis 1542, puis on a surchargé.

Ce précieux volume, très-complet et d'une exécution soignée, provient de l'abbaye de Corbie. Nous pensons qu'il représente la liturgie Amiénoise, à l'époque de saint Geoffroy.

Missale Ambianense antiquum. N° 163 de la Bibliothèque d'Amiens. Vélin in-folio 317 ff. à deux colonnes, 33 lignes par page, réglées à l'encre ; avec rubriques, plain-chant noté, initiales coloriées et rehaussées d'or, vignettes et encadrements.

Ce beau manuscrit offre un spécimen parfait de la liturgie Amiénoise du XIII[e] au XVI[e] siècle. Les Missels imprimés que nous avons consultés, antérieurs à celui de 1607, sont tous conformes à celui-ci.

Ordinarius Liber Ecclesiæ Ambianensis. 1291. N° 184 de la Bibliothèque d'Amiens. Vélin in-folio de 356 ff. à deux colonnes, 28 lignes par page, réglées à l'encre, belle écriture avec initiales de couleur, relié en bois, couvert de basane, coins en cuivre ; quatre bossettes en cuivre sur chaque plat. Il y avait deux lanières de cuir pour fermoirs, dont une a été enlevée. (*Ordinarius Liber*).

En tête est le calendrier de l'Église d'Amiens. Ensuite est écrit : *In nomine Trinitatis individue incipit Ordinarius Liber de novo emendatus sicut in Ecclesia Ambianensi per totum cantatur et legitur annum*. On lit au folio 346 r° entre la prescription : *Qualiter recipi debeat novus rex et novus episcopus*, et celle : *Ordo in festo dedicationis Ecclesie Ambianensis ;* « Annus incarnationis hujus libri peracti.

Annum millenum plus uno dicere plenum
Et ducentenum poteras novies quoque denum
Scriptor dum Christi finem libro dedit isti.
Nomen scriptoris libri Theroudus habetur
Et nomen detur Radulphus compositoris. »

Cet inappréciable volume est un véritable trésor, dont l'impression serait bien vivement à désirer. On y trouve indiquées avec les plus grands détails toutes les cérémonies qui s'accomplissaient à chaque fête dans la cathédrale d'Amiens. On peut, en le lisant, se croire transporté à la fin du XIII[e] siècle, sous les voûtes encore neuves de notre basilique, y assister à ces offices dont on lit une si minutieuse description, voir s'accomplir ces cérémonies nombreuses et variées qu'elle a perdues depuis déjà plusieurs siècles, et dont plusieurs, par leur sens symbolique, devaient profondément toucher

les cœurs chrétiens. Bien que nous ayons fait de nombreux emprunts à ce volume, nous sommes loin d'avoir encore reproduit toutes les prescriptions liturgiques, tous les détails des cérémonies indiquées aux diverses fêtes de notre Saint. Nous eussions trop allongé les chapitres qui y sont relatifs; peut-être aussi ces renseignements, trop scrupuleusement détaillés, eussent-ils paru fastidieux et inutiles à certains lecteurs, nous avons cru devoir nous borner à quelques extraits : espérons qu'on ne les trouvera pas encore trop longs.

Un grand nombre des manuscrits que nous citons appartiennent à la Bibliothèque d'Amiens, et il sera facile de compléter les renseignements que nous donnons ici, au moyen du savant catalogue qu'en a publié M. Garnier.

Deux de ces ouvrages nous ont peut-être plus donné que les autres des détails curieux que nous aurions vainement cherché ailleurs sur des faits isolés de l'histoire du Culte et des Reliques de notre Saint, ce sont les manuscrits de De Court et de Pagès, quelques lignes nous semblent nécessaires sur ces deux historiens Amiénois.

Jean-Joseph De Court, négociant d'Amiens, mourut en cette ville, où il était né, le 14 décembre 1723. Il épousa Charlotte d'Aguesseau. En 1711 il était conseiller du Roi, contrôleur général des finances en la généralité de Picardie. Il a laissé deux volumes in-folio intitulés *Mémoires chronologiques qui peuvent servir à l'Histoire ecclésiastique et civile de la ville d'Amiens*. Ces mémoires fort précieux étaient en 1782 en la possession de M. Bertin, ancien ministre, qui les avait payés 150 liv. Ils ont ensuite fait partie de la collection de D. Grenier avec laquelle ils ont passé à la Bibliothèque royale. On en conserve une copie à la Bibliothèque d'Amiens (*De Court*).

Jean Pagès, marchand d'Amiens, naquit en cette ville le 24 mars 1635, et y mourut le 6 novembre 1723. Ses manuscrits légués à la ville d'Amiens, par M. Achille Machart, forment trois volumes in-folio; ils furent écrits par Pagès, de 1709 à 1719 et se divisent en douze dialogues, contenant la description de la cathédrale et de toutes les églises d'Amiens, l'histoire des évêques d'Amiens et une foule de détails sur la ville d'Amiens et toute la Picardie. On peut affirmer que, sans les manuscrits de Pagès, on ne pourrait se faire une idée de ce qu'était la basilique amiénoise avant les *restaurations* qu'elle subit au milieu du siècle dernier et on serait privé

d'une quantité de renseignements sur l'histoire tant religieuse que civile d'Amiens et de la Picardie.

M. Lécubin, bibliothécaire-adjoint de la ville d'Amiens, possède deux volumes in-4° de la main de Pagès, intitulés *Recueil de diverses remarques sur la ville d'Amiens*, 1700. Ils renferment quelques renseignements qu'on chercherait en vain dans les trois in-folios de la Bibliothèque d'Amiens.

La publication des manuscrits de Pagès a été entreprise par M. Louis Douchet. Cet archéologue a rendu ainsi un véritable service à la science ; on doit seulement regretter qu'il ait interverti l'ordre de l'auteur, et quelquefois, par des suppressions, un peu changé l'aspect de son travail.

Il était important pour notre sujet d'avoir des renseignements complets et surtout authentiques sur le culte de saint Firmin, en Espagne : à Pampelune, sa ville natale, qui lui a conservé un si ardent amour ; dans la Navarre qui l'honore comme son patron ; nous devons là dessus de précieux détails aux Révérends Pères Jésuites de Loyola ; mais voulant encore plus, nous nous sommes adressé à Mgr. D. Sévère Andriani, évêque de Pampelune, avec la recommandation du R. P. Areso, provincial des Franciscains. L'éminent prélat, avec une bienveillance dont nous ne saurons jamais être assez reconnaissant, a daigné nous envoyer, traduit en français, un curieux mémoire sur le culte ancien et actuel de saint Firmin dans son diocèse, rédigé exprès pour nous par un de ses chapelains, M. Esteban Obanos. Nous transcrivons ici la lettre dont Mgr Andriani a bien voulu accompagner l'envoi de ce Mémoire, de l'office de saint Firmin dans son diocèse, etc. :

†

« Pampelune, le 30 décembre 1854.

« Monsieur Charles Salmon,

« Accablé, comme je suis, de toutes sortes d'affaires, je n'ai pu éclaircir par moi-même, comme je l'aurais voulu, les divers points dont il est question dans votre obligeante lettre du 16 novembre dernier ; c'est pourquoi j'en ai donné la commission à un des

prêtres de cette ville, et vous trouverez dans l'écrit ci-joint la réponse qu'il a présentée. Je souhaite qu'elle remplisse vos désirs et suis bien aise d'avoir cette occasion pour vous assurer de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur,

SÉVÈRE, évêque de Pampelune. »

Les renseignements contenus dans le Mémoire de M. Obanos sont pour nous d'une valeur inappréciable; on en jugera par les nombreux extraits que nous en donnons.

C'est pour nous l'acquit d'un devoir bien doux d'adresser ici nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont daigné nous aider par d'utiles communications. Retenu par des devoirs que ce travail ne nous a que trop fait négliger, nous n'avons pu aller consulter aussi souvent que nous l'aurions désiré les grands dépôts de la science; encore moins visiter les divers pays où saint Firmin jouit d'un culte particulier. Nous avons dû tenter d'obtenir par correspondance une partie des renseignements que nous ne pouvions aller recueillir nous-mêmes. Si plusieurs de nos lettres sont demeurées sans réponse, nous avons, la plupart du temps, réussi au-delà de notre espérance; ne pouvant nommer ici chacune des personnes qui ont bien voulu nous donner les détails que nous leur demandions sur le culte de notre cher Saint, nous les prions toutes d'agréer l'expression de notre gratitude; elle est surtout acquise d'une manière spéciale au R. P. D. Piolin, bénédictin de l'abbaye de Solesme, auquel nous devons la copie des Actes publiés par Maceda; aux RR. PP. Jésuites de Loyola, qui nous ont envoyé de précieux renseignements sur le culte de notre Saint en Espagne; à M. l'abbé Richard, docteur en théologie, curé de Lalandelle, au diocèse de Beauvais; à M. l'abbé Clabault, doyen du chapitre d'Amiens; à M. Garnier, conservateur de la Bibliothèque d'Amiens; à M. Lécubin, bibliothécaire adjoint; à M. Boca, archiviste du département de la Somme et à M. Darsy, sous-archiviste, dont nous avons mis tant de fois la patience à l'épreuve, et auxquels nous devons plus d'un précieux renseignement et l'indication de documents qui nous étaient inconnus; aux RR. PP. Jésuites de Saint-Acheul; à M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure; à M. l'abbé Arbellot, archiprêtre de Roche-

chouart; à M. l'abbé Roze, curé de Tilloy-lez-Conty; à M. le docteur Goze et à M. Jules Delobel, d'Amiens.

Pourquoi faut-il que l'expression de notre reconnaissance doive en plusieurs endroits être déposée sur une tombe. Nous devons à Mgr Cart, décédé évêque de Nîmes, la légende de saint Honeste, du Bréviaire de son diocèse; et Mgr Mioland, ancien évêque d'Amiens, mort archevêque de Toulouse, auquel la dédicace de ce livre aurait dû revenir, avait eu la bonté non-seulement de nous encourager dans notre travail, mais encore de nous donner lui-même tous les renseignements sur le culte de saint Firmin dans son archidiocèse, avec d'autres indications qui nous ont été d'une grande utilité.

Si nous eussions pu puiser davantage aux sources historiques que renferme la capitale, peut-être notre travail fût-il devenu plus parfait. Espérons, toutefois, qu'en vue de notre bonne volonté on nous pardonnera ses défauts, défauts que nous verrons signaler avec plaisir, de même que nous accepterons avec joie et reconnaissance toutes les observations et corrections qu'on aura la charité de nous adresser. *Veritas sæpius agitata magis splendescit in lucem.*

Il se peut faire que, dans l'Introduction qui précède et dans l'Histoire qui va suivre, nous ayons donné le nom de *Saint* ou de *Bienheureux* à des personnages auxquels cet honneur n'a pas été déféré par le Siége Apostolique. Nous éprouvons le besoin de déclarer ici que, plein de soumission pour le décret d'Urbain VIII, nous n'entendons en aucune façon employer ces qualifications dans un autre sens que celui qui est demeuré permis; de même pour les miracles que nous avons eu ou aurons occasion de rapporter et qui n'auraient point été reconnus par l'autorité compétente, notre intention n'est autre que de remplir l'office de simple narrateur. Et nous répéterons ici du fond du cœur ces paroles du chanoine Le Vasseur, à la fin de ses *Annales de l'Église de Noyon* :

Ie me sousmets & mon œuure à la Censure de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

HISTOIRE

DE

SAINT FIRMIN

PREMIER ÉVÊQUE D'AMIENS

ET MARTYR.

CHAPITRE PREMIER

Patrie de saint Firmin. — Ses parents. — Leur conversion. — Il est confié par son père à saint Honeste, pour être instruit de la Foi chrétienne.

Vir illustris, Hispanus genere,
Fide firmus, potens in opere,
Speciali virtutum munere,
Sublimatus.

PROSE DE SAINT FIRMIN.
Ancien rit Amiénois.

Dans les temps anciens, alors que la Foi chrétienne, éclairée de la grâce du Saint-Esprit, commençait à fleurir dans les divers climats du globe, et à devenir pour la rage perfide des Tyrans, une cause de persécution des disciples du Christ, vivait dans une ville d'Ibérie, nommée Pampelune, une famille païenne distinguée, composée de cinq membres. Firme, son chef, remarquable entre tous ses con-

citoyens par l'honnêteté de sa vie et la douceur de so
caractère, était, par le rang et la naissance, le premier d
sénateurs de la cité. Eugénie, sa femme, lui ressemblait p
la pureté de ses mœurs, et tous deux étaient aussi riches e
vertus qu'en biens temporels.

Ce couple, auquel il ne manquait que la connaissance d
la vraie Foi pour être parfait, avait été béni de Dieu, qui l
avait donné trois enfants, deux fils et une fille : Firmi
Fauste et Eusébie [1]. Firmin, l'aîné des trois, dont ce liv
doit rapporter la vie, était destiné à opérer ici-bas de grand
choses et à fonder dans notre France cette sainte Église d'A
miens, dont il est la première et la plus grande gloire.

Vers cette époque, sous le règne de l'empereur Claude
quelques années après l'Ascension de Notre-Seigneur Jésu
Christ, le bienheureux Pierre, prince des Apôtres, qui ava
reçu la charge de paître les brebis et les agneaux, avait e
voyé dans les Gaules l'évêque Saturnin, son disciple, qui ét
blit son siége à Toulouse, dans le pays des Tectosages [3]. I
messager de la bonne nouvelle s'était hâté d'annoncer Jés
crucifié aux habitants de cette grande cité; aidé de ses de
disciples Honeste et Papoul, il eut le bonheur d'en conve
tir un grand nombre. Quand il commença à y voir la Foi
peu répandue, voulant faire pénétrer aussi dans l'Espagne
lumière de l'Évangile, il chargea saint Honeste d'y aller pr
cher le culte du vrai Dieu [4]. Honeste était né à Nîmes, da

[1] *Acta S. Firmini*, 1 et 7. — *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini.*

[2] En l'an 48, selon Rhaban Maur.

[3] *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, 11. — *Vie de sainte Marie-Madeleine et de sainte Marthe*, par Rhaban Maur, chapitre XXXVI ; et Document du VI[e] siècle, publiés p M. Faillon, dans les Monuments i dits de l'Apostolat de sainte Mar Madeleine en Provence, t. II, etc.

[4] *Acta sincera SS. Saturnini, H nesti et Firmini.* — *Vies des Sai* des PP. Martin et Giry.

cette belle colonie romaine, qui a laissé tant de traces de son antique splendeur. Converti par saint Saturnin, à son passage dans cette ville [1], baptisé et ordonné prêtre par lui, il était devenu son disciple et son fils d'adoption. Son désir de gagner des âmes à la religion égalait celui de son maître vénéré. Obéissant avec bonheur à l'ordre qu'il en avait reçu, il s'empressa de franchir les Pyrénées et arriva dans Pampelune, où il commença immédiatement à annoncer l'Évangile [2].

Par un de ces hasards que ménage la Providence, au moment où saint Honeste prêchait pour la première fois Jésus-Christ, dans les rues de la cité espagnole, le sénateur Firme et sa famille, ainsi que deux autres sénateurs, nommés Faustin et Fortunat, se rendaient au temple de Jupiter, pour y adorer ce dieu selon les rites des Gentils. Ils s'arrêtèrent un instant pour écouter cet orateur inconnu. Le missionnaire annonçait un seul Dieu en trois Personnes et déclarait intrépidement que les idoles des païens devaient être renversées. Firme, surpris de ce langage, nouveau pour lui, s'approcha d'Honeste et lui dit: « Si, comme je viens de vous l'entendre dire, les dieux que nous adorons, que les Romains et « toute l'antiquité ont adorés depuis des siècles, ne sont que « de vaines images, apprenez-nous donc quelle religion vous « voulez nous faire embrasser, ou quel Dieu vous voulez nous « faire adorer à leur place [3]. »

« C'est, répondit le saint prêtre, le Créateur du ciel et de « la terre et de tout ce qui y est renfermé. Sachez qu'il est « le seul vrai Dieu par lequel tout existe, en qui sont toutes « choses et sans lequel rien ne peut subsister. C'est Lui qui « est le maître de la vie et de la mort. Car les dieux que votre

[1] *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, etc.

[2] *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, v.

[3] *Acta S. Firmini*, 1.— *Breviarium Ambianense antiquum*, lectio 1[a].

« religion adore et que professe la gentilité abusée, doivent « être regardés plutôt comme des démons que comme des « dieux. Ainsi parle l'Esprit-Saint par la bouche du Prophète, « quand il dit: Les dieux des nations sont des démons, et « c'est le Seigneur qui a fait les cieux [1]. »

Le sénateur, de plus en plus étonné par la hardiesse et la nouveauté de ces paroles, se tourna vers ses deux collègues et leur demanda ce qu'ils pourraient répondre au singulier discours de cet étranger. « Ecoutons-le encore, dit Faustin, « et apprenons l'origine de son opinion, afin de pouvoir le « réfuter par ses propres raisons [2]. » Sans doute, pensait-il, il va nous dire des choses si extravagantes qu'il se réfutera lui-même. Firme, se tourna donc de nouveau vers Honeste et lui fit cette question : « Mais, vous, de quelle secte ou de « quelle religion êtes-vous, pour oser parler ainsi contre nos « dieux et nos déesses ? »

« Si vous voulez savoir qui je suis, répondit le mission- « naire, je vous satisferai en tout point. Je suis né à Nîmes ; « mon père se nomme Emelius [3] et ma mère Honesta. Vous « demandez encore, ce qui est plus important, à quelle secte « j'appartiens, quelle est ma doctrine ou ma religion? Je suis « Chrétien, instruit de la Foi Catholique, revêtu du sacer- « doce, disciple de l'évêque Saturnin et son enfant dans le « baptême. Formé aux belles lettres, j'ai été instruit des « saintes Écritures dès ma jeunesse, et j'enseigne aux autres « ce que j'y ai appris : Qu'il n'y a qu'un seul Dieu, dominateur « de toutes choses visibles et invisibles, qui est, était et sera ; « en Lui sont tous les trésors de la sagesse ; il renferme tout « dans sa main et dans la volonté de sa Majesté. Père, Fils

[1] *Acta S. Firmini*, 2.—*Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, VI. — *Brev. Ambian. antiq.*, lectio 1a.

[2] *Acta S. Firmini*. — *Brev. Ambian. antiq.*, lectio Ia.

[3] Quelques manuscrits donnent *Amilius* ou *Emilius*. Malbrancq, *De Morinis*, t Ier, p 120, donne *Æmilius*.

« et Saint-Esprit, c'est un seul Dieu en trois Personnes, et « ces trois Personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, sont « un seul Dieu [1]. »

Continuant son discours, Honeste traça ensuite à ses auditeurs étonnés un rapide tableau de la Foi catholique. « Si « quelqu'un, dit-il, veut avoir une connaissance exacte de « ce mystère; nous pourrons, Dieu aidant, le lui enseigner. « Mais telle est la nature de ce mystère, que sans la grâce « et l'inspiration de l'Esprit-Saint, personne ne peut en avoir « l'intelligence. Si donc quelqu'un d'entre vous veut savoir « et connaître le vrai Dieu, qu'il confesse d'abord qu'il n'en « est pas d'autre que le seul Tout-Puissant, qui est trine et « un, et qu'il n'est pas permis de renier. Car les dieux que « l'ancienne gentilité adore sont des simulacres sourds et « muets; ils sont faits, à l'image de l'homme, de métaux, de « bois ou de pierre, ou bien de matières plus précieuses, d'or, « d'argent ou d'airain; production du talent des artistes et des « ouvriers. Ils ont une bouche et ils ne parlent pas; des yeux, « et ils ne voient pas; des narines, et ils ne sentent pas; des « mains, et ils ne touchent pas; des pieds et ils ne marchent « pas; ainsi le rappelle la divine Écriture, quand elle dit: Que « ceux qui les font et tous ceux qui mettent en eux leur con- « fiance deviennent semblables à eux. Mais notre Dieu tout- « puissant Jésus-Christ, fils unique de Dieu le Père, engendré « avant tous les siècles, dans le secret de la divinité, est né « dans notre siècle de la Vierge Marie. Toute puissance lui a « été donnée dans le ciel et sur la terre. Il a racheté le genre « humain des liens de la mort par le trophée de sa passion; « triomphant du démon, il a retiré le genre humain de l'en- « fer, a ramené tous ceux qui croient en Lui de la mort à la

[1] *Acta S. Firmini*, 3. — *Brev. Amb. ant.* — Malbrancq, *De Morinis*, t. 1er, p. 120.

« vie, des ténèbres à la lumière, de la servitude à la liberté, « et les a tous rachetés au prix de son sang, de la captivité et « de la puissance du démon. C'est Lui qui a marché sur la mer « à pied sec, qui a ressuscité Lazare quatre jours après sa « mort; il est assis à la droite de Dieu le Père; il doit ve- « nir juger les vivants et les morts et le siècle par le feu; il « rendra alors à chacun selon ce qu'il aura fait pendant cette « courte vie. Les anges et les archanges l'entourent. Il pla- « cera les saints et les justes dans le royaume éternel et don- « nera aux impies et aux pécheurs des peines et des tour- « ments infinis. C'est cette religion et cette doctrine de vé- « rité que l'évêque Saturnin, disciple des Apôtres, nous a « enseignées. Il nous a ordonné d'en prêcher l'Évangile à « tous les gentils, d'en instruire tous les hommes et de les « baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit pour « la rémission des péchés et la vie éternelle [1]. »

Ces paroles, comme on le peut bien penser, ne firent qu'augmenter l'étonnement, mêlé d'admiration, de Firme et de ses compagnons. Touché par la grâce, il répondit au saint missionnaire : « Si Saturnin, que vous nous donnez comme un « disciple des Apôtres, nous disait lui-même des choses sem- « blables à celles que vous venez de nous dire, peut-être « changerions nous d'esprit; car nous avons entendu parler de « sa réputation et des éminentes vertus qui brillent dans « ses paroles et dans les prodiges qu'il opère au nom de « Jésus-Christ de Nazareth [2]. »

La réponse du Saint ne pouvait être douteuse : « Si vous « désirez connaître la lumière de la Vérité, dit-il à Firme, qui « l'écoutait attentivement, Saturnin, mon seigneur, mon père

[1] *Acta S. Firmini*, 4. — Cf. *Brev. Ambian. antiq.* lectio IIIa. — *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, VI.

[2] *Acta S. Firmini*, 4. — *Brev. Ambian. antiq.* lectio IIIa.

présence, ne retentirent plus que des divins enseignements du Christianisme. Le pieux pontife s'éleva avec force contre les faux dieux, contre la folie d'adorer des divinités de pierre ou de bois, sorties de la main des hommes, et annonça ouvertement le Dieu des Chrétiens, en développant à son auditoire les principaux mystères de la Foi[1]. Il prêcha dans le même lieu pendant trois jours, et Dieu permit que des miracles éclatants vinssent confirmer ses paroles[2]. Le peuple de Pampelune se convertit en masse et près de quarante mille personnes vinrent demander le Baptême au saint évêque de Toulouse. Il leur enseigna le vrai Dieu, disent les Actes de notre Saint, Jésus-Christ son Fils unique, et les baptisa au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit[3]. On voit encore à Pampelune, à l'entrée de la rue Majeure, en face de l'église Saint-Saturnin, un puits couvert qui est, suivant la tradition, à l'endroit où l'évêque missionnaire se reposa à son arrivée, et d'où il se fit entendre comme un héraut évangélique. Les eaux de ce puits, dit encore la tradition, servirent à baptiser les premiers chrétiens convertis par saint Saturnin[4].

Une semaine s'étant écoulée, les trois sénateurs, Firme, Faustin et Fortunat, les premiers et les plus anciens membres du sénat de la cité, dont la haute naissance égalait la dignité, vinrent à leur tour, avec un grand nombre de personnes du peuple et de citoyens, écouter celui qui, sur leur demande, était venu leur apporter la Foi. Ils suivirent ses prédications

[1] *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, VIII.

[2] Docens populum verbo salutis et signis potentibus confirmans. — *Acta S. Firmini*, 5.

[3] *Acta S. Firmini*, 5. — Malbrancq, I. 120. — *Brev. Ambian. antiq.* lect. IV[a], etc. Des manuscrits ne portent le nombre des convertis qu'à vingt mille ; d'autres l'élèvent jusqu'à cinquante. La tradition de Pampelune le fixe à quarante mille, comme les Actes de notre Saint édités par les Bollandistes.

[4] Renseignements de Mgr l'Evêque de Pampelune et des RR. PP. Jésuites de Loyola.

pendant trois jours. Bientôt la lumière se fit à leurs yeux, la grâce toucha leurs cœurs, ils résolurent d'abjurer les erreurs de leurs pères et allant, avec les plus nobles d'entre leurs concitoyens, se jeter aux pieds du saint apôtre, ils renoncèrent au démon, confessèrent Jésus-Christ et demandèrent le Baptême. Saturnin, rempli de joie, s'empressa d'accomplir leur désir, ils reçurent de ses mains le sacrement régénérateur et devinrent non seulement chrétiens, mais encore les docteurs des chrétiens. Alors, brisant ce qu'ils avaient adoré, adorant ce qu'ils avaient méprisé, ils détruisirent le vieux temple païen et arrachèrent le bois sacré, au point que, autant qu'il fut en leur pouvoir, il n'en resta plus vestige [1].

Il est à croire que les familles de ces sénateurs suivirent leur exemple ; le Propre espagnol nous apprend que la mère de saint Firmin fut baptisée par saint Saturnin en même temps que Firme, et il paraît par ses Actes que notre Saint lui-même fut baptisé par saint Honeste [2]. Firmin était encore bien jeune lors de la conversion de ses parents. L'époque de sa naissance n'est pas connue d'une manière précise. Tout ce qu'on peut savoir, c'est qu'elle eut lieu dans la seconde moitié du premier siècle [3].

Après toutes ces conversions, le saint évêque de Toulouse fit une dernière exhortation aux Pampelonais ; et, leur laissant saint Honeste pour leur dispenser le pain de la parole divine, il reprit le chemin de sa ville épiscopale [4], dans laquelle il

[1] *Acta S. Firmini*, 6. — *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, IX.

[2] *Acta S. Firmini*, 7. — *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*. D'après le Propre espagnol, saint Firmin aurait été baptisé par saint Saturnin avec son père et sa mère : « Firminus... Firmo et Eugenia « natus, una cum illis a beato Satur- « nino episcopo Tolosano baptizatus « est. » *Propr. SS. Hispanorum*, in fest. S. Firmini. lect. IVa.

[3] Voyez le chapitre XII.

[4] On lit dans les annotations ajoutées par le P. Stilting à son édition

devait un jour souffrir le martyre. Il s'en retourna jeter la divine semence dans d'autres pays et confirmer dans la Foi ses ouailles chéries ; l'histoire ne nous apprend pas qu'il soit jamais retourné dans la cité espagnole qui lui doit la connaissance de la religion chrétienne. Mais, malgré cela, son souvenir n'y a pas péri ; la vieille capitale de l'ancien royaume de Navarre l'honore, depuis un temps immémorial, comme son premier apôtre et le fondateur de son Église. La plus ancienne paroisse de cette ville est dédiée à saint Saturnin sous la dénomination d'Église de *Sancernin*, et dans les anciens documents elle est appelée du *seigneur Sancerni*. On y célèbre chaque année avec solennité la fête de ce Saint, tenu pour patron principal de la ville de Pampelune, le 29 novembre, jour anniversaire de son glorieux martyre [1]. L'un des plus beaux titres de gloire de saint Saturnin, aux yeux des habitants de la Navarre, sera toujours la conversion des parents de saint Firmin.

Saint Honeste resta donc dans la ville où il avait le premier prêché la Foi. Le disciple du saint évêque de Toulouse pouvait, mieux que personne, continuer l'œuvre de son pieux et illustre maître. Nous savons déjà du reste que la conversion des habitants de Pampelune fut dûe aussi, en partie, à ses saintes prédications, et que plusieurs d'entre eux reçurent de ses mains le sacrement de Baptême, entre autres Firmin,

des *Actes de saint Firmin*, que, d'après la vie de saint Papoul, saint Saturnin serait resté à Pampelune, deux ans et plus ; mais, selon cet auteur, cette vie ne pourrait faire autorité. — D'après une ancienne tradition, saint Saturnin, avant de retourner à Toulouse, se serait avancé plus loin dans l'Espagne et aurait été annoncer l'Évangile à Tolède, où il aurait prêché Jésus-Christ, avant l'apostolat de saint Eugène dans cette ville. — V. *Vie de S. Saturnin*, par Thomas Friard, dans les *Fleurs des Vies des Saints* du P. Ribadeneira, t. II, p. 527. — P. Giry, *Vies des Saints*, art. *S. Saturnin*.

[1] Renseignements envoyés par Mgr l'Évêque de Pampelune.

le fils aîné du sénateur Firme, le plus illustre des enfants de Pampelune [1].

Firme devint aussi un ardent propagateur de la Foi ; il s'efforça, par de douces exhortations, de soumettre au joug du Seigneur tous ceux sur lesquels il avait quelque autorité. Par la suite des temps, toujours catholique de foi et d'action, il confia à saint Honeste le jeune Firmin, qui était déjà son fils par le Baptême, afin qu'il l'instruisît des belles-lettres et de la Religion [2]; voulant que le prêtre au zèle duquel lui et les siens devaient la grâce du Christianisme, fût le maître chargé de former le cœur et l'esprit de ce qu'il avait de plus cher au monde, le premier-né de ses enfants.

[1] *Breviarium Nemausense* die XII julii, in fest. S. Honesti, lect. III[a].

[2] *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, XI. — *Acta S. Firmini*, 7. — *Breviar. Ambian. antiq.* lect. V[a].

CHAPITRE II

Jeunesse de saint Firmin. — Ses progrès dans la vertu. — Il est élevé au Sacerdoce ; ensuite promu à l'Episcopat.

> Justus in palma florebit. Sicut cedrus Libani multiplicabitur.
>
> *Office d'un Martyr,*
> *Bréviaire Romain.*

C'était à un Saint que le sénateur de Pampelune avait confié son fils, pour qu'il en reçût le bienfait de l'éducation. Le choix du maître présageait en quelque sorte, les hautes destinées de cet enfant de bénédiction. Sous la direction d'un tel guide le jeune chrétien ne pouvait qu'avancer à grands pas dans le chemin de la perfection. Aussi, comme nous le verrons par la suite de cette histoire, l'attente du pieux père de famille ne fut point déçue et le disciple de saint Honeste fut un digne imitateur de son illustre précepteur. Ces pages nous feront voir une fois de plus combien le maître influe

sur son élève; elles nous montreront qu'il n'est rien de tel que des Saints pour former des Saints.

Firmin fit de rapides progrès dans les sciences et dans la vertu. De jour en jour sa conduite devenait plus exemplaire, en même temps qu'augmentait son amour pour la divine profession qu'il voulait embrasser ; comme le reste de sa vie le montra d'une manière éclatante, il recueillait précieusement les enseignements qu'il puisait à une source si pure, et il était un modèle de bonnes œuvres [1].

A l'âge d'environ dix-sept ans, il était déjà instruit dans les Lettres et dans la doctrine catholique. Il allait avec assiduité à l'église chanter, à chaque Heure, les louanges de Dieu et de ses Saints. Dans un âge aussi peu avancé, il se donnait tout entier à l'étude et à la prière. Il aimait à rester longtemps dans le lieu saint et y allait souvent prier. Insatiable dans l'accomplissement des divins préceptes de la Religion, il ne cessait de les méditer [2]. Enfin, tout dans sa conduite respirait un tel parfum de sainteté que saint Honeste, qui commençait à veillir, ne fut pas longtemps à apprécier les heureuses dispositions de son élève. Son cœur paternel se réjouit de toutes les espérances qu'elles lui faisaient concevoir, et, désireux de le faire encore plus avancer sur les degrés de la vertu, non-seulement il commença bientôt à se faire accompagner par Firmin dans ses courses apostoliques, mais il le fit même ensuite prêcher à sa place dans les faubourgs et dans les villages [3]. Le jeune chrétien faisait ainsi l'apprentissage de l'apostolat. Il s'essayait à ce grand

[1] *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, XI.

[2] *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, XI.

[3] *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, XI. — *Acta S. Firmini*, 8. — Malbrancq, *De Morinis*. — *Vie de S. Fremin*, par André Du Val, dans une traduction française des *Fleurs des Vies des Saints* du P. Ribadeneira; t. II, p. 272.

combat qu'il devait livrer un jour à l'idolâtrie, dans sa glorieuse conquête évangélique de la Picardie. C'était pour lui une joie de remplir ces saintes fonctions; il s'en acquittait avec tout le zèle dont il était capable, et, malgré sa jeunesse, avec une pieuse et admirable gravité; affermissant les faibles et excitant encore à de meilleures choses ceux qui étaient affermis dans leur foi. Il savait, quand il le fallait, confondre les incrédules par ses raisonnements; et en même temps sa parole, douce autant que persuasive, amenait à Jésus-Christ ceux qui étaient encore dans les ténèbres du paganisme [1].

Sept ans s'étaient écoulés; Firmin avait continué d'avancer ainsi dans la science de la religion et sur les degrés de la sagesse. Il était parvenu au faîte de la vertu. Il continuait à aider son pieux maître dans son laborieux ministère et allait même prêcher l'Évangile dans les lieux que la distance et la vieillesse empêchaient Honeste de visiter souvent [2], quand, à l'âge de vingt-quatre ans, il fut jugé digne d'être élevé au sacerdoce. Alors saint Saturnin n'était plus; ses vertus apostoliques lui avaient mérité la palme du martyre. Irrités du silence des oracles, rendus muets par la présence de l'évêque chrétien, les habitants de Toulouse l'avaient attaché à un taureau furieux, qui l'avait mis en pièces dans les rues de sa ville épiscopale [3]. Ce fut donc saint Honorat, son successeur, qui conféra à saint Firmin l'onction sacerdotale [4].

La prêtrise ne fut pour notre Saint qu'un nouvel aiguillon qui vint exciter davantage son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Son vénérable maître continuait de le

[1] *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, XI.

[2] *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, XI.

[3] *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, XIV-XVII. — *Acta S. Saturnini*, ap. Ruinart, *Acta sincera Martyrum*, p. 110-112.

[4] *Proprium Ambian.* in fest. S. Firmini.— Bréviaires d'Amiens, de Toulouse, etc. — Les Actes de saint Firmin ne distinguent pas bien son ordination sacerdotale de sa consécration épiscopale.

où régnait, en souverain absolu, le sauvage Satan. Pendant le cours de cet apostolat il lui faudra « beaucoup souffrir pour le nom du Seigneur; » loin de le décourager, cette pensée l'excite et l'enflamme. Il ne redoute pas les souffrances; au contraire, il les désire; car pour celui qui n'a pas combattu il n'est pas de victoire. Et puis ces luttes, saint Honorat vient de le lui dire, il ne les soutiendra contre l'enfer que « pour arriver à la couronne de gloire. »

Après avoir reçu la plénitude du sacerdoce, Firmin dit adieu à l'évêque de Toulouse et à ses prêtres, et s'en retourna avec joie vers saint Honeste, son maître et on peut dire son père nourricier [1]. Il lui apprit ce qui lui était arrivé pendant son voyage et lui répéta les paroles que saint Honorat lui avait adressées ; lui disant comment et de quelle manière il l'avait chargé d'annoncer le nom du Seigneur dans l'étendue des nations [2]; ce qui présageait une prochaine séparation du maître et du disciple, du père et du fils. Sans doute, alors, les pleurs du pieux vieillard se mêlèrent à ceux de Firmin; tous deux savaient que s'ils se séparaient ils ne se reverraient plus ici-bas, mais ils devaient se retrouver dans les cieux et ce fut là qu'ils se donnèrent rendez-vous.

Ce n'était pas seulement à son père dans la Foi que notre saint devait et voulait dire adieu ; mais aussi à Firme, son père selon la chair, à son frère, à sa sœur et à tous les membres de sa famille. Les historiens ne nous ont pas laissé de détails sur cette séparation, mais la piété du père et du fils doit nous faire supposer que si leur sacrifice fut douloureux, ils l'offrirent au Dieu de toute consolation, et il n'en devint que plus méritoire.

Nous croyons devoir interrompre ici pour un instant le

[1] Reversus est, vita comite, ad Honestum presbiterum, magistrum et nutritorem suum. — *Acta S. Firmini*, 9.

[2] *Acta S. Firmini*. — *Brev. Amb. ant.*, lect. IV, etc.

à l'écrivain navarrais de se laisser emporter par l'amour du pays. Ne lui arrive-t-il pas quelquefois de se laisser lui-même dominer par l'esprit de système ?

Il nous paraît parfaitement inutile d'insister sur ce sujet, et de transcrire ici les deux pages in-folio consacrées, par les Bollandistes [1], à cette discussion, qui nous semble un peu oiseuse. Nous dirons seulement pour conclure que, quoiqu'il en soit des observations qui précèdent, le titre d'évêque de Pampelune est décerné à saint Firmin dans plusieurs légendes liturgiques approuvées par le Saint-Siége [2] et la tradition de la Navarre le regarde comme le premier évêque de sa capitale [3]. Quant à nous, il nous paraît évident que saint Firmin, après son sacre, est resté quelque temps dans sa patrie et nous croyons que ce n'est pas aux héritiers de ceux pour lesquels il a versé son sang, de chicaner à ses compatriotes le droit de le regarder comme ayant été le premier pasteur de leurs pères.

[1] V. *Acta SS. Septembris*, t. VII, p. 29-31. — Un écrivain espagnol de la fin du XVIII[e] siècle a encore traité ce sujet dans une dissertation, imprimée à la suite de son ouvrage *De celeri propagatione Evangelii*, que nous n'avons pu nous procurer.

[2] V. à l'Appendice : « *Liturgie de saint Firmin.* »

[3] Renseignements de Mgr l'Évêque de Pampelune.

CHAPITRE III

Firmin donne tous ses biens aux pauvres. — Commencements de son Apostolat. — Renseignements historiques sur S. Honeste.

Vade, quæcumque habes vende, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlo : et veni, sequere me.
Ev. S. Marc, x, 21.

Euntes in mundum universum prædicate Evangelium omni creaturæ.
Ev. S. Marc, xvi, 15.

Si Firmin, avant d'obéir au saint commandement qu'il avait reçu de son consécrateur, voulut retourner dans sa patrie, pour lui donner les prémices de ses bénédictions, ce n'était pas tant pour revoir ses parents et leur dire un dernier adieu, que pour confirmer dans la Foi chrétienne ses compatriotes fidèles. C'était aussi, nous apprend Malbrancq [1],

[1] *De Morinis*, t. i, p. 121.

pour verser son patrimoine tout entier dans le sein des pauvres. Firme, Fauste et Eusébie, qui n'étaient pas éloignés de ce projet, ne le désapprouvèrent pas [1]; car, outre la distribution des grandes aumônes de l'Église, telles qu'en fit saint Laurent, il n'était pas rare dans ces temps primitifs, de voir les personnes qui désiraient se retirer du monde, abandonner d'un seul coup leur fortune tout entière aux indigents [2].

Le jeune apôtre suivit donc le conseil donné, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, à ceux qui veulent posséder la vie éternelle. Quand il n'eut plus d'autres richesses que ses vertus, lisant et méditant dans les saintes Écritures ces paroles du divin Maître : « Allez, enseignez toutes les nations « et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Ailleurs : « Ne cherchez pas comment ou ce que vous direz, « car ce ne sera pas vous qui parlerez, mais l'Esprit de votre « Père qui parlera en vous. » En un autre endroit : « Qu'ils « sont beaux sur les montagnes les pieds de celui qui annonce « et prêche la paix, de celui qui prêche le salut, » et beaucoup d'autres sur la perfection de l'apostolat [3]; pensant aussi que le reste de son existence ne devait pas être consumé dans l'oisiveté [4]; il obéit aux ordres de saint Honorat et se disposa à quitter sa patrie, pour ne plus la revoir, à l'âge d'environ trente et un ans [5]. Arrivé à la plus belle époque de la vie, disant un suprême adieu au sol natal, à son père, à son frère, à sa sœur et à la si douce amitié de sa famille, il abandonna ce peuple, déjà donné à Dieu, et s'en alla, par delà les monts, annoncer Jésus-Christ, dans cette vaste terre des Gaules, du Midi de laquelle lui était venu la Foi et dont le

[1] *De Morinis*, t. I, p. 121.

[2] *Fabiola*, par S. É. le cardinal Wiseman.

[3] *Acta S. Firmini*, 10.

[4] *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, XII.

[5] Trigesimo primo ferè ætatis suæ. *Acta S. Firmini*. — *Brev. Amb. ant.*

autrefois. Ils savent bien que les supplices les attendent, mais ils savent aussi que des trônes resplendissants leur sont préparés dans la céleste demeure. La pensée du martyre est pour eux le rayon d'espérance que la vue du port fait luire aux yeux des matelots, dont la barque est ballottée par la tempête.

Laissons un instant saint Firmin commencer son apostolat et, avant de l'accompagner dans sa course périlleuse, jetons un dernier regard sur la vie d'un saint prêtre, à qui, comme Firmin, nous devons dire un dernier adieu. Le lecteur devinera aisément que nous voulons parler ici de l'apôtre de Pampelune, du père de notre Saint dans la Foi et de son maître dans la science du salut, saint Honeste.

Nous connaissons déjà suffisamment la patrie d'Honeste et une partie de sa vie. Après le départ de saint Firmin, il alla annoncer l'Évangile à Tolède, où son pieux maître, Saturnin, avait peut-être aussi répandu les semences du Christianisme[1], et il y prêcha Jésus-Christ avec de grands succès. Les hagiographes ne sont pas d'accord sur la manière dont il termina ses jours. Les uns disent qu'une violente persécution s'étant élevée pendant qu'il évangélisait l'Espagne, il y aurait reçu la palme du martyre. Selon d'autres, saint Honeste retourna d'Espagne à Toulouse, où il resta près de saint Honorat, et il y serait mort en paix, sans avoir vu se réaliser son ardent désir de mourir pour la Foi qu'il avait prêchée [2]. Ses reliques ont enrichi plusieurs églises; son chef vénérable se conserve à Toulouse dans la basilique de Saint-Sernin. L'Église de Toulouse honorait saint Honeste comme confesseur et non comme martyr, elle célébrait sa fête le 12 juillet, sous le rit semi-

[1] P. Giry, *Vies des Saints*, art. *S. Saturnin*. — C'est une antique tradition, mais elle n'est pas consignée dans les Actes du saint évêque de Toulouse.

[2] V. *Acta Sanctorum Februarii*, t. II, *in vit. S. Honesti*.

Limoges, y avait prêchée quelques années auparavant [1]. Il y rencontra un prêtre chrétien, nommé Eustache ou Eustage, qui évangélisait ce pays [2]. Notre Saint s'arrêta quelque temps avec lui, pour l'aider dans son ministère apostolique, prêchant le peuple, lui annonçant le vrai Dieu et l'instruisant dans la Foi catholique [3].

D'Aginnum le Saint se dirigea vers la première Aquitaine, il parvint chez les Arvernes et, passant près de la capitale de ce pays [4], il convertit au Christianisme la plus grande partie des habitants de la contrée, ce qui nous porterait à supposer, avec les Bollandistes, qu'il fit un assez long séjour dans les environs d'*Augustonemetum*, aujourd'hui Clermont-Ferrand, où cependant il n'entra probablement pas. Les Arvernes à cette époque avaient déjà reçu des semences de Foi; saint Austremoine, premier évêque de Clermont, annonça l'Évangile dans cette cité dès le Ier siècle; il reçut sa mission de saint Clément ou plus probablement de saint Pierre [5].

L'apostolat de saint Firmin dans ce pays fut signalé par la conversion de deux personnages qui y occupaient, paraît-il, une position assez distinguée. Le saint Évêque fit la ren-

[1] L'abbé Barrère, *Hist. religieuse et monumentale de l'Agenais*, t. I, p. 27-28. — Saint Martial, de la tribu de Benjamin, était le jeune enfant qui portait les pains et les poissons lors du miracle de leur multiplication par Notre-Seigneur; devenu l'un des soixante-douze disciples, il suivit saint Pierre à Rome, fut envoyé par lui évangéliser l'Aquitaine, et devint premier évêque de Limoges. — V. *Dissertation sur l'Apostolat de S. Martial*, par l'abbé Arbellot, Limoges 1855, in-8°.

[2] Les *Actes de saint Firmin*, publiés par les Bollandistes, et le Brév. ms n° 112 de la Bibliothèque d'Amiens, nomment ce prêtre *Eustagius;* les Actes de Bosquet et un grand nombre de mss. le nomment *Eustachius* (*forte rectius*, dit le P. Stilting), comme les Actes édités par Maceda.

[3] *Acta S. Firmini*. — *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, XII, etc.

[4] *Acta S. Firmini.*

[5] *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie Madeleine en Provence*, par M. Faillon, t. II, col. 375. M. Arbellot, ouv. cité, p. 149 et suiv.

l'Anjou, continuer son fructueux apostolat. Suivons-le dans ce nouveau pays : là, comme ailleurs, le Seigneur fera en lui de grandes choses. Bientôt aussi va venir le moment où il souffrira pour sa gloire. Le Midi de la France a déjà ressenti les effets de ses bénédictions, l'Ouest va également apprendre de lui à connaître le Dieu des Chrétiens ; la Neustrie lui devra en partie le même bienfait et ce ne sera qu'après toutes ces pérégrinations que nous le verrons entrer dans cette Gaule-Belgique, où il lui sera enfin donné de recevoir sa céleste récompense.

premier évêque, avec saint Firmin-le-Confesseur, troisième évêque d'Amiens connu. Il veut opposer à l'invention miraculeuse des reliques de notre grand Apôtre par saint Salve (qu'il nomme mal à propos S. *Salvi*) au VII[e] siècle, la prétendue découverte des reliques de saint Firmin-le-Confesseur à Saint-Acheul, au XVII[e] siècle. Nous regrettons que M. l'abbé Pascal ne se soit pas livré à une étude plus approfondie de l'histoire de nos deux saints évêques, il n'aurait pas confondu les reliques de saint Firmin-le-Martyr avec celles de saint Firmin-le-Confesseur, qui n'eurent jamais besoin d'invention, puisqu'elles ont toujours été honorées dans la cathédrale d'Amiens. Il n'aurait pas invoqué la prétendue découverte de 1697, qui n'a été qu'une fourberie et n'a jamais concerné saint Firmin-le-Martyr, pour avancer que l'invention de ses reliques par saint Salve est *peu considérée comme un fait authentique et irrécusable*, et enfin il aurait facilement remarqué que sa supposition est dénuée de toute probabilité.

CHAPITRE IV

Apostolat de saint Firmin dans l'Anjou et la Normandie.

O vos Andegavi, quos peperit Deo,
Et vos Bellovaci, dicite posteris
Quot Firminus opes, quot bona gratiæ
Vestris contulerit plagis.

Office propre de saint Firmin dans le diocèse d'Amiens.
Hymne des premières Vêpres.

Firmin, après avoir quitté les Arvernes, passa la Loire, et arriva chez les Andes, dont le pays a porté depuis le nom d'Anjou[1]. Il s'arrêta à *Juliomagus*, capitale de la contrée[2]. L'évêque de cette ville, que plusieurs manuscrits et d'anciens Bréviaires d'Amiens nomment Auxilius, heureux d'avoir un tel coopérateur pour travailler à la vigne du Seigneur, voulut

[1] Le département de Maine-et-Loire.

[2] Angers.

qu'il l'aidât à annoncer l'Évangile à ses ouailles encore païennes[1]. Notre Saint resta donc quinze mois dans ce pays, prêchant, baptisant, confirmant. Dieu continua de répandre ses bénédictions sur ses travaux, et quand, voulant porter plus loin le flambeau de la foi et affronter pour Jésus-Christ de plus grands périls, Firmin se sépara d'Auxilius et reprit sa course apostolique, il avait amené à Dieu la plupart des habitants de l'Anjou [2].

Au milieu de toutes ces conquêtes, Firmin n'avait pas encore « beaucoup souffert » pour le nom du Seigneur. Cependant il les désirait avec ardeur ces souffrances qui, suivant la prédiction de son saint consécrateur, devaient le faire parvenir « à la couronne de gloire. » Apprenant donc que Valère, gouverneur de la cité des Bellovaques, dans les Gaules, persécutait violemment les chrétiens et qu'un grand nombre d'entre eux y étaient tourmentés de divers supplices, à cause

[1] Le P. Stilting, dans son édition des Actes de saint Firmin, donne : *Postmodùm ergo Ligerem transiens fluvium, ab Auxilio Andegavinæ urbis præsule, anno et tribus mensibus in verbo prædicationis detentus est*..... Les Bréviaires d'Amiens des XIII[e] et XIV[e] siècles donnent une leçon semblable, mais d'autres mss. mettent *ad auxilium Andegavinæ urbis, præsulis* ou *apud præsulem*, plusieurs auteurs se rangent à cette opinion, entre lesquels Malbrancq. Enfin une troisième version qui donne *ad auxilium Andegavinæ urbis* éditée par Bosquet, a été adoptée par Bollandus — *Acta SS. Martii*, t. I, p. 54, Commentar. in vita S. Albini — et par Grandet, ancien supérieur du séminaire d'Angers, dans un travail resté manuscrit dont M. l'abbé Grolleau, secrétaire de Mgr l'évêque d'Angers, a bien voulu nous envoyer un extrait. Nous ne pouvons admettre cette dernière opinion ; elle est contraire à la tradition de l'Église d'Amiens et repoussée par les continuateurs de Bollandus. — V. *Acta SS. VIIbris*, t. VII. — *Brev. Amb. ant.* — *Brev. Amb.* MS, etc. — Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, t. I, p. 49, regarde, sur l'autorité de Maceda, la mention de l'apostolat de saint Firmin à Angers, comme une addition faite à la première rédaction des Actes de notre Saint ; cette addition, dit-il, est ancienne et peut fort bien reposer sur un fondement solide. Il nous paraît malaisé de rien affirmer dans une aussi grave question.

[2] *Acta S. Firmini.*

de leur religion [1], il résolut de se diriger vers cette ville, dans l'espoir d'éprouver sa part de la persécution. Ainsi, nous dit l'auteur de ses Actes, un valeureux Athlète se porte au lieu où le combat est le plus violent.

Quittant donc le pays des Andes, cet Anjou qui, tant de siècles plus tard, devait montrer son attachement inébranlable à la Foi que saint Firmin lui avait annoncée, par la part glorieuse que prirent ses habitants à ces guerres, vraiment Catholiques, si bien nommées depuis des guerres de géants, l'Évêque missionnaire se dirigea vers le Nord-Est. Pour aller des Andes chez les Bellovaques, il avait un assez long trajet à parcourir. Ses Actes demeurent muets sur la partie de son histoire qui concerne son apostolat, dans l'intervalle qui sépare le séjour qu'il fit à Angers de celui qu'il fit à Beauvais. Ce n'est donc qu'à l'aide de la tradition que nous pourrons combler cette lacune; heureusement elle est ici assez claire et assez évidente, pour que nous puissions admettre avec probabilité les faits qu'elle rapporte.

Notre Saint arriva donc dans cette partie de la Gaule Lyonnaise, appelée depuis la Neustrie ou la Normandie, qui formait, avant la Révolution, le diocèse de Lisieux. Les environs de Pont-Audemer, en particulier, furent le théâtre de ses exploits apostoliques et la tradition locale dit que saint Firmin a été arrêté par les païens, non loin de cette dernière ville.

« A deux lieuës de Ponteau de Mer, dit de La Morlière, en
« vne chappelle dediée à ce sainct Martyr, size dans l'enclos
« d'vne Metairie appellée du Doub, dependante de l'Abbaye
« du Preau, où la tradition du peuple tient qu'il fut empri-
« sonné, et y arriue tous les ans durant le mois de Septembre,
« auquel eschet la feste de la Decolation de nostre sainct Fre-

[1] Acta S. Firmini. — Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini, 12. Brev. Bellovacen. XIII[e] siècle. In fest. S. Firmini.

« min, plus de dix mille personnes, et n'eschappe aucune « année qu'il ne s'y fasse quelque grand miracle, si que l'on « en raconte iusques à soixante et tant de signalez [1]. »

Le souvenir « de nostre sainct Fremin » ne s'est pas effacé de la mémoire des habitants de la Normandie. On trouve dans l'arrondissement de Pont-Audemer plusieurs pèlerinages en son honneur, où les fidèles viennent encore chaque année implorer son secours dans leurs maladies et où plusieurs ont trouvé le remède. Nous renvoyons à l'histoire du culte de notre grand Apôtre les détails et renseignements que nous avons trouvés sur ces divers sanctuaires.

Délivré de la captivité, où la tradition nous apprend qu'il fut un instant plongé, le Saint, dont elle n'avait fait qu'exciter le zèle, marchant en droite ligne vers le Nord, traversa la Seine et arriva chez les Calètes [2], au lieu où existe maintenant le village de Sommesnil [3], dans la verte vallée que traverse la petite rivière de la Durdent; pays qui, à cette époque reculée, était déjà le siége d'une civilisation assez avancée [4]. C'était non loin des bords de cette rivière que, quelques années auparavant, saint Denys, de Paris, avait probablement baptisé les premiers chrétiens et que saint Mellon de Rouen devait venir, près de deux siècles plus tard, annoncer aussi les paroles de la vie éternelle.

Rien, dit M. l'abbé Cochet [5], n'est plus frais, plus verdoyant et en même temps plus majestueux que cette belle terre de Sommesnil, qui se projette avec ses immenses avenues sur la

[1] *Antiquitez d'Amiens*, édit. in-fol. p. 158. — Ed. in-4°. p. 183. — V. *Actes de l'Église d'Amiens*, publiés par Mgr Mioland, t. I, p. XVIII. — *Essai hist. et archéol. sur l'arrondiss. de Pont-Audemer*, par A. Canel, t. II, p. 356.

[2] Le pays de Caux.

[3] Dans le canton d'Ourville, arrondissement d'Yvetot, département de la Seine-Inférieure.

[4] *Les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. II, p. 105.

[5] *Églises de l'arrondiss. d'Yvetot*, t. II, p. 119.

vallée de la Durdent. Au printemps, c'est un séjour vraiment enchanteur que le bassin de cette rivière, fécond en châteaux, en familles illustres et en maisons presque aussi antiques que leur sol même. Quelque ravissante que soit cette belle partie de la belle et riche Normandie, nous pouvons assurer que ce n'était pas la magnificence de ses sites, de ses vallées et de ses vertes collines qui y attirait le saint messager de l'Évangile, mais bien le salut des Calètes auxquels il brûlait d'enseigner les vérités de la religion et dont il convertit plusieurs. Cependant, il nous est permis de supposer que son âme ne demeura pas insensible aux agrestes beautés de ce délicieux séjour, et qu'elle n'en fit que s'élever, en plus ardentes inspirations d'amour, vers le Dieu créateur de toutes choses, dont les Saints reconnaissaient la grandeur jusque dans la plus petite fleur, qui émaille l'herbe des champs, et dans l'insecte presque invisible abrité sous son ombre.

Au pied de la colline boisée où s'élèvent maintenant l'église et le château de Sommesnil, coule dans la vallée une claire et limpide fontaine, dont l'eau est la meilleure du pays. On l'appelle de toute antiquité la *Fontaine de saint Firmin*, et c'est là, selon la tradition, que le saint Évêque répandit l'eau du Baptême sur la tête des Calètes convertis, non loin de la source où saint Mellon, évêque de Rouen, devait plus tard administrer aussi le sacrement régénérateur aux descendants de ceux qui avaient entendu les prédications de Firmin. La dévotion à notre Saint est très-grande dans cette contrée, où il existe encore une confrérie dont il est le patron. Les malades, non seulement de Sommesnil, mais aussi des pays environnants, boivent de l'eau de la fontaine de saint Firmin pour guérir leurs souffrances [1].

[1] Renseignements communiqués par M. le Curé de Sommesnil. — L'abbé Cochet, op. citat, t. II, p 121.

Plusieurs autres églises du pays de Caux sont dédiées au premier Évêque d'Amiens, et, au XV[e] siècle, quand on construisit Notre-Dame de Caudebec, ce bijou de la Normandie, une des chapelles de ce splendide édifice lui fut dédiée [1].

Nous ignorons la durée du temps employé par notre Saint à évangéliser les Calètes et de celui qu'il passa sur les bords de la Durdent, cette vieille *Quiteflède* des hommes du Nord, si bien nommée par M. l'abbé Cochet le *Jourdain de la Normandie*. Enfin, toujours avide de souffrir pour le Dieu qu'il prêchait et ému par le récit des persécutions de Beauvais, il quitta ces rives enchanteresses, que sa présence avait sanctifiées, et disant adieu à cette contrée, dans laquelle plusieurs Saints de son diocèse d'Amiens devaient venir plus tard continuer l'œuvre qu'il avait commencée, il franchit les limites de la Gaule Lyonnaise et de la seconde Belgique et pénétra dans le pays des Bellovaques.

[1] L'abbé Cochet, op. citat. t. II, p. 29.

CHAPITRE V

Apostolat de saint Firmin chez les Bellovaques.

> Firminus enim pontifex Belvacensem civitatem pervenit, ubi et multa pro nomine Domini fortissimus tormenta in carcere et vinculo sustinuit.
>
> *Répons des Matines de la fête de S. Firmin.*
> *Brév. d'Amiens du XIIIe au XVIIe siècle.*
>
> Firminus ingressus carcerem, Angelum Dei consolatorem habere meruit.
>
> *Ancien Bréviaire de Beauvais.*

Les *Bellovaci* ou Bellovaques formaient l'un des peuples les plus puissants de la seconde Belgique. « Dés que l'on « commença à parler à bon escient à Rome des Gaules, et sin- « gulierement des BELGES, lisons-nous dans un vieil historien, « les Beauvaisins furent des plus renommez. Il y a vne lettre « de Cælius entre celles de Ciceron, par laquelle il mande « pour vne grande nouvelle, que Cesar estoit forclos, investi, « et enveloppé de toutes parts vers les Beauvaisins. C'estoit « lors que Iules Cesar estoit empesché à les combattre. Car « il appert par les Liures de la guerre des Gaules, qu'ils luy « ont donné plus de peine que nul autre peuple du pays, « comme estans les plus forts et les plus vaillans des Belges,

« et les Belges de tous les Gaulois; iusques à se vanter qu'ils « le combattroyent eux seuls, sans se mesler avec les autres : « s'asseurans, suivant le rapport qu'en faisoient ceux de « Rheims, de fournir cent mil hommes de guerre, dont il y en « auroit soixante mil à l'eslite : et qu'ils l'avoyent ainsi pro- « mis aux Estats ou Assemblée generale des Belges [1]. »

La fondation de leur ville se perdait, dit-on, dans la nuit des temps. Les uns l'attribuaient à Bavo, roi de Phrygie et cousin de Priam, qui aurait vécu en 1179 avant Jésus-Christ. D'autres à Belgius, quatorzième roi des Belges, aussi de race Troyenne [2]. D'autres encore, mettant de côté ces fabuleux récits, ont cru retrouver à Beauvais l'oppide Gaulois désigné par César, dans ses commentaires, sous le nom de ***Bratuspantium***. De savantes recherches ont depuis démontré leur erreur.

Quoiqu'il en soit, malgré le nombre et la valeur de ses habitants, César entra en vainqueur dans la cité des Bellovaques, l'an 54 de Jésus-Christ, et ***Bellovacum*** reçut alors du conquérant Romain le nom de *Cæsaromagus*.

Cæsaromagus fut fortifié, dit-on, la seconde année du règne de Néron. Son enceinte présentait un pentagone irrégulier d'environ 1270 mètres de développement [3], environné d'eau de toutes parts. « Elle était, » dit encore L'Oisel, « fermée de « murailles espaisses de huict pieds accompagnées de hautes « tours rondes, de mesme estoffe et également distantes les « vnes des autres. De laquelle cité, ajoute cet historien, les « restes se voyent aujourd'huy pour la plus part : le tout « basty de petites pierres quarrées fort dures, entrelassées de « grosses et larges briques, tellement cimentées ensemble

[1] *Mémoire des pays, ville, comté et comtes, evesché et évesques de Beauvais et Beauvraisis*, par M. Antoine l'Oisel, advocat au Parlement. Paris, Samvel Thibovst, 1617, in-4°, p. 1-2.

[2] *Hist. des villes de France*, par Aristide Guilbert, t. II, p. 125.

[3] *Id*, p. 126.

« que l'on n'y sçauroit quasi picquer [1]. » On retrouve encore quelquefois des débris de ces antiques fortifications; la dureté de leur ciment est telle que le peuple prétend qu'il a été arrosé avec du sang de bœuf [2].

Il y avait toujours dans cette ville une garnison nombreuse, « elle estoit gardee de grant effort de gens et de chevalerie : « car la gent Beauvoisine avoit tousiours esté bataillleresse et « tant pour leur accoutusmance comme pour la garde des « autres citez ils estoient armez . [3] ».

Beauvais reçut de bonne heure le bienfait de l'Évangile. Saint Lucien, son premier apôtre, converti et baptisé par saint Pierre, sacré évêque par le pape saint Clément [4], fut un des compagnons de saint Denys l'Aréopagite, lorsque le Pontife Romain l'envoya prêcher dans les Gaules. Lucien, après avoir annoncé Jésus-Christ à Parme et à Arles, arriva à Paris avec saint Denys, dont il se sépara bientôt pour aller avec le prêtre saint Maxien et le diacre saint Julien porter le flambeau de la Foi à Cæsaromagus [5]. Son apostolat fut fructueux; il convertit un grand nombre des Bellovaques. Des miracles confirmèrent sa parole ; mais, arrêté par les persécuteurs, sa tête et celle de ses deux compagnons tombèrent sous le glaive, pendant la persécution de Domitien [6]. Les violences qui furent alors exercées contre les disciples de saint Lucien frappèrent de terreur les Bellovaques chrétiens; heureusement, Dieu ne les avait pas abandonnés, il voulut leur envoyer un autre

[1] L'Oisel, ouvr. cité, p. 34.

[2] *Hist. des villes de France*, l. c.

[3] Vincent de Beauvais, *Miroir hystorial*, traduction de J. de Vignay, in-fol. t. I, f° 81 v°

[4] *Vita S. Luciani*, ap. Bolland. — *Acta SS. Januarii*, t. I, p. 462., n° 4. — Louvet, *Histoire et Antiquitez du pays de Beauvaisis et du diocèse de Beauvais*, t. I, p. 373 et t. II, p. 123.

Romæ Petro prædicante,
Vitæ verbo coruscante,
Lucianus credidit.
Prose de S. Lucien.

[5] *Vita S. Luciani*, ap. Bolland. — *Acta SS. Januarii*, t. I, p. 462-463, n°s 5, 8 et 9.

[6] *Vita S. Luciani*, ap. Bolland.

apôtre qui ranimât leur courage, et nous avons vu plus haut que le bruit de ces hostilités contre la religion parvint jusqu'aux oreilles de saint Firmin, et l'engagea à venir au secours de ces brebis privées de pasteur.

Notre Saint arriva donc chez les Bellovaques, au commencement du second siècle [1], et fut bientôt dans leur capitale. Il y venait non seulement pour convertir un peuple idolâtre, mais aussi pour consoler et raffermir dans la Foi ceux qui avaient déjà embrassé le Christianisme. Dès qu'il y fut entré, il commença son apostolat. Son ardente charité embrassa avec ardeur le soin de ces pauvres ouailles abandonnées et environnées d'ennemis. Il les encourageait, les fortifiait, il se portait partout où une âme pouvait avoir besoin de lui ; et, ne prenant de repos ni jour ni nuit, sans cesse il annonçait l'Évangile. Il s'employait tout entier à raffermir les fidèles, au milieu des embûches de la persécution, et à arracher de nouvelles âmes au culte des idoles [2].

Quelques auteurs, considérant la durée de l'apostolat de saint Firmin à Beauvais, veulent le regarder comme le second évêque de cette ville. D'anciens Actes de saint Saturnin, de Toulouse, cités par Bivar, dans son commentaire sur la Chronique attribuée à Lucius Flavius Dexter, contiennent ce passage :

« Belvacensem ingressus est (Firminus) civitatem : ibique manens Episcopus electus est à credentibus multos revocavit ab Idolorum cultura [3]. »

Mais l'Église de Beauvais, qui a toujours honoré saint Firmin comme un de ses apôtres, n'a jamais vu en lui un de ses évêques.

[1] Louvet, op. cit , t. II, p. 692.

[2] *Acta S. Firmini*, II. — *Histoire du Diocèse de Beauvais*, par l'abbé Delettre, t. I, p. 130. — *Proprium Bellovacense* in fest. S. Firmini, lect. v.

[3] Bivar, *in Flavii Lucii Dextri chronicon Commentarius*. Lugduni, Claude Landry, 1617, in-fol, p. 214.

Il était impossible que le bruit des prédications de notre Saint et des conversions qu'il opérait ne parvînt pas aux oreilles des autorités Romaines. En effet, le gouverneur Valère apprit bientôt qu'un nouveau Lucien était survenu tout à coup, pour consoler et fortifier ses enfants désolés. C'était en vain qu'on avait fait périr le compagnon de saint Denys et ses deux disciples, un autre évêque venait encore prêcher sa doctrine et cette secte chrétienne, qu'on pensait à jamais détruite, menaçait de remplir toute la ville. De semblables nouvelles ne pouvaient trouver Valère insensible : il ordonna d'arrêter Firmin et le fit amener devant lui. Le Saint confessa généreusement Jésus-Christ; sa récompense ne se fit pas attendre : il fut violemment battu de verges, chargé de chaînes et jeté en prison, dans un fort voisin de la ville [1].

On sait avec quelle barbarie la civilisation Romaine traitait les prisonniers; elle était loin d'admettre le principe que tout accusé est réputé innocent. Cette cruauté n'admettait pas d'exception en faveur des chrétiens. Aussi, Firmin, dans son cachot, eut longtemps à souffrir de la faim et de la malpropreté. Le Dieu des Martyrs, pour l'amour duquel il endurait ces tourments avec patience, ne l'abandonna point et un Ange consolateur vint du haut des cieux visiter le Saint prisonnier [2], qui, même dans les fers, ne cessait d'annoncer l'Évangile à tous ceux qui pouvaient l'approcher et leur devenait de jour en jour plus cher.

Une seconde fois, le missionnaire semblait sur le point de couronner sa belle vie par le martyre; mais Dieu, qui veillait sur lui, ne lui permit pas de quitter si tôt un champ de bataille où il avait encore d'autres victoires à remporter. Pendant ce temps, Valère mourut malheureusement, tué, dit-on,

[1] *Acta S. Firmini*, II. — *Proprium Bellovacen*, lect. v, etc.

[2] *Brev. Bellovac.*, 1618, in fest. S. Firmini — *Propr. Bellovac.*, lect. v.

dans une sédition populaire et Sergius lui succéda [1]. Ce nouveau préfet ne changea point le système adopté par son prédécesseur; il ne fit pas ouvrir les portes du cachot de Firmin et on ne pouvait prévoir l'issue de sa captivité, quand tout-à-coup Sergius fut frappé de mort, d'une manière qui pouvait paraître un châtiment d'en haut [2]. Alors les chrétiens, volant à la prison, s'empressèrent de rendre la liberté à l'Evêque captif, qui put reprendre l'exercice de son laborieux apostolat.

La persécution n'avait pas refroidi le zèle du Saint; son courage, au contraire, avait grandi dans les fers, et, s'il était possible, il sortait de son cachot encore plus dévoué au salut de tous. Dès qu'il en eut franchi le seuil il recommença ses prédications, confirmant par des miracles la Foi des chrétiens et en convertissant chaque jour de nouveaux. Il fit bâtir à Beauvais une église qu'il dédia à saint Étienne, le premier des Martyrs [3]. Elle fut, dit-on, construite au lieu même où notre Saint avait été emprisonné [4]. L'édifice élevé par saint Firmin a été détruit il y a bien des siècles, peut-être même n'a-t-il subsisté que peu d'années; mais toujours il fut réédifié et sur l'emplacement qu'il occupa existe encore une église, dédiée au premier Martyr, fière à bon droit de voir l'origine de sa fondation remonter d'âge en âge jusqu'au siècle de saint Firmin.

Le propre Beauvaisin, dans la légende de saint Firmin, dit que notre Saint fit construire chez les Bellovaques plusieurs

[1] *Propr. Bellovacen*, lect. v.

[2] *Acta S. Firmini*, II. — *Propr. Bellovac.*, lect. v.

[3] *Acta S. Firmini*, II. — *Breviar. Bellovac.*, XII, sæc in fest. S. Firmini. — Le Propre du diocèse du Beauvais, suivant en cela la leçon des Actes de saint Firmin éditée par Bosquet, dit que cette église fut dédiée aux saints Étienne et Laurent; inutile de relever cette erreur, puisque le martyre de saint Laurent fut de beaucoup postérieur à celui de saint Firmin.

[4] *Propr. Bellovac.*, lect. v.

églises. S'il en était ainsi nous serions assez porté à lui attribuer la fondation de la chapelle construite par les chrétiens sur le tombeau de saint Lucien. Il est évident que saint Firmin vint à Beauvais après (mais peu après) la mort du premier évêque de cette cité, et il serait plausible de dire que cet oratoire, à cause de la persécution, n'a pu être érigé que lors de la paix dont jouirent un instant les chrétiens de Cæsaromagus, à la mort de Sergius.

Bientôt après, la persécution, apaisée un moment par la mort de ce gouverneur, reprit une nouvelle force. Comme de nouveaux ennemis cherchaient encore le saint Apôtre pour le mettre à mort, les chrétiens le forcèrent à s'enfuir par une voie souterraine ; mais il ne cessa pas pour cela d'annoncer la Foi aux Bellovaques et, allant par les bourgs et les villages, toujours il évangélisait [1].

On voyait encore, au XVII[e] siècle, sur la grande place de Beauvais une pierre portant l'empreinte d'un pied d'homme; on la nommait *le pas de saint Fremin*. La tradition rapportait que notre Saint avait laissé la trace de son pied sur ce grès, au moment où, cédant à la fureur des ennemis du Christianisme, il était sorti de la ville par un passage souterrain qui allait à la porte de l'Hôtel-Dieu. Louvet, à qui nous empruntons ces détails [2], ajoute que ces faits ne sont rapportés que

[1] *Propr. Bellovacense*, lect. v.

[2] Au marché de Beauuais se remarque vn paué iusques à présent appellé le pas de S. Fremin, sur lequel on tient par tradition S. Fremin auoir laissé l'impression de son pied (que l'on voit encor) lors que pour éuiter la rage des ennemis du Christianisme, il quitta la ville de Beauuais de laquelle pareillement on dit auoir fait sa sortie par vne conduite sous-terraine, qui est en la porte de l'hostel Dieu : ces choses ne sont asseurees par aucun tesmoignage literal : ains seulement par la tradition et par le commun dire du peuple, lequel toutefois ne semble estre trop esloigné de vérité : d'autant que de nostre temps s'est trouuee dedans les fossez de la porte de l'hostel Dieu, et hors la ville a fleur d'eau vne conduite sous terre, laquelle est voutee, et qui conduit vers l'Abbaye de S.

par la tradition, mais qu'ils ont reçu de son temps une sorte de confirmation par la découverte dans les fossés de la ville, près de la porte de l'Hôtel-Dieu, d'un passage souterrain, atteignant le haut de l'eau. Ce passage était voûté, il conduisait vers l'abbaye de Saint-Lucien ; deux hommes pouvaient y marcher de front. Le P. Stilting ne veut pas admettre cette tradition ; selon lui la découverte, dont parle Louvet, est peu importante pour cela. Cependant, la fuite du Saint par une voie souterraine est appuyée sur une tradition fort ancienne et encore très-vivace à Beauvais dans le siècle dernier. On l'a trouvée assez respectable pour l'insérer dans le Propre du diocèse, et nous n'avons pas cru devoir la rejeter.

Deux paroisses du diocèse actuel de Beauvais portent le nom de Saint-Firmin, sans en compter plusieurs autres qui l'honorent comme leur patron. La première est Saint-Firmin [1], près Chantilly, où il y avait autrefois un pèlerinage très-fréquenté en l'honneur de notre Saint. Il n'en reste plus que quelques traces : de rares étrangers viennent encore pendant la neuvaine implorer son intercession. Une source d'eau vive, à laquelle on attribuait une certaine vertu curative, était une annexe de la station que l'on faisait à l'église de Saint-Firmin [2].

On peut supposer que la fontaine de Saint-Firmin rappelle des souvenirs analogues à celle de Sommesnil, dont nous avons parlé au chapitre précédent.

L'autre paroisse est le Mesnil-Saint-Firmin [3], à quelques kilomètres de Breteuil, dont le nom semble indiquer une station faite par le Saint. Il est fort probable que ces deux pays

Lucian, par laquelle deux hommes de front pouuoient aller. — Louvet, *Histoire de la ville et cité de Beauvais*. Rouen, Manassez de Preaulx, 1614, p. 165-167, note.

[1] Dans le canton de Senlis (Oise).

[2] Renseignements communiqués en 1855 par M. Caron, curé de Saint-Firmin.

[3] *Mansile Sancti Firmini*, dans le canton de Breteuil et l'arrondissement de Clermont (Oise).

ont été évangélisés par lui, lorsqu'il allait, annonçant Jésus-Christ, dans les bourgs et les campagnes.

Pendant le fructueux apostolat dont nous venons de retracer les principales circonstances, Firmin n'avait pas encore eu ce bonheur si désiré, de verser tout son sang pour la Foi qu'il prêchait. Il avait bien vu l'immortelle couronne suspendue au-dessus de sa tête, mais toujours elle s'en était éloignée. Il y avait plus au Nord des nations qui avaient besoin d'être évangélisées et il pouvait espérer y trouver enfin la palme du martyre. Il n'hésita pas à aller aussi leur faire entendre la bonne nouvelle. « Allons plus loin, se dit-il, vers « les Ambiani, chez les Morins, ces derniers des hommes, dont « la cruauté fera couler mon sang [1]. » Quittant donc les Bellovaques, où son passage devait laisser un impérissable souvenir, notre Saint se dirigea vers *Samarobriva Ambianorum* où il devait, après de nouvelles conquêtes évangéliques, recueillir à la fin cette palme du martyre si ardemment souhaîtée.

Mais avant de rapporter la suite de son apostolat, nous croyons devoir jeter d'abord un coup d'œil sur la ville d'Amiens, pendant la domination Romaine.

[1] Ulterius tendamus, ait, in Ambianos, in ultimos hominum, Morinos, quorum è sævis moribus mihi rubeum fertum conficiam. — Malbrancq, *De Morinis*, t. I, p. 122.

CHAPITRE VI

Amiens, sous la domination Romaine, à l'époque de l'apostolat de saint Firmin.

Diray-je que ma renommée,
Ia cogniie de deux mille ans,
Me vante dés lors estimée
De fournir à la Gaule armée,
Dix mille choisis bataillans ?

. . . .

Que i'essemay de compagnie
Quant et le Celte auparavant,
L'essein bruyant iusqu'en Asie,
Où i'arrestay ma colonie
Dedans la Grece du Leuant.

. . . .

Et qu'à l'Itale vainqueresse
Des dernieres ie dy le mot.

ADRIAN DE LA MORLIÈRE.
Les Antiquitez de la ville d'Amiens.

Il est un désir qu'on éprouve bien souvent, a dit un écrivain de mérite[1], et qu'on peut bien rarement satisfaire en histoire, c'est celui de connaître exactement les lieux où se sont passés les évènements heureux ou terribles dont on lit le récit. Ce désir vient tout naturellement en lisant l'histoire

[1] M. de Beauchesne, *Histoire de Louis XVII*.

de saint Firmin; et c'est surtout pour ce qui a rapport à la partie de sa vie qui s'est écoulée à Amiens, que nous l'avons éprouvé. Ce n'est pas par un sentiment de nationalité, mais bien parce que l'antique cité des *Ambiani* est restée à jamais, entre toutes les autres, la cité de saint Firmin. C'est dans ses murs qu'il a reçu la couronne du martyre; c'est dans sa basilique que reposent encore ses ossements vénérés, et tout à chaque pas y rappelle son souvenir. Nous pensons donc que nos lecteurs éprouveront comme nous ce désir et c'est pour tâcher de le satisfaire que nous écrivons ce chapitre.

Celui qui contemple actuellement l'ancienne capitale de la Picardie, du sommet des tours de Notre-Dame, des galeries de sa flèche élancée ou bien des hauteurs qui avoisinent la cité, telles que celles de Saint-Maurice et des chemins de Saint-Fuscien ou de Dury, se ferait une bien fausse idée de l'Amiens Gaulois et Romain, s'il le pensait semblable à cette grande et industrieuse ville, qui, depuis l'église de Saint-Acheul jusqu'à la promenade de la Hautoye, offre près d'une lieue de longueur. Telles n'étaient pas les dimensions de la ville Romaine, encore moins celles de la ville Gauloise; nous allons le faire voir, autant qu'il nous sera possible, dans les pages suivantes.

Le lecteur ne doit cependant pas s'attendre à voir se représenter complètement devant lui, sortant des ténèbres mystérieuses de l'antiquité, ni la vieille SAMAROBRIVE, ni l'ancien AMBIANUM. Les villes comme les peuples ont leurs commencements, qui se perdent souvent dans l'obscurité du passé. Sans pouvoir soulever complètement le voile qui s'étend sur les origines d'Amiens, nous voulons tenter de les dégager un peu de la nuit des temps, au sein de laquelle elles sont enveloppées; et, sans prétendre donner ici son histoire, nous essaierons de faire connaître ce qu'était cette ville, lors de l'arrivée de saint Firmin dans ses murs.

« Ce n'est pas une petite gloire pour la ville d'Amiens, dit « du Cange [1], de pouvoir porter l'antiquité de son nom et « de ses peuples jusque dans les siècles qui ont précédé de « beaucoup d'années la naissance du Sauveur du monde. » Effectivement, en l'an de Rome 474, avant Jésus-Christ 279, les Amiénois, réunis à d'autres tribus gauloises, entreprirent une conquête dans l'Asie mineure et fondèrent plusieurs établissements dans la partie qui fut appelée depuis Galatie ou Gallo-Grèce. Et, pour ce qui se rapporte aux hauts faits de nos pères, nous pouvons bien nous écrier avec le bon chanoine de La Morlière : « C'est vrayment pitié que nous n'ayons « autres memoires de la valeur de nos ancestres, que ce qu'il « a pleu à leurs ennemis nous en laisser par escrit, qui ne « se sont point oubliez de faire leur cause bonne ; nos deuan- « ciers au contraire ne s'estans souciez que d'estre vertueux « et valeureux d'effect, non pas de paroles, contre lesquels « sans la diuision des Gaulois entr'eux, Cesar mesme eust à « la longue perdu son Latin [2]. »

L'an de Rome 696, avant Jésus-Christ 57, les Amiénois fournirent dix mille hommes contre César. Ces soldats furent vaincus, ainsi que leurs alliés, et bientôt après le guerrier Romain soumit Samarobrive à sa puissance. Trois ans plus tard, l'an de Rome 699, il tint dans cette ville une assemblée des Gaulois, au sujet de la stérilité causée par la sécheresse, et dispersa le campement de ses troupes en divers cantons ; il mit une légion auprès de Tirancourt, non loin de Picquigny en un endroit encore nommé aujourd'hui le Camp de César.

Vers l'an de Rome 702, César resta à Amiens tout l'hiver, au milieu de trois légions, dont une campait près de la ville, la seconde près de Tirancourt et la troisième à l'Étoile [3]. « Ce

[1] *Histoire des comtes d'Amiens*, p. 1

[2] *Antiquitez d'Amiens*, p. 2.

[3] C'est l'opinion la plus commune. D'autres voudraient que ces trois légions eussent toutes trois passé l'hiver auprès d'Amiens, leurs camps auraient

« grand vainqueur faisoit alors tant de cas de la ville d'A-
« miens, quoique petite et resserrée, qu'il y tint plusieurs « fois les assemblées générales des Gaulois et ses conseils de « guerre. Il y faisoit conserver les bagages de son armée, les « papiers publics, les otages des cités et les vivres pour son « camp [1]. »

Amiens posséda une des huit fabriques d'armes établies dans les Gaules. Elle était spécialement destinée à la fabrication des boucliers et située non loin d'une des portes de Samarobrive, qui prit de ce voisinage le nom de porte Clypéenne [2]. « On croit aussi avec raison que ce fut César qui « fit bâtir le Château, lequel a subsisté jusqu'au règne de Louis- « le-Gros [3]. »

La ville Romaine d'Ambianum dut une partie de ses embellissements à l'empereur Antonin-le-Débonnaire, qui aurait fait entourer de murs la nouvelle portion de la ville; ce fait étant postérieur à la mort de saint Firmin, nous ne le mentionnons ici qu'en passant. Ce serait aussi Antonin qui aurait changé le nom Gaulois de Samarobrive en celui d'Ambianum [4].

Amiens, à l'époque de l'apostolat de saint Firmin, offrait donc la réunion de deux villes : l'une déjà ancienne, Samarobrive, avec son enceinte gauloise sur laquelle ouvraient deux portes, une au Nord et une au Midi; l'autre, encore toute nouvelle, à peine âgée d'un siècle et demi, la ville Romaine d'Ambianum, avec ses monuments et son château redoutable, qui

été situés l'un sur l'emplacement de la citadelle, l'autre sur la route d'Amiens à Corbie et le troisième près de Cagny. — V. M. Douchet, *Les Mss. de Pagès*, t. III, note de la page 104. — Les camps de César de Tirancourt et de l'Étoile sont encore fort bien conservés. — V. l'ouvrage de M. d'Allonville sur les camps Romains du département de la Somme, etc.

[1] *Chronique d'Amiens de Pierre Bernard*, MS n° 510 de la Biblioth. d'Amiens.

[2] Du mot latin *Clypeus*, bouclier.

[3] Chronique d'Amiens précitée.

[4] Chronique d'Amiens précitée.

dominait les deux cités dont nous allons essayer d'indiquer la situation. Il est impossible de préciser complètement, et d'une manière mathématique, les limites de la ville gauloise ; on ne peut en acquérir qu'une connaissance approximative ; les différences entre la vérité et l'erreur ne sauraient toutefois être telles qu'on doive pour cela renoncer à indiquer le tracé primitif des murs de la cité [1]. Le lecteur nous reprochera peut-être plus d'une fois d'être vague dans nos désignations; nous aimons mieux ce défaut que de nous exposer à donner une description imaginaire de notre ville natale, à cette époque reculée.

Le nom seul de Samarobrive *(Pont sur la Somme)*, indique suffisamment que la cité eut pour première origine un pont sur la rivière, autour duquel vinrent successivement se grouper des maisons. « Amiens, dit M. Goze, exista de temps « immémorial sur les canaux multipliés de la Somme; c'est à « cette position qu'il emprunta son nom gaulois de Samaro- « brive, qui signifie Pont sur la Somme. Un amas de cabanes « disséminées au milieu d'immenses marais et de forêts vier- « ges, donna naissance à la belle et brillante cité qui tient « aujourd'hui le onzième rang parmi les villes de France [2]. »

Amiens gaulois s'étendait dans toute cette partie de la ville actuelle, désignée vulgairement sous le nom de bas quartiers, coupée par les nombreux canaux de la rivière divisée en onze branches, qui avaient fait donner à Amiens, par Louis XI, le surnom de petite Venise. Les cours d'eau qui

[1] Pour les lignes qui vont suivre, nous avons non seulement consulté les Historiens d'Amiens, mais nous devons aussi de précieux renseignements à M. Louis Douchet, auquel nous sommes heureux d'exprimer ici toute notre reconnaissance. Cet archéologue a ajouté au troisième volume de son édition des Manuscrits de Pagès, plus d'une note curieuse sur Amiens Gaulois et Romain.

[2] *Les enceintes successives d'Amiens*, par M. Goze, p. 1.

entourent les bas quartiers d'Amiens nous désignent donc à peu près les limites de Samarobrive ; son plan aurait figuré grossièrement un pentagone irrégulier. Son enceinte méridionale, qui commençait à peu près vers le pont du Cange, avait pour borne les canaux actuels du Don, des Rainchevaux, des Tanneurs, qui forment une ligne courbe, partagée en deux par le pont du Bloc, où se trouvait une des portes de la cité. La muraille faisait un angle à l'extrémité de la rue Haute des Tanneurs et traversait obliquement la place du Marché au Beurre, jusqu'au pont de Croix où était un fort dit de la Bretesche [1] ou Bretesque. De là, l'enceinte allait jusqu'à l'île Saint-Germain et rejoignait le canal de la Poissonnerie d'eau douce. En dehors, se trouvait un des faubourgs de Samarobrive, actuellement la Veillère ; il fut très-anciennement compris dans l'enceinte de la ville gauloise; qui alors poursuivant jusqu'à l'extrémité de l'eau des Tanneurs et, faisant un angle presque droit, se continuait à l'Ouest, dans la direction du canal de la Poissonnerie d'eau douce, ou du boulevard du Jardin des plantes. A son extrémité, le mur tournait au Nord où se trouvaient encore un pont, peut-être celui qui avait donné son nom à la ville, et la seconde porte. L'enceinte se dirigeait ensuite vers l'Est, en suivant le canal des Clairons, et celui de la Dodane, aujourd'hui supprimé, ou bien les boulevards actuels Baraban et du Cange [2], jusqu'au pont de ce nom.

Samarobrive s'étendait sur une longueur de près de sept cents mètres d'une porte à l'autre, c'est-à-dire, depuis le premier pont qui donne entrée actuellement à la chaussée Saint-Pierre jusqu'à la rue du Bloc. Elle était traversée, dans le sens de sa longueur, par une rue principale qui reliait ces

[1] *Les Manuscrits de Pagès*, publiés par L. Douchet, t. III, p. 223, à la note.

[2] Goze, *les Enceintes successives d'Amiens* et *Histoire des rues d'Amiens*. — Renseignements de M. Louis Douchet.

deux portes et à laquelle on donne le nom de chaussée au Bled. Elle subsiste encore, malgré tous les bouleversements qui ont eu lieu, sous les noms de rue Saint-Leu et chaussée Saint-Pierre.

L'une des deux portes de la ville portait, nous l'avons déjà dit, le nom de *porte Clypéenne*, ou *porte aux Boucliers*, qui nous a été conservé dans les Actes de saint Firmin [1]; elle a même subsisté jusqu'au XIV[e] siècle et n'a été détruite qu'en 1349[2]. Malgré sa longue durée son emplacement n'en est pas moins encore l'objet de la discussion des érudits; le plus grand nombre la regardent comme la porte septentrionale, d'autres, au contraire, pensent que c'était la porte méridionale [3]. Nous n'avons pas à émettre d'opinion sur ce point; disons seulement que les partisans de la première opinion s'appuient entre autres sur le nom de *ch'Clypan*, donné de temps immémorial, par le peuple d'Amiens, à un moulin situé sur un des canaux au nord de la cité; ce nom, qui a une grande analogie avec celui de *Clypeum*, pourrait faire supposer que là était située la fabrique de boucliers, qui avait donné son nom à la porte, et confirmerait la croyance que la porte Clypéenne était bien la porte du Nord. Ajoutons encore que la durée de cette porte jusqu'au XIV[e] siècle s'expliquerait plus difficilement si elle eût été au Sud; l'enceinte gauloise doit avoir disparu en cet endroit bien avant cette époque; on peut même croire que les Romains ont commencé à la détruire, en un lieu où elle devenait inutile, tandis que sa raison de conservation au Nord se trouve parfaitement justifiée.

De chaque côté de la grande chaussée au Bled existaient

[1] *Acta S. Firmini*, 15 et 17.

[2] Dusevel, *Histoire d'Amiens*, 2e éd., p. 11.

[3] L'opinion qui placerait la porte Clypéenne au Bloc est insérée dans un travail sur les *anciennes et nouvelles Portes d'Amiens*, qui se trouve au tome VII, p. 38 et suiv. des MSS. de M. Achille Machart, à la Bibliothèque d'Amiens.

des rues plus étroites; elles venaient y aboutir plus ou moins perpendiculairement, comme le font encore aujourd'hui les nombreuses et étroites voies de communication, qui débouchent sur les deux côtés de la rue Saint-Leu et de la chaussée Saint-Pierre; on peut supposer même que plusieurs de ces rues actuelles sont construites sur l'emplacement de quelques unes des rues de la ville gauloise, telles sont la rue Taillefer, la rue de Blanquetaqne et peut-être l'impasse Tappeplomb; nous en parlerons plus loin. Disons seulement encore ici, pour terminer ce commencement de description de Samarobrive, que ce n'est peut-être pas se laisser entraîner par l'imagination de comparer son plan, comme on a fait de celui d'Édimbourg, au squelette d'un poisson, dont la grande rue représente l'épine dorsale, et les petites les autres arêtes.

Le principal monument qui existât dans la ville gauloise de Samarobrive, lorsque saint Firmin pénétra dans ses murs était la fabrique de boucliers établie par les Romains; elle se trouvait au lieu dit encore en Picard *ch'Clypan*, dans la rue appelée de nos jours *Taillefer*, autrefois en latin *incidens ferrum;* un moulin connu sous ces noms, situé dans cette rue, occupe à peu près la place des moteurs hydrauliques qui faisaient mouvoir les machines à tailler le fer (*incidere ferrum*) de cette usine.

Avant de passer à l'énumération des autres monuments qui pouvaient se trouver dans la cité gauloise, nous voulons d'abord indiquer le tracé des murs de la ville Romaine, qui s'étendait au Midi sur le haut de la colline peu escarpée, au bas de laquelle coule la Somme. Cette enceinte est vulgairement attribuée à Antonin-le-Débonnaire, mais il est certain qu'elle fut commencée longtemps auparavant, probablement même sous Auguste, et si elle n'était pas complètement terminée lors de la venue de saint Firmin, elle devait au moins être en voie d'exécution fort avancée. Le mur d'enceinte,

garni de distance en distance de tours rondes et accompagné d'un fossé, partait des environs du pont du Cange, traversait obliquement la rue du Hocquet, montait la rue Metz l'Évêque, traversait la place Saint-Michel, barrait la rue du Cloître Notre-Dame, où il y avait une tour nommée depuis tour de Jérusalem, et suivait le côté droit actuel de la rue Saint-Denis. A l'endroit où se trouve maintenant la rue du Palais de Justice se trouvait la porte aux Jumeaux, célèbre surtout par l'acte de charité de saint Martin, connu du monde entier, et que le jeune catéchumène accomplit en cet endroit même. Le nom de Porte aux Jumeaux venait d'une sculpture représentant Romulus et Remus. Il est douteux que cette porte fût déjà construite lors de l'apostolat de saint Firmin, le contraire est plus probable. L'enceinte Romaine se continuait jusqu'à la terrasse du jardin du Palais de Justice, laquelle est regardée par plusieurs archéologues comme un reste du rempart, qui en cet endroit faisait un angle et suivait le côté droit de la rue des Trois Cailloux, dont l'emplacement était occupé par un fossé, jusqu'à la place Périgord, où se trouvait une porte nommée par plusieurs archéologues porte du Castillon, dite depuis porte de Longue-Maisière, par laquelle il est à peu près certain que saint Firmin entra dans la ville. Le rempart suivait ensuite la rue Delambre, la rue Gresset, autrefois dite des Fossés Saint-Merry, en souvenir du fossé qui occupait son emplacement; tournait à droite, à l'angle de la rue Gresset et de la rue Saint-Jacques, pour se diriger vers la place Saint-Firmin, descendait de là vers la Somme à peu près dans la direction de la rue de l'Aventure, et rejoignait l'enceinte gauloise, à son angle sud-ouest, vers l'extrémité de l'eau des Tanneurs [1].

[1] C'est surtout pour cette partie de notre travail que nous devons des remerciements à M. Louis Douchet, et nous tenons à dire que c'est ici plutôt son œuvre que la nôtre.

Après avoir indiqué le mieux qu'il nous a été possible le tracé des murs de *Samarobriva Ambianorum,* il nous reste à désigner les principaux monuments que renfermait cette ville; nous en trouvons l'énumération à peu près complète dans les Actes de saint Firmin. Nous avons fait remarquer ailleurs que sans cette antique Vie de son premier Évêque, nous n'aurions presque aucun renseignement écrit sur les édifices Romains d'Amiens.

Ces monuments étaient les temples de Jupiter et de Mercure [1]; le Prétoire Cimilien ou Émilien [2]; le théâtre [3]; le Château et le petit Château, la prison.

L'endroit précis de la situation des temples de Jupiter et de Mercure est fort incertain; quelques archéologues voudraient qu'ils eussent été tous deux dans l'enceinte de la ville gauloise, cela nous paraît au moins douteux et nous ne sommes pas éloigné de partager l'opinion de MM. Goze et L. Douchet, qui placent le temple de Jupiter à l'endroit où existe maintenant la basilique de Notre-Dame [4].

Quant au temple de Mercure, il exista peut-être à l'endroit où se trouve maintenant l'église de Saint-Leu, ou bien auprès du canal actuel. Le nom de la rue Tappeplomb viendrait alors de *Via templi* parce que, dit-on, cette rue conduisait autrefois au temple de Mercure placé à son extrémité. Quoiqu'il en soit, l'opinion la plus probable est que ce temple existait vers le Nord de Samarobrive.

L'emplacement du Prétoire surnommé Émilien ou Cimilien est à peu près inconnu, et nous croyons inutile de répéter ici les suppositions faites sur son emplacement.

Quant au théâtre, il était situé, comme nous l'apprennent les Actes de saint Firmin, auprès de la porte Clypéenne et la

[1] *Acta S. Firmini*, 13-14.
[2] *Acta S. Firmini*, 13.
[3] *Acta S. Firmini*, 15.
[4] Goze, *les Enceintes successives d'Amiens. — Histoire des rues d'Amiens*, etc.

connaissance de sa situation dépend essentiellement de celle de cette porte.

Le Château, ou Castillon, était une énorme tour fort élevée, entourée de remparts et de travaux avancés considérables qui le rendaient presque imprenable [1]. Il était bâti à l'endroit occupé actuellement par l'Hôtel-de-Ville, le Beffroi, la place de l'Hôtel-de-Ville, mais ses fortifications s'étendaient fort au loin jusqu'à la place Saint-Firmin, la rue de l'Aventure et la Somme ; il occupait donc une grande partie de l'enceinte d'Ambianum, et ses limites étaient celles de la ville Romaine à l'Ouest et au Sud-Ouest.

Le petit Château ou Châtelet se trouvait dans le pâté de maisons compris entre les rues actuelles des Sergents, de Henri IV, Saint-Denis et des Trois-Cailloux. Ses principaux édifices se trouvaient où existent actuellement la rue et la place Sire-Firmin-le-Roux; sa destruction ne fut complète qu'aux XVe et XVIe siècles [2]. Quoiqu'il ne fût pas dépourvu de fortifications, c'était plutôt un palais qu'une forteresse, les empereurs Antonin-le-Débonnaire, Marc-Aurèle, Constantin, Julien l'Apostat, Valentinien et Gratien l'habitèrent lors de leurs séjours à Amiens.

La porte du Castillon, ou de longue Maisière, s'ouvrait donc entre les deux châteaux; elle donnait sur la rue de la Fourbisserie, *Via spataria,* aujourd'hui la rue des Sergents, et conduisait à la porte méridionale de Samarobrive. Sur la gauche, à l'extrémité de cette rue, était une prison où fut enfermé saint Quentin et une hôtellerie où logea saint Martin lors de son passage à Amiens, comme soldat. Mais peut-être ces deux édifices, dont la place Saint-Martin actuelle nous indique l'emplacement, n'existaient-ils pas encore lors de la venue de saint Firmin.

[1] Monach Suession, *Vita S. Godefridi.*

[2] Goze, *les Enceintes successives d'Amiens*, p. 14-15.

Plus bas, sur la gauche de cette rue, contre les murs de la cité gauloise, était un bois sacré qui occupait l'emplacement de la rue des Orfèvres et remontait même jusqu'à la rue des Vergeaux; c'était sans doute un débris d'une des vastes forêts qui environnaient jadis les marais de la Somme, sur lesquels commença Samarobrive.

Le lieu destiné aux sépultures était au Nord de la ville, à peu près sur l'emplacement de la citadelle actuelle.

En dehors du mur d'enceinte se trouvaient des maisons de campagne, des métairies; l'une de ces villas existait sur l'emplacement actuel de la caserne de gendarmerie et du couvent des Ursulines, où on a dernièrement découvert des mosaïques remarquables de l'époque Romaine.

Au Sud-Ouest était la manutention des vivres de la troupe qui occupait la place; le lieu où elle se trouvait située porte encore le nom de Four-des-Champs, par corruption de Four-du-Camp ou des Camps [1].

Sur la voie Romaine d'Amiens à Soissons, aujourd'hui la route de Noyon, à environ un mille d'Ambianum, était une métairie nommée Abladène, où une famille sénatoriale de la ville avait sa sépulture, dans laquelle le corps de saint Firmin devait être enseveli, comme nous le verrons plus loin. Auprès et probablement même sur le territoire de cette propriété était un petit temple païen. La voie Romaine, depuis cet endroit jusqu'à la ville, était probablement bordée de sépultures, au moins d'un côté; comme l'indiquent les nombreuses tombes, de l'époque Gallo-Romaine, qu'on découvre constamment en cet endroit.

Ces lignes suffisent, ce nous semble, pour donner une idée de l'aspect de la ville d'Amiens, lors de l'arrivée dans ses murs du messager de la bonne Nouvelle. Avait-elle, avant la

[1] Chronique d'Amiens de P. Bernard.

venue de saint Firmin, entendu déjà la prédication de l'Évangile? Il est probable que non. Peut-être le bruit des merveilles opérées dans des villes de la même province par des apôtres d'une foi nouvelle, saint Sixte et saint Sinice à Reims, saint Materne à Cologne, tous trois disciples de saint Pierre, et envoyés par lui; saint Denys à Paris, saint Lucien à Beauvais, était-il parvenu aux oreilles de quelques-uns de ses habitants; peut-être même le sénateur Faustinien et sa famille, que dès son entrée le saint Évêque trouva si disposés à recevoir le baptême, avaient-ils déjà, dans une de ces cités, entendu la parole de la Vie éternelle. Mais il est constant qu'avant saint Firmin aucun missionnaire chrétien n'avait franchi les portes de *Samarobriva Ambianorum*, où nous allons le voir conquérir tant d'âmes à Jésus-Christ, opérer tant de prodiges en son Nom et couronner son œuvre en la scellant de son sang.

CHAPITRE VII

Arrivée de saint Firmin à Amiens ; — Commencements de son apostolat dans cette ville ; — Ses miracles.

Le disieme de octobre amiens.
Saint fremin fit premiere entree.
Dont faustinien et les siens.
Ont grande joye demonstree.

Rimes du XV[e] *siècle, sous la Vie sculptée de saint Firmin, à la clôture du chœur de N.-D. d'Amiens.*

Nous n'avons aucune donnée certaine sur le chemin suivi par notre Saint en sortant du pays des Bellovaques pour arriver chez les *Ambiani*, et nous ne pouvons là-dessus former que des conjectures. Il est à croire qu'il ne vint pas directement de Cæsaromagus à Samarobrive, puisque, après avoir été contraint par la persécution de quitter la première de ces deux villes, il évangélisa les campagnes de la contrée qui l'environne. Toutefois, on pourrait supposer que ce fut du Mesnil-Saint-Firmin qu'il se dirigea vers la capitale des Ambiani. Suivit-il le chemin actuel de Montdidier à Amiens, qui longe le cours de l'Avre, rien n'empêcherait de le conjec-

turer; alors, l'éminence dite le *Mont d'Évangile*, du haut de laquelle la tradition rapporte que saint Firmin annonça Jésus-Christ, et qui se voit encore non loin de Boves, aurait été le lieu d'une de ses prédications avant d'arriver à Amiens. En adoptant cette supposition, notre Saint aurait passé auprès, peut-être même au milieu de la bourgade païenne de Boves, où l'on croit qu'il y avait un temple de Diane, et dont la vaste forêt avait servi et servait peut-être même encore à cette époque de temple pour la sauvage religion druidique.

On peut également supposer que le Saint suivit la voie Romaine de Beauvais à Amiens. Une ancienne tradition fait entrer saint Firmin dans Amiens par la porte de Beauvais, c'est-à-dire par celle des portes de la cité à laquelle aboutissait le chemin de la capitale des Bellovaques.

Nous trouvons dans Dom Grenier [1] le tracé de cette ancienne voie, qui sortait de Cæsaromagus par la porte dite depuis de l'Hôtel-Dieu. Notre Saint l'aurait suivie d'un bout à l'autre jusqu'à Amiens prêchant Jésus-Christ le long de son chemin, ou bien s'en serait écarté, dès sa sortie de Cæsaromagus et ne l'aurait suivie directement qu'à partir des environs de Breteuil s'il avait été évangéliser les environs du Mesnil-Saint-Firmin. En adoptant cette hypothèse, les environs de Flers et d'Essertaux devraient être regardés comme les premiers endroits où le pied de Firmin aurait foulé la terre du diocèse dont il devait être le fondateur et le patron [2].

Sessolieu, *sessionis locus* [3], aujourd'hui Saint-Sauflieu, aurait peut-être été la première bourgade de l'Ambianum où

[1] Introduction à l'*Histoire générale de Picardie*, p. 437-441.

[2] Le Mesnil-Saint-Firmin, actuellement dans le département de l'Oise et du diocèse de Beauvais, a bien fait partie autrefois du diocèse d'Amiens, mais ce lieu n'a jamais été de l'Amiénois.

[3] Lieu de repos. — D. Grenier, ouv. cité, p. 440. Saint-Sauflieu est à 13 kilomètres d'Amiens.

il aurait prêché, et cet humble bourg pourrait s'enorgueillir d'avoir le premier écouté les divines paroles de la bouche du grand Apôtre.

La voie Romaine, généralement connue sous le nom de Chaussée Brunehaut, se confond un peu au-dessus d'Hébecourt [1] avec la route actuelle d'Amiens à Paris, qui passe ensuite à Dury et entre dans Amiens par le faubourg de Beauvais. « La voie militaire passait au marché au bled [2] avant « que d'entrer dans la cité par la porte du Castillon (dite « depuis de Longue-Maisière), d'où elle gagnait par les rues « des Sergents, des Fourbisseurs et du Bloc, le pont sur la « Somme *Samarobriva* [3]. »

Nous préférerions cette dernière opinion, d'autant mieux qu'une tradition, dont nous parlerons plus loin, voudrait que saint Firmin, entrant dans Amiens, se fût arrêté à l'endroit où est actuellement la place Saint-Martin, qui se trouve précisément sur le tracé indiqué par D. Grenier.

Nous devons à l'obligeance d'un de nos collègues, M. Gabriel Rembault, de la Société des Antiquaires de Picardie, communication d'une tradition populaire suivant laquelle saint Firmin, allant de Beauvais à Amiens, aurait passé par Doméliers, le Saulchoy et la Vacquerie (Oise). Suivant cette tradition, notre Saint, passant par Doméliers, se serait arrêté pour prier et se reposer à un endroit de cette commune appelé depuis *la Pierre de saint Firmin*. « Tout homme qui « a voyagé sur la route de Grandvilliers à Breteuil, nous « écrit M. Rembault, a pu vérifier l'existence de cette pierre; « car, en vue de Doméliers, au point de l'intersection du « chemin de cette commune avec la route précitée, on aper- « çoit un Calvaire, et en avant une pierre sur laquelle on lit

[1] Annexe de Vers à 8 kilomètres d'Amiens.

[2] Actuellement la place Périgord.

[3] D. Grenier, ouv. cité, p. 440.

« ces mots : *Saint Firmin, priez pour nous.* » De Doméliers, saint Firmin aurait continué sa marche par le Saulchoy et la Vacquerie. La tradition de cette dernière commune rapporte que le saint Évêque aurait adressé la parole à ses habitants.

Un fait digne de remarque, et qui pourrait peut-être confirmer la tradition du passage de notre Saint dans ces trois villages, est qu'ils l'ont de temps immémorial pour patron. Rien ne s'opposerait à ce que le saint Apôtre fût venu dans ces pays en sortant de Beauvais, même après avoir été du côté du Mesnil-Saint-Firmin, et qu'après les avoir traversés, il fût venu prendre la voie Romaine de *Cæsaromagus* à *Ambianum*.

Ce fut le dixième jour du mois d'octobre que saint Firmin entra dans *Samarobriva Ambianorum*, aujourd'hui Amiens. C'était dans les premières années du second siècle. Saint Anaclet [1] occupait la Chaire de saint Pierre; Trajan, surnommé le Très-Bon, régnait sur l'Empire. Sébastien et Longalus étaient gouverneurs de la Gaule-Belgique. Jeune encore par l'âge, mais déjà bien vieux par ses œuvres, l'illustre Apôtre est entré dans la ville qui doit être son siége épiscopal et l'évêché d'Amiens est fondé. Dix-sept siècles se sont écoulés depuis ce jour à jamais mémorable et l'œuvre de saint Firmin subsiste encore. L'Empire Romain, alors à l'apogée de sa gloire, a disparu ; l'antique monarchie Française, moins ancienne cependant que l'évêché de Firmin, s'est abîmée dans le gouffre de 1793; les royaumes et les républiques se sont succédés sur notre sol et l'évêché d'Amiens est toujours debout; telle l'Église, immuable sur cette terre où tout passe, seule ne passe pas, parce qu'elle n'est pas de ce monde.

[1] Ou son successeur saint Évariste. Il nous parait évident que le martyre de saint Firmin eut lieu sous le pontificat de l'un de ces deux Papes.

Depuis notre premier Apôtre, quatre-vingt-six Evêques se sont assis sur ce siége rougi de son sang. Tous ont voulu marcher sur les traces de leur premier prédécesseur et de leur modèle. Nous pouvons montrer avec orgueil le catalogue de nos Pontifes, aussi nombreux en Saints dans le ciel que glorieux sur la terre par les hommes illustres dont il est rempli. Parmi eux, plusieurs sont honorés du culte des Saints; d'autres ont été revêtus de la pourpre Romaine; celui-ci fonde la commune d'Amiens, et, malgré les ignominies dont il est abreuvé, il persiste dans son entreprise avec une constance héroïque [1]. Un autre est surnommé le bon Évêque [2] et un troisième, dont les vertus sont encore rehaussées par l'éclat de la dignité Cardinalice, rappelle si bien le bon Pasteur de l'Évangile, que ses ouailles lui décernent ce nom [3].

Ce fut donc le dix du mois d'octobre [4] que saint Firmin entra dans la ville qu'il devait engendrer à Jésus-Christ; c'est ainsi, dit un ancien Bréviaire, qu'il parvint jusqu'à elle, en prêchant l'Évangile depuis son départ de Pampelune, pour y recevoir la palme du martyre [5]. Il y pénétra, dit la tradition, par la porte de Beauvais [6], c'est-à-dire par la porte de Longue-Maisière, située, comme nous l'avons vu, à la place Périgord,

[1] Saint Geoffroy, trente-septième évêque d'Amiens connu, 1104-1121. — Voyez l'Introduction et le chapitre XVII.

[2] Philibert de Saulx, cinquante-huitième évêque, 1413-1418.

[3] Le cardinal Charles Hémart de Dénonville, soixante-neuvième évêque, 1538-1540.

[4] La date du mois est admise par tous les historiens, il n'en est pas de même de celle de l'année. — V. le chapitre XII.

[5] Primus igitur hanc civitatem decimo die mensis octobris, gloriosus Christi martyr Firminus intravit, et a cultura idolorum tubis clangentibus expiavit, multosque spiritales filios in virtute Spiritu Sancti Deo generavit. Sic autem a Pampelonensi civitate per circuitum prædicando Evangelium Christi ad nos usque ibidem moriturus pervenit. — *Brev. Amb.*, 1485, in festo Ingressus B. Firmini martyris, lect. 1a, ap MS. 515, f° 159, Bibl. d'Amiens. *Brev. Amb.*, 1528, etc.

[6] Manuscrits de M. Achille Machart. Biblioth. d'Amiens.

et y fut reçu avec grande joie par Faustinien l'un des premiers sénateurs de la cité. Le saint Évêque reçut Faustinien au nombre des catéchumènes, après avoir baptisé toute sa famille [1], de laquelle devait sortir, environ deux siècles plus tard, un enfant qui reçut au Baptême le nom de Firmin, en mémoire de l'Apôtre de sa ville natale, fut l'un de ses successeurs et partage maintenant sa gloire dans les cieux [2].

Une ancienne tradition, dont nous devons la connaissance à M. Louis Douchet, veut qu'en entrant dans cette cité Firmin se soit arrêté au lieu où est maintenant la place Saint-Martin, et que là, dominant en quelque sorte la ville gauloise de Samarobrive, qui s'étendait à ses pieds; ayant en vue, à sa gauche, le Château-Fort, dans lequel il devait terminer sa vie par le glaive et le bois sacré de la rue des Orfèvres, non loin de la prison où, bien des années plus tard, saint Quentin, le second apôtre d'Amiens, devait être renfermé et bravant le temple de Jupiter, que l'on peut croire avoir existé à l'endroit où s'élève maintenant la basilique de Notre-Dame, il ait annoncé pour la première fois le Dieu des Chrétiens aux Ambiani étonnés [3].

Dès que Firmin fut entré dans la cité Amiénoise, il y commença ses prédications. Loin de vouloir se reposer des fatigues de son laborieux apostolat, il en chercha de nouvelles en s'empressant d'enseigner à tous ses habitants la doctrine

[1] *Acta S. Firmini*, 12. — *Brev. Amb. antiq.* etc.

[2] S. Firmin-le-Confesseur, troisième évêque d'Amiens, au IV[e] siècle.

[3] Cette tradition pourrait faire supposer que ce fut sur la place Saint-Martin que notre Saint fut reçu par Faustinien et sa famille, qui sans doute le connaissait déjà, soit pour l'avoir rencontré dans le pays des Bellovaques, soit seulement pour avoir entendu parler de lui. Ceux qui pensent, au contraire, que saint Firmin suivit, pour venir à Amiens, la route actuelle de Montdidier, supposent que la réception du saint Évêque par Faustinien eut lieu à la maison de campagne de ce dernier, appelée Abladène, qui était où exista depuis l'abbaye de Saint-Acheul.

Firmin appuya ses prédications par de nombreux miracles. Castus, fils d'un notable habitant d'Amiens nommé André, avait eu un œil crevé, le saint Évêque le guérit et lui rendit la lumière [1]. Deux hommes habitant les environs de la porte Clypéenne étaient malades de la lèpre; il les guérit. Des personnes atteintes de la fièvre ou d'autres maladies venaient le trouver; il invoquait sur eux le Nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et la santé leur revenait. Par ses prières il chassait les démons, faisait marcher les paralytiques [2], rendait la vue aux aveugles, la parole aux muets [3]. Enfin, ajoutent ses Actes, le Seigneur opéra par lui une quantité innombrable d'autres prodiges [4]. Ceux qui croiront, dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, chasseront les démons en mon Nom, parleront de nouvelles langues, manieront les serpents; s'ils boivent quelque poison mortel, ils n'en éprouveront aucun mal; ils imposeront les mains sur les malades et les malades seront guéris [5]. Les merveilles accomplies par saint Firmin étaient la réalisation de ces promesses.

[1] *Acta S. Firmini*, 17. — Malbr. t. I, p. 124. — De Court le nomme *Cassius*.

[2] *Acta S. Firmini*. 17.

[3] *Brev. Amb.*, 1607 et 1667, lectio VI.

Hic leprosis munda cutis,
Cæcis lumen, sermo mutis,
Ejus ope redditur.
Ancienne Prose de saint Firmin.

Firmat prodigiis dicta vir eloquens :
Mundat voce lepram, luce carentibus
Visum restituit; deficientibus
Vires inserit artubus.
Propr. Ambian. Hymn. ad Laudes.

[4] Multasque alias virtutes innumerabiles, per eum Dominus operatus est. — *Acta S. Firmini*, 17.

[5] Ev. S. Marc., c. XVI, v. 17, 18.

CHAPITRE VIII

Saint Firmin continue son Apostolat chez les Ambiani. — Il évangélise les Morins.

> **Missus sum prædicare Evangelium filii Dei vivi : Ut cognoscant gentes non esse alium Deum in cælo et in terra.**
>
> *Brev. Ambian.* **1667.** — ***Répons des Matines de la fête de saint Firmin***
>
> **Tenete traditiones quas didicistis.**
>
> **S. Paul,** ***Ep, ad Thess.*** **2ᵃ, c. II, v. 14.**

Quelque nombreuses que fussent les conversions opérées par Firmin, dans l'enceinte de la cité Amiénoise, elles ne parvenaient pourtant pas à satisfaire le zèle ardent qui embrâsait le cœur du saint Évêque. En voyant ces âmes privilégiées embrasser avec amour la Foi chrétienne, il pensait à celles des autres habitants de l'Ambianum, encore enveloppées des ténèbres du paganisme comme un cadavre de son linceul. Il ne voulut donc pas rester à toujours enfermé dans les murs de Samarobrive, et la quittant, seulement pour quelque temps, il alla annoncer également Jésus-Christ au peuple des campagnes. La tradition, qui nous a conservé le souvenir de cette partie de son apostolat, indique plusieurs endroits du

diocèse d'Amiens qui furent témoins de ses prédications : tels sont Picquigny, Vignacourt et les environs de Boves.

Picquigny, bourg situé sur la Somme, à trois lieues d'Amiens, remonte à une antiquité assez reculée. On a fait plus d'une fable sur sa fondation et son origine, et certains auteurs ont même voulu que le nom de Picard vînt de celui de Picquigny. On y voit les ruines de l'ancien château des vidames d'Amiens, dont la construction première remonte au onzième ou douzième siècle.

Il est de tradition à Picquigny que saint Firmin y a prêché la Foi. On y voit encore, à l'entrée de la rue des Chanoines, à gauche, un petit monument en pierre placé à l'endroît où le saint Apôtre a annoncé la parole de Dieu [1].

Vignacourt est un des plus grands villages de France, du canton et à deux lieues au Nord-Est de Picquigny; il compte près de quatre mille habitants. L'apostolat de saint Firmin à Vignacourt a toujours été regardé par les anciens comme un fait hors de doute. On y voit, au lieu dit la Follemprise, une vieille chapelle, dont l'origine remonte au moins au XIe ou XIIe siècle, assez grande, mais manquant de tout ornement. Elle se nomme l'église de Saint-Firmin; le cimetière de la commune l'entoure. Mais cette chapelle existait bien avant ce cimetière et une tradition non interrompue a toujours rapporté que c'était là que saint Firmin avait prêché l'Évangile, alors qu'il parcourait les campagnes de l'Ambianum [2].

Sans doute, au milieu de ses courses évangéliques, Firmin revenait fréquemment à Amiens; puis, après avoir encore annoncé pendant quelque temps les vérités du Christianisme à ses auditeurs attentifs, il retournait vers les habi-

[1] V. chapitre xxv. — Goze, *Hist. du château de Picquigny*, p. 24.

[2] Renseignements de M. l'abbé Mille, chan. hon. d'Amiens, curé de Vignacourt, lettre du 11 octobre 1856.

tants des campagnes, avec lesquels sa tâche devait être plus rude. Le peuple des villes, auquel les conquérants avaient fait abjurer de force le druidisme pour embrasser le polythéisme Gréco-Romain, devait moins tenir et tenait moins en effet à ses croyances religieuses. Il n'en était pas de même dans les campagnes, où le druidisme, banni des cités, s'était ancré avec l'énergie du désespoir, et où nous le trouverons encore, plus ou moins caché et défiguré, pendant plusieurs siècles. Car, violemment ébranlé au IV[e] siècle, par saint Firmin-le-Confesseur, il ne disparut entièrement que vers le VI[e], grâce aux moines, dont les prédications contribuèrent puissamment à effacer ses derniers vestiges, dans le cœur des habitants des villages et des hameaux picards.

Notre Saint ne se borna pas à évangéliser les seuls environs de sa ville épiscopale. Il s'avança plus loin et porta le flambeau de la Foi chez ces Morins, les derniers des hommes [1], comme on les nommait alors, dont le nom s'est déjà rencontré sous notre plume et dont nous devons parler ici avec quelques rapides détails.

L'étendue du pays des Morins était considérable. Ses limites ne sont pas toujours bien nettement tracées. Selon l'opinion la plus admissible, il comprenait le Ponthieu et l'ancien et immense diocèse de Thérouanne, qui, après la destruction de cette cité par Charles-Quint, en 1553, forma ceux de Boulogne, de Saint-Omer et d'Ypres. Les bornes de la Morinie étaient donc : au nord l'Océan germanique; à l'est les Ménapii; au sud les Atrebates et les Ambiani; à l'ouest la mer Britannique [2].

Ce pays avait peut-être reçu quelques semences du

[1] Extremique hominum Morini,...
Virgile. *Énéide*, l. VIII, v. 727.
Ultimique hominum existimati Morini.
Pline.

[2] Hennebert, *Hist. générale d'Artois*, t. 1[er], p. 19. — Dom Devienne, *Histoire d'Artois jusqu'à Hugues-Capet*, p. 14-15. — Malbrancq, *De Morinis*, t. I, livre 1[er].

Christianisme, dès avant saint Firmin. Joseph d'Arimathie, allant prêcher Jésus-Christ dans la Grande-Bretagne, aborda, dit-on, au Port Itius [1], l'an 62 ou 63. On rapporte encore que saint Pierre, persécuté par les Romains, se réfugia en Angleterre et qu'il s'embarqua pour cette île au même Port Itius. Enfin, des écrivains modernes ont supposé que ce port avait eu le bonheur de posséder saint Paul, lorsque, délivré de ses liens, il se vit miraculeusement transporté en Espagne, en France et en Angleterre [2].

Hennebert qui, sans un peu trop de respect pour les idées de son temps, aurait peut-être regardé une partie de ces faits comme indubitable, trouve plus certaine la mission dans la Morinie de saint Martial de Limoges et celle de saint Sixte, de Reims.

Saint Martial, que nous avons déjà mentionné au chapitre III, annonça surtout l'Évangile dans l'Aquitaine, qui lui avait été assignée. « Toutes les populations qui s'étendent du « Rhône à l'Océan et des Pyrénées à la Loire, lui doivent la « lumière du Christianisme et gardent des traces de son apos- « tolat [3]. » Mais son zèle ne se resserra point dans ces contrées, il entreprit le côté maritime, vers le Nord, avec l'ancien Artois, où il séjourna quelque temps.

Saint Sixte, premier évêque de Reims, reçut sa mission de saint Pierre ; pendant les dix années de son épiscopat, il répandit fort au loin la semence de l'Évangile [4].

Quoiqu'il en soit de la prédication de ces Saints dans la

[1] *Itius Portus* ou *Iccius Portus*. La position précise de ce port, situé sur les côtes de la Morinie, est très-controversée. Les uns le placent à Wissant; d'autres à Boulogne; d'autres à Calais, etc. C'est une question à peu près insoluble, comme toutes celles de ce genre. — V. Malbrancq, Hennebert, etc.

[2] Hennebert, *Hist. générale d'Artois*, t. 1er, p. 145-147.

[3] *Vies des Saints de l'Église de Poitiers*, par l'abbé Auber, p. 226.

[4] Hennebert, *Hist. générale d'Artois*, t. 1er, p. 147.

Morinie, leur apostolat y a laissé peu de traces, et les plus anciens souvenirs du Christianisme dans ces contrées, connus d'une manière à peu près certaine, remontent à notre saint Firmin.

Les Actes du saint Évêque sont silencieux sur cette partie de sa vie; comme pour son apostolat en Normandie, nous ne pouvons donc l'entrevoir qu'à la lumière de la tradition. La plupart des historiens [1] mentionnent les prédications de saint Firmin dans la Morinie, qui sont aussi relatées dans les légendes des Propres Amiénois et Artésien [2]; mais ils ne nous donnent presque aucun détail. On croit, dit Hennebert, que les habitants de Boulogne, Montreuil et Thérouanne ont participé aux fruits de son apostolat. Et c'est tout. Si nous ouvrons le docte Malbrancq, cet écho fidèle des anciennes traditions de son pays, qu'il avait passé tant d'années à recueillir, nous y lisons que saint Firmin parcourut le Ponthieu, ou *Pontivum Morinorum*, qu'il évangélisa jusqu'à la Canche et au-delà; qu'il y éclaira plusieurs localités par sa présence, ses instructions et même peut-être par ses miracles. Montreuil, dit-il, qui alors était un petit bourg, lui conserve une grande vénération et montre une église élevée en son honneur. Son culte n'est pas moindre en un autre village de cette contrée, situé sur la Canche, et qui, ainsi que son église, porte le nom de Saint-Firmin. Mais ce fut surtout à Boulogne que son œuvre fut fructueuse, et saint Firmin-le-Martyr est compté parmi les premiers apôtres de cette ville, qu'il engendra à Jésus-Christ en même temps que celle d'Amiens [3].

[1] Hennebert, *Hist. générale d'Artois*, t. 1er, p. 161. — Henry, *Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne*, p. 249. — Bertrand, *Histoire de Boulogne-sur Mer*, t. 1er, p. 35. — *Légendaire de la Morinie* ou Vies des Saints de l'ancien diocèse de Thérouanne, p. 370, etc.

[2] *Propr. Amb.*, in fest. S. Firmini martyris, lect. v. — *Propr. Atrebatense*, id. lect., vi.

[3] Monstrolium, quod tunc temporis vicus erat perexiguus.... templum ejus nomini sacrum cum pluribus Sacerdo-

Maintenant, si nous voulons rechercher les autres lieux évangélisés par saint Firmin dans le *Pontivum Morinorum* et le *Pagus Gessoriacus* [1], nous ne trouverons que des probabilités. A cette époque, la ville la plus importante d'Amiens aux limites du Ponthieu était Quantawic, situé, selon les uns, à Étaples, selon d'autres à Wis-ès-Marets, hameau de la commune de la Calotterie, sous les murs de Montreuil. Cette ville fut probablement au moins visitée par saint Firmin. Plusieurs villages de ces contrées l'honorent comme leur patron, peut-être en mémoire de son apostolat, tels sont : La Calotterie, Nempont-Saint-Firmin, etc. Montreuil avait avant la révolution une église collégiale dédiée à saint Firmin ; cette église était l'ancienne chapelle castrale des Comtes, et, chose digne de remarque, des nombreuses églises de cette ville, elle était la seule dont l'abbé de saint Salve ne fût pas curé primitif [2]. Ne serait-ce pas parce qu'elle était plus ancienne que cette abbaye ?

Ces paroisses, actuellement dans le diocèse d'Arras, avaient toujours, avant la révolution, fait partie du diocèse d'Amiens.

Le diocèse de Boulogne, nous le dirons ailleurs, comptait également plusieurs églises dédiées à notre grand Apôtre [3].

Firmin, après ces riches moissons évangéliques, retourna à Amiens, sa ville chérie entre toutes les autres, et continua à y annoncer le Dieu des chrétiens. Lorsqu'il faisait entendre la parole de Vie aux Amiénois, dit une ancienne tradition, rapportée par les vieux Bréviaires, il répétait souvent :

tiis ostentat.... annuatim tertiò festum ejus diem prosequitur. Non minor in pago eidem Quantiæ adsito veneratio, cui cum templo S. Firmini nomen est. Sed præsertim apud Bononiam nostram frugifera ejus fuit opera. Inter primores suos Apostolos Firminum Martyrem volunt ipsi, eam urbem cum Ambiano per eum Christo partam agnoscentes. — Malbrancq, *De Morinis*, t. 1er, lib. II, cap. X, p. 123.

[1] Le Boulonnais.

[2] Renseignements de M. Ch. Henneguier, de Montreuil, du 11 juillet 1855.

[3] L'abbé Van Drival, *Histoire des Évêques de Boulogne*, p. 85 et suiv.

« Mes petits-fils, sachez que Dieu le Père, Créateur de toutes « choses, m'a envoyé vers vous, pour purifier cette cité du « culte des idoles, et pour vous prêcher Jésus-Christ, et Jésus-« Christ crucifié selon la faiblesse de la chair, vivant par la « force de Dieu [1]. »

Saint Firmin fit-il construire à Amiens quelque église ou chapelle ? Ses Actes et la tradition sont muets sur ce point. Néanmoins il est à croire que si, pendant son apostolat dans cette ville, on n'y éleva point précisément de temple chrétien, les fidèles avaient cependant au moins un lieu de réunion, où le saint Évêque offrait le saint sacrifice et où il rassemblait ses ouailles pour leur prêcher la parole de Dieu [2].

Cette divine semence tombait sur un terrain bien préparé, qui lui faisait porter des fruits au centuple, et comblait d'une douce joie le cœur du fervent Missionnaire. La Foi chrétienne s'établissait dans ce pays, elle y poussait ces racines fortes et profondes que dix-sept siècles n'ont fait qu'affermir, qui ont survécu à toutes les révolutions, à tous les bouleversements et qui la font encore resplendir de nos jours d'une éternelle jeunesse.

[1] Qui (Firminus) dum populum evangelicis et apostolicis instrueret documentis, frequenter habuisse dicitur. Filioli, scitote quoniam Deus pater Creator omnium misit me ad vos, ut hanc civitatem ab idolorum cultura mundarem, et prædicarem vobis Jesum Christum, et hunc crucifixum ex infirmitate, viventem ex virtute — *Brev. Amb.* 1485, 1528, 1607 et 1667, in fest. Ingressus S. Firmini mart.

[2] L'auteur d'un travail intitulé *Mémoires pour servir à l'histoire de l'église de Nostre Dame Saint Firmin, dite Saint Acheul* publié depuis peu, mais écrit en 1712, suppose que le lieu de réunion des chrétiens, pendant l'apostolat de saint Firmin, était chez le sénateur Faustinien. Un chapitre de cet ouvrage est intitulé *Église de Saint Acheul en la maison de Faustinien*, on y lit ce passage : « le « premier oratoire d'Amiens ne fut « pas un édifice bati exprès à cet « usage ; mais ce fut une salle ou une « chambre de la maison de Faus-« tinien. » Cela n'est tout au plus qu'une hypothèse. — V. *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, publiés par M. de Beauvillé. — Paris, imprimerie impériale, 1860, p. 349-352.

CHAPITRE IX

Suite de l'Apostolat de saint Firmin à Amiens. — Il est dénoncé par les prêtres païens.

> Au pœuple d'Amiens anũcha.
> La sainte loy euvangelique.
> Tant que pluseurs deulz adrescha.
> A tenir la foy catholique.
>
> *Rimes du* XV[e] *siècle, à la clôture du chœur de Notre-Dame d'Amiens.*

Pendant un espace de temps qu'on ne peut préciser exactement, mais dont la durée ne fut pas de moins d'un an, et probablement de beaucoup plus, Firmin continua donc à évangéliser les Ambiani, et toujours Dieu bénit ses efforts. Les conversions se multipliaient de plus en plus et Samarobrive, de païenne qu'elle était lors de l'arrivée de notre Saint dans ses murs, promettait de devenir bientôt une ville entièrement chrétienne. Ces merveilles s'opéraient au grand désespoir des prêtres idolâtres, qui voyaient de jour en jour les Ambiani délaisser leurs dieux, pour la Religion de Firmin, au point qu'il finissait par ne plus se présenter un seul adorateur dans les temples de Jupiter et de Mercure. Les oracles des faux dieux rendus muets par la présence de saint Satur-

nin à Toulouse [1], avaient par leur silence causé la mort de ce saint apôtre de la Gaule; la désertion de leurs temples à Amiens devait occasionner celle de saint Firmin.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, notre Saint ne se contenta pas d'annoncer Jésus-Christ aux seuls habitants de la capitale des Ambiani, mais il parcourut en évangélisant une grande partie, sinon l'intégrité de leur territoire. Aux lieux que nous avons déjà cités comme désignés par la tradition pour avoir été témoins de son apostolat, nous ajouterons une éminence qui se voit près de Boves, entre la route d'Amiens à Péronne et celle d'Amiens à Montdidier, et qui est appelée dans le pays le *Mont d'Évangile*, parce que, dit la tradition locale, saint Firmin, du haut de cette élévation, annonça l'Évangile aux populations d'alentour, accourues pour entendre ce merveilleux étranger. La même tradition ajoute que saint Firmin vint plusieurs fois d'Amiens annoncer Jésus-Christ en ce lieu.

Cependant les temples des idoles de Samarobrive restaient vides et les païens eux-mêmes étaient forcés de reconnaître l'éloquence de notre grand Apôtre. Le bruit de ses prédications, et des nombreuses conversions qu'il opérait, finit par parvenir jusqu'aux oreilles des gouverneurs de la province, Longulus et Sébastien, qui étaient alors à Trèves, métropole de la première Belgique. Ils se hâtèrent immédiatement de venir à Amiens et y arrivèrent bientôt [2]. — C'était dans le courant du mois de septembre. — Dès leur entrée dans la cité, ils ordonnèrent que tous les habitants eussent à se réunir sous trois jours au Prétoire, dit Cimilien [3]. L'orage se préparait, bientôt il allait éclater sur la tête de Firmin.

[1] *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, XIV-XVII. — *Acta S. Saturnini*, ap. Ruinart, p. 110.

[2] *Acta S. Firmini*, 13. — *Brev. Amb. ant.*, lect. VII.

[3] Ante tribunal præsidentes, data

Les trois jours écoulés, tout le peuple Ambianien, selon l'expression du bon de La Morlière, les troupes, les tribuns se rendirent au prétoire [1]. Les prêtres païens n'avaient pas non plus manqué de s'y trouver; ils voyaient enfin arriver le moment de se débarrasser d'un homme, qu'ils regardaient comme un rival, qui les importunait depuis longtemps, et comme un adversaire redoutable de leurs dieux. D'après le récit qu'on va lire, il est même permis de supposer qu'ils avaient provoqué cette convocation.

Quand tous furent rassemblés, les gouverneurs ordonnèrent aux membres de la curie de la cité et aux prêtres des temples de s'approcher, et, lorsqu'ils furent devant eux, Sébastien harangua la foule en ces termes :

« Les très-sacrés Empereurs [2] ont décrété que l'honneur « et le culte des dieux, leur soient conservés dans toutes les « contrées du monde, par tous les peuples et toutes les na- « tions. Ils veulent qu'on offre de l'encens sur leurs autels et « qu'on les vénère, selon les antiques coutumes des princes. « Si quelqu'un tente donc de venir contre les décrets des « très-sacrés Empereurs, ou d'y apporter la moindre opposi- « tion, qu'il soit tourmenté de divers supplices, et, d'après

jussione præceperunt, ut universi tertia die convenirent ad prætorium Cimilianum. — *Acta S. Firmini*, 13. — Un manuscrit des Actes de saint Firmin donne à ce prétoire le nom d'*Emilianum*, l'édition de ces Actes publiée par Bosquet le nomme *Æmilianum,* Malbrancq met *Canilianum*. D. Grenier, dans son *Introduction à l'Histoire générale de Picardie*, p. 95, appelle le prétoire d'Amiens *Cuiniliacum*.

[1] *Acta S. Firmini,* 13.

[2] Dans plusieurs manuscrits et dans l'édition des Actes de saint Firmin publiée par Bosquet, il y a de plus en cet endroit *Dèce et Valérien,* mais dans les manuscrits suivis comme plus corrects par les Bollandistes, les noms des Empereurs ne sont pas exprimés. Les auteurs de la *Gallia Christiana*, t. x, col. 1150, s'appuyaient sur ce passage pour dire que notre Saint avait souffert avant l'édit de Dioclétien de 303. Nous indiquerons plus loin que son martyre est bien antérieur à Dèce et à Valérien.

« les décrets des sénateurs et des princes de la République « Romaine, qu'il subisse la peine capitale [1]. »

Quand Sébastien eut cessé de parler, Auxilius, curial et prêtre des temples de Jupiter et de Mercure, prit la parole pour lui répondre. « Il y a ici, dit-il, un Pontife des chrétiens, qui non-seulement détourne la ville d'Amiens du culte et de la religion des dieux; mais qui paraît séparer l'univers entier et tout l'Empire Romain du culte des dieux immortels [2]. »

« Quel est, reprit Sébastien étonné, quel est celui qui ose « commettre un si grand crime et une telle profanation ? »

« Il se nomme Firmin, répondit le prêtre païen, c'est un Espagnol, très-adroit et très-éloquent et d'une grande sagacité. Il prêche et enseigne au peuple qu'il n'y a aucun autre Dieu, ni aucune autre puissance dans les cieux et sur la terre que le Dieu des chrétiens, Jésus-Christ, qu'il nomme de Nazareth. Il le dit tout puissant par dessus tous les dieux; quant à nos dieux, il les appelle des démons et les dénonce hautement à tous comme des idoles et de vains simulacres, sourds, muets et insensibles. Il détourne tellement le peuple de leur religion, qu'il ne vient plus personne pour offrir de l'encens, ni pour prier, dans les temples vénérables de Jupiter et de Mercure et il séduit en faveur de la secte chrétienne les cœurs de tous les sénateurs. Si vous ne le faites pas périr et si vous ne lui faites pas subir divers supplices, pour l'exemple des autres, il s'en accroîtra un grand danger pour la République et il s'efforcera de bouleverser la stabilité de l'Empire jusque dans ses fondements. Mais, écoutez nos conseils, très-excellent gouverneur; pour sauver la République et pour retirer nos dieux et nos déesses d'un si grand péril,

[1] *Acta S. Firmini*, 14. [2] *Acta S. Firmini*, 14.

ordonnez qu'il soit amené à votre tribunal en présence de tous [1]. »

Le discours ou plutôt le requisitoire d'Auxilius produisit sur Sébastien l'effet que le prêtre païen en attendait. « Le très-excellent gouverneur, » désireux de sauver les dieux et les déesses du grand péril qui les menaçait, ordonna à ses soldats de se saisir de Firmin et de le lui amener, deux jours après, aux jeux du théâtre près la porte Clypéenne [2].

Auxilius triomphe, l'heure du martyre va sonner pour le premier Évêque d'Amiens ; encore quelques jours et son éloquente parole ne proclamera plus la vanité des dieux de l'Empire et la grandeur du Dieu des Chrétiens. Mais la victoire du prêtre idolâtre ne sera pas de longue durée, deux siècles ne s'écouleront pas et les dieux, déjà dans un si grand péril, auront à jamais quitté leurs temples solitaires, dont les colonnes brisées deviendront des bornes de champs [3]; tandis que le Pontife chrétien, du haut de sa céleste demeure, verra son œuvre, continuée et affermie par de pieux et illustres prélats, qui perpétueront ses vertus, subsister et fleurir, longtemps après la chûte du fier Empire Romain.

Mais, ne nous laissons pas entraîner trop loin de notre sujet principal et continuons l'histoire de notre grand Apôtre. La terreur des chrétiens dut être grande, à Samarobrive, quand ils entendirent prononcer la mise en accusation de leur bien aimé pasteur ; car ils ne pouvaient l'ignorer, alors pour un chrétien la mise en jugement c'était la condamnation. La mort de saint Lucien et de ses compagnons à Beauvais, qu'ils devaient bien connaître, peut-être même

[1] *Acta S. Firmini*, 14.

[2] *Acta S. Firmini*, 15. — *Brev. Amb. ant.*, lect. VIII.

[3] La borne qui, jusqu'en 1856, séparait le territoire de Camon de celui de la Neuville-lez-Amiens, est en marbre rouge et passe pour un fragment de colonne d'un des temples païens d'Amiens.

celle de saint Denis l'Aréopagite, à Paris, leur faisait présager le sort de Firmin. Et cependant, pénétrés de la Foi qu'il leur avait prêchée, pouvaient-ils désirer qu'il la reniât pour échapper aux supplices ! Non, sans doute, mais aussi quelles durent être leurs angoisses quand ils virent leur saint Évêque prendre la magnanime résolution d'aller de lui-même, avant le jour fixé par Sébastien, se présenter devant lui, c'est-à-dire se livrer aux bourreaux. Seule, leur confiance en Dieu put les soutenir et sans doute aussi Firmin les encouragea; sa course ici-bas allait se terminer, mais ses ouailles, ce troupeau chéri qu'il avait engendré à Jésus-Christ par l'Évangile, elles allaient rester seules, pauvres brebis privées de pasteur. Il les réconforta avant de marcher au martyre, il les engagea à tourner leurs regards suppliants vers Celui qui donne aux lis des champs leur parure, qui n'a jamais laissé ses enfants au besoin, et, l'histoire nous le prouve, son secours ne leur a pas manqué.

CHAPITRE X

Interrogatoire de saint Firmin.

> Ante præsides et reges stabitis propter me, in testimonium illis. Et in omnes gentes primùm oportet prædicari Evangelium. Et cum duxerint vos tradentes, nolite præcogitare quid loquamini : sed quod datum vobis fuerit in illa hora, id loquimini. Non enim vos estis loquentes, sed Spiritus sanctus.
>
> *Evang. S. Marc*, c. XIII, v. 9-11.

Firmin apprit bientôt l'arrêt porté contre lui. Prêtre du Très-Haut, Évêque, pasteur des peuples, se laissera-t-il conduire sur ce proscenium, où de vils histrions, d'infâmes baladins ne cessent d'outrager la morale [1] ? Non certes, et le lendemain, sans craindre la mort et sans avoir la pensée de se dérober par la fuite aux tourments dont il était menacé, il alla de lui-même se présenter aux juges. Deux fois déjà il a été près de mourir pour son Dieu, aujourd'hui il espère que son pèlerinage ici-bas, va bientôt se terminer. Depuis plusieurs années qu'il annonce la bonne Nouvelle aux peuples

[1] Goze. *Histoire des rues d'Amiens*, t. II, p. 29.

des Gaules, il a amené un grand nombre d'âmes à la connaissance du vrai Dieu ; avant d'arriver sur la terre picarde, sa longue course évangélique, à travers les dangers de la Gaule idolâtre, a été une perpétuelle victoire remportée sur l'enfer. Que lui reste-t-il maintenant à faire ici-bas, sinon à sceller de son sang la Foi qu'il a prêchée? En allant s'offrir lui-même à Sébastien, Firmin pouvait adresser à ses enfants d'Amiens ces paroles qu'écrivait saint Paul à son disciple Timothée : « Pour moi, je m'en vais, et le temps de ma dé-« composition est tout proche. J'ai combattu un bon combat, « j'ai consommé ma course, j'ai gardé la Foi. Il me reste à re-« cevoir la couronne de justice, que le Seigneur me donnera « en ce jour, lui qui est le juste Juge [1]. » Le saint Évêque va affronter des périls, les prêtres païens demandent à grands cris que « le Pontife des chrétiens » soit torturé, mais, ces tortures, il ne les redoute pas. Dieu, qui l'a envoyé, qui l'a déjà soutenu dans tant de luttes, ne l'abandonnera pas et lui donnera encore les forces nécessaires pour sortir victorieux de ce dernier assaut.

Le lendemain du jour de sa dénonciation, sans attendre que les gardes vinssent s'emparer de lui, à l'expiration du délai fixé par le gouverneur, Firmin se rendit donc de lui-même au prétoire et se présenta courageusement devant le tribunal. Bien loin de déguiser sa Foi, il dit à Longulus et à Sébastien qu'ils devaient adorer le Dieu tout-puissant, Jésus-Christ de Nazareth, et leur déclara que leurs dieux et leurs temples devaient être renversés [2].

Sébastien, entendant ce langage si différent du ton miel-

[1] Ego enim jam delibor, et tempus resolutionis meæ instat. Bonum certamen certavi, cursum consumavi, fidem servavi. In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex. — S. Paul, *Ep. ad Timoth.* 2ª, c. IV, vers. 6-8.

[2] *Acta S. Firmini*, 15.

leux et hypocrite des prêtres païens, se tourna vers l'Évêque et lui dit : « Es-tu cet homme détestable qui détruit les « temples des dieux et qui arrache le peuple à la sainte religion des très-sacrés Empereurs ? D'où es-tu ? Quel est ton « pays et de quelle famille sors-tu [1] ? »

« Si vous demandez mon nom, répondit-il, je me nomme « Firmin, je suis Espagnol de naissance, du rang des sénateurs et citoyen de Pampelune ; je suis Chrétien par la foi « et la doctrine, revêtu de la dignité épiscopale. J'ai été envoyé pour prêcher l'Évangile du Fils de Dieu, afin que « toutes les nations connaissent qu'il n'y a aucun autre Dieu, « ni au ciel ni sur la terre. Il a tout fait de rien et tout se « soutient par lui. Son pouvoir s'étend sur la vie et la mort ; « personne ne peut échapper à la main de Celui qu'entourent les Anges et les Vertus célestes, devant lequel tout « genou fléchit au ciel, sur la terre et dans les enfers : il « abaisse les royaumes et détruit les trônes des rois ; c'est « sous lui que les temps courent et que les générations changent ; pour lui il ne subira aucun changement, parce qu'il « est toujours le même et parce que ses années ne s'écoulent « pas. Quant aux dieux que vous adorez, par les artifices « du démon, ce sont des simulacres sourds, muets et insensibles, qui trompent les âmes et plongent leurs adorateurs « au fond de l'enfer. Je vous déclare qu'ils sont les ouvrages « du démon et que toutes les nations doivent les abandonner, « pour ne pas être plongées avec eux dans les profondeurs « des abîmes infernaux, et dans les tourments éternels, où est « le démon leur père [2]. »

Le gouverneur avait laissé le saint Apôtre continuer jusqu'à la fin sa digne et courageuse réponse. Mais, quand Firmin eut cessé de parler, Sébastien, transporté de colère,

[1] *Acta S. Firmini*, 15. [2] *Acta S. Firmini*, 15. — Cf. *Brev. Amb. ant.*

poussa un grand cri et, dès que le silence fut rétabli, il lui adressa ces paroles : « Par les dieux et les déesses immor- « telles et leur invincible puissance, je t'adjure, Firmin, de « te repentir de ta folie, et de ne pas t'éloigner de la sainte « religion de tes pères; mais de sacrifier à l'instant aux dieux « et aux déesses, car, si tu ne le fais pas, tu subiras des « tourments de tout genre et je te ferai périr, aux yeux de « tous, d'une mort honteuse [1]. »

Ces menaces ne pouvaient ébranler le courage de Firmin; sans hésiter, il répond sur le champ au gouverneur: « Sachez « bien, Sébastien, que je ne crains pas les peines et les tour- « ments que vous me promettez; mais je m'afflige bien plus « de votre folie et de votre orgueil, en voyant que vous « croyez qu'un serviteur du Dieu immortel et souverain do- « minateur de toutes choses, puisse être inquiété par la « crainte de divers genres de tourments; plus vous me pro- « mettez de supplices, plus le Dieu tout puissant me donnera « de force pour les supporter, afin que, par tant de combats, « je mérite d'arriver à la couronne de la gloire incorruptible; « je ne veux pas, par crainte des peines temporelles que « vous me promettez, perdre la vie éternelle dans le royaume « du Fils de Dieu, où nous régnerons tous sans fin avec lui. « Pour vous, vous souffrirez les supplices, les tourments « perpétuels et les flammes inextinguibles de l'enfer, et vous « y brûlerez à jamais, dans l'ardeur d'un feu qui ne s'étein- « dra pas, à cause de l'impiété que vous professez en persé- « cutant les serviteurs de Dieu [2]. »

Le gouverneur était stupéfait de la constance du Martyr et de la hardiesse de ses réponses. Le peuple, qui entourait le prétoire, n'en était pas moins frappé, et les Amiénois, se

[1] *Acta S. Firmini*, 16. — Cf. *Brev. Amb. antiq.*

[2] *Acta S. Firmini*, 16. — Cf. *Brev. Amb. antiq.* lect. IX.

souvenant des prodiges que saint Firmin avait opérés parmi eux, au nom du Dieu dont il annonçait la Foi, voulaient l'arracher des mains de son bourreau [1]; mais Dieu ne le permit pas; il trouvait que son serviteur avait assez combattu sur cette terre; il était juste qu'il allât dans les cieux recevoir la récompense de ses impérissables travaux: cette couronne de gloire que saint Honorat lui avait promise, en lui assignant sa mission.

Cependant, craignant, s'il faisait torturer publiquement Firmin, de provoquer un soulèvement populaire, du genre de celui de Beauvais, Sébastien, tout aussi cruel mais moins courageux que d'autres persécuteurs des chrétiens, dissimula sa colère et feignit de laisser en aller le missionnaire qui l'avait si intrépidement bravé; mais en même temps il ordonna à ses soldats de se saisir de lui, et de le remettre entre les mains des gardiens de la prison située dans le château de la ville, où il donna l'ordre de le décapiter secrètement, pendant le silence de la nuit, et de cacher son corps, après l'avoir mis en pièces, pour qu'il ne fût pas recueilli et honoré par ceux qu'il avait amenés à la vraie lumière [2].

Firmin sortit donc librement du prétoire et les chrétiens alarmés, purent se rassurer un instant, et croire que leur père bien-aimé ne serait pas inquiété d'avantage, leur erreur ne devait malheureusement pas être de longue durée.

Tandis que le saint Évêque, qui ne cessait de fortifier le peuple d'Amiens dans la Foi, lui annonçait comme de coutume la parole de Dieu, les soldats de Sébastien s'emparèrent tout-à-coup de lui avec dureté et l'emmenèrent, comme un vil criminel, dans la prison dont il ne devait plus sortir. « Ah ! qu'il devait être beau à voir, » dirons-nous en parlant

[1] Volebat eum populus de Sebastiani manibus cruere. — *Acta S. Firmini*, 17.

[2] *Acta S. Firmini*, 17. — *Propr. Amb.* lect. VI, etc.

de notre grand Apôtre, comme le pieux Mgr Retord, évêque d'Acanthe, racontant le supplice de M. Bonnard, décapité pour la Foi au Tong-King le 1er mai 1852 [1]. — Heureuse et sainte immortalité de l'Église, grâce à vous, nous pouvons, à dix-sept siècles de distance, admirer des missionnaires, succombant pour la même Foi, sous le fer des ennemis du Christianisme qui ne font que l'affermir en voulant le renverser. — Oui, qu'il devait être beau à voir, Firmin marchant à la mort, c'est-à-dire partant pour les cieux! Sans doute alors il pensait à sa belle patrie dont il est la gloire, mais il ne la regrettait pas; car s'il laissait peut-être des parents sur la terre, il devait les revoir dans la cité permanente où il allait recevoir sa palme et sa couronne.

Pendant le trajet du lieu de son arrestation à la prison, Firmin ne cessa, malgré la colère de ses gardes, de louer à haute voix le Dieu pour lequel il allait mourir. Il arriva enfin dans ce redoutable Castillon, qu'un de ses successeurs devait renverser, dix siècles plus tard. Les soldats se hâtèrent de le pousser dans un obscur cachot, tel que ceux des esclaves; après en avoir scellé la porte et y avoir placé des gardes, ils s'en allèrent [2], laissant le saint Martyr seul avec Dieu.

[1] *Annales de la Propagation de la Foi*, tom. XXV, p. 74, nº de janvier 1853.

[2] *Acta S. Firmini*, 17.

CHAPITRE XI

Martyre de saint Firmin.

Longulus et Sebastien.
Des ydolatres a l'instance.
Le Sainct martyr par faulz moyen.
Emprisonerent. Et puis. sans ce.
Que le peuple en eut cognoissance.
Secrètement. contre raison.
Firent de nuit soubz leur puissance.
Trenchier son chief en la prison.

Rimes du XVe siècle à la clôture du chœur de Notre-Dame d'Amiens.

Pretiosa in conspectu Domini mors Sanctorum ejus.

Psalm. CXV.

L'heure de la mort était sonnée pour Firmin. Quand la nuit eut couvert Samarobrive de ses voiles, pendant que tous ses habitants étaient ensevelis dans le sommeil [1], les soldats de Sébastien veillaient. Le gouverneur, qui n'avait pas osé faire supplicier publiquement le saint Évêque, ne voulait pas cependant le laisser vivre; il avait donc, comme nous venons de le voir, donné l'ordre de le faire périr pendant la nuit, et il n'était pas à craindre qu'on oubliât de l'exécuter.

[1] *Acta S. Firmini*, 17.

Au milieu des ténèbres, des soldats armés d'épées [1] se dirigèrent vers le château qui dominait la cité Amiénoise, et dont la masse sombre se dressait au sein de l'obscurité, comme un géant sauvage. Ces hommes venaient accomplir l'arrêt du gouverneur. Ils pénétrèrent dans le fort et se rendirent à la prison de l'Évêque. Quand saint Firmin les vit entrer, loin de s'effrayer, il ne put contenir sa joie ; le bonheur de donner sa vie pour Jésus-Christ le remplit tout entier [2], et il s'écria en versant des larmes d'allégresse :

« Je vous rends grâces, Seigneur Jésus-Christ, souverain
« Rémunérateur de tous les biens, bon Pasteur qui avez
« daigné m'appeler à partager le sort de vos fidèles. Daignez
« donc, Roi pieux, Roi très-clément, garder miséricordieuse-
« ment ceux que vous avez voulu acquérir par notre minis-
« tère et exaucer avec clémence tous ceux qui imploreront
« votre assistance par mon intercession, parce que votre
« règne et votre puissance dureront pendant les immortels
« siècles des siècles [3]. »

Sa prière achevée, il s'abandonna au bourreau et un des soldats, tirant son glaive, ne craignit pas de frapper cette tête sainte, dont la bouche n'avait jamais prononcé que des paroles de douceur, et ne s'était ouverte que pour annoncer le salut à ceux qui, en récompense, lui donnèrent la mort.

Ainsi mourut saint Firmin, le premier Évêque de l'antique Samarobrive, celui qui convertit nos pères et auquel notre patrie doit le bienfait de l'Évangile. « C'est ainsi qu'il devint « Martyr du Seigneur par la confession de la sainte Trinité « et qu'il fut glorieusement couronné dans les cieux [4], » le vingt-cinquième jour du mois de septembre, dans les pre-

[1] *Acta S. Firmini*, 17.
[2] *Acta S. Firmini*, 17.
[3] *Acta S. Firmini*, 17. — Cf. *Brev. Amb. Antiq.* lect. IX. *Propr. Amb.* lect. VI. Malbrancq, *De Morinis*, t. I, p. 124.
[4] *Acta S. Firmini*, 17.

mières années du second siècle, sous le règne de Trajan [1].

Le sang de Firmin, répandu sur le sol humide de sa prison souterraine, était le premier sang chrétien versé par le paganisme, dans la capitale des Ambiani. S'il eût été donné au bourreau, qui venait de le faire couler, d'élever ses regards au-dessus de ce monde, il l'eût pu voir monter, comme un suave encens, jusqu'au pied du trône du tout Miséricordieux qui règne dans les cieux, pour retomber ensuite, en une douce rosée de grâce et de sanctification, sur les cœurs, encore arides et desséchés, de ceux des habitants de Samarobrive, que le zèle et le dévouement du saint Apôtre n'avaient pu amener à la connaissance de la Foi.

Dieu accepta l'holocauste, il bénit la prière du Martyr et la ville, consacrée par le sang de son premier Évêque, devint plus tard une des plus chrétiennes cités de la France très chrétienne.

Le corps du saint Martyr fut laissé inanimé et sanglant dans la prison lieu de son supplice. Sébastien avait ordonné de le cacher et de le couper en morceaux, afin que les chrétiens ne pussent le recueillir; mais le sénateur Faustinien fit tant, qu'il parvint à l'enlever secrètement, pendant le silence de la nuit. Il le fit enterrer dans la sépulture de sa famille, située près de sa métairie, nommée Abladène [2], non loin de la cité des Ambiani, au lieu où se voit maintenant l'église de Saint-Acheul. Les restes du saint Évêque, entourés d'aromates et de linges précieux, y furent déposés dans un tombeau neuf et où personne n'avait encore été inhumé. Ils demeurèrent en ce lieu — où plus tard saint Firmin-le-Confesseur construisit la première cathédrale d'Amiens — pen-

[1] V. le chapitre suivant.

[2] *Acta S. Firmini*, 18. — MS. Insulense, *Vita S. Firmini*. — *Legenda quorumdam Sanctorum*, ap. MS. 82, Bibl. de Lille, f° 39, r°.

dant cinq siècles, jusqu'à l'époque où saint Salve les découvrit miraculeusement.

L'endroit où notre Saint reçut la sépulture fut ensuite illustré par de nombreux miracles, comme nous le lisons dans ses Actes :

« Par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la « louange et à l'honneur de son illustre témoin Firmin, de « grands et salutaires miracles s'opèrent dans ce lieu, car « des malades, y venant, y recouvrent la santé, des aveugles « la lumière, des boiteux y sont guéris et des possédés déli- « vrés du démon [1]. »

Sébastien ne survécut pas longtemps à son héroïque victime ; c'était la peur, on le sait, qui l'avait porté à faire ainsi périr en secret saint Firmin. Il craignait avec raison que le peuple s'insurgeât en voyant supplicier l'Apôtre que tous aimaient; et il espérait, en le faisant ainsi disparaître sans bruit, qu'on oublierait plus aisément le missionnaire et sa doctrine. Son calcul fut déçu, et sa lâche précaution ne l'empêcha point de porter la peine de sa cruauté, car, peu de jours après le supplice du saint Martyr, étant allé dans la cité des Bellovaques, les habitants, qui n'avaient pas oublié les prédications de Firmin, apprenant la mort de leur second apôtre, ne voulurent pas que son persécuteur restât sans châtiment, et, s'étant soulevé contre lui, ils le firent périr misérablement [2].

[1] *Acta S. Firmini*, 18.

[2] *Propr. Bellovacen.* lect IV. — *Legenda quorumdam Sanctorum*, ap. Ms. 82. Biblioth. de Lille, f° 39, r°. V. les annotations du P. Stilting dans son édition des *Actes de saint Firmin*, ap. *Boll.*, etc.

CHAPITRE XII

Epoque de la vie et de la mort de saint Firmin.

Res ardua est vetustis nouitatem dare, nouis authoritatem, obsoletis nitorem, obscuris lucem, fastiditis gratiam, dubijs fidem *(Pline)*.

Épigraphe des Antiquitez de la Ville d'Amiens *du chanoine Adrian de La Morlière*.

Rien n'est en apparence plus obscur, plus difficile à débrouiller que les questions relatives au temps précis de l'apostolat des Saints qui évangélisèrent la Gaule, dans les premiers siècles du Christianisme. Depuis tant d'années la plupart de nos hagiographes ont malheureusement obscurci ce qui était clair, à tel point que ce n'est plus qu'à grand peine qu'on peut de nos jours reconnaître la vérité, en mettant de côté les interminables dissertations des prétendus critiques du siècle dernier. Aussi ce chapitre a-t-il été la

[1] Ce chapitre a été lu à la Société des Antiquaires de Picardie dans sa séance du 9 mars 1858. Une analyse très succincte en a été publiée dans les travaux de cette Société. V. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1858, nº 1, p. 474-476. — Rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux de la Société, pendant les années 1857-1858.—*Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, XVI, 637-639.

tâche la plus pénible de notre livre, en même temps qu'il semblera peut-être à plus d'un lecteur parfaitement ennuyeux. Cependant, comme le devoir de l'historien n'est pas d'amuser, mais d'instruire et, en faisant jaillir la lumière des ténèbres, de dégager la vérité du chaos de l'erreur, nous voulons essayer de la faire distinguer à chacun aussi clairement qu'elle nous apparaît.

Disons d'abord que nous écrivons ces pages également dégagé de tout esprit de système ou de parti. L'histoire ne s'invente pas, nous écrivait un ecclésiastique distingué; l'histoire est un bien de Dieu qui doit être traité avec grand respect; c'est avec la raison un des flambeaux accordés à l'homme pour lui montrer le chemin du bien et lui faire éviter les précipices. Répudie-t-on les œuvres philosophiques, surtout celles qui sont sorties de plumes chrétiennes, parce qu'il n'est pas d'absurdités que n'aient dites les philosophes? Faut-il traiter cavalièrement l'histoire, surtout de nos Saints, parce qu'on y découvre des taches révélant la main fragile de l'homme? Qu'on redresse l'erreur, mais qu'on évite le jugement pédantesque de ces orgueilleux critiques du siècle dernier, esprits mal faits qui, méprisant tous les âges passés, faisaient croire d'un air fanfaron que la sagesse datait d'eux-mêmes. Les droits de la critique se bornent à redresser les faits inconciliables : les documents historiques ont les droits de celui qui possède, il faut les respecter à moins de preuve certaine de fraude ou d'erreur. Si l'on ne se garde de l'esprit de système on fera du roman sous prétexte d'histoire.

Ce chapitre contient l'énoncé et le développement de notre opinion sur un grave et important sujet. Nous l'avons adoptée, après une étude de plusieurs années, en mettant de côté un système particulier, que nous avions échafaudé avec complaisance, et dont heureusement nous avons à temps reconnu l'erreur.

§ I.

ETAT DE LA QUESTION.

Il paraît y avoir depuis longtemps une grande différence entre la tradition de l'Église de Pampelune et celle de l'Église d'Amiens, relativement à l'époque de l'apostolat et du martyre de Saint Firmin. L'Église espagnole l'a toujours placé à la fin du premier siècle et au commencement du second; l'Église picarde le met depuis quelques siècles dans la seconde moitié du troisième. Nous ne saurions dire quand a commencé cette différence, mais le fait est constant. Avant d'énumérer les autorités qui peuvent être invoquées pour et contre chacune de ces traditions, faisons d'abord deux observations: 1° Aucun historien picard ne s'est donné la peine d'éclaircir suffisamment cette question et tous n'ont guères fait que se copier mutuellement. 2° Comme l'époque de la naissance de notre saint Firmin se rattache d'une manière indissoluble à celle de la mission de saint Saturnin de Toulouse, le seul moyen d'arriver à une conclusion certaine est de rechercher l'époque de la venue de ce Saint dans les Gaules, question sur laquelle il y a également une double et même une triple tradition.

Ceux qui ont eu la patience de nous lire jusqu'ici, savent laquelle de ces opinions nous regardons comme la véritable, nous n'avons qu'à leur exposer nos raisons pour penser ainsi.

En quelle année saint Firmin souffrit-il le martyre? Nous ouvrons la plupart des auteurs qui l'ont mentionné dans leurs ouvrages, et nous trouvons les indications suivantes.

Presque tous les historiens français, à très-peu d'exceptions près, depuis deux siècles, fixent la mort de notre Saint dans la seconde moitié du IIIe siècle; quelques étrangers

suivent cette opinion. Mais, s'ils sont à peu près d'accord sur le siècle, il n'en est pas de même pour l'année, et cela provient de ce que les uns, s'en tenant à la version des Actes de saint Firmin édités par Bosquet, veulent que son martyre ait eu lieu sous Valérien ; les autres, et c'est le plus grand nombre, croyaient qu'il avait souffert sous Dioclétien et Maximien, mais ici ils se divisaient encore, selon qu'ils mettaient son martyre dans les premières années du règne de Dioclétien[1], ou bien après le dernier édit de cet empereur contre les chrétiens, en 303[2].

Quelques autres, mais c'est le très-petit nombre, en France, placent le martyre de saint Firmin dans le second siècle[3].

Tous ces avis divers n'inspiraient pas grande confiance au laborieux Célestin qui écrivit, il y a cent ans, l'*Histoire de la Ville d'Amiens*, et nous lisons cette annotation de sa main à l'article de saint Firmin, sur l'exemplaire couvert de notes autographes conservé à la Bibliothèque d'Amiens : « Je me « suis dispensé de fixer les époques de la vie de ce Saint « parce qu'elles sont toutes incertaines. L'Église de Pampe- « lune fixe sa mort au temps des Apôtres, vers l'an 101 ; les « Actes de du Bosquet la placent en 258 ; ceux de l'Église « d'Amiens le font mourir sous Dioclétien et Maximien, sans « désigner l'année : Malbrancq[4] veut qu'il ait souffert en 268.

[1] Le P. Longueval. *Histoire de l'Église gallicane*, donne l'année 288. — Dom Grenier, Introduction à l'*Histoire de Picardie*, 290 ou 292. — Les Bollandistes, une année dont la date est incertaine, vers 290. — La *Gallia christiana* des Bénédictins de S. Maur paraît partager cette opinion. — J. B. M. D. S., *Histoire des Evêques d'Amiens*, indique 290.

[2] Baronius donne cette dernière date ; il est suivi par de la Morlière, *Antiquitez d'Amiens* ; par de Court, *Mémoires chronologiques sur Amiens*.

[3] Du Saussay, *Martyrologe Gallican*. — Louvet, *Histoire de Beauvais*. — Le P. Giry, *Vies des Saints*.

[4] Le P. Malbrancq, *De Morinis et Morinorum rebus*, tom. 1er donne les dates suivantes relativement à la chro-

« Baronius prétend que ce fut en 303 ; Tillemont et Baillet « tiennent pour 287. ».

Ajoutons, pour notre compte, que la date 287 était celle qui avait eu le plus de succès; elle se trouve indiquée sur le calendrier de plusieurs Bréviaires français publiés au siècle dernier [1], et a été insérée pendant longtemps en tête du tableau officiel du clergé du diocèse d'Amiens, publié chaque année avec l'ordo [2].

Il nous paraît superflu de donner un plus grand nombre de noms d'auteurs ayant adopté l'une ou l'autre de ces dates; nous aurons, du reste, peut-être l'occasion d'en mentionner encore ailleurs quelques uns, et nous passons à l'examen de la tradition de l'Église de Pampelune, qui place la mort de saint Firmin au commencement du second siècle; opinion adoptée par la majorité des écrivains espagnols.

« On ne peut plus douter, dit M. Esteban Obanos, dans le « curieux mémoire sur le culte de saint Firmin que monsei-

nologie de saint Firmin : « An. 235. « Pompeiopoli floret Firmus Senator, « cui filius S. Firminus. — 243. S. « Firmini in Morinos elaboraturi ju- « ventus mirabilis. — 251. S. Firminus « ab Honorato in Episcopum sacratur « 31 an. — 253. His et insequentibus « annis S. Firminus concionatur ad « Narbonenses, Arvernenses, Ande- « gavenses. — 257. S. Firminus episc. « Ambianens. concionatur : tria millia « ad Christum traducit. — 261. S. « Firminus episc. etiam Bononienses « Christo parit. — 269. S. Firminus « Martyrio coronatur 25 sept. Decii « et Valeriani persecutione adhuc du- « rante. » *De Morinis*, *Chronologia*, tomi I.

[1] Cette date est aussi indiquée dans des livres étrangers, nous lisons au 25 de septembre du calendrier placé en tête du : *Gebet und Erbauungstbuch für catolische Christen* imprimé à Gotha en 1849, in-12 : Firminus 1er. B. v. Amiens, u. M. 287.

[2] Du reste, depuis longues années la tradition de l'Église d'Amiens est loin de paraître définitivement fixée sur la date du martyre de saint Firmin ; nous trouvons les variations suivantes sur des inscriptions qu'on attachait anciennement au cierge pascal: celle de 1492 indiquait l'année 276 (V. Bibl. d'Am. MS. 516) et celle de 1696 l'année 302. (MS. de Pagès appartenant à M. Lécubin, tom. II, p. 117).

« gneur l'Evêque de Pampelune a bien voulu nous envoyer, « que l'Église de Pampelune ne soit une des apostoliques, ou « de celles qui furent fondées du temps des Apôtres, sinon « immédiatement, au moins par leurs premiers disciples. »

« Cette vérité est assez prouvée par l'histoire du Diocèse, « et le prêtre M. Michel Joseph Macéda l'éclaircit dernière- « ment avec les nouveaux Actes de saint Saturnin, imprimés « à Madrid en 1798. En conséquence, c'est une opinion reçue « parmi les personnes éclairées, que la vie de saint Firmin « doit être fixée après la moitié du premier siècle [1]. »

Le Père Stilting dans son Commentaire sur saint Firmin, qui fait partie de l'œuvre des Bollandistes, combat l'opinion des Espagnols et s'efforce de la détruire; mais à l'époque où il écrivait (1760) toutes les pièces de cet important procès n'étaient pas encore connues, comme nous le verrons plus loin. Nous lisons, toutefois, dans son Commentaire, que Prudence de Sandoval évêque de Pampelune, dans le catalogue de ses prédécesseurs, fixe le martyre de saint Firmin à l'an 80, et que Jean Marieta, dans son Histoire ecclésiastique d'Espagne, affirme qu'il reçut la couronne du martyre sous le règne de Trajan sans qu'on puisse en fixer l'année [2]. Du reste, il dit que la source de toutes *ces erreurs* se trouvait dans des Actes très-fabuleux (*Acta fabulosissima*) de saint Saturnin, conservés en Espagne, qui le faisaient un des soixante-douze disciples de Notre-Seigneur. Le P. Stilting regarde, au contraire, comme parfaitement authentiques les Actes de ce Saint publiés par

[1] Renseignements de Mgr l'Évêque de Pampelune.

[2] *Boll.* p. 26. — Les Bollandistes citent aussi la chronique attribuée à Lucius Flavius Dexter, qui parle du martyre de saint Firmin à l'an 110. — V. *Lucii Flavii Dextri Chronicon omnimodæ Historiæ*, Lugduni, Claud. Landry, in-fol., p. 213. — Parmi les auteurs espagnols qui placent l'apostolat de saint Firmin au IIIe siècle, ils citent l'*Histoire d'Espagne* de Jean de Ferreras.

Dom Ruinart[1]; il ajoute qu'après la publication de ces Actes par Surius et par Bosquet, ces erreurs cessèrent peu à peu ; e termine en disant : « C'est pourquoi je ne rapporte pas le « arguments de Bollandus pour réfuter des erreurs depui « longtemps abandonnées [2]. »

Il serait facile de contester cette désertion complète d'un antique croyance ; mais, sans nous y arrêter plus longtemps non plus qu'à relever le ton un peu leste avec lequel le savan jésuite a traité toute cette question, nous allons essayer d'exa miner sérieusement l'époque de la venue dans les Gaules d saint Saturnin de Toulouse, puisqu'on ne peut traiter la chro nologie de saint Firmin qu'au moyen de la sienne.

§ II.

EPOQUE DE L'APOSTOLAT DE SAINT SATURNIN.

I.

Examen des trois Traditions.

Il y a deux siècles un grand nombre des Églises de Franc s'énorgueillissaient, à bon droit, d'une haute antiquité. Ma seille vénérait dans son premier évêque saint Lazare, l'ami d Sauveur, le ressuscité de Béthanie. Limoges voyait en tête d la longue liste de ses pontifes saint Martial, ce petit enfan que Notre-Seigneur proposa pour modèle à ses disciples. Ai Arles et Orange avaient eu pour premiers évêques saint M

[1] *Acta primorum Martyrum sincera et selecta.* — Paris, F. Muguet, 1689, in-4°, p. 109 et suiv.

[2] Quapropter huc non transfero quæ disputavit Bollandus ad refutand errores jamdudum desertos. — *Bol* l. c.

ximin, saint Trophime et saint Eutrope, trois des soixante-douze disciples du Christ. Les évêchés de Reims, de Soissons, de Sens, de Chartres, honoraient comme leurs fondateurs, des disciples de saint Pierre, et l'Église de Paris était fière, à juste titre, de sa vieille gloire de fille de saint Denys l'Aréopagite [1]. Malheureusement, à partir du XVII[e] siècle, le vent d'une injuste critique, soufflant sur ces saintes et antiques traditions, s'efforça de les renverser et, s'appuyant surtout sur un texte contradictoire de saint Grégoire de Tours, voulut reporter au III[e] siècle l'origine de la Foi dans les Gaules. Quelques Églises, il est vrai, restèrent fidèles à leurs vieilles croyances, mais un grand nombre ne craignirent pas de les renier, dans les déplorables changements liturgiques du siècle passé. Aujourd'hui, il est bien temps de revenir d'une si grande et si funeste erreur. Déjà nombre d'auteurs plus judicieux et non moins érudits que les dénicheurs de Saints des XVII[e] et XVIII[e] siècles, ont réfuté leurs prétendues rectifications et victorieusement prouvé l'authenticité de ces anciens récits.

I. *Texte de saint Grégoire de Tours.— Ses Contradictions.*— Le grand et presque l'unique argument de ceux qui reportent au milieu du III[e] siècle, la fondation de la plupart des Églises de France, est un passage célèbre de saint Grégoire de Tours, qui, dans son Histoire des Francs, a écrit ces mots : « En « son temps (sous Dèce) sept prêtres ordonnés évêques furent « envoyés prêcher dans les Gaules, comme le raconte l'his-

[1] *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence et sur les autres apôtres de cette contrée*, S. *Lazare*, S. *Maximin*, etc., par M. Faillon. 2 vol. in-4°. — *Dissertation sur l'apostolat de S. Martial*, par l'abbé Arbellot. In-8°.—*Histoire de l'Église du Mans*, par Dom Piolin, Introduction. — *Recherches sur les origines des Églises de Reims, de Soissons et de Châlons*, par L. W. Ravenez. — *Parthénie* ou *Histoire de l'Église de Chartres*, par Séb. Roulliard, etc.

« toire de la passion du saint martyr Saturnin. Elle dit en « effet : « Sous les consuls Dèce et Gratus, comme il est re- « tenu par un souvenir fidèle, la cité de Toulouse avait com- « mencé à avoir saint Saturnin pour premier évêque. » Ceux « ci furent donc envoyés : aux Tourangeaux, l'évêque Gatien; « aux Arelétans, l'évêque Trophime; à Narbonne, l'évêque « Paul; à Toulouse, l'évêque Saturnin; aux Parisiens, l'évê- « que Denys; aux Arvernes, l'évêque Austremoine; l'évêque » Martial aux Lémovices [1]. »

Un grand nombre d'historiens et d'hagiographes ont admis ce passage, comme contenant des indications parfaitement exactes, et en ont fait la base, base hélas! bien fragile, d'un vaste système chronologique qui n'a encore que trop de crédit. Beaucoup d'autres, cependant, l'ont attaqué et en ont victorieusement démontré l'erreur [2]. Pour nous, sans nous arrêter aux arguments que l'on peut tirer des citations manifestement inexactes, contenues dans ce passage, ou des contradictions qu'on y rencontre avec des écrivains antérieurs, tels

[1] Hujus tempore septem presbyteri episcopi ordinati ad predicandum in Gallias missi sunt : sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat. Ait enim, sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, Primum ac summum Tholosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem. Hi ergo missi sunt : Turonicis Gratianus episcopus : Arelatensibus Trophimus episcopus. Narbonæ Paulus episcopus. Tholosæ Saturninus episcopus Parisianis Dionysius episcopus. Arvernis Astremonius episcopus. Lemovicinis Martialis est destinatus episcopus. — *S. Gregorii Turonen. Historia Francorum*, lib. I, cap. XXVIII. — Éd. de Paris Jehan Petit, 1522, in-fol., f° v, r°. — D'autres éditions plus récentes présentent quelques différences peu importantes; ainsi on y lit *septem viri* au lieu de *septem presbyteri*, *Gatianus* au lieu de *Gratianus*, *Stremonius* pour *Astremonius*, etc. Ces variantes sont insignifiantes.

[2] De toutes les réfutations de ce passage de saint Grégoire de Tours que nous ayons lues, la plus logique, la plus claire, la plus convaincante est celle de M. l'abbé Arbellot ; nous en extrayons une partie des arguments qui suivent. — V. *Dissertation sur l'apostolat de S. Martial*, p. 8 à 31.

que saint Irénée, Tertullien, Lactance et d'autres, au témoignage desquels la Foi fut prêchée dans les Gaules, bien avant le IIIe siècle, nous nous bornerons à mentionner les contradictions de saint Grégoire de Tours avec lui-même. En effet, d'après son *Historia Francorum* précitée, saint Saturnin serait venu dans les Gaules sous le consulat de Dèce et de Gratus et, dans son livre *De gloria Martyrum*, il dit que ce Saint fut ordonné par les disciples des Apôtres. Dans son *Historia Francorum*, après le texte relatif aux sept évêques envoyés sous Dèce, il dit que saint Ursin de Bourges fut un de leurs disciples et, dans son livre *De gloria Confessorum*, il le fait également ordonné par les disciples des Apôtres. Il fait encore une contradiction du même genre au sujet de saint Martial de Limoges [1]. Ajoutons aussi que les partisans de saint Grégoire de Tours, eux-mêmes, sont forcés de reconnaître que ce passage est très-défectueux : quelques-uns, tels que le Père Longueval, Dom Denys de Sainte-Marthe, etc., conviennent qu'il s'est trompé à l'égard de saint Trophime, d'Arles. D'autres, et des plus avancés, comme Tillemont, ne le suivent pas sur le temps où il place la mission de ces sept évêques. « On peut croire, dit-il, qu'ils avaient été envoyés sous Philippe. » Auparavant, Bosquet avait dû avouer qu'ils n'étaient venus dans les Gaules ni ensemble, ni dans le même temps, mais à diverses reprises. Et c'est sur l'autorité d'un tel texte que l'on veut, envers et contre tous, soutenir que la Foi n'a été portée dans les Gaules qu'au IIIe siècle !

Du reste, un écrivain dont l'immense érudition égale la sa-

[1] Nous pourrions également invoquer contre l'autorité de ce passage les faits particuliers qu'il contient, et dont on démontre historiquement la fausseté. Il est en effet matériellement faux que S. Trophime n'ait été envoyé à Arles qu'au milieu du IIIe siècle ; car, à cette époque, il y avait sur ce siége un évêque nommé Marcien, qui fut dénoncé au pape saint Étienne et à S. Cyprien de Carthage, comme schismatique et hérétique. — Arbellot, l. c., etc.

gacité, M. Faillon [1], a démontré que saint Grégoire de Tour n'a eu pour autorités que les Actes de saint Saturnin et ceu de saint Ursin, et il explique très-judicieusement la cause d son erreur.

Après ce préambule, trop long peut-être, voyons à quell époque on doit placer l'apostolat de saint Saturnin, premie évêque de Toulouse. Il y a à ce sujet trois traditions ou opi nions : l'une le fait venir au milieu du troisième siècle; l seconde veut qu'il ait été envoyé par saint Clément, à la fi du premier siècle, et la troisième qu'il ait reçu sa mission d saint Pierre lui-même.

II. *Première tradition.* — La première tradition a ét adoptée, depuis près de deux cents ans, par un grand nombr d'historiens et d'hagiographes [2]; c'est celle qui depuis cett époque paraissait avoir en France le plus de partisans. Con tenue dans le Bréviaire et le Rituel de Toulouse publiés a siècle dernier, elle s'appuie sur saint Grégoire de Tours e sur les Actes de saint Saturnin publiés comme sincères pa D. Ruinart. Pour ce qui concerne saint Grégoire de Tours nous venons de voir que c'est surtout relativement à sain Saturnin qu'il est en contradiction avec lui-même, et pa conséquent son opinion est nulle sur ce point. Quant à l'au torité des Actes, qui paraît, au premier abord, d'une tou autre valeur, nous allons bientôt l'examiner en traitant de l troisième tradition.

III. *Deuxième tradition.* — La seconde qui fait envoye saint Saturnin par le pape saint Clément est soutenue pa nombre d'auteurs graves et anciens. Methodius ou Metrodore

[1] *Monuments inédits*, etc., tom. II, col. 370 et suiv., col. 407 et suiv.

[2] Pour ne pas fatiguer le lecteur par une trop grande litanie de noms propres, nous nous bornons à indiquer ici que tous les historien cités dans ce chapitre comme mettan le martyre de S. Firmin au III[e] siècle placent également dans ce siècle l venue de S. Saturnin.

archimandrite de Constantinople, très-ancien historien de saint Denys l'Aréopagite, affirme expressément que saint Saturnin fut donné pour compagnon à saint Denys par saint Clément. L'érudit Bivar, éditeur de la Chronique attribuée à Lucius Flavius Dexter, tout en indiquant et partageant cette opinion, ajoute cependant que tous ceux qui ont traité de l'histoire d'Espagne ou de France savent que saint Saturnin fut disciple de saint Pierre [1]. Cette deuxième tradition est adoptée par Vincent de Beauvais dans son Miroir historial, par Pierre de Natalibus, par saint Antonin. On la trouve dans d'anciens Bréviaires de Chartres, de Clermont, du Puy, de Bayeux, d'Auxerre, de Sens, de Meaux, de Saint-Denys-en-France, de Saint-Victor, de Saint-Flour [2], etc. Elle est encore confirmée par les Actes de saint Denys et la légende de saint Marcel de Paris, cités au second concile de Limoges, en 1031; par la vie de saint Lucien de Beauvais, d'Odon [3], etc. Adoptée par plusieurs historiens et hagiographes plus modernes, tels que du Saussay, dans son Martyrologe gallican [4]; Jean Tamayo Salazar, dans son Martyrologe espagnol; le Père Giry, provincial de l'ordre des Minimes [5] et les auteurs de l'Art de vérifier les dates; soutenue par Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, dans son ouvrage *De Tempore primum prædicatæ in Gallias Fidei* [6], elle a encore trouvé récemment un habile défenseur dans M. l'abbé Arbellot.

IV. *Troisième tradition.* — Selon la troisième tradition saint Saturnin a reçu sa mission du prince des Apôtres, lui-même. Cette dernière opinion, qui se trouve dans les plus

[1] Bivar, *in Lucii Flavii Dextri chronicon Commentarius*, p. 172. Cet auteur cite, à l'appui, d'anciens Actes de S. Saturnin, les mêmes, pensons-nous, que ceux désignés par les Bollandistes, un peu légèrement peut-être, comme entièrement fabuleux.

[2] *Dissertation*, etc., par M. Arbellot, p. 146.

[3] *Acta SS. Januarii*, t. I, p. 462.

[4] *Martyr. Gallic.*, tom. II, p. 941.

[5] *Vies des Saints*, éd. in-fol., 1703, t. II, col. 499-506.

[6] *Acta SS. Junii*, t. V, p. 544 et s.

anciennes légendes, est soutenue par les Actes de saint Firmin, qui donnent à saint Saturnin le titre de disciple des Apôtres [1]; par Fortunat de Poitiers, dans la Légende de saint Denys; par saint Priest de Clermont, écrivain du VII[e] siècle, dans celle de saint Austremoine [2]; par Adam d'Auvergne, par Bernard Guidonis, et d'autres écrivains du Moyen Age. Elle est consignée dans de vieux Bréviaires de Toulouse et de Limoges, et dans une vieille inscription du cloître de Saint-Sernin [3].

Insérée dans la contestation de la messe de saint Saturnin du Missel gothique [4], elle est encore relatée dans le Propre actuel du diocèse de Pampelune. Enfin, pour abréger ces citations, qui pourraient aisément être augmentées [5], on en trouve la défense dans la vie latine de saint Saturnin du P. Odon de Gissei, dont le sentiment est suivi par Thomas Friard, auteur d'une vie de ce Saint insérée dans une traduction française des Fleurs des Vies des Saints du P. Ribadeneira [6]; elle est adoptée par Jean Mariana dans son histoire d'Espagne [7].

Rhaban Maur, archevêque de Mayence, écrivain du commencement du IX[e] siècle, dans ses Vies de sainte Marie-Madeleine et de sainte Marthe, publiées pour la première fois par

[1] *Acta S. Firmini*, 4 et 5.

[2] Post gloriosam igitur Domini nostri Ascensionem... beatissimus Petrus, princeps Apostolorum,.... advocans ipsos sanctissimos discipulos,.... ad prædicandum destinavit, et sua omniumque apostolorum benedictione roboravit, et pontificali honore sublimavit. Quorum videlicet virorum illustrium, qui singulis urbibus erant delegandi hæc fuere nomina: Turonem dirigitur Gatianus episcopus,.... Tolosam Saturninus... — *Acta S. Austremonii.*

[3] *Dissertation*, etc., par M. Arbellot, l. c.

[4] Mabillon, *De Liturgia Gallicana*.

[5] Louvet, *Hist. de Beauvais*, l. 2, c. v, admet implicitement cette tradition puisqu'il place la mort de S. Saturnin en 70.

[6] Éd. Paris, Pierre Ménard, 1660, in-fol., t. II, p. 526.

[7] *Joannis Marianæ Historiæ de rebus Hispanicis libri* XXX. Moguntiæ, Balthasar Lippius, 1605, in-4°, p. 124.

M. Faillon, en 1848, met saint Saturnin au nombre des missionnaires envoyés dans les Gaules par saint Pierre, la quatorzième année après l'Ascension de Notre-Seigneur [1]. La publication de cet important document faisait faire un grand pas à la question. Toutefois, le même auteur ayant dit, dans son Martyrologe, que saint Saturnin fut envoyé à Toulouse par les disciples des Apôtres [2], quoiqu'il semble, en cet endroit, n'avoir fait que copier saint Grégoire de Tours, *De gloria Martyrum*, paraissait être en contradiction avec lui-même et son témoignage pouvait être récusé. Heureusement nous avons des autorités, antérieures de plusieurs siècles, qui viennent le confirmer.

Nous avons déjà cité les Actes de saint Austremoine écrits au VII[e] siècle. M. Faillon a découvert à la Bibliothèque royale un manuscrit contenant des titres relatifs à la primatie du siége d'Arles, fondée sur l'apostolat de saint Trophime, envoyé par saint Pierre. Ce manuscrit, écrit au X[e] siècle, paraît avoir été copié sur un autre plus ancien. Entre les lettres adressées par le pape Pélage à Sapaudus, évêque d'Arles, et celles de saint Grégoire-le-Grand au même évêque, monuments du VI[e] siècle [3], on trouve le texte suivant : « Sous « Claude, l'apôtre Pierre envoya dans les Gaules pour prêcher « aux gentils la foi de la Trinité quelques disciples auxquels « il assigna des villes particulières. Ce furent Trophime, « Paul, Martial, Austremoine, Gratien, Saturnin, Valère et « plusieurs autres qui leur avaient été désignés pour compa- « gnons, par le bienheureux Apôtre [4]. »

[1] *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine*, t. II, col. 536 à 540.

[2] Ipse vero Saturninus martyr, ut fertur, ab apostolorum discipulis in urbem Tholosatium est directus. — Rhaban. *Martyrol.* ad XXIX novemb.

[3] Sapaudus mourut en 586.

[4] Sub Claudio igitur Petrus Apostolus quosdam discipulos misit in Gallias ad prædicandam gentibus fidem Trinitatis, quos discipulos singu-

Ce document confirme en tout point le récit de Rhaban Maur, car la quatorzième année après l'Ascension, c'est-à-dire l'an 48, est la septième du règne de Claude.

Un manuscrit de la Bibliothèque Casanata, dans le monastère des Dominicains de la Minerve, à Rome, contient le passage suivant, qu'on pense avoir été écrit du Ve au VIIe siècle, qui, comme les documents précédents, établit que saint Saturnin fut disciple des Apôtres eux-mêmes :

« Dans les Gaules, la ville d'Arles eut pour fondateur saint « Trophime, disciple des Apôtres; Narbonne, saint Paul; Tou- « louse, saint Saturnin; Vaison, saint Daphne. Des Églises « ont ainsi été fondées dans toute la Gaule par ces quatre « disciples des Apôtres, et pendant l'espace de tant d'années » le Christ n'a jamais permis qu'elles fussent occupées par des « adversaires (c'est-à-dire par des hérétiques) [1]. »

V. *Résumé. — Actes découverts par Maceda.* — Tel était donc l'état de la question. Des trois traditions concernant l'époque de l'apostolat de saint Saturnin, celle qui soutenait la mission par saint Pierre était appuyée sur de graves autorités; cependant, les Actes publiés par D. Ruinart semblaient d'un grand poids, en même temps que la mission par saint Clément trouvait de nombreux défenseurs. En France, néanmoins, sur la foi de Ruinart et de saint Grégoire de Tours, la grande majorité des historiens plaçaient au IIIe siècle la venue du saint évêque de Toulouse. Toutefois la chose n'était point définitivement jugée et M. Faillon, après avoir publié le document de l'Église d'Arles, que nous avons reproduit plus haut, ajoutait : « Nous ne doutons pas que si quelque

lis urbibus delegavit. Fuerunt hi : Trophimus, Paulus, Marcialis, Austremonius, Gracianus, Saturninus, Valerius, et plures alii qui comites a beato Apostolo illis prædestinati fuerant. — *Monuments inédits sur l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine*, etc, t. II, col. 375 et suiv.

[1] *Histoire de l'Église du Mans*, par D. Piolin; Introduction, p. LVII.

« critique exact et laborieux entreprenait de rechercher les « légendes des premiers apôtres de la France, de les exami- « ner, de les comparer avec soin et de faire à l'égard de ces « saints ce que nous avons essayé de faire relativement aux « apôtres de la Provence, il ne dissipât bien des obscurités, « que la critique outrée des derniers siècles a répandues sur « l'origine de nos Églises, et ne contribuât efficacement à « faire replacer dans la liturgie une multitude de faits impor- « tants qui en ont été retranchés sans motif [1]. »

A l'époque où M. Faillon publiait son savant ouvrage, il ignorait sans doute, et on ignorait généralement en France, qu'il y avait cinquante ans que ces recherches avaient été faites pour saint Saturnin, et que les travaux d'un prêtre espagnol, dont nous avons déjà cité le nom, Michel-Joseph Maceda, étaient venus démontrer irréfutablement l'époque de la mission du saint évêque de Toulouse.

Il y a plusieurs années (c'était en mai 1854), lorsque nous recueillions les renseignements dont nous avions besoin pour notre travail, nous avons reçu du R. P. supérieur de la maison des Jésuites de Loyola, des détails que nous lui avions demandés sur le culte de saint Firmin en Espagne et, en plus, l'indication de deux ouvrages de Maceda, l'un en latin, l'autre en espagnol [2], dans lesquels, nous disait-on, s'appuyant sur d'anciens actes qu'il découvrit à Florence, cet auteur combat l'opinion des Bollandistes et de la plupart des critiques français des deux siècles précédents, qui placent le Martyre de saint Firmin dans le III[e] siècle. On lit dans ces Actes que saint Saturnin vint à Toulouse, sous Claude successeur de Caligula, et par conséquent la prédication de saint Firmin remonte au I[er] siècle ou au commencement du II[e].

[1] *Monuments inédits*, etc., tome II, col. 381.

[2] V. à l'Indication des sources historiques.

Telle était, avec un court extrait de ces Actes, l'indication du père espagnol. Nous cherchâmes Maceda dans toutes les Bibliothèques de Paris, et dans un grand nombre d'autres, mais en vain. Notre désir de le connaître ne fit qu'augmenter quand nous eûmes lu, dans le mémoire de M. Obanos, l'éloge de cet auteur qu'il indique comme ayant traité la question de l'apostolat de saint Saturnin et de saint Firmin, avec la plus grande sagacité et une vaste érudition : « à tel point, dit-il, qu'il faut résister à l'évidence pour ne pas se rendre à son opinion [1]. »

Nous avions renoncé à trouver Maceda en France, et nous commencions à chercher le moyen de le faire venir d'Espagne, espérant presque avoir le bonheur d'indiquer le premier, dans notre pays, les ouvrages du docte espagnol; quand nous avons appris : d'abord, qu'un exemplaire de son ouvrage latin *De Celeri propagatione Evangelii*, se trouvait dans la Bibliothèque des Bénédictins de Solesmes; puis, qu'un des savants religieux de ce monastère, Dom Piolin, l'avait cité, avec quelques détails, dans l'Introduction de son *Histoire de l'Église du Mans* et que le travail que nous voulions entreprendre était fait en partie. Nous nous sommes adressé à Dom Piolin, qui a eu l'extrême obligeance de nous envoyer la copie entière des Actes de saint Saturnin, découverts et publiés par Maceda et, grâce à l'érudit Bénédictin et en nous aidant de son beau travail, nous croyons pouvoir dire le dernier mot de la science historique sur l'époque de l'apostolat de saint Saturnin, et conséquemment de saint Firmin.

[1] Renseignements de Mgr l'Évêque de Pampelune.

§ III.

EXAMEN DES ACTES DE SAINT SATURNIN.

CONCLUSION.

Comme nous venons de le voir, les Actes de saint Saturnin sont la principale autorité sur laquelle s'appuie saint Grégoire de Tours, pour fixer la mission des sept évêques sous le consulat de Dèce et de Gratus. On a fait observer avec raison que les Actes de saint Saturnin, publiés par Dom Ruinart, ne parlent aucunement des compagnons de cet évêque, comme le dit saint Grégoire de Tours, et cette assertion erronée de l'historien des Francs fournit encore un nouvel argument contre l'autorité d'un passage qui contient une citation inexacte. Toutefois, les Actes du saint évêque de Toulouse, tels qu'ils ont été publiés par Surius, par Bosquet et par Ruinart, formaient une objection presque insurmontable contre les partisans des deuxième et troisième traditions. Pour établir que saint Saturnin avait reçu sa mission de saint Pierre, il fallait démontrer que ces Actes n'étaient point entièrement sincères, et là était la difficulté : ils ont été publiés comme authentiques par D. Ruinart ; nombre d'historiens les ont proclamés tels, entre autres les Bollandistes [1], et ils restaient en contradiction et en opposition avec les documents les plus graves, qui tous leur étaient postérieurs; aussi les travaux historiques de M. Faillon, de M. Arbellot et d'autres, tendant à reculer au Ier siècle l'époque de la mission de saint Saturnin, présentent tous ce côté faible. Ils apportent des documents nombreux et anciens en contradiction avec les Actes, mais ils ne peuvent expliquer leur erreur.

[1] Commentarius de S. Firmino, à J. Stiltingo. — *Boll.*

Or, les Actes publiés par D. Ruinart paraissant plus anciens que tous les documents allégués contre eux, offraient une opposition presque invincible. La question semblait donc à peu près insoluble, quand la découverte des anciens Actes de saint Saturnin, faite par Maceda, dans la Bibliothèque Riccardi, est venue y jeter une lumière inattendue. Écoutons Dom Piolin :

« Vers 1798, deux érudits découvrirent, dans les manuscrits de la Bibliothèque Riccardi, à Florence, un volume coté 223, et portant pour titre *Sanctoralis* et *Passionalis*. Ce titre indique seul que ce précieux volume in-folio contient un recueil de Vies des Saints. La dernière de toutes est la Vie de saint Saturnin, parfaitement conforme aux Actes publiés comme sincères par Dom Ruinart, et avant lui par Surius ; avec cette différence notable pour l'objet qui nous occupe, que l'arrivée de saint Saturnin à Toulouse qui, selon la leçon donnée par Dom Ruinart d'après un grand nombre de manuscrits, se rapporte au consulat de Decius et de Gratus, *Decio et Grato coss.*, selon le manuscrit de la Bibliothèque Riccardi, doit se rapporter à l'Empire de Claude, *Claudio Caii Caligulæ successore*. Or, cette date du règne de Claude correspond parfaitement avec les deux monuments que nous avons rapportés plus haut, c'est-à-dire avec celui de l'Église d'Arles, qui ne donne pas d'autre date à l'arrivée de saint Trophime et de ses compagnons que l'empire de Claude, et avec la Vie de sainte Marthe, par Rhaban Maur, laquelle rapporte cet évènement à la quatorzième année après l'Ascension du Sauveur, ce qui revient à la septième de l'empire de Claude, ou à l'an 48 de l'ère vulgaire.

« Mais avant de nous arrêter à cette date, nous devons préalablement peser la valeur du manuscrit qui nous la fournit. Les deux savants dont nous avons parlé trouvèrent dans la même ville de Florence deux autres manuscrits, contenant

également les Actes de saint Saturnin; l'un dans la Bibliothèque Laurentienne, dans le fonds Arazzi-Medici, sous le numéro 4; l'autre dans le monastère des Servites de Marie. Ces deux dernières Vies sont plus abrégées que les deux précédentes, et semblent en avoir été extraites avec beaucoup de fidélité. Cependant, il y a un point sur lequel elles diffèrent; c'est précisément sur la date de la mission de saint Saturnin; cette date, dans les deux récits abrégés, n'est désignée que par ces expressions : *Ab Apostolorum discipulis ordinatus est sanctus Saturninus*. Nous voyons déjà que le principal argument allégué par Dom Ruinart en faveur de la parfaite intégrité de son texte, argument qui tire toute sa force de la conformité des manuscrits, se trouve complètement anéanti.

« Les manuscrits de Florence, dont nous venons de parler, sont des copies faites au dixième siècle, mais sur un original plus ancien. En examinant un peu attentivement la nature du premier de ces manuscrits, il est impossible de ne pas reconnaître un recueil d'Actes des Saints, destinés à être lus dans les offices de l'Église.

« Le collecteur qui réunit ces divers Actes dut se servir d'originaux appartenant à divers âges; ce n'est pas une simple conjecture, c'est une nécessité. Il importe beaucoup à notre but de découvrir à quelle époque appartenaient les Actes de saint Saturnin qu'il a consultés. Pour nous, il est incontestable qu'ils étaient antérieurs au cinquième siècle, ou au moins qu'ils avaient été composés dès les premières années de ce siècle; en voici la raison : dans les Actes publiés par D. Ruinart, on distingue facilement deux parties; dans la première [1], se trouve le récit de la passion et de la mort du saint Martyr; dans la seconde [2], — qui commence à ces mots : *Mansit aliquamdiu sub vili cæspite*, — est racontée

[1] N° 1 à 5, Ruinart, p. 109 à 112. [2] Num. 6 et 7, p. 112-113.

l'histoire de la découverte de ses reliques, et saint Exuperius, évêque de Toulouse, au commencement du cinquième siècle, y est mentionné avec éloge. Tillemont a cru voir dans cette seconde partie la date du document tout entier, et le rapporte, par conséquent, au cinquième siècle; mais Dom Ruinart et le P. Corneille de Bye ne pensent pas que l'on doive attribuer les deux parties à la même époque et au même rédacteur. Selon ces deux savants, la fin est certainement postérieure aux premières années du cinquième siècle, mais la première partie lui est antérieure. En effet, cette distinction se trouve confirmée par le manuscrit de la Bibliothèque Riccardi; dans celui-ci, on ne trouve que la première partie des Actes, transcrite à peu près de mot à mot, moins toutefois la phrase relative au consulat de Decius et de Gratus, comme nous le ferons bientôt observer. En outre, il faut remarquer, et ceci est très-important, que si la seconde partie de ces Actes manque sur cette copie, on ne doit l'attribuer ni à l'intention d'abréger qu'aurait eue le copiste, ni au défaut d'espace sur le manuscrit, comme il est quelquefois arrivé. Il reste encore plus d'une feuille blanche après les Actes de saint Saturnin; et le collecteur non seulement a transcrit intégralement les Actes tels qu'il les avait, mais il a ajouté d'assez longs détails empruntés aux Actes de saint Firmin, disciple de saint Honestus, associé aux travaux apostoliques de saint Saturnin. D'où l'on doit conclure que s'il n'a pas transcrit le récit de la découverte et de la translation du corps du saint martyr, comme l'ont fait les autres d'après lesquels D. Ruinart a publié les Actes de ce saint, c'est que cette histoire n'existait pas, et par conséquent, cet auteur ne peut guères être postérieur à l'an 400 de notre ère [1]. »

Maceda donne encore d'autres preuves de la haute anti-

[1] *Histoire de l'Église du Mans*, Introduction, p. LXII-LXV.

quité de ces Actes; ainsi : les villes de Nîmes, d'Agen, des Arvernes, d'Angers, de Beauvais, d'Amiens, y sont désignées ou par les noms des peuples *Nemausensium*, *Arvernensium urbes*, comme le fait la Notice de l'Empire dite d'Honorius, ou bien appelées *Aginnum, Belvacum, Ambiani*, comme le font les géographes anciens [1].

Remarquons aussi, fait observer D. Piolin, que l'auteur de ces Actes parlant de la ville d'Agen et du pays des Arvernes, les place hors de la Gaule, manière de parler qui ne peut convenir qu'à un écrivain plus ancien que les invasions des barbares [2].

Nous croyons en avoir dit assez. Grâce à l'obligeance de D. Piolin, nous avons déjà pu citer nombre de fois ces précieux Actes, que nous publions en entier dans l'Appendice ; nous nous bornerons, en ce moment, à rapprocher ici leur commencement de celui des Actes édités par D. Ruinart ; rapprochement qui en fera mieux distinguer la remarquable similitude et la notable différence.

RUINART.	MACEDA.
I. Si eorum virorum beatissimas passiones debita admiratione veneramur, quos procul à sedibus nostris, non tantum remotarum immensitate terrarum,	I. Si eorum virorum sanctissimas passiones debita admiratione veneramur, quos procul à sedibus nostris non tantum immensitate terrarum, verum etiam

[1] Ex modo, quo Riccardiana Acta Galliarum urbes indicant, eorumdem colligo antiquitatem ; Non enim Nemausena, Aginnensis, Arvernica, Ardegavina, Belvacensis vocantur, ut fit in Actis S. Firmini a Bosqueto et Bollandianis in lucem editis, sed vel à gentibus Nemausensium, Arvernensium urbes dicuntur, ut Notitia antiqua Provinciarum et urbium Galliarum sub Honorio imperatore confecta facit ; vel Aginnum, Belvacum, Ambiani cum antiquis geographis appellantur. — Maceda, *De Celeri propagatione Evangelii.*

[2] *Hist. de l'Église du Mans*, Introduction, p. LXV, à la note.

RUINART.

verum etiam marinorum quoque fluctuum interpositione discretas, famæ deferentis officio et audimus, et credimus felici martyrio consecratos ; atque illos dies, quibus in Dominici nominis confessione luctantes, beato obitu regnis cælestibus renascentes, ejusdem Domini laudem, cujus in decertatione viribus adjuvati post victoriam coronantur; vigiliis, hymnis ac Sacramentis etiam solemnibus honoramus, ut eorum patrocinia atque suffragia in conspectu Domini orando quæramus, honorando mereamur : qua sanctum istum diem solemnitate venerabimur, quibus gaudiis excolemus, in quo vir beatissimus SATURNINUS, episcopus Tolosanæ civitatis et martyr, in eadem civitate geminatam [1] coronam, Deo largiente, promeruit, et de sacerdotii dignitate, et de honore martyrii ? ut quem jam venerabilem vita fecerat, etiam passio consecraret.

II. Tempore illo quo post corporeum Salvatoris Domini nostri Jesu Christi adventum, exortus in tenebris Sol justitiæ, splendore fidei illuminare occidentalem plagam cœperat, postquam sensim et gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit, pa-

MACEDA.

maximorum quoque fluctuum interpositione discretos, famæ deefferentis (*sic*) officio et audivimus, et credimus felici martyrio consecratos ; atque illos dies, quibus in Dominici nominis confessione luctantes, beatoque obitu regno cælesti renascentes, ejusdem Domini, cujus in decertatione viribus adjuvantur, et post victoriam munere coronantur, vigiliis, ymnis, Sacramentis etiam solemnibus honoramus, ut eorum patrocinia, atque suffragia in conspectu Domini orando quæramus, honorando mereamur; qua sanctum diem istum solemnitate venerabimur, quibus gaudiis excolemus, in quo vir beatissimus Saturninus Episcopus Tolosanæ civitatis et Martyr in eadem civitate geminatam coronam Deo teste promeruit, et de sacerdotii dignitate, et de honore martyrii, ut quem jam venerabilem vita fecerat, etiam passio consecraret?

II. Tempore illo, quo post corporeum Salvatoris adventum, exortus in tenebris Sol ipse justitiæ, et splendor fidei illuminare occidentalem plagam cœperat, quia sensim, et gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit, tardoque processu in re-

[1] Un manuscrit donne *Gemmatam* (Note de Ruinart.)

RUINART.

rique progressu [1] in regionibus nostris, Apostolorum prædicatio coruscavit; cum raræ in aliquibus civitatibus ecclesiæ paucorum Christianorum devotione consurgerent; sed nihilominus crebra miserabili errore gentilium nidoribus fœtidis in omnibus locis templa fumarent : ante annos L. Sicut actis publicis, id est Decio et Grato [2] consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum et summum Christi Tolosa civitas sanctum Saturninum habere cœperat Sacerdotem. Cujus fide atque virtute eorum, qui in urbe eadem colebantur, dæmonum cœperunt cessare vaticinia, commenta nudari, artes detegi, omnisque illorum apud Gentiles potentia , omnisque fallacia, Christianorum fide crescente, decrescere. Cumque supradicto Episcopo ad ecclesiam id temporis parvulam juxta capitolium, quod inter domum suam et domum Dei erat, frequens itus esset ac reditus; sancti viri præsentiam sustinere fallax dæmonum turba non potuit : et ut erant muta simulacra nonnullis adum-

MACEDA.

gionibus nostris Apostolorum prædicatio coruscavit; cum raro in aliquibus civitatibus Ecclesiæ paucorum Christianorum devotione consurgerent, et crebro miserabili errore gentilium nitoribus fœtidis in omnibus locis templa fulgerent. ante annos satis plurimos, id est, Claudio, qui Gajo vita defuncto subrogatus imperium Romanæ Reipublicæ obtinendo ministrabat, sicut fideli relatione retinetur, primum et summum Christi Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem [3].

[1] Un MS. donne : *grandique processu*, cinq autres : *tardoque progressu*. (Note de Ruinart.)

[2] Plusieurs MSS. donnent : *ante annos satis plurimos*, d'autres : *ante annos plures*, etc. (Note de Ruinart.)

[3] *Acta sincera SS. Saturnini, Honesti et Firmini*, ap. Maceda, *De celeri propagatione Evangelii*, p. 27 et suiv.

RUINART.

brata phantasiis, ad sacrilegia obsequia, et sollicita consulentium vota cœperunt in silentium permanere [1].

Comme on le voit, il y a entre les deux textes conformité parfaite dans le récit, excepté pour l'indication chronologique. Or, comme les Actes de la Bibliothèque Riccardi sont incontestablement plus anciens que les exemplaires des Actes de saint Saturnin consultés par Dom Ruinart, comme ils concordent avec des documents anciens et sérieux, qui fixent la mission de saint Saturnin sous saint Pierre, nous n'hésitons pas à reconnaître leur sincérité, comme l'ont fait de graves auteurs.

Et, nous appuyant sur l'autorité de ces Actes, sur le document de l'Église d'Arles découvert par M. Faillon, et sur les autres documents précités, nous concluons que saint Saturnin, premier évêque de Toulouse et apôtre de Pampelune, a reçu sa mission de saint Pierre lui-même, sous le règne de l'empereur Claude, c'est-à-dire au plus tard en l'an 54 et fort probablement en 48, ce qui place forcément l'apostolat de saint Firmin au premier siècle et sa mort à la fin de ce même siècle, ou plutôt au commencement du second, et amène à dire, avec les écrivains espagnols, qu'il a souffert le martyre sous le règne de Trajan.

Quelque nouvelle que puisse paraître cette conclusion aux lecteurs picards, nous espérons qu'ils reconnaîtront son exactitude, et nous ajouterons que c'est celle qui découle le plus naturellement de l'examen des seuls Actes de saint Firmin.

En effet, d'abord ces Actes donnent à deux reprises diffé-

[1] *Acta S. Saturnini*, ap. D. Ruinart, *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, p. 107 et suiv.

rentes à saint Saturnin le titre de *Disciple des Apôtres, Discipulus Apostolorum* [1], ce qui confirme sa mission par les Apôtres eux-mêmes, c'est-à-dire par saint Pierre; — cette qualification donnée par saint Honeste à saint Saturnin se trouve également dans la troisième leçon de la fête de saint Firmin, au Bréviaire d'Amiens du XIIIe siècle conservé à la Bibliothèque d'Amiens sous le n° 112 [2].—Ensuite on y lit que notre Saint se rendit à Beauvais, attiré par le bruit de la violente persécution qui y sévissait contre les chrétiens [3].Or, la plus violente persécution qui ait eu lieu à Beauvais est celle pendant laquelle mourut saint Lucien, premier évêque de cette ville, qui vint dans les Gaules avec saint Denys l'Aréopagite, premier évêque de Paris, et fut martyrisé, avec ses deux compagnons Maxien et Julien, sous la persécution de Domitien, probablement vers l'an 96 [4]. Saint Firmin arriva à Beauvais après le supplice de ces martyrs, vers la fin du premier siècle. Il alla ensuite à Amiens, où il reçut à son tour la palme du martyre, le plus probablement dans les premières années du second siècle, peut-être bien en 101, date rapportée par la tradition de Pampelune et admise par plusieurs hagiographes [5]. Quand même on placerait sa mort quelques années plus tard, il nous paraît impossible de nier qu'elle ait eu lieu sous le règne de Trajan, comme le rapporte l'historien espagnol, Jean Marieta.

Car, saint Firmin était né lors de la conversion de ses pa-

[1] *Acta S. Firmini*, num. 4 et 5.

[2] Il est important de remarquer qu'aucun des plus anciens Martyrologes de l'Église d'Amiens qui aient été conservés, ne donne de date ni d'indication chronologique qui puisse en rien faire connaître l'époque de la vie de saint Firmin. Le plus ancien que nous ayons consulté ne remonte qu'au XIIIe siècle.

[3] *Acta S. Firmini*, 11.

[4] *Vita S. Luciani*, ap. Bolland. *Acta SS. Januarii*, t. I, p. 460 et 463.

[5] P. Giry, *Vies des Saints*, t. II, col. 909.

rents par saint Saturnin. L'époque de cette conversion n'est pas connue d'une manière positive; elle eut toujours lieu avant la mort du saint évêque de Toulouse qui fut martyrisé sous Néron, c'est-à-dire au plus tard en 67. On ne peut donc guères supposer que la naissance de saint Firmin soit postérieure à l'année 60; nous serions même porté à croire qu'elle lui est de quelques années antérieure. Il commence son apostolat à trente et un ans, c'est-à-dire alors vers l'an 90. On ne peut évaluer la durée du temps qu'il employa à évangéliser la Gaule, avant d'arriver à Beauvais, à moins de sept à huit ans, ce qui le ferait venir dans la cité des Bellovaques vers 98. Mettons trois ans pour son apostolat chez les Bellovaques, les Ambiani et les Morins, et nous arrivons à l'année 101. Nous convenons que ceci n'est qu'une hypothèse, mais elle nous paraît plausible. Il est possible que notre Saint soit resté plus longtemps en Picardie, en tous cas ce ne ferait qu'une différence de quelques années, qui pourrait peut-être conduire à la date 110, donnée par d'autres historiens, mais ne mènerait jamais jusqu'à l'année de la mort de Trajan 117.

Si l'on croyait qu'il ait employé un plus grand nombre d'années à évangéliser la Gaule, nous ferons observer qu'il est fort possible que son apostolat ait commencé avant 90, et qu'il peut être arrivé à Beauvais un peu plus tard que nous ne l'avons d'abord supposé.

En voilà assez, trop peut-être; nous n'avons point la prétention de déterminer, d'une manière absolument précise, l'année de la mort de notre grand Apôtre, nous n'y parviendrions point. Il nous a suffi d'établir, comme nous espérons l'avoir fait, qu'elle appartient aux premières années du second siècle et au règne de Trajan.

...aint Firmin.

...es passent, mais l'épiscopat ... c'est toujours le même ministère ... de Dieu et des sacrements pour ... des âmes. Ce que nous vous avons ... la suite de nos prédécesseurs depuis ... Firmin, notre successeur vous le dira ...lement ; tous nos successeurs vous le ...ont jusqu'à la fin ; car nous ne sommes ...ous que les ambassadeurs de Jésus-Christ auprès de vous, et c'est Dieu qui vous exhorte par notre bouche et vous sanctifie par ces mystères dont il nous fait les dispensateurs.

Lettre pastorale de Mgr MIOLAND, *évêque d'Amiens, à l'occasion de sa translation à l'archevêché de Sardes et à la coadjutorerie de Toulouse.*

... vain que le paganisme avait fait tomber la tête ... Évêque d'Amiens. Le sang de Firmin, arrosant ...picarde, bien loin de détruire les semences de reli...ue le saint Pontife y avait répandues, ne devait servir ... les faire éclore. Amiens, privé de son illustre Apôtre, ... fut pas pour cela à jamais dépouillé des lumières de l'Évangile, et, bien que leurs noms ne soient pas venus à notre

connaissance, il est à croire que, même aussitôt après la mort de l'illustre Thaumaturge, d'autres apôtres continuèrent son œuvre dans notre pays, et affermirent nos pères dans la Foi qu'il leur avait prêchée.

Les annales du diocèse d'Amiens ne contiennent le nom d'aucun évêque qui ait siégé dans l'intervalle de temps qui s'écoula entre le martyre de saint Firmin, dans les premières années du second siècle, et l'avènement d'Euloge, vulgairement regardé comme le deuxième évêque d'Amiens, qui vécut dans la première moitié du quatrième siècle. Ce silence est une des raisons principales alléguées par les adversaires de l'antiquité de notre Église [1]. Quant à nous, nous avouons qu'il ne peut en rien ébranler notre conviction. Il n'est presque pas d'Églises, à part l'Église de Rome, dont les listes épiscopales n'offrent quelques lacunes [2], et les persécutions incessantes contre le Christianisme qui ont duré jusqu'au commencement du IVe siècle, sont une des causes de cette obscurité. « Les ministres du nouveau culte furent obligés de « se dérober à la recherche des magistrats romains qui les « poursuivaient dans les villes et des druides qui ne les per- « sécutaient pas avec moins de fureur dans les campagnes. « Comment auraient-ils pu veiller à la garde des titres et « autres monuments de leurs Églises, ces apôtres qui ne « pouvaient que fuir devant leurs ennemis, ou mourir sous « leurs coups [3]. »

[1] Les défenseurs de saint Grégoire de Tours invoquent tous cette raison négative contre l'antiquité des églises de France. Il est vrai qu'ils montrent en cette circonstance leur partialité; car, quand quelques-unes des églises des Gaules ont conservé leurs listes épiscopales complètes, ou presque complètes, comme Trèves, Metz, Chartres, alors ces opposants déclarent que les noms des IIe et IIIe siècles contenus dans ces listes n'ont aucune valeur historique. Et tout est dit!

[2] D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 53.

[3] D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 53.

On s'étonne de ne pas rencontrer d'Actes de notre Église pour cette période de temps; mais, comme le fait observer M. Ravenez [1], que sont les Actes d'une Église? C'est son histoire, le récit des évènements qui s'y sont accomplis. Et s'il ne s'y passe aucun évènement, ne faut-il pas que cette histoire reste muette. Qui aurait pu prendre soin d'enregistrer la nomination des prêtres créés par nos premiers évêques, l'ordre chronologique dans lequel ils ont été ordonnés pour le conserver jusqu'à nos jours? Comment leurs noms auraient-ils été livrés à la publicité? Au moment où nous écrivons, connaît-on les noms des prêtres qu'instituent dans les pays idolâtres les évêques envoyés par la Propagande.

Et puis, pour l'Église d'Amiens, en particulier, la perte des anciens Obituaires, des Martyrologes et des archives, arrivée lors de l'incendie de la cathédrale, en 1218, peut expliquer encore l'absence des anciens monuments, cause de l'obscurité qui règne sur cette époque de notre histoire.

Il nous faut donc franchir un espace de plus d'un siècle pour arriver à des données certaines sur les apôtres qui continuèrent dans l'Ambianum l'œuvre de saint Firmin.

Dans la seconde moitié du troisième siècle, plusieurs ouvriers évangéliques partirent de Rome pour venir encore une fois annoncer la bonne Nouvelle aux peuples de la seconde Belgique. Saint Quentin, l'un des plus célèbres de ces missionnaires, enseigna de nouveau aux Amiénois la Foi que Firmin leur avait prêchée. Nos lecteurs ont vu ailleurs quelques détails sur la vie et la mort de ce glorieux héraut du Christianisme. Amiens ne l'a pas oublié et le diocèse célèbre chaque année, sous le rit double, l'anniversaire du triomphe de celui qu'il peut bien, avec le bon chanoine de la Morlière, appeler son second apôtre.

[1] *Recherches sur les origines des Églises de Reims, de Soissons et de Châlons*, p. 150.

Nous aimons peu nous lancer dans le champ des hypothèses, quand ces hypothèses n'ont point de chances de trouver un jour une confirmation; nous ne pouvons cependant nous résoudre à en passer sous silence une relative à saint Quentin. Quelques auteurs conjecturent que ce saint missionnaire était revêtu du caractère épiscopal[1], bien que les Martyrologes ne le mentionnent aucunement. Le chanoine de la Morlière semble faire allusion à cette supposition quand il désigne ainsi saint Quentin :

Le Romain que ie pourroy dire
Second Apostre, Euesque mien.
Qui chez moy gousta le martyre;
Puis luy ostant le nom d'Empire
Surnomma Sainct-Quentin du sien[2].

S'il en eût été ainsi, le glorieux martyr d'Amiens et d'Auguste de Vermandois pourrait être regardé comme le premier des successeurs de saint Firmin dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Mais, nous le répétons, il est probable que jamais cette conjecture ne sera confirmée par aucun ancien document.

Nous avons également vu ailleurs[3], comment deux des compagnons de saint Quentin, saint Fuscien et saint Victoric, versèrent leur sang pour la Foi, à deux lieues de la capitale de la Picardie.

Suivant une version des Actes des saints martyrs Fuscien, Victoric et Gentien[4], confirmée par leur ancien office dans

[1] V. Colliette, *Mémoires pour l'Histoire du Vermandois*, tome I, p. 80.

[2] *Antiquitez de la Ville d'Amiens*, p. 32.

[3] V. l'Introduction.

[4] Ghesquière, *Acta Sanctorum Belgii*, t. I, p. 166. — Passion de saint Quentin, écrite au XII[e] siècle par Raimbert, ap. Colliette, *Mém. pour servir à l'Hist. du Vermandois*, t. I, p. 131.

les Missels [1] et les Bréviaires d'Amiens, antérieurs au XVIII[e] siècle, ces messagers de l'Évangile auraient été au nombre de douze : Crépin, Crépinien, Denys, Fuscien, Lucien, Marcel, Piat, Quentin, Rieul, Rufin, Valère et Victoric. Nous avons nous-même reproduit à tort cette énumération dans un travail consacré à plusieurs de ces Saints ; mais il est évident qu'il y a ici une erreur, car parmi ces missionnaires désignés comme venus au III[e] siècle, on en trouve plusieurs qui, d'après des documents authentiques, vinrent en France dès le I[er] siècle, tels que saint Denys de Paris, saint Lucien [2] de Beauvais et saint Rieul de Senlis.

L'insertion du nom de saint Denys dans les Actes des saints Fuscien, Victoric et Gentien, avait été regardée par de graves auteurs comme une addition apocryphe [3] et était une objection contre leur sincérité. Nous en avons découvert, dans une des Bibliothèques de Paris [4], une version que nous croyons plus ancienne que celle publiée par Bosquet et par Ghesquière, avec laquelle elle présente quelques différences. Elle ne renferme point le nom de saint Denys, mais elle met en place un saint Eugène.

Nous n'avons pas à nous étendre plus longuement sur le nombre des missionnaires qui évangélisèrent la Gaule Bel-

[1] Roma quondam bis senos comites
Christianæ cohortis milites
Misit, per quos divina gratia
Gallicana fulget ecclesia

Prose des SS. Fuscien, Victoric et Gentien, Miss. d'Amiens, antérieurs au XVIII[e] siècle.

[2] A moins qu'on ne veuille dire que le S. Lucien, compagnon des missionnaires du III[e] siècle, est un autre apôtre des Bellovaques différent de leur premier évêque. Les plus anciens Actes de S. Quentin le nomment Lucius.

[3] L'abbé Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de S. Martial et sur l'antiquité des Églises de France*, p. 177.

[4] Biblioth. sainte Geneviève. MS BBl. n° 43. — Nous devons publier prochainement ces Actes des SS. Fuscien, Victoric et Gentien, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*.

gique. Peut-être plus tard pourrons-nous y trouver matière à d'intéressantes études. Nous nous bornons en ce moment à rappeler que tous les documents historiques concordent à établir que saint Fuscien, saint Victoric et saint Quentin étaient compagnons.

Ces Saints souffrirent le martyre sous le règne de Dioclétien, par les ordres du préfet Rictiovare, auquel on doit la condamnation d'une multitude de martyrs. La persécution ne fit pas diminuer le nombre des chrétiens; à la fin du IIIe siècle ils formaient déjà une portion considérable de la population de notre pays.

La fureur de Rictiovare ne s'exerçait pas seulement sur les apôtres du Christianisme, elle s'étendait sur tous ceux qui en faisaient profession. Il apprit qu'un pauvre berger, nommé Gratien, qui gardait les moutons, dans un village à trois lieues d'Amiens, était chrétien; — peut-être tenait-il sa Foi de ceux que saint Firmin avait convertis ou des apôtres inconnus qui lui succédèrent; — son supplice ne se fit pas attendre. Sur l'ordre de Rictiovare, il fut immédiatement décapité. Mais, Dieu ne voulut pas que la mort de ce pauvre pasteur, jusqu'alors inconnu de tous, passât inaperçue sur la terre, et un éclatant prodige vint en perpétuer le souvenir.

Au moment de son martyre, qui fut probablement très-proche de celui de son arrestation, Gratien tenait à la main un bâton de noisetier, dont il enfonça une extrémité dans la terre. O prodige ! ce sarment desséché retrouve sa verdeur perdue, il croît et devient un arbre. Tandis que des racines poussent à son pied, son sommet s'étend en rameaux qui se couvrent de feuilles et de fruits. Qu'ai-je besoin d'en dire davantage, s'écrie l'auteur d'un vieux sermon sur saint Gratien, publié par Mabillon, afin qu'on ne crût pas que Gratien mourait à jamais, un bois mort dès longtemps reprend une

nouvelle végétation, et ce miracle atteste à tous que le martyr vit encore et jouit de l'éternelle gloire [1].

Le noisetier de saint Gratien fut précieusement conservé. Lorsque la paix fut donnée à l'Église, une chapelle s'éleva auprès, sur le tombeau et en l'honneur du Saint martyr, et, pendant des siècles, le lieu arrosé de son sang fut illustré par un insigne miracle. Chaque année, le 23 octobre, anniversaire de la mort du Saint, l'arbre dépouillé de ses feuilles, comme tous ceux qui l'environnaient, se revêtait de feuilles nouvelles et de fruits, qui, avant la sixième heure du jour, arrivaient à maturité. Ces noisettes, cueillies par la foule, qui accourait de toutes parts contempler ce prodige, étaient emportées comme un remède pour les maladies [2].

Vers l'an 1015, le corps de saint Gratien fut transporté par Roger de Blois, évêque de Beauvais, à l'abbaye de Notre-Dame de Coulombs, au diocèse de Chartres. Un siècle plus tard, en 1116, un moine de cette abbaye, nommé Pierre, étant allé exprès au village de Saint-Gratien, vit de ses yeux cette extraordinaire fructification. Il rapporta plusieurs de ces noisettes miraculeuses, dont il offrit deux à l'évêque de Chartres, Godefroy, qui les déposa parmi les reliques de sa cathédrale.

Comme à cette époque, si facilement taxée depuis de crédulité, on n'était pas plus niais que de nos jours et on ne croyait pas plus sans preuves les faits extraordinaires, le religieux de Coulombs demanda à l'évêque d'Amiens, Enguerrand de Boves, une attestation du prodige qu'il remit à son abbé. Dans cette pièce l'évêque atteste l'authenticité du miracle qu'il déclare non-seulement avoir vu de ses yeux, mais

[1] Sermo de corylo S. Gratiani, *Annal. Benedictin.*, t. v, p. 695.

[2] Sermo de corylo S. Gratiani, *Annal. Bened.*, t. v, p. 695.

encore avoir appris de témoins dignes de foi et notamment de son prédécesseur saint Geoffroy [1].

Mabillon déclare avoir vu lui-même dans l'église de l'abbaye de Coulombs, les noisettes miraculeuses rapportées de saint Gratien, en 1116, par le moine Pierre.

Les Actes de saint Just font connaître qu'à peu près à l'époque de la mort des martyrs dont nous venons de parler, c'est-à-dire sous le règne de Dioclétien et le gouvernement de Rictiovare, vivait à Amiens un marchand chrétien du nom de Lupus. Nous trouvons aussi le nom d'un diacre nommé Maxime qui fut encore martyrisé à Amiens.

Quelques années plus tard, le temps des persécutions cesse; le Christianisme, sorti des catacombes où la violence l'avait tenu caché au sein de la Ville éternelle, put se montrer au grand jour, sans craindre les chevalets et les échafauds qui, pendant trois siècles, avaient inutilement tenté de le faire disparaître. « La Foi de sainte Hélène monte avec Constantin sur le trône et du haut du trône elle domine l'Empire. Alors, la Croix, si longtemps regardée comme un objet ignoble, se dévoile et apparaît à la face du monde, resplendissante de lumière, symbole de triomphe et de salut [2]. » Alors aussi, les populations chrétiennes de nos contrées purent librement choisir des successeurs à leurs premiers pasteurs, mis à mort par les païens. Les Amiénois placèrent Euloge sur le siége de saint Firmin. Selon l'opinion la plus commune, son élection eut lieu vers 325 [3], d'autres la reculent jusqu'en 333 [4]. Ses

[1] Et quod dilectioni vestræ intimando asserimus, oculis nostris vidimus et idoneorum testium et etiam domni Godefridi beatæ memoriæ episcopi, prædecessoris nostri, qui frequenter huic miraculo interfuere, revelatione cognovimus. — *Litteræ Ingeranni Episcopi*, ap. *Annal. Bened.*, t. v, p. 620.

[2] L'abbé Ratisbonne, *Histoire de S. Bernard*, 3e édition. Introduction, p. 35.

[3] Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 6.

[4] J. B. M. D. S. *Histoire des Évêques d'Amiens*, p. 36.

vertus, qui le rendirent digne de l'épiscopat, furent telles, qu'un certain nombre d'auteurs respectables, entre autres Baronius, lui décernent le titre de Saint, qui, toutefois, croyons-nous, ne lui a jamais été reconnu par l'Église. Euloge assista en 346 au concile de Cologne [1].

C'est vers le milieu du même siècle [2], ou peu après, que les Bollandistes, d'accord en cela avec la plupart de nos historiens, fixent l'avènement à l'épiscopat de saint Firmin, deuxième du nom, connu sous le nom de saint Firmin-le-Confesseur, l'un des descendants du sénateur Faustinien, qui avait été nommé ainsi en mémoire de saint Firmin-le-Martyr [3]. Devenu le successeur de son saint patron, il marcha dignement sur ses traces et contribua beaucoup à la propagation de la Foi dans nos contrées. Il s'appliqua à extirper le reste des superstitions païennes, non-seulement de la ville d'Amiens, mais aussi de tout le diocèse, et confirma dans leur Foi les habitants du Ponthieu, de la Morinie, du Vimeu et du Calaisis qui étaient presque retournés à leur ancienne idolâtrie [4]. Apôtre de nos campagnes, saint Firmin-le-Confesseur ne cessa d'y annoncer le vrai Dieu et s'occupa tout entier à y faire fleurir la Foi; c'est à lui, à son zèle pastoral que le diocèse d'Amiens doit en grande partie sa persévérance dans la religion de Jésus-Christ, et il peut, avec justice, le regarder comme son second père. Pendant un épiscopat qui dura près d'un demi siècle, il ne cessa d'évangéliser, de convertir les infidèles, de confirmer ceux qui avaient eu

[1] Daire, l. c. de la Morlière.

[2] Circa medium seculi IV. — *Boll.*

[3] Ille ob memoriam sancti Firmini, primi Ambianorum episcopi et martyris, Firminus à parentibus nuncupatus est. — *Proprium Ambian. in fest. S. Firmini, Conf.* lect. IV.

[4] *Prop. Amb.*, lect. IV. — Daire, *Hist. d'Amiens*, t. II, p. 7. — J. B. M. D. S. *Hist. des Évêques d'Amiens*, p. 38. — Mgr Mioland, *Actes de l'Église d'Amiens*, t. I, p. XX, etc.

le bonheur de naître enfants de l'église, prêchant autant par ses exemples que par ses paroles.

On ignore le lieu où était située l'église que les chrétiens élevèrent certainement à Amiens, et où l'évêque Euloge établit son siége; on pourrait peut-être supposer cependant que ce fut sur les ruines d'un des temples païens, et à l'endroit où est actuellement la cathédrale. Saint Firmin-le-Confesseur fit construire, au lieu appelé Abladène, où saint Firmin-le-Martyr avait été inhumé par Faustinien, la première cathédrale d'Amiens connue dans l'histoire; il la dédia à la sainte Vierge [1], sous l'invocation de Notre-Dame des Martyrs.

Il alla à Rome, d'où il revint, dit-on, avec la qualité de légat [2]. On admirait sa profonde humilité, sa douceur dans ses paroles, sa charité envers les pauvres, car tous les jours il en recevait douze à sa table et les servait de sa propre main [3]. Enfin, toute sa vie fut l'accomplissement du précepte adressé par saint Paul à son disciple Timothée : Un Évêque doit être irrépréhensible [4]. Dieu récompensa ses vertus par le don des miracles : il guérit des paralytiques; rendit la santé à Calixte, fils d'un patricien, qui était atteint d'une fièvre violente, et chassa les démons des corps de ceux qui en étaient possédés [5].

Un jour de Pâques, comme il célébrait les saints Mystères dans sa cathédrale, une main céleste, portant l'empreinte du clou qui attacha à la croix celles du Sauveur, apparut tout à

[1] Daire, l. c.—*Histoire des Évêques d'Amiens*. — De la Morlière, *Antiquitez d'Amiens*, p. 91. — *Brev. Amb.*, 1528. — *Propr. Amb.*, etc. etc.

[2] Daire, l. c. — Mgr Mioland, l. c. — *Brev. Amb.*, 1667, lect. VI, etc.

[3] *Brev. Amb.*, 1667, lect. V.

[4] Oportet Episcopum irreprehensibilem esse. — *Ep.* 1a *ad Timoth.*, III, 2.

[5] Vita S. Firmini confessoris, *Acta SS. Septembris*, t. Ier, p. 176. — *Brev. Amb.*, 1667. — *Propr. Amb.*, etc.

coup au-dessus de l'autel et donna à l'évêque la sainte Communion [1].

Saint Firmin-le-Confesseur mourut plein d'âge et de vertus après quarante ans d'épiscopat, il fut enseveli dans l'église Notre-Dame des Martyrs, d'où saint Salve transféra son corps dans sa nouvelle cathédrale au commencement du VIIe siècle [2].

Les noms de ses successeurs et quelques dates sont à peu près tout ce que l'on sait de l'histoire des évêques d'Amiens jusqu'à saint Honoré. Léonard ou Léodart, quatrième évêque, préserva le diocèse de l'hérésie d'Arius. Audouen ou Ouen, cinquième évêque connu, vivait à l'époque des incursions d'Attila. D'après le P. Malbrancq il siégea de 450 à 504. Odibie ou Edibie, son successeur, assista au concile d'Orléans vers 512 [3]. On croit qu'il mourut en 524. Béat, septièm évêque, auquel quelques auteurs donnent le titre de Saint [4], fut présent au cinquième concile national, tenu à Orléans, sous le pape Vigile [5].

Le septième des successeurs connus de saint Firmin est saint Honoré, fils d'Aimeric, comte de Ponthieu et de Boulogne. Ce Saint naquit à Port, dans le diocèse d'Amiens. Il fut élevé à l'épiscopat vers 554 [6]. Suivant une antique tra-

[1] *Brev. Amb.*, 1528, lect. VI. — *Brev. Amb.*, 1667, lect. VI.

[2] Vita S. Salvii, ap. *Acta SS. Januarii*, t. I.

De là son Corps fut translaté
A Amiens en la suprême Eglise,
Où le peuple de la Cité
L'honore, revere et fort prise.

M. de Lestocq, *Dissertation sur la Translation de S. Firmin-le-Confesseur*, p. 109

[3] Le P. Daire dit qu'on trouve le nom d'Odibie au bas du testament de saint Remy; la lecture de cette pièce prouve qu'il n'en est rien. V. Ghesquière, *Acta Sanctorum Belgii*, t. 1er, p. 643-646.

[4] P. Giry, *Vies des Saints*, t. 1er, col. 285.

[5] De la Morlière, *Antiquitez d'Amiens*. — Daire, *Histoire d'Amiens*. — J. B. M. D. S., *Histoire des Évêques d'Amiens*, etc.

[6] De la Morlière, *Antiquitez d'Amiens*, p. 164. — Nerlande, *Dissertation sur S. Honoré*, MS no 466 de la Bibliothèque d'Amiens.

dition, un miracle éclatant accompagna son élection au siége d'Amiens ; il est représenté sur le portail dédié à saint Honoré, à Notre-Dame d'Amiens. Nous citons le passage qui y est relatif dans la description de ce portail par MM. Jourdain et Duval [1] :

« L'épiscopat, qui est une charge et un honneur, ne se fait pas aussi aisément accepter de l'humilité des Saints, que le labeur obscur et pénible de l'apostolat : saint Honoré appelé à monter sur le siége d'Amiens, après la mort du pieux pontife Béat, son guide et son maître, opposa donc au vœu du clergé et du peuple une vive résistance. Mais Dieu avait ses desseins et sa résistance fut vaincue par un prodige. Ainsi qu'autrefois une colombe symbolique avait révélé à l'Église le pape Fabien, une colonne de feu le pape saint Grégoire-le-Grand et une effusion d'huile sainte le grand saint Remy [2], ainsi la volonté de Dieu manifestée par une apparition miraculeuse, sur laquelle du reste notre sculpture est plus expresse que la légende, enleva tout prétexte de refus à l'humble prêtre [3]. Il est assis dans l'angle à gauche du spectateur, tenant un livre en main, les regards tournés vers un nombreux cortége qui s'empresse autour de lui ; au-dessus de sa tête, on voit une effusion d'huile sainte descendre du ciel et sacrer son front couronné d'une large tonsure : prodige dont la tradition a laissé plus de traces dans la légende écrite de l'archevêque de Reims que dans celle de l'évêque d'Amiens : *Mox inspectante populo radius cœlestis luminis in eum illapsus est, simulque illius caput unguento mirabili sensibiliter deli-*

[1] *Le Portail S. Honoré, dit de la Vierge dorée de la Cathédrale d'Amiens*, p. 20-21.

[2] *Brév. d'Am.*, 1683, 12 mars, 4 avril, 1er octobre. — J. Molanus. *De Hist. SS. Imagin.*, lib. III, c. 6.

[3] Nerlande, *Dissert. sur le temps de la vie et de la mort de S. Honoré*. — P. Giry, *Vie de S. Honoré*, 16 mai. — P. Croiset, *id*.

butum apparuit [1]. Son voisin, clerc aussi, se penche vers lui et lui porte les deux mains, l'une sur l'épaule et l'autre au bras comme pour l'exciter et l'interroger, etc. »

Un épiscopat commencé sous de tels auspices ne pouvait qu'être heureux; pendant sa durée, qui fut de près d'un demi-siècle, saint Honoré ne s'appliqua qu'à faire le bonheur de ses diocésains, aussi tous le bénissaient pendant sa vie et il est peu de Saints dont le culte soit plus populaire. De nombreux miracles illustrèrent le temps de son épiscopat, pendant lequel les reliques des saints martyrs Fuscien, Victoric et Gentien, furent miraculeusement découvertes par un saint prêtre nommé Lupicin, curé de Sains [2]. Un jour que le pieux prélat célébrait le saint Sacrifice, une main divine semblable à celle qui était apparue à saint Firmin-le-Confesseur, parut également au-dessus de l'autel et le communia [3]. Ce prodige est rappelé par une ancienne prose, qui nous apprend, ce que nous lisons du reste dans les hagiographes, que saint Salve successeur de saint Honoré, en avait lui-même été témoin [4].

Saint Honoré mourut, en visitant son diocèse, à Port, lieu de sa naissance, au commencement du VII[e] siècle [5].

Les lignes qui précèdent suffisent, ce nous semble, pour donner une idée de l'histoire du diocèse d'Amiens, depuis le

[1] *Brév. d'Am.*, 1683, 1[er] octobre.

[2] Ghesquière, *Acta Sanctorum Belgii*, t. 1[er], p. 164. — Malbrancq, *De Morinis*, t. 1[er], p. 244. — *Brev. Amb. antiq.* — *Brev. Amb.*, MS. ad diem XXVII junii. — *Propr. Amb.*, in festo S. Honorati. — *Vies des SS. Fuscien, Victoric et Gentien*, p. 24 et suiv., etc.

[3] *Description du portail S. Honoré*, p. 23. — P. Giry et P. Croiset, l. c. etc.

[4] Hic dum Missam celebravit,
Manus Christi consecravit
Hostiam mirificé,
Quem aspexit manifesté,
Successore suo teste
Salvio Pontifice.

Missels d'Amiens antérieurs au XVIII[e] siècle. Fête de S. Honoré.

[5] *Acta S. Maii*, t. III, p. 612-613. — J. B. M. D. S., *Histoire des Év. d'Am.*, p. 51. — Daire, *Hist. d'Am.* t. II, p. 9, etc.

Martyre de saint Firmin jusqu'à l'époque de l'Invention de ses Reliques, à laquelle nous allons arriver. Ajoutons seulement que la Foi s'y affermit de plus en plus. Pendant que le monde semblait chanceler sur sa base, quand le vieil Empire Romain, déjà agonisant depuis des années, s'éteignait tout à fait dans les mains de l'inepte Romulus Augustule, qui vivait au temps de notre évêque Audouen, pendant que les barbares s'élançaient sur le colosse renversé pour dépecer son cadavre et s'en partager les lambeaux, le Christianisme, qui seul devait donner au monde la vraie civilisation, s'établissait à jamais sur notre sol, encore teint du sang des Martyrs, et où il devait enfanter tant de merveilles. Dans le cours du VI[e] siècle, des abbayes commencèrent à s'y former; telles sont celles de Saint-Salve de Montreuil et de Saint-Fuscien près d'Amiens. Ces lieux de paix, pieuses retraites de la vertu et de la science, furent le prélude de la fondation des innombrables monastères qui, dans les siècles suivants, s'élevèrent de toutes parts en Picardie et entre lesquels nous citerons, comme un des plus illustres, la royale abbaye de Saint-Pierre de Corbie [1].

[1] Voyez l'Introduction.

CHAPITRE XIV

Avènement de saint Salve à l'évêché d'Amiens. — Détails historiques sur cet Evêque.—Il ordonne des prières pour obtenir de Dieu la révélation de la sépulture de saint Firmin.

Sainct saulve son peuple incitoit.
De faire a dieu priere pure.
Desirant scavoir ou estoit.
De sainct fremin la sepulture.

Rimes du XVI[e] *siècle, à la clôture du chœur de Notre-Dame d'Amiens.*

Dès que la nouvelle de la vacance du siége d'Amiens, par suite du décès de saint Honoré, fut parvenue aux oreilles du roi Théoderik, il envoya dans cette ville des délégués, dont le principal était saint Achaire ou Hautcaire, évêque de Noyon, qui durent faire procéder à l'élection d'un successeur de saint Honoré. L'évêque de Noyon était spécialement chargé de veiller à ce que le clergé et le peuple d'Amiens se choisissent un pontife selon le cœur de Dieu [1].

[1] *Vita S. Salvii*, apud Bolland. *Acta SS. Januarii*, t. 1[er], p. 706. — De Court, t. 1[er], liv. II, chap. IX. — *Breviar. Ambian.*, 1528, in festo S. Salvii, lect. VIII. — *Propr. Bellovac.*, in festo S. Acarii.—Malbrancq, *De Morinis*, t. 1[er], p. 288.

Un jeûne de trois jours fut ordonné, pour demander au Seigneur de vouloir bien désigner celui que sa divine Providence destinait à monter sur le siége d'Amiens, et chacun adressa au ciel de ferventes prières à cet effet. La demande des Amiénois fut exaucée, et, les trois jours écoulés, ils entendirent une voix céleste leur adresser ces paroles : « Sachez que j'ai choisi Salve, et que je vous l'ai donné pour Évêque [1]. »

Celui qui avait mérité de se voir ainsi miraculeusement désigné pour être le huitième successeur de saint Firmin, était un moine d'une naissance distinguée, pieux, sage dans le conseil, non moins remarquable par la beauté de ses traits que par son éloquence et la profondeur de son savoir [2]; simple comme la colombe et prudent comme le serpent [3]. Dès sa jeunesse il avait quitté le monde, pour s'adonner entièrement aux choses divines. Né dans l'Amiénois, il s'en alla, à l'extrémité du Ponthieu, fonder un monastère sous l'invocation de la sainte Vierge et de l'apôtre saint Pierre, au lieu où s'éleva depuis la ville de Montreuil-sur-Mer.

Dans cette retraite, son occupation journalière était le jeûne et la prière; venir en aide à ses frères, vaincre constamment l'antique ennemi, gagner des âmes à Dieu, telles étaient ses œuvres. Les vertus du pieux moine étaient si éclatantes qu'après la mort de l'abbé, que lui et ses frères avaient placé à la tête du monastère, il fut élu, d'une voix unanime, pour le remplacer. Élevé à cette nouvelle dignité, son mérite n'en de-

[1] *Vita S. Salvii*, ap. Bolland., l. c. — De Court. — *Brev. Amb.* 1528. — *Propr. Amb.*, in festo S. Salvii. — Malbrancq, *De Morinis*, t. 1er, p. 289, etc.

[2] *Sermo de Inventione S. Firmini.* — Nous publions dans l'Appendice n° IV, le sermon édité par le P. Le Cointe, qui contient le récit de l'Invention et de la Translation des Reliques de saint Firmin, et que nous citons fréquemment; c'est la plus ancienne relation de ces miracles que l'on connaisse. — *Vita S. Salvii*, l. c. — *Breviar. Amb.* MS, in festo Inventionis S. Firmini, lect. 1a.

[3] *Sermo de Inventione S. Firmini* — *Brev. Amb.* 1528, lect. IX.

vint que plus évident aux yeux de tous; moine pieux et fervent, il fut abbé d'une sainteté exemplaire, toujours le premier à accomplir la règle, et ses disciples trouvaient en lui un modèle en même temps qu'un père. Enfin, nous venons de voir comment il fut choisi, par Dieu même, pour occuper le siége épiscopal d'Amiens [1].

L'humble religieux, seul, n'avait pas ratifié le choix divin; son humilité lui faisait regarder les charges de l'épiscopat comme au-dessus de ses forces, et il aurait voulu décliner cet honneur. Mais Dieu avait parlé, les Amiénois obéirent. Salve fut enlevé de force de sa cellule [2] et placé malgré lui sur ce siége, qui avait déjà été occupé par tant de saints pontifes, et dont il devait lui-même rehausser la splendeur.

Devenu évêque d'Amiens, il se gagna rapidement tous les cœurs; le bruit de son mérite se répandit au loin, le roi Théoderik l'appela à siéger dans ses conseils, et le peuple Amiénois réunit en lui les deux qualités de magistrat et d'évêque, et le déclara seigneur temporel en même temps que spirituel de la cité [3].

Lors de son avènement à l'épiscopat, l'église cathédrale était encore celle élevée, par saint Firmin-le-Confesseur, sur le tombeau de saint Firmin-le-Martyr. Elle était trop éloignée de la ville; Salve en construisit une autre dans l'enceinte de la cité, au lieu où nous voyons actuellement la basilique de Notre-Dame [4]. Cette nouvelle cathédrale était une construction somptueuse pour l'époque, quoique composée en grande partie de bois de charpente [5]. Elle fut brulée par les Normands en 881. Saint Salve y transféra toutes les reliques

[1] *Vita S. Salvii*, ap. Bolland. — *Propr. Ambian.*

[2] *Proprium Ambianense.*

[3] Le P. Daire, *Histoire de la Ville d'Amiens*, t. II, p. 12.

[4] Rivoire, *Description de la Cathédrale d'Amiens*, p. 8, etc.

[5] L'abbé Bourassé, *Les Cathédrales de France*, p 19.

conservées dans l'église de Notre-Dame des Martyrs, à laquelle il laissa quelques prêtres pour y célébrer l'office divin, et qui devint plus tard l'abbaye de Saint-Acheul.

Le pieux évêque désirait vivement pouvoir vénérer dans sa nouvelle cathédrale les glorieux restes de celui qui, en donnant son sang pour la Foi chrétienne et le salut des Amiénois, avait fondé le diocèse à la tête duquel il se trouvait placé. Le lieu précis de la sépulture de saint Firmin était ignoré, quoique l'on sût bien qu'il se trouvait dans l'enceinte de l'église Notre-Dame des Martyrs, ce qui du reste était indiqué par de fréquents miracles [1]. Saint Salve avait une grande dévotion pour le premier et le plus illustre de ses prédécesseurs; il commença dans le secret de son cœur à chercher en quel endroit de l'église il trouverait ce trésor si ardemment désiré; mais, à cause de la fragilité hnmaine, il n'osait prendre sur lui de le décider [2]. Il résolut donc de demander à Dieu seul la révélation du lieu précis où il trouverait le tombeau du saint Martyr. Environ un demi siècle avant l'avènement de Salve à l'épiscopat, Dieu avait daigné envoyer un ange au vénérable prêtre Lupicin, pour lui indiquer le lieu de la sépulture des saints Fuscien, Victoric et Gentien [3]. Quelques années plus tard, et par conséquent à une époque encore plus rapprochée de saint Salve, saint Lucien, premier évêque de Beauvais, était apparu à saint Évrols, abbé de Saint-Fuscien près Amiens, et lui avait révélé l'endroit où reposaient les corps des saints Maxien et Julien, compagnons de son apostolat et de son martyre [4]. Le saint évêque d'A-

[1] *Sermo de Inventione S. Firmini.* — *Brev. Amb.* 1528, in festo Invent. S. Firmini, lect. III. — *Brev. Amb.* 1667. — Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, lib. XVI, cap. 90.

[2] *Sermo de Inventione S. Firmini,*

[3] *Sermo de Inventione S. Firmini.* Anc. Brév. d'Amiens au 27 juin, etc.

[4] *Acta SS. Ordinis S. Benedicti,* sæculum primum, in vita S. Ebrulphi. — Delettre, *Histoire du Diocèse de Beauvais*, t. 1er.

miens ne pouvait ignorer ces preuves de la miséricorde divine; il est surtout impossible qu'il n'ait pas connu les circonstances miraculeuses de l'invention des reliques des saints Fuscien, Victoric et Gentien, conservées dans sa cathédrale, et dont saint Honoré avait fait la translation, après avoir entendu de deux lieues de distance les chants d'allégresse de Lupicin; et, probablement, le souvenir de ces grâces, accordées à des habitants de son diocèse, encouragea le successeur de saint Honoré dans le dessein qu'il avait conçu.

Le pieux évêque se tourna donc vers Dieu et lui demanda avec instance la révélation de la sépulture de saint Firmin. Jeûnant et veillant il priait sans cesse, avec des larmes abondantes, pour obtenir cette grâce, depuis si longtemps l'objet de tous ses désirs et l'occupation de toutes ses pensées [1]. Ne se confiant pas en ses seules prières, il fit un appel à la piété du clergé et des habitants d'Amiens. Il réunit un jour tout le peuple, les prêtres, les lévites, les clercs et les laïques des deux sexes, et, après avoir célébré l'office divin à la manière accoutumée, il les engagea vivement à adresser à Dieu de ferventes prières, pour obtenir cette grande grâce, et prescrivit, entre autres choses, un jeûne de trois jours à cette intention [2]. Les Amiénois se joignirent avec empressement à leur premier pasteur; il appartenait aux descendants de ceux que saint Firmin avait convertis au Christianisme d'obtenir l'indication du lieu où il avait été enseveli, et, pendant ces trois jours, un concert de prières s'éleva du sol amiénois jusqu'au trône éternel, demandant les Reliques de celui qui, cinq siècles auparavant, avait arrosé la ville de son sang, en arrachant ses habitants aux ténèbres de l'idolâtrie.

Saint Salve, par sa foi vive et son ardente piété, donna le

[1] *Sermo de Invent. S. Firmini.* — Vincent de Beauvais, lib. XVI, cap. 90. — *Brev. Amb.* 1528, lect. IIIa, etc.

[2] *Sermo de Inventione S. Firmini.* — Vincent de Beauvais, l. c.

premier l'exemple de la ferveur. Prosterné contre terre, couvert de cendre et revêtu d'un cilice, il priait sans cesse ; ses ouailles, qui s'étaient jointes à lui avec tant d'ardeur, ne quittaient pas l'église de Notre-Dame des Martyrs, et chacun observait avec humilité le jeûne indiqué [1]. Une si grande confiance et d'aussi ardentes prières devaient toucher le cœur de Celui qui a dit : « Demandez et vous recevrez. » Aussi à la fin du triduum, Dieu, par un effet sensible de sa miséricorde, daigna manifester le lieu de la sépulture du grand Évêque d'Amiens.

[1] *Sermo de Inventione S. Firmini.* — Vincent de Beauvais, lib. XVI, cap. 90.

CHAPITRE XV

Invention et Translation des Reliques de saint Firmin.

Quem condignis Christus signis
Declaravit, dum monstravit
  Locum solis radio.
Dum naturæ fracto jure,
Bruma risit, et emisit
  Rosam junctam lilio.

Ancienne prose de saint Firmin.

Le moment était arrivé où la Foi de saint Salve allait être récompensée; le jour était venu où, les Reliques du glorieux Martyr sortant miraculeusement du tombeau qui les gardait depuis des siècles, saint Firmin devait prendre, d'une manière encore plus éclatante, possession de cette nouvelle vie terrestre des Saints, qui recommence à la tombe.

Le troisième jour du triduum, avant le lever du soleil, l'évêque, le clergé et le peuple d'Amiens, réunis dans l'église de Notre-Dame des Martyrs, redoublaient leurs prières, lorsque, au lever de l'aurore, saint Salve, qui célébrait les saints Mystères, fut tout à coup éclairé par une lumière céleste; il leva les yeux au ciel et vit comme un rayon de soleil, plus brillant que la lumière du jour, partir du Trône divin et venir briller

d'une splendeur inénarrable sur le lieu de la sépulture de saint Firmin [1]. Les vœux de saint Salve et de son troupeau étaient exaucés. Dieu leur donnait une seconde fois l'Apôtre de leur patrie; le corps de leur premier Évêque leur était rendu.

A cette vue, Salve, après avoir achevé le saint sacrifice, offrant à Dieu de vives actions de grâces, s'approcha avec crainte et tremblement du lieu désigné par le rayon céleste et commença à creuser la terre et à ouvrir la sépulture du saint Martyr [2]. Dès qu'on eut entrouvert le sol, il en sortit aussitôt une si suave odeur qu'il semblait que tous les genres d'aromates y fussent rassemblés, et comme si ç'eût été un champ verdoyant, embaumé du parfum de toutes sortes de fleurs [3]. Plus, en creusant, on approchait du corps de saint Firmin, plus elle devenait sensible [4], et tous les assistants pensaient que le sépulcre du saint Martyr était rempli de lis, de roses et de fleurs d'herbes odoriférantes. Cette divine odeur, qui combla de joie le cœur de tous, ne resta pas renfermée dans l'enceinte de Notre-Dame des Martyrs, elle se répandit de là dans la ville d'Amiens, dans tout le diocèse et jusque dans des pays éloignés parmi lesquels on cite Beaugency, dont le Seigneur, nommé Simon, malade de la lèpre, se trouvant le jour de l'Invention des Reliques de saint Firmin

[1] *Sermo de Inventione S. Firmini.* — *Vita S. Salvii*, apud Bolland. *Acta SS. Januarii*, t. I[er], p. 706. — Malbrancq, *De Morinis*, t. I[er], p. 289. — Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, lib. XVI, cap. 91. — *Brev. Amb.* MS. lect. IV. — *Brev. Amb.* 1528. — *Brev. Amb.* 1667. — *Propr. Amb.* — De la Morlière, *Antiquitez d'Amiens*, p. 40, etc., etc.

[2] *Sermo de Invent. S. Firmini.* — *Vita S. Salvii*, ap. Bolland. — Vincent de Beauvais. — *Brev. Amb.* MS. — Malbrancq, etc.

[3] *Sermo de Invent. S. Firmini.* — *Vita S. Salvii*, ap. Bolland. — *Brev. Amb.* MS. — *Brev. Amb.* 1667. — *Legenda quorumdam Sanctorum*, ap. MS. 82, Biblioth. de Lille, f° 39 v°, etc.

[4] *Sermo de Invent. S. Firmini.* — Vincent de Beauvais, etc.

à une des fenêtres de son château [1], respira tout à coup une suave odeur et se trouva miraculeusement guéri [2]. Ayant, par suite de ce prodige, connu la puissance du saint Martyr, il voulut lui témoigner sa reconnaissance. Pour cela, il vint à Amiens et donna à la cathédrale des biens considérables, et entre autres son château de Beaugency, donation qui fut confirmée par ses successeurs. Pour ne pas entraver le récit de l'Invention des Reliques de notre Saint, nous renvoyons à un autre chapitre les détails nécessaires aux possessions de l'Église d'Amiens à Beaugency, et nous continuons la narration des faits mémorables qui accompagnèrent la découverte et la translation des glorieux ossements de saint Firmin.

Les diocèses de Thérouanne, de Cambrai, de Noyon et de Beauvais furent au même moment remplis de l'odeur d'un parfum tellement agréable, que chacun croyait jouir des délices du ciel [3]. Les évêques, les prêtres, les clercs et les habitants de ces quatre diocèses, sans aucun autre avertissement que cette odeur miraculeuse [4], se hâtèrent de venir se joindre

[1] Manuscrits de M. Machart, conservés à la Bibliothèque d'Amiens, t. 1er, p. 24. — Rivoire, *Description de la Cathédrale d'Amiens*. — Du Cange, *Histoire des Év. d'Amiens*, MS. de la Bibliothèque de l'Arsenal.

[2] De la Morlière, *Antiquitez d'Amiens*, p. 29, etc. — Malbrancq, *De Morinis*, t. 1er, p. 289. — Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 128. — *Brev. Amb.* 1528, lect. V. — *Brev. Amb.* 1667, lect. VI. — Du Cange, *Hist. des Évêques d'Amiens*, MS. de la Bibliothèque de l'Arsenal.

[3] Omnis multitudo urbium Tharaonensium, Cameracensium, Noviomagensium, Belvacensium, repleta fuit in ipsa hora suavitate amœnissimi odoris sicut quasi in paradiso deliciarum se esse putaret. — *Brev. Amb.* MS., lect. VI. — *Sermo de Inventione S. Firmini*. — Vincent de Beauvais, l. c. — *Brev. Amb.* 1528, lect. VI. — *Legenda quorumdam Sanctorum*, Biblioth. de Lille, l. c.

[4] Non alio quam odoris internuncio in urbem evocati. — *Brev. Amb.* 1607 et 1667, lect. V. — Non alius nuncius intonuit populo harum quatuor civitatum quod tam sacrum mysterium in urbe Ambianis per revelationem Sancti Spiritus Salvius venerabilis præsul et religiosi sacerdotes devotusque populus celebrarent, nisi odor immensus et inestimabilis suavitas. — *Sermo de Inventione S. Firmini* et *Brev. Amb.*

aux Amiénois et à leur évêque pour embellir de leur présence la majestueuse solennité de la Translation des Reliques de l'illustre Apôtre de la Picardie. Ils s'en allèrent à Amiens avec célérité, portant des palmes et des cierges et chantant des psaumes et des cantiques, aveo autant de certitude que si chacun d'eux eût eu le saint Martyr pour guide. Et, en arrivant dans la ville, dit l'historien auquel nous empruntons ces détails, ils y virent de si grands miracles que ni avant ni après on n'en vit de semblables, et qu'aucune relation ne rapporte qu'il en soit arrivé de tels dans tout l'univers [1].

Le jour de la Translation des Reliques de saint Firmin, les Amiénois du VII[e] siècle virent, en effet, s'accomplir dans leur ville une de ces cérémonies dont le souvenir se perpétue d'âge en âge, et parvient aux générations les plus reculées. La Translation de saint Firmin par saint Salve fut un de ces faits qui font époque dans l'histoire religieuse des peuples. Elle ouvre la série de ces grandes fêtes religieuses que notre pays a vues se célébrer tant de fois, pendant les douze siècles qui se sont écoulés depuis, et dont la translation de sainte Theudosie a encore été de nos jours, par sa pompe incomparable, une splendide réminiscence. Mais, si la fête du XIX[e] siècle l'a emporté sur celle du VII[e] par le nombre des prélats

1528, lect. VI. — Notre devoir d'historien fidèle nous oblige à constater ici que tous les anciens auteurs et tous les vieux Bréviaires d'Amiens sont unanimes, pour attester que l'odeur miraculeuse, exhalée par le tombeau et les Reliques de saint Firmin, prévint seule de cette découverte les habitants des quatre diocèses que nous venons de nommer. — V. Vincent de Beauvais, lib. XVI, cap. 91. — *Brev. Amb.* MS. lect. VI. — Malbrancq, tome 1[er], p. 290. — *La Grosse Légende*, MS. nº 16/197 de la Biblioth. de Lille. — *Vie de saint Fremin*, fol. 242 rº; elle nomme en plus les habitants d'Arras.

[1] Viderunt talia miracula, quali nec antea nec postea visa, neque ali- cujus relatione in toto orbe audita fue runt. — *Sermo de Inv. S. Firmin* — Ibique invisa et inaudita viderun — Vincent de Beauvais, l. c. — T et tanta videre miracula quanta nu unquam tempore accidisse mem rantur. — *Brev. Amb.* 1607 et 166

qui y ont assisté, la majesté du temple qui les a abrités sous ses voûtes, et l'étendue de la cité qui les accueillit dans son enceinte, la Translation des Reliques de notre premier Évêque, annoncée par un rayon céleste, a été illustrée par de tels prodiges qu'elle restera à jamais la première des solennités religieuses de nos contrées.

Lorsque des prêtres sous la direction de saint Salve eurent levé de terre le corps du grand Évêque d'Amiens, la température changea subitement. C'était le 13 de janvier, au milieu des glaces de l'hiver, le temps était excessivement froid et paraissait annoncer beaucoup de neige [1]. Tout à coup, le froid disparut et fut remplacé par une telle chaleur que tous les assistants, stupéfaits, croyaient que le monde allait se dissoudre et retourner dans le néant [2]; car, disent poétiquement Vincent de Beauvais et les anciens Bréviaires, le soleil, contre l'ordre de la nature, emporté vers le Cancer par ses coursiers enflammés, changea instantanément un froid intense en la chaleur de l'été [3].

Cependant, les prêtres ayant enlevé respectueusement les saints ossements du tombeau, où ils gisaient depuis cinq siècles, se dirigèrent vers la cathédrale, accompagnés de tout le clergé, suivis par les cinq évêques d'Amiens, de Thérouanne, de Cambrai, de Noyon et de Beauvais [4]. La présence de ces

[1] Erat enim hyems et glacies et nivalis inundatio ipsa die valde imminebat. — *Sermo de Invent. S. Firmini.* — *Legenda quorumdam SS.*, etc. — *Brev. Amb.*, 1528, 1607 et 1667.

[2] *Sermo de Invent. S. Firmini.* — *Legenda quorumdam Sanctorum*, Bibl. de Lille. — Vincent de Beauvais. — *Brev. Amb.* MS, lect. VII. — *Brev. Amb.* 1528, lect. VIII.

[3] *Sermo de Invent. S. Firmini,* — Vincent de Beauvais. — *Brev. Amb.* 1528, etc.

[4] Quelques auteurs, parmi lesquels nous citerons Malbrancq, mentionnent l'évêque du Mans comme ayant aussi assisté à la Translation de saint Firmin. Ni l'ancienne relation, insérée dans les *Annales ecclesiastici Francorum*, ni les anciens Bréviaires, ni les vieux historiens n'en parlant, nous

quatre prélats étrangers, dont plusieurs ont mérité, depuis leur mort, d'être honorés par l'Église du culte des Saints, a contribué suffisamment à embellir cette solennité, déjà si extraordinaire, pour que nous devions conserver leurs noms autant qu'il est en nous. C'étaient saint Géry, évêque de Cambrai et d'Arras; saint Achaire, évêque de Noyon et de Tournai, et Marin, évêque de Beauvais [1]; le nom de l'évêque de Thérouanne ou des Morins ne nous est pas connu [2].

n'avons pas cru pouvoir admettre un fait aussi douteux et nous citerons, à ce propos, *l'Histoire de l'Église du Mans*: « Le Cointe et le P. du Sollier « rapportent à l'an 687 la découverte « du corps de saint Firmin, évêque « et martyr, apôtre du diocèse d'A- « miens. Cette invention fut un grand « événement pour toutes les églises « de la Gaule; les populations se ren- « dirent en foule pour vénérer les « restes précieux du saint, et de nom- « breux miracles récompensèrent la « foi de ces pieux chrétiens. On con- « nait tous ces détails par un ancien « sermon édité par le P. Le Cointe, et « reproduit, en grande partie, du moins, « par les Bollandistes. L'auteur de « ce sermon nomme le peuple du « Maine parmi ceux qui accoururent « au tombeau de saint Firmin; mais « plusieurs auteurs pensent que les « manuscrits sont fautifs en cet en- « droit, et qu'on doit lire *Cameracensis*, « au lieu de *Cenomanensis*. Aux rai- « sons qu'allèguent ces critiques en « faveur de leur sentiment, on peut « ajouter que saint Firmin n'a jamais « reçu dans le diocèse du Mans un « culte particulier. » — *Hist. de l'Église du Mans*, par D. Piolin, t. I[er], p. 393, à la note. — Nous ferons observer que la relation éditée par Le Cointe ne mentionne aucunement les Cénomans, cet historien déclare, au contraire, ne pouvoir adopter le sentiment de Malbrancq, il ajoute qu'à cette époque l'évêque du Mans était Aiglibert. Comme nous le ferons voir plus loin, l'Invention de saint Firmin n'ayant pas eu lieu en 687, mais au commencement du VII[e] siècle, l'évêque du Mans qui siégeait à cette époque était saint Bertrand.

[1] Ces noms, comme on le verra aisément, ne sont pas les mêmes que ceux indiqués par Le Cointe, qui dit, dans ses Annales, t. IV, p. 184 : « Sedebant Hautcarius Noviomi, Ca- « meraci Vindicianus, Constantinus « Bellovaci, TaruannæBainus... » Cette différence provient de l'erreur dans laquelle est tombé cet érudit, relativement à l'époque de l'Invention miraculeuse des Reliques de saint Firmin, et dans laquelle il a entraîné plusieurs auteurs, entre autres M. Delettre, dans son *Histoire du Diocèse de Beauvais*. Voyez le chapitre suivant.

[2] D'après Malbrancq, cet évêque aurait résidé à Boulogne. — V. *De Morinis*, t. I[er], p. 290.

La procession s'avança vers la ville, au chant des cantiques d'allégresse et au milieu d'une foule innombrable, accourue non seulement du diocèse d'Amiens, mais aussi, comme nous l'avons dit plus haut, de ceux de Cambrai, de Beauvais, de Noyon et de Thérouanne. Le peuple, qui remplissait le chemin de Notre-Dame des Martyrs à la cathédrale d'Amiens, étendait ses vêtements sur le passage de la procession et répétait à haute voix : *Hosanna in excelsis! Benedictus qui venit in nomine Domini.* Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur [1].

Tout à coup, on vit les arbres se couvrir de feuilles verdoyantes, de fleurs, de boutons et de fruits. Leurs branches s'inclinant jusqu'à terre, sous ce poids inopiné, semblaient rendre hommage au saint Martyr [2]. Les prés qui environnent Amiens revêtirent au même instant leur verdure printanière, s'émaillèrent d'une multitude de roses et de lis, et furent, ainsi que les champs voisins [3], remplis au même instant de divers genres de légumes et de fruits. La foule cueillait les fleurs et les feuilles, dont les arbres étaient chargés, et les répandait sur le chemin que le cortége devait parcourir [4]. Ce changement de saison dura environ trois heures [5].

Un ancien Bréviaire d'Amiens résume ainsi tous ces miracles : « En cette solennité toute la ville fut comme rajeunie,

[1] *Sermo de Invent. S. Firmini.* — Vincent de Beauvais. — Malbrancq. — *Brev. Amb.* MS. — *Brev. Amb.* 1667. — *Proprium Ambianense.*

[2] *Sermo de Invent. S. Firmini.* — *Legenda quorumdam SS.*, Biblioth. de Lille. — Vincent de Beauvais. — *Brev. Amb.* MS., lect. IX. — *Brev. Amb.* 1528, lect. IX. — *Brev. Amb.* 1667, lect. VI.

[3] *Sermo de Invent. S. Firmini.* — Vincent de Beauvais. — *Brev. Amb.* MS. — *Brev. Amb.* 1667, etc.

[4] *Sermo de Invent. S. Firmini.* — Vincent de Beauvais.

[5] Ipse quoque mirabilis calor, quod dubium non est mansit, pene spatio trium horarum. — *Sermo de Invent. S. Firmini.* — *Brev. Amb.* MS. — *Brev. Amb.*, 1528, 1550, 1607, 1667. — *Legenda quorumdam SS.*, Biblioth. de Lille, etc.

« car, au lieu de gelée le ciel donna de la chaleur, au lieu de « neige des fleurs, au lieu de grésil des feuilles et des « rameaux. L'étoile des mages a aujourd'hui brillé d'un « nouvel éclat et, dans l'invention de ce Martyr, l'hiver a « produit l'été. Aujourd'hui le Seigneur aux noces a, par sa « puissance, changé l'eau en vin; en l'honneur de son Martyr « il a donné des lis avec de la neige [1]. »

Au milieu de ces prodiges, les Reliques du grand Évêque d'Amiens s'avancèrent triomphalement vers la ville qu'il avait arrosée de son sang, cinq siècles auparavant, suivant peut-être le même chemin que lorsque, au sein des ténèbres de la nuit, la piété du sénateur Faustinien, les dérobant à la fureur du gouverneur païen, allait les ensevelir dans ce lieu, à jamais sanctifié par leur présence, d'où ils sortaient, en ce jour, tout resplendissants de gloire.

Des malades de tous genres vinrent au-devant de la procession. Ils s'étendaient à terre sur les places et dans les sentiers, au milieu des fleurs qui jonchaient le sol, et, par la divine miséricorde, ils recouvraient la santé [2].

Enfin, le saint cortége, arrivé à Amiens, se dirigea vers la cathédrale; les Reliques du saint Martyr, renfermées, dit-on, dans une châsse de bois dorée [3], y furent déposées par saint Salve, à l'orient de l'édifice, dans une crypte qui fut décorée avec un art admirable en l'honneur de saint Firmin.

[1] *Brev. Amb.* 1528, lect. IX. — Il est nécessaire pour l'intelligence de cet extrait de se rappeler que le 13 janvier est le jour de l'Octave de l'Épiphanie. — Cf. *Sermo de Invent. S. Firmini*, in fine.

[2] *Sermo de Invent. S. Firmini.* — *Vita S. Salvii*, ap. Bolland. *Acta SS. Januarii*, t. I, p. 706. — Vincent de Beauvais, lib. XVI, cap. 91. — *Legenda quorumdam Sanctorum*, ap. MS 82, Bibl. de Lille, f° 39 v°. — *Brev. Amb.* MS., lect. IX. — *Brev. Amb.* 1667, lect. VI. — *Propr. Amb.* lect VI, etc. etc.

[3] Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II. — Manuscrits de M. Machart, conservés à la Bibliothèque d'Amiens, t. I, p. 24.

Le même évêque orna ensuite splendidement la châsse avec de l'or et des perles [1].

Cette translation eut lieu le 13 janvier au commencement du septième siècle, et depuis douze siècles les Amiénois vénèrent sous les voûtes de la mère-église de leur diocèse les restes sacrés de leur premier Apôtre. Pendant cette longue succession d'années la châsse qui les renferme, la fiertre, comme l'appelaient nos pères, a bien des fois changé de matière; le temple qui l'abrite a été plusieurs fois renversé, par les désastres de la guerre et les incendies, puis réédifié chaque fois d'une manière plus splendide; mais l'amour des Amiénois pour saint Firmin n'a pas changé, et il durera encore autant que leur cité.

[1] Quem (Firminum) in ecclesiâ, quam ipse beatissimus Præsul Salvius construxerat, in cryptâ orientali in honore ejusdem Martyris miro opere insignitâ collocavit, et digno cum honore tumulavit, insuperque sepulcrum ejus auro gemmisque nobiliter decoravit. — *Vita S. Salvii*, ap. Bolland., l. c.

CHAPITRE XVI

Epoque de l'Invention des Reliques de saint Firmin. — Des miracles qui l'ont accompagnée. — Cérémonies qui en ont conservé le souvenir.

Dum aperiretur Martyris Firmini sepulchrum tanta inde suavitatis exuberavit fragrantia, ac si omnia ibidem pigmentorum genera redolerent, et astantes quasi in paradiso se esse gauderent.

Répons des premières vêpres de la fête de l'Invention de saint Firmin. Brév. d'Amiens antérieurs au XVIII*e siècle.*

Veritas, sæpius agitata, magis splendescit in lucem.

Hincmar Remens., *epistola* XXIII.

Comme pour l'époque de la vie et de la mort de notre Saint, les historiens ne sont pas tous d'accord sur la date de l'Invention miraculeuse et de la Translation de ses Reliques. Que le lecteur ne s'alarme pourtant pas mal à propos ; il ne verra pas renaître ici de longues et fastidieuses dissertations. Quatre ou cinq pages au plus suffiront, selon nous, pour tout éclaircir à cet égard. Nous sommes, du reste, en cette circonstance, appuyé sur de graves autorités. Le P. Stilting, dans son Com-

mentaire sur saint Firmin [1], a traité ce sujet avec une grande sagacité, et nous n'aurons guères à donner ici que l'analyse de son savant travail, dont nous avons déjà tout-à-l'heure rapporté la conclusion.

Il n'y a aucune indication chronologique sur l'Invention des Reliques de saint Firmin, si ce n'est qu'elle arriva sous l'épiscopat de saint Salve; mais, il y a eu précisément, entre les érudits, une grande discussion sur l'époque à laquelle doit être assigné l'épiscopat de saint Salve : les uns veulent que ce soit au commencement du VIIe siècle; les autres, au contraire, la placent à la fin du même siècle.

Les historiens qui mettent saint Salve au commencement du VIIe siècle, le font succéder à saint Honoré, comme le dit l'ancienne Vie de saint Salve, publiée par Bollandus dans le premier volume des *Actes des Saints* du mois de janvier. C'était la tradition consacrée dans les légendes des vieux Bréviaires d'Amiens. Cette chronologie est celle de de La Morlière, dans ses *Antiquitez d'Amiens;* de Gazet, dans son *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas;* de De Court, dans ses *Mémoires chronologiques sur Amiens;* de la *Gallia Christiana* publiée par Claude Robert [2]; de Malbrancq, dans son *De Morinis;* du P. Bollandus dans son Commentaire sur saint Salve [3]. Elle a été soutenue par le P. Stilting, dans les Bollandistes et par les auteurs de la *Gallia Christiana* des Bénédictins de Saint-Maur [4].

La seconde opinion, qui est de beaucoup la plus nouvelle et ne s'appuie sur aucun document ancien, était celle qui avait pris le plus de faveur au siècle dernier; parmi nos historiens

[1] *Boll*, p. 36-38.

[2] Gallia Christiana in qua regni Franciæ ditionum vicinarum diœceses et in iis præsules describuntur cura et labore Claudii Roberti Lingonensis presbyteri. Lutetiæ Paris., Séb. Cramoisy. 1626, in-fol., p. 222.

[3] *Acta Sanctorum januarii*, t. 1er, p. 703-704.

[4] Tome x, col. 1154.

locaux, elle a été adoptée par le P. Daire. Elle place plusieurs évêques entre saint Honoré et saint Salve. Son principal défenseur est le P. Le Cointe, qui, dans ses *Annales ecclesiastici Francorum*, tome IV, a bouleversé toute la chronologie des évêques d'Amiens au septième siècle, pour parvenir à la plier à son système. Le défaut du P. Le Cointe, dit le P. Stilting, est partout le même : c'est de vouloir établir un fait incertain par des preuves également incertaines. Mais, ajoute le docte jésuite, une telle confiance en lui-même, de la part d'un écrivain, n'impose aucunement aux hommes prudents l'obligation de fermer les yeux et d'admettre des assertions arbitraires pour de véritables preuves. Examinons donc la valeur des arguments apportés à l'appui d'un système qui n'a certainement pas le mérite de l'antiquité.

Ces arguments sont au nombre de trois :

1° Saint Salve, dit le P. Le Cointe, fut sacré évêque d'Amiens du temps d'Hautgaire, évêque de Noyon, qui succéda à saint Mummolin, mort en 685.

2° L'Invention des Reliques de saint Firmin, qui eut lieu sous son épiscopat, arriva, toujours selon le P. Le Cointe, en 687.

3° Saint Salve assista au concile de Rouen en 688.

Ces trois points, sur lesquels se base principalement l'auteur des *Annales ecclesiastici Francorum*, pour reculer l'épiscopat de saint Salve jusqu'à la fin du septième siècle, auraient eux-mêmes autant besoin de preuves que le fait qu'ils sont censés devoir établir.

En effet :

1° Saint Salve aurait été sacré du vivant d'un Hautgaire, évêque de Noyon, lequel aurait succédé à saint Mummolin qui mourut en 685. Il faudrait d'abord démontrer, ainsi que le demande le P. Stilting, que le saint Hautcaire, mentionné dans la *Vie de saint Salve*, n'est pas, comme on l'a cru géné-

ralement, saint Achaire, évêque de Noyon dans la première moitié du septième siècle. Car aucun des anciens catalogues des évêques de Noyon publiés par Démocharès, Jean Chenu, Claude Robert et Jacques Le Vasseur ne mentionne cet Hautgaire comme successeur de saint Mummolin, auquel tous font succéder Gunduinus ou Guidonius. Cependant ces listes épiscopales ne contiennent aucune lacune pour le septième siècle, et ne doivent pas être modifiées sans de solides raisons. Le chanoine Le Vasseur, qui avait sous les yeux les anciens catalogues manuscrits des évêques de Noyon, n'aurait certainement pas omis Hautgaire, si son nom y eût été inséré. D'après Le Vasseur, saint Mummolin ne mourut même pas en 685, mais bien en 691, et le docte annaliste appuie son calcul sur des raisons dignes d'attention [1]. Il est juste toutefois de faire observer que Ghesquière défend la date de 685 et que sa chronologie peut paraître plus savamment établie [2]. Toute la difficulté que présente la solution de cette question chronologique gît dans la détermination de l'époque de la mort de saint Éloi, fixée par Le Vasseur en 665 et par Ghesquière en 659 [3], car on n'a pas d'autre renseignement sur la date de la mort de saint Mummolin sinon qu'il succéda à saint Éloi, avant qu'un an se fût écoulé depuis son décès, et que son épiscopat dura vingt-six ans.

Nous ne suivrons pas le P. Stilting dans la dissertation par laquelle il démontre comment et pourquoi on a voulu, envers et contre tous, ajouter à l'antique liste des évêques qui ont occupé le siége de Noyon, au septième siècle, un Haut-

[1] *Annales de l'Église de Noyon*, p. 547.

[2] *Acta Sanctorum Belgii*, tome IV, p. 409-410. — Malbrancq, *De Morinis*, place la mort de S Mummolin en 689.

[3] *Annales de l'Église de Noyon*, p. 467. — *Acta Sanctorum Belgii*, t. III, p. 197-198. — *Vie de S. Éloi*, par S. Ouen, traduction de M. l'abbé Parenty, p. 198.

gaire ou Hautcaire dont l'existence est loin d'être acquise à l'histoire[1].

2° Le deuxième argument du P. Le Cointe, est l'Invention des Reliques de saint Firmin qui aurait eu lieu selon lui en 687. Mais les motifs sur lesquels il s'appuie pour indiquer cette date sont loin d'être convaincants et nous dirons, encore avec le P. Stilting, que nous n'ajoutons pas foi à cette assertion[2].

3° Enfin, la troisième raison pour reculer l'épiscopat de saint Salve à la fin du septième siècle, serait la présence de cet Évêque au concile de Rouen de 688. Cet argument n'a pas plus de force que les deux autres, car tous les historiens reconnaissent que l'évêque du nom de Salve qui assista à ce concile était d'un siége dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous, aussi bien que le Salve qui, au concile d'Orléans, vers 639, confondit un hérétique monothéliste.

Un simple regard sur la chronologie des évêques d'Amiens telle que la donne le P. Le Cointe, fera bien aisément, par les contradictions et les invraisemblances qu'elle renferme, voir la faiblesse de son système.

En 668, il met pour évêque Bertefride, qui fut certainement élevé à l'épiscopat avant le milieu du septième siècle. Il lui donne pour successeur Dadon, après lequel viendrait saint Salve en 686. A saint Salve aurait succédé Théodefride en 689. Ainsi, selon le P. Le Cointe, la durée de l'épiscopat du prélat qui fit construire la cathédrale dans l'enceinte même de la ville d'Amiens; qui y transféra les reliques des Saints; qui, plus tard, découvrit miraculeusement celles de saint Firmin; qui sut par ses vertus se concilier les cœurs de tous les Amiénois au point qu'ils le firent seigneur de leur

[1] *Boll.*, p. 37.

[2] Verum hoc dicenti Cointio non credimus. — *Boll.*, l. c.

cité, n'aurait été que de trois ans : supposition tout-à-fait inadmissible.

Il n'est pas moins improbable que Théodefride, premier abbé de Corbie, dont on place généralement l'avènement à notre évêché en 670 et la mort en 681, n'ait été élevé sur le siége d'Amiens qu'en 689 ; car, à cette époque, il aurait été accablé de vieillesse et incapable de prendre en main le gouvernement d'un vaste diocèse.

Telle est, en substance, l'argumentation du P. Stilting; nous l'avons beaucoup abrégée et n'y avons fait que peu d'additions. Nous espérons qu'après avoir lu ces lignes, le lecteur ne trouvera pas soutenable l'opinion du P. Le Cointe et nous concluons encore une fois avec le savant jésuite, avec les auteurs de la *Gallia Christiana,* avec de La Morlière, De Court, les anciens Bréviaires d'Amiens, etc. : Qu'il résulte de ce qui précède, que la Translation des Reliques de saint Firmin eut lieu au commencement du VII[e] siècle, en une année dont la date est incertaine[1], sous le règne de Théoderik ou Thierry II.

Nous n'essaierons pas de préciser cette année, convaincu de l'impossibilité d'y parvenir; plusieurs auteurs indiquent 613, d'autres un peu plus tôt; mais personne n'a établi son opinion d'une manière solide.

La question historique élucidée tant bien que mal, quelques mots sur les circonstances extraordinaires qui accompagnèrent l'Invention des Reliques de saint Firmin et sur les miracles qui la glorifièrent peuvent ne pas être inutiles. Ces miracles sont tels, dit un ancien Bréviaire d'Amiens, que jamais on ne rapporte qu'il en soit arrivé de semblables. Ce changement de saison inopiné, ces feuilles au milieu des frimats, ces fleurs épanouies dans le cœur de l'hiver; ces merveilles

[1] Ex dictis colligitur Translationem sancti Firmini contigisse sub initium seculi VII anno incerto. — Boll., p 38.

que nous venons de raconter, nos pères ont cru à leur réalité pendant des siècles; nos livres liturgiques étaient remplis de leur description; les historiens les plus sérieux les avaient admis comme authentiques et, jusqu'au siècle dernier, des cérémonies particulières en rappelaient aussi, chaque année, le souvenir dans Notre-Dame d'Amiens. Mais, dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, une sorte de croisade anti-religieuse s'organisa dans toute la France; elle recruta quelques partisans et, bientôt après, sous l'inspiration du célèbre Baillet et *d'autres dénicheurs de Saints,* d'aussi triste mémoire, on examina, au creuset d'une prétendue critique, les récits d'événements surnaturels qui remplissent la vie des Saints. On voulut que tous fussent accompagnés de preuves inutiles ou impossibles; souvent même, sans aucun examen préalable, on les effaça.

Nous raconterons ailleurs les modifications subies, un certain temps après cette époque, par l'office de saint Firmin; nous devons seulement dire ici que le célèbre miracle du changement de saison ne put trouver grâce devant ces pourfendeurs hagiologiques. On voulut bien admettre la vérité de l'apparition d'un rayon céleste, brillant d'une lumière miraculeuse, sur le tombeau de notre Saint; mais on se refusa absolument à continuer de croire que Celui qui avait fait resplendir d'un éclat surnaturel la tombe de son illustre témoin, eût fait apparaître, en même temps, les fleurs et la chaleur de l'été au milieu des neiges et des glaces de l'hiver. Tout ce qui pouvait rappeler ces touchants souvenirs, regardés comme des exagérations poétiques ou oratoires, fut effacé des Bréviaires et des Missels; et plus d'un écrivain religieux parlant de ces miracles ne craignit pas de les traiter de fables ! Ne blâmons pourtant point trop sévèrement les hommes, respectables d'ailleurs qui ont erré, en se mettant, sous ce rapport, à la suite d'auteurs dont ils étaient loin de partager toutes

les doctrines; ils ont été entraînés sans s'en rendre compte par l'esprit de leur siècle : peut-être si nous avions vécu de leur temps, aurions-nous fait comme eux.

Tous les historiens du Moyen-Age, Vincent de Beauvais, Pierre *de Natalibus,* nos historiens locaux antérieurs au dix-huitième siècle, un grand nombre d'autres auteurs, tous les Bréviaires d'Amiens, sauf celui de 1746, admettent l'authenticité du miracle du changement de saison. Les Bollandistes s'y refusent; ils ne veulent voir dans tout cela qu'une exagération de poëte ou d'orateur : pour quelle raison? Ils nous semblent n'en pas donner de solide. Il en faudrait, pourtant, pour biffer d'un trait de plume une croyance tant de fois séculaire!

Ce n'est pas la possibilité de ces miracles que nous voulons soutenir, elle n'est pas et ne peut être contestée, mais bien leur existence passée. D'abord, une croyance de dix siècles mérite bien, ce nous semble, quelque considération. Nous avons cité plus haut une ancienne relation de ces miracles qui n'est pas postérieure au VIIIe siècle, des auteurs des XIIIe et XIVe siècles qui en contiennent le récit; des passages de nos anciens livres liturgiques qui en perpétuaient la tradition. Nous pouvons encore y ajouter ce vers, inscrit sur la châsse de saint Firmin, qui dit, parlant de l'Invention de ses Reliques :

Res nova, laus magna, flos pro nive, plebis osanna.

Nous aurons encore occasion d'indiquer d'autres monuments qui en rappelaient aussi la mémoire.

Si cette croyance invétérée, dont on retrouve la trace à une époque aussi reculée, n'avait pas de fondement sérieux, il faudrait qu'elle eût été inventée à une époque peu éloignée de celle de l'Invention des Reliques de saint Firmin : or, nous

le demandons, est-il possible que le clergé du diocèse d'Amiens, dans lequel se sont trouvés pendant les siècles qui ont suivi celui de ces miracles, tant d'hommes éminents par leurs vertus et par leur science, ait inventé ou même admis une telle imposture, dont on n'aperçoit en rien l'utilité pour lui, et qu'il l'ait consignée dans le dépôt sacré de sa liturgie? Est-il possible que tout le peuple ait subitement cru sur parole ces faits surprenants, dont il n'avait jusqu'alors jamais entendu parler, et adhéré sans réclamations à une croyance dont il connaissait la fausseté; que des églises étrangères l'aient aussi adoptée et insérée dans leurs liturgies? Et n'est-ce pas ici le lieu d'appliquer ces paroles de Tertullien : « Une tradition qu'on trouve la même en divers lieux et chez « différents peuples n'est ni une erreur ni un mensonge ; « c'est une vérité transmise de vive voix. »

Car cette croyance n'était pas limitée au seul diocèse d'Amiens, elle s'était répandue dans plusieurs diocèses de France, voire même en Espagne. En 1587, lors de la rédaction de l'office propre de saint Firmin pour le diocèse de Pampelune, lequel fut approuvé par le pape Sixte-Quint, on inséra dans la légende le récit des miracles qui avaient glorifié l'Invention des Reliques. Aujourd'hui encore où le diocèse qui a été témoin de ces prodiges les a effacés de son office, l'Espagne, dont la liturgie n'a pas varié comme la nôtre, en conserve précieusement le souvenir, et, chaque année, le jour de la fête de notre Saint, tous les prêtres du Royaume Catholique disent en récitant la sixième leçon des matines : « Dans la translation de ces reliques, les éléments mêmes « semblèrent leur rendre hommage. Car, aux ides de janvier, « quand l'hiver était rigoureux, les arbres de la contrée su-

[1] Quod apud multos unum invenitur non est erratum, sed traditum — Tertullian., *De Præscript.*, c. XXVIII.

« bitement couverts de fleurs et de feuilles verdoyantes et les « prés remplis de lis et de roses offrirent un aspect joyeux. »

Plus d'une cérémonie et d'un monument furent destinés à conserver le souvenir de ces prodiges ; encore que nous ayons plusieurs fois occasion de les citer, nous voulons en mentionner une partie en ce moment, comme l'écho d'une tradition qui s'est perpétuée jusqu'au siècle dernier.

Nous pensons bien faire en transcrivant d'abord littéralement un passage d'un de nos vieux historiens, relatif à ces antiques coutumes.

De Court, le savant auteur des *Mémoires chronologiques sur Amiens*, après avoir rapporté la donation faite à l'Église d'Amiens par Simon de Beaugency, ajoute :

« Ce ne fut pas la les seules fondations qui furent faites « ni les seules cérémonies qui furent instituées pour conser- « ver aux siècles futurs la mémoire d'un miracle si extraor- « dinaire; il étoit bien juste que ceux qui avoient eu le bon- « heur d'être les témoins de tant de merveilles laissassent à « la postérité des marques sensibles et incontestables de ce « qu'ils avoient veu. Pourquoi, l'Évêque et son clergé réso- « lurent qu'à l'avenir à pareil jour, sçavoir au 13 janvier, où « ce prétieux corps de saint Firmin avoit été trouvé, on ob- « servât dans leurs Églises les cérémonies suivantes :

« Premièrement, le jour de l'Épiphanie, qui justement pré- « cède de huit jours la fête qu'on appelle dans ce diocèse de « l'Invention du Corps de saint Firmin martyr, le bedeau de « la confrérie établie dans la paroisse de Saint-Firmin-en- « Castillon en l'honneur de ce Saint, doit se trouver dans l'É- « glise Cathédrale et assister à la messe, qui s'y chante dans « le chœur[1], jusqu'à l'Évangile étant revêtu d'un habillement

[1] Il se plaçait dans les stalles basses, au-dessus du pénitencier. — Daire, *Hist. d'Amiens*, t. II, p. 139.

« couvert de feuilles vertes et tenant entre ses mains un gros « bouquet de fleurs artificielles faites de cire de diverses « couleurs.

« La veille de la fête de l'Invention, le même bedeau, re- « vêtu comme il est dit ci-dessus, assiste aux premières ves- « pres qui se chantent dans la Cathédrale, portant un certain « nombre de petites couronnes de fleurs, et quand on vient « à chanter le répons qui est avant l'hymne *Cum aperiretur* « *beati Firmini sepulchrum,* l'Évêque ou le Doyen qui officie, « va au grand autel pour bénir l'encens qui se jette ensuite « sur des charbons ardents, pour dénoter la chaleur qu'il « fit alors, et l'odeur agréable qui sortit du tombeau de « ce saint martir. Pendant cette bénédiction tous les cha- « noines et les chapelains sortent du chœur et vont quitter « leur chape, camail et saro [1], leur habit ordinaire pendant « l'hiver, et reviennent avec le bonnet le surplis et l'aumusse, « qui est l'habillement d'été, pour assister à l'hymne et « tandis qu'on chante le *Magnificat,* le bedeau ci-dessus pré- « sente à chacun des chanoines et chapelains une des petites « couronnes de fleur que nous avons dit qu'il portoit, le « lendemain, jour de la fête, les chanoines et autres assistent « à la messe et aux vespres avec le même habit d'été [2]. »

[1] On entend par *Saro* ou *Sarrau* un rochet sans manches.

[2] Le chanoine Villeman, dans ses *Observations sur les Bréviaires, Missels et Rituels par rapport aux usages de l'Église d'Amiens*, MS n° 120 de la Bibliothèque d'Amiens, p. 324, veut que les chanoines d'Amiens n'aient été dans l'usage de prendre l'habit d'été le jour de l'Invention de saint Firmin, « comme faisoient autrefois, dit-il, ceux d'Abbeville et de Boulogne, » qu'à cause de la solennité, et nullement en commémoration du miracle. Il cite, à ce propos, les chanoines de Bourges qui en faisaient autant à toutes les grandes fêtes d'hiver. Comme les chanoines d'Amiens ne le faisaient qu'en cette seule circonstance, la comparaison ne nous semble pas exacte, ni la conclusion logique. Villeman, du reste, est seul de son avis contre une foule d'auteurs contraires et contre toute la tradition de l'Église d'Amiens.

Ce bedeau de Saint-Firmin en Castillon était communément appelé l'*homme vert,* à cause de son costume; cette cérémonie fut abolie en 1727, par l'évêque Pierre Sabathier, sous le prétexte qu'elle causait du désordre, attendu que le peuple se faisait un divertissement de le suivre, lorsqu'il se rendait à la cathédrale ou qu'il en revenait, et faisait du bruit dans la basilique à son occasion [1]. Le mépris des anciennes traditions, qui ne faisait qu'augmenter à cette époque, n'était peut-être pas non plus étranger à la suppression de ce qui en gardait le souvenir.

Dans les annotations manuscrites mises par le P. Daire sur un exemplaire de son *Histoire d'Amiens* actuellement conservé à la Bibliothèque de cette ville, nous lisons à la marge de la page 128, qu'avant la révolution, le jour de la fête de l'Invention des Reliques de saint Firmin, on vendait à Amiens une espèce de pâtisserie marquée de vingt-cinq petits ronds, qu'on criait sous la dénomination de *vingt-cinq pains pour un liard*, en mémoire du changement de saison arrivé à cette époque, qui, selon la tradition populaire, aurait fait avoir une récolte si abondante, qu'on avait eu cette année vingt-cinq pains pour la plus petite pièce de monnaie.

« Dans l'Église Cathédrale de Rouen, continue De Court, il « se fait tous les ans au même jour, 13 janvier, une proces- « sion où les chanoines vont à une chapelle dédiée à saint « Firmin martir pour y chanter une antienne à son honneur, « on y porte un vaisseau plein de feu sur lequel l'officiant

[1] Le P. Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 148; Rivoire, *Description de la Cathédrale d'Amiens*, p. 207, etc. — « L'Homme vert devait distribuer « les feuilles couvrant son habillement, « aux paroissiens, devant l'Hôtel-de- « Ville; mais on se jetait sur lui, au « carrefour de la rue des Verts-Aul- « nois, pour les lui arracher, ce qui « causait un tel désordre dans la ca- « thédrale et sur toute la voie pu- « blique, qu'on fut obligé de suppri- « mer toutes ces cérémonies. » —Goze, *Histoire des Rues d'Amiens*, t. III, p. 199.

« jette de l'encens en mémoire du miracle arrivé à pareil « jour, lors de la découverte du corps de cet apôtre de la « Picardie [1]. »

L'Église de Thérouanne célébrait aussi d'une manière particulière la fête de l'Invention des reliques de saint Firmin. Dès qu'elle eut été relevée par saint Omer, nous apprend Malbrancq, elle institua d'augustes solennités pour fêter, chaque année, l'anniversaire de ce jour, où, par des hymnes, des leçons et des cantiques, elle célébrait ce bienfait inaccoutumé. Cet usage fut exactement observé jusqu'à l'entière destruction de Thérouanne, c'est-à-dire jusqu'en 1553, année où ces cérémonies eurent lieu pour la dernière fois [2].

Parmi tous les prodiges qui signalèrent la découverte des reliques de saint Firmin, il en est un qui plus que tous les autres, peut-être, a laissé des preuves incontestables. C'est la guérison du seigneur de Beaugency. « Il ne se peut remar- « quer chose plus authentique que l'inuention de S. Fremin, « dit de La Morlière, ne fust-ce que la guarison du Sei- « gneur de Beaugency-lez-Orleans, qui frappé d'ainsi loing « de la soüefue odeur que luy eslança ce precieux thresor « nouuellement descouuert, fust aussi-tost deliuré d'vn ladre- « rie qui le mattoit dés long-temps et l'entrainoit au tres- « pas [3]. »

Nous avons dit que Simon de Beaugency en reconnaissance du miracle de sa guérison avait donné à l'Église d'Amiens des biens considérables, entre autres son château de Beaugency. Laissons parler le prince des érudits [4] : « Rien ne « justifie davantage le miracle arrivé en l'Invention du corps « de saint Firmin, que la tradition qui s'est conservée jusques « a present de la guérison miraculeuse du Seigneur de Beau-

[1] De Court, t. I, liv. 2, chap. 9.

[2] Malbrancq, *De Morinis*. t. 1er, p. 290.

[3] *Antiquitez d'Amiens*, p. 29.

[4] Du Cange, *Hist. des Évêques d'Amiens*, MS n° 236, Bibl. de l'Arsenal.

« genci, qui etoit travaillé de la lèpre; car étant à la fenêtre « de son château au même moment que le prétieux corps fut « levé de terre, il sentit une odeur toute surnaturelle, qui « lui rendit a l'instant sa premiere santé : et comme il apprit « qu'elle provenoit de celle qui se répandit au même moment « de la découverte du corps de saint Firmin, apres avoir « rendu grâces a Dieu d'une si prompte guerison par l'inter-« cession de ce grand Saint, pour reconnoissance de cet insi-« gne bienfait, et pour conserver à la posterité la memoire « du miracle arrivé en sa personne, il soûmit son château a « l'Eglise d'Amiens, lui fit plusieurs dons considerables, et « s'obligea d'offrir tous les ans, au jour de la fête de saint « Firmin, vn cierge de cent livres de cire a l'offrande de la « grande messe. Cette tradition est appuiée de plusieurs cir-« constances qui ôtent tout sujet d'en douter, et particuliere-« ment de la possession dans laquelle l'eglise d'Amiens s'est « maintenue jusques aujourd'hui, aiant toûjours reçû les « homages des Seigneurs de Beaugenci et joui paisiblement « des dons qui lui avoient été faits par ce premier Seigneur. « L'Evêque et le Chapitre en jouirent en commun tandis que « leur mense etoit commune; mais depuis que leur mense fut « divisée, ce qui arriva vers l'an huit cent soixante et « quinze, la mouvance des domaines de Beaugenci et les « droits de fief et d'arriere fiefs demeurerent à l'evêque, le « chapitre aiant eû seulement quelques droits domaniaux « dont il est encore en possession. Tout cela se justifie par « les pieces qui sont conservees dans les archives de l'Evêché « et du Chapitre, dont il importe de faire la deduction pour « appuier un droit si considerable, que l'Eglise d'Amiens a « sur la terre de Beaugenci. »

Du Cange mentionne ensuite « qu'Enguerrand évêque d'Amiens, qui vivoit l'an mil cent dix-huit, reçut l'hommage de Raoul seigneur de Beaugenci. » Il consacre ensuite

neuf pages in-folio à cet intéressant sujet. Nous ne les reproduisons pas : nous dirons seulement ici qu'au XIII[e] siècle Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, céda à Jeanne de Châtillon comtesse d'Alençon, de Blois et de Chartres, tous les fiefs et arrière-fiefs de Beaugency, nommés fiefs de Vendôme et de saint Firmin, à la condition qu'elle et ses successeurs en feraient hommage à l'évêque d'Amiens, et qu'ils offriraient chaque année, à la grand'messe, le jour de saint Firmin, un cierge de cire du poids de cent livres auquel leurs armes seraient attachées. La charte de Jeanne de Blois, instituant cet hommage, est datée de 1291, du dimanche avant la saint Vincent, et elle a été publiée dans la *Gallia Christiana;* nous la reproduisons à l'Appendice, n° VI. Dans le but d'éviter encore en ce moment une longue dissertation, nous publions également à l'Appendice, n° V, un mémoire, concernant les droits de l'Église d'Amiens sur la terre de Beaugency, rédigé à une époque où les seigneurs de ce pays avaient cessé de présenter le cierge qu'ils devaient chaque année. Ce Mémoire, que nous croyons inédit, résume parfaitement avec tous les détails nécessaires, tous les faits et monuments historiques qui se rattachent à l'antique suzeraineté de l'église d'Amiens sur cette seigneurie, témoignage irrécusable, et pour ainsi dire parlant, du prodige arrivé lors de l'Invention des Reliques de saint Firmin.

CHAPITRE XVII[1]

Histoire des Reliques de saint Firmin depuis l'époque de leur Invention jusqu'au XIII[e] siècle.

Ossa *ejus* pullulent de loco suo.
Eccli. XLIX, 12.

Les reliques du grand Apôtre des Picards restèrent dans la châsse où saint Salve les avait déposées, jusqu'aux premières années du XII[e] siècle. Nous ne nous arrêterons pas longtemps à réfuter une prétendue histoire de la translation de ces reliques à l'abbaye de Saint-Denys en France, qui aurait été faite par le roi Dagobert; fable que plusieurs auteurs ont eu la simplicité de reproduire comme une chose sérieuse; et dont les Bollandistes, M. de Lestocq et De Court ont clairement démontré la fausseté [2]. L'examen de cette question n'est même pas digne de faire l'objet d'une note. Cependant, de crainte d'être accusé de partialité ou trouvé incomplet, nous donnons, dans l'Appendice, n° VII, la traduction de la sa-

[1] La Société des Antiquaires de Picardie a entendu la lecture de ce chapitre, dans sa séance du 12 avril 1859.

[2] Boll., p. 43-46. — M. de Lestocq, *Dissertation sur la Translation de S. Firmin-le-Confesseur*, p. 183 à 220. — Et aussi De Court.

vante dissertation que les Bollandistes ont consacrée à ce sujet. Disons seulement ici que cette prétendue translation aurait eu lieu après une ligue des Flamands et des Amiénois contre Dagobert, dont l'histoire ne parle pas ; que, toujours selon ce récit, les reliques de notre Saint, avant d'être transférées à Saint-Denys, auraient d'abord été portées dans le château de Picquigny, qui ne fut construit que plusieurs siècles après Dagobert. Enfin, les moines de Saint-Denys prétendaient avoir les reliques de saint Firmin, moins toutefois la tête ; mais ils ne connaissaient ces reliques, comme celles de saint Firmin, que d'après un parchemin qu'ils avaient trouvé... dans les narines de cette tête qu'ils n'avaient pas.

Il nous semble que cela suffit. Une charte du neuvième siècle prouve que le corps de notre Saint était conservé à cette époque dans la cathédrale d'Amiens. Cet acte est une donation faite par Angilguin et sa femme Rumilde à l'église de Notre-Dame et de Saint-Firmin d'Amiens, *où repose le corps de ce saint Martyr,* sous l'épiscopat d'Hilmerad, le 30 mars 851 [1].

En 890, Otger, évêque d'Amiens, donna quelques parcelles des reliques de saint Firmin à l'église collégiale de Saint-Quentin en Vermandois, dont il avait été chanoine [2]. Nous

[1] Du Cange, *Histoire des Comtes d'Amiens,* p. 26. — De Lestocq, ouv. cit., p. 199. — Ego Angilguinus et conjux mea Rumildis.... donamus ad sacras sanctas basilicas Sancte Marie et sancti Firmini in Ambian. civitate, *ubi ipse preciosus martyr in corpore requiescit*.... Actum Ambianis civitate in mallo publico. Datum III kal. aprilis in anno X° regnante Domno nostro Karolo gloriosissimo rege. — *Histoire des Comtes d'Amiens*, p. 28-34, à la note. — De Lestocq, *ouv. cité*, p. 261-262.

[2] *Breviarium insignis et regalis Ecclesiæ S. Quintini Viromandensis* 1642 ad diem XIX maii ; *pars hyemalis*, p. 731. — De Lestocq, *Dissertation*, etc, p. 46, et *Justification de la translation de S. Firmin-le-Confesseur*, p. 81. — Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. 1er, p. 408. — Daire, *Hist. d'Amiens*, t. II, p. 132.

parlons ailleurs de la fête que célébrait cette église en commémoration de la réception de ces saintes reliques.

Au onzième siècle, une côte du saint Martyr fut donnée à l'église collégiale de Saint-Martin de Picquigny, elle y fut renfermée avec des ossements des saints Warlois et Luxor, dans une châsse d'argent sur laquelle on lisait en lettres gothiques l'inscription suivante :

Hispanus genere Martyr Firminus Honesti
Discipulus cultor Deitatis amator honesti,
Indutus fidei lorica speque coronæ ỷ..
Fultns martyrium duro complevit agone
Cujus in hoc : costa requiescit vase reposta,
Vuarlesij : multa Luxo..... sa sepulta. 1066 [1].

Dans la première moitié du même siècle, Foulques, évêque d'Amiens, donna à sa cousine Alix de Crespy, femme de Thibaut III, une relique du bras de saint Firmin. En reconnaissance de ce don précieux, Thibaut offrit à l'évêque d'Amiens la seigneurie du village de Croissy-sur-Serre. Alix de Crespy dédia à saint Firmin l'église souterraine de Provins, dans laquelle fut conservée la relique. On voit encore les ruines de cette église, ainsi que celles de l'église qui se trouvait au-dessus, laquelle était dédiée à saint Pierre [2].

Nous ne voyons plus rien d'intéressant à noter sur l'histoire des reliques de notre Saint, depuis cette époque jusqu'à l'épiscopat de saint Geoffroy.

Saint Geoffroy, né dans le Soissonnais, fut élevé, sous la direction du pieux abbé Godefroy, grand oncle de Godefroy de Bouillon, dans l'abbaye du Mont-saint-Quentin près Pé-

[1] *Mélanges*, manuscrit n° 563 de la Bibliothèque d'Amiens, f° 233. — Cf. Daire, *Histoire manuscrite du Doyenné de Picquigny*.

[2] Renseignement de M. Gabriel Rembault.

ronne, où il eut pour compagnon Pierre l'Hermite et Yves de Chartres; il y prit l'habit religieux. Ordonné prêtre à vingt-cinq ans par Ratbode, évêque de Noyon, il devint vers 1095 abbé du monastère de Notre-Dame de Nogent [1]. Nous avons déjà parlé de ses vertus éminentes et de ses grandes actions qui de nos jours attendent encore un historien digne d'elles. Sa vie a été écrite au XII[e] siècle, peu après sa mort, par un moine de Soissons nommé Nicolas, dont Surius a publié l'ouvrage dans son recueil. La dévotion de Geoffroy envers saint Firmin, les faveurs extraordinaires qu'il reçut de Dieu par l'entremise du saint Martyr rattachent nécessairement une partie de son histoire à celle de notre Saint et nous amènent à rapporter diverses circonstances de sa vie. L'auteur contemporain qui nous en a transmis les détails, nous avertit qu'il passe sous silence plusieurs actions dignes de mémoire. Il se compare aux abeilles et aux fourmis qui rentrent dans leur demeure, succombant sous le faix de leur butin, accablé qu'il est sous le poids de cette admirable histoire, dont, dit-il, nous racontons les faits remarquables d'un style tel quel, plutôt en les diminuant qu'en les exagérant [2].

Parmi ces faits que l'historien n'a pu omettre, nous lisons le suivant.

Une nuit que Geoffroy avait médité sur l'ineffable suavité et la joie de la céleste patrie, après avoir veillé dans les larmes et la prière, il avait enfin, à l'approche de l'aurore, étendu sur son grabat son pauvre corps fatigué. Comme il n'était ni complètement éveillé, ni tout-à-fait endormi, ainsi qu'il l'a raconté depuis à un intime ami, il vit apparaître devant lui

[1] Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. XIV, p. 614. — Le P. Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, éd. in-8°, Paris, 1780, t. VIII, p. 122-124. — *Pierre l'Hermite et les Croisades*, par Michel Vion, 2e partie, chapitre III, p. 188-203.

[2] *Monachus Suessionensis*, lib. I, cap. 28.

décidé par un irréfragable dessein de Dieu que vous allez devenir l'évêque de nos concitoyens. » Pendant qu'ils parlaient, l'homme de Dieu ayant levé les yeux en haut vit dans les régions élevées un homme, assis sur un trône, dont le visage et les vêtements resplendissaient d'un éclat surpassant tout ce que l'imagination peut concevoir. De la main il fit signe à Geoffroy de venir à lui, et quand le pieux abbé voulut se jeter à ses pieds il ne le permit pas et lui dit : « O serviteur « de Dieu, écoute ce que je vais te dire et grave-le dans ta « mémoire. Je suis le premier évêque d'une ville de France « et un martyr invaincu du Christ, qui, pour l'amour de lui, « ai souffert d'innombrables injures et la mort même. Cette « ville, je te la confie, applique-toi à gouverner ce siége avec « soin [1]. »

Geoffroy aurait voulu connaître et le nom de ce martyr et celui de la cité épiscopale qui allait être confiée à sa garde ; mais il ne put obtenir ni l'un ni l'autre, et s'étant éveillé, il demeura fort surpris de cette vision. Son biographe dit avoir appris ces détails du R. P. André, troisième abbé de Notre-Dame de Nogent après saint Geoffroy, qui assurait les tenir de la bouche même du Saint [2].

Cette miraculeuse prédiction ne tarda pas à se réaliser. En 1104, après un jeûne général et de ferventes prières, Geoffroy fut élu évêque d'Amiens, en remplacement de Gerwin. Il succédait à un homme qui est du très-petit nombre et presque le seul des évêques d'Amiens dont la mémoire n'est pas restée pure et sainte, à moins qu'on ne dise, comme le moine Nicolas, *qu'il n'était pas dans tout son bon sens.* Gerwin, dit la Chronique de Centule, était ambitieux et rusé. On lui reproche d'avoir été ami du luxe et de la dépense, il avait même été accusé de simonie au concile de Reims en 1094. Le trésor de

[1] *Monach. Suession.*, lib. I, c. 28. [2] *Monach. Suession.*, l. c.

la cathédrale n'avait pas été à l'abri de ses dilapidations. Il en avait retiré l'anneau de saint Honoré, qui y était conservé précieusement, et l'avait vendu. C'est à son successeur qu'il appartient de l'avoir racheté en Italie et réintégré dans le dépôt sacré dont il n'aurait jamais dû sortir [1]. La charge épiscopale, si lourde d'ailleurs, devenait donc encore plus difficile en ces circonstances, et Geoffroy avait raison de redouter l'honneur dont il allait être comblé. Il fut sacré à Reims par l'archevêque Manassès, assisté des évêques Lambert de Guînes, d'Arras, et Jean, de Thérouanne.

Quand il eut reçu la consécration épiscopale il se dirigea vers Amiens. Toute la ville, instruite de son arrivée, s'empressa de courir au-devant de lui. Parvenu à l'église de Saint-Acheul, qui est située en dehors des murs de la cité, il sauta à bas de son cheval et, ayant à ses côtés les deux évêques de Thérouanne et d'Arras, il alla nu-pieds, par un chemin raboteux, jusqu'à l'église de Saint-Firmin-le-Martyr, où il entra en poussant de profonds soupirs. Il y adressa au peuple une allocution tellement remarquable que tous les assistants, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre d'hommes distingués, dont beaucoup devinrent évêques, abbés et recteurs d'églises, attestaient d'une seule voix n'avoir jamais rien entendu d'aussi sublime ni d'aussi profond, et, poussés par la vérité, ils disaient : Il est vraiment l'organe de l'Esprit-Saint [2] !

Le nouvel évêque s'appliqua ensuite tout entier à l'administration de son vaste diocèse.

Sa charité envers les pauvres se manifesta dès le commencement de son épiscopat. A l'exemple de saint Firmin-

[1] Mgr Mioland, *Actes de l'Église d'Amiens*, t. Ier, p. xxxv. — *Essai sur S. Geoffroy*, par M. Guerard, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome VII, p. 161. — *Monach. Suession.*, lib. 2, cap. 24.

[2] *Monach. Suession.*, lib. II, cap. 2.

le-Confesseur, chaque jour il en recevait treize à sa table et, après leur avoir lavé les pieds, il les servait lui-même. Son palais semblait être la maison de Dieu. Les pauvres et les orphelins trouvaient en lui un protecteur toujours prêt à les défendre contre leurs ennemis [1]. Humble et modeste, il porta toujours le pauvre habit de son ordre. Strict observateur de la discipline ecclésiastique, il s'appliqua tout entier à réformer les abus qui s'étaient introduits dans le clergé. Son zèle, comme on peut s'y attendre, fut loin de plaire au grand nombre. Taxé par beaucoup de bizarrerie et tourné en ridicule, il recueillit plus d'une fois des outrages de la part de ceux qui, les premiers, auraient dû reconnaître son autorité et s'y soumettre [2].

Son courage ne se démentit jamais ; rendant, suivant le précepte de l'Évangile, le bien pour le mal, il continua avec la même ardeur à remplir sa charge pastorale et s'acquitta de ce devoir avec une bonté qui, sans exclure la fermeté, obligea souvent ses ennemis eux-mêmes à l'admirer malgré eux.

Un jour que le pieux évêque annonçait, selon sa coutume, la parole de Dieu à son peuple, il tourna ses regards vers les reliques de saint Firmin renfermées jusqu'alors dans une châsse de peu de valeur, et s'écria : « Considérez, mes chers enfants, ce que nous devons aux saints Martyrs qui, nous en avons la confiance, nous délivrent par leur protection des dangers de cette vie, et nous feront par leurs prières obtenir la céleste béatitude. Adressons-nous donc continuellement à eux, tandis que nous sommes sur la terre, afin qu'ils se souviennent de nous auprès du Seigneur. C'est pour cela que nos pères ont élevé des églises en leur honneur et qu'ils ont orné

[1] *Monachus Suessionensis*, lib. II, cap. 2

[2] *Monach. Suession.*, passim. — M. Guerard, *op. cit.*

leurs monuments d'or, d'argent et de pierres précieuses. Ce n'est pas que les Saints aient besoin de toutes ces choses, ni qu'elles les rendent plus illustres (car ils ont méprisé tous les biens, comme de la boue, pour imiter Jésus-Christ dans sa pauvreté, et pour mériter d'être enrichis, en se réduisant comme lui à l'indigence), mais ils agissaient ainsi pour leur témoigner leur amour, leur piété et leur dévotion. Vous donc qui voyez la pauvreté et la petitesse de cette châsse dans laquelle sont renfermés les ossements de votre patron saint Firmin, hâtez-vous de répandre libéralement vos richesses pour lui préparer une demeure qui soit digne de lui [1]. »

Ce ne fut pas en vain que Geoffroy excita la dévotion des Amiénois envers leur saint Apôtre et qu'il implora leur charité pour obtenir les ressources nécessaires à la construction d'une nouvelle châsse, plus splendide que celle où ses reliques reposaient depuis déjà cinq siècles. Enflammés par les exhortations de leur évêque, tous s'empressent d'apporter de l'or, de l'argent; ils donnent jusqu'à leurs bagues, leurs bracelets; quelques-uns même vont au-delà des mers et traversent de vastes étendues de terre, pour se procurer ce qu'il y a de plus précieux, afin d'embellir la basilique du saint Martyr [2].

Quand la nouvelle châsse, travaillée avec un art exquis, fut achevée, il y eut un tel concours de monde, le jour indiqué pour la translation des reliques, qu'il semblait que l'Europe entière affluât à Amiens. Au milieu de cette foule immense, saint Geoffroy, accompagné de son clergé, s'approcha du lieu où le précieux trésor était conservé et, tout tremblant, exposa aux regards de l'assistance ces sacrés ossements. A cette vue, les fidèles, répandant des larmes de joie, remercièrent le Seigneur de leur avoir accordé le bonheur de contempler les reliques de son illustre témoin. L'évêque, dans

[1] *Monach. Suession.*, lib. II, c. 26. [2] *Monach. Suession.*, lib. II, c. 26

une touchante allocution, engagea ensuite son auditoire à redoubler de dévotion envers les Saints, à visiter leurs églises, à y implorer leur intercession, exhortant tous ceux qui l'écoutaient à se mettre, eux et leurs familles, sous la protection de ces saints patrons, de qui les fidèles reçoivent d'innombrables bienfaits, et chacun quitta la cathédrale, le cœur plein de joie et tout pénétré des douces émotions inspirées par une aussi auguste cérémonie [1].

Mais, parmi les habitants des environs d'Amiens, il en était qui, à cause de divers empêchements, n'avaient pu assister à cette solennité; ils allèrent quelques jours après trouver saint Geoffroy et le supplièrent de leur faire voir aussi les reliques de saint Firmin. « Où étiez-vous donc il y a trois « jours, leur dit l'évêque étonné, quand je les ai exposées « aux regards de tous? » Chacun s'empressa d'apporter les raisons qu'il pouvait alléguer pour excuses; mais en vain : Geoffroy restait inébranlable et rien ne paraissait l'émouvoir. Ils lui rappelèrent leurs dons et leurs travaux pour orner la châsse et l'église de Saint-Firmin et s'écrièrent en pleurant : « Faudra-t-il donc que nous soyons privés de contempler ses « reliques, après avoir tant fait et tant souffert pour lui! » A la fin, leurs larmes et leurs prières ne restèrent pas infructueuses; l'évêque se laissa fléchir et leur promit de satisfaire leur pieux désir le jour de la Toussaint [2].

A cette époque, il régna dans l'Amiénois un brouillard tellement intense que le soleil semblait avoir disparu du ciel. Pendant plus de vingt jours, aucun de ses rayons ne perça les nuages et chacun était dans la crainte et la consternation. Quand le jour de la fête de tous les Saints fut arrivé, la foule se rendit, dès le matin, dans la cathédrale. Saint Geoffroy ordonna de déposer à terre la châsse dans laquelle il avait quel-

[1] *Monach. Suession.*, l. II, c. 26. [2] *Monach. Suession.*, l. c.

que temps auparavant renfermé les reliques de notre Saint. Revêtu de ses habits pontificaux, et nu-pieds, il s'en approcha avec un grand respect et versant d'abondantes larmes; car, dit son biographe, c'était surtout en semblables circonstances qu'éclatait sa profonde piété [1]. Il en retira les reliques, qu'il mit dans un voile de soie de couleur pourpre, et se plaçant dans un endroit élevé, afin d'être vu de tous : « Voici, mes bien-aimés, leur dit-il, les ossements sacrés de saint Firmin Martyr et notre protecteur. » Comme il prononçait ces paroles, le soleil inonda la basilique de ses rayons, dont la lumière était cachée depuis près d'un mois [2]. A cette vue, tous les assistants, remplis de joie, firent entendre les louanges de Dieu et demandèrent ensuite à saint Geoffroy de mettre à part la main droite du saint Martyr, afin qu'ils pussent la voir et la baiser plus facilement. Ce que le pieux évêque ne voulut pas leur refuser [3].

La date de cette deuxième translation des reliques de saint Firmin n'est pas connue d'une manière certaine. Les Bénédictins, auteurs de la *Gallia Christiana*, la placent en 1107, mais le P. Stilting pense que si le moine de Soissons, Nicolas, biographe de saint Geoffroy, a suivi exactement l'ordre des faits, elle doit plutôt être assignée à l'année 1110. De Court la fixe en 1108, parce qu'il la croit postérieure à un incendie arrivé à Amiens, selon plusieurs Bréviaires en 1107, et qui eut lieu beaucoup plus tard, comme on le verra tout-à-l'heure.

Si saint Geoffroy fut un des plus illustres évêques d'Amiens, la vérité historique nous oblige à dire qu'il en fut aussi un des plus malheureux. Sa fermeté à réprimer les abus, à rétablir la discipline ecclésiastique dans toute sa vigueur, ne

[1] In ejusmodi enim rebus admodùm religiosus et pius cernebatur. — *Monach. Suession.*, l. II, cap. 27.

[2] *Monach. Suession.*, l. c.

[3] *Monach. Suession.*, l. c.

tarda pas à irriter contre lui une grande partie de ses diocésains, et à lui attirer des peines et des contrariétés sans nombre, qu'il supporta avec une admirable résignation, sans qu'elles pussent un seul instant le faire dévier du droit chemin, dans lequel il continua à marcher avec le même courage. Bien que nous ne puissions retracer ici en entier sa vie tout angélique, rapporter les humiliations dont il fut abreuvé pendant le cours de son épiscopat, la patience et la douceur avec lesquelles il endura ces tortures morales, souvent mille fois plus pénibles que les souffrances physiques ; le récit d'une partie de ses tribulations se trouvant mêlé à celui de la dévotion de saint Geoffroy pour le premier de ses prédécesseurs, nous pensons bien faire en citant quelques faits avec plus de détails.

Après avoir vu son vassal Guermond de Picquigny [1], vidame d'Amiens, arrêter et charger en sa présence, tandis qu'il le couvrait de son corps, le châtelain d'Amiens Adam ; Geoffroy, abandonné de sa suite, qui s'était lâchement enfuie, non-seulement protesta hautement contre cet acte de violence, auquel il s'était opposé de toute son énergie, mais, ne pouvant résister à la force brutale, il suivit le captif, emmené par son ennemi à Picquigny, et seul, versant d'abondantes larmes, l'accompagna jusqu'à la porte du château du vidame, dont l'entrée lui fut ignominieusement refusée.

Privé de tout secours humain, seul, abandonné de tous, devant les tours orgueilleuses d'un homme dont le plus haut titre était celui de Vidame d'Amiens, c'est-à-dire de premier vassal de l'Évêque, Geoffroy s'en retourna dans sa ville épiscopale, où le peuple et le clergé apprirent de sa bouche ces tristes évènements, et les brebis restées fidèles ne s'affligèrent

[1] Guermond ou Wermond de Picquigny, vidame d'Amiens, parait après l'année 1112 jusqu'en 1131. — *Picquigny et ses Seigneurs*, par M. Darsy, p. 25-26.

pas moins de l'outrage fait à leur pasteur que de la captivité du seigneur d'une partie de la cité [1].

Geoffroy avait versé des larmes sur le malheur du châtelain d'Amiens, mais ce n'était ni la faiblesse ni la crainte qui les lui avait arrachées; il n'oublia pas qu'avec le droit de délier, il avait reçu le pouvoir de lier et ne négligea pas d'accomplir les devoirs que les évènements lui imposaient. Déposant donc à terre la châsse de saint Firmin et celles des autres saints, il fit fermer les églises du pays habité par le vidame déloyal et fulmina contre lui et ses adhérents les anathèmes de l'Église [2].

Cependant, le Saint n'avait pas encore entièrement vidé le calice de ses humiliations, qu'il devait boire jusqu'à la lie. Il avait vu son autorité méprisée par celui-là même qui aurait dû la faire respecter; ce n'était pas assez. Il lui était encore réservé de voir ce même vassal infidèle repousser jusqu'à ses demandes et ses prières, aussi l'auteur de la Vie de saint Geoffroy, en commençant le troisième livre de son travail, supplie-t-il le lecteur d'ajouter foi à ses récits qu'il a appris de personnes dignes de créance, qui ont été témoins des faits qu'il rapporte. « Je ne sais, dit-il, si des choses du genre de celles que je vais rappeler ont jamais été entendues et si jamais aucun évêque ou même aucun prêtre du second ordre en aurait éprouvé de semblables [3]. »

Le trouble et la désolation étaient alors à leur comble dans l'Amiénois. S'élançant de son château, qui, comme une aire de faucon, dominait une grande partie des pays environnants, le vidame ravageait toute la campagne, portant avec lui le meurtre et le pillage, ne respectant même pas les églises

[1] *Monach. Suession.*, lib. II, c. 30.

[2] *Monach. Suession.*, lib. II, c. 31.

[3] Haud scio an unquàm antehàc audita sit, quamque non modò nullus Episcopus, sed nec secundi ordinis quisquam sacerdos fortassis tentaturus esset. — *Monach. Suession.*, lib. III, cap. I.

et laissant à sa suite les habitants désolés plongés dans la consternation. Le cœur du pieux évêque était percé d'un glaive de douleurs à la vue des maux endurés par ses ouailles chéries, maux qu'il ne pouvait soulager et pour l'adoucissement desquels il aurait volontiers sacrifié jusqu'à sa vie même. Suivant donc le conseil d'un saint homme qui habitait dans son palais, Geoffroy entreprit d'attendrir par la douceur et l'humilité l'âme orgueilleuse du vidame.

Nous ne suivrons pas le successeur de saint Firmin dans le voyage pénible qu'il entreprit à pied au mois de janvier par la neige et le froid, d'Amiens à Picquigny, pieds nus, vêtu en simple moine, sans capuchon, avec deux seuls compagnons, dont l'un portait ses chaussures et l'autre un petit manteau, quoique l'âme sensible puisse aisément trouver des sujets d'attendrissement dans la station du pieux évêque au prieuré de Saint-Remy-au-Bois, et d'indignation dans la réception dénaturée que lui fit le vidame, qui opposa un refus injurieux et obstiné à ses prières de rendre la liberté au châtelain d'Amiens.

Geoffroy, toujours doux et humble de cœur, supporta ces outrages et ces insultes avec la plus grande mansuétude et le plus grand calme, et étant entré dans l'église collégiale de Saint-Martin de Picquigny, il y passa toute la nuit en prières [1].

Le lendemain, ayant convoqué le peuple au son de la cloche, il apprit à la foule qui accourut dans l'église, non-seulement de Picquigny, mais encore des pays circonvoisins, la cause de son voyage ainsi que l'insuccès de sa démarche; et, sans craindre la colère ni la vengeance du vidame, au pouvoir duquel il se trouvait alors presque entièrement, puisque l'église était dominée par les tours hautes, sombres et fières du château,

[1] *Monach. Suession.*, lib III, c. 2.

il renouvela solennellement l'excommunication qu'il avait prononcée contre le vidame et ses partisans [1].

Le même jour, dès que saint Geoffroy fut retourné à Amiens, les habitants accoururent autour de lui dans la stupeur et la tristesse. Le Saint les consola en peu de mots et, étant entré dans la cathédrale, il se prosterna devant la châsse de saint Firmin et pria le saint Martyr d'obtenir par ses prières que l'insolence du vidame fût réprimée [2].

Ces évènements se passaient selon le P. Daire en 1113.

L'heure de la justice de Dieu ne tarda pas à sonner. Le Seigneur avait vu l'affliction de son serviteur; il se chargea de le venger.

Peu de temps après ces évènements, Guermond, continuant à ravager le pays de tous côtés, fut pris par des soldats de Guillaume, comte de Ponthieu, et après avoir été aussi comblé d'outrages, il se vit à son tour mis en prison. Dans la captivité où il était plongé, le malheureux ne voyait personne qui pût le secourir et lui faire éviter la mort dont il était menacé, si ce n'est l'évêque d'Amiens, et il l'avait traité avec tant d'ignominie! Cependant, dans son désespoir, se confiant en la bonté du prélat, il fit solliciter sa protection par un homme de confiance. Il promit de restaurer les églises qu'il avait détruites, de rendre la liberté à Adam et de vivre désormais mieux qu'il n'avait fait jusqu'alors.

Dès que Geoffroy eut entendu cette demande, il se réjouit d'être exaucé de Dieu, plaint le malheur de son ennemi et, lui rendant le bien pour le mal, va le trouver dans son cachot, parvient non sans beaucoup de difficulté à faire tomber ses chaînes et le reconduit à son château de Picquigny, d'où il remmène avec lui le châtelain Adam [3].

[1] *Monach. Suession.*, l. c.

[2] *Ibid.*

[3] *Monach. Suession.*, lib. III, cap. 5.

La paix ne dura pas longtemps et Adam, qui devait la liberté, peut-être même la vie, à l'évêque d'Amiens, lui témoigna sa reconnaissance en lui faisant une violente opposition lors de l'érection de la commune, à l'occasion de laquelle toutes les luttes recommencèrent. Saint Geoffroy, accablé de chagrin de voir tout son diocèse à feu et à sang, désespérant un jour de voir ces discordes s'apaiser, crut devoir se retirer d'un combat où tous ses efforts pour amener la paix étaient infructueux, et prit la résolution de s'enfermer à la grande Chartreuse. Il engagea donc son clergé à se choisir un nouvel évêque, en même temps qu'il envoyait à l'archevêque de Reims son anneau et ses sandales, ainsi qu'une lettre explicative de la détermination qu'il avait cru devoir prendre [1].

Heureusement l'archevêque de Reims, Raoul, refusa énergiquement son approbation à la demande de remplacement que les délégués du clergé du diocèse d'Amiens présentèrent au concile de Beauvais présidé par Conon, légat du Saint-Siége. Il leur ordonna, au contraire, d'aller chercher Geoffroy dans sa retraite et de le ramener sur ce siége qu'il avait déjà illustré par tant de vertus, prenant Dieu à témoin que, tant que Geoffroy conserverait un souffle de vie, les Amiénois n'auraient point d'autre évêque [2].

Contraints d'obéir, les délégués se résignent, et Geoffroy pleurant la retraite où il avait espéré trouver la paix, vivement réprimandé par le légat pour avoir quitté son siége, revient à Amiens, le jour des Cendres de l'année 1115, et, sans crainte des murmures qu'il devait exciter, il signale son retour par un nouvel acte de fermeté, en s'élevant avec force contre la coutume de manger de la viande les dimanches de Carême,

[1] M. Guerard, *ouv. cité.* — *Monach. Suession.*, lib. III, cap. 8.

[2] Testor enim Dominum Jesum, donec ullus erit in Godefrido vitalis spiritus, nullum alium vos Episcopum habituros. — *Monach. Suession.*, l. III, cap. 9.

qui commençait à s'introduire, et le jour du jeudi-saint il défendit à tous ceux qui avaient enfreint ses prescriptions de s'approcher de la sainte Table avant le lundi de Pâques [1].

A cette époque, de violentes séditions éclataient sans cesse à Amiens; la guerre civile ensanglantait les rues que parcouraient des sicaires armés répandant la terreur dans l'âme des habitants. Le roi Louis-le-Gros, réuni à l'évêque et aux bourgeois, assiégeait le château, dans lequel le châtelain avait été forcé de se retirer, tandis que le comte d'Amiens Enguerrand de Boves et son fils, Thomas de Marle, le soutenaient de toutes leurs forces et faisaient une guerre d'extermination aux habitants de la cité. Le vidame seul, fidèle à sa promesse, était devenu l'un des soutiens et des défenseurs de l'évêque. Cet état de choses ne changea qu'à la prise du château, après un siége de deux ans[2].

Peu après ces temps de malheur, une nuit que saint Geoffroy, veillant et priant, s'était prosterné devant la châsse de saint Firmin, afin d'implorer Dieu pour ses ouailles par l'intercession du Saint Martyr, se trouvant accablé d'un profond sommeil ou plutôt ravi en extase [3], il se vit, hors de la ville, sur le chemin qui conduit à l'église de Saint-Acheul, et aperçut tout-à-coup vers le sud, un char traîné par des chevaux ardents et une foule innombrable de cavaliers vomissant des flammes sulfureuses, et faisant un bruit extraordinaire. Il entendit en même temps un grand fracas d'armes de divers genres, de boucliers, de casques, de cuirasses et de lances de feu, et il les vit tous se précipitant sur la ville la menacer de destruction. Le bruit qu'ils causaient était tel qu'il lui semblait que le monde entier fût frappé et ébranlé.

[1] *Monach. Suession.*, lib. III, cap. 11-12

[2] *Monach. Suess.*, l. c. — M. Guerard, *ouv. cit.*

[3] Gravi pressus somno, vel potiùs mentis excessum patiens. — *Monach. Suession.*, lib. III, cap. 19.

Le Saint s'empressa d'opposer le signe de la Croix à une aussi horrible vision, et, comme il était en proie au sentiment d'horreur que lui inspirait la pensée de la ruine prochaine de sa ville épiscopale, il aperçut devant lui un homme à l'aspect céleste, revêtu d'ornements pontificaux, agitant dans ses mains une palme et un anneau d'or. Il portait sur la tête une couronne de roses et de lis dans laquelle la Croix du Seigneur était insérée, et dit à saint Geoffroy qui voulait se jeter à ses pieds : « Ne le fais pas, Geoffroy ; je suis Firmin, « Martyr et premier Évêque de cette ville, à laquelle je suis « encore prêt à porter secours au moment de sa destruction. » Geoffroy demandait pour quelle raison la colère de Dieu menaçait à ce point la cité ; le Martyr lui répondit : « Les pé« chés de ton peuple se sont trop accrus. Annonce donc hau« tement ce que tu as vu et appris. Reprends, réprimande, « prie, insiste, opportunément et importunément ; implore « avec moi la clémence de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour « qu'il détourne sa fureur de ce peuple. » Après avoir dit ces choses et d'autres encore, Firmin retourna dans les cieux, et Geoffroy revint à lui ; et afin qu'il ne pût regarder cette vision comme une illusion de la nuit, il trouva ses vêtements tellement trempés de ses larmes qu'elles en ruisselaient sur la terre [1].

Docile aux instructions qu'il avait si miraculeusement reçues, et voulant, autant qu'il était en lui, faire éviter aux Amiénois le danger suspendu sur leurs têtes, saint Geoffroy s'empressa le dimanche suivant d'exhorter les habitants de la cité à faire pénitence, et leur annonça la colère du Dieu tout puissant qui les menaçait. Et, bien que ses paroles eussent dû à bon droit les émouvoir, ils ne firent au contraire que s'endurcir davantage, les regardèrent comme des extra-

[1] *Monach. Suession.*, lib. III, c. 19.

vagances, et s'écrièrent d'une seule voix que leur évêque ne s'occupait que de contes d'enfants et de choses insignifiantes.

Cependant, les malheurs prédits par saint Firmin à son successeur ne tardèrent pas à s'accomplir : ils vinrent réveiller ses coupables enfants de la folle sécurité dans laquelle ils étaient plongés, et leur rappeler le Seigneur qu'ils avaient trop oublié. La veille de la fête de saint Barthélémy, c'est-à-dire le 23 août, une nuée épaisse couvrit toute la ville et ses environs, changeant la lumière en ténèbres. Tout d'un coup, du feu s'en échappant embrasa de tous côtés les récoltes encore debout et les dévora en un instant. La flamme, poussée par un vent impétueux, envahit bientôt la ville et, dévorant toutes les maisons, tant celles de pierre que celles de bois, se propagea avec une si grande rapidité et une telle violence que personne n'osa s'en approcher pour tenter de l'éteindre. Enfin, tout étant devenu la proie de l'incendie, il ne resta debout que l'église de Saint-Firmin, c'est-à-dire la cathédrale, la maison de l'évêque et quelques cabanes de pauvres. Ce qui peut paraître presque incroyable, ajoute l'historien auquel nous empruntons ces détails, des peaux d'animaux, flottant dans la Somme, en furent retirées à demi brûlées. On vit aussi dans les airs des oiseaux semblables à des corbeaux, très-maigres et surtout horribles et difformes, qui voltigeaient au-dessus de la ville portant du feu dans leurs becs. D'où se répandit le bruit que la cité avait été consumée par les flammes de l'enfer [1]. C'est ainsi, dit encore le biographe de saint Geoffroy, que la gloire de cette cité fut changée en tristesse : elle, qui avait désiré avec ardeur la dévastation des pays qui l'environnaient et même de ceux éloignés, qui avait redressé la tête avec fierté, siége maintenant dans le chagrin sous la main d'un Dieu vengeur [2].

[1] *Monach. Suession.*, lib. III, c. 19. [2] *Ibid.*

La date de cet incendie a été fixée par plusieurs auteurs [1] à l'année 1107, parce qu'ils le confondaient avec un autre, dont nous parlerons plus loin, arrivé également dans le mois d'août, que d'anciens Bréviaires [2] placent à tort en cette année, et qui fut suivi de la procession dans laquelle eut lieu le célèbre miracle de l'immobilité de la châsse de saint Firmin. Le P. Stilting, avec la critique redoutable et même parfois exagérée des Bollandistes, paraît seul avoir distingué la confusion et jugé que, d'après l'historien de saint Geoffroy, l'incendie du 23 août était arrivé beaucoup après l'année 1107, et peu de temps avant la mort du Saint, tandis qu'il rejetait à une époque postérieure l'autre incendie [3]. Nous partageons entièrement la manière de voir du P. Stilting et nous indiquerons tout-à-l'heure la véritable date du second incendie. Il est évident, d'après l'histoire du Moine de Soissons, Nicolas, que les évènements dont nous venons de donner le récit, eurent lieu peu avant la mort de saint Geoffroy, qui arriva au plus tard et en suivant l'opinion de M. Guerard, en 1121 [4]. La narration que nous avons traduite semble toujours, en ne faisant aucune mention de l'ancien château d'Amiens, indiquer que ce sinistre arriva après la destruction de cette forteresse qui eut lieu en 1117.

Le douzième siècle fut bien souvent pour le diocèse d'Amiens une époque de malheurs : sans parler des longues luttes qui ensanglantèrent sa capitale à l'occasion de l'érection de la commune, nombre d'autres fléaux, et notamment des incendies, vinrent à plusieurs reprises désoler ses cités. Nous en avons retracé un tout-à-l'heure et notre rôle d'annaliste nous force à en rapporter encore un autre.

[1] V. De Court, tome I, liv 2, chap. 33, etc.

[2] V. les Bréviaires d'Amiens de 1528, 1607, 1667, etc.

[3] *Boll.*

[4] *Essai sur S. Geoffroy.*

Le jour de la fête de l'invention des reliques de saint Etienne, le 3 du mois d'août de l'année 1137 [1], un violent incendie que nos anciens annalistes comparent à celui qui dévora Sodome, ravagea la ville d'Amiens, n'épargnant aucun monument, pas même les églises, qui furent gravement endommagées [2]. Une grande tristesse remplissait la cité. De toutes parts s'élevaient des cris de douleur, et on ne voyait que Dieu qui pût apporter des consolations au milieu de cet affreux malheur.

Le clergé et le peuple, profondément affligés de cette calamité, prirent la résolution de transporter solennellement la châsse de saint Firmin-le-Martyr dans toute l'étendue du diocèse, afin de recueillir des offrandes au moyen desquelles on pût restaurer son église [3]. Mais ce projet, quelque louable

[1] Anno ab Incarnatione Domini M° C° trigesimo septimo, die videlicet quo beati Stephani prothomartyris celebratur inventio. — *Brev. Amb. ant.*, in festo de Repositione S. Firmini martyris, lect. IV.

[2] La date de cet incendie est reportée par la plupart des anciens Bréviaires d'Amiens au 3 août 1107: *Anno Domini millesimo centesimo septimo, tertio nonas augusti.* (V. les Bréviaires d'Amiens de 1528, 1554, 1607, 1667, etc, à la Fête *de Repositione S. Firmini*). Cette date avait fait supposer que cet incendie ne faisait qu'un avec celui rapporté par le biographe de S. Geoffroy, comme arrivé le 23 du même mois d'août. La plupart des historiens, sans égard aux différences que présentent les deux récits, avaient admis cette confusion, et conséquemment placé sous l'épiscopat de S. Geoffroy le miracle qui suivit ce sinistre, qu'ils regardaient comme antérieur à la seconde translation des reliques du saint Martyr. Les Bollandistes avaient bien fait remarquer l'erreur et reculé cet évènement sous l'épiscopat d'un des successeurs de S. Geoffroy, mais sans pouvoir lui assigner de date. Nous avons été assez heureux pour trouver dans le plus ancien Bréviaire d'Amiens que nous connaissions, la véritable date de l'incendie du 3 août. Grâce à cette bonne fortune, l'histoire des reliques de notre Saint, pendant le XII[e] siècle, ne nous paraît plus présenter la moindre obscurité.

[3] Ut beati Firmini martyris corpus infra ambitum suæ potestatis ad restaurationem ecclesiæ suæ honorifice portaretur. — *Brev. Amb. ant.*, lect. VI. — *Brev. Amb.* 1528, *id*, etc. Ce passage fait connaitre que la cathédrale d'Amiens avait été atteinte par l'incendie.

qu'on le pût trouver, fut loin de plaire à la majorité des habitants d'Amiens.

Au jour indiqué, tous se rendirent à la cathédrale, et un grand nombre des Amiénois manifestèrent une grande douleur à la pensée d'être privés des reliques de leur saint Patron, qu'ils regardaient comme la tutèle et la défense de leur cité; leur tristesse était même telle, qu'elle surpassait de beaucoup celle que l'incendie leur avait causée [1].

Enfin, lorsque au moment du départ de la procession, la sainte châsse fut enlevée sur les épaules des prêtres qui devaient la porter, tous les assistants, grands et petits, jeunes gens et vieillards, jeunes filles et enfants, poussèrent de grands cris vers le ciel, se frappant la poitrine et disant, avec plaintes et gémissements : « Pourquoi, père, nous abandonnez-« vous, pourquoi nous laissez-vous ainsi désolés ? Hélas, votre « absence nous causera un bien plus grand dommage que la « perte de ces biens temporels dont une juste sentence nous « a dépouillés ! Que ferons-nous sans vous : nous sommes « entourés d'ennemis qui, dès que vous vous serez éloigné, « s'approcheront avec plus de violence. Ah! si vous avez « quelque attachement pour nous, soyez notre gardien et le « défenseur de votre cité [2] ! »

Dieu écouta ces ardentes prières et exauça miséricordieusement le pieux désir qu'elles manifestaient. La procession, suivie par la foule, se dirigea vers la porte de la ville. Quand la châsse du saint Martyr fut arrivée à la porte dite *du Grand pont* ou *Au-delà du pont* [3], elle devint immobile, au point de ne pouvoir être ébranlée par aucune puissance humaine. Admirable bonté de Dieu, s'écrie l'antique Bréviaire,

[1] *Brev. Amb. ant.*, lect. VI. — *Brev. Amb.* 1528, *id*, etc.

[2] *Brev. Amb. ant.*, lect. VII et VIII. — Cf. *Brev. Amb.*, 1528, lect. VII.

[3] Cette porte qui se trouvait dans la chaussée Saint-Pierre avait été construite au VIIIe siècle.

admirable puissance ! Elle ne voulut pas, bien plus, elle ne put pas franchir cette porte, parce qu'une puissance divine la retenait évidemment pour la garde de la cité. Ceux qui la portaient, bon gré mal gré, s'arrêtèrent, et, retenus par une force surnaturelle, ne purent avancer davantage [1].

A la vue de cet évènement extraordinaire, tous les assistants furent remplis de joie. Ils reportèrent la sainte châsse dans la cathédrale, au chant des hymnes et des cantiques, répétant *Benedictus Dominus Deus Israel, quia visitavit et fecit salvationem plebis suæ*. Dans les rues et dans l'église, ils s'empressèrent d'offrir au saint Martyr des présents de grand prix, des colliers, des vases d'argent, des pierres précieuses et les vêtements qu'ils avaient coutume de porter aux jours de fêtes [2].

Ce précieux trésor, plus cher aux Amiénois du douzième siècle que tous les trésors du monde, traversa donc en triomphe les rues de la cité, il fut replacé dans son sanctuaire avec respect et reconnaissance, et chacun rempli de joie s'en retourna chez lui, louant et glorifiant le Seigneur [3].

La joie de ce jour fut telle, dit encore l'auteur de la relation insérée dans les leçons du Bréviaire du treizième siècle, que, quand je parlerais la langue de tous les poëtes, je ne pourrais encore la faire connaître suffisamment [4].

On trouve le récit de ces mémorables circonstances de l'histoire des reliques de notre Saint, dans tous les Bréviaires d'Amiens antérieurs au XVIII[e] siècle; notre relation est principalement extraite de l'un d'eux, qui n'est guères postérieur de plus d'un siècle aux faits qu'il rapporte.

C'est, paraît-il, à la suite de ce miracle que saint Firmin reçut le surnom de *saint Firmin l'Amoureux*, comme l'appe-

[1] *Brev. Amb. ant.*, lect. VIII. — *Brev. Amb.* 1528, lect. VIII, etc.

[2] *Brev. Amb. ant.*, lect. IX.

[3] *Brev. Amb. ant.*, lect. IX in fine.

[4] *Ibid.*

laient nos pères, en souvenir du témoignage d'amour qu'il avait donné à la ville d'Amiens en ne voulant pas que ses reliques s'éloignassent d'elle, même momentanément.

La ville natale de saint Firmin, qui lui avait conservé un culte si fervent et si populaire, ne possédait encore aucune parcelle de ses reliques. Il était juste, pourtant, que la patrie du saint Apôtre, qui avait reçu les prémisses de ses bénédictions, pût aussi posséder quelque fragment de ses ossements sacrés. Vers la fin du douzième siècle, en 1185 ou 1186, Pierre Paris, évêque de Pampelune, au retour de son deuxième voyage à Rome, vit Thibault d'Heilly, évêque d'Amiens, avec lequel il contracta des relations d'amitié, et en obtint une partie de la tête de saint Firmin, qui est encore conservée de nos jours dans l'église paroissiale de Saint-Laurent de Pampelune[1].

Toute belle qu'était la châsse dans laquelle saint Geoffroy avait déposé les reliques de notre Saint, elle ne parut pas aux Amiénois assez riche, ni assez artistement travaillée pour contenir les précieux ossements de leur premier Apôtre. Les habitants d'Amiens, dont la dévotion envers saint Firmin avait encore été augmentée par les nombreux miracles qu'ils avaient vu Dieu opérer par son intercession pendant le cours du douzième siècle, voulurent donc remplacer la châsse de saint Geoffroy par une plus précieuse encore, dont l'or seul devait être la matière. Ce fut à la fin de ce même siècle que le projet de sa construction fut arrêté, et les reliques du Saint y furent déposées au commencement du treizième, sous l'épiscopat de Thibault d'Heilly. Nous allons en donner la description dans le chapitre suivant.

[1] Renseignements de Mgr l'Évêque de Pampelune. — V. plus loin, chap. XXII.

CHAPITRE XVIII

Translation des Reliques de saint Firmin dans une châsse d'or, sous l'épiscopat de Thibault d'Heilly. — Description de ce reliquaire.

Et erit sepulcrum ejus gloriosum.
ISAÏE.

Cette châsse, véritable merveille d'orfèvrerie, fut faite, dit le P. Daire, avec le produit des dons des fidèles [1] ; mais la date de 1157, que cet historien donne comme époque de sa confection, est évidemment inexacte, car, Thibault d'Heilly ne monta sur le siége d'Amiens qu'en 1169, et, en outre, cette date est trop éloignée de celle de 1204, indiquée par tous les historiens comme époque de la translation des reliques, de la châsse faite sous saint Geoffroy, dans la nouvelle. Nous n'admettrions même celle de 1180, donnée par Pagès [2], que comme l'indication de l'année où on commença à recueillir les offrandes pour sa construction.

Ce précieux reliquaire était d'or pur [3], on voyait repré-

[1] *Histoire de la Ville d'Amiens*, t. II, p. 132.

[2] Pagès, 3e *dialogue*, p. 64.

[3] *Boll.*, p. 41.— De La Morlière, *Antiquitez de la Ville d'Amiens*, p. 44. — Pagès, *l. c.* — Le P. Daire, *l. c.*, etc.

senté sur les côtés les principales circonstances de la vie du Saint. Ses dimensions étaient de quatre pieds sept pouces de longueur; un pied trois pouces de largeur et deux pieds un pouce de hauteur [1]. Aucun dessin n'en a été conservé; il n'en reste que la copie, suivant toute probabilité, dans la châsse portée par six prêtres que nous voyons au huitième groupe de la vie sculptée de saint Firmin, à la clôture du chœur de Notre-Dame d'Amiens [2]; nous allons essayer d'en donner la description d'après de La Morlière, les Bollandistes, Pagès, etc.

Sa forme, comme celle de la plupart des anciennes châsses, était celle d'une maison, ainsi que la châsse actuelle. Elle était « composée de chasque costé comme de six petits ta-« bleaux à personnages de relief, plus longs que larges, qui « comprenent toute l'histoire du Sainct, trois en face du « tombeau, et trois sur le comble ou couuerte, ils sont garnis « à l'entour de leurs mignards chassis ou bordures, avec « chacū vn vers Latin au dessus, pour inscription, escrit en « émail, qui s'entresmuants font trois bandes émaillées tout « le long de la Chasse, qu'elles trauersent en haut au milieu « et en bas. » Sur la ligne du bas étaient inscrits les six vers que nous rapportons plus loin; sur celle du milieu on voyait les vers écrits au-dessus des tableaux du bas de la châsse, enfin sur celle d'en haut se lisaient ceux tracés au-dessus des tableaux qui se trouvaient sur le toit du reliquaire [3]. « Les « barres larges à proportion, » qui séparaient les tableaux

[1] De la Morlière, *l. c.* — Daire, *l. c.* — Pagès, 3e *dialogue*, p. 64, et *Supplément*, p. 12.

[2] Mentionnons aussi une espèce de plan des deux côtés, ou faces principales du reliquaire, donné par Pagès pour indiquer la disposition des inscriptions; il a été publié par MM. Jourdain et Duval. — V. *Mém. de la Société des Antiq. de Picardie*, t. IX, p. 255. — *Les Clôtures du Chœur de la Cathédrale d'Amiens*, p. 97.

[3] Pagès, 3e *dialogue*, *Supplément*, p. 13.

« l'vn de l'autre, » étaient « elabourées d'artifices, et char-« gées de parc en parc de roses acomblet artistement émail-« lées, reluisantes et dardans leurs esclats à guise de miroirs « en bosse, les deux bouts ou pignons semblablement façon-« nez de main ouuriere paroissent tout couuerts de pieces « d'émaux tres-exquis de diuerses figures, dans la niche des-« quels pardeuant sied l'image du Sauueur, et par derriere « est debout celle de S. Firmin decollé; ladite Chasse « summee de trois pommes pareillement d'or, et partout sur-« semées de perles et de pierres precieuses enchassées dedãs « l'or, sans les dons particuliers de diuerses personnes deuotes « y incorporez ou adioustez du depuis [1]. »

Le haut du reliquaire était orné d'une crête [2] probablement dans le genre de celle qui se voit à la châsse actuelle, et de chaque côté de la châsse entre les tableaux du bas se trouvait un écusson dont nous donnerons plus loin le blason.

La description du vieil et docte historien d'Amiens, que nous venons de transcrire, suffit pour donner une idée générale de ce splendide reliquaire si bien *élabouré d'artifices*. Pour le compléter, nous allons successivement indiquer les sujets représentés par les douze tableaux émaillés, sur chacun desquels on voyait en demi-bosse [3] un fait de l'histoire du saint Évêque d'Amiens. Ils étaient accompagnés chacun d'une inscription explicative, sans parler d'un vers latin écrit en lettres gothiques et en émail sur deux lignes, au-dessus du sujet auquel il se rapportait [4]. Nous transcrivons ces inscrip-

[1] De la Morlière, *Antiquitez d'Amiens*, p. 44-45.

[2] Inventaires du trésor de la Cathédrale d'Amiens de 1525 à 1551. V. à l'Appendice.

[3] Pagès, *l. c.* — Les Bollandistes se servent des mots *opere sculptili* pour indiquer la manière dont ils étaient exécutés; ils les désignent aussi plusieurs fois par le mot *pictura*, ce qui fait voir que ces figures étaient émaillées.

[4] Pagès, *l. c.*

tions comme nous les trouvons dans les Bollandistes et dans Pagès [1]. Plusieurs de ces vers sont aussi cités dans quelques anciens auteurs. Nous donnons la préférence à la version des Bollandistes, parce que nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'apprécier leur exactitude, toujours unie à la science. Nous notons du reste toutes les différences, quand il y en a, excepté celles exclusivement relatives à l'orthographe, comme les j remplacés dans Pagès par des i, les v par des u. Nous copions la version des Bollandistes avec la plus scrupuleuse exactitude.

Sur la première face, au bas de la châsse, se lisaient d'abord les vers suivants :

Suscipiat Martyr [2] opus hoc utinam sibi [3] gratum :
Quod proprii scit [4] amore gregis studio que paratum,
Hujus agente loci Theobaldo pontificatum [5].

Sur le bas de l'autre face étaient ceux-ci :

Qui jugem vigil exhibuit Domino famulatum,
Unde piis precibus nil debeat esse negatum,
Obtineat famulis [6] finem sine fine beatum.

[1] *Boll.*, p. 36 et 41. — Pagès, 3e *dialogue*, *Supplément*, p. 13. Nous ne nous chargeons pas de justifier ni l'élégance ni l'observation des règles de la prosodie dans quelques-uns de ces vers, que nous reproduisons comme copiste fidèle.

[2] Pagès : *Martir*.

[3] Pagès : *tibi*.

[4] Pagès : *sit*.

[5] De la Morlière, p. 44, cite ces trois vers absolument comme Pagès. —De Court, t. 1er, livre 2, chap. 38, les cite tous les six, dont les trois premiers comme de la Morlière et Pagès. Il est probable que les deux chroniqueurs manuscrits se sont aidés des citations faites par De la Morlière pour leurs reproductions de ces inscriptions, sans doute assez difficiles à lire. — Nous trouvons encore ces trois vers cités avec la variante *sit*, seule, dans la *Gallia christiana*, tome x, col 1150 et 1151.

[6] De Court, *famulo*.

Passons maintenant à la description, nous dirions peut-être plus exactement à l'énumération, des tableaux ou médaillons de la châsse qui représentaient la vie de saint Firmin, leur forme était celle d'un carré long.

Sur la première face, en commençant par la gauche, on voyait, dans la première division, saint Firmin recevant le bâton pastoral des mains de saint Honorat, de Toulouse, auprès d'une porte de cette ville, on lisait :

S. HONORAT. THOLOSAN. EPIS. S. FIRMINUS [1].

Au-dessus était le vers suivant :

Præsul, ut est moris, baculo donatur honoris.

Ensuite, sur la même ligne, dans le second tableau, notre Saint était représenté faisant ses adieux à ses parents et à son maître saint Honeste, avant de partir pour évangéliser la Gaule. L'inscription était :

PARENTES. S. HONEST. SCS. FIRMINUS. PAMPILONA [2].

et le vers :

Mittitur et flentum fle̅ respicit [3] ora parentum.

En troisième lieu, toujours sur la même ligne, la sculpture

[1] Pagès : *Sanctus Honoratus. Tholosanus episcopus. Sanctus Firminus. Porta Tholosana.* Nous pensons que les mots ajoutés par Pagès à ceux que nous lisons dans les Bollandistes, sont destinés par lui à expliquer la scène représentée dans le médaillon.

[2] Pagès : *Parentes illius flent suum egressum*, puis les noms des deux Saints avec le mot *Sanctus* en toutes lettres à chacun, sans *Pampilona*.

[3] Pagès : *respirat.*

représentait, disent les Bollandistes, les conversions opérées par saint Firmin, non-seulement à Agen, mais aussi en Auvergne, quoique le vers inscrit au-dessus ne parlât que de l'Agénais, car les mots qui se lisaient sur ce tableau étaient ceux-ci :

S. FIRM. ARCHADIUS. ROMULUS. JUDICES [1].

Le vers était ainsi conçu :

Precipuos regni docet et baptizat Agenni.

Les trois tableaux dont nous venons de parler étaient sur le haut de la châsse, c'est-à-dire sur le toit, par en bas, et en dessous de ceux-ci, on en voyait trois autres, savoir :

En commençant par la gauche le premier, qui, en suivant la liste de tous les tableaux de la châsse, était le quatrième, représentait Sergius, gouverneur de Beauvais, chassant saint Firmin de cette ville, ou plutôt, continuent les Bollandistes le faisant incarcérer; en présence des Bellovaques, selon Pagès. L'inscription était la suivante :

POPULUS BELVACENSIS. S. F. SERGIUS PRESES [2].

Ce vers était inscrit au-dessus :

Sanctum com [3] turbis turbat malus arbiter urbis.

[1] Pagès : *Sanctus Firminus ingreditur Agennum. Archadius. Romulus. judices.*

[2] Pagès : *Populus Belvacensis obviat sanctum Firminum, aut recipit. Sergius præses jubet eum apprehendere.* Les mots *obviat aut recipit* suffisent pour faire voir que les mots latins ajoutés par Pagès sont des explications qu'il donne de la châsse.

[3] Les Bollandistes mettent en renvoi *cum*. Pagès donne *cur*, ce qui n'offrirait aucun sens, c'est probablement une faute de copie.

Le cinquième tableau, en suivant vers la droite, faisait voir la mort de Sergius, jeté à bas de son cheval, et le saint Évêque dans sa prison. On y lisait ces mots :

SERGIUS. CARCER. S. FIRMINUS [1].

et ce vers :

Presidis injusti mors justa sic fuit isti.

Enfin au sixième et dernier tableau de ce côté de la châsse était représenté la construction de l'église que saint Firmin fit bâtir à Beauvais, sous le vocable de saint Étienne, comme l'apprenait l'inscription :

S. F. IN HONORE S. STEPHANI [2].

et le vers :

Presulis hic sedem figit [3] et prothomartyris edem.

Passant maintenant à l'autre face de la châsse, nous énumèrerons ses six tableaux, en suivant le même ordre pour ce second côté que pour le premier.

Par en haut, à gauche, le septième tableau offrait aux regards la conversion du sénateur Faustinien, baptisé par le Saint ; l'inscription et le vers étaient ainsi conçus :

[1] Pagès : *Mors Sergii. carcer. St Firminus incarceratur.*

[2] Pagès : *In honorem sancti Stephani prothomartyris construit ecclesiam.*

[3] Pagès : *locat.* De la Morlière, *Antiquitez d'Amiens*, p. 27, donne ce vers comme Pagès :

Præsulis hic sedem locat et Protomartyris ædem.

AMBIANIS. S. F. FAUSTINIANUS [1].

A cultu vano converso Faustiniano.

La huitième division montrait le saint Évêque guérissant un aveugle et deux lépreux, auprès d'une porte d'Amiens, qui, comme l'apprenait l'inscription, était la porte Clypéenne :

PORTA CLIPIANA S. F. [2].

Le vers était le suivant :

Christi virtutem probat his operando salutem.

Sur le neuvième médaillon qui terminait la série de ceux retraçant la vie de saint Firmin, on voyait le préfet Sébastien ordonnant de faire mourir le saint Martyr, en lui tranchant la tête dans sa prison ; l'inscription était celle-ci :

SEBASTIANUS PRESES. S. F. CARCER [3].

Ce vers était écrit au-dessus :

Sicque Deo gratus fit victima clàm jugulatus.

Nous allons maintenant arriver aux trois derniers tableaux

[1] Pagès : *Ambianis. St F. Faustinianus baptizatur.*

[2] Pagès ajoute : *Cæcus leprosi sanantur.*

[3] Pagès : *Sebastianus præses. Carcer ubi caput illius absciditur.*

[4] Pagès : *Fit victima inlaqueatus.*

de la châsse, ils se trouvaient en-dessous de ceux dont nous venons de parler qui étaient sur le toit du reliquaire.

Comme on a pu le remarquer, les six tableaux de la première face de la châsse représentaient la vie de saint Firmin, avant son arrivée à Amiens, les trois premiers du second côté retraçaient son apostolat dans cette ville et son martyre; les trois derniers dont nous allons nous occuper avaient pour sujet l'invention et la translation de ses reliques.

Le dixième tableau, qui était le premier du bas de ce côté à gauche, représentait la découverte miraculeuse des reliques de saint Firmin, par saint Salve, on y lisait cette inscription :

S. SALVIUS. SEPULCRUM S. F. [1].

et ce vers :

Hic patet oranti locus et pausatio Sancti.

La translation des reliques par saint Salve, de Saint-Acheul à Amiens, était retracée dans le onzième tableau, avec cette inscription :

S. SALVIUS [2].

avec ce vers, célèbre dans les annales de l'Église d'Amiens, qui conservait le souvenir des miracles arrivés lors de cette translation :

Res nova, laus magna, flos pro nive, plebis Osanna [3].

[1] Pagès : *Sanctus Salvius suis precibus in missâ factis meruit sepulchrum sancti Firmini invenire radiante sole super illud.*

[2] Pagès : *Sanctus Salvius episeopus cum suo grege corpus S^ti Firmini in capsulâ ferunt.*

[3] Rivoire, dans sa *Description de la Cathédrale d'Amiens*, le cite ainsi, à la page 208 :

Res nova, laus magna.
Flos pro nive, plebis hozanna.

Enfin la douzième et dernière division montrait les habitants des diocèses et des villes de Beauvais, de Noyon, de Thérouanne et de Cambrai, accourant à Amiens, pour assister à la translation des reliques; ils étaient désignés par ces mots :

BELVACENSES. NOVIOMENSES. MORINENSES. KAMARACENSES [1].

au-dessus se lisait ce dernier vers :

Fert pia plebs [2] vota sua quæque propinqua remota [3]

Au milieu de la châsse, de chaque côté, était, avons-nous dit, un écusson [4]. Celui à droite portait, dit Pagès, « d'or à « cinq faces ondées où uirées de sable, à un cottiche d'argent « en sautoir brochant sur le tout. Quelques uns croyent que « cet êcu est celui d'une ancienne famille de cette uille nom- « mée Pere Dieu, qui ne subsiste plus aujourd'huy. » L'autre écusson, à gauche, portait « d'or à trois merlettes de sable; « et on croit auec assez de uérité que c'est celui d'une illustre, « et ancienne famille d'Amiens nommée Moruilliers; êcu que « Mrs de la famille de Mrs de Mons de cette uille font entrer « dans un des quartiers dont ils êcartellent l'ecu de leurs « familles [5]. »

[1] Pagès : *Belvacenses, Noviomenses, Morinenses, et Cameracenses, occurrunt*.

[2] Il y a dans les Bollandistes *pleps:* c'est certainement une faute d'impression.

[3] Pagès : *Fert pia plebs sua, vota quoque propinqua, remota*.

[4] Pagès. — *Inventaire du trésor de la Cathédrale d'Amiens* de 1535.

[5] Pagès, 3e *dialogue*, *Supplément*, p. 12. — De Court, t. I, liv. 2, chap. 38, donne la même description de ces écussons dont les Bollandistes n'ont pas parlé.

Un inventaire du trésor de la Cathédrale d'Amiens fait en 1535, les mentionne ainsi :

« Entre deux histoires den bas et « du coste dextre vng escusson armorie « dung sauctor de blanc et esmaille le « camp dor et de sable auquel y a

Il est probable que ces armes étaient placées sur la châsse pour indiquer que des membres de ces deux familles avaient beaucoup contribué à sa construction, ou peut-être en avaient dirigé l'exécution.

Enfin, trois pommes d'or, chargées de perles et d'autres pierres précieuses, surmontaient le toit de ce reliquaire qui, on a pu en juger par les lignes qui précèdent, n'était pas moins remarquable par ses grandes dimensions et sa beauté artistique, que par l'or dont il était fait et les pierreries qui le décoraient [1].

Telle était, d'après les anciens auteurs qui l'ont vue, *la Fiertre du benoist corps sainct Monsieur sainct Fremin le Martyr*, noble monument de la Foi de nos pères et de leur dévotion envers notre illustre Apôtre. Ses Reliques y furent déposées, sous l'épiscopat de Thibault d'Heilly, 42me évêque d'Amiens connu, le 16 octobre 1204 [2]. Elles y restèrent jusqu'à la révo-

« viij perles et un ruby en la haulte « partie. »

« Item en la senestre partie den- « bas un aultre escusson armorie des « armes de Morviller auquel a noeuf « perles bonnes. » — V. à l'appendice.

Une note du MS. 516 de la Bibliothèque d'Amiens décrit ces armoiries avec une variante, elle est certainement postérieure à Pagès et à De Court, dont elle ne peut infirmer le témoignage ; la voici :

« A la chasse de S. Firmin.

« 2 écussons.

« 1 d'or à 5 fasces ondées ou virées « de sable à un cotice d'argent en « sautoir brochant sur le tout,

« 2 d'or à une merlette ou un autre « oiseau de sable. »

[1] Pretiosissimam thecam illam ingentique mole et arte non minus quam auro et gemmis mirabilem, anno 1752 ipse cum collega lustravi, præsentibus eam in varias partes versantibus mira humanitate dominis canonicis, eaque occasione versiculos insculptos exscripsimus. — Le P. Stilting, ap. *Boll.*, p. 41.

[2] Daire, *Hist. d'Amiens*, tome II, p. 132. — Pagès, *l. c.* — *Ordinarius liber*, f° 298 v°. — *Ordinarius Ecclesiæ S. Firmini Confessoris*, MS. 186 de la Bibl. d'Amiens, fol. 283 v°. — Plusieurs historiens fixent la mort de Thibaut d'Heilly au 30 avril 1204, ce qui empêcherait qu'il ait pu déposer les Reliques de notre Saint dans la châsse dont nous parlons, et conséquemment devrait faire assigner une autre date à la Translation ; mais rien

lution française, et, par la suite des temps, cette châsse fut couverte d'une multitude de pierreries, dont nous parlerons plus en détail dans les chapitres suivants.

Nous avons jusqu'ici retracé l'histoire des reliques de notre grand Apôtre, en négligeant ce qui n'avait seulement trait qu'à son culte; pour compléter notre travail, nous devons donc maintenant reculer en arrière, pour suivre l'histoire de ce culte, depuis les temps anciens jusqu'au treizième siècle.

n'est moins certain que l'époque de la mort de cet évêque, et l'*Obituaire de la Cathédrale d'Amiens* la plaçait en 1205.

CHAPITRE XIX

Histoire du Culte de saint Firmin depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIIIe siècle.

Ambiana micat FIRMINO martyre plebes.

Martyrologium metricum Wandelberti, IX° sæculo scriptum, ad diem XXV *septembris.*

Le culte de saint Firmin a commencé aussitôt après sa mort et nous pouvons citer comme ayant vu la première procession de ses reliques, le jour où le sénateur Faustinien les emporta secrètement du château d'Amiens dans son cimetière de famille, pour les soustraire à la fureur du gouverneur Romain et les conserver à la vénération des siècles futurs. Si cette translation fut cachée à la terre et connue seulement de quelques âmes fidèles, le ciel bien sûr en jouit et le Dieu des Martyrs fit descendre ses plus abondantes bénédictions sur la tête du chrétien généreux, qui mettait courageusement sa vie en péril pour préserver de la profanation les restes sacrés de l'Apôtre de son pays.

L'église construite au IVe siècle par saint Firmin-le-Confesseur, sur le tombeau de son glorieux patron, est une des

preuves de l'antiquité du culte de notre Saint. Dès avant cette époque, pendant la longue suite d'années qui s'écoula entre le martyre de saint Firmin et la fin des persécutions, il est probable que les chrétiens de la cité, obligés souvent de se cacher par crainte des païens, venaient fréquemment implorer la protection de leur premier Apôtre, au lieu où ils savaient que reposaient ses reliques et ils y célébraient en secret l'anniversaire de son glorieux trépas. Il est à croire que dès la conversion complète des Ambiani au Christianisme, et quand la paix fut donnée à l'Église, le cachot dans lequel saint Firmin avait reçu la palme immortelle fut l'objet de la dévotion des fidèles. Toutefois, nous savons seulement que, lors de la prise et de la destruction du château d'Amiens par Louis-le-Gros, en 1117, on n'en conserva que, à la prière de saint Geoffroy, évêque d'Amiens, la prison souterraine du premier de ses prédécesseurs, au-dessus de laquelle s'éleva bientôt après l'église paroissiale de Saint-Firmin en Castillon, qui subsista jusqu'à la révolution française.

Des nombreuses fêtes célébrées dans le diocèse d'Amiens, en l'honneur de saint Firmin, l'origine de celle commémorative de son martyre remonte à l'antiquité la plus reculée et est certainement aussi ancienne que l'Église d'Amiens. Il en est peut-être de même de celle qui solennisait l'anniversaire de sa première entrée dans sa ville épiscopale, connue sous le nom de fête *de Ingressu sancti Firmini,* qui fut sans doute célébrée à dévotion par les fidèles avant d'être définitivement inscrite dans la liturgie du diocèse, ce qui ne paraît pas avoir eu lieu avant le XIII[e] siècle. L'invention miraculeuse de ses reliques, au septième siècle, amena plus tard l'institution d'une nouvelle fête, destinée à perpétuer le souvenir de ce jour mémorable, et enfin, au XIII[e] siècle, la nouvelle translation de ses reliques fut encore l'occasion de l'établissement d'une quatrième solennité.

Avant de nous avancer plus loin dans l'histoire du culte de notre Saint, il nous paraît intéressant de citer les principaux Martyrologes anciens dans lesquels son nom est inscrit. Nous le trouvons, au 25 septembre, dans le Martyrologe dit de saint Jérôme [1], dans les additions faites par Florus au Martyrologe de Bède [2], dans le Martyrologe métrique de Wandelbert [3], dans celui d'Usuard, et dans un grand nombre d'autres, parmi lesquels nous citerons un manuscrit de saint Lambert de Liége, un autre manuscrit d'Italie, remontant à environ six siècles, un manuscrit de saint Martin de Trèves, un de Thérouanne, un de l'abbaye de Saint-Riquier, etc. [4].

Nous devons maintenant réunir en quelque sorte en un faisceau tous les renseignements qui se peuvent trouver sur le culte de notre Saint, à partir de l'antiquité la plus reculée. Ces chapitres et ceux concernant l'histoire de ses reliques seront donc une collection de notes, recueillies çà et là, qui, groupées en un tout, formeront les Annales de la dévotion du Clergé et des peuples pour le grand Évêque d'Amiens.

Son culte en Espagne ne remonte pas à une moins haute antiquité qu'en France. De tout temps le diocèse de Pampelune a célébré sa fête, et saint Braule, de Sarragosse, nous apprend que dès le VII[e] siècle la mémoire de saint Firmin était célèbre parmi les Basques [5].

Un grand nombre de diocèses de France célébrèrent aussi, à une époque reculée, la fête de notre Saint. Nous pouvons citer les Églises des Morins, de Rouen, de Beauvais, de Saint-Quentin en Vermandois et plusieurs autres, qui avaient ins-

[1] D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, t. IV, p. 675, « VII kal. octobris..... In Gallia, Ambianis civitate passio S. Firmini episcopi et martyris. » *Martyrol. S. Hyeronimi nomine insignitum.*

[2] *Acta Sanctorum Martii*, tome II, p. XXXIII.

[3] *Spicileg.*, t. V, p. 334.

[4] *Boll.*, p. 33.

[5] V. plus loin le chapitre intitulé : *Culte de saint Firmin en Espagne.*

crit son nom dans leur liturgie dès avant le treizième siècle.

Son culte s'était aussi étendu en Angleterre. Nous en trouvons la preuve dans une croix d'absolution déposée en 1088, dans la tombe d'un évêque de Chichester et que M. Cartwright a publiée; l'inscription gravée sur cette croix est ainsi conçue :

Absolvimus te Gode
Fride epe vice sci
Petri principis
Aplo cui dns dedit
Ligandi atque solvendi
Potestatem ut quantum tua expetit
Accusatio et ad nos pertineat remissio
Sit tibi Deus redemptor omps salus omni
Peccatorum tuorum pius indultor. Amen.
VII kl octobris in festivitate sci
Firmini epi et mart.
Obiit Gode
Fridus eps
Cicestren
Sis ipso die
V lune fuit [1].

Une des meilleures preuves de la popularité du culte de saint Firmin dans des temps bien éloignés de nous, sont des monnaies d'argent, frappées à Amiens sous le règne de Pépin et celui de Charlemagne, c'est-à-dire à la fin du VII[e] ou au commencement du VIII[e] siècle. Ces pièces sont fort rares et recherchées ; les premières portent d'un côté les lettres R. P. et dans le champ trois points. Au revers SCI FIRMINI. Leur poids est de 1,05 gram. Les secondes du poids de 1,10 gram., portent d'un côté CARLVS en deux lignes et pour revers SCI

[1] *Revue de l'Art chrétien*, 1857, p. 525.— *Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1857, n° 4, p. 403.

FIRMINI et une croix en trois liqnes [1]. Pagès en cite portant d'un côté CAROL. REX et de l'autre SCI FIRMINI. M. Dusevel les a mentionnées, et a publié, dans son *Histoire d'Amiens*, une pièce de ce genre [2].

La première cathédrale construite dans la ville d'Amiens, fut dédiée par saint Salve à la sainte Vierge et à saint Firmin, le vocable de la mère-église de ce diocèse n'a pas changé depuis, et notre Saint est encore le second patron de la basilique amiénoise.

Au commencement du XII[e] siècle, Guy, châtelain d'Amiens, seigneur de Flixecourt, Vignacourt, La Broye, etc., fonda aux portes de la cité un petit prieuré qui fut placé sous l'invocation de saint Firmin. Donnée momentanément aux Prémontrés pour y établir leur abbaye, cette église devint ensuite la paroisse de Saint-Firmin dite à la pierre ou à la porte [3].

Au douzième siècle une gracieuse église romane fut construite sous l'invocation de saint Firmin près de Vizille, en Dauphiné, dans le diocèse de Grenoble. Ce bel édifice, appartenant alors à une commanderie de Templiers, n'a pas encore été renversé, quoique depuis longtemps il soit abandonné et laissé sans réparations [4].

En 1164, sur la demande de l'abbé et des religieux de Saint-Acheul, le pape Alexandre III accorda une indulgence de quarante jours aux fidèles vraiment pénitents et confessés qui visiteront le tombeau de saint Firmin-le-Martyr, à Saint-

[1] *Notice des Monnaies françaises composant la collection de M. Rousseau*, par A. de Longpérier, p. 99 et 104.

[2] Pagès, t. II, *cinquième dialogue*, p. 184 et t. III, *cinquième supplément*, p. 56. Une des pièces citées par Pagès était du poids de 22 grains. — Dusevel, *Hist. d'Amiens*, t. I, p. 132, pl. II, n°3.

[3] De la Morlière, *Antiquitez d'Amiens*, liv. I, p. 93. — *Maisons illustres de Picardie*, page 29. — Le P. Daire, *Hist. d'Amiens*, tome II, p. 236. — Pagès, éd. L. Douchet, t. I[er], p. 65.

[4] V. *le Magasin d'Illustrations*, année 1859, p. 67 et 69.

Acheul, le jour de la fête de ce Saint et pendant les sept jours suivants. La Bulle est datée d'Anagni le dix des calendes de mars [1].

Vers la fin du XII[e] siècle, une collégiale dédiée à notre Saint fut érigée à Montreuil-sur-Mer. Elle subsista jusqu'à la révolution. Cette église était la seule dont l'abbé de Saint-Salve, ou Saint-Saulve, ne fut pas curé primitif. C'était l'ancienne chapelle castrale des Comtes. L'abbé de Saint-Josse, peut-être en qualité de successeur de l'ancien commensal du duc Haymon, l'avait sous sa juridiction. En 1192, Hugues, abbé de Saint-Josse, abandonna cette église de Saint-Firmin à des clercs qui désiraient y mener la vie canonique, et réserva, pour lui et ses successeurs, une prébende qui devait être desservie par un vicaire, et un droit annuel de six livres, monnaie de Montreuil. Telle fut l'origine de la collégiale supprimée en 1792 [2]

L'histoire de l'office de notre Saint se trouvera avec quelques détails liturgiques dans le chapitre XXIV; on lira dans les chapitres placés à la suite de celui-ci la mention des processions les plus dignes de mémoire dans lesquelles sa châsse fut portée; nous n'avons plus ici, après avoir indiqué l'institution de ses principales fêtes et mentionné les monuments élevés en son honneur, qu'à rapporter les miracles opérés par son intercession avant le XIII[e] siècle.

La vie de Firmin avait été illustrée par de nombreux miracles. Après sa mort, d'autres, non moins signalés, vinrent encore glorifier son tombeau et une multitude de prodiges vint également entourer la découverte de ses reliques. Plus tard, à diverses reprises, Dieu voulut bien opérer encore d'autres

[1] *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Acheul*, f° 3 v°. — *Archives du département de la Somme.*

[2] Cart. de S. Josse. — Renseignement de M. Ch. Henneguier, de Montreuil.

merveilles par son intercession. Nous en avons déjà cité quelques-unes et nous devons encore en rapporter ici trois autres non moins remarquables; elles eurent lieu dans le cours de ce XII[e] siècle, si important dans l'histoire de notre Saint, par les évènements mémorables arrivés par son intercession à cette époque, et par la dévotion des peuples envers lui. Nous empruntons le récit de ces miracles à un précieux Bréviaire d'Amiens du XIII[e] siècle, auquel nous avons déjà fait plus d'un emprunt :

« Il nous semble superflu de répéter les miracles de saint Firmin qui sont contenus dans le texte de sa Passion et de l'Invention de ses Reliques. Cependant, nous avons voulu en noter en peu de mots un petit nombre, que nous avons vus s'accomplir devant nous, afin d'en conserver le souvenir à la postérité. Il nous paraît, ainsi qu'à plusieurs autres, inconvenant de passer sous silence la puissance d'un aussi grand Martyr, car tout bien devient plus lumineux lorsqu'il est amené à la connaissance de plusieurs. De nos temps, donc, les prés et les champs circonvoisins ayant été desséchés par la trop grande ardeur du soleil et les eaux en étant taries au point que les poissons mouraient, les hommes et les animaux étaient accablés par cette extrême sécheresse et par l'excessive chaleur. Le clergé et le peuple décidèrent d'un commun avis, de porter processionnellement le corps de ce saint Évêque autour de la ville, avec tout l'honneur et le respect possibles, afin que Dieu, dans sa clémence, daignât adoucir une aussi grande calamité et qu'il répandît miséricordieusement d'en haut une pluie salutaire [1].

« Pendant que cette cérémonie s'accomplissait solennellement et avec une grande piété, une vieille femme qui était

[1] *Brev. Amb. ant.*, in fest. *de Repositione S. Firmini mart.*, lect. I et II. — Cf. *Brev. Amb.* MS., lect. I à V. — *Boll.* p. 40.

perclue depuis longtemps, commença du fond du cœur à implorer ardemment l'assistance du saint Martyr et, tout-à-coup, cette infirme, qui jusque là était portée par des mains étrangères, se leva et, aux yeux de tous, marchant d'un pas rapide, se joignit à la foule du peuple qui suivait la procession, louant Dieu et son serviteur Firmin, par l'intercession duquel la santé lui était rendue [1]. »

Un autre jour, comme le synode était réuni dans l'église cathédrale d'Amiens, sous la présidence du vénérable évêque Warin [2], une jeune fille, muette depuis plusieurs années, ayant eu la langue déliée par le bienheureux Firmin, parla très-distinctement. Le même jour, un homme d'un âge avancé, atteint depuis longtemps d'une grave maladie, amené dans cette ville devant la châsse salutifère du Martyr, recouvra, par la miséricorde divine, son ancienne santé [3].

[1] *Brev. Amb. ant.*, lect. III. — *Brev. Amb.* MS., lect. VI et VII. — *Boll.*, l. c.

[2] Warin ou Guarin de Châtillon-Saint-Pol, 39e évêque d'Amiens, de 1127 à 1144.

[3] *Brev. Amb. ant.*, lect. III. — Cf. *Boll.*, l. c. — *Brev. Amb.* MS. lect. VIII et IX. — *Brev. Amb.* 1528, l. IV.

CHAPITRE XX

Histoire du Culte & des Reliques de saint Firmin depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution française.

Ce grand Athlete, dont le lustre
De sa celebre inuention
Ternit l'œuurc le plus illustre,
Par vn double acte qui l'illustre
D'vne double fondation.

Qui m'ayme et m'assiste de sorte,
Que le iour de sa passion
Il chassa l'Ibere à main forte,
Et ne voulut sortir ma porte
Onc depuis sa reception.

ADRIAN DE LA MORLIÈRE.
Les Antiquitez de la Ville d'Amiens.

Le treizième siècle, cette époque si justement célèbre du Moyen Age, ce siècle si fécond en grands hommes, si illustre par les institutions qui s'établirent pendant sa durée, si glorieux surtout par l'esprit de Foi qui rayonne sur toute son histoire, doit aussi être regardé comme une des plus mémorables époques du culte de saint Firmin. Il s'ouvre par une solennité dont l'établissement d'une fête nouvelle en l'honneur de notre Saint devait conserver le souvenir pendant plus de cinq siècles. Nous voulons parler de la troisième translation de ses reliques dans une châsse d'or faite en 1204 et de la

fête *de Repositione sancti Firmini in thecâ aureâ*. On a lu dans le chapitre XVIII la description de ce magnifique reliquaire, vraiment digne du Saint dont il devait renfermer le corps et du peuple fidèle qui l'avait fait construire. Dans ces siècles de Foi, rien ne semblait assez beau pour conserver les restes des Saints, et c'est à peine si les métaux les plus précieux et les plus magnifiques pierreries semblaient suffisants pour orner leurs châsses. Il est vrai que les populations agenouillées à l'entour formaient le plus splendide ornement de leurs tombeaux.

En 1218, un incendie consuma la cathédrale d'Amiens. Les archives de cette église, perte à jamais regrettable, furent en même temps totalement réduites en cendres. Heureusement, les châsses des saints conservées dans le monument, furent préservées des flammes et on put les replacer dans la nouvelle cathédrale, lorsqu'elle fut assez avancée dans sa construction pour les recevoir.

La châsse de saint Firmin y fut déposée au fond du nouveau sanctuaire, au-dessus de l'autel. Les six autres châsses de saint Firmin-le-Confesseur et de saint Honoré, évêques d'Amiens; de la vierge sainte Ulphe; de saint Domice, chanoine d'Amiens; des saints martyrs Fuscien, Victoric et Gentien et des saints Warlois et Luxor faisaient comme un glorieux cortége aux restes de l'Apôtre de la Picardie. Toutes elles étaient remarquables par leur orfèvrerie, mais toutes elles étaient surpassées en richesse et en magnificence par la châsse de notre Saint. Un seul des reliquaires de la basilique Amiénoise pouvait l'égaler en splendeur, c'était celui du chef de saint Jean-Baptiste [1], apporté de Constantinople à Amiens en 1206.

[1] Le précieux reliquaire a été enlevé par la révolution, mais le chef du divin Précurseur, sauvé par un Amiénois digne d'éloges, est encore conservé actuellement dans la cathédrale d'Amiens.

Un des bras de saint Firmin avait été séparé des autres ossements et enchâssé à part. Nous ne savons pas précisément à quelle époque ; mais ce fut toujours avant la fin du XIII[e] siècle, car nous lisons dans l'Ordinaire de la cathédrale d'Amiens de 1291, qu'aux fêtes de l'Invention et du Martyre de saint Firmin, on faisait une procession dans le cloître et que l'Évêque y donnait la bénédiction avec le bras de saint Firmin [1]. Ce reliquaire était porté dans un grand nombre de processions, sans compter celles où on portait en même temps la châsse du Saint, et toujours au retour, après l'oraison, l'Évêque donnait la bénédiction avec.

Le chef du saint Martyr était également conservé dans un reliquaire séparé, que nous voyons indiqué dans les inventaires du trésor de la cathédrale d'Amiens, dès le commencement du XV[e] siècle [2]. Nous sommes même porté à croire que cette séparation fut faite à une époque reculée, et pendant la longue suite d'années qui s'écoulèrent depuis le jour où l'évêque Thibaut d'Heilly, déposa les reliques de saint Firmin dans leur châsse d'or, jusqu'à celui où la révolution les en arracha, pour jeter au creuset le splendide reliquaire, nous ne voyons pas qu'il ait jamais été ouvert.

La vraie piété n'est pas curieuse. Les chrétiens du Moyen Age avaient foi dans la parole de leurs pasteurs, et ce n'est qu'à une époque d'affaiblissement des croyances religieuses, qu'on a voulu vérifier l'exactitude de leurs assertions, leur faisant ainsi l'outrage de les suspecter d'imposture. La sainte Chemise de Chartres, cette tutèle vénérée de l'antique cité des Carnutes, n'a été vue par personne durant des siècles, enfermée dans sa châsse admirable, alors que les pèlerins se

[1] *Ordinarius liber*, f° 68 v° et f° 286 v°.

[2] C'est à tort que le P. Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 132, dit que le chef ne fut séparé du corps qu'en 1589.

pressaient en foule autour de cette précieuse relique de la Mère de Dieu, pour invoquer la puissante protection de la patronne de la France. A une époque plus rapprochée de nous, au commencement du XVIII[e] siècle, il a fallu des années de calomnie et de mauvaise foi pour que l'évêque d'Amiens, Pierre Sabathier, se décidât à faire ouvrir la châsse de saint Firmin-le-Confesseur, et réduisît ainsi les contradicteurs au silence.

Le Moyen Age, qui vit s'élever à l'honneur de Notre-Dame et de saint Firmin, la cathédrale d'Amiens, érigea encore à notre Saint d'autres sanctuaires : telles sont les chapelles placées sous son invocation dans les basiliques de Saint-Denys et de Rouen. Nous rencontrons aussi dans un grand nombre d'édifices de cette époque, des chapelles, des statues ou d'autres monuments consacrés au saint Évêque d'Amiens, comme la tour de saint Firmin à la collégiale de saint Wulfran d'Abbeville. Une des chapelles de Notre-Dame de Caudebec, construite au XV[e] siècle, fut, lors de sa construction, dédiée à saint Firmin; elle est aujourd'hui sous le vocable de saint Pierre [1].

En 1216, Renaud d'Amiens, seigneur de Vignacourt, fonda, dans ce village, que la tradition rapporte avoir été évangélisé par notre Saint, une collégiale placée sous son invocation. Elle se composait d'un doyen, dont le revenu était de six cents livres, et de douze chanoines qui avaient chacun trois cents livres.

Thibaut d'Amiens, archevêque de Rouen de 1222 à 1229, né à Amiens, avait une grande dévotion pour l'Apôtre de sa ville natale. En 1229, il ordonna que la fête de saint Firmin se ferait désormais dans sa métropole avec les cérémonies des fêtes triples, et il laissa à cet effet les fonds nécessaires.

[1] L'abbé Cochet, *les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. I, p. 29.

Par une autre fondation, il obtint qu'on célébrât de même à Amiens la fête de saint Romain, de Rouen. Il procura ainsi une espèce de fraternité entre les deux églises [1].

Grégoire de Ferrières, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Quentin en Vermandois, qui vivait en 1250, y fit élever la fête de saint Firmin au rang de grand double. Il donna pour cela trois muids et demi de blé à prendre sur ses biens. La fête de saint Firmin fut plus tard élevée dans l'église de Saint-Quentin, au rit annuel, vers la fin du XVI[e] siècle [2].

La collégiale de saint Wulfran d'Abbeville solennisait au XIII[e] siècle les deux fêtes de l'Invention et du Martyre de saint Firmin, par des processions qui furent sanctionnées au mois de septembre 1237, par le Souverain-Pontife [3].

En 1248, le pape Innocent IV, par une Bulle datée de Lyon, le 7 des calendes de juin, accorda quarante jours d'indulgences aux fidèles qui visiteront l'abbaye de Saint-Acheul en l'honneur de saint Firmin-le-Martyr, dont le corps y a été découvert et par lequel le Seigneur opère de nombreux miracles, le jour de la fête de l'Invention du Saint, et dans les huit jours suivants [4].

[1] Le P. Daire, *Histoire littéraire d'Amiens*, p. 28. — La fête de saint Romain a toujours été célébrée depuis cette époque dans le diocèse d'Amiens, et lors de l'adoption de la liturgie Romaine, l'Église d'Amiens, se souvenant de la fondation de l'archevêque Thibault, demanda au Saint-Siége la permission de continuer à célébrer la fête du saint évêque de Rouen, sous le rit double. Ce qui lui fut accordé.

[2] Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de la Fons, intitulé : *Histoire particulière de l'Église de Saint-Quentin*, publiés par Charles Gomart, tome 1[er], p. 245.

[3] In solemnitatibus Beatæ Mariæ exceptis de Annuntiatione et in duabus festis B. Firmini de Martyrio et Inventione..... fiunt processionnes solemnes. Sanctimus prætereà et modis omnibus volumus observari. — *Statuta papalia venerabilis ecclesiæ S. Vulfranni in Abbatis villa.* MS 515 Bibl. d'Amiens, f[o] 103 v[o].

[4] Ob beati Firmini martyris merita cujus corpus in ipso monasterio est inventum et multa per ipsum mira-

Un précieux manuscrit du même siècle donne une idée complète des cérémonies qui avaient lieu dans la cathédrale d'Amiens, aux diverses fêtes de notre Saint. Ce volume, intitulé *Ordinarius liber*, a été écrit en 1291; c'est un des trésors de la Bibliothèque communale d'Amiens. Nous y trouvons toutes les fêtes de saint Firmin qui furent célébrées pendant cinq siècles, savoir : 1° L'Invention et la Translation de ses Reliques, au 13 janvier, neuf leçons, grand double [1]. 2° La Décollation du Saint, au 25 septembre, neuf leçons, grand double. 3° L'Octave de cette fête, au 2 octobre, neuf leçons, petit double. 4° La fête de l'Entrée, *de Ingressu*, de saint Firmin dans la ville d'Amiens, le 10 octobre, trois leçons et le *Te Deum*. Et 5° la Déposition de ses Reliques dans une châsse d'or, le 16 du même mois, neuf leçons, semi-double.

La fête de l'Invention et de la Translation des Reliques de saint Firmin, qui avait lieu le 13 janvier, jour de l'octave de l'Épiphanie, était, avons-nous dit, un grand double. Les premières vêpres étaient chantées par l'Évêque, qui officiait toute la journée. On sonnait deux cloches et on allumait le luminaire des grands doubles, l'autel était couvert et on ne découvrait la châsse de saint Firmin qu'au commencement du ℟. *Dum aperiretur*. Alors la table de l'autel, la châsse du Saint et les autres corps saints étaient découverts. Aux deux vêpres, aux matines et à la Messe, le chœur était régi par le chantre et le préchantre en chapes blanches dorées [2]. « Pour représenter le miracle de l'Invention du glorieux Fir- « min le martyr, y est-il dit, on quitte les chapes noires dans « le chœur, on y répand des feuilles de lierre, ainsi que dans le « sanctuaire. Deux chanoines prêtres revêtus de chapes de

cula Dominus operatur congruis honoribus frequentatur.... — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Acheul*, f° 4 r°. *Archives du département de la Somme.*

[1] Cette fête fut élevée au rang de grand double par l'évêque d'Amiens, Guillaume de Mâcon, en 1286.

[2] *Ordinarius liber*, f° 67-68.

« soie, découvrent la châsse du Saint quand on commence le « répons *Dum aperiretur*, le verset est dit avec le *Gloria* par « les deux archidiacres en chapes blanches. Les choristes « sont également en chapes blanches. Pendant ce temps on « fait un feu d'encens derrière l'autel [1]. »

Après tierce, avait lieu la procession dans les cloîtres. Au retour, les versets et oraison étant chantés dans le milieu de la nef de la cathédrale, l'Évêque y donnait la bénédiction avec le bras de saint Firmin, qui lui était apporté par le diacre revêtu, précédé de deux céroféraires.

A la Messe, les ministres portaient des tuniques blanches et des dalmatiques avec parements blancs. L'Évêque donnait la bénédiction pendant la Messe [2].

Le 24 septembre, veille de la décollation de saint Firmin, était jeûne d'obligation. Après sexte, la Messe de vigile était chantée par l'Évêque. La châsse du saint Martyr, les autres châsses et la table de l'autel étaient découvertes et on allumait un luminaire solennel [3].

Le jour de la fête était un grand double. A chaque heure on sonnait deux cloches. Aux premières vêpres, chantées par l'Évêque, le chantre et le préchantre en chapes rouges conduisaient le chœur. A Magnificat, l'Évêque et le doyen encensaient l'autel, ce qu'ils faisaient encore au *Benedictus* des Laudes. Aux matines ceux qui lisaient les leçons étaient en chapes de soie [4].

Si le temps le permettait on faisait la procession dans le cloître, en chapes de soie. On y chantait les répons des matines, et on y faisait les mémoires accoutumés de saint Nicolas et de saint Martin. Après les verset, répons et oraison, chantés dans le milieu de l'église, l'Évêque donnait la bénédiction avec le bras de saint Firmin. Le chœur était conduit

[1] *Ordinarius liber*. f° 67 v°.
[2] *Ordinarius liber*, f° 68 v°.
[3] *Ordinarius liber*, f° 284-285.
[4] *Ibid.*, f° 286 v°.

par le préchantre et le chantre [1]. A la Messe, les ministres portaient les tuniques et dalmatiques rouges avec parements blancs. On portait les croix à l'Évangile ; suivant l'usage, on faisait baiser l'Évangile aux chanoines pendant le *Credo*, chacun en baisant le livre disait *Benedictus qui venit in nomine Domini*, et le sous-diacre qui le présentait répondait *Deus Dominus et illuxit nobis* [2], l'Évêque donnait la bénédiction pendant la Messe [3].

Le jour de l'Octave était un petit double. La châsse du Saint, les autres châsses et la table de l'autel étaient découvertes. On allumait le luminaire accoutumé et deux vicaires en chapes rouges conduisaient le chœur [4].

A la fête de l'Entrée de saint Firmin à Amiens, qui se célébrait le lendemain de saint Denys, c'est-à-dire le 10 octobre, on sonnait une seule cloche. A la Messe, les ministres portaient des tuniques et dalmatiques rouges avec parements blancs. Ceux qui conduisaient le chœur étaient en chapes rouges [5].

Au 16 octobre était la fête de la Déposition ou Translation des reliques de saint Firmin dans une châsse d'or, *de Repositione beati Firmini martyris*. Elle était du rit semi-double, deux cloches en annonçaient les offices. Quoique ce ne fût qu'un semi-double, on découvrait la châsse de saint Firmin, les autres châsses et la table de l'autel, parce que, dit l'*Ordinarius liber*, son très-saint corps fut déposé en ce jour dans la châsse d'or où il est maintenant [6].

L'*Ordinarius liber* nous indique encore une cérémonie,

[1] *Ordinarius liber*, f° 286 v°.

[2] *Ibid.*

[3] Cette bénédiction épiscopale est toujours indiquée dans l'*Ordinarius liber* avant l'*Agnus Dei*.

[4] *Ordinarius liber*, f° 292 v°.

[5] *Ordinarius liber*, f° 296-297.

[6] ... licet fiat semiduplum, quia hac die in theca aurea in qua nunc est positum fuit sanctissimum corpus ejus — *Ordinarius liber*, f° 298 v°. Nous lisons la même chose dans l'*Ordinaire de S. Firmin-le-Confesseur*, ms. 186 de la Bibl. d'Amiens, f° 283 v°.

dans laquelle la châsse de notre Saint était portée solennellement.

Le jour de l'Ascension, après les matines, la châsse de saint Firmin-le-Martyr déjà exposée hors du chœur aux vêpres, était portée dans le milieu de l'église par les chanoines et les clercs du chœur, et y était déposée au bruit des chants sacrés [1].

A la procession qui se faisait dans la ville, la châsse était portée par des chevaliers jusqu'au sortir de la cathédrale, et ensuite dans les rues, par des bourgeois [2].

Les prescriptions sur le luminaire, *de Luminari accendendo*, qui se trouvent aux f°s 340 et 341 du même livre, contiennent aussi quelques détails intéressants pour les fêtes de saint Firmin.

Après l'indication des cierges qui devaient être allumés aux vigiles de diverses grandes fêtes, telles que Noël, Pâques, la Pentecôte, l'Assomption, la Nativité de saint Jean-Baptiste, Saint Fuscien et ses compagnons, vient la prescription suivante : « Mais, à la vigile du Martyre du glorieux saint Firmin, on fait autrement, car, à la Messe de vigile, sept cierges doivent brûler devant les corps des Saints, sept devant le corps du Martyr et deux dans les chandeliers d'argent. Aux vêpres, il doit y avoir onze cierges devant le corps en comptant ceux des chandeliers d'argent et autant aux matines. A la Messe treize cierges, parce que deux sont portés à la procession de Saint-Acheul, venant dans le chœur, laquelle faite ils sont remis sur l'autel avec les autres et brûlent toute la journée. A la Messe du jour de la fête, on allume six grands cierges dans six candelabres devant l'autel,

[1] *Ordinarius liber*, f° 189.

[2] Ad processionem quæ fit per villam..... et defertur capsula prædicta a militibus extra ecclesiam, per civitatem vero a civibus. — *Ordinarius liber*, f° 189. — On sait qu'au Moyen Age le mot *miles* indique toujours un chevalier, c'est-à-dire un homme noble.

et il faut savoir, qu'aussitôt que le saint corps est découvert au matin, quatre cierges doivent brûler devant avec le cierge perpétuel. Après la Messe du jour, six cierges brûlent toujours devant le Saint [1]. »

Telles étaient, d'après un document authentique, la plupart des cérémonies observées dans la cathédrale d'Amiens au XIIIe siècle, lors des diverses fêtes de notre Saint et pour honorer ses reliques. Nous pensons que ces prescriptions liturgiques varièrent peu jusqu'au XVIe siècle.

Deux précieux manuscrits des Archives du département de la Somme, contiennent le détail des distributions qui devaient être faites au chapitre d'Amiens, lors des diverses fêtes de notre Saint dans le XIIIe siècle, et les siècles suivants; nous le traduisons :

Au jour de l'Invention de saint Firmin, l'Évêque devait à l'église sept setiers du meilleur froment [2], trois porcs, un muid et demi de vin, une charretée de bois, un setier de sel et un setier de cervoise. Ces portions étaient partagées également entre les chanoines et les servants. Tout chanoine recevait en plus deux sols aux vêpres.

Le tenancier de la cense de Folies devait à cette fête deux porcs qui étaient partagés entre les chanoines seuls. En outre, l'église devait un muid de froment duquel on faisait des pains, qui étaient distribués aux clers qui recevaient encore quatre deniers. Le bouteiller recevait en plus une quarte

[1] Pour ne pas être trouvé trop long et trop minutieux dans nos citations, nous ne transcrivons pas ici les passages de l'Ordinaire de 1291, relatifs aux sonneries pour les divers degrés des fêtes qui pourraient s'appliquer à celles de notre Saint, non plus que les Prescriptions liturgiques, fo 334, pour la célébration des Messes de saint Firmin dans les différents temps de l'année.

[2] *Le Cartulaire d'Amiens*, t. II, du XIIIe siècle, conservé aux Archives du département de la Somme indique pour cette fête et celle du 25 septembre, en place de froment, cinquante-cinq pains. — *Martyrol. et Necrol. eccl. Amb.*, no 34, fo 3 ro.

de vin, et le préposé de l'Évêque avait douze deniers [1].

La veille de la fête de saint Firmin, à la Messe de jeûne *in Missa jejunii*, on donnait six deniers tant aux chanoines qu'aux servants. Le jour de la fête, l'Évêque devait sept setiers de froment et trois porcs.

La distribution se faisait également entre les chanoines et les servants. Le bouteiller avait une quarte de vin en plus et le préposé de l'Évêque une portion égale à celle des chanoines. Le tenancier de la cense de Folies devait encore deux porcs qui étaient partagés entre les chanoines seuls. L'église devait deux muids de froment pour le partage des chanoines, des clercs et des servants. On distribuait aux clercs quatre deniers et, outre la distribution accoutumée, les chanoines recevaient, aux premières vêpres, six deniers, et aux matines, douze deniers [2].

Tous les jours de l'octave auxquels on disait la Messe du Saint, on distribuait, à midi, aux chanoines présents à la Messe, six deniers [3].

Le jour de l'octave, ils avaient aux vêpres six deniers, aux matines douze deniers et à la Messe six deniers [4].

A la fête de l'entrée de saint Firmin, on distribuait vingt sols à prendre sur Bonneuil et Rumaisnil [5].

Et enfin au jour de la *Réposition* de saint Firmin, six deniers étaient distribués aux matines et six à la Messe, et en outre on distribuait quarante sols provenant de la fondation de maître A. de Furnivalle, archidiacre d'Amiens, savoir vingt sols aux vêpres et vingt à la Messe [6].

Il nous reste maintenant à rapporter quelques-uns des faits intéressants pour le culte de saint Firmin, ou pour l'histoire

[1] *Martyrol. et Necrol. eccl. Amb.*, nº 33, fº 350 rº. — Archives du dép. de la Somme.

[2] *Ibid.*, fºs 373 vº et 374 rº.

[3] *Ibid.*, fº 374 rº.

[4] *Ibid.* vº.

[5] *Ibid.*, fº 375.

[6] *Ibid.*, fº 374 vº et 375 rº.

de ses reliques, que nous rencontrerons jusqu'à la Révolution de 1789. Toutefois, retracer ici toutes les fêtes qui se célébrèrent en son honneur, toutes les processions dans lesquelles ses reliques furent portées, dépasserait les bornes d'un volume, nous nous bornerons donc à en citer quelques-unes que nous glanons çà et là.

Nous ne ferons guères que mentionner ici la redevance due anciennement à l'évêque d'Amiens, et connue sous le nom de Respit de saint Firmin (*Respectus sancti Firmini*); quelqu'intéressante que soit son étude au point de vue féodal et historique, elle ne nous paraît pouvoir être rattachée qu'indirectement au culte du premier Évêque d'Amiens.

« Chaque année, dit le Père Daire, les personnes mariées « de la commune, qui commerçoient dans la ville et qui « étoient inscrites sur la taille de saint Firmin Martyr, « payoient un droit de quatre deniers et ce droit s'appeloit le « Repit ou le Respect de saint Firmin. L'évêque Geoffroy « d'Eu, l'an 1226, diminua la redevance et se contenta de « trois deniers. Les sujets du Chapitre avoient une diminu- « tion et les habitants du village de Poulainville ne payoient « que deux deniers [1]. »

Une ordonnance de Robert de Fouilloy évêque d'Amiens, du mois d'août 1318, par laquelle ce prélat règle diverses solennités, contient des détails trop intéressants et trop glorieux pour le culte de notre Saint, pour que nous n'en citions pas la partie qui le concerne. L'évêque après avoir rappelé que la fête de l'Invention des reliques de saint Firmin, *qui a consacré cette Église par son sang et a converti le peuple à la foi chrétienne*, a été élevée au rang de grand double, ordonne que l'on sonne les cloches de tout le diocèse aux premières Vêpres et le jour de la fête, comme on a coutume de le faire aux fêtes de ce rang et comme on l'a fait jusqu'alors à la ca-

[1] *Histoire de la ville d'Amiens*, t. II, p. 86 et 377. V. Du Cange v°. *Respectus*.

thédrale; et il ajoute, après diverses autres prescriptions, que souvent Dieu se plaît à opérer dans la cathédrale d'Amiens, par sa glorieuse Mère et son illustre martyr Firmin, des miracles éclatants qui, attendu que l'on ne sonne point lorsqu'ils arrivent, tombent dans l'oubli. Pour remédier à cet inconvénient, l'Évêque ordonne que, chaque fois que des miracles arriveront dans l'église cathédrale d'Amiens, on sonnera les cloches, on allumera les cierges comme aux grandes solennités, on découvrira la châsse vénérable de saint Firmin et on chantera solennellement le *Te Deum* au chœur. Et pour que ces prescriptions ne tombent pas dans l'oubli, il s'oblige, lui et ses successeurs évêques d'Amiens, de les tenir avec fermeté et de les faire fidèlement exécuter [1].

Le culte de saint Firmin ne s'augmentait pas successivement dans le seul diocèse d'Amiens. Sans compter les accroissements qu'il recevait en Espagne et dont nous parlons ailleurs, Jean de Courcelles, natif d'Amiens, chanoine et archidiacre de Notre-Dame de Paris, dans le cours du XV[e] siècle, demanda au chapitre de cette église et en obtint la permission d'y fonder une procession annuelle le jour de la fête de saint

[1] Et quia laudes gloriosæ Virginis genitricis Domini dei Nostri : et B. Firmini Martyris, quæ longe lateque multipliciter diffunduntur, tacere non possumus, nec sub dissimulatione transire. Considerantes insuper quod ipsius V. Mariæ unigenitus clara et aperta miracula in eadem Ecclesia, pro eadem et suo inclyto martyre prædicto sæpius operatur, quæ interdum (pro eo quod non pulsatur in adventu eorum, in eadem Ecclesia) in oblivionem hactenus transierunt : simili modo statuimus et etiam ordinamus, quod quoticscumque, et quantacumque miracula in Ecclesia evenient Domino faciente ad dilatationem fidei, et devotionem fidelium ampliorem per gentes nostras pulsentur Campanæ solemniter accendantur cerei, et venerandum corpus B. Firmini discooperiatur de nostro, sicut superius est expressum, et Te Deum laudamus per chorum solemniter decantetur .... Datum anno Dominicæ Incarnationis millesimo trecentesimo decimo octavo, mense Augusti. — *Dissertation sur la Translation de S. Firmin-le-Confesseur*, par M. de Lestocq, p. 241. — *Martyr. et Necr. Amb. eccl.*, n° 34.

Firmin qui se célébrait dans la cathédrale de Paris sous le rit double [1].

Dans le même siècle, suivant un usage qui remonte à une haute antiquité, la châsse du saint Martyr était toujours portée solennellement en procession le jour de l'Ascension, ce qui s'est continué jusqu'à la Révolution. Les bourgeois d'Amiens se faisaient un honneur de porter ce précieux fardeau, vêtus de leurs plus beaux habits et chantant de tout cœur. Comme ils parurent délaisser cette habitude, le corps de ville cet antique et illustre échevinage, une des gloires de la cité picarde, ne voulut pas que la châsse du saint Patron d'Amiens parut oubliée par les petits fils de ceux qu'il avait convertis au Christianisme. Il se souvint que c'était un des membres du sénat de la ville qui avait introduit saint Firmin dans ses murs, et il réclama pour lui-même l'honneur dédaigné par quelques-uns. Par une délibération du 20 mai 1465, il décida que huit de ses membres iraient demander au chapitre la permission de porter la châsse de saint Firmin à la procession de l'Ascension. Voici le texte de la délibération d'après les manuscrits de M. Achille Machart conservés à la Bibliothèque d'Amiens.

« Eschevinage tenu le xxe jour de may l'an mil IIII^c lxv...
« Messieurs ont ordonne oudit eschevinage que sire hue de
« courcheles sire jehan demay jacques clabaut pierre du-
« gard hue delesmes nicolle de lulli jehan de coquerel dit
« butor et henri le chirier tous eschevins porteront jeudy
« prochain venant a pourcession la fiertre du benoit corps
« saint monsieur saint fremin le martir pour ce que de tous
« temps par cy devant depuis que le benoit corps saint fut

[1] Daire, *Histoire littéraire d'Amiens*, p. 45. — La fondation de Jean de Courcelles, d'après de Court, était de 12 liv. 10 s. par an pour une station et une grand'messe à N.-D. de Paris le jour de saint Firmin. — De Court, t. Ier, l. 2, c. 1er.

« trouve vers leglise saint achoel et apporte en laditte ville les
« jones bourgeois de laditte ville le portoient honestement et
« joieusement vestus de soye et chantans chansons plaisantes
« et gratieuses et avoient de beaux chapeaux sur leurs testes
« et estoit plaisir de les veoir mais ils lont delaisses pourquoy
« messieurs ne veulent pas que ce demeure a faire sy ont
« eslus lesdits eschevins pour le porter honorablement cha-
« scun vestu de sa meilleure robe et avec chascun un beau
« chapeau sur sa teste et ne chanteront point en le portant
« comme faisoient lesdits jones bourgeois et desplaist bien
« a messieurs que lesdits jones bourgeois ne le veulent plus
« porter mais ils ne le delaisseront point en delay et iront
« mercredy prochain nuit de lascension en capitle des cha-
« nonnes de leglise nostre dame demander congie de porter
« laditte fiertre comme ils ont accoustume faire chascun an[1]. »

Les institutions de cette époque avaient un caractère de durée dont sont souvent dépourvues celles de nos jours. Pendant des siècles les échevins de la ville d'Amiens tinrent à honneur de porter la châsse de leur saint Patron, et continuèrent chaque année à en venir demander la permission au chapitre gardien de ses reliques [2].

[1] X[e] registre aux délibérations de l'Échevinage d'Amiens, f° 40 r°. — « Le port de la châsse de saint Firmin-le-Martyr appartient aux grands barons du diocèse, c'est-à-dire à ceux qui font offrande de leurs cierges le jour de la feste, scavoir de Beaugency, Raineval, Pequigny, Moreuil, etc. Mais comme ils ont négligé cette fonction Mrs de la ville s'en sont emparés et ce qui estoit auparavant à grand honneur est devenu indifférent avec le temps. » — *Chapitres généraux*, MS. 517 de la Bibl. d'Amiens.

[2] On lit dans un Essai de Cérémonial de l'Église d'Amiens écrit vers 1742 par le chanoine Villemin : « Le mercredi (des Rogations) à 7 h. 1/4 se tient le chapitre. Le greffier de l'hotel de ville y vient présenter requeste de la part de MM. les Maire et Eschevins pour que deux d'entre eux avec six bourgeois choisis portent la châsse de S. Firmin-le-Martyr à la procession générale qui se fait le jour de l'Ascension. Lesdits Eschevins et bourgeois choisis par l'hotel de ville comparaissent aussy audit chapitre et lecture

Le chanoine Villeman nous apprend, dans son *Essai de Cérémonial de l'Église d'Amiens*, dont M. l'abbé Roze nous a communiqué des extraits, que « dans le commencement les « chanoines d'Amiens portoient seuls la châsse jusqu'à la « nef, là les plus notables seigneurs de la province savoir « ceux qui font des offrandes de cierges le jour de la décolla- « tion de saint Firmin, recevoient cette châsse desdits cha- « noines et la portoient jusque sur le parvis où Mrs les éche- « vins avec de notables bourgeois la prenoient sur leurs « épaules pour la porter par la ville. Après la procession, les « échevins rentroient au chœur par le grand portail ouvert à « deux battants, leur couronne à la main, et saluoient le Cha- « pitre pour le remercier de l'honneur qu'ils en avoient « reçu. »

Au commencement de l'été de l'année 1478, une sécheresse épouvantable désolait la ville d'Amiens et ses environs, et faisait concevoir de grandes craintes pour la récolte; les habitants, déjà ruinés en partie par les guerres avec le duc de Bourgogne, se voyaient encore menacés d'une famine. Dans ce besoin ils eurent recours à leur protecteur ordinaire, saint Firmin, et firent vœu de porter sa châsse en procession depuis la cathédrale jusqu'à l'église de Saint-Acheul. Le 22 juin, le clergé et le peuple accomplirent ce vœu, la sainte châsse était portée par les échevins. On avait dressé deux autels à moitié chemin, où l'abbé et les religieux de Saint-Acheul vinrent au-devant de la procession qui continua ensuite sa route jusqu'à l'église, où furent dites les prières ordonnées par l'Église en cette circonstance. Dieu exauça le vœu du peuple par saint Firmin. Non-seulement la récolte fut abon-

faite de leurdite requeste par le secrétaire, M. leur doyen leur fait une petite exhortation sur les dispositions avec lesquelles ils doivent s'approcher de cette sainte chasse. »

« temple, écrivait Pagès au commencement du XVIII[e] siè-
« cle, que le pignon du milieu, élevé sur la grande porte, au « bout duquel on voyoit encore, il y a quelques années, un « petit clocher ou campanille à la place duquel est présente- « ment une petite statue de pierre en ronde bosse, tenant « entre ses bras le divin Jésus.

« Les deux aisles qui accompagnent le bastiment du milieu, « l'agrandissement de celui du chœur et des deux grandes « chapelles aux côtés et le clocher sont (suivant l'opinion la « plus commune) des morceaux d'architecture faits sur la « fin du XV[e] siècle [1]. »

Ce qui rendait surtout cette église intéressante c'était sa chapelle souterraine placée dans le milieu de la longueur de l'édifice [2], sous les cloches [3], qu'une tradition ancienne et constante indiquait comme le cachot qui, après avoir servi de prison au saint Apôtre, avait été le lieu de son supplice [4].

La chapelle de droite de l'église supérieure était spécialement consacrée à saint Firmin. « Le retable d'autel, dit en- « core Pagès, est formé dans le milieu d'une statue de bois « en pied, peinte et dorée représentant ce grand Saint vêtu « d'une chappe et la mitre en teste, tenant une crosse de la « main gauche et donnant la bénédiction de la droite à son « peuple. Les pieds droits de la niche dans laquelle est posée « cette statue, sont ornés de chûtes, composées de fleurs, « d'épis de bled et de fruits, figures symboliques du miracle

[1] Pagès, éd. Louis Douchet, t. I[er], p. 59. — Les chapelles, selon le P. Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 206, furent construites en 1477.

[2] Pagès, p. 58. — De Court, t. II, l. 3, c. 3.

[3] *Voyage pittoresque à Amiens*, par D. V. L.

[4] Une description de la ville d'Amiens écrite vers 1707, publiée par M V. de Beauvillé, porte à l'endroit de l'*Église paroissiale de Saint-Firmin-le-Martyr dite en Castillon* : « Il y a la cave, où estoit la prison de S. Firmin, où il y a une chapelle dédiée à S. Nicéphore, martyr. » — *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, publiés par V. de Beauvillé, p. 332.

« éclatant arrivé dans le temps de la découverte et de l'in-
« vention du précieux corps du glorieux patron de ce diocèse, « pendant lequel temps on vit paraître contre le cours de la « nature, au milieu des horreurs d'un affreux hyver, une « abondance de fleurs et de fruits [1]. »

On remarquait dans le mobilier de cette église des tapisseries représentant la vie de saint Firmin [2].

L'église de Saint-Firmin en Castillon, convertie pendant la Révolution en atelier et magasin de salpêtre, fut vendue et détruite au commencement du XIX[e] siècle, comme on le verra plus loin.

Saint Firmin à la Porte, à la Pierre ou au Val [3] fut construit au XII[e] siècle; le feu le consuma en 1209. Reconstruite au XV[e] siècle, cette église fut consacrée en 1476 par Jean Boucard, évêque d'Évreux [4]. Elle fut agrandie à la fin du même siècle, le clocher, bâti en pierres de taille, fut commencé en 1513 et achevé en 1526; en 1539 et 1540 il fut couvert d'un toit dans le genre de celui encore existant de Saint-Leu d'Amiens. Enfin l'église fut de nouveau consacrée en 1541 [5].

Sur le retable de la chapelle de Saint-Nicolas, des sculptures dorées retraçaient la translation du corps de saint Firmin [6]. Le maître-autel, redoré en 1745, était orné des statues de saint Firmin et de saint Jean-Baptiste par Dupuis, habile sculpteur Amiénois [7].

Le nom de Saint-Firmin à la Pierre, sous lequel cette paroisse était le plus généralement connue, lui venait d'une

[1] Pagès, *l. c.*, p. 59-60.

[2] Goze, *Hist. des Rues d'Amiens*, t. III, p. 198.

[3] *Sanctus Firminus ad portam civitatis*, vel *ante Petram*, seu *in Valle*. Le P. Daire.

[4] Daire, *Hist. d'Amiens*, t. II, p. 208.

[5] Daire, *Hist. d'Amiens*, t. II, p. 208. — Pagès, éd. L. Douchet, t. I[er], p. 65.

[6] *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, publiés par V. de Beauvillé, p. 315.

[7] Goze, *Hist. des rues d'Amiens*, t. III, p. 179.

Picardie, deux de Champagne, et deux de sa famille; *trois desquelles devaient être devant l'église, et trois devant son logis.*

« Il devait avoir tambours, fifres et trompettes, pour la veille de la fête à vêpres, et le jour à la messe.

« Il devait donner aux bedeaux à verges (ceux de l'église, car les bedeaux des nationaires portaient la masse d'argent), selon sa volonté.

« Il devait avoir des flambeaux pour conduire les donneurs d'aubade.

« Il devait donner une pinte *d'hypocras* à chaque docteur, à l'avocat de la nation, au bedeau général et au chevalier du guet, *s'il veut.*

« Il devait donner ses livrées à chaque nationaire et aux bedeaux, d'une aulne et demie de taffetas blanc et bleu.

« Il devait faire faire leur collation à tous les nationaires à sa volonté.

« Enfin, il devait donner 32 sous au serviteur de la nation [1]. »

A la messe on prononçait un discours, qui était le panégyrique de notre Saint. Les procurateurs s'accordent tous pour vanter l'éloquence de leur orateur. « La messe dite, rapporte celui de 1591, l'oraison fut déclamée au grand contentement de toute l'assistance. » Il ajoute : « C'est à remar-

[1] Bimbenet, *ouv. cité*, p. 453-454. — Un autre mémoire consulté par M. Bimbenet, donne les détails suivants :

« Aux tambours et trompettes, un écu et demi ; aux violons et hautbois, 5 écus ; au peintre pour les armes, un écu ; au curé de S. Pierre-le-Puellier, un écu ; aux marguilliers, 25 sous ; pour le clocher de l'église, 20 sous ; aux chantres de S. Aignan, un écu et demi ; pour les tapisseries, un écu ; à l'orfèvre pour poids de la maille, 7 sous 6 deniers ; somme de la dépense et frais accessoires, 12 écus. »

« Au pâtissier, pour la viande du dîner (où assistaient 8 personnes), 11 écus ; au boulanger, 3 écus ; pour le vin, 3 écus deux tiers ; pour la vaisselle, 20 sous ; pour un panache au receveur, 55 sous. » — Bimbenet, *ouv. cité,* p. 454-455.

quer que depuis deux ans toutes les autres nations n'ont fait les prières et oraisons le jour de leur fête, et qu'il n'y a que la nôtre qui s'est maintenue et a toujours gardé les bonnes coutumes, nonobstant la calamité des temps, et que le nombre des nationaires eut été fort petit [1]. »

Ce passage nous indique, comme le fait remarquer M. Bimbenet, non-seulement la persévérance avec laquelle les écoliers picards tenaient à observer la fête de leur patron, preuve de leur dévotion envers notre grand Apôtre, mais il nous fait connaître encore celle qu'ils mettaient à suivre les cours. Ainsi, au milieu des guerres civiles et religieuses, on venait encore de pays fort éloignés étudier à Orléans. Ce fait révèle de la part des Picards, non-seulement un véritable amour de la science, mais aussi un véritable courage; car il ne devait pas être sans danger, à cette époque, de se livrer à des actes religieux et de persister dans l'accomplissement des cérémonies du culte catholique [2].

Les écoliers de la nation picarde, à Orléans, jouissaient d'un privilége singulier et digne d'être mentionné, d'autant plus qu'il paraît se rapporter à la donation faite à l'Église d'Amiens, lors de l'Invention des Reliques de saint Firmin, par Simon de Beaugency.

Tous les ans, le jour de la fête de l'Invention de saint Firmin, fête de la nation picarde, des habitants de la ville de Beaugency, détenteurs de certains biens sis en cette ville et ses environs, étaient tenus de se présenter à l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, à Orléans, et de remettre au procurateur de la nation picarde, une pièce d'or appelée *maille de Florence,* du poids de deux écus, déterminé plus tard par ces mots : *deux deniers dix-sept grains* [3]. A cette cérémonie as-

[1] Bimbenet, *ouv. cité*, p. 462-463.

[2] Bimbenet, *ouv. cité*, p. 463

[3] Sa valeur actuelle serait de 11 fr. 95 c.

sistait un orfèvre qui, après avoir prêté serment, pesait la pièce offerte [1].

En cas de non paiement de cette redevance, les écoliers picards avaient le droit de punir le débiteur d'une façon assez remarquable. Le procureur de la nation pouvait se rendre chez le fermier et y vivre à ses dépens avec tel nombre d'écoliers qu'il lui semblait bon. « Si qu'à faute du payement le « iour de la Feste, à l'Euangile de la Messe qui s'y celebre, le « Procureur de la Nation se peut transporter chez le Fermier « à ses despens, accompagné d'autant d'Escoliers qu'il luy « plaist en mener [2]. »

L'origine de cette redevance, que le P. Daire attribue à Simon de Beaugency lui-même [3], se perd dans la nuit des temps. Un titre de l'année 1416 dit déjà qu'il n'y a aucune mémoire d'homme de son commencement : *Quod de initio memoria hominum non existit.* Elle a subsisté jusqu'au 13 janvier 1789, jour auquel les derniers écoliers picards ont fait célébrer à Orléans, la dernière Messe en l'honneur de leur saint Patron.

Pour plus de détails on peut consulter l'intéressant mémoire de M. Bimbenet [4]. Il s'est livré à un grand nombre de patientes et utiles recherches sur cette question, et, bien que nous ne soyons pas toujours de son avis, nous lui avons emprunté de précieux renseignements.

La tribu des Amiénois de la nation picarde de la Faculté des Arts à l'Université de Paris, avait également saint Firmin pour patron. Nous reproduisons en note [5] un statut de

[1] Bimbenet, *ouv. cité*, p. 423,

[2] De la Morlière, *Antiquitez de la Ville d'Amiens*, l. I, p. 30.

[3] *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 131.

[4] Bimbenet, *ouv. cité*, p. 446.

[5] VNIVERSIS præsentes litteras inspecturis omnes et singuli Magistri Nationis Picardorum in Facultate Artium Parisius actu Regentes salutem in Domino sempiternam. Deum credimus habere propicium, si Sanctos ejus, qui in cœlestibus habitant, devote hono-

cette nation, relatif à la fête que les Maîtres et Élèves de cette tribu célébraient chaque année, le 25 de septembre. Nous n'avons guères qu'à y ajouter la traduction des lignes

rare procuramus. Sane quia die Lunæ ante Festum Nativitatis B. Joannis Baptistæ anno currente 1331 sufficienter vocatis ad supplicandum, statuendum, ordinandum prout in talibus est consuetum, de mandato Procuratoris dictæ nostræ Nationis in dicta Facultate Artium Regentibus et comparentibus ipsa die apud S. Mathurinum Parisius, omnibus illis qui voluerunt, aut commode potuerunt interesse per venerabiles et discretos viros Magistros Robertum de Corbeya, Ægydium de Corbeya, ac Joannem ex Sartis Diœcesis Ambianensis in dicta Facultate Magistros Regentes Nobis fuit intimatum, quod cum ab antiquo et a tanto tempore, quod hominum memoria in contrarium non existit, exstiterit observatum et consuetum, quod in die Festi gloriosissimi S. Beati Firmini Martyris quolibet anno in honorem Dei et Sancti supradicti MAGISTRI ET SCHOLARES dictæ Diœcesis Parisius faciunt unam Missam et fecerunt celebrari; pro qua quidem Missa celebranda et solemnitate debita die facienda omnes et SINGULI SCHOLARES dictæ Diœcesis Determinaturi, Licentiaturi vel Incepturi in Facultate prædicta solvere tenebantur et tenentur unam Bursam Receptori dictæ Diœcesis, qualem solvebant et solvunt Receptori totius nostræ Nationis supradictæ. Et quia aliqui Scholares erant fuerant rebelles in solvendo Bursam prædictam, secundum quod hactenus extitit fieri consuetum, nec habebant privilegia seu statuta alia per quæ possent ipsos Scholares ad hæc compellere, nisi duntaxat consuetudinem supradictam, et idcirco Nobis humiliter supplicaverunt eisdem super his de remedio opportuno provideri. Nos igitur pium et devotum ipsorum propositum attendentes ac considerantes, quod pecunia exinde recipienda in pios et salutiferos usus, et in augmentum Cultus Divini convertitur, ipsorum Magistrorum justis et devotis supplicationibus inclinati cupientes consuetudinem prædictam laudabilem et præscriptam, et ob reverentiam Dei Omnipotentis Sanctique supradicti rationabiliter introductam, jurique consonam, illæsam perpetuis temporibus inviolabiliter observari, statuimus in hunc modum; videlicet, quod quilibet Scholaris dictæ Diœcesis Ambianensis de cætero Determinaturus vel Licentiaturus, vel Incepturus in Facultate Artium prædicta Procuratori nostræ Nationis qui erit pro tempore una cum aliis juramentis in talibus præstari consuetis jurare tenebitur, cujus Diœcesis ipse Scholaris sic Determinaturus, Licentiaturus, vel Incepturus existat oriundus. Item jurare tenebitur quod antequam Determinet, Licentiam recipiat, vel incipiat in Artibus, ipse solvet ac solvere tenebitur Receptori dicti Episcopatus Ambianensis in dicta nostra Facultate si dictus Scholaris de dicta Diœcesi ex-

dont l'accompagne Égasse du Boulay, dans son livre sur les Patrons des quatre nations de l'Université, auquel nous empruntons ce statut.

La nation picarde de l'Université de Paris se divisait en deux parties, comprenant chacune cinq tribus ou diocèses. La première partie renfermait les diocèses de Beauvais, Noyon, Thérouanne *(Morinensem)*, Amiens et Arras; la se-

titerit, unam Bursam : item et jurare quod si contingat ipsum Scholarem futuris temporibus Receptorem fore dicti sui Episcopatus Ambianensis, ipse per juramentum tenebitur reddere bonum et fidele computum Magistris dicti sui Episcopatus Ambianensis tunc Regentibus infra 8 dies postquam tempus dictæ suæ receptionis fuerit expiratum, et satisacere de pecunia quæ restabit ad solvendum ex Bursis supradictis. Statuimus insuper quod anno quolibet in festo B. Dionysii, vel die sequenti fiet unus Receptor dictæ Diœcesis per Magistros Diœcesis ejusdem ad hæc sufficienter per Bedellum evocatos, qui Receptor durabit usque ad aliud festum B. Dionysii inde proxime sequens anno revoluto; qui Receptor per 8 dies postquam tempus ipsius expiraverit, de receptis per eum ut præfertur, bonum et fidele reddet computum Magistris dictæ Diœcesis et satisfaciet de receptis. ITEM statuimus quod ad supplicationem dicti Receptoris dictæ Diœcesis vel Magistrorum ejusdem Procurator Nationis nostræ qui pro tempore fuerit rebelles et solvere non volentes dictas Bursas compellet, et compellere tenebitur ad solvendum eas demviis et modis omnibus, quibus melius poterit et debebit. Et si dicti Scholares ipsas Bursas solvere noluerint, et rebelles extiterint, contra ipsos procedere tenebitur tanquam perjuros et infames. Nostræ tamen intentionis existit quod per statuta supradicta nolumus nec intendimus statutis et ordinationibus nostræ Nationis, aut eorum alteri in aliquo præjudicium generari : et si in aliquo statutis et ordinationibus nostræ Nationis contradicerent, volumus statuta supradicta ut nunc nullam roboris firmitatem quantum ad hæc obtinere. In quorum omnium testimonium sigillum nostræ Nationis præsentibus litteris duximus apponendum. Datum anno et die Lunæ supradictis, præsentibus ad hæc MM. Quintino de Curchiaco, Symone de Vueclin, Io. de Belinghan, Io. Custode, Io. Blondel, Io. de Monstrata, Io. de Martigny, et Io. de Limoniis et pluribus aliis Magistris in dicta Facultate Regentibus.

Cæsaris Egassei Bulæi de Patronis IV Nationum Vniversitatis. Parisiis, Claud. Thiboust, 1662, in-12, p. 63-66

conde, ceux de Cambrai, Tournai, Utrecht *(Trajectensem)*, Laon et Liège.

La tribu Amiénoise de la première partie a célébré de toute antiquité la fête de saint Firmin, comme la tribu Sénonaise de la nation de France, solennisait celle de saint Antoine. D'après un usage qu'un acte du XIVe siècle qualifiait déjà d'immémorial, les Maîtres et les Écoliers de cette tribu faisaient célébrer une Messe à Paris, le jour de la fête de notre Saint. Pour subvenir aux frais de cette cérémonie, chacun des élèves appartenant au diocèse d'Amiens, payait une somme d'argent à un receveur *ad hoc*. Comme il arriva que plusieurs écoliers refusèrent de contribuer à cette dépense, les maîtres de la nation picarde, sur la plainte qu'en portèrent Robert de Corbie, Gilles de Corbie et Jean des Essarts, maîtres du diocèse d'Amiens en ladite Faculté des Arts, publièrent au mois de juin 1331, un statut général et perpétuel portant que tous les écoliers appartenant au diocèse d'Amiens seraient tenus de payer au receveur la somme fixée, et que tous en entrant dans la Faculté devraient s'engager par serment à exécuter cette ordonnance. Égasse du Boulay, dans son ouvrage, publié en 1662, ajoute que la fête de saint Firmin était célébrée chaque année, dans la chapelle du collége du Cardinal Lemoine, et que tous les Maîtres de la tribu Amiénoise avaient coutume d'y assister.

Ainsi donc, les deux grandes fêtes de notre Saint étaient solennisées par ses enfants, même loin de leur sol natal, et à Paris, le 25 septembre, comme à Orléans, le 13 janvier, ils tenaient à honneur de témoigner par leur piété de leur dévotion et de leur amour envers le glorieux Apôtre de la Picardie.

CHAPITRE XXI

Histoire du Culte & des Reliques de saint Firmin, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution française (suite).

Hic est, fratrum amator et populi, hic est qui multum orat pro populo, et universa civitate.

Propr. Ambian. In fest. Invent. S. Firmini Antiph. ad Magnificat, in II *Vesp.*

La châsse dans laquelle reposaient les restes bénis du saint Évêque d'Amiens, devant laquelle Dieu se plut tant de fois à manifester sa bonté par des prodiges, fut toujours entourée de la vénération et de l'amour des Amiénois. Souvent des habitants de la cité que le saint Martyr protégeait par sa présence, lui offraient des bijoux et des pierres précieuses qui rehaussaient encore la splendeur de cet incomparable monument d'orfèvrerie. Les divers inventaires du trésor de Notre-Dame d'Amiens, actuellement conservés aux Archives du département de la Somme, dont nous donnons des extraits dans l'Appendice, font connaître une partie de ces richesses ainsi que de celles des autres reliquaires de notre Saint, qui appartenaient au trésor de cette basilique [1].

[1] V. Appendice n° VII. — En juin 1691, on creusa dans la cathédrale d'Amiens, à l'endroit où l'évêque Simon de Goucans avait été inhumé,

Les joyaux et autres objets précieux qui couvraient la châsse de saint Firmin, tentèrent plusieurs fois la cupidité des voleurs; nous trouvons dans plusieurs manuscrits la mention de divers vols dont elle fut victime.

« Il se fait tous les ans, le jour de l'Ascensiom, dit de « Court, la procession générale en laquelle on porte la châsse « de saint Firmin Martir; pourquoi la veille on la descend « derrière le chœur sur les onze heures du matin, où on fait « la lecture de l'inventaire qui contient en détail les pierre- « ries, diamans et autres joiaux de prix, que les fidèles ont « donnez par dévotion et qui sont attachez à cette châsse: « Il arriva que le 22 mai 1573, veille de cette fête, des im- « pies etans entrez comme on faisoit cette lecture, se jettè- « rent sur cette châsse dont ils arrachèrent plusieurs joiaux « entre lesquels étoient les deux têtes de saint Firmin Martir « et de saint Salve et prirent la fuite [1]. »

Nous lisons encore dans le manuscrit des chapitres généraux qu'en 1575, pendant la vacance du Siége, qui suivit la mort du cardinal de Créquy, « la veille de l'Ascension, la « châsse de saint Firmin-le-Martyr fut pillée et spolliée de « ses plus riches joyaux, par des malveillans dont l'un « fut pris prisonnier mené et exécuté à Paris, ce qui apert « par le mémoire des frais faits par Messieurs du Chapitre « durant la vacance du Siége, où il est fait mention de 86 li- « vres données au promoteur pour son voiage à Paris, exprès « pour y porter les charges, pour les salaires et poursuittes. »

« Au chapitre tenu le 3 octobre 1575, Messieurs ordon- « nèrent que l'article concernant le sacrilége commis contre

pour faire la sépulture du doyen François de Hodencq, on trouva une crosse d'étain sur la pomme de laquelle se lisaient ces mots : *Onus et non honos* ; une bague de cuivre et une bague d'or ; cette dernière fut attachée à la châsse de saint Firmin. — De Court, t. 1er, l. 2, c. 48.

[1] De Court, t. 1er, l. 2, c. 68.

table de pierre qui existait auprès et sur laquelle on posait le Saint-Sacrement, ou les châsses des Saints, lors des processions générales. M. Dusevel, dans son *Histoire d'Amiens*, cite un extrait des comptes de l'Hôtel-de-Ville d'Amiens qui porte en dépense dix sols donnés en juin 1386, à Pierre Duquennes, dit Sifflet, peintre, pour peindre la pierre Saint-Firmin, pour les processions de l'Ascension et du Saint-Sacrement [1].

En 1525, un membre de la famille Clabault la fit remplacer par une belle table de grès, portant cette date avec ses armes et celles de sa femme, qui est actuellement conservée dans le musée de la Société des Antiquaires de Picardie.

Une tradition erronée plaçait en cet endroit le miracle de l'immobilité de la châsse de saint Firmin en 1137, qui eut lieu à la porte au-delà du pont ou du grand pont.

« Dans l'enceinte du Presbytère de Saint-Firmin à la « porte, dit le P. Daire [2], se trouvoit une cave que Jean « Cauchie, Chanoine Régulier, a fait boucher. On a cru « longtemps qu'elle avoit servie de cachot à saint Firmin « Martir parce que son Martire y étoit dépeint. Dans un « caveau voisin subsiste encore une fontaine, dite de Saint- « Firmin, et un Puits du même nom, où plusieurs malades « font puiser de l'eau. Ces endroits font croire qu'il y avoit « là quelque Chapelle. »

Les Picards auxquels l'amour de la science et le besoin de l'étude faisaient momentanément quitter leur patrie, pour aller puiser dans les grands centres d'instruction du royaume l'érudition, objet de leurs désirs, avaient voulu mettre leurs études sous la protection de l'Apôtre de leur province. Ils s'étaient souvenus que lui aussi, sous la direction de son saint professeur, avait étudié les lettres et les sciences humaines,

[1] Goze, *Histoire des rues d'Amiens*, t. III, p. 76.

[2] *Hist. d'Amiens*, t. II, p. 210

« parcelle de ce chef à D. François Alana, (*d'Alava*) gentil-
« homme espagnol qui servoit dans les armées du Roi. Le
« reliquaire qui est un buste d'Évêque d'argent, — différent
« par conséquent de celui mentionné en l'inventaire de 1535,
« qui était une coupe d'or, — a été donné en 1590 — sous
« l'épiscopat de Geoffroy de la Marthonie,—et doré en 1684[1]. »
Cette relique, dit de La Morlière [2], était conservée dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

Le 15 juillet 1527, à dix heures du soir, la foudre tomba sur le magnifique clocher de la cathédrale d'Amiens. Ce monument, construit au XIII[e] siècle, en même temps que le reste de l'édifice, fut complètement détruit dans cet incendie qui dura cinq heures. Pendant ce sinistre, le bailli du chapitre, Pierre Villain, accompagna la châsse de saint Firmin-le-Martyr et celles de saint Firmin-le-Confesseur, des saints Fuscien, Victoric et Gentien, de saint Domice et de sainte Ulphe, que l'on transporta processionnellement de la cathédrale dans l'église de Saint-Firmin à la Porte. Ces châsses étaient accompagnées des enfants de chœur et du maître de musique de la cathédrale, qui chantaient l'antienne *Sub tuum præsidium* et l'hymne *Ave maris stella* [3].

Ne souriez pas à la pensée de cette procession s'avançant gravement au chant des cantiques, à travers les rues de la ville effrayée, la nuit, pendant que la lueur rougeâtre et lugubre des flammes, qui menaçaient de détruire l'église, de l'immense élévation où se trouvait leur foyer, éclairait la cité toute entière et répandait la consternation jusque dans les campagnes environnantes, épouvantées de cette lueur inattendue. De nos jours, peut-être, cette translation se fût faite secrètement, à la hâte et sans bruit. Les hommes du

[1] De Court, t. 1[er], l. 2, c. 33.
[2] *Antiquitez de la Ville d'Amiens.*
[3] Pagès, t. II; *cinquième dialogue,* p. 108.

XVI[e] siècle avaient plus de Foi que n'en ont leurs descendants; ils combattaient de toutes leurs forces la violence du fléau; mais, en même temps qu'ils employaient les secours humains pour arrêter sa fureur, ils imploraient la protection de Celui qui tient dans sa main la foudre et les tempêtes, par l'intercession de la Patronne de l'édifice et des Saints protecteurs de la contrée.

Dieu, touché des ferventes prières qu'on lui adressait de toutes parts, dit le chroniqueur Pagès, arrêta enfin l'intensité du feu après cinq heures de durée. Le lendemain, quand l'incendie fut entièrement éteint, le peuple s'assembla dans la cathédrale et on alla processionnellement à l'église de Saint-Firmin à la Porte chercher les saintes reliques qui y avaient été déposées la nuit précédente.

Pendant ce temps, il tomba tout-à-coup une pluie très-abondante qui ne cessa que durant le retour de la procession avec les châsses, mais à peine fut-elle rentrée dans la cathédrale, que la pluie recommença à tomber avec une telle force, qu'on ne se rappelait pas en avoir vu une semblable depuis plus de vingt ans [1].

Nos pères savaient trouver dans leur piété des ressources presque inconnues de nos jours, et pour remplacer le clocher détruit par celui que nous admirons encore, ils n'eurent pas besoin de secours étranger. Leur charité fournit de quoi suffire aux frais immenses que ce sinistre occasionnait. Six ans à peine s'étaient écoulés et une flèche élancée, construite avec un art unique, remplaçait la tour renversée par le feu. Nous pensons que de nos jours il est plus d'une ville française qui, privée de son clocher, aurait peine à imiter la cité picarde du XVI[e] siècle. Notre siècle n'a pas progressé en ce sens.

[1] Pagès, *cinquième dialogue*, p. 108-109.

Adrien de Hénencourt, l'illustre doyen du Chapitre d'Amiens, qui fit un si noble usage de ses grands biens, et à la piété duquel on devait tant de monuments remarquables, ne se contenta pas d'avoir fait ériger à la clôture du chœur de la cathédrale d'Amiens, les groupes de sculpture représentant la vie de notre Saint et l'invention de ses reliques, il voulut encore par son testament donner des preuves de sa dévotion envers saint Firmin ; on y lit, en effet [1] :

« Item. Je veulx et ordonne mes héritiers seigneurs de « Hénencourt qu'ils baillent à chacun an la veille de saint « Fremin-le-Martir, à la thésaurerie d'Amiens quatre cierges « chacun cierge d'une livre et demie pour brûler en la ma- « nière qu'il s'ensuit : c'est assavoir, à la feste de saint Fre- « min-le-Martir, à l'Ingression, à la Réposition et à l'Inven- « tion comme j'ai accoustumé de faire... et sera tenu ledit « thésaurerier paier aux sonneurs trois solz pour bucquer les « grosses cloches... au respons de INGRESSUS [2]. »

[1] Les *Clôtures du chœur de la Cathédrale d'Amiens*, par MM. Jourdain et Duval ; *Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome IX, p. 169.

[2] Ce répons était chanté aux matines de la fête de l'*Entrée de saint Firmin*, « *De Ingressu sancti Firmini in urbem Ambianensem*, » qui se célébrait le 10 octobre. La fête et le répons ont disparu du Bréviaire d'Amiens, à l'époque de la création d'une nouvelle liturgie en 1746. — Le texte mérite d'être rappelé : ℟. Ingressus beatus Firminus Ambianensem civitatem *, Faustinianum senatorem et tria millia hominum in nomine Domini baptizavit. ℣. Receptusque beatus Firminus episcopus a Faustiniano senatore Attiliam Agripini quondam clarissimam conjugem baptizavit cum liberis, famulis et famulabus. * Faustinianum... — *Bréviaire d'Amiens du XIII*e *siècle jusqu'à celui de* 1607. Lors de la publication du Bréviaire de François Faure, en 1667, ce répons fut remplacé par le suivant : Ingressus Ambianum Sanctus Firminus dixit : Filioli, Deus Pater, Creator omnium, misit me ad vos : * Ut hanc civitatem ab idolorum cultura mundarem : et prædicarem vobis Jesum Christum crucifixum. ℣. Crucifixum quidem ex infirmitate, viventem autem ex virtute. ℣. * Ut hanc civitatem. Gloria. ℣. Ut Hanc.

Firmin de Pingré, pénitencier, chanoine et official d'Amiens, mort le 31 janvier 1571, fonda trois Messes par semaine à l'autel de saint Firmin sous le jubé de Notre-Dame, et fit diverses autres fondations dans lesquelles on invoquait le saint Martyr, mais qui ne sont pas assez importantes pour être détaillées ici [1].

Le 18 janvier 1621, Nicolas deBlayrie, chanoine et aussi pénitencier de l'église d'Amiens, offrit au Chapitre de la part de M. Guillaume Belin, chancelier de la même église, une grande lampe d'argent, suspendue à des chaînons de même métal, « pour estre, sous le bon plaisir de Messieurs, mise en « la place de l'un des plats qui sont au-devant de la châsse « de saint Firmin-le-Martyr, et sur lesquels il doit brûler « continuellement trois cierges du poids de trois livres cha- « cun [2]. »

Les processions avec la châsse de notre Saint étaient trop fréquentes pour que nous puissions les citer toutes. Celle qui avait lieu chaque année le jour de l'Ascension, remonte à une antiquité très-reculée. A partir de 1598, on en fit également une tous les ans, le 25 septembre, fête de saint Firmin, en mémoire de la reprise d'Amiens sur les Espagnols, par le roi Henri IV, le 25 septembre 1597. Cette date resta célèbre dans les fastes historiques de la ville d'Amiens, et on remarqua la coïncidence de la fête de saint Firmin et du jour où les Espagnols, ses compatriotes, furent contraints de rendre à son roi légitime, sa ville épiscopale dont ils n'avaient pu se rendre maîtres que par surprise. La reddition de la place à Henri IV fut regardée par beaucoup comme un signe de la protection du Saint pour sa seconde patrie, et le vieux chanoine de La Morlière fait allusion à cette circon-

[1] Pagès, éd. Louis Douchet, t. Ier, p. 330-331.

[2] *Mém. de la société des Antiq. de Picardie*, t. x, p. 383.

stance dans les vers que nous avons rapportés en tête du chapitre précédent.

Le Chapitre d'Amiens, dans son assemblée du vendredi 23 février 1590, ordonna que le dimanche suivant, 25 du même mois, on fît une procession générale en actions de grâces du succès des armes des catholiques sur les huguenots. Le chef de saint Firmin y fut porté par Messieurs de Flexelles et Maillot, chanoines, députés à cet effet [1]. Il fut également porté dans la procession générale, faite pour demander la cessation de la peste, le 14 mai 1637 [2] et en nombre d'autres circonstances.

Nous citerons encore parmi les processions faites avec la châsse de saint Firmin, celles qui eurent lieu : le 16 septembre 1590, avant la remise des châsses du maître autel ; le 24 février 1606, en actions de grâces, pour la cessation de la peste ; le 25 septembre 1640, pour l'accouchement de la reine Anne d'Autriche [3].

Le 27 septembre 1647, le Chapitre de la cathédrale d'Amiens, régla, ainsi qu'il suit, l'ordre à suivre dans les processions qui seraient faites dans la cathédrale, quand la pluie empêcherait de sortir :

« Messieurs désirant autant qu'il leur est possible d'observer l'ordre ancien de leur Église et affin qu'il n'y ait aucun subject de plaintes touchant les processions generalles qui doivent se faire dans la ville et qu'à cause de l'injure du temps qui arrive quelquefois par les pluyes qui empeschent qu'on ne puisse sortir de l'église, comme il est arrivé le jour de la feste de la décolation de saint Firmin martyr dernière, ont ordonné qu'ès jours qu'on fera les processions

[1] MS. *des Chapitres généraux*, p. 111.

[2] Pagès, éd. L. Douchet, t. IV, p. 330.

[3] MS. *des Chapitres généraux*, passim.

« generalles des festes de l'Ascension de Nostre Seigneur et « dudit saint Firmin que se porte la châsse dudit Sainct, « arrivant que la pluye empesche de ce faire, que lesdites « processions se feront dans l'église, qu'on fera trois tours « dans icelle, au second desquels se fera la station au-de- « vant de la chapelle de prime qui est la paroisse de Nostre- « Dame derrière le chœur, et après se fera le troisième tour « en chantant *Salve festa dies,* etc., et autres prières ac- « coustumées [1]. »

Une ordonnance de Henry Feydeau de Brou, évêque d'Amiens, en date du 4 mai 1694, règle l'ordre à observer dans les processions générales de l'Ascension, du Saint-Sacrement, de l'Assomption et de saint Firmin [2].

Le manuscrit des Chapitres généraux nous fournit encore ce renseignement sur un don de reliques de notre Saint : « Au Chapitre du 17 novembre 1664, Messieurs ont comme « par cy devant résolu de donner à l'église de Saint-Firmin « appartenante au prince de Drobecq, du pays bas, des re- « liques de saint Firmin, et pour ce faire ont prié Messieurs « l'archidiacre de Ponthieu, d'Herte, Houton, Duval et « autres Messieurs qui y voudront assister. »

« Cette relique a été tirée du bras qui est un reliquaire sé- « paré de la châsse [3]. »

En 1668, la peste qui avait déjà ravagé plusieurs fois la ville d'Amiens [4], la désola une dernière fois. L'intensité de la contagion frappa tous les habitants de terreur et dépassa toute l'horreur que l'imagination faisait concevoir. L'É-

[1] *Chapitres généraux*, p. 244.

[2] *Actes de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 36.

[3] *Chapitres généraux*, p. 117. — Une note du manuscrit paraissait avoir été écrite postérieurement, mais cependant de la même main que le corps du volume, porte ces mots : « suivant « le procès-verbal cette relique a été « tirée du chef. »

[4] Amiens fut dix-huit fois visité par ce terrible fléau.

vêque, le Chapitre et le corps de ville justement effrayés, s'adressèrent à Dieu par l'intercession des Saints protecteurs de la contrée pour obtenir la cessation du fléau. Ils firent vœu de construire dans la cathédrale une chapelle sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. L'acte du vœu fut signé le 1er novembre. Le 4, on fit une procession solennelle présidée par l'Évêque, à laquelle on porta toutes les reliques, et le clergé entier y assista en chapes noires. Deux échevins et six bourgeois portèrent la châsse de saint Firmin-le-Martyr. La procession terminée, l'Évêque célèbra pontificalement la Messe, et les jours suivants jusqu'au 18, on dit tous les jours la Messe en l'honneur d'un ou de plusieurs des Saints dont on avait invoqué l'assistance. Elle fut dite le 6 en l'honneur de notre Saint. Dès le 18 novembre, le fléau diminua d'une manière sensible et il ne tarda pas à disparaître entièrement[1].

Le vœu ne fut complètement exécuté que plus de quarante ans plus tard, par la construction de la chapelle de saint Jean-Baptiste, qui existe encore dans la cathédrale d'Amiens, faite en 1710. Cette chapelle est enrichie des marbres les plus précieux ; de chaque côté de l'autel on plaça deux statues dont l'une représente saint Firmin-le-Martyr [2].

Une sèche nomenclature de faits, telle que nous la donnons, n'est peut-être pas tout-à-fait ce qu'il faudrait pour rendre un livre intéressant ; il nous a semblé pourtant que c'était le meilleur moyen de faire bien juger ce qu'était le culte de notre Saint dans sa ville épiscopale. L'énumération des bijoux qui couvraient sa châsse aura, mieux encore peut-être, fait comprendre la dévotion de nos pères pour le patron de leur cité.

[1] *Chronique d'Amiens de Pierre Bernard*, manuscrit nº 510 de la Bibliothèque d'Amiens. — *Actes de l'Église d'Amiens*, par Mgr Mioland, t. II, p. 107 et suiv. ; Daire, *Hist. d'Amiens*, t. Ier, p. 432 et suiv.

[2] Pagès, éd. L. Douchet, t. IV, p. 433-438.

A partir de l'édit d'Henri IV, du 23 novembre 1597, qui enleva à la ville d'Amiens ses anciens priviléges, pour s'être laissée surprendre par les Espagnols, l'élection des membres de l'échevinage, qui jusque-là s'était faite le jour et le lendemain de la fête de saint Simon et saint Jude, eut lieu le 24 septembre, veille de la fête de saint Firmin.

Ce jour, vers onze heures du matin, l'échevinage sortant nommait deux des sept échevins. Les quatre autres et le Premier, qui faisait fonctions de maire, étaient élus le même jour à trois heures de l'après-midi [1].

« Le lendemain, jour de saint Firmin, dit Pagès, dès quatre « heures du matin, la grosse cloche du beffroi avertit par son « bruit retentissant et agréable les bourgeois d'Amiens, d'assister à la procession générale que l'on fait dans quelques « rues de la ville, sur les huit à neuf heures du matin, à « laquelle le Maire qui sort ce jour de charge, assiste et finit « par cette action sainte et publique l'exercice de sa charge. « Deux eschevins qui sortent aussi de charge ce jour portent « dans cette procession, conjointement avec six bourgeois « choisis exprès pour cette cérémonie, la châsse de leur glo- « rieux apôtre et patron saint Firmin-le-Martyr [2]. »

Ce n'était pas un petit honneur pour les bourgeois d'Amiens, au XVII[e] siècle, d'être choisis pour porter la châsse de saint Firmin, et Pagès, dans son autobiographie, cite comme un des faits mémorables de son existence, qu'il eut l'honneur de porter la châsse de saint Firmin-le-Martyr à la procession générale du jour de l'Ascension, 27 avril 1688 [3].

Pagès nous apprend encore que le jour de la fête du Mar-

[1] Pagès, édition L. Douchet, t. 1[er], p. 498-501. — Daire, *Histoire d'Amiens*, t. I, p. 63 et 70, etc.

[2] Pagès, *vol. cité*, p. 501-502.

[3] Pagès, *vol. cité*, p. 15.

tyre de saint Firmin, on allumait un feu de joie sur la place de l'hôtel-de-ville d'Amiens, en mémoire et réjouissance de la reprise de cette ville par Henri IV, le jour de la Saint-Firmin 1597.

Le 24 décembre 1666, l'évêque d'Amiens, François Faure, publia un mandement pour la célébration des fêtes dans son diocèse, à la suite duquel est une liste de celles qui doivent y être sanctifiées sous peine de péché mortel. On y voit indiqué : au 13 janvier, « l'Invention du corps de saint Firmin, « martyr, patron de l'Église et du diocèse ; » et au 25 septembre, « la Décollation ou le glorieux martyre de saint « Firmin, patron de l'Église et du diocèse, avec vigile et « jeûne le jour précédent [1]. »

Les statuts synodaux publiés en 1546, par l'évêque d'Amiens François de Pisseleu, contiennent également l'indication de ces deux fêtes, mais celle du 13 janvier n'y est marquée comme fête d'obligation que pour la ville d'Amiens et ses faubourgs seulement: *In civitate et suburbiis tantum* [2].

Grâce à l'obligeance de M. l'abbé Clabault, doyen du chapitre de Notre-Dame d'Amiens, nous avons pu examiner une collection presque complète des Ordo du diocèse d'Amiens, depuis l'année 1693 jusqu'à la révolution. Il nous semble intéressant de transcrire ici les passages de quelques-uns d'entre eux relatifs aux fêtes de notre Saint.

L'Ordo de 1673 contient la mention du feu derrière l'autel la veille de l'Invention des reliques de saint Firmin; elle est ainsi conçue :

« Aujourd'hui, dans l'église cathédrale, après le capitule « des Vêpres, lorsque le répons *Dum aperiretur* est entonné « à l'Aigle du chœur par les Archidiacres en chapes blanches,

[1] *Actes de l'Église d'Amiens*, t. Ier, p. 379-380.

[2] *Actes de l'Église d'Amiens*, t. Ier, p. 92.

« après qu'on a d'abord déposé les habits d'hiver, et tandis « qu'il est chanté en faux bourdon par le chœur, on fait une « bénédiction et un feu d'encens derrière l'autel, et les cha- « noines, les chapelains et les vicaires, prennent les habits « d'église d'été, le surplis, l'aumusse et la birette, qu'ils por- « tent à la Messe et aux deux Vêpres, en mémoire du grand « miracle arrivé lors de l'Invention de saint Firmin [1]. »

L'Ordo de 1676 est le dernier dans lequel nous lisions cette mention ; elle est toujours conçue à peu près dans les mêmes termes. Seulement on y ajoute qu'au même moment on découvre la châsse de saint Firmin. Cet usage ne cessa pourtant pas à cette époque; il ne fut supprimé que pendant le cours du XVIII[e] siècle.

Nous voyons à la page 18 du même Ordo, que le jour de l'Ascension avant la Grand'Messe, on faisait une procession solennelle en chapes avec la châsse de saint Firmin [2] ; nous verrons plus loin que cet usage a duré jusqu'à nos jours. Quelques détails sur cette procession annuelle des reliques de notre Saint nous semblent devoir être intéressants, nous les empruntons à l'*Essai de Cérémonial d'Amiens* du chanoine Villeman : « *l'Ascension*... après Laudes, huit cha- « noines prêtres vont à l'autel pour prendre la châsse de « saint Firmin et la porter dans la nef. Après la châsse

[1] Hodié, in Cathed. Eccles. post capit. Vesp. dum incipitur ad Aquilam Chori ab Archid. in cappis albis, et depositis priùs hyemalib. vestib. Ecclesiæ, ℟ Dum aperiretur et canitur ad modulos à Choro fit benedictio et combustio incensi retrò altare, et Canonici, Capellani et Vicarii sumunt æstivales vestes Eccles. superpelliceum, almutium et biretum, quibus etiam utuntur in Missa et II Vesp. in memoriam magni miraculi facti in Inventione Corporis S. Firmini. — *Ordo divini officii recitandi juxta ritum Breviarii et Missalis ecclesiæ Ambianensis pro anno* 1673. — *Ambiani apud viduam Roberti Hubault prope S. Martinum*, p. 4.

[2] Ante major. Miss. in urbe Ambian. fit Process. solem in cappis cum Capsula S. Firmini mart. 1 ejusd. Urbis Ep. et Patroni.

« marche le chapelain confesseur du Chapitre portant le bras « dudit saint Firmin. Tout le clergé suit. Après qu'elle a été « déposée dans la nef après le ℣. *Ora pro nobis beate Pater* « *Firmine* et l'oraison *Lætetur*, le préchantre et le chantre « encensent la châsse sans bouger et tenant toujours leurs « bâtons de chœur, cependant tous les chanoines sont à ge- « noux. Après l'oraison le célébrant va baiser ledit bras, « ainsi que le préchantre et le chantre, puis le reste du « clergé... » A la procession, « ... est portée la châsse de « saint Firmin Martyr par deux Eschevins et six bourgeois de « la ville, suivie du chanoine maître des marances, en chape, « ensuite marche M. l'Évêque précédé de ses aumôniers et « suivi des officiers de sa maison. Messieurs du présidial et de « l'hôtel-de-ville suivent la procession, de même le peuple. »

La station avait lieu à la pierre saint Firmin. « La châsse ren- « trant dans l'Église, les deux premiers dignitaires du chapitre « au grand portail en dedans reçoivent les encensoirs des deux « enfants de chœur et continuent à encenser la dite châsse « jusqu'au lieu de la station, » devant le grand Crucifix. « Si « M. l'Évêque a assisté à la procession, après l'oraison, le « Doyen précédé des grands enfants de chœur et des deux « porte-chandeliers lui va porter le bras d'or de saint Fir- « min, avec lequel il donne la bénédiction au peuple [1]. »

La veille de la Saint-Firmin était jeûne d'obligation, on le sait déjà. Le jour de la fête, avait lieu la procession générale avec la châsse du Saint. Le clergé de la cathédrale et de toutes les paroisses de la ville y assistait en chapes [2].

[1] « Le possesseur du fief de la vallée d'Amiens à la porte Noyon tenant au marais du *Pinceau*, tenu de l'évêché en fief abrégé par cencives est obligé de fournir par chacun an au jour de l'Ascension à M. l'Évêque, ses officiers ou commis, un chapeau de roses vermeilles pour être mis sur la châsse de saint Firmin à la procession, à peine de 4 sols parisis d'amende. » — Villeman.

[2] Ante Miss. solem. fit Process.

Si nous prenons les Ordo postérieurs à la réforme liturgique de Mgr de La Motte, nous trouvons toujours, à la veille de saint Firmin, l'indication du jeûne, et au jour de la fête : « Aujourd'hui, dans la ville d'Amiens, après Prime, se fait « une procession générale, ou de tout le clergé de la cité en « chapes, à cause du retour de la même ville à l'obéissance « du roi Henri IV, en 1597 [1]. »

Il y a à la fin des Ordo publiés par Mgr de La Motte et son successeur, un supplément intitulé : « Supplément à l'usage « de la sainte église cathédrale d'Amiens pour l'an du Sei- « gneur..... » Il contient les fêtes et cérémonies particulières à la cathédrale, les obits, etc. Nous en extrayons les passages suivants relatifs au culte de saint Firmin.

Au 14 janvier, fête de l'Invention et de la Translation des Reliques de saint Firmin : « Aujourd'hui Messieurs du Cha- « pitre doivent assistance rigoureuse à la Messe de chœur [2]. »

Au jour de l'Ascension : « Après Laudes on expose la « châsse de saint Firmin-le-Martyr au milieu du chœur, et, « après Prime qui commence à sept heures et demie, on fait

general. et solem. à Clero Cathedral. Eccl. et Paroch. in cappis cum Capsula aurea S. Firmini per Urbem. — *Ordo* de 1673, p. 31. — Nous ne trouvons plus cette indication à partir de 1677 jusqu'en 1709 ; nous la retrouvons dans l'*Ordo* de 1731, mais comme les *Ordo* de 1709 à 1731 manquent dans la collection de M. Clabault, nous ignorons en quelle année on l'a marquée de nouveau et nous pensons que malgré cette non indication la procession n'a jamais été interrompue.

[1] Hodie in urbe Amb. post. Prim. fit Processio gener. seu totius Cleri Civitatis, cappis induti, ob reversionem ejusd. Urbis in obedientiam Regis Henrici IV, an. 1597. — *Ordo* 1768, p. 32, etc. — La mention *ob reversionem*, etc. est postérieure à 1733 et antérieure à 1751, mais nous ne savons pas précisément en quelle année on a commencé à la mettre. On la trouve indiquée jusque dans l'*Ordo* publié, en 1792, par l'évêque intrus Desbois de Rochefort

[2] Hodié Missæ Chori debent DD. de Capitulo assistent. rigorosam. — *Ordo* de 1775, p. 42. — Il faut observer qu'à cette époque la fête de l'Invention de S. Firmin n'était plus fête d'obligation que depuis quelques années.

« dans la ville la procession générale avec la même châsse « qui est portée par des bourgeois. La station a lieu à la « pierre Saint-Firmin. Après la Messe tous les assistants au « chœur baisent la châsse [1]. »

Au 25 de septembre : « Pendant tout l'office la châsse du « Saint est exposée dans le milieu du chœur. Les Matines « commencent à quatre heures (du matin) et Prime à sept « heures et demie; alors a lieu la procession générale dans la « ville, en mémoire de l'expulsion des Espagnols et de son « retour à l'obéissance du roi Henri IV, le 25 septembre « 1597. La châsse du Saint est portée par des bourgeois, la « station a lieu à la pierre Saint-Firmin..... Après la Messe « tous les assistants au chœur baisent la châsse [2]. »

A ces documents officiels, nous ajouterons quelques détails intéressants et non moins authentiques sur la solennité qui accompagnait, dans la cathédrale d'Amiens, la célébration de la fête de l'Invention de saint Firmin, quelques années avant le changement liturgique de Mgr de la Môtte, alors que cette église avait encore conservé la plupart de ses antiques usages.

Nous transcrivons d'abord un passage de l'*Essai de Cérémonial d'Amiens* par le chanoine Villeman; cet ecclésiastique écrivait en 1742 :

« Le 13[e] janvier. Invention et Translation du Corps de

[1] Post Laud. exponitur Capsula S. Firmini mart. in medio Chori et post Prim. quæ incip. horâ 7 cum med. fit Process. gener. per Civit. cum ead. Capsula quæ defertur à civibus. Ad lapidem S. Firmini fit stat... Post Miss. singuli de Choro Capsulam deoscul. et post Sext. aufertur ac in suo loco reponitur. — *Ordo* 1775, p. 52.

[2] Per omne Offic. Capsula ejusd. Sancti exponitur in medio Chori. Matut. incip. horâ 4. Prima vero horâ 7 cum mediâ, tum fit Process. gener. per Civitatem in memoriam expulsionis Hispanorum et reversionem Urbis in obedientiam Henrici Regis IV die 25 sept. 1597. Defertur Capsula dicti S. à civib. fit stat. ad lapidem S. Firmini..... Post Miss. singuli de Choro Capsulam deoscul. — *Ordo* 1775, p. 59.

saint Firmin martyr, 1er Évêque d'Amiens et Patron de ce diocèse 1re classe, ornemens blancs. L'office doit se faire par M. l'Évêque. A tout l'office, le clergé est en surplis et aumusse. Tout le grand luminaire est allumé, comme aussi les quatre cierges qui sont devant l'histoire en relief de saint Firmin, qui est dans le collatéral vers midi au dossier des formes. Aux premières Vêpres pas de musique, 5e psaume en faux bourdon, au milieu duquel le préchantre et le chantre qui régissent le chœur, avertissent quatre chanoines entre les dignitaires les plus qualifiés à l'exception du Doyen et des Archidiacres, deux de chaque côté, pour aller derrière l'autel y prendre des chapes blanches, afin d'assister le célébrant à la bénédiction d'encens qui se faisoit autrefois, selon l'Ordinaire derrière l'autel,... mais présentement dans le sanctuaire devant l'autel où est placé un foyer ardent dans lequel le célébrant jette ledit encens béni, dont la fumée qui se répand dans toute l'église, représente la bonne odeur qui sortit du tombeau de saint Firmin au jour de son Invention. Après quoi les quatre dignitaires ou chanoines, ayant remis leurs chapes derrière l'autel reviennent à leur place. Les Archidiacres partent en même temps que les précédents pour aller derrière l'autel se revêtir de chapes, et venir au lutrin du chœur pour y chanter ensuite du capitule le ℟. *Dum aperiretur*, qui se continue sur le livre par les deux chœurs ensemble. A l'intonation de ce ℟. le sacristain découvre la châsse du Saint, devant laquelle les sept cierges sont allumés pendant tout l'office. Après le ℟. on chante l'hymne sur le livre alternativement avec l'orgue. Magnificat en faux bourdon, matines à quatre heures de la nuit en camail ou habit d'hyver. 7e ℟. en chant figuré. Les leçons comme à l'Épiphanie. *Te Deum* en musique alternativement avec l'orgue. L'antienne de *Benedictus* est portée par le préchantre à M. l'Évêque s'il officie, sinon à M. le Prévot par le chantre

devant et après le cantique. L'Évêque ou le Prévot en imposant cette antienne qui commence par *Hic est* [1], montre avec le doigt la châsse de saint Firmin. Procession en chapes dans le cloître, mais à cause du froid et qu'on est en surplis on la fait ordinairement dans l'intérieur de l'église. A la Messe, à la strophe de la Prose *Ave Martyr* on se met à genoux. Quand le diacre part de l'autel pour aller au jubé, le préchantre va au-devant de lui jusqu'au haut des formes vers l'autel, et là tous étant arrestés, le préchantre tenant de la main droite le manipule du diacre, tous deux ensemble entonnent l'antienne *Lætetur clerus*, que le chœur achève, ensuite, tous marchent au costé droit du chœur pour aller au jubé, le préchantre tenant toujours le manipule du diacre de la main droite et de la gauche son bâton de chœur. Arrivés au banc des choristes ils se quittent et se saluent. A l'offertoire le seigneur de Poix à cause de sa principauté dudit Poix, fait présenter un cierge de cire jaune pesant 50 livres, lequel cierge se présentoit autrefois avec les autres cierges à la fête de la Décollation de saint Firmin, mais dont la présentation a été transférée en ce jour par les seigneurs évêques d'Amiens, sur la prière d'un seigneur de Poix, pour éviter la contestation du rang entre les seigneurs ducs de Créquy ses auteurs, et les ducs de Chaulnes seigneurs de Vinacourt. Aux deuxièmes Vêpres musique. »

Nous lisons encore dans le même ouvrage, que, le Vendredi saint, un peu avant l'office divin, la grille qui était au-devant de la châsse de saint Firmin était baissée et que deux cierges brûlaient devant la châsse; que le 22 mai 1694, le Chapitre de concert avec l'Évêque « abolit les oublies

[1] Hic est qui nos in Christo Jesu per Evangelium genuit : hic est fratrum amator et populi : hic est qui multum orat pro populo, et universa civitate ista. — *Brev. Amb.* 1667. In fest. Invent. S. Firmini mart. Ant. ad Benedictus.

Le même jour 25 septembre, on présentait à l'offrande de la grand'messe, dans la cathédrale d'Amiens, six cierges de cire du poids de cinquante livres, qui étaient dus en nature et non en argent d'après un arrêt du Parlement de 1269 [1]. Ces cierges étaient présentés : deux par le Prévot royal au nom du Roi [2], un à cause de la prévoté royale et l'autre en qualité de Comte d'Amiens; un par le seigneur de Picquigny, vidame d'Amiens, dont la terre relevait du bras droit de saint Firmin; un par le seigneur de Vignacourt; un par le seigneur de Raineval et un par le seigneur de Boves. L'origine de cette redevance remontait à un temps immémorial [3]. Le seigneur de Beaugency devait aussi un semblable hommage [4], ce qui avec celui présenté par le seigneur de Poix, qui s'offrait depuis le jour de l'Invention, portait à huit le nombre total des cierges présentés le jour de saint Firmin, mais il a cessé depuis la réunion du château de Beaugency au domaine royal par Henri III. Nous publions à l'Appendice un mémoire rédigé pour l'Évêque d'Amiens qui tend à prouver que ce cierge est toujours dû ; nous ignorons si ce mémoire fut envoyé et quelle suite y fut donnée; tout ce que nous savons, c'est que le P. Daire, dans son *Histoire d'Amiens,* t. II, p. 131, dit que le jour de la fête, à l'offertoire, on continuait d'appeler le seigneur de Beaugency, et que comme personne ne se présentait, on verbalisait.

Le 6 décembre 1747, Mgr de La Motte publia un mandement pour régler les fêtes d'obligation dans le diocèse et prescrire la récitation du nouveau Bréviaire qu'il avait pro-

[1] Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 131.

[2] En 1589, pendant les troubles de la ligue, ce cierge fut présenté par le Prévot royal au nom de la Couronne de France. — A. Dubois, *La Ligue, documents relatifs à la Picardie, d'après les registres de l'Échevinage d'Amiens*, p. 54.

[3] De Court, t. Ier, l. 2, c. 9.

[4] Le poids de son cierge était de cent livres.

mulgué l'année précédente. La fête de saint Firmin, le 25 septembre, avec vigile et jeûne le jour précédent, y est seule conservée. Celle du 13 janvier, que la nouvelle liturgie reportait au 14, descendait au rang de double-majeur, et devait à l'avenir cesser d'être chômée[1].

Dans le chapitre XIX, nous avons cité un certain nombre d'anciens Martyrologes, concernant notre Saint. En 1586 le Pape Clément VIII fit publier le Martyrologe Romain, on y lit au 25 septembre ces mots relatifs à notre Saint :

« Ambiani in Gallia, Beati Firmini episcopi, qui in per-
« secutione Diocletiani sub Rictiovaro præside post varia
« tormenta capitis decollatione martyrium sumpsit. »

Le diocèse d'Amiens n'était pas seul à honorer saint Firmin, on le sait déjà. L'Église des Morins continua jusqu'à sa destruction de lui rendre un culte particulier. Un précieux Bréviaire de Thérouanne imprimé en 1506, nous donne deux magnifiques offices de saint Firmin, l'un au 25 septembre; l'autre pour le jour de l'Invention de ses reliques au 30 décembre. Cette dernière date est assez singulière, l'explication qu'en donne le Bréviaire lui-même ne l'est pas moins :

In Inventione sancti Firmini.Istud fertum semper transfertur in crastinum octavæ Epiphaniæ. D'après cette rubrique, le jour normal semblerait être le 30 décembre, et, à cause de l'octave de Noël, la solennité serait renvoyée au 13 janvier, premier jour libre après les octaves de la Circoncision et de l'Epiphanie. Cette explication n'est pas admissible, le texte de la relation de l'Invention de notre Saint disant positivement qu'elle eut lieu aux ides de janvier. Ces deux offices, dont nous devons la communication à M. l'abbé Van Drival, possesseur de l'unique exemplaire présentement connu de ce Bréviaire, sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux de l'Église d'Amiens.

[1] *Actes de l'Église d'Amiens,* t. II, p. 395.

Après la destruction de l'antique capitale de la Morinie, en 1553, et la chute de son évêché, le culte de notre Saint ne disparut pas pour cela de son territoire. Les églises de Saint-Omer et de Boulogne, formées des débris de celui de Thérouanne, conservèrent dans leur liturgie l'office de saint Firmin.

Le Propre des Saints du Diocèse de Boulogne, publié en 1673, par l'évêque François Perrochel, contient la fête de saint Firmin sous le rit double [1]

Le diocèse de Boulogne comptait cinq églises dédiées à saint Firmin: celles de Sempy, Marle, Henneveux, Reclinghen et Serny [2].

La royale église de Saint-Quentin-en-Vermandois, dont la magnifique Collégiale encore debout atteste la splendeur passée, faisait aussi la fête de saint Firmin, nous l'avons déjà dit dans le chapitre XX. Le Bréviaire publié par les chanoines de Saint-Quentin en 1642 la met sous le rit double, avec l'observation que dans la grande église elle est du rit *Annuel mineur*. Le Bréviaire de cette Collégiale imprimé en 1774 marque la fête de notre Saint double de seconde classe ou Annuel mineur. L'office contient quelques antiennes et capitules scripturaires et trois hymnes qui sont extraites du Propre d'Amiens, mais avec d'assez nombreuses variantes; ainsi à celle des Laudes (*Firminus latebra*) on avait ajouté cette strophe pénultième :

Si quâ parte tui corporis hìc ades,
O nostræ fidei victima pontifex;
Fac et nostra tui pectora pectoris
Sacris ignibus ardeant.

[1] Officia propria Sanctorum insignis ecclesiæ cathedralis et diœcesis Morino-Boloniensis ad formam Breviarii Romani redacta. — Boloniæ apud Petrum Battut, 1673.

[2] L'abbé Van Drival, *Histoire des Évêques de Boulogne*, p. 83-91.

Dans le diocèse de Noyon, la fête de notre Saint, indiquée comme étant du rit double dans le Bréviaire publié en 1630, par l'évêque Henri de Baradat, est descendue au semi-double dans le Bréviaire de ce diocèse, édité en 1765, par l'évêque de Noyon, François de la Cropte de Bourzac.

On trouve l'office de saint Firmin dans les plus anciens livres liturgiques manuscrits du diocèse de Beauvais; nous regrettons de ne pouvoir en indiquer le degré. Le Bréviaire de Beauvais, publié en 1618, en exécution du Concile de Trente, lui assigne le rit semi-double; nous citons ces deux belles antiennes propres, la première à *Benedictus :* « Firminus ingressus carcerem, Angelum Dei consolatorem habere meruit. » La seconde à *Magnificat* des 2es vêpres : « Firminus igitur pro Christi nomine omnia patienter tolerans, regna cœlestia coronatus introivit. » Le Missel du même évêque, édité en 1625, n'indique pour saint Firmin que la messe *de Communi,* mais la prose *Triumphanti* se trouve à la fin du volume.

Le Bréviaire de Beauvais, publié en 1741, par le cardinal de Gesvres, abaissa la fête de saint Firmin au rit simple; nous dirons plus loin comment le degré de la fête de notre grand Évêque s'est relevé dans le diocèse de Beauvais, depuis cette époque de funeste mémoire.

Après la Picardie, la Normandie est peut-être, de toutes les provinces de France, celle où le culte de saint Firmin est le plus populaire. Une des chapelles de sa métropole est placée sous son invocation. Un grand nombre de ses églises lui sont dédiées; elle compte des pèlerinages en son honneur et des confréries dont il est le patron.

Nous avons déjà mentionné au chapitre IV, d'après le chanoine de la Morlière, une chapelle de saint Firmin, dans une métairie appelée du Doub, dépendant de l'abbaye de Préaux, dans l'ancien diocèse de Lisieux. Cette chapelle est située sur le territoire de la paroisse dite anciennement de

Saint-Martin-le-Vieil, appelée aujourd'hui de Saint-Martin-Saint-Firmin, à cause du pèlerinage en l'honneur du saint Évêque d'Amiens. De la Morlière et de Court indiquent cette chapelle comme étant fréquemment le lieu de miracles opérés par l'intercession de saint Firmin. De Court ajoute : « Comme « cela nous mèneroit trop loin si nous entrions dans ce dé« tail, les curieux pourront lire un recueil fort ample, quoi « qu'il ne contienne que les miracles les plus approuvez et « certiffiez, que le P. Louis Tellier, jésuite, a composé sur les « lieux en reconnoissance d'une cruelle goute qui le tour« mentoit depuis huit ans, qui le quitta le 15 de septembre « 1620, étant dans cette chapelle et ce par l'intercession « de saint Firmin[1]. »

M. Canel, dans son *Essai archéologique et statistique sur l'arrondissement de Pont-Audemer*[2], donne les détails suivants sur cette chapelle, à l'article de la Commune de Saint-Martin-Saint-Firmin :

« Onfroy de Vieilles donna à l'abbaye de Préaux tout ce « qu'il possédait dans cette commune. Le *Neustria Pia* nous « apprend que le même monastère y avait dans la métairie « du *Dour* (in quadam villa vulgo du Doub) une chapelle dé« diée à saint Firmin martyr, *où il se faisait tous les jours* « *des miracles*. Cette chapelle située à peu près à égale dis« tance de l'église de Campigny et de celle de Saint-Martin, « sur la rive droite de la Vérone, encore nommée le Dour « parmi les habitants, était autrefois en grande réputation « pour la guérison des boîteux et des goutteux. Son origine « paraît très-ancienne, mais la vieille construction n'existe « plus : elle a été refaite en charpente il y a trois ou quatre « siècles et peut-être n'est-elle pas destinée à subsister long« temps. A l'époque de la révolution, il s'y rendait encore

[1] De Court, t. 1er, l. 2, c. 1er. [2] Tom. II, p. 356.

« beaucoup de pélérins, et les messes qu'ils y faisaient célé« brer produisaient au curé de la paroisse au moins mille « livres de revenu. »

L'église de Lisieux faisait l'office de saint Firmin sous le rit simplé [1]; sa fête était du rit double à Thiberville près Bernay, dans le même diocèse, où il était le patron d'une confrérie.

On lit dans un petit volume fort rare, intitulé: ***Vies des Saints Patrons du diocèse de Lisieux***, publié dans cette ville au siècle dernier, probablement vers 1740, à la page 93, les renseignements suivants sur notre Saint:

« Dans le diocèse de Lisieux on compte sous son invocation la chapelle de saint Firmin du Doult, dans la paroisse de Saint-Martin-le-Vieil, doyenné de Pont-Audemer, et celle de saint Firmin et de saint Fiacre du Mont-du-Bourg dans la paroisse de Sainte-Croix de Cormeilles. Il y a un grand concours de dévotion dans la première et les fidèles qui y viennent ont souvent ressenti les effets de la protection de saint Firmin auprès de Dieu [2] »

Plusieurs églises de l'arrondissement actuel de Dieppe sont dédiées à saint Firmin: celle de Gonnetot et celle de Greuville toutes deux constructions en grés du XVIe siècle.

L'ancienne église de Saint-Éloi, à Rouen, aujourd'hui temple protestant, avait une chapelle fondée sous le nom de Saint-Firmin. Un vieil almanach de Rouen marque pour la fête de notre Saint: ce jour il y a solennité à Saint-Éloi. Indulgence plénière. Exposition. Sermon. Salut [3].

[1] « Dans le diocèse de Lisieux qui « dépend de la métropole de Rouen « on fait aussi la fête de saint Firmin, « mais je ne trouve qu'une leçon *de* « *S. Firmino* dans le Bréviaire de « 1624. » — *Bolland*. Le Bréviaire de Lisieux, publié en 1704, par l'évêque Léonor de Matignon, met la fête de notre Saint du rit simple.

[2] Nous devons cet extrait à l'obligeance de M. l'abbé Cochet.

[3] Renseignements de M. l'abbé Cochet.

En 1503, sous l'épiscopat du cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, une confrérie fut établie en l'honneur de notre Saint, dans la paroisse de Sommesnil; érigée en charité par François de Harlay, archevêque de Rouen, en 1616; elle subsiste encore. Cette confrérie possédait avant la révolution plusieurs fondations, ses redevances montaient à plus de 500 fr., le registre en a été perdu [1]. Une confrérie semblable fut érigée vers la même époque à Greville, dans le même diocèse.

L'office de notre Saint dans le diocèse de Rouen, élevé au rit triple par l'archevêque Thibaut d'Amiens, et ainsi marqué dans un antique Bréviaire de ce diocèse [2], descendit plus tard au rit double. Il était à ce rang lors de la réforme de la liturgie rouennaise, en 1727, il ne fut plus à partir de cette époque que du rit simple [3].

Plus d'un lecteur trouverait peut-être intéressant d'avoir ici une liste complète de tous les diocèses de France qui ont fait l'office de saint Firmin, mais ne pouvant nous procurer les documents nécessaires, nous avons dû renoncer à prétendre donner ici quelque chose de complet sous ce rapport. Nous ajouterons seulement encore quelques noms à ceux des diocèses que nous avons déjà indiqués comme honorant le premier Évêque d'Amiens d'un culte particulier.

Tous les diocèses du nord de la France faisaient, pensons-nous, l'office de saint Firmin. « Je pourrais, écrivait au mi-« lieu du siècle dernier le P. Stilting, énumérer ici les « métropoles de Reims, de Sens, de Paris et beaucoup d'autres « églises cathédrales, surtout dans la Gaule Belgique, qui « font la fête de saint Firmin par un office double, semi-dou-

[1] Renseignements de M. le Curé de Sommesnil. *Seine-Inférieure.*

[2] *Bolland.*

[3] « September... 25. Feria 5. S. Firmini episcopi et martyris. Simplex. Color rubeus. Vesp. de Feriâ. — *Ordo* du diocèse de Rouen de 1749-50. — Communication de M. l'abbé Cochet.

« ble, simple, ou même par une seule commémoration, ainsi « qu'il résulte des Bréviaires, mais je m'abstiens de cette « énumération pour être plus bref, et surtout parce qu'en « France les changements ne sont pas rares dans ces sortes « de choses[1]. »

Quoi qu'il en soit, nous avons trouvé, en compulsant un assez grand nombre de livres liturgiques, la fête de saint Firmin indiquée au 25 septembre, de neuf leçons dans un Missel de Senlis, du XIV[e] ou XV[e] siècle[2]; du rit simple, dans le Bréviaire de Tulle de 1748; dans celui de Sens de 1726[3]; dans celui d'Orléans de 1693; dans celui de Meaux de 1713[4]; et dans le Missel de Châlons de 1748.

Du rit semi-double, dans le Bréviaire de Reims de 1685, et dans le Missel de cette métropole publié en 1620.

L'Église de Paris honorait saint Firmin d'un culte particulier, depuis un temps reculé, comme nous le savons. Le Missel de Paris, publié en 1622, par le cardinal de Rets (sic), et celui publié en 1666, par l'archevêque Harduin de Péréfixe, mettent la fête du saint Évêque d'Amiens du rit semi-double. Elle est descendue au rit simple dans les Bréviaires de Paris de 1680 et 1713. Lorsque la liturgie de ce diocèse subit une triste transformation, dans le courant du dix-huitième siècle, la fête de notre Saint ne disparut pas pour cela du calendrier parisien; le Bréviaire, publié en 1736, par M. de Vintimille, lui assigne le rit simple et renferme sa légende en une leçon qui contient un abrégé excessivement succinct, et même parfois inexact, de la vie du saint Évêque d'Amiens; cette leçon se termine ainsi : « Allatum est posteà ad Sanctum Dionysium in Francia per bella incursusque Pa-

[1] *Boll.*, p. 42.

[2] Biblioth. Sainte-Geneviève. MS. n° 443.

[3] Le Missel de Sens de 1575 ne désigne qu'une commémoration.

[4] Le Bréviaire de Meaux de 1640 met la fête de saint Firmin sous le rit semi-double.

évêque d'Amiens, y fut élu député du Clergé aux États généraux. Il assista, le 5 mai suivant, à la séance d'ouverture de ces États qui se constituèrent en assemblée nationale, le 17 juin.

On sait quelles atteintes cette assemblée ne tarda pas à porter à la Religion. Il est inutile de rappeler que l'illustre évêque d'Amiens ne prit aucune part à ces funestes travaux.

Le 2 novembre, elle rendit un décret pour s'emparer des biens ecclésiastiques.

Le 13 février 1790, elle supprima tous les ordres religieux et abolit les vœux monastiques.

Le 25 août, elle décréta une constitution civile du clergé, qui bouleversait la hiérarchie ecclésiastique, et blessait dans plusieurs de ses dispositions les principes de la Foi et de la discipline [1].

Les funestes effets de ces bouleversements ne tardèrent pas à se faire sentir dans le diocèse d'Amiens.

Le 3 décembre 1790, le Conseil général du département de la Somme arrêta qu'à la diligence des procureurs syndics, il serait, dans un bref délai, dressé des inventaires exacts et circonstanciés de tous les ornements, vases sacrés et autres objets de ce genre, existant dans les églises cathédrale et collégiales du département.

« Que les effets nécessaires à la desserte des offices parois-« siaux, si aucunes paroisses existent dans lesdites églises ou « doivent y être établies, seront remis aux évêques, curés, ou « autres ecclésiastiques commis à la desserte. »

« Que tous les autres effets seront mis sous les scellés.

« Que les titres et papiers seront pareillement mis sous les « scellés, jusqu'à ce qu'il en soit fait inventaire. »

« Que les scellés seront apposés sur les sacristies, trésors et

[1] Mgr Mioland, *Actes de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 544.

« armoires, et sur les portes des chœurs desdites églises où il « y a paroisses, ou qui sont destinées à le devenir, et sur les « portes d'icelles qui ne sont pas et ne doivent pas être pa- « roisses extérieures [1]. »

Ces diverses opérations devaient être accomplies par des commissaires nommés *ad hoc*, par les Directoires de district.

Les commissaires, nommés par le Directoire du district d'Amiens, firent savoir à Mgr de Machault, « à MM. les Doyen et ci-devant chanoines de ladite église cathédrale, » ainsi qu'aux chapelains [2], qu'ils procéderaient à cet inventaire et apposition de scellés, le 14 décembre 1790, au soir. Il semble qu'ils craignaient la lumière et qu'il leur fallait les ténèbres de la nuit pour exécuter leur sinistre projet.

A la notification qui lui apprenait sa suppression et annonçait la fermeture de la cathédrale, le Chapitre de Notre-Dame répondit par cette sublime protestation, dernier cri de douleur de l'âme outragée, qui restera un impérissable monument de gloire pour ce corps illustre, l'honneur de la cité, qui a jeté un si grand éclat pendant les siècles de sa longue existence.

Le jour où cette protestation avait été rédigée était à cette époque la commémoration d'une date mémorable dans les annales de l'Église d'Amiens ; le 13 décembre, fête de la réception du Chef de saint Jean-Baptiste [3], les chanoines persécutés n'avaient besoin que d'ouvrir leur Bréviaire pour y trouver des paroles terribles pour leurs ennemis, consolantes pour eux-mêmes :

« Væ qui potentes estis ad bibendum vinum et viri fortes

[1] *Inventaire et apposition de scellés en l'Église Cathédrale d'Amiens, le 14 décembre* 1790. — Archives du département de la Somme.

[2] *Inventaire et apposition de scellés*, ut supra.

[3] Le jour de la réception de cette relique était le 17 décembre, mais le Bréviaire d'Amiens de 1746 en avait transféré la fête au 13.

ad miscendam ebrietatem. Propter hoc, sicut devorat stipulam lingua ignis, et calor flammæ exurit, sic radix eorum quasi favilla erit; et germen eorum, ut pulvis, ascendet[1]. »

« Dominus mecum est quasi bellator fortis; idcirco, qui persequuntur me cadent et infirmi erunt; confundentur vehementer; quia non intellexerunt opprobrium sempiternum, quod nunquam delebitur[2]. »

Le 14 décembre 1790, sur les sept heures du soir, les administrateurs composant le Directoire du district d'Amiens, accompagnés du procureur syndic et assistés du secrétaire du district, en tout six personnes, se présentèrent à l'une des portes latérales de la cathédrale — sans doute à celle dite de la Vierge dorée. — Ils y trouvèrent, dit leur procès-verbal, « MM. Rose et Dutilloy ci-devant chanoines commissaires nommés par le ci-devant chapitre pour nous recevoir et M. Asselin vicaire de la paroisse existante dans l'église cathédrale lesquels nous ont introduits dans ladite église. »

« Nous avons trouvé le chœur fermé de trois grandes grilles de fer garnies de rideaux de serge rouge, le sanctuaire aussi fermé de grilles de fer placées entre chaque pilier et aussi garnies de rideaux de serge rouge. »

« Nous étant fait ouvrir l'une des portes du chœur et y étant entrés nous y avons trouvé :....

A cet endroit de leur procès-verbal les commissaires donnent une description sommaire du chœur et du sanctuaire de Notre-Dame d'Amiens. Les châsses qui y étaient exposées sont mentionnées sans dénomination, ni description aucune; nous reconnaissons cependant les lignes qui concernent celle de saint Firmin :

« Au-dessous de la gloire, dans une caisse du milieu, est

[1] *Brev. Amb.* 1746. In fest. Recept. ad sextam. faciei. S. Joannis-Baptistæ, capitul. [2] *Ibid.*, capitul. ad II vesp.

d'Amiens, fermées à la révolution, ne devaient plus se rouvrir au culte ; vendues nationalement, elles furent détruites au commencement du XIXe siècle. Nous n'avons pas trouvé, aux archives du département, l'adjudication de Saint-Firmin-à-la-Porte. Saint-Firmin-en-Castillon, converti d'abord en fabrique de salpêtre, par les citoyens Demailly et Revert, fut adjugé pour la première fois [1], le 14 fructidor an IV, au citoyen Louis-Alexandre Lescouvé, au prix de 645,100 francs (en assignats, ce qui fait une toute autre valeur en argent). La mise à prix étant de 10,350 fr.

Revendue, le 28 frimaire an IX, à cause de la déchéance du citoyen Lescouvé, sur la mise à prix de 27,600 fr., elle fut adjugée moyennant 826,000 fr. (toujours en assignats), au citoyen Pierre Willaume, domicilié à Amiens.

Enfin, revendue encore, le 22 vendémiaire an XI, sur la mise à prix de 8,800 fr., elle fut définitivement adjugée « moyennant 15,250 fr., au citoyen Isnard, pour et au nom « des citoyens Augustin Debray, Berville, Fanchon, Beau- « cousin, A. Morgan, C. Becquerel, Cornet et Dargent, con- « formément à leur procuration en date du 1er brumaire [2]. »

La procuration fait connaître que ces honorables habitants ne faisaient cette acquisition que dans l'intérêt de la ville, à laquelle cet emplacement était d'une grande utilité, pour l'agrandissement de la place de l'Hôtel-de-Ville, et qui ne pouvait « réaliser ce projet d'embellissement, conçu depuis « longtemps, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation « du gouvernement. »

Un grand nombre d'autres églises dédiées à saint Firmin furent également profanées à cette époque ; il serait trop long et inutile de les citer toutes, la plupart, du reste, ayant été

[1] A l'église étaient joints le cimetière et quatre petites maisons.

[2] Archives du département de la Somme.

rendues au culte après le Concordat de 1801; nous n'en mentionnerons qu'une seule: celle de Beaugency, qui subit le même sort que ses deux sœurs d'Amiens, et dont il ne reste plus que le clocher.

Dans plusieurs de ces églises, existaient des reliques de notre Saint; elles ont été généralement conservées, pendant la terreur, mais il est tel endroit où l'authentique dut être brûlé par le dépositaire, pour le soustraire aux révolutionnaires, comme on le fit à Sommesnil, dans le diocèse de Rouen.

Ces mauvais jours ne devaient heureusement pas durer; ils passèrent sans avoir pu enlever à notre Picardie la Foi que saint Firmin lui avait prêchée. Le culte de notre grand Apôtre, un moment obscurci par les ténèbres révolutionnaires, ne tarda pas à briller de nouveau au grand jour, avec toute son ancienne splendeur; et ceux des chapitres suivants, qui en contiennent l'histoire depuis cette époque néfaste jusqu'à présent, en fourniront des preuves incontestables.

CHAPITRE XXII

Culte de saint Firmin en Espagne.

Lætus dies dat gaudia,
Læta plebs dat melodia :
Unde mater Ecclesia
Suis parat cœlestia.

O quam felix confinia,
Felicior familia,
Intra cujus solatia
Est Firmini præsentia.

Hymne des Matines de la fête de saint Firmin, dans un Bréviaire de Pampelune du XIVe siècle.

Le culte de saint Firmin, nous l'avons déjà dit plusieurs fois, n'est pas renfermé dans les limites de la France. La Navarre, qui a été son berceau et qui a reçu ses premiers enseignements apostoliques, tient à honneur de le vénérer comme une de ses gloires, et, comme la très-fidèle Picardie, la catholique Espagne célèbre chaque année la fête du grand Évêque d'Amiens. Nous pouvons même dire que notre Saint est plus populaire en Espagne qu'en France; car, tandis qu'en France un certain nombre de diocèses seulement vénèrent sa mé-

moire, par un culte particulier, l'Espagne toute entière la solennise; et, chaque année, de Gibraltar à Bilbao, et de Compostelle à Barcelone, le jour de saint Firmin, son nom retentit sur tous les autels du Royaume Catholique. Mais par dessus tout, la Navarre, sa patrie, qui l'honore comme son Patron, lui rend un culte qui égale, s'il ne le surpasse, celui que lui offre le diocèse d'Amiens. A part quelques lignes, presque toujours les mêmes, les renseignements donnés par les historiens picards, sur le culte de saint Firmin en Espagne, sont à peu près nuls. Heureusement, nous devons à la bienveillance de Mgr Andriani, évêque de Pampelune, de précieux détails sur cet important sujet ; en y joignant de nombreux extraits du Commentaire sur saint Firmin, publié par le P. Stilting, dans la collection des Bollandistes, nous espérons pouvoir donner, dans ce chapitre, un travail tant soit peu complet sur le culte de notre Saint dans son pays natal.

« Il a toujours été un objet très-spécial de la dévotion de « Pampelune et de toute la Navarre, dit M. Obanos, et « nous savons par le témoignage de S. Braule, prélat de Sar- « ragosse, et par les écrits du commencement du VIIe siècle, « qu'en ce temps-là et avant la mémoire de notre saint pa- « tron Firmin était célèbre parmi les Basques. Depuis lors « son culte a toujours été florissant à cause des bienfaits « singuliers, reçus à Pampelune et en Navarre par sa puis- « sante intercession[1]. »

Les désastres causés en Espagne par l'invasion des Maures empêchent de trouver aucun renseignement positif sur le culte de saint Firmin, à Pampelune, avant le XIIe siècle. Nous avons déjà parlé des reliques, obtenues de Thibault d'Heilly, évêque d'Amiens, par l'évêque de Pampelune,

[1] Renseignements de Mgr l'Évêque de Pampelune.

solennelle [1]. Cette fête avait lieu alors, le 10 octobre, jour auquel le diocèse d'Amiens célébrait l'Entrée du Saint dans sa ville épiscopale. Et le 19 juillet 1466, sous l'évêque de Pampelune, Nicolas, un nouveau Statut du synode prescrivit pour tout le diocèse, la célébration de cette Octave, établie en 1300, pour la cathédrale seule, et qui insensiblement s'était étendue dans le diocèse. Il était ainsi conçu : « Bien « que les fêtes de l'Epiphanie et de l'Ascension de Notre-Seigneur, de la Nativité de la glorieuse vierge Marie, et du « bienheureux Firmin, Évêque et Martyr, soient célébrées « depuis longtemps dans notre diocèse, en quatre chapes avec « octaves solennelles ; cependant, comme on ne trouve pas « dans les anciennes constitutions que cela ait été ordonné ni « établi, c'est pourquoi nous avons statué qu'on continue « dorénavant à les célébrer ainsi solennellement avec octaves, ainsi qu'on en a l'habitude, et comme cela est contenu dans les Bréviaires [2]. »

La fête de notre Saint fut célébrée, chaque année, dans le diocèse de Pampelune, le 10 octobre, jusqu'en 1590 ; en cette année l'évêque Bernard de Sandoval ordonna, dans un Synode, qu'elle serait désormais le 7 juillet. Cette ordonnance fut rendue, dit le Prélat, sur la prière des habitants la ville épiscopale, parce que ce nouveau jour leur était plus commode. Mais, comme le fait observer le docte Lubian, qui les Bollandistes doivent leurs renseignements sur le

[1] Item festum S. Firmini, quod ab [illegible] fuit constitutum, colatur et fiat [illegible] octavis solemnibus. — *Boll.*, p 47.

[2] Item, licet festivitates Epiphaniæ et Ascensionis Domini et Nativitatis gloriosæ Virginis Mariæ et B. Firmini Episcopi et Martyris in nostra Diœcesi in quatuor cappis cum octavis solemnibus a longo tempore celebrentur, tamen quia in constitutionibus antiquis non reperitur id fuisse ordinatum nec statutum, idcirco statuimus quod de cætero etiam sic celebrentur solemniter cum octavis, prout est consuetum et in Breviariis continetur. — *Bolland.*, p. 47.

culte de saint Firmin, en Espagne, cette époque ne leur parut plus commode, qu'à cause de la grande multitude de personnes qui sont attirées chaque année à Pampelune, au commencement du mois de juillet, par les jeux et les célèbres combats de taureaux [1]. C'est pourquoi, dit-il, il serait plus juste de reporter la fête au jour même du martyre du Saint, et de séparer entièrement le sacré du profane. Il ajoute cependant que ce changement de jour a eu pour résultat d'augmenter le culte de saint Firmin en multipliant ses fêtes, comme nous le verrons plus loin.

C'est ici le lieu de donner quelques détails sur l'office de notre Saint, dans les anciens Bréviaires de Pampelune, que nous extrayons du Commentaire du P. Stilting.

Presque tout l'office de saint Firmin, dans ces vieux Bréviaires, était propre et, pour la plus grande partie, extrait assez fidèlement de ses Actes avec de fréquentes invocations [2]; probablement dans le genre de celui que nous trouvons dans les anciens Bréviaires d'Amiens.

Le premier et le plus ancien de ces Bréviaires manuscrits, élégamment écrit sur parchemin, portait à la fin la mention suivante : *Iste liber fuit perfectus anno domini* MCCCXXXII, IV *kalend. decembris*. Il paraît cependant, dit le P. Stilting, avoir été composé en 1331, car on trouve au commencement, la table paschale de cette année [3]. On voit par ce Bréviaire, que les Actes du Saint étaient alors connus à Pampelune, tels que les publient nos auteurs, et nous-même ; la première leçon a le même commencement : *Temporibus priscis*. En outre, ajoutent les Bollandistes, on ne voit dans ce Bréviaire rien qui indique que saint Firmin ait été évêque de Pampelune. Ils en citent l'oraison, que nous reproduisons :

[1] Celebrioribus taurorum agitationibus et nundinis. — *Boll.*, p. 47.

[2] *Bolland.*, p. 47.

[3] *Ibid.*

« Deus, qui es omnium sanctorum tuorum splendor mirabilis, quique hodiernam diem B. Firmini martyris atque pontificis sanguine consecrasti ; da Ecclesiæ tuæ de ejus semper natalicio lætari, ut apud misericordiam tuam et exemplis ejus protegamur et meritis, per[1] »

La ressemblance de cette oraison avec celle de tous les vieux Bréviaires d'Amiens, l'indication de la première leçon, et les autres renseignements que nous trouvons dans les Bollandistes, nous portent à croire qu'il y avait une grande similitude entre cet ancien office espagnol, et les offices de notre Saint, des Bréviaires d'Amiens antérieurs au XVIIe siècle.

Notons encore que la fête du Saint est marquée dans tous ces Bréviaires de Pampelune, au 10 octobre.

Le second est d'une date incertaine, mais qu'on peut fixer entre 1549 et 1554. On y a ajouté deux hymnes propres, quand dans le Bréviaire de 1532, elles sont du Commun d'un Martyr ; nos auteurs citent seulement celle des matines, que nous reproduisons :

Lætus dies dat gaudia,
Læta plebs dat melodia :
Unde mater Ecclesia
Suis parat cœlestia.

O quam felix confinia,
Felicior familia,
Intra cujus solatia
Est Firmini præsentia.

Veneramur hunc laudibus,
Flagitemus hunc fletibus ;
Ut à nostris excessibus
Ejus muniamur precibus.

Patri sit pax ingenito,
Sit virtus ejus genito,
Laus amborum paraclito
Regnanti more debito. Amen[2].

Dans le troisième Bréviaire, qui remonte à l'année 1583, les leçons des matines sont un peu plus étendues que celles

[1] *Bolland.*, p. 47.
[2] *Ibid.*

des précédents; bien qu'également tirées des Actes du Saint, on y trouve, à sexte, la nouvelle oraison suivante :

« Deus qui in diversas nationes populis præclarum veræ fidei constituisti doctorem Beatum Firminum martyrem tuum atque pontificem, concede, quæsumus, ut, qui ejus hodie solemnia celebramus, præsentis prosperitatis gaudium et futuræ benedictionis gloriam consequamur. »

On trouvait un office semblable, dans un Bréviaire de Pampelune de 1440 [1].

Les Bollandistes eurent aussi communication d'une messe de saint Firmin, extraite d'un Missel de Pampelune, manuscrit, de la seconde moitié du XV[e] siècle. Cette messe, disent-ils, renferme quelques passages propres au Saint, mais qui cependant peuvent, pour la plupart, être appliqués à d'autres martyrs docteurs [2].

Tous ces Bréviaires furent supprimés au XVI[e] siècle, quand le diocèse de Pampelune reçut la liturgie Romaine, en exécution de la bulle de saint Pie V. On composa alors de nouvelles leçons pour le second nocturne des matines de la fête de saint Firmin et elles furent approuvées en 1587, par le pape Sixte-Quint [3].

En 1657, le pape Alexandre VII, pour terminer une longue dissension, dont nous parlerons tout-à-l'heure, proclama saint Firmin et saint François-Xavier, patrons égaux du royaume de Navarre. La liturgie prescrivant de faire chaque jour mémoire du patron principal, aux vêpres et aux laudes, à moins que le degré de l'office ne s'y oppose ; la sacrée Congrégation des Rites approuva, le 18 novembre 1657, les antiennes et oraisons propres, qui lui avaient été présentées à cet effet, et

[1] *Bolland.*, p. 47.

[2] Missa illa habet aliqua S. Firmino propria, quæ tamen pleraque de aliis etiam martyribus doctoribus dici possunt. — *Bolland.*, p. 47.

[3] *Bolland.*, p. 48.

le titre de Commémoration du Martyre. Cette fête fut élevée au rit semi-double, le 25 juin 1735, et enfin, le 3 septembre 1746, le pape Benoit XIV l'éleva au rit double et l'étendit à toute la Navarre, ainsi qu'il conste des décrets conservés dans la cathédrale de Pampelune[1].

Jusqu'en 1834, l'ancien royaume de Navarre fut aussi dans l'usage de célébrer annuellement une autre fête avec messe solennelle, en l'honneur des reliques de saint Firmin, le dimanche qui suivait le 13 janvier[2].

Nous renvoyons au chapitre XXVI les détails de la célébration actuelle de la fête de notre Saint à Pampelune, le 7 juillet de chaque année, et de la procession solennelle qui y a lieu ce jour-là. Nous donnons seulement ici un extrait des Bollandistes, qui y a rapport :

« Cette procession, qui avait plutôt la forme d'une station, eut lieu pendant tout le XVI[e] siècle, puisqu'elle est citée, en changeant seulement le jour et le mois, dans des règles de chœur imprimées en 1598. Mais, l'année suivante, la peste ayant été éteinte dans la ville de Pampelune par l'in-

[1] *Bolland.*, p. 50.

[2] Renseignements de Mgr l'Évêque de Pampelune. — Les Bollandistes nous donnent les détails suivants sur cette fête qui avait lieu « aux ides de janvier, si ce jour était un dimanche, sinon le second dimanche après l'Épiphanie. Cette solennité dite *des Reliques de saint Firmin* serait plus exactement appelée la fête de l'Invention de son saint corps. On pourrait la regarder plutot comme la fête de tout le Royaume de Navarre que comme celle de la ville de Pampelune. En effet, quand les États du Royaume sont assemblés (*dum regni comitia habentur generalia*) ils y assistent en corps ; quand ils ne sont point réunis, les députés aux affaires du royaume (*deputati ad negotia regni*) y assistent à leur place. Ils se rendent solennellement à l'église S. Laurent, assistent aux vêpres et le lendemain vont encore à la messe et au sermon. Cette fête ne s'étend pas au-delà des vêpres et de la messe votive, célébrée dans l'église de S. Laurent, *pro re gravi*, puisqu'il n'est autorisé aucun office du jour de l'Invention de saint Firmin, comme dans l'Église d'Amiens » *Bolland.*, p. 49.

pitre d'Amiens à se joindre à lui pour défendre la cause de celui qu'ils regardaient avec raison comme leur père commun, la lettre des chanoines Espagnols était datée du 13 février 1651 [1], il paraîtrait que les chanoines d'Amiens acquiscèrent à leur désir, malheureusement nous n'avons trouvé aucun renseignement à ce sujet dans les archives du département de la Somme, et nous sommes forcé de reproduire seulement l'indication que nous avons trouvée dans quelques historiens [2].

Soumise à la Sacrée Congrégation des Rites et ensuite à l'Auditoire de la Rote, la cause resta au même point, sans solution, car on jugea que les preuves avancées par les deux parties ne pouvaient en favoriser aucune; on les trouva même insuffisantes en plusieurs points [3].

Cependant la controverse durait depuis des années et prenait des proportions scandaleuses. Le pape Alexandre VII, voulant y mettre fin, publia, en 1657, un Bref ordonnant que saint Firmin et saint Francois-Xavier soient désormais, par précepte de l'Église, honorés, chaque année, comme Patrons également principaux du Royaume de Navarre. Voici la traduction de cet important document :

« ALEXANDRE VII PAPE.

« *Pour qu'il en soit toujours mémoire.*

« La charge sacrée de l'Autorité Apostolique qui Nous a été imposée par l'abondance de la divine bonté, et nullement en considération de Nos mérites, Nous impose le devoir de travailler avec

[1] De Court, t. Ier, l. 2, c. 1.

[2] De Court, *l. c.* — Daire, *Hist. d'Amiens*, t. II, p. 5. — *Gallia Christiana*, t. X, col. 1151.

[3] Delata fuit controversia ad Sacrorum Rituum Congregationem, deinde ad Rotæ auditorium, eademque in medio remansit, cum judicatum fuerit probationes hinc et inde allatas neutri partium suffragari, immo in pluribus deficere. — Bened. pp. XIV. *De Canonizatione Sanctorum*, ap. *Boll.*, p. 49.

zèle et selon la mesure du secours qui Nous est accordé d'En-Haut, à accroître sur la terre la dévotion aux Saints du Seigneur, la tranquillité des fidèles chrétiens, et la concorde entre les esprits.

« C'est pourquoi, afin d'apaiser de graves et scandaleuses discussions, excitées depuis longtemps déjà dans le royaume de Navarre, au grand détriment du repos public et du salut des âmes, au sujet du patronat des saints Firmin, martyr, et François-Xavier, confesseur; dans Notre paternelle charité Nous Nous sommes occupés de cette affaire avec grand soin, et considérant en outre que la Congrégation de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Église Romaine préposés aux Rites sacrés, ainsi que Nos bien-aimés Fils Nos chapelains et les auditeurs des causes du Palais Apostolique, après avoir mûrement et à plusieurs reprises examiné l'affaire et l'avoir soumise à une discussion sévère, ont reconnu que les preuves apportées des deux côtés n'avaient une valeur suffisante pour aucune des parties, mais bien plus qu'elles manquaient de fondements en plusieurs points, et ont renvoyé la cause indécise et exposée, au grand dommage des parties, et avec grave inconvénient, à n'être jamais terminée ou à ne l'être que tardivement et très-difficilement.

« De Notre propre mouvement et sans céder aux instances de qui que ce soit, mais de Notre science certaine, et de Notre mûre délibération, en vertu de la plénitude de la puissance Apostolique, et par une grâce spéciale, pour les causes précitées, et pour d'autres de Nous seuls connues, qui ont déterminé Notre Volonté, Nous enjoignons au Clergé séculier et régulier; ainsi qu'aux Universités et au peuple de Pampelune et de tout le Royaume de Navarre, de célébrer, chaque année, par précepte de l'Église, les fêtes desdits Saints Firmin martyr, et François-Xavier confesseur, comme celles de Patrons également principaux dudit Royaume, de célébrer à l'avenir leurs Messes, et de réciter leurs Offices avec Octaves également et respectivement.

. . . .

« Donné à Rome à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 14 avril 1657. L'an onzième de Notre Pontificat [1]. »

[1] *Bullarum privilegiorum ac diplomatum Romanorum Pontificum Amplissima collectio, ab anno 1655 usque ad annum* 1659, p. 175. — V. le texte latin de ce Bref, à l'Appendice, n° IX.

la couleur change, selon les fêtes, ce qui lui donne au premier abord l'aspect d'une statue en pied.

« Dans la cathédrale de Pampelune, dit encore M. Obanos, « près de la sacristie des chanoines, il y a un beau retable, « où l'effigie de saint Firmin est majestueusement placée. Le « centre de la façade de cette église est un portique grandiose « d'ordre corinthien, diptère de trois entrecolonnes, couronné « d'un simple fronton, dont le centre est orné d'un écusson, « ayant à ses extrémités quatre piédestaux destinés à recevoir « les statues des saints Firmin, Saturnin, François-Xavier « et Honnêt, qui cependant n'ont pas encore été placées. »

« Il y a encore au Nord de la ville (de Pampelune) une ba« silique nommée Saint-Firmin d'*Aldapa*, ce qui veut dire en « basque *Côte;* car elle est réellement placée sur une petite « plaine, qui a une grande descente au Sud et à l'Ouest. Dédiée « à saint Firmin, elle a un chapelain chargé d'en avoir soin « et le principal culte qu'on lui rend a lieu le 25 septembre, « jour de son glorieux martyre. D'après les archéologues c'est « un ouvrage de grande antiquité : on ignore son origine pri« mitive et l'objet spécial de son établissement. A la maison de « ville il y a aussi une chapelle érigée en l'honneur du Saint, « dans laquelle on voit un tableau d'un mérite singulier [1]. »

Plusieurs parcelles des Reliques de notre Saint sont à diverses reprises venues de sa patrie d'adoption enrichir quelques églises de sa terre natale. Déjà nous avons en plusieurs endroits mentionné la plupart de ces pieux envois, et il ne nous reste plus ici qu'à grouper en un seul faisceau les indications que nous avons recueillies sur les reliques de saint Firmin en Espagne.

Lorsque nous avons demandé des renseignements pour notre travail au R. P. supérieur de Loyola, à la question :

[1] Renseignements de Mgr l'Evêque de Pampelune.

Conserve-t-on des reliques de saint Firmin dans la ville de Pampelune? le docte Jésuite nous répondit : « On peut voir la description des reliques que la ville de Pampelune possède dans le commentaire précité § 10, n° 98 et seq. » (celui des Bollandistes, page 46 et suivantes). Nous apprenions ainsi que toutes les reliques indiquées par le P. Stilting étaient encore conservées dans la capitale de la Navarre. Depuis, nous avons trouvé à ce sujet dans le travail de M. Esteban Obanos des détails intéressants, et nous ne pouvons mieux faire que de continuer à le copier.

« Le déjà nommé évêque de Pampelune, Mgr Pierre Paris, « en 1185 ou 1186, au retour de son second voyage de Rome, « conféra avec Mgr d'Amiens, son ami, et en obtint une partie « de la tête du saint martyr Firmin, laquelle fut placée à la « poitrine de l'effigie qui est dans la paroisse de Saint-Lau- « rent, avec une inscription qui dit: *Hic sunt reliquiæ de* « *Capite sancti Firmini.* » — Cette relique, lisons nous dans les Bollandistes, consiste en une partie du crâne ayant environ deux doigts de longueur et de largeur [1]. — « On vénère « dans sa chapelle une autre partie de la tête du Saint qui « fut due à la dévotion de Mme Béatrix de Viamonte y Na- « varra, fondatrice des Carmélites déchaussées de Pampe- « lune. Cette illustre dame la sollicita par la médiation de « son cousin M. François d'Alava, ambassadeur d'Espagne à « Paris; et celui-ci l'ayant obtenue le 8 avril 1569 [2], du car- « dinal Antoine (de Créquy), évêque d'Amiens, il la lui remit « avec des lettres authentiques, lesquelles reconnues par Mgr « Diégo Ramirez, évêque de Pampelune, la sainte relique fut « reçue et portée en procession solennelle à Saint-Laurent, « le 12 avril 1572. » — C'est, dit encore Lubian, une portion considérable de la tête avec l'œil gauche [3].

[1] *Bolland.*, p. 46.

[2] De Court, tome Ier, liv. 2, cap. 33, et plus haut, chapitre XXI.

[3] *Bolland.*, p. 48.

Quelques autres fragments des reliques de notre Saint sont encore conservées dans sa statue à l'église Saint-Laurent de Pampelune : l'un qui appartenait à un fameux docteur nommé Martin Azpilqueta avait, dit-on, été donné à cet homme célèbre par le Roi de France, et est venu en la possession de l'Évêque de Pampelune en l'an 1595. L'autre, qui est encore une parcelle du chef, fut donné par l'évêque et le Chapitre d'Amiens à un capitaine navarrais, nommé de Olague, en remerciment des soins et du respect qu'il avait eus pour la garde de la cathédrale d'Amiens, lors de la prise de cette ville par les Espagnols [1]. Cette relique fut donnée par cet officier au peuple de Pampelune, la même année 1597 [2].

« Il y a aussi dans le reliquaire de la cathédrale, continue « M. Obanos, une troisième relique de la tête de saint Fir- « min [3]. Pareillement dans la basilique de Saint-Firmin d'Al- « dapa, on en voit une quatrième et une autre plus petite en « la chapelle de la maison consistoriale ; mais ces deux der- « nières reliques, aussi bien que celle que possède une cer- « taine confrérie de cette ville (de Pampelune), ont été tirées « desdits reliquaires de Saint-Firmin [4]. »

Il y a à Madrid, lisons-nous encore dans les Bollandistes

[1] Ob meritum custodiæ et reverentiæ suæ matricis ecclesiæ in ingressu militiæ Hispaniæ tempore bellorum civilium. — *Bolland.*, p. 48.

[2] *Ibid.*

[3] C'est peut-être, de ce reliquaire que parle Lubian, quand il dit : « Il en existe d'autres parties (des reliques de saint Firmin) dans un reliquaire d'argent, fermé par des clous pour qu'on ne puisse pas l'ouvrir, renfermé dans une autre châsse de même métal magnifiquement travaillée, sur le pied de laquelle on lit *Reliquiæ de Capite sancti Firmini Episcopi et Martyris.* Il ajoute que ce reliquaire paraît d'une grande antiquité et qu'on voit écrit sur la partie supérieure du premier, en caractères du XIIe siècle : *De Capite Sancti Firmini.* Personne, dit-il, n'a essayé de voir quelle est la parcelle qui y est renfermée. Cette châsse, dit-il encore, est portée processionnellement par un diacre dans la cathédrale, aux fêtes de première classe. — *Bolland.*, p. 46.

[4] Renseignements de Mgr l'Évêque de Pampelune.

une noble et nombreuse Congrégation, parmi les membres de laquelle les Rois Catholiques sont comptés, qui honore saint Firmin d'un culte très solennel le 7 juillet et le 25 septembre de chaque année. On n'admet dans cette Congrégation que des Navarrais et des personnes tenant leur origine de ce Royaume. Dernièrement, dit le P. Stilting[1], elle a fait construire une église sous le vocable du Saint dont on y transporta une image, qui était depuis longtemps vénérée dans l'église des Pères de la Trinité. Une Congrégation semblable fut établie à Sarragosse en 1752.

En outre, le savant Lubian a trouvé dans un ancien et précieux petit livre de prières qu'on pense avoir appartenu à sainte Élisabeth, reine de Portugal, et qui est conservé dans le trésor de l'église Notre-Dame-del-Pilar, à Sarragosse, des litanies des Saints dans lesquelles saint Firmin est invoqué parmi les Martyrs, ainsi que S. Saturnin. Il fait observer, cependant, qu'il ne trouve pas le nom de saint Firmin dans les litanies du Missel de Sarragosse de 1552, quoiqu'il y trouve saint Saturnin.

François de La Noue, dans sa *Chronique des Minimes*, année 1561, p. 257, mentionne le chef d'un saint Firmin. *Episcopi Pompeiopolitani*, possédé par le couvent des Minimes de Madrid, dit *la Vettoria*. Jean Tamayo, dans son Martyrologe espagnol, entend par là le chef de notre Saint et les Bollandistes, dans leur savante dissertation, démontrent que ce ne peut être le chef de saint Firmin d'Amiens[2]. Les PP. Martin et Giry, dans leurs *Vies des Saints*, au 25 de septembre, nous apprennent que cette relique était le chef de saint Firmin évêque de Pompejople, qui est une ville d'Orient (*Pompejopolitani Episcopi*)[3].

[1] *Bolland.*, p, 49.
[2] *Bolland.*, p. 49.
[3] *Vie des SS. des PP. Martin et Giry*, t. II, col. 1060.

CHAPITRE XXIII

Histoire du Culte & des Reliques de saint Firmin, depuis la Révolution jusqu'à nos jours.

> In memoria æterna erit justus : ab auditione mala non timebit.
>
> *Psalm.* CXI, v. 6.

La grande et fatale révolution française qui détruisit tant de choses, ne put faire disparaître le culte de saint Firmin. L'amour et la dévotion envers notre grand Apôtre, qui étaient parvenus d'âge en âge jusqu'à nos aïeux, ne devaient pas s'effacer du cœur de leurs enfants. La révolution fit bien tomber deux des églises dédiées à saint Firmin ; elle jeta au creuset la châsse et les autres précieux reliquaires qui renfermaient ses ossements, mais sa fureur n'alla pas plus loin. Quelque temps de trouble et d'erreur ne pouvait détruire une dévotion de seize siècles, et, après les années de malheur, le culte du grand Évêque d'Amiens resta aussi fervent et aussi populaire que jamais.

Toutefois, il subit à cette époque, quant à la célébration de sa fête, un changement qui doit être signalé.

Le 1er décembre 1802, Mgr Jean-Chrysostôme Villaret, évêque d'Amiens, Beauvais et Noyon, annonça au Clergé et aux fidèles de son immense diocèse, que : « Son Éminence

précédents [1], elles témoignent encore que la dévotion à saint Firmin n'a pas disparu d'un peuple qui l'a toujours aimé comme son bienfaiteur. En 1840, la Confrérie érigée au XVI[e] siècle, sous le patronage de saint Firmin, dans la paroisse de Sommesnil, au diocèse de Rouen, reprenait une nouvelle vie; elle compte maintenant de nombreux associés [2].

La révolution avait fait disparaître deux églises dédiées à saint Firmin dans l'enceinte de la ville d'Amiens; environ quarante ans plus tard une nouvelle fut construite pour servir de paroisse à l'un des plus populeux faubourgs de la cité, *le faubourg de Hem*, dont la population n'est pas inférieure à deux mille deux cents âmes, et le jour de saint Firmin, 25 septembre 1843, Mgr Mioland, évêque d'Amiens, la plaça sous l'invocation du premier de ses prédécesseurs [3], dont il imita en ce jour la charité en remettant au nouveau curé une somme de 500 francs pour les pauvres.

Avant la consécration de cet édifice, M. l'abbé Devillers curé-doyen de Saint-Jacques d'Amiens, de la paroisse duquel dépendait le territoire de la nouvelle église, adressa à Mgr Mioland le discours suivant :

« Monseigneur,

« Hier, toutes les églises de votre diocèse célébraient avec « vous les travaux et la gloire de son premier apôtre [4], et « aujourd'hui vous venez lui dédier un sanctuaire nouveau. « Il avait disparu de cette cité, à l'époque de nos malheurs ; « il manquait, ce sanctuaire, dans votre ville épiscopale, sur

[1] Elles s'élevaient en 1834 à environ 80 fr. par an. — M Canel, *Essai historique et archéologique sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, t. II.

[2] V. à l'Appendice n° IX les statuts de cette confrérie tels que nous les a adressés M. le curé de Sommesnil.

[3] V. *La Gazette de Picardie* du 27 septembre 1843.

[4] La fête avait été solennisée cette année par anticipation le dimanche 24 septembre.

« cette terre arrosée, il y a quinze siècles, du sang de Fir-
« min.... Mais le pontife qui nous retrace ses vertus, affer-
« mit un terrain fangeux, il y élève un temple.

« Oui, Monseigneur, nous devons le proclamer, c'est votre « œuvre que vous allez bénir, au milieu de toutes les béné- « dictions que fait monter vers vous cette population recon- « naissante. Elle fut, pour ainsi dire, le premier objet de « votre sollicitude paternelle, et elle le sait. Non, elle n'ou- « bliera jamais qu'elle recueille en ce moment les prémices « de votre pieuse munificence. Aussi, Monseigneur, la vue « de cette église qui s'ouvre par vos mains, en l'honneur du « grand apôtre de nos contrées, de Firmin-le-Martyr, cette « vue, dis-je, a réveillé l'indifférence, ranimé la foi, embrasé « le zèle parmi nous. Déjà le bien se fait pressentir, il s'opère « et prépare ainsi à l'intelligente administration de cette flo- « rissante cité, comme à votre dévouement au salut des âmes, « sa plus chère et plus douce récompense [1]. »

Plusieurs des monuments élevés à la gloire de notre Saint avaient été mutilés par les hordes révolutionnaires, notre siècle les vit habilement restaurer : telle fut l'histoire de saint Firmin à la clôture du chœur de Notre-Dame d'Amiens. D'autres églises et chapelles dédiées à saint Firmin, dans divers pays, ont aussi été heureusement restaurées et reparaissent maintenant belles d'une nouvelle splendeur.

Les reliques de notre Saint retirées de la châsse par le maire d'Amiens Lécouvé, en 1793, puis conservées par M. l'abbé Lejeune, curé constitutionnel de la cathédrale, furent, en 1802, rendues à l'église qui les considérait comme un de ses plus précieux trésors, par cet ecclésiastique devenu chanoine après avoir rétracté le serment. Ce ne fut qu'en 1816, qu'elles furent déposées dans une châsse, comme

[1] *Gazette de Picardie* du 4 octobre 1843.

nous le voyons par le procès-verbal suivant, extrait du Registre aux délibérations du Chapitre d'Amiens, de 1802 à 1851[1]:

« Cejourd'huy samedi 10 août 1816, après les vêpres du « chœur, M. Cottu vic. gén[l]. en vertu de la Commission à « lui adressée par Monseigneur l'Evêque[2] et de lui acceptée « avec respect, accompagné de M[rs] Rose, Voclin, Vergez, « Lejeune, Gorin et Decoisy, tous six chanoines titulaires, « de plusieurs chanoines honoraires et, en présence du peuple « assemblé au son du Bourdon, a procédé à l'ouverture de « plusieurs Boëttes scellées et cachetées, contenant les Re- « liques suivantes.

« Savoir :

« Les Reliques de saint Firmin le Martir. au nombre de « neuf ossements retirés de la chasse en 1793 par M. Lécouvé « alors Maire d'Amiens.

. . . .

« Toutes ces Reliques, après avoir été vües, examinées et « trouvées conformes à leurs authentiques par M. Lemerchier « docteur en médecine soussigné, qui avoit été invité *ad hoc*, « en presence de M[rs] Cottu vic. gen[l] et Lejeune chan[e] et de « M. Froment ancien magistrat et marguillier d'honneur de « Notre Dame aussi soussigné, ont été respectueusement « déposées avec leurs authentiques par mondit S[r] Cottu, vic. « gén[l]. assisté dudit S[r] Lejeune chan[e]. et secrétaire du Cha- « pître dans la grande chasse en Bois doré, placée derrière le « Maitre Autel et sous la suspense, dont le couvert aussi en « bois doré, posé à rénure et à languette, a été fixé sur ladite « chasse par un ruban blanc passé dans des anneaux aux « deux bouts dudit couvert, et scellé sur la chasse, d'un côté

[1] Nous devons ce document à l'obligeance de M. l'abbé Clabault, doyen du Chapitre.

[2] Jean François de Demandolx.

« du sceau de Mgneur l'Evêque et de l'autre du sceau du « Chapître. »

« De tout quoi a été définitivement clos et arrêté le pré- « sent procès-verbal le 7 novembre mil huit cent seize. » (Signé) Lemerchier d. m. Froment, ancien Me. Cottu, vic. gen. pres. Lejeune chanr. et secrét.

Cette châsse, qui contenait en outre des reliques des saints Firmin-le-Confesseur; Donice, chanoine d'Amiens; de sainte Ulphe, vierge; des saints Rieul, évêque de Senlis; Vaast, évêque d'Arras; Éloi, évêque de Noyon; Lucien, évêque de Beauvais; Honoré, évêque d'Amiens; Acheul, martyr; etc., fut depuis lors portée en procession, le jour de l'Ascension; elle fut exposée à la vénération des fidèles aux jours des fêtes de saint Firmin-le-Martyr, de saint Honoré, etc., et à l'époque de plusieurs calamités.

Les reliques y restèrent déposées sans qu'on y touchât jusqu'en 1829; cette année, la châsse devant être redorée, il fut nécessaire d'en retirer les reliques. Cette opération et celle de la réposition des saints ossements dans le reliquaire sont constatés par le procès-verbal suivant, qui se trouve dans le Registre du Chapitre.

« PROCES-VERBAL DE LA CHASSE DE SAINT FIRMIN.

« Une châsse de trois pieds de longueur sur deux pieds un « pouce de hauteur et un pied trois pouces de largeur en « bois doré, surmontée d'un petit dôme couronné par une « croix aussi dorée; laquelle châsse était placée derrière le « Maitre-Autel de la Cathédrale a été déplacée pour être res- « taurée et redorée par les soins de M. l'abbé Duminy, cha- « noine et vicaire général.

« Ladite châsse a été ouverte en présence de M. l'abbé « Dupuis, vicaire général, président du Chapitre, qui en a

« examiné et brisé les sceaux. Elle a été reconnue ainsi que « les reliques qui y sont renfermées, parfaitement conforme « à la description qui en est faite dans le Procès-verbal en « date du 10 août 1816, consigné parmi les procès-ver- « baux des délibérations du Chapitre. Ladite reconnaissance « a été faite par Mgr l'Évêque [1] en présence de MM. Dupuis, « Duminy, Pedot et Correur, chanoines.

« Les susdites reliques ont été conservées avec respect dans « la chapelle de Mgr l'Évêque, en attendant qu'elles pussent « être replacées dans la châsse restaurée.

« Le 26 mai 1829, elles ont été encore reconnues en pré- « sence de Mgr l'Évêque, de MM. D'Auzers, évêque nommé « de Nevers, ancien vic. génal. Dupuis et Affre, vicaires gé- « néraux, de MM. Gorin, Duminy, Pedot, Bertin, Clabault, « chanoines, et de M. Lucas chane. hr.

« Et ont été déposées dans la châsse susdite. Le couvercle « en a été fixé avec un ruban de soie, de couleur cramoisie « passé dans les anneaux qui sont aux deux bouts dudit cou- « vercle et scellé d'un côté du sceau de Mgr et de l'autre du « sceau du Chapitre.

« De quoi a été dressé le présent Procès-verbal, le 26 « mai 1829. »

(Signé) † J. P. Évêque d'Amiens. Dauzers, év. nommé de Nevers. Duminy. Dupuis, vic. gén. Affre, vic. gén. Gorin, chanoine. Bertin. Clabault. Pedot. L. F. Lucas. »

Le Registre aux délibérations du Chapitre d'Amiens nous fournit aussi d'autres renseignements sur des reliques de saint Firmin encore conservées dans le Trésor de la Basilique. Nous citons textuellement :

« Le sept juin 1816, après les vêpres du chœur, MM. sur « l'invitation de M. Cottu vic. génl., se sont rendus à la

[1] Jean-Pierre de Gallien de Chabons.

« sacristie où étant arrivés, ledit sieur Cottu leur présenta « une Boëte de forme quarrée et proprement ornée. Cette « Boëte contient quatre reliquaires d'argent qui ont été con-« servés pendant la révolution, et qui depuis le rétablisse-« ment de la religion ont été déposés au secretariat de l'Evê-« ché. Il est notoire que le Célébrant et ses assistans les por-« toient anciennement à la procession. Pour rétablir cet « usage on y a mis des reliques à la place de celles qui ont « été soustraites.

. . . .

« 2° Une autre croix plus petite et d'argent dans laquelle « on a inséré des parcelles d'ossements de saint Firmin Mar-« tyr et premier Evêque d'Amiens, extraites d'un Reliquaire « très ancien, aussi déposé au secretariat.

. . . .

« Cette Boëte et les Reliquaires ont été confiés au soin du « sacristain du Chapître, et l'intention de MM. est que « comme le passé, ces Reliques soient portées aux processions « savoir, la croix de vermeil par le Célébrant, la tourelle « d'argent émaillée, par le Diacre ; l'autre tourelle en forme « de clocher, par le Sous-diacre, et enfin l'autre croix plus « petite et d'argent [1], par le président du chœur qui alors re-« presente le Chapître. »

Rien de remarquable ne survint depuis cette époque pour les reliques de notre Saint jusqu'en 1851, où elles quittèrent leur modeste reliquaire de bois doré pour venir reposer dans un plus digne d'elles.

Dans le courant de l'année 1850, une personne inconnue fit remettre à Monseigneur de Salinis, évêque d'Amiens, une châsse d'argent fort remarquable, paraissant du treizième siècle et, dont elle lui fit hommage. Le pieux Prélat résolut d'y

[1] C'est celle qui renferme des reliques de saint Firmin.

à prier avec ferveur, pour que Dieu découvrît le lieu où reposaient les reliques du saint Martyr, qu'un rayon lumineux indiqua tout-à-coup. C'était le successeur de ces deux saints évêques qui nous engageait à prier et à marcher sur leurs traces, pour obtenir la vie éternelle.

« Après son discours, qui dura environ une heure, et vers trois heures et demie, Monseigneur se rendit dans la sacristie pour revêtir ses ornements pontificaux. De là, précédé des trois croix processionnelles, de huit séminaristes en tuniques et de M. le Doyen du Chapitre en chape, Monseigneur accompagné de ses vicaires généraux, se rendit dans le sanctuaire ou se trouvaient déjà MM. Duval, chanoine secrétaire-général et Goret, chanoine honoraire, pro-secrétaire de l'évêché. Dans le sanctuaire, à peu près au milieu, étaient posées sur deux piédestaux, du côté de l'Épître, la châsse de bois doré renfermant les reliques des Saints, dont nous avons déjà parlé, et du côté de l'Évangile, la nouvelle châsse enveloppée d'un voile de soie blanche, cette dernière était de plus sur un brancard, car on devait la porter en procession. Dans un coin du sanctuaire, près de la balustrade, et à peu près à l'endroit, où, dans la nef latérale, on lit l'épitaphe de l'évêque Pierre Versé, était une table couverte d'un tapis violet, préparée pour la signature du procès-verbal.

« Devant l'autel étaient un fauteuil pour le Prélat et des siéges pour les grands vicaires.

« Dans le chœur étaient : le Chapitre ; un grand nombre de chanoines honoraires ; les curés des paroisses de Notre-Dame, Saint-Remy, Saint-Jacques, Saint-Leu, Saint-Pierre d'Amiens, et leurs vicaires ; les professeurs et les élèves du Séminaire et tous les prêtres de la ville, on en remarquait même des environs d'Amiens ; Messieurs Cornet d'Incourt, commandeur de la légion d'honneur, Jourdain de Thieulloy, Poujol d'Acqueville, Delattre, etc., marguilliers. Messieurs

Lemerchier et Barbier tous deux chevaliers de la Légion d'honneur et docteurs en médecine.

« Quand le clergé fut dans le sanctuaire, où étaient aussi les enfants de chœur, on entonna la prose de saint Firmin *Triumphanti cruore proprio*, Sa Grandeur prit place sur le fauteuil qui lui était destiné, et Messieurs les secrétaires de l'évêché firent apporter devant elle l'ancienne châsse. On en retira les Reliques de saint Firmin-le-Martyr, qui furent baisées par Monseigneur et tous les assistants. Puis déposées, dans un voile de soie rouge, sur un plat d'argent, elles furent montrées au peuple et au clergé par M. le Doyen du Chapitre, accompagné de deux séminaristes qui portaient des cierges. M. l'abbé Clabault montra d'abord les précieux ossements, qui sont d'un brun rougeâtre, aux personnes qui se pressaient le long des grilles du sanctuaire du côté de l'Évangile, descendit dans le chœur, présenta les saintes Reliques à baiser au clergé et alla jusqu'au bas des degrés à l'entrée du chœur qu'il descendit, montra de là les vénérables ossements aux nombreux fidèles qui remplissaient la grande nef, et revint au sanctuaire en montrant les Reliques au côté opposé à celui qu'il avait suivi en venant. La piété des fidèles éclata en ce moment : de toutes parts on s'empressait de faire toucher des chapelets aux Reliques. La vue des saints restes de l'Apôtre qui, il y a tant de siècles, versa son sang pour la Foi en convertissant les peuples de Picardie, encore presque barbares ou jouissant de la barbare civilisation romaine, touchait profondément tous les témoins de ce spectacle attendrissant.

« Après l'ostension des reliques, elles furent déposées dans la nouvelle châsse, qui fut alors découverte par M. le Secrétaire général. Elle est en chêne, recouverte de lames d'argent et se termine en toit sommé d'une petite garniture découpée et de trois pommes de pin dorées. Elle est ornée tout autour

de statues représentant les Apôtres, etc. On mit dans la châsse un papier, contenant sans doute l'authentique des Reliques, et elle fut fermée et scellée.

« Quand les Reliques eurent été déposées dans la châsse, on la replaça sur le brancard, que portèrent quatre séminaristes en tuniques. Monseigneur, après avoir encensé la châsse, entonna le *Te Deum*, et la procession commença. Tous les enfants de chœur, séminaristes et prêtres, tenaient un cierge allumé. La procession se fit tout autour de la cathédrale; il était plus de quatre heures quand elle commença. En tête s'avançaient les suisses et les bedeaux ; les uns avec leurs hallebardes menaçantes et pacifiques, les autres avec leurs longues robes noires et leurs verges de même couleurs, garnies d'argent. Après venaient les trois croix processionnelles, portées par des séminaristes, et suivies par environ quarante enfants de chœur, à la robe rouge couverte d'une aube blanche, dont les fronts purs retraçaient l'innocence. Derrière eux marchaient les jeunes lévites, revêtus de surplis blancs, ils étaient suivis par les prêtres, les vicaires de toutes les paroisses, les aumôniers des couvents, etc., qui précédaient les six chantres en chapes, dont les voies harmonieuses chantaient l'hymne de reconnaissance à l'Éternel; derrière eux marchaient les deux vicaires préchantres avec leurs bâtons dorés. On voyait ensuite les chanoines honoraires et titulaires; ils précédaient immédiatement la châsse, à l'approche de laquelle tous les fronts s'inclinaient, portée et accompagnée par des séminaristes en tuniques, devant laquelle deux autres lévites balançaient continuellement des encensoirs d'or. De chaque côté de la *Fiertre de Monsieur sainct Fremin*, marchaient les curés des paroisses de la ville et le Doyen du Chapitre. Derrière la châsse apparaissaient la crosse, le bougeoir et le livre des Évangiles, portés devant Sa Grandeur Mgr Antoine de Salinis, évêque d'Amiens, 85ᵉ successeur de

saint Firmin, qui, les mains jointes, et dans l'attitude d'un profond recueillement, se faisait remarquer autant par sa dignité que par sa piété.

« Cette procession était excessivement longue. La crosse de Monseigneur se voyait à peine devant la chapelle du Sauveur du monde que les croix étaient déjà arrivées devant celle de Saint-Augustin [1]. Cette double rangée d'étoiles scintillantes offrait de loin un spectacle magique, auquel le son de l'orgue, les chants sacrés et le bruit des cloches qu'on entendait ou plutôt qu'on devinait, donnaient une majesté indéfinissable. La procession dura environ trois quarts d'heure. Quand elle fut rentrée au chœur, on déposa la châsse au milieu du sanctuaire, celle de bois doré ayant été remise à sa place accoutumée derrière le Maître-Autel.

« On entonna le *Lauda Jerusalem*, qui fut suivi de l'*O Salutaris Hostia*. Et après ce cantique d'adoration, Monseigneur termina la cérémonie en donnant à l'assistance la bénédiction solennelle du saint Sacrement [2]. Il était alors cinq heures; la cérémonie avait duré plus de trois heures, mais personne ne l'avait trouvée trop longue et chacun en gardera longtemps le souvenir. »

Nous avons voulu rapporter en entier ce long compte-rendu qui contient l'exacte narration de la dernière cérémonie solennelle que notre siècle ait vue s'accomplir en l'honneur des Reliques de saint Firmin. Une courte description du Reliquaire nous semble maintenant nécessaire.

Cette châsse, un des plus précieux monuments d'orfévrerie chrétienne qui aient survécu aux ravages de la révolution, est d'argent, ornée d'émaux, de ciselures et de pierres diverses.

[1] Aujourd'hui chapelle de Sainte-Theudosie.

[2] « Avant la bénédiction, les prêtres avaient signé le procès-verbal ainsi que les marguillers et les deux médecins. » — *Note du Narrateur*.

Elle remonte à la fin du douzième siècle ou au commencement du treizième ; elle est donc contemporaine de la châsse de saint Firmin que le vandalisme de 1793 fit disparaître et qu'elle est venue remplacer.

Sa forme, comme celle de tous les grands reliquaires de cette époque, est celle d'une maison; c'était aussi celle de l'ancienne châsse. Elle est longue de 0 m. 75 c., et haute de 0 m. 48 c., non compris les pommes qui la surmontent. Y compris les pommes, sa hauteur est de 0 m. 55 c.

La gravure qui accompagne ce chapitre en donne une idée suffisante pour que nous soyons dispensé d'en faire une très longue description.

Quatorze statues garnissent ses quatres faces ; une à chaque extrémité, contre les pignons, et six de chacun des deux côtés.

Les deux pignons et le haut du toit sont ornés d'une crête dorée et découpée à jour, très-délicatement travaillée, haute de 35 millimètres. Le haut du toit est sommé de trois pommes dorées.

Au bas de la châsse, une plinthe fait saillie, elle est ornée d'une guirlande courante émaillée. Une guirlande du même genre règne au-dessus et en dessous des douze statues qui sont sur les côtés. Sur les pignons ces deux guirlandes sont remplacées par des inscriptions en lettres d'or sur fond d'émail bleu.

A l'un des pignons est la statue de Notre-Seigneur assis. Il est vêtu d'une robe à larges manches, dont le bord est orné d'une broderie. Ses pieds sont nus. Il bénit de la main droite; la gauche, qui s'appuyait sur un livre, a disparu. Cette statue, encadrée dans un arc ogive, tréflé, supporté par de petites colonnettes, est haute de 26 centimètres. On lit sous ses pieds, en lettres onciales :

✝ TE. PRECOR. VT. FACIAS. OMNI. ME. CRIMINI. PVDOREM

Au dessus :

✝ UERM̄. SOPHIA. PATRIS. QUE REPLES. LUMINE. MUNDUM

A l'autre extrémité, la statue représente une sainte femme, vêtue en religieuse. De la main droite elle tient un sceptre, et de l'autre, un livre avec un fermoir, ciselé sur le plat. Cette statue est haute de 23 centimètres.

En dessous est écrit :

✝ FERT. OPPUS. AVTOREM. RETINES. CO. PROLE E MVNDVM

Au dessus :

✝ EN PRETER. MOREM. GENITURA. PARIT. GENITOREM.

Les douze statues des deux côtés, sont sous des arcades en plein-cintre, séparées par une colonnette au-dessus de laquelle est un ange à mi-corps, en demi-relief, les aîles étendues.

Ces douze statues assises, hautes de 15 centimètres, représentent sans doute les douze Apôtres; ils ont les pieds nus, la tête nimbée, et tiennent chacun un livre de la main gauche; la plupart sont barbus.

Au dessus de ces statues, immédiatement au-dessous du toit, et sur les pignons, au-dessus de l'inscription du haut, sous la crête, règne une bande très-ornée, divisée en carrés longs alternativement émaillés de plusieurs couleurs et dorés, garnis de divers ornements, ornés de pierres.

Le toit du reliquaire est partagé de chaque côté en trois tableaux, séparés par deux bandes semblables à celles dont nous venons de parler. Ces six tableaux en creux sont ornés chacun de deux personnages en demi-relief, assis, nimbés, et partout les mêmes. L'un de ces personnages porte un nimbe

double et orné ; il représente, croyons-nous, Notre-Seigneur, l'autre n'a qu'un seul cercle autour de la tête.

En résumé, si la châsse dans laquelle reposent actuellement les restes de l'Apôtre de la Picardie, est peut-être moins belle et moins riche que celle où ils étaient renfermés autrefois, sa valeur artistique et la rareté de ces précieux monuments du Moyen Age, la font remplacer, aussi dignement qu'il était possible, l'illustre monument de la Foi de nos pères, que la cathédrale d'Amiens abrita tant de siècles sous ses voûtes. Grâce à la générosité d'un pieux donateur, le Trésor de cette Basilique possède un joyau inestimable, et, plus heureux que la plupart des saints Apôtres de la Gaule, saint Firmin, du haut des cieux, voit encore de nos jours ses ossements vénérés dans une tombe digne de lui.

Le dimanche suivant, 19 janvier 1851, eut lieu la translation solennelle d'une parcelle des reliques de saint Firmin accordée à l'église de Saint-Germain d'Amiens par M[gr] de Salinis. Cette relique, déposée dans une châsse de bois doré qui renfermait déjà des reliques de saint Germain-l'Écossais, fut transportée processionnellement à travers les rues de la ville depuis la cathédrale jusqu'à Saint-Germain; la procession était présidée par M. le doyen du Chapitre, invité par M. le curé de Saint-Germain, et la solennité du 19 janvier 1851 fut une douce réminiscence de celle du 14.

M[gr] de Salinis fit également don d'une relique de saint Firmin à l'église paroissiale du faubourg de Hem d'Amiens.

La châsse de saint Firmin fut portée dans la procession solennelle de la Translation des Reliques de sainte Theudosie, le 12 octobre 1853; elle fut également portée à la procession pour demander le succès des armées françaises en Orient, le jour de l'Ascension 1854.

Un grand nombre d'églises du diocèse d'Amiens possèdent des reliques de son saint Patron; nous n'en citons aucune

parce qu'il faudrait en citer trop. La cathédrale d'Arras possède quelques reliques de saint Firmin [1].

D'après un procès-verbal des reliques venant de la châsse dite de la Sainte-Manne, conservée dans l'église de Saint-Nicolas-en-Cité d'Arras (et provenant de l'ancienne cathédrale de cette ville), en date du 10 juillet 1806, il existe dans cette châsse : « 25° un peloton avec inscription *S. Firmini martyris,* dans l'intérieur de la poudre d'ossements [2]. »

Des reliques de saint Firmin sont aussi conservées dans la gracieuse église de Saint-Firmin près Chantilly (Oise) et dans celle de Sommesnil, au diocèse de Rouen. On voit aussi des reliques de notre saint Apôtre dans l'église de l'abbaye de Saint-Wandrille qui nous montre également sa statue [3].

La nouvelle circonscription des diocèses de France, lors du Concordat, dut nécessairement amener des modifications dans le culte que lui rendaient plusieurs d'entre eux. Le diocèse d'Arras, qui comprenait depuis lors une partie de celui d'Amiens, ceux de Boulogne et de Saint-Omer, l'honora comme un de ses patrons sous le rit solennel mineur. Jusqu'en 1822, les diocèses de Beauvais, de Noyon et de Senlis, composant le département de l'Oise, furent réunis au diocèse d'Amiens et durent faire par conséquent la fête de saint Firmin sous le rit double de première classe. Quand le diocèse de Beauvais eut été rétabli, embrassant aussi dans sa circonscription celle des anciens évêchés de Noyon et de Senlis, la fête de saint Firmin reparut dans sa liturgie sous le rit double-mineur.

[1] *Proprium Atrebatense, ad diem* XXV *septemb.*, lectio VI.

[2] Reliques vénérées dans le diocèse d'Arras, dont l'authenticité a été reconnue par Mgr de la Tour d'Auvergne-Lauraguais, depuis le commencement de son épiscopat jusqu'en 1845. — MS. de M. l'abbé Parenty, vic. gén. d'Arras, p. 85.

[3] L'abbé Cochet, *Les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, tome Ier, p. 97-98.

Le diocèse de Rouen [1] continua, comme au siècle précédent, à faire l'office de saint Firmin, sous le rit simple.

Dans la première moitié de ce siècle on faisait l'office de saint Firmin sous divers rits dans les diocèses de Paris, Toulouse, Orléans, Verdun, Agen, Le Puy, Sens, Nancy, Pamiers, Évreux, Bayeux, Meaux, Cambrai, etc.

Le retour des diocèses de France à la liturgie Romaine devait modifier ces divers offices et en supprimer plusieurs, c'est déjà en partie ce qui a eu lieu. Nous n'avons pas de renseignements assez complets pour donner en ce moment la liste exacte de tous les diocèses de France qui continuent à célébrer chaque année la fête de saint Firmin, mais nous savons que si, dans quelques-uns d'entre eux, son office a dû disparaître du propre diocésain, il a été maintenu dans plusieurs, et que, ainsi dans une partie de la France, le culte de notre saint Évêque a reçu l'approbation de l'Autorité infaillible dans l'Église.

[1] « September.. 25. feria 3. S. Firmini, episcopi et martyris, *simplex col. rub.* in noct. invitat. hym. antiph psalmi. ℣. Absolutio et duæ priores benedictiones de feria : ex duabus 1 lectionibus feriæ adunatis fit 1ª lect. 2ª lect. erit 3ª feriæ et 3ª de Sancto Legenda de S. Firmino. Vesp. de feria. » — *Ordo du diocèse de Rouen*, 1855-56.

CHAPITRE XXIV

Recherches sur l'Office propre de saint Firmin dans le diocèse d'Amiens, depuis les temps les plus reculés.

Memento nostri Sancte Firmine et pro nobis et pro cunctis tibi commissis Dominum deprecare.

Antienne de Magnificat *d'un des jours de l'octave de saint Firmin.*

Brév. d'Amiens du XIIIe siècle.

Ce n'est pas une histoire de la Liturgie dans le diocèse d'Amiens, que nous voulons faire dans ce chapitre. Aucun travail ne pourrait être plus intéressant pour l'antiquaire chrétien ; mais, sans compter qu'il nous entraînerait trop loin, il serait complètement au-dessus de nos forces. Tout notre but est donc de donner quelques détails sur l'office de notre Saint et les changements qu'il a subis dans le diocèse d'Amiens ; de grouper en un seul tout des renseignements qui, épars dans les chapitres précédents, eussent peut-être moins intéressé. Nous devrons, il est vrai, pour la clarté du récit, entrer d'abord dans quelques détails sur l'ancienne liturgie Amiénoise, mais nous ne ferons qu'effleurer ce riche et presque inépuisable sujet.

Jessé, évêque d'Amiens au IX[e] siècle, introduisit dans son diocèse en l'an 800, l'ordre Romain et le Sacramentaire de saint Grégoire. Cette liturgie, ainsi que l'Antiphonaire Romain, fut mise en ordre, dit-on, ou peut-être seulement transcrite par Élisacar, moine de Centule, et elle était encore en usage sous saint Geoffroy au XII[e] siècle. L'antiphonaire d'Élisacar existait encore à Saint-Riquier, avant la révolution [1]. Nous ignorons ce qu'il peut être devenu.

Nous aimons donc à le constater tout d'abord, la liturgie Amiénoise depuis plus de mille ans était la liturgie Romaine. Si pendant quelque temps on l'a vue disparaître, c'est avec bonheur que nous avons salué son retour. Nous nous sommes souvenus que Jessé l'avait introduite dans notre diocèse du temps du grand empereur d'Occident, et l'acte de 1853 n'a été que le renouvellement et le complément de celui de 800.

En adoptant cette liturgie, au IX[e] siècle, on n'avait pu empêcher la conservation de certains usages de l'ancien rit gallican. Tels étaient, dit le chanoine Villeman, « les béné- « dictions épiscopales qui se donnent à la Messe ; la bénédic- « tion du calice par le diacre, qui se fait encore (vers 1740) à « Amiens. Comme c'est le diacre qui met le vin et l'eau au « calice, c'est aussi lui et non le prêtre qui bénit le calice « et dit l'oraison *Deus qui humanæ substantiæ* [2], etc. » Cet ancien rit, disait M. le Scellier de Riencourt [3], doyen du Chapitre de la cathédrale d'Amiens de 1691 à 1716, a toujours été conservé par l'Église d'Amiens comme un moment de l'antique liturgie gallicane, dont on se servait avant l'introduction du Sacramentaire de saint Grégoire par Charlemagne.

Pour mettre en harmonie les offices Romains avec plusieurs

[1] Villeman, *Observations sur les Bréviaires, Missels et Rituels par rapport aux usages de l'Église d'Amiens*, ms. 120 de la Bibliothèque d'Amiens, p. 78. — *Actes de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 712.

[2] Villeman, *ouv. cité*, p. 44.

[3] Cité par Villeman, *ouv. cité*, p. 44.

usages de l'ancien rit Amiénois, qui s'étaient conservés par tradition, on dressa sous l'évêque Guillaume de Mâcon, en 1291, un Ordinaire qui fut renouvelé en 1337 par Jean de Cherchemont, alors évêque d'Amiens [1].

Nous avons donné, en indiquant nos sources historiques, l'énumération de quelques-uns des anciens livres liturgiques Amiénois que nous avons pu consulter. Aucun n'est plus ancien que le XII[e] siècle, plusieurs sont du XIII[e], et nous pouvons assez exactement suivre les modifications introduites dans notre liturgie depuis cette époque. On trouve une grande ressemblance entre cette liturgie et l'office Romain actuel, quoiqu'il y ait plusieurs différences. Ainsi, outre les *Kyrie* et les *Gloria* variés que nous trouvons dans les Missels des XV[e] et XVI[e] siècles, notre diocèse avait des hymnes particulières [2], les nombreux offices propres de ses Saints et des litanies dans lesquelles on les invoquait.

Il nous semble que du XIII[e] au XVI[e] siècle la liturgie Amiénoise n'a pas éprouvé de changements notables, sauf pour les leçons des matines, qui sont plus ou moins longues dans les différents Bréviaires. L'office de la fête de saint Fir-

[1] *Actes de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 713. — L'*Ordinarius liber* de 1291, composé par *Radulphus* et écrit par *Theroudus* est encore conservé à la Bibliothèque d'Amiens, où il porte le n° 184. V. à l'indication des Sources historiques.

[2] Telle était celle des vêpres de la fête de la Purification que nous trouvons dans tous les anciens Bréviaires d'Amiens jusqu'à celui de François Faure, inclusivement. Nous la reproduisons comme specimen :

Quod chorus vatum venerandus olim,
Spiritu sancto cecinit repletus :
In Dei factum genitrice constat,
Esse Maria.

Hæc Deum cœli Dominumque terræ,
Virgo concepit, peperitque virgo :
Atque post partum meruit manere
Inviolata.

Quem senex justus Simeon in ulnis,
In dono sumpsit Domini gavisus :
Ob quod optatum proprio videret
Lumine Christum.

Tu libens votis petimus precantum,
Regis æterni genitrix faveto :
Claraque celsi renitens olimpi,
Regna petisti.

Sit Deo nostro decus et potestas,
Sit salus perpes, sit honor perennis :
Qui poli summa residet in arce
Trinus et unus

min dans le Bréviaire manuscrit n° 112 de la bibliothèque d'Amiens (XIII[e] siècle) est le même que celui du Bréviaire de 1528, dit d'Adrien de Hénencourt, sauf les leçons, comme nous le dirons plus loin. La Messe de la fête de notre Saint dans le Missel manuscrit n° 154 de la bibliothèque d'Amiens (XII[e] siècle), est, à peu de chose près, la même que celle du Missel n° 163 (XV[e] siècle) et des Missels imprimés de 1506 à 1552 sauf la prose, qui ne fut composée qu'au XIII[e] siècle [1].

On sait que c'est de cette époque que datent plusieurs des plus magnifiques cantiques de la liturgie Romaine. Le *Lauda Sion*, de saint Thomas d'Aquin; le *Dies iræ*, ce cri de sublime frayeur, et le *Stabat Mater*, le plus beau chant qu'ait inspiré la plus pure et la plus touchante des douleurs [2].

Le diocèse d'Amiens eut des livres liturgiques imprimés dès le XV[e] siècle [3]. Un Bréviaire fut publié en 1485 et un Missel en 1498. Un exemplaire du Missel est conservé à la bibliothèque communale d'Abbeville; nous ignorons s'il en existe encore du Bréviaire, dont le manuscrit 515 de la bibliothèque d'Amiens, écrit aux XVIII[e] siècle, nous donne quelques légendes.

Ces livres furent réimprimés à plusieurs reprises dans le courant du siècle suivant. Nous citerons parmi ces diverses éditions le splendide Missel de 1506, imprimé à Rouen, dont

[1] V. à l'Appendice n° x. *Liturgie de saint Firmin.*

[2] Le comte de Montalembert, *Introduction à l'histoire de sainte Élisabeth de Hongrie.*

[3] « Le premier Missel d'Amiens fut imprimé à Paris, en 1498... Le second à Rouen, en 1506... Le troisième à Paris, en 1551... Le quatrième aussi à Paris, en 1555... Le cinquième encore à Paris, en 1614... Enfin, le sixième fut imprimé à Amiens, en 1675. Le premier Bréviaire d'Amiens fut imprimé vers l'an 1480 (1485)... Le second, à Paris, en 1528... Le troisième à Paris, en 1539... Le quatrième à Paris, en 1550... Le cinquième à Paris, en 1607... Enfin, le sixième a été imprimé à Paris, en 1667, et à Amiens, en 1683. » — Villeman, *Observations sur les Bréviaires*, etc. p. 110.

on ne connaît qu'un ou deux exemplaires et le Bréviaire de 1528, connu sous le nom d'Adrien de Hénencourt.

Le Concile de Trente ayant laissé au Souverain-Pontife le soin de réformer la liturgie, le grand pape saint Pie V publia, le 9 juillet 1568, sa Constitution « Quod à nobis, » pour la publication du Bréviaire. Celle « Quo primum tempore, » qui promulgue le Missel, parut le 14 juillet 1570. Ces deux Bulles enjoignent à toutes les Églises d'adopter le Bréviaire et le Missel Romains, excepté celles qui se trouvaient, depuis deux cents ans, en possession d'un office particulier.

Toute l'Église salua avec joie et respect cette Constitution. « Les bulles apostoliques ne furent pas reçues en France avec « moins d'acclamations. L'Université de Paris avait naguères « déployé une rigoureuse orthodoxie, sur la doctrine litur- « gique, en censurant Quignonez. Elle se joignit donc au « clergé pour proclamer la supériorité des livres Romains sur « tous ceux qui leur étaient postérieurs ; et comme, à cette « époque, l'Église de France avait encore le droit de se réu- « nir en conciles provinciaux, on entendit ces saintes assem- « blées réclamer en même temps que l'exécution du Concile « de Trente, la soumission aux décrets du Souverain-Pon- « tife.

« Huit conciles provinciaux se succédèrent, de 1581 à « 1609, à Rouen, à Reims, à Bordeaux, à Tours, à Bourges, à « Aix, à Toulouse et à Narbonne : tous adhérèrent, et tous « reconnurent la conformité des liturgies diocésaines de « France, avec la liturgie Romaine, tant ancienne que réfor- « mée. Dans l'application des décrets, mais dans la limite « tracée par les décrets eux-mêmes, les divers diocèses main- « tinrent quelques réserves, spécialement pour le propre des « Saints. La Bretagne fut, de toutes les provinces de France, « celle qui s'unit le plus étroitement au Saint-Siège. Tous les « livres Romains réformés par Pie V, furent adoptés dans la

« chapelle du Roi, et dans celles de tous les châteaux royaux, « à partir de l'année 1583 [1]. »

Le concile de la province de Reims, réuni en 1584 par le Cardinal de Guise, porta le décret suivant sur la liturgie :

« Tous les rits et toutes les formules de prières étant con« tenus dans le Bréviaire, le Missel et les agenda ou le ma« nuel (le Rituel), nous exhortons les Évêques de notre pro« vince, après s'être adjoints au moins deux chanoines, l'un « choisi par l'Évêque et l'autre par le Chapitre, d'examiner « avec soin tous ces livres et ceux du même genre, tels que « les Heures de prières, afin qu'ils ne contiennent rien de « contraire à la doctrine catholique et aux vraies histoires « des Saints, ni rien qui touche à la superstition ou qui pour « quelque raison offense la discipline ecclésiastique ou les « bonnes mœurs. Et où il sera trouvé des Bréviaires ou des « Missels mal rédigés et moins en rapport avec la piété, qu'ils « aient soin le plus tôt possible de les réformer à l'usage de « l'Église Romaine, selon la Constitution de Pie V, et de les « publier aux frais du diocèse [2]. »

Ce ne fut que vingt-trois ans après le concile de Reims, en 1607, que l'évêque d'Amiens, Geoffroy de la Marthonie, qui y avait assisté, publia un nouveau Bréviaire. Pourquoi mit-il un si long intervalle? Nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est que ce Bréviaire se rapproche autant du Romain, qu'il était possible de le faire en ne voulant rien changer aux livres de chant du diocèse. En effet, l'évêque, dans la lettre pastorale qui le précède, dit à son clergé qu'obligé de publier une nouvelle édition du Bréviaire d'Amiens, attendu la difficulté avec laquelle on parvenait à se procurer les an-

[1] *Hist. de S. Pie V*, par le comte de Falloux, 2e éd., t. II, p. 197-198.

[2] *Actes de l'Église d'Amiens*, t. Ier, p. 145. — Tom. II, p. 717.

ciens [1], il aurait vivement désiré adopter le Rit romain, mais qu'il n'a pu le faire, parce qu'il aurait été impossible au Clergé de faireles dépenses qu'aurait nécessitées le changement de tous les livres de chant. Ne pouvant donc adopter la liturgie Romaine pure, il s'en est approché le plus qu'il lui a été possible. « Car, dit-il, nous avons eu soin, du consentement de « tout le Chapitre et de tout le clergé, que notre ancien Bré- « viaire d'Amiens fût corrigé par des hommes capables, de « façon qu'ayant peu ajouté en divers endroits, retranché « en d'autres et changé ailleurs, ayant placé beaucoup de « choses dans un plus bel ordre, prenant des leçons dans « les auteurs les plus approuvés, il parût s'approcher autant « que possible du Bréviaire romain [2]. »

Il y a donc entre le Bréviaire de Geoffroy de la Marthonie et le Bréviaire Romain une très-grande ressemblance, mais non une absolue similitude. Ce serait nous écarter trop de notre sujet que de nous arrêter à citer des exemples.

Le même Prélat publia en 1614, un Missel *ad formam sacrosancti Concilii Tridentini restitutum*. Ainsi que l'indique le titre. Il était « corrigé dans le même esprit : mais l'ordinaire de la messe, dit Mgr Mioland, était mis en parfaite conformité avec celui du Missel Romain ; jusqu'alors il s'en était fort écarté, surtout pour le commencement de la messe, l'offertoire, la communion et l'action de grâces [3]. »

Les rubriques placées en tête du Missel de 1614 ne pré-

[1] Cum magna Breviariorum ad nostræ insignis Ecclesiæ Ambianensis usum, multis vetustate, quæ omnia opera et manu facta conficit, aut detritis, aut consumptis, penuria laboraremus · neque nostri homines ea nisi magno pretio sibi comparare possent : eorum inopiam Breviarium quod a nobis jamdudum postulabatur, vel potius flagitabatur, denuo prelo committendo et excudendo in hac parte levandam putavimus.

[2] *Actes de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 718, note 1.

[3] *Actes de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 718.

sentent qu'une seule différence avec celles du Bréviaire Romain : « A l'article V *De Missis defunctorum* on en a retranché les nombres 1 et 2 et conservé les 3 et 4 du même article, à la réserve de cette suppression tout a été copié mot à mot [1]. »

Le Chapitre de la Cathédrale d'Amiens prétendit toutefois avoir le droit de conserver ses anciens usages. Il paraît qu'il y eut procès. Un accord fait entre l'évêque François Faure et son Chapitre, le 26 mai 1654, « dit que l'usage particu-
« lier de l'Église d'Amiens, tel qu'il résulte du Ceremonial et
« Livre Ordinaire d'icelle, sera entretenu et conservé, sauf à
« y ajouter de mutuel avis et consentement des parties....
« ce que l'usage Romain et celui de la Metropole de Reims se
« trouveroit avoir de plus convenable [2]. »

En 1667, le Bréviaire de Geoffroy de la Marthonie étant presque totalement épuisé, François Faure, alors évêque d'Amiens, publia, à la demande de tout le clergé, une nouvelle édition du Bréviaire d'Amiens ; mais malheureusement il conçut l'idée de le réformer et supprima celui de 1607. Il en fut de même pour le Missel qu'il publia en 1675. Le Propre des Saints y fut surtout notablement modifié et subit plusieurs changements. Nous citerons entre autres la fête de saint Jacques-le-Majeur, transférée au 1er avril, et celle de la Décollation de saint Jean-Baptiste, placée au lundi de Quasimodo. Il fit également une nouvelle classification des fêtes.

En 1668, cet évêque fulmina une sévère ordonnance contre ceux qui continuaient à réciter le Bréviaire de 1607, qu'il avait abrogé, ou le Bréviaire Romain qui, osait-il dire, *n'a pas été fait pour nos Églises* [3].

Geoffroy de la Marthonie, publiant ses livres liturgiques,

[1] Villeman, *ouv. cité*. p. 86.
[2] Villeman, p. 109.
[3] *Actes de l'Église d'Amiens*, t. 1er, p 386.

déclara que la seule raison qui s'opposait à ce qu'il prît la liturgie Romaine pure était l'impossibilité où se trouvait le diocèse de changer ses livres de chant. Il n'avait donc pu rien modifier de toute la partie de l'office qui était chantée au chœur. François Faure y apportant de nombreux changements, ne pouvait plus invoquer cette raison. Il n'en avait donc aucune qui pût le dispenser de prendre purement et simplement la liturgie Romaine, et rien ne peut l'excuser de s'être laissé entraîner à céder aux idées de son époque. Nous tenons à établir que ce fut lui qui porta le premier coup à la liturgie dans le diocèse d'Amiens et qui commença à l'éloigner de la forme Romaine. Les mots *Ad formam sacrosancti Concilii Tridentini* disparurent du titre du Missel, triste présage d'un encore plus triste changement à venir.

Ce nouveau Missel fut loin surtout d'être bien accueilli par le Chapitre d'Amiens. Le chanoine Villeman nous donne connaissance d'une pièce intéressante sur ce sujet et que nous croyons devoir reproduire. C'est un Acte du 30 décembre 1675, passé « Pardevant Notaires Royaux entre ledit Seigneur « Evêque François Faure d'une part, et Messieurs les Doien, « Chanoines et Chapitre de l'Eglise Cathedrale d'Amiens, « d'autre part. Disent lesdits Sieurs du Chapitre qu'ayant eu « communication du nouveau Missel, imprimé en ladite an- « née 1675 par la veuve Hubault pour l'usage du Diocese « d'Amiens, après l'avoir exactement lû et examiné ils ne « l'auroient trouvé entierement conforme aux Usages, Ru- « briques et Ceremonies de tout tems observées en ladite « Eglise, ni même au Breviaire nouvellement imprimé, non « plus qu'à leur intention, n'aiant jamais lesdits Sieurs de « Chapitre consenti à la confection ni impression d'un Missel « qui ne fut conforme auxdits Usages, Rubriques et Cere- « monies et audit Breviaire pourquoi ils étoient en termes « de se pourvoir contre. Considerans neanmoins que la Re-

en 1745 et l'empêcha de voir exécuter les nouveaux changements liturgiques qui se préparaient de son temps, et dont l'accomplissement n'eut pas manqué d'exciter quoi qu'en vain son indignation érudite, animée sans doute de bonnes intentions, mais qui s'égare quelquefois, comme il le fait à la suite du passage que nous venons de citer, en déplorant les diversités causées entre la cathédrale et les autres églises par l'adoption des rubriques Romaines dans le Missel de 1614, auxquelles le Chapitre, pour conserver ses anciens usages, eut le tort, selon nous, de ne pas se conformer entièrement, ce qui causa une bizarre différence de couleur dans le même office. Par exemple, l'Ordinaire de l'église d'Amiens indiquait pour l'Avent qu'on se servait d'ornements blancs, les Rubriques Romaines du Missel, au contraire, prescrivant le violet, les parements de l'autel et les ornements étaient le violet et cependant à la cathédrale, « depuis le 15 décembre jusqu'à « Noël, le celebrant tous les jours est revestu d'une chape « blanche pour faire les encensements à l'autel et dire les « oraisons au lutrin [1]. » Le jour de la Passion, l'ancien usage d'Amiens indiquait les ornements rouges, etc.

En 1746, le siége épiscopal d'Amiens était occupé par un Prélat dont la mémoire est restée chère à plus d'un titre aux Amiénois. Le bon, le pieux Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, si recommandable par ses vertus, si glorieux par les persécutions que lui firent subir les ennemis de la religion. Il eut le malheur de céder trop aux idées de son siècle sous le rapport liturgique. En 1746, il publia un nouveau Bréviaire du diocèse d'Amiens, qui, nous apprend le Père Daire, fut rédigé par l'abbé Valart et « quelques autres coopérateurs d'un mérite et d'une capacité reconnue [2]. » Ce Bréviaire fut suivi d'un Missel en 1752. Cette fois le chan-

[1] Villeman, p. 114.

[2] *Hist. littéraire d'Amiens*, p. 101.

gement fut complet. La forme Romaine disparut totalement. Un grand nombre de fêtes furent supprimées, d'autres transférées, leur classification fut changée ; les légendes changées ou notablement modifiées ; un grand nombre de récits, de miracles, en furent retranchés. Sans parler de ceux relatifs à l'Invention des Reliques de saint Firmin, nous citerons celui arrivé après la mort des saints Fuscien et Victoric, dont le propre du diocèse d'Arras, approuvé par le Pape, a religieusement conservé la mention [1]. L'office du dimanche, élevé au rit double-majeur, dut presque constamment prévaloir sur celui des Saints, ce qui avait pour résultat, involontaire peut-être mais nécessaire, de diminuer la dévotion à leur égard.

Nous ne nous permettrions pas, du reste, de porter un jugement personnel sur les livres liturgiques de Mgr de la Motte, nous rapporterons celui d'un juge compétent en pareille matière.

« Ces livres, dit Dom Guéranger, étaient aussi bons qu'ils « pouvaient l'être, pourvu qu'on passât condamnation sur le « fait de leur existence et sur les résultats déplorables qu'ils « étaient appelés à produire, tout aussi bien que les autres, « en aidant à la destruction des traditions dans le culte « divin et par là à la ruine des anciennes mœurs catho- « liques [2]. »

Mgr de la Motte ne fut guères moins sévère que François Faure pour faire adopter sa nouvelle liturgie. « Pour ce qui « est du Bréviaire, lit-on à la fin d'un mandement du 6 dé- « cembre 1747, notre Mandement auroit dû suffire pour faire « succéder le nouveau à l'ancien. Comme nous apprenons « que quelques-uns ne se pressent pas de le dire, sous pré- « texte que le temps n'en est pas assez déterminé, nous dé-

[1] *Proprium Atrebaten.* ad diem XII decemb.

[2] *Institutions liturgiques*, t. II, p. 400.

« clarons que l'obligation de réciter le nouveau sera générale « dans tout le diocèse pour le carême prochain inclusive- « ment ; c'est-à-dire qu'alors on ne satisfera pas plus à l'obli- « gation de dire le saint office, par la récitation de l'ancien « Bréviaire, que si on se servait d'un Bréviaire étranger [1]. »

Les fidèles ne virent pas partout de bon œil ces innovations. Il paraît même qu'il y eut telle paroisse où la force armée dut intervenir afin d'empêcher le désordre, lorsque le nouveau rit y fut établi.

En 1840, Mgr Mioland, évêque d'Amiens, publia une nouvelle édition du Bréviaire, qui avait été préparée et imprimée en grande partie sous l'épiscopat de Mgr de Chabons, son prédécesseur. Les changements introduits dans cette édition étaient peu considérables, néanmoins ils suffisaient pour occasionner une dissonance facheuse avec les Missels, les Graduels, les Antiphoniers et les livres d'heures à l'usage des fidèles [2]. Cette considération porta le prélat à publier la même année une ordonnance par laquelle il prescrivit de ne rien changer aux offices publics; avec sa permission, le Chapitre de la cathédrale continua à se servir de l'ancien Bréviaire, et en 1849 Mgr Mioland publia une lettre pastorale dans laquelle il annonçait la suppression prochaine du Bréviaire de 1840, et la publication d'une réimpression pure et simple du Bréviaire de 1746. Mais ce projet ne fut pas mis à exécution. Peu de temps après la publication de cette lettre pastorale, qui contient de nombreux détails sur la liturgie Amiénoise auxquels nous avons fait plus d'un emprunt, Mgr Mioland fut nommé coadjuteur de l'archevêque de Toulouse et remplacé sur le siége d'Amiens par Mgr de Salinis, promu depuis à l'archevêché d'Auch.

[1] *Actes de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 396.

[2] *Actes de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 708

La même année 1849, le Concile de la province de Reims, assemblé à Soissons, rendit un décret ordonnant à tous les évêques « de saisir la première occasion favorable pour réta- « blir par de sages mesures l'usage du Bréviaire et du Missel « Romains dans toutes les églises de la province, à moins tou- « tefois que, parmi elles, il ne s'en trouve quelqu'un qui « puisse réclamer le bénéfice de l'exception déterminée par « Pie V [1]. »

L'adoption de la liturgie Romaine dans le diocèse d'Amiens fut décidée au synode diocésain, le jour de l'octave de saint Firmin, 2 octobre 1851, et enfin une ordonnance de Mgr de Salinis, en date du 28 avril 1853, rendit définitivement cette liturgie obligatoire dans le diocèse et fixa pour dernier terme de rigueur de son adoption, dans les églises et chapelles de la ville d'Amiens le 22 mai, jour de la fête de la sainte Trinité; pour les doyennés le jour de l'Assomption et pour les autres paroisses, celui de saint Firmin.

Après tant de changements et des variations si souvent répétées, la liturgie se trouvait enfin dans le diocèse d'Amiens, dans une situation normale et régulière. Nous avons ébauché son histoire. Il nous reste à dire maintenant quelles ont été au milieu de ces modifications celles subies par la Messe et l'office des fêtes de saint Firmin.

Le plus ancien livre liturgique du diocèse d'Amiens que nous ayons pu rencontrer est un Missel du XIIe siècle, conservé à la bibliothèque d'Amiens sous le n° 154. Nous publions à l'appendice la Messe qu'il donne pour le jour de saint Firmin.

Ce Missel renferme également une oraison, secrète et postcommunion pour la veille de saint Firmin, ainsi que pour le jour de l'octave de la fête.

[1] *Acta et Decreta Concilii Suessionensis*, tit. III, cap. VIII.

On y lit, dans le calendrier, au 13 janvier: *Inuent. S. Firmini epi. et mr.* mais comme une simple commémoration. La fête solennelle n'a été instituée qu'au XIIIe siècle.

Nous pensons que ce Missel peut représenter la liturgie Amiénoise à l'époque de saint Geoffroy, c'est la liturgie Romaine à peu de choses près et sauf le Propre des Saints du diocèse.

Le plus vieux Bréviaire d'Amiens que nous connaissions est celui du XIIIe siècle, n° 112 de la bibliothèque d'Amiens, qui est antérieur à la rédaction de l'ordinaire de Guillaume de Mâcon. Ce Bréviaire ne renferme que la moitié de l'année. Nous y trouvons les fêtes du Martyre, *de Ingressu* et *de Repositione*. Nous publions à l'appendice n° x, l'office du 25 septembre, et nous avons cité nombre de fois dans le cours de notre ouvrage ce précieux et antique monument liturgique.

Le Bréviaire n° 112 ne contenant pas la partie d'hiver, nous n'avons trouvé l'office de l'Invention des Reliques de saint Firmin que dans un Bréviaire d'Amiens manuscrit du XIVe siècle, provenant de Saint-Florent de Roye et dans un du XVe siècle, n° 113 de la bibliothèque d'Amiens. Mais cet office avait été composé au XIIIe siècle, les leçons seules subirent des changements.

Nous regrettons vivement que le défaut d'espace nous oblige à renoncer au désir que nous aurions eu de publier également cet office, non moins beau que celui du jour du Martyre et non moins digne, sous tous les rapports, d'attirer l'attention de l'archéologue chrétien. Nous nous bornons à en citer ici, comme specimen, quelques trop courts passages.

Les trois antiennes du premier Nocturne des matines.

1. Presul Honoratus nomine, et merito ac nobilitate, tante dignitatis munere meruit honorari, ut sanctorum Fusciani, Victorici et Gentiani corpora inveniret.

2. Inveniendum beatissimi martyris Firmini, corpus beato presuli Salvio, deitatis gratia digne pro meritis honorando, misericorditer reservavit.

3. Certus erat vir beatus Salvius, quod in templo Dei matris Marie, corpus martyris Firmini traditum fuerat sepulture, quod in suo tempore ibidem adhuc sperabat quiescere.

Le répons et le verset après la sixième leçon :

℟. Dum aperiretur martyris Firmini sepulchrum, tanta inde suavitatis exuberavit fragrantia : Ac si omnia ibidem pigmentorum genera redolerent, et astantes quasi in paradiso se esse gauderent. ℣. Omnis quidem populus circumadjacentium civitatum ita mirabili suavitate subito perfusus est. Ac si. Gloria. Dum aperiretur.

Le répons et le verset après la neuvième leçon :

℟ Sacrum corpus deferentes cernunt arbores frondosas ut prope fructum floridas ramos suos inclinantes : Sancto Dei obsequentes. ℣ Ramos evellunt plurimi, vestes exuunt alii simul in via sternentes. Sancto Dei. Gloria. Sacrum.

L'antienne à *Benedictus* des Laudes :

Hic Firminus fide firmus, et meritis Deo charus, ac virtutum gemmis clarus, ante Deum martyrio gloriatur coronatus, ipse Deum deprecetur, ut nos secum gloriari mereamur in eternum.

Et celle de *Magnificat* aux secondes Vêpres :

Qui tot signis tamque claris magnificavit Firminum : naturam mutans temporis et corporum celestium, magnificemus Dominum.

Ces deux offices sont comme deux drames sacrés, deux poèmes consacrés à louer la vie et la mort de notre illustre Apôtre et à célébrer la glorieuse Invention de ses Reliques. Ils sont dignes d'attention non-seulement à cause de leur beauté littéraire, mais aussi comme témoignage des antiques traditions de l'Église d'Amiens sur la seconde vie de saint

Terre datus diu latet,
Sed nocturno sole patet,
Et hybernis floribus.

Hic odoris fons ameni,
Sicut odor agri pleni
Benedictionibus.

Hujus mira vis odoris
Mundat intus, mundat foris
Quodcumque contagium.

Mundat longe, mundat prope,
De leprosis ejus ore
Miles valle gentium.

O Martyr floride,
Sic nobis provide,
De te sperantibus.

Quod post hoc stadium,
Optatum bravium
Detur currentibus. Amen.

Une particularité digne de remarque, qui, du reste, n'était pas spéciale au seul diocèse d'Amiens, ce sont les *Kyrie* et les *Gloria* variés que nous rencontrons dans les mêmes Missels.

Le *Kyrie eleison* se récitait d'après ces Missels de cinq manières différentes, pour les fêtes de divers degrés, ce qui, avec le *Kyrie* ordinaire, en fait six.

A la fête de la Décollation de saint Firmin et dans les grand doubles *cum eo,* on disait le *Kyrie fons bonitatis*, que nous citons :

Kyrie fons bonitatis, pater ingenite, a quo bona cuncta procedunt eleyson.

Kyrie qui pati natum mundi pro crimine, ipsum ut salvaret misisti eleyson.

Kyrie qui septiformis dans dona neumatis a quo cœlum terra repletur eleyson.

Christe unice dei patris genite quem de virgine nasciturum mundo mirifice sancti predixerunt Prophete eleyson.

Christe agye celi compos regie melos glorie, cui semper astans pro munere, angelorum decantat apex eleyson.

Christe genitus esto nostris sensibus pronis mentibus, quem in terris devote colimus, ad te pie iesu clamamus eleyson.

Kyrie Spiritus alme, coheres patri natoque unius usye consistendo flans ab utroque eleyson.

Kyrie qui baptizato in iordanis unda christo, effulgens specie columbina apparuisti eleyson.

Kyrie ignis divine, pectora nostra succende, ut digni pariter proclamare possimus semper eleyson [1].

Dans les grands doubles sans *cum eo*, on récitait le *Kyrie cunctipotens* qui était celui du jour de l'Octave [2] et de la Reposition de saint Firmin, le voici :

Cunctipotens genitor deus, omni creator eleyson.
Fons et origo boni pie, luxque perennis eleyson.
Salvificet pietas tua nos bone rector eleyson.
Christe dei splendor, virtus, patrisque sophia eleyson.
Plasmatis humani factor, lapsi reparator eleyson.
Ne tua damnetur iesu factura benigne eleyson.
Amborum sacrum spiramen, nexus amorque eleyson.
Procedens comes, vite fons, purificans vis eleyson.
Purgator culpe venie largitor optime, offensas dele, nos munere reple, Spiritus alme eleyson.

Les autres *Kyrie* étaient le *Kyrie Deus sempiterne*, le jour de Noël, à la Pentecôte et à Pâques. Le *Kyrie orbis factor*, pour la seconde Messe de Noël, le mardi de Pâques, le mardi de la Pentecôte, le jour de la fête de l'entrée de saint Firmin, etc., et le *Kyrie puerorum caterva*, pour le jour de la Toussaint et celui des saints Innocents.

Il y avait aussi diverses formes de *Gloria in excelsis*. Aux grands doubles *cum eo*, aux fêtes de l'Invention et du Martyre de saint Firmin, on ajoutait après les mots : *Tu solus altissimus Jesu Christe :*

« Carne et mente simul hominem quem credimus esse et hominem verumque deum christum veneramur. »

[1] V. le volume *Liturgie* par M. l'abbé Pascal, art. *Kyrie Eleyson*, t. VIII de l'*Encyclopédie théologique* de M. Migne.

[2] Le Missel de 1527, par exception aux autres, indique pour ce jour le *Kyrie Orbis factor*.

Dans les grands doubles sans *cum eo*, aux petits doubles, au jour de l'Octave de saint Firmin, on disait au même endroit :

« Sedentem in superne majestatis arce. Adorant humillime proclamantes ad te. Cum illis unde viginti quinque. Sanctus Sanctus Sanctus sabaoth Rex. Plena sunt omnia glorie tue. Atque cum innocentissimo grege. Qui sine ulla sunt labe. Clamantes excelsa voce : laus tibi sit Domine rex eterne glorie. Cum sancto spiritu in gloria Dei Patris. Amen. »

La crainte d'être trop long nous fait borner à ce qui précède les détails sur l'office de notre Saint, avant la réforme du Bréviaire et du Missel par Geoffroy de la Marthonie. Nous renvoyons ceux qui voudraient de plus amples renseignements sur cet intéressant sujet aux livres liturgiques du XVIe siècle, encore assez faciles à rencontrer dans les bibliothèques publiques.

La classification des fêtes dans le Bréviaire de 1607 fut ainsi établie :

L'Invention des Reliques de saint Firmin, au 13 janvier, double de première classe. *Duplex* I *classis.*

La Décollation, le 25 septembre, double de première classe. *Duplex* I *classis.*

L'Octave, le 2 octobre, double. *Duplex.*

L'Ingression, le 10 octobre, simple.

La Réposition, le 16 octobre, semi-double. *Semi-duplex.*

Autant qu'il nous a été possible d'en juger, les modifications apportées à l'office des fêtes de saint Firmin, bien que réelles, ne sont pas très-nombreuses. Les leçons seules furent totalement changées ; la légende, conformément au Bréviaire Romain, fut renfermée dans celles du second nocturne. Au jour de la fête du Saint, l'hymne des deux vêpres *Beate Martyr prospera* fut remplacée par celle *Deus tuorum militum*, du commun d'un Martyr.

Les antiennes ne présentent que peu de changements, encore qu'il y en ait quelques-uns. Par exemple : au second nocturne du 25 septembre, la première antienne du vieux Bréviaire est remplacée dans celui de 1607 par la seconde, qui est à son tour remplacée par la troisième, remplacée elle-même par celle-ci : « Memento nostri sancti Firmine et « pro nobis et pro cunctis tibi commissis Dominum depre- « care. »

Les leçons du premier nocturne de la même fête sont celles *A Mileto Paulus,* du commun d'un Martyr-pontife. Celles du troisième *de Homilia in Evangelium si quis venit ad me*, également du commun.

Les répons offrent quelques changements dans le genre de ceux que nous avons observés aux antiennes. Dans les uns comme dans les autres, plusieurs de ces modifications ne sont guères que des corrections littéraires.

Le Missel publié par Geoffroy de la Marthonie, en 1614, ne modifia que très-peu les introïts, graduels, etc. des fêtes de notre Saint. Ainsi, au jour de l'Invention de ses Reliques l'introït, l'oraison, les secrète, communion et postcommunion sont les mêmes que dans le Missel de 1506. L'évangile et l'offertoire sont ceux que nous trouvons dans le Missel du XII[e] siècle, au jour de la Décollation. La prose est toujours *Triumphanti cruore proprio.*

Au jour de la Décollation de saint Firmin, les introït, oraison, évangile, offertoire, secrète, communion et postcommunion, sont toujours comme dans le Missel de 1506, où ils sont semblables à ceux du Missel du XII[e] siècle. L'épître est la même que celle du jour de l'Invention, la prose *Triumphanti.*

Au jour de la fête de l'Entrée de saint Firmin, le 10 octobre, l'oraison, la secrète et la postcommunion sont celles du Missel de 1506. Le reste comme au 25 septembre.

Pour la fête *de Repositione sancti Firmini*, « omnia dican- « tur sicut in festo Ingressus. »

La prose *Quam calcat Ambianis* a disparu de ce Missel. Il en est de même des *Kyrie* et des *Gloria* variés que n'admettait pas la liturgie Romaine.

Lors de la réforme de François Faure, les fêtes de saint Firmin restèrent classées comme dans la liturgie de Geoffroy de la Marthonie, excepté la fête de la Décollation élevée au rang de double solennel, *duplex solemne*, degré nouveau institué par ce prélat parmi ses innovations.

L'office de ces diverses fêtes subit de telles modifications qu'il fut presque totalement changé. L'antique *Beate Martyr prospera* fut remis aux deux Vêpres du jour de la fête de Décollation; les hymnes et les leçons restèrent à peu près les mêmes, mais les anciennes antiennes et les anciens répons disparurent. Ils furent remplacés par d'autres extraits aussi des Actes du Saint, ou se rapportant à la solennité. Nous ne les critiquerons pas sous le rapport littéraire; ils sont au contraire dignes d'admiration à cet égard, mais bien sous celui de la nouveauté. Pour les faire juger, nous en citerons au hasard, quelques exemples.

L'antienne de *Magnificat* des premières Vêpres de l'Invention des Reliques de saint Firmin :

« Lætetur clerus Ambianensis Ecclesiæ et populus, qui beatum Firminum in sua presentia meruerunt habere patronum ; quem et vera fides in passione fortissimum, ac deitatis gratia in sui corporis inventione, fecit esse clarissimum. »

La première antienne du premier nocturne des Matines de la même fête :

« Sancti Martyris Firmini ossa, quasi herba germinaverunt : et ipse tanquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum, fructum dedit in tempore suo. »

L'antienne de *Magnificat* des secondes vêpres de la même fête :

« Magnificemus Dominum, et exaltemus nomen ejus in idipsum, qui gloria et honore coronavit sanctum Firminum et constituit eum super opera manuum suarum : ejusque glorificationi in Inventione corporis ipsius omnem creaturam voluit mirabiliter servire. »

La troisième antienne du premier nocturne de la fête de la Décollation :

« Ostium tibi apertum est magnum, et evidens, et adversarii multi : sed in omnibus superabis propter eum, qui dilexit te. »

Le répons de la huitième leçon de la même fête.

« ℟. Invictus Christi martyr Firminus diro carceris ergastulo clausus in gloria Christi confessione stetit immobilis : * Atque perennem gloriam per temporalem meruit pœnam.

« ℣. Bonum certamen certavit, cursum consummavit; fidem servavit, ideo reddidit illi coronam justitiæ justus judex. — *Atque perennem... — Gloria. — *Atque perennem.

L'antienne *de Benedictus* des laudes de la même fête :

« Jesu Martyrum corona, et sacerdotum gloria, qui per beatum Firminum dedisti scientiam plebi tuæ, et illuminasti sedentes in tenebris, et in umbra mortis; propter servum tuum innova, et conserva in nobis spiritum gratiæ, quem dedisti ut semper fulgeat nobis illuminatio Evangelii gloriæ tuæ. »

L'antienne de *Magnificat* des secondes vêpres, toujours de la même fête :

« Post dira tormenta, et necem, cæli triumphans regiam init beatus Spiritus; Christoque regnans assidet. Et sic profusus Martyris cæleste semen sanguis est : hinc christianorum seges multa Ambianis provenit. Discerpta membra colligens Faustinianus in suo pie recondidit prædio, pacis perennis pignora. »

L'oraison, déjà plus de cinq fois séculaire de cette fête, fut ainsi modifiée :

Deus, qui es Sanctorum tuorum splendor mirabilis; quique hodiernam diem beati Firmini Martyris tui atque Pontificis sanguine consecrasti; da Ecclesiæ tuæ ita de ejus natalitio lætari : ut ejus meritis et precibus ad thronum gratiæ tuæ nobis semper pateat accessus; et quod verbo simul, et exemplo docuit, te adjuvante exercere valeamus.

Celle de la fête de l'Invention ne subit aucun changement; comme nous ne l'avons pas encore citée, la voici :

Deus, qui beati Firmini Martyris tui corpus, in Inventione quasi solis radio fecisti clarescere : da nobis quæsumus digne celebrare inventum, et celebrando ad ejus pervenire consortium.

Nous le répétons : ce n'est pas la beauté de l'office du Bréviaire de 1667 que nous critiquons; mais bien le changement fait sans aucune autorité.

Les Messes de notre Saint ne subirent pas de moins notables modifications; presque tout y fut changé, sauf la prose à laquelle on ne fit qu'une simple correction, en mettant *Navarrus* au lieu d'*Hispanus,* à la troisième strophe.

Une préface propre fut ajoutée à la Messe du 25 septembre [1],

[1] Vere dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere :... Per Christum Dominum nostrum. Cujus gratia beatum Firminum in Sacerdotem elegit, doctrina ad prædicandum erudivit, potentia ad perseverandum firmavit ; ut per sacerdotalem infulam ad martirii perveniret palmam. Qui ad gloriam tuam Gallorum populis propalandam, amoris tui igne accensus, seipsum hostiam vivam, sanctam, et beneplacentem offerendo ; devotum tibi sanguinem Sacerdos et Martyr exultanter effudit. Supplices igitur, Domine, petimus clementiam tuam, ut venerando passionis triumphum, cujus sumus in cura commissi, eum semper habere mereamur protectorem. Et per quem evangelicæ nobis dulcedinis fluenta manarunt, ejus nos informes exemplis, adjuves meritis, et beatitudinis facias esse consortes. Et ideo....

et, en mettant de côté la question du droit liturgique, on ne peut refuser de convenir que les Messes de saint Firmin, dans le Missel de 1675, sont beaucoup plus belles que celles qu'elles remplaçaient.

On trouve à la fin du Bréviaire de 1607, un *Officium beati Firmini Martyris, patroni ecclesiæ et diœcesis in quinta feria.* Cet office, dans le genre de celui de saint Jacques, qui existe dans le *Proprium Sanctorum Hispanorum,* est précédé de la rubrique suivante :

« Omnibus quintis feriis per annum præterquam in Adventu, quadragesima et vigiliis et nisi officium fieri debeat de feria propter officium alicujus dominicæ infra hebdomadam ponendum, ut dicitur in Rubricis de Dominicis : ac nisi festum novem lectionum occurrat, fit officium de Patrono modo infra scripto.

« In vesperis feriæ iiij dicuntur Psalmi feriales in Psalterio positi, nisi fuerit festum novem Lectionum : quia tunc de Patrono fit tantum commemoratio in dictis vesperis cum antiphona et oratione ut infra. »

On trouve ensuite une troisième leçon pour chaque mois de l'année. Nous bornant à dire que les antiennes des psaumes des laudes de cet office sont les mêmes qu'au 25 septembre, nous n'en citerons que l'oraison :

« Infirmitatem nostram respice Deus et quia pondus propriæ actionis gravat : Beati Firmini Martyris tui atque Pontificis intercessio gloriosa nos protegat. »

Le Bréviaire de 1667 renferme un office du même genre, mais pour la troisième férie au lieu de la cinquième. Les antiennes, répons, etc., ne sont pas les mêmes, non plus que l'oraison remplacée par celle-ci :

« Excita Domine in Ecclesia tua spiritum, cui gloriosus Martyr et Pontifex Firminus servivit; ut eodem nos repleti studeamus amare quod amavit et opere exercere quod docuit. »

Les leçons sont celles du Bréviaire de 1607, mais on n'en trouve que onze, n'en existant pas pour le mois de décembre. La raison pour laquelle on n'en trouve pas est que le mois de décembre ne pouvait offrir de jour libre pour cet office. Le Bréviaire de 1607, qui assignait à cet office le jeudi au lieu du mardi, en donne une tirée de saint Cyprien, *pro mense decembris ante adventum.*

Cet office de saint Firmin disparut lors de la publication du Bréviaire de Mgr de La Motte, en 1746, dans lequel les autres offices de saint Firmin ne furent pas épargnés davantage.

L'apparition du Bréviaire de 1746 fut le signal de tristes modifications pour le culte de notre grand Apôtre. Les fêtes de saint Firmin ne devaient pas trouver grâce, à une époque ou presque partout, en France, les plus anciennes traditions étaient méconnues. Des quatre fêtes, deux seulement furent conservées ; deux disparurent à jamais. Les Messes et les offices furent complètement changées. Les deux fêtes conservées, sont celles du Martyre de saint Firmin le 25 septembre du rit solennel avec octave, et celle de l'Invention de ses Reliques, qui, descendue du rit double de première classe à celui plus humble de double majeur (dans la cathédrale, elle était double de seconde classe), fut transférée au 14 janvier, à cause du jour de l'octave de l'Épiphanie, que le Bréviaire nouveau appelait en outre fête du Baptême de Notre-Seigneur et qu'il mettait du rit double majeur [1].

[1] Januar. 13 Octava Epiphaniæ et Baptismus Domini, *Duplex majus. Brev. Amb.* 1746. — Le Bréviaire Romain indique seulement au 13 de janvier : Octava Epiphaniæ, *Duplex.* — La raison apportée pour la translation de la fête de l'Invention des Reliques de saint Firmin, n'était peut-être pas suffisante pour changer l'incidence d'une solennité si célèbre dans les Annales de l'église d'Amiens. On sait que quand l'Église universelle fait la fête de S. Hilaire le 14 janvier, le diocèse de Poitiers a le privilége de la célébrer le 13, nonobstant l'octave de l'Épiphanie.

Une des innovations liturgiques du XVIII[e] siècle, fut l'idée d'indiquer sur le calendrier du Bréviaire, l'époque de la mort de chacun des Saints dont on faisait l'office. Conformément à ce système nous lisons dans le calendrier du Bréviaire de 1746, au 25 de septembre, l'indication *vers* 288 (circa an. 288), et au 14 de janvier seulement : *septième siècle (VII s.)*

Les nouveaux offices diffèrent complètement des anciens. Tous les répons, versets et antiennes sont tirés de l'Écriture sainte. Des hymnes [1] nouvelles et nombreuses furent composées pour la fête de notre Saint; il y en eut presque une pour chaque heure. Le *Beate Martyr prospera*, cet antique reste tant de fois séculaire de l'office de saint Firmin disparut des vêpres de la fête, et fut remplacé par deux autres hymnes pour les premières et les secondes Vêpres, dont la beauté littéraire ne peut faire oublier l'antique chant que les voûtes de notre cathédrale étaient habituées à répéter depuis leur construction.

Ces hymnes sont toutes très-remarquables sous le rapport poétique, nous ne connaissons l'auteur que d'une seule d'entre elles, celle des secondes Vêpres du 25 septembre « *Urbem parentes...* » composée par le chanoine d'Amiens, Delfaut.

Les oraisons furent également changées, les voici :

Pour la fête de l'Invention des reliques :

« Omnipotens sempiterne Deus, qui per gloriosi bella certaminis ad immortalem triumphum Martyrem tuum et Pontificem Firminum extulisti : da cordibus nostris dignam pro ejus sacra inventione lætitiam ut quem pio amore patronum amplectimur ejus precibus adjuvemur. »

[1] Quod ad Hymnos attinet, antiquos quosdam retinuimus, at sæpius recentiores et in multis jam Ecclesiis receptos, veteribus anteponendos, ideo censuimus, quia in illis et modulatio et metri elegantia, adjunctam habent pietatem et doctrinam cum verborum pondere et gravitate sententiarum. — *Lettre pastorale de Mgr de la Motte, placée en tête du Bréviaire de* 1746.

Pour celle du Martyre :

Deus, qui gentis nostræ primitias, Beati Firmini martyris tui atque pontificis prædicatione et miraculis Ecclesiæ tuæ aggregare voluisti; fac, quæsumus, ut illius doctrina et laboribus in Christo geniti, in Evangelio quod prædicavit, immobiles permaneamus.

De nouvelles légendes furent également composées : celle du 25 septembre est un résumé assez bien fait de la vie de notre Saint, beaucoup plus complet que celui des légendes de 1607 et 1667. Nous voudrions pouvoir en dire autant de celle du 14 janvier, si, cédant malheureusement aux idées de leur époque, les rédacteurs du Bréviaire de 1746, n'avaient cru devoir en effacer toute mention des célèbres miracles du changement de saison dont nous avons soutenu l'authenticité au chapitre XVI, dont tous les livres liturgiques du diocèse d'Amiens avaient constamment renfermé le récit et dont la légende de saint Firmin dans le Propre du diocèse de Pampelune, approuvé par le Pape, a précieusement conservé la mention. Rien ne rappelle ces prodiges dans les belles hymnes de la fête du Bréviaire de 1746, et, il faut bien le dire, l'Église d'Amiens à cette époque a répudié une des plus nobles traditions, dont sa sœur d'Espagne mieux inspirée et plus heureuse a fidèlement conservé le souvenir.

L'office de saint Firmin ne subit pas moins de changements dans le Missel que dans le Bréviaire. Tout aussi y fut renouvelé. Et tout, excepté une admirable préface dont nous parlons plus loin, nous semble ne pas être capable de faire oublier la liturgie supprimée. Il n'y eut que la vieille prose qui trouva grâce en partie, encore ne la laissa-t-on subsister qu'en la mutilant. Le nombre de ses strophes fut réduit à seize ; quatre furent supprimées. Parmi celles qui subsistèrent, trois furent retouchées : la cinquième, la onzième et la quatorzième, cette dernière le fut d'une manière qui en mo-

difiait le sens. Des quatre strophes qui durent disparaître, deux, la neuvième et la dixième furent probablement retranchées comme allongeant inutilement la conséquence ; il n'en est pas de même des deux autres, la dix-septième et la dix-huitième, celles-ci furent enlevées parce qu'elles contenaient la mention des célèbres miracles arrivés lors de l'Invention des Reliques du grand Évêque d'Amiens.

Nous n'en dirons pas plus sur l'office de saint Firmin, dans le Bréviaire de 1746, office digne maintenant de tous nos respects depuis qu'il a reçu l'approbation du Saint-Siége, lors de son insertion dans le Propre du diocèse d'Amiens au rétablissement de la liturgie Romaine. Le degré des fêtes fut à cette époque ainsi fixé : le jour de l'Invention qui a repris son ancien titre *Inventio sancti Firmini*, double de deuxième classe. La fête du 25 septembre, double de première classe et le jour de l'Octave, 2 octobre, double.

Lors de la rédaction du Propre actuel du diocèse d'Amiens, de nouvelles Messes furent composées pour les fêtes de saint Firmin, il ne nous appartient pas d'en louer la beauté. Disons seulement que leur bel Introït : *Gaudeamus omnes in Domino diem festum celebrantes sub honore beati Firmini Martyris*, etc. est celui du Missel de 1675, dont les voûtes de nos églises ont retenti il y a près de deux siècles, et dont tous les fidèles ont du saluer le retour avec bonheur. L'oraison du jour de la fête est encore, avec quelques corrections, cet antique *Deus qui es sanctorum tuorum splendor mirabilis*... que chanta saint Geoffroy il y a sept cents ans, et rien ne nous semble plus beau que la sublime préface qui a été conservée, que nous regardons comme le joyau du Missel de 1752, dont elle est extraite, et que nous ne pouvons résister au désir de reproduire.

« Vere dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne

Deus, qui nos secundum misericordiam tuam magnam, de tenebris ad lucem vocare dignatus es, et de potestate satanæ ereptos, in filios adoptionis assumere. Tua enim, Domine, misericordia, tua gratia, verbum fidei in nobis, Pontificis et Martyris tui Firmini labore seminatum est, et sanguine fecundatum. Nunc ergo, Pater sancte, confirma hoc quod operatus es in nobis ; et gregem istum quem Filio tuo donasti, conserva tuæ virtutis auxilio ; ut sanctificatum in veritate, perfectum in unitate, consummare digneris in gloria ; per eumdem Christum Dominum nostrum, per quem Majestatem tuam trementes adorant Angeli, et omnes spirituum cœlestium Chori socia exultatione concelebrant. Cum quibus... »

Du reste, nous le répétons, il ne nous appartient pas de porter un jugement sur l'office actuel de notre Saint au Propre du diocèse d'Amiens. Revêtu de l'approbation du Saint-Siége, qui manque à tous ceux qui l'ont précédé, il cesse à nos yeux d'être le produit d'hommes privés pour devenir l'objet de notre vénération et au-dessus de toute critique. Qu'il nous soit seulement permis d'exprimer humblement un regret, celui que l'Église d'Amiens n'ait point sollicité le privilége de conserver à la Messe de la fête de son saint Fondateur, cette belle prose *Triumphanti cruore proprio*, œuvre d'un de nos poëtes du Moyen Age, qui rappelle si dignement les vertus et les grandeurs de Firmin.

La fête du saint Patron du diocèse d'Amiens était, si nous ne nous trompons, célébrée dans tous les monastères qu'il renfermait dans son enceinte. Nous ne pouvons entrer à ce sujet dans beaucoup de détails, et il nous suffira de citer quelques-unes de ces églises, nous choisissons exprès les plus célèbres.

Nous citerons d'abord un Missel et un Bréviaire de Corbie, conservés dans la bibliothèque d'Amiens.

Le Bréviaire est un grand in-folio du XII[e] siècle, il est côté 115, il renferme au 25 septembre la fête de saint Firmin, les antiennes et les répons sont tirés du Commun, il

n'y a de propre que l'oraison qui est celle des anciens Bréviaires d'Amiens : *Deus qui es Sanctorum tuorum*, et les huit premières leçons qui renferment la légende du Saint extraite de ses Actes, et commençant comme eux. Cette légende ressemble à celle du Bréviaire d'Amiens de 1528, elle est un peu plus longue et s'arrête à l'apostolat du Saint à Beauvais.

Le Missel qui est un in-folio du XII[e], peut-être même du XI[e] siècle, porte le n° 155. Nous n'y trouvons pour saint Firmin qu'une collecte, une secrète et une post-communion [1].

Si nous passons à une époque plus rapprochée de nous, nous trouvons dans les offices propres de la royale abbaye de Saint-Riquier en Ponthieu, imprimés dans la seconde moitié du XVII[e] siècle [2], les deux fêtes principales de notre Saint.

L'Invention de ses Reliques est transférée du 13 au 31 janvier ; elle est du rit double. Les quatre leçons du second nocturne *ex Breviario Ambianensi* sont conformes à celles du Bréviaire de François Faure ; seulement elles commencent par une indication de date intéressante à noter : « Temporibus Theodorici Francorum regis sub anno sexcentesimo... » Au 24 septembre est la vigile de saint Firmin [3]. Le 25, jour de la fête, est double de deuxième classe de troisième ordre ; les

[1] *Coll.* comme aux anciens Bréviaires d'Amiens.

Secreta. Beati martyris tui firmini atque pontificis domine sollēpnia recensentes, quesumus ut ejus auxilio tua bona capiamus pro quo tibi hostias laudis offerimus.

Postcommunio. Perceptis Dn̄e sacramentis suppliciter exoramus, ut intercedente beato Firmino martyre tuo atque pontifice, que pro illius veneranda gerimus passione, nobis proficiant ad medelam. Per.

Autant qu'un rapide examen nous l'a permis il nous a semblé que dans les fêtes du Propre du temps il y avait assez de conformité entre ce Missel et le Missel Romain actuel.

[2] Officia propria regalis monasterii Centulensis seu S. Richarii in Pontivo ordinis S. Benedicti Congregationis S. Mauri. — Abbeville, Nicolas Musnier, 1685, in-12.

[3] L'Oraison est : « Da quæsumus Domine ut beati Firmini Martyris tui atque Pontificis quam prævenimus veneranda solemnitas et devotionem nobis augeat et salutem. »

leçons du second nocturne *ex proprio Corbeiensi* renferment un récit conforme à celui du Bréviaire de François Faure : on indique à la fin de la huitième la translation faite par saint Salve, *circa annum salutis sexcentesimum.*

Nous trouvons aussi les deux fêtes de notre saint Évêque dans le Propre de l'église royale de Saint-Florent de Roye [1] : l'Invention des Reliques au 14 janvier est du rit double [2] ; Le Martyre, au 25 septembre, est double de deuxième classe, sans commémoration de l'octave de saint Florent [3]. Les légendes ressemblent beaucoup à celles du Bréviaire de M. de La Motte.

Nous devons arrêter ici ce chapitre, déjà trop long et pourtant encore si incomplet. On pourrait faire sur un grand nombre de Saints trois ouvrages distincts, qui cependant ne formeraient qu'un seul tout ; le premier contiendrait le récit de leur vie, celui des miracles obtenus par leur intercession, les splendeurs de leur culte, ce qui se rapporterait à leur gloire posthume : ce serait l'*Histoire hagiologique*. Le second renfermant la description des monuments élevés en leur honneur, s'appellerait l'*Histoire iconographique ;* et enfin, le troisième, comprenant le détail de tous les changements survenus dans leurs offices aux différents pays où ils sont honorés d'un culte particulier, pourrait être intitulé l'*Histoire liturgique*.

Il serait facile de publier ces trois ouvrages sur saint Firmin, ce livre tout entier est le premier tant bien que mal achevé ; ce chapitre et le suivant ne sont que d'informes ébauches des deux autres. A de plus habiles que nous la tâche de les terminer.

[1] Officia propria regalis Ecclesiæ Royensis. — Lutetiæ Parisiorum, Nicolaus Franciscus Moreau, 1764, in-4°.

[2] On lit après sa mention sur le calendrier : *Septimo sæculo.*

[3] Le martyre est indiqué sur le calendrier, *circa an.* 288. — A la fin de ce Propre sont divers offices notés parmi lesquels se trouve la prose de S. Firmin.

CHAPITRE XXV

De quelques-uns des Monuments élevés en l'honneur de saint Firmin.

> **Lapis de pariete clamabit.**
>
> *Habacüc.*, cap. II, v. 11.

Il nous est fréquemment arrivé jusqu'ici de mentionner, souvent en passant, des églises et des chapelles bâties en l'honneur de notre saint Évêque ; mais, toujours nous avons dû passer rapidement devant ces monuments, au pied de ces portails, devant ces magnifiques autels et ces vitraux étincelants, sans pouvoir nous y arrêter pour les admirer, de peur d'entraver la marche d'un récit trop lent déjà. Le moment est venu où il va nous être permis de contempler un peu plus attentivement quelques-uns de ces chefs-d'œuvre que la Foi de nos pères construisit en si grand nombre sous l'invocation de saint Firmin ; nous disons seulement quelques-uns, car, si nous voulions les passer tous en revue, force nous se-

rait de doubler notre livre et il faudra, pour beaucoup, nous contenter d'une simple énumération.

EGLISE DE SAINT-ACHEUL

TOMBEAU DE SAINT FIRMIN.

L'église de Notre-Dame-de-Saint-Acheul, aux portes d'Amiens, est loin d'être le plus remarquable des monuments qui proclament si haut sur la terre la gloire de saint Firmin. Elle n'en doit pas moins être nommée la première dans la liste des églises où il est honoré d'un culte particulier. Construite sur l'emplacement même de la première cathédrale, dédiée par saint Firmin-le-Confesseur, à Notre-Dame des Martyrs, sur le tombeau du Martyr saint Firmin, elle peut, à bon droit, se dire avec fierté la première, la plus ancienne église du diocèse d'Amiens. Plusieurs fois reconstruite, à des intervalles éloignés, elle existe au même emplacement depuis quinze siècles, et abrite de ses voûtes l'endroit où reposèrent, pendant une longue suite d'années, les reliques de notre Saint. « Lorsqu'une église, dit un illustre écrivain, a gardé « immuablement la place dont elle avait pris possession à son « origine, lorsque son titre, ses souvenirs, ses traditions, se « sont perpétués, lorsqu'elle montre, avec le nom de son pa« tron primitif inscrit sur son frontispice, la grotte ou la « tombe de son martyr, ou quelque partie des murs, des co« lonnes, du pavé des anciens jours, elle a gardé, à travers « le renouvellement de ses formes et de ses pierres, une « identité réelle. Comme objet d'étude pour l'histoire de « l'art, c'est une autre église ; comme monument du culte, « ce n'est que la même église transformée, ayant toujours

droit de compter ses années du jour de sa consécration originaire, et de rappeler la longue suite de générations qui sont venues prier à son autel immobile [1]. » C'est à tous ces titres que nous donnons ici le premier rang à cette modeste église, en laquelle nous voyons toujours la Basilique des deux saints Firmin et le plus ancien sanctuaire de leur diocèse, le lieu béni où Dieu s'est plû à opérer tant de merveilles en l'honneur de son illustre témoin.

Construite au IVe siècle, par saint Firmin-le-Confesseur, sous l'invocation de Notre-Dame des Martyrs, l'église de Saint-Acheul, dont la sainte Vierge est toujours restée la patronne, ne reçut ce dernier nom que plusieurs siècles plus tard. Quand saint Salve, au VIIe siècle, eut transféré dans Amiens même le siége épiscopal, il y laissa plusieurs prêtres pour y célébrer l'Office divin. L'évêque Roricon, en 1085, institua à Saint-Acheul une communauté de clercs qui devaient y vivre sous l'autorité d'un prieur. Ces clercs étaient obligés à venir en procession, à la cathédrale, le jour de saint Firmin, pour y assister à la Messe. Ils embrassèrent la règle de saint Augustin vers l'an 1109. Enfin, leur prieuré fut érigé en abbaye, en 1145, par l'évêque Thierry [2].

Les armes de l'abbaye étaient une main sortant d'une nue pour garder le souvenir de ce miracle arrivé à saint Firmin-le-Confesseur et à saint Honoré, dont nous avons parlé au chapitre XIII.

L'église de Saint-Acheul, dit le Père Daire [3], est un des plus dignes objets de la piété des fidèles, parce qu'elle a toujours été regardée comme une terre sainte arrosée du sang des Martyrs et pavée de leurs tombeaux.

[1] Mgr Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne*, t. 1er, p. 129.

[2] Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 252-253.

[3] *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 256.

L'ancienne église, qui subsistait encore au milieu du siècle dernier, avait été construite en grande partie, en 1073, par les soins de l'évêque Guy, le chœur notamment était de cette époque. Elle avait, depuis lors, subi un grand nombre de restaurations et embellissements divers, dont les derniers eurent pour résultat de la faire écrouler en 1751.

A côté du chœur était une petite église ou chapelle qui servait de paroisse au village de la Neuville-lez-Amiens, que le Père Daire suppose être plus ancienne et avoir peut-être servi de Baptistère, lorsque la cathédrale était encore en cet endroit [1].

Un plan que nous trouvons dans le manuscrit 521 de la Bibliothèque d'Amiens, nous fait parfaitement connaître la disposition de l'ancien sanctuaire de Saint-Acheul.

Sa longueur était, depuis et y compris la marche qui indiquait sa séparation du reste de l'église jusqu'au fond, de 52 pieds, et sa largeur de 26. Il se terminait par une abside à trois pans. A peu près au milieu était l'autel, dit de la Confession de Saint-Firmin, élevé sur le tombeau du grand Apôtre de la Picardie. Au fond du sanctuaire, était un second autel, dédié à saint Firmin, élevé sur trois degrés.

L'autel de la Confession était surmonté d'un retable de bois doré; il avait été restauré en 1660, et à cette époque on avait placé derrière l'inscription suivante, gravée sur une plaque de marbre :

MEMORIÆ ÆTERNÆ

Sancti Firmini Martyris, Ambianorum Præsulis, Apostoli et Patroni, cujus corpus hic conditum anno salutis 303, diutius cum latuisset,

[1] *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 256.

tandem anno salutis 618 [1], beato Salvio ejus successori revelatum, adstante Clero, lætante populo, coruscantibus undequaque [2] miraculis, elevatum est, quin et ipsa tellus exultans, mense januario, frondes et flores protulit, et odor suavissimus e sacro pignore exhalans, ipsum Balgentiaci ad Ligerim Dynastam lepra infectum ad hunc tumulum supplicem adduxit, ut inde salutem hauriret, unde omnia [3] sanitatum genera a tot retro sæculis emanarunt [4]

1660 [5].

En 1697, l'abbé de Saint-Acheul, Pierre de Poussemothe Delestoille [6], voulut faire remplacer l'ancien autel par un plus splendide. C'est en creusant les fondations nécessaires qu'eut lieu la malheureuse découverte des cinq tombes de pierre que l'on voit encore, dont l'une donna lieu à de si tristes contestations entre l'abbaye de Saint-Acheul et l'autorité diocésaine, dans lesquelles les religieux insoumis firent preuve d'une insigne mauvaise foi. Comme cette question n'a aucun rapport avec saint Firmin-le-Martyr, nous n'en dirons pas davantage sur ce sujet.

Le nouvel autel, auquel on parvenait par trois degrés, était composé d'une table de marbre noir de Namur, longue de neuf pieds et large de quatre, surmontée d'un magnifique tabernacle de marbre, orné de colonnes ioniques, sur la porte en bronze doré duquel était représenté, en bas-relief, la fi-

[1] Pagès : 655.

[2] Le P. Daire met : *corpus cantibus*, ce qui est évidemment une faute.

[3] Le P. Daire donne : *omnium sanitatum genera*.

[4] Pagès met seulement : *tot retro sæculis*.

[5] Pagès t. Ier, quatrième dialogue, p. 7. — Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 268.

[6] La signature autographe de cet abbé, qui se trouve plusieurs fois dans le MS 521 de la Bibliothèque d'Amiens, est toujours écrite *Delestoille*, en un seul mot, bien que dans le corps des actes au bas desquels elle se trouve son nom soit écrit de l'Estoille. D'autres écrivent encore *de Lestoille*

gure de l'Agneau couché sur le Livre mystique dont parle l'Apocalypse[1].

Cet autel était supporté par six colonnes faites en termes, d'un métal qui imitait l'argent, avec ornements de bronze doré. Elles étaient placées trois à chaque extrémité et disposées en triangle, c'est-à-dire, deux d'abord et une ensuite, de manière à occuper les sommets des trois angles d'un triangle rectangle. Dans l'intervalle du milieu, entre ces colonnes, était un creux au fond duquel on apercevait la tombe de pierre qui avait renfermé le corps de saint Firmin-le-Martyr. L'autel couvrait à peu près la moitié de cette tombe, qu'il traversait dans toute sa longueur[2].

Un escalier composé de neuf marches, placé derrière l'autel, permettait de descendre dans le petit caveau, auprès de cette tombe vénérée[3].

Cet autel fut béni par l'évêque d'Amiens, Henry Feydeau de Brou, le 9 avril 1697[4].

En faisant construire cet autel, M. Delestoille voulut aussi remplacer par une autre l'inscription que nous avons rapportée plus haut, qu'il fit enlever de la place qu'elle occupait et placer devant l'autel entre différents compartiments formés de plusieurs marbres et pierres qui composaient le pavé[5]. Il soumit à l'évêque d'Amiens, un projet d'inscription que nous trouvons dans le Recueil manuscrit n° 521 de la Bibliothèque d'Amiens, ainsi qu'il suit :

[1] Pagès, t. Ier, 4e dialogue, p. 6. — Éd. L. Douchet, t. I, p. 26.

[2] Le P. Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II. — Pagès, *vol. cité*. — Des plans, profils et élévations de cet autel et du tabernacle se trouvent dans le MS. 521 de la Bibliothèque d'Amiens.

[3] Le tombeau de saint Firmin est nommé le saint sépulcre par Jean Seigneur de Hourges, en 1247. — Daire, *Histoire d'Amiens*, tome II, p. 266.

[4] Le P. Daire, *vol. cité*.

[5] Pagès, *vol. cité*.

« Inscription qu'on a dessein de mettre sur le frontispice de la Catacombe, au revers d'un autel magnifique qui y est placé :

D. O. M.

B. FIRMINI CONFESSIO
Ambianorum primi
Præsulis, Apostoli, Martyris, Patroni
HAC ARA
Quam erexit super patriam
FAVSTINIANI senatoris Catacumbam
S. FIRMINVS alter inibi sepultus
TECTI
Tertio exeunte sæculo
Ac septimo ineunte à S. SALVIO
Tot ad Ligerim usque coruscantibus
Quà recreantur in dies miraculis
RETECTI
Qui sextus supra septuagesimum sedebat
HENRICVS FEYDEAV DE BROV consecrabat
Anno 30. PETRI * abbatis decurso
Sexto kal maij M. DC. XC. VII. »

Henry Feydeau de Brou écrivit à ce sujet à l'abbé de Saint-Acheul la lettre suivante, dont l'autographe existe encore dans le manuscrit 521.

a Paris le 28 janvier

Monsieur

Japprehende que l'inscription ne soit pas aussy intelligible a tout le monde que nous le devons desirer. Vous sauez que les gens d'une mediocre literature composent le plus grand nombre. Je trouve le mot *Tecti* bien esloigné de *firmini* qui mesme deuroit etre apres celuy de *confessio* et *retecti* de ce qui precede.

Je ne voy pas dinconvenient a dire que s[t] Firmin le confesseur a esté enterré à s[t] Acheul. Cette inhumation n'empesche pas qu'il n'ayt esté transferé suivant le proccz verbal qui paroist bien au-

thentique. Mais il est difficile de ne faire qu'un faustinien de celuy qui enterra s[t] Firmin martyr et de celuy qui est pere de s[t] Firmin confesseur. La chronologie y repugne. C'est neanmoins ce que vous préjugez. *Quà recreantur in dies* contient-il une verité assez connüe pour l'assurer.

Qui sextus, etc., n'est-il point equivoque a ce qui precede et à ce qui suit.

Je n'ay pas ma latinité assez presente pour decider si *patria catacumba* sera approuué, je croy neanmoins que ouy.

Puisque vous attendez les responses des savans, je seray presque aussistot a Amiens, et nous pourrons en conferer encore. Je pars de dimanche en quinze jours et j'ay beaucoup dimpatience de vous assurer de la sincerité auec laquelle je suis

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

HENRY E. d'Amiens [1].

L'inscription modifiée ayant été probablement renvoyée au prélat, il fit connaître son avis par le billet suivant dont nous trouvons également l'autographe dans le manuscrit 521.

J'aurois crû Monsieur l'inscription plus aisée a entendre par les ignorans ainsy rangée. Je n'y voy d'autre inconvenient que la repetition de *sæculo*, mais il me paroist moindre que celuy d'une petite obscurité. Cependant je ne vous le propose que comme un douste, et seulement pour vous marquer que j'y ay fait attention. Je suis Monsieur vre tres hble et tres obeiss[t] serviteur

L'Ev. d'Amiens.

Enfin, l'inscription fut définitivement celle-ci gravée en lettres d'or, sur une table de marbre noir placée derrière le retable :

[1] Cette lettre porte pour adresse :
« A Monsieur, Monsieur Labbé de Saint Acheul a Amiens. »

D. O. M[1].

Confessio B. Firmini
Ambianorum primi
Præsulis, apostoli, Martyris, Patroni
Tertio exeunte sæculo,
Tecti
Hac ara
Quam erexit super paternam
Faustiniani senatoris catacumbam,
S. Firminus confessor inibi sepultus,
Ac septimo ineunte sæculo,
Retecti
A Sancto Salvio.
Tot ad Ligerim usque coruscantibus
Quæ recreantur in dies miraculis.
Henricus Feydeau de Brou
Qui sextus supra septuagesimum sedebat
Anno decimo, Petri abbatis 30°
Consecrabat[2],
Quinto idus aprilis MDCXCVII[3].

Dans son ardeur de changements, l'abbé Delestoille fit enlever l'ancien retable comme nous l'avons déjà dit. Il le remplaça par un autre consistant en un grand tableau représentant saint Firmin, vêtu d'une chape et à qui le bourreau va trancher la tête dans sa prison. Ce tableau, œuvre d'un artiste amiénois nommé Gontier, était « placé entre deux « colonnes de bois peintes de marbre feint de Rance, d'ordre « composé, qui portent un archivolte de même matière, orné

[1] Un acte du 11 mai 1715, dont nous parlons plus bas, prétend que cette inscription fut composée par l'évêque d'Amiens lui-même.

[2] Pagès et le P. Daire mettent ici *dedicabat*. Nous suivons de préférence la version que donne un acte notarié, conservé dans le recueil MS. n° 521 de la Bibliothèque d'Amiens. Lequel acte est spécialement destiné à constater le texte de cette inscription.

[3] Ms. 521 de la Bibl. d'Amiens. — Pagès, *Quatrième dialogue*. p. 7. — Daire, *Hist. d'Amiens*, t. 2, p. 266.

« de modillons surmontés d'une croix, accompagnée de deux « vases placés sur la corniche, au droit des chapiteaux des « colonnes [1]. » Dans l'un des dessins du manuscrit 521, on voit au-dessus du retable de l'autel de la Confession une statue de la sainte Vierge tenant l'Enfant-Jésus.

Le sanctuaire de Saint-Acheul resta tel jusqu'en 1751, année où s'écroula l'église. Le chœur du nouvel édifice construit dans un style tout différent de l'ancien, fut toujours à peu près disposé de même. Du reste, nous n'avons aucune description de la nouvelle église de Saint-Acheul antérieure à la révolution et nous ne pouvons juger que par induction. Le caveau sépulcral de saint Firmin était toujours au milieu du chœur, c'est un fait incontestable; mais sa tombe y était-elle encore, c'est ce que nous ignorons.

Pendant la révolution, l'église de Saint-Acheul fut transformée en écurie pour les chevaux de la troupe, et le caveau vénérable devint une fosse à fumier!

A la réouverture de l'église, on la répara le mieux qu'il fut possible. Les Pères Jésuites auxquels la desserte de Saint-Acheul fut confiée, mirent tous leurs soins à restaurer le caveau de saint Firmin, mais leurs efforts ne purent suppléer à la perte irréparable qu'il avait faite. La tombe précieuse dans laquelle les restes de notre grand Apôtre ont reposé pendant environ cinq siècles, n'existe plus. A quelle époque a-t-elle disparu? c'est ce qu'on ignore. A-t-elle été enlevée, lors de la terreur, pour être soustraite aux profanations? ou bien a-t-elle été brisée, quand le caveau fut indignement souillé? On ne sait. Toutefois, si l'on voulait admettre qu'elle eût été détruite pendant la révolution, quand l'endroit où elle reposait fut indignement profané, on a peine à comprendre comment les cinq tombes qui l'avoisinaient, et que nous voyons encore, y auraient pu résister à moins d'admettre qu'alors elles

[1] Pagès, *Quatrième dialogue*, p. 6. éd. L. Douchet, t. 1er, p. 25.

étaient encore cachées aux regards ; c'est un point sur lequel nous n'avons pu trouver aucun éclaircissement.

On pourrait peut-être assigner une autre cause à la destruction de la tombe de notre saint Martyr. Avant 1751, il est certain que le tombeau de saint Firmin était exposé aux yeux de tous, dans un petit caveau ouvert et sans voûte, placé sous l'autel, comme nous l'avons dit plus haut. Or, quand l'église de Saint-Acheul s'écroula, il est probable que la chûte de la voûte du chœur, qui tomba le 1er août 1751 [1], détruisit l'autel, qui, en se brisant, peut ntraîner dans sa ruine, la tombe placée immédiatement au-dessous et dont on n'aura pas retrouvé les débris.

Enfin, quelle qu'en soit la cause, le fait n'est malheureusement que trop certain. La tombe de saint Firmin n'existe plus, il n'en reste que l'emplacement dont nous allons donner la description un peu plus bas.

En 1854, par les soins de M. l'abbé Gonse, actuellement curé de la paroisse de La Neuville, qui a Saint-Acheul pour église, l'autel fut replacé à sa place traditionnelle au-dessus du lieu de la sépulture de saint Firmin, et à la même époque on fit un escalier pour descendre dans le caveau, dans lequel on ne parvenait jusque-là qu'au moyen d'une échelle.

Quelque temps après on plaça aux trois fenêtres absidales de cette église trois verrières, dont l'une, celle de droite, représente saint Firmin.

Il est temps d'arriver à la description du caveau auquel se rattachent de si grands souvenirs.

Après avoir descendu un escalier de dix marches, on se trouve dans un souterrain partagé inégalement en deux par l'entrée, le sol de la première partie qui se trouve à droite du visiteur est plus élevé que l'autre de 0m35c, sa largeur est de 2m10c, sa profondeur de 1m40c, et sa hauteur de 1m35c.

[1] Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 256.

C'est en cet endroit actuellement vide que les restes sacrés de l'Apôtre de la Picardie ont reposé, cachés à tous les regards, pendant cinq siècles; c'est de là qu'ils sont miraculeusement sortis, montrés par un rayon divin, il y a douze cents ans, et c'est là que la tombe dans laquelle ils avaient reposé a été vénérée pendant une longue succession de siècles par la foule des fidèles. Le fond et les côtés de cette partie du caveau sont garnis de sculptures dont nous allons donner tout à l'heure la description.

La seconde partie, longue de 5^m90^c, est large à l'entrée de 2^m16^c, et à l'extrémité de 2^m65^c; le sol va en s'abaissant vers le fond et sa hauteur qui, à l'entrée, n'est que d'environ 1^m70^c, est à l'extrémité de 2^m60^c.

Elle renferme cinq tombes en pierre posées deux et trois. On ignore quels sont les personnages qui y furent inhumés. Il est toutefois certain qu'aucune d'elles ne fut la tombe de saint Firmin. Nous pensons que ce fut la découverte de ces tombes, à la fin du XVIIe siècle, qui occasionna une scandaleuse contestation entre l'évêché d'Amiens et les religieux de Saint-Acheul; contestation dans laquelle ces derniers donnèrent de tristes preuves de mauvaise foi et de rébellion envers l'autorité diocésaine [1].

Tout le sol de l'église de Saint-Acheul, et même des environs, paraît rempli de tombes semblables. On en aperçut encore plusieurs, lorsqu'on construisit l'escalier du caveau.

Venons-en maintenant à la description des sculptures qui garnissent la partie du caveau où reposa la tombe de saint Firmin; elles forment sept groupes. Les deux premiers de chaque côté, à droite et à gauche, représentent l'un la résurrection de Notre-Seigneur, l'autre sa descente aux limbes. Ces deux reliefs sont posés à terre tandis que les autres sont

[1] Voyez *Dissertation sur la Translation du corps de saint Firmin-le-Confesseur, 3e Évêque d'Amiens*, par M. de Lestocq. — Amiens, 1711, in-12.

encastrés dans la muraille; leur exécution artistique est bonne, elle ne remonte pas au-delà du XVII[e] siècle.

Les cinq autres bas-reliefs représentent l'Invention des Reliques de saint Firmin; ils sont peints et dorés et paraissent dater du XVI[e] siècle.

1. Le premier, sur la gauche du spectateur, montre quatre personnages à genoux devant un autel ou un tombeau. Nous y voyons la représentation des prières adressées à Dieu pour demander révélation de la sépulture de saint Firmin.

2. Le deuxième groupe, au fond du caveau à gauche, offre une procession suivie par un évêque sortant d'une porte gothique. On peut y voir le clergé et les fidèles d'Amiens venant de la ville à Saint-Acheul.

3. Ensuite est l'invention du corps saint, que des clercs découvrent de terre à l'aide de bêches, en présence des cinq évêques d'Amiens, Beauvais, Noyon, Cambrai et Thérouanne. Dans le haut, un arbre couvert de feuilles, en souvenir du miracle du changement de saison. — Tout ce groupe est assez fruste, les têtes des évêques manquent, et aussi deux bèches des clercs sur trois. — Cinq processions se remarquent sur ce tableau plus grand que les autres, trois en haut, une à droite et une à gauche. Ce sont les peuples du diocèse d'Amiens et des quatre diocèses que nous venons de nommer, qui viennent accompagner leurs évêques à la translation des Reliques de saint Firmin, qui est représentée dans le quatrième groupe.

4. On y voit la châsse portée par six clercs; les cinq évêques la suivent: ils sortent d'une porte gothique flanquée à gauche d'une tourelle.

5. Enfin le cinquième tableau, à droite, nous montre la châsse du saint Martyr posée sur un autel: derrière elle, est un retable doré. Devant l'autel est un évêque en chape, touchant, ou peut-être tenant d'une main, la main d'un grand

personnage prosterné, lequel porte une couronne trêflée, nous y voyons le seigneur de de Beaugency faisant hommage de sa terre à l'église d'Amiens [1].

Tel est l'état actuel du caveau vénérable du tombeau de saint Firmin, lieu béni, digne du respect universel et auprès duquel Dieu s'est tant de fois plu à manifester sa puissance.

En 1860, M. le curé de La Neuville a fait placer au-dessus de ce caveau, au pied du Maître-Autel, l'inscription suivante, gravée sur une plaque de marbre noir.

D. O. M.

CONFESSIO BEATI FIRMINI
Ambianorum primi Præsulis, Apostoli,
Martyris, Patroni, secundo currente sæculo,
tecti hac Ara quam erexit super paternam
Faustiniani senatoris Catacumbam, circa
medium sæculi quarti S. FIRMINUS
confessor.
Sacrum corpus cum diutius latuisset, tandem
septimo ineunte sæculo, S. Salvio ejus successori
revelatum, astante Clero, exultante populo, coruscantibus undequaque miraculis, elevatum et
in Cathedralem Ecclesiam Ambianensem
translatum.
Ipsa tellus exultans, Idibus Januarii, frondes
et flores protulit, et suavissimus odor e sacro
pignore dimanans ipsum Balgentiaci ad Ligerim
Dinastam, lepra infectum, ad hunc tumulum
sanatum et gratum adduxit : dehinc omnia
sanitatum genere tot retro sæculis emanarunt.
Sumptu parochiali restitutum.
ANNO MDCCCLX.

[1] M. Jouancoux a publié dans les Archives de Picardie, une intéressante description de l'église et du caveau de Saint-Acheul. C'est, croyons-nous, le seul auteur qui ait donné jusqu'ici une description de ces groupes.

CATHÉDRALE D'AMIENS

Onze siècles environ s'étaient écoulés depuis la mort de saint Firmin, quand la cathédrale d'Amiens fut encore une fois réduite en cendres, et deux ans après cet incendie, le quarante-troisième successeur connu de notre grand Apôtre, jeta les fondements d'une nouvelle Basilique, qui est encore sans rivale. Seule, parmi tous les chefs-d'œuvre de l'art gothique, Notre-Dame d'Amiens réunit toutes les beautés que l'on admire séparément ailleurs. Tandis que ses orgueilleuses rivales de Beauvais et de Cologne, qui ont voulu la dépasser en grandeur, sont restées inachevées, la Basilique amiénoise montre avec fierté son immense vaisseau complètement terminé, sa nef unique au monde, jointe à un chœur sans égal par sa perfection architecturale, ses incomparables stalles et ses merveilleuses clôtures. C'est au fond de ce sanctuaire, sous ces voûtes sublimes, à l'extrémité de cette gigantesque forêt de colonnes, que reposent les reliques vénérées du premier Évêque d'Amiens. De toutes parts, dans l'immense édifice, nous voyons rappelé le souvenir de Firmin. A l'extérieur, un des porches du grand portail est celui de Saint-Firmin. Au côté droit du chœur, huit groupes de sculpture et treize médaillons nous retracent son histoire et celle de la miraculeuse invention de ses reliques en plus de trois cents figures; au fond du sanctuaire, nous voyons son image sur une des verrières; une des chapelles de la grande nef est placée sous son invocation et nous trouvons sa statue jusque sur la flèche aérienne du splendide édifice. Nous allons essayer de donner une description abrégée de tous ces monuments, immortels souvenirs de la Foi de nos pères et de leur dévotion envers le saint Apôtre, qui dans toute la force de la jeunesse

a généreusement quitté sa patrie et sa famille, pour venir nous apporter la lumière de l'Évangile.

1° PORTAIL DE SAINT FIRMIN [1].

Le spectateur qui contemple le grand portail de Notre-Dame d'Amiens, ébloui par cette page sublime d'iconographie chrétienne, ne songe pas toujours à admirer en détail les deux porches qui accompagnent celui du milieu. Émerveillé par l'immensité du portail du Sauveur, ou bien il oublie le portail de la Mère de Dieu et celui de Saint-Firmin-le-Martyr, ou bien il ne les examine que légèrement. Ils complètent cependant ce thême unique sur lequel le portail d'Amiens est sculpté, qui offre la représentation des trois cultes : de *latrie,* dans le portail du milieu ou du Sauveur ; d'*hyperdulie,* dans le porche de la Mère de Dieu; et de *dulie,* dans celui de saint Firmin-le-Martyr : pensée sublime de l'architecte de Notre-Dame, qui immortalise le nom de Robert de Luzarches.

Le porche ou portail de saint Firmin-le-Martyr est celui placé à la gauche du spectateur, et par conséquent à la droite de la statue du Christ qui occupe le pilier central du porche du milieu. Nous allons passer successivement en revue la statue centrale et le pilier qui la supporte, les statues colossales qui garnissent les latéraux, et enfin le tympan de ce portail.

Sur le trumeau qui sépare la porte en deux venteaux est la statue du saint Martyr en habits pontificaux [2]; il tient sa crosse de la main gauche et bénit de la droite; il porte la

[1] Cette description du portail de saint Firmin a été publiée dans la *Revue de l'Art chrétien*, numéro de décembre 1860.

[2] C'est elle que représente la gravure placée au frontispice de ce livre.

mître, la chasuble, l'aube, l'étole, le manipule, et même, si nous ne nous trompons, le pallium. Sous ses pieds il foule un homme, personnification de l'idolâtrie.

Le piédestal est couvert de trois rangs de sculptures représentant un abrégé de l'histoire du Saint.

Immédiatement sous les pieds de la statue, se voient d'abord les deux scènes suivantes : 1° à droite, saint Firmin, en habits pontificaux, la mître en tête et la crosse en main, devant un homme à cheval sortant d'un édifice et qui retourne la tête pour écouter ce que lui dit un personnage ailé qui est au-dessus de lui, probablement un démon. M. Goze voit en ce personnage la représentation de l'idolâtrie. — 2° A gauche, le château d'Amiens; saint Firmin sort son buste d'une fenêtre; un bourreau, en robe courte, ayant à la ceinture le fourreau de son glaive, lui tranche la tête avec un large sabre. Deux anges montent au ciel emportant l'âme de saint Firmin sous la figure d'un petit enfant. Au-dessus de ces deux scènes, règne sur toute la façade du pilier une série d'arcs tréflés, de tourelles et de créneaux

En dessous, une assez forte plinthe fait saillie; on remarque plus bas les quatre sujets suivants, renfermés chacun dans une arcade tréflée :

1° A droite, un évêque en mître et crosse; auprès de lui un personnage sonne une chochc placée dans le pignon d'une église romane. Nous voyons ici saint Salve réunissant ses ouailles pour les engager à prier afin d'obtenir révélation de la sépulture de saint Firmin.

2° A gauche, un évêque en mître, entre deux personnages; il creuse la terre et ouvre le tombeau de saint Firmin, qu'on aperçoit revêtu de ses ornements pontificaux.

En dessous : 3° à gauche, deux évêques en mître portent sur leurs épaules la châsse du saint Martyr, sous laquelle on voit trois personnages, sans doute des malades ou des infirmes.

4° A droite, un évêque mîtré, auprès d'un personnage dont on ne voit que le buste, la figure appuyée sur la main gauche et sortant du haut d'une tour carrée et crénelée, percée de trois fenêtres. Est-ce la guérison du seigneur de Beaugency? Probablement.

Quatorze statues colossales, du nombre des cinquante-deux qui ornent toute la façade de Notre-Dame, garnissent les deux côtés de ce porche et forment un splendide cortège à l'Apôtre de la Province. Au-dessus de la tête de chacune d'elles est un dais ogival, et leurs pieds reposent sur un socle à peu près semblable, supporté soit par un personnage, soit par un animal chimérique ou symbolique. Nous allons les décrire successivement, en commençant par la première à gauche du spectateur et continuant ainsi jusqu'à la septième statue; puis nous reviendrons à celles qui sont à la gauche du saint Martyr.

1. SAINT FIRMIN-LE-CONFESSEUR. La première statue représente un évêque en mître, étole, chasuble et manipule. Il porte toute sa barbe et tient un calice des deux mains. Nous voyons en lui saint Firmin-le-Confesseur, le troisième des évêques d'Amiens connus, l'apôtre de nos campagnes, qui continua avec tant de zèle l'œuvre entreprise deux siècles plus tôt par saint Firmin-le-Martyr, l'extirpation du paganisme de nos contrées.

Sous le socle est un personnage qui paraît employer toutes ses forces à supporter la statue qu'il soutient avec les mains, un pied et un genou.

2. ANGE. Celle qui vient ensuite nous offre un ange à figure jeune et imberbe; il tient un encensoir.

Sous le socle : un Roi, couronne en tête, figure imberbe, tenant son sceptre de la main droite. Il supporte la statue principalement sur l'épaule droite.

3. 4. SAINT FUSCIEN ET SAINT VICTORIC. La troisième statue

est un saint personnage vêtu d'une robe à longs plis et d'un manteau relevé sur le bras gauche. Il est décapité et tient des deux mains sa tête décollée. Le suivant porte un manteau ou une chasuble relevée d'un côté. Il est dans la même attitude que le précédent, mais il tient sa tête un peu moins élevée. Les deux figures sont barbues; leurs yeux fermés indiquent que les deux Saints ont cessé de vivre.

A ce signe il est impossible de se méprendre, et nous reconnaissons dans ces deux statues celles des glorieux martyrs Fuscien et Victoric, apôtres de la Morinie et de la Picardie, dont la mort a été suivie du miracle que nous voyons représenté ici.

5. Ange. Après eux vient un Ange portant un lambel.

6. Sainte Ulphe. La sixième statue représente une femme voilée, tenant à la main un livre dont la couverture est richement ciselée. C'est sainte Ulphe, la fondatrice du premier couvent de femmes de la ville d'Amiens, dont le souvenir soit parvenu jusqu'à nous.

7. La septième est un personnage imberbe, enveloppé dans un manteau; il tient dans la main droite un papier roulé.

Cette statue, placée à l'angle du portail, ne paraît se rapporter à aucun de nos Saints.

Les cariatides de ces cinq dernières statues sont des personnages qui semblent prendre leur mal en patience et supporter de leur mieux leur fardeau.

8. Saint Honoré. La première statue à droite nous montre encore un saint évêque en habits pontificaux. Il porte l'étole, la chasuble, le manipule et la mître. De la main gauche il tient sa crosse et il bénit de la droite. C'est certainement saint Honoré, l'un des plus illustres successeurs de saint Firmin, auquel les architectes de Notre-Dame ont dédié le portail latéral sud de la basilique.

Sous le socle est un individu dans une position assez sin-

gulière, qui, tout en supportant la statue sur le dos, paraît chercher à s'ôter une épine de la plante du pied gauche.

9. Saint Domice. Le personnage représenté par la neuvième statue est vêtu d'une robe à larges manches. Il porte le manipule et tient de la main gauche un livre sur lequel il appuie la main droite; sa figure est imberbe. Nous voyons en lui le saint diacre Domice, le compagnon et le directeur de sainte Ulphe, la gloire du Chapitre d'Amiens.

Sous le socle : personnage commodément assis; il tient des deux mains une trompe, vulgairement appelée *cornet à bouquin,* dans laquelle il souffle, ainsi que l'indique le gonflement de ses joues.

10. Saint Salve. L'évêque qui suit, vêtu absolument comme saint Honoré et portant la barbe comme lui, n'est autre que saint Salve, son successeur sur le siége d'Amiens, lequel découvrit les reliques de saint Firmin-le-Martyr.

Sous le socle : un individu assis, le dos courbé sous le poids; le revers de sa main gauche touche sa joue; il a le coude appuyé sur le genou, tandis que de la main droite il tient une règle dont le haut touche son épaule.

11. Saint Gentien. Le Saint à longue barbe, en robe et manteau, que nous voyons ensuite, est saint Gentien, l'illustre habitant du village de Sama et l'hôte des saints Fuscien et Victoric. Il tient de la main droite le glaive qu'il tira du fourreau [1] pour les défendre contre les persécuteurs et qui rappelle en même temps son genre de martyre.

Pour support : un individu imberbe tenant de la main gauche un coutelas semblable à celui du Saint. C'est sans doute son bourreau ou le préfet Rictiovare, le plus cruel per-

[1] Et dum adstans in ostio,
Senex extracto gladio,
Sanctos tueri voluit.

Ancienne Prose des SS Fuscien Victoric et Gentien.

sécuteur des chrétiens dont les annales de la Gaule-Belgique fassent mention.

12, 13, 14. Les saints personnages à longues barbes, en robes et manteaux, tenant des lambels, que représentent les trois dernières statues, ne nous rappellent aucun des Saints de Picardie ; ils sont en ce moment inexplicables pour nous, et il faudrait pour les comprendre étudier le reste du grand portail.

Nous arrivons maintenant au tympan du portail ; il se divise en trois étages, que nous allons successivement décrire, à commencer par celui d'en bas.

1er ÉTAGE. — Six évêques, assis sur un banc qui règne tout le long du mur ; ce siége paraît couvert d'un coussin ou d'un tapis, sur le devant sont des ornements, meneaux et trèfles, de style ogival.

Les six prélats sont tous revêtus de l'aube, de l'étole, de la chasuble et du manipule ; ils portent la mître.

Quatre tiennent leur crosse de la main gauche. Les deux autres ont en place un livre qu'ils semblent indiquer de la main droite.

Quels sont les personnages représentés sur ce premier tableau ? C'est ce que nous n'osons affirmer. On dit généralement qu'elles représentent les saints évêques d'Amiens, successeurs de saint Firmin. Le Propre actuel du diocèse ne mentionne cependant que quatre des successeurs de saint Firmin qui soient honorés du culte des Saints. Plusieurs graves auteurs ont, il est vrai, donné ce titre à l'évêque Euloge, prédécesseur de saint Firmin-le-Confesseur, et à Berchund ou Berhund qui vivait au VIIe siècle. On lit encore en tête du tableau officiel du clergé du diocèse d'Amiens, publié chaque année avec l'Ordo, que sept des évêques d'Amiens sont honorés du culte des Saints. Il ne nous appartient pas de rien décider sur un aussi grave sujet, et nous n'osons dire d'une manière positive quels sont les prélats dont nous venons de décrire les statues.

2[e] ÉTAGE. *Invention des Reliques de saint Firmin.* — Il se divise en cinq groupes, tous excessivement remarquables, tant sous le rapport de la composition que sous celui de l'exécution. Nous commençons par celui du milieu.

Au centre est le tombeau de saint Firmin; il est orné d'ogives et de trèfles à jour. Le Saint paraît à demi couché ; il est en mître, chasuble et aube; ses mains sont nues, croisées sur sa poitrine, sa crosse est contre son côté gauche. Le rayon céleste, qui a la forme d'une corde, descend d'un nuage jusque dans la tombe.

Saint Salve, en habits pontificaux, mître, chasuble et gants, est accompagné de trois clercs, en aube et amict; la bêche à la main, tous les quatre sont occupés à dégager de la terre le corps saint qui vient de leur être miraculeusement indiqué. Derrière l'évêque et ses clercs sont huit autres personnages, parmi lesquels on distingue une tête de vierge voilée, les mains jointes, d'un caractère très-remarquable. Les huit autres, barbus ou imberbes, sont, croyons-nous, des laïcs.

Les quatre autres groupes sont de pieux spectateurs. Ils représentent les rues de la cité amiénoise, au moment du miracle; dans les deux angles à droite et à gauche, entre le premier et le second groupe et entre le troisième et le quatrième, sont des édifices de style roman dont plusieurs paraissent représenter les rues de la ville.

Le premier de ces groupes, au chevet du tombeau, est composé de sept personnages qui sont émerveillés. Une femme tenant par la main un petit enfant fait un geste d'admiration. Sa coiffure consiste en de simples bandes allant de dessus la tête sous le menton, recouvertes d'un dernier bandeau de même largeur, passant du front à la nuque, de manière à recouvrir et retenir le tout. Un peu de cheveux parait au sommet du front, par-dessous le bandeau. L'en-

fant, vêtu d'une simple tunique, tient à la main un morceau de pain déjà entamé. A côté de la mère un jeune clerc tonsuré, les mains jointes; à sa droite un homme barbu tient un jeune garçon à califourchon sur ses épaules. Enfin sous l'arceau d'une porte, de laquelle tout ce monde paraît sortir, on aperçoit la tête d'un brave homme qui pousse des cris de joie à la vue du prodige, ou peut-être de détresse, écrasé qu'il est par la foule.

Au second groupe après celui-ci, dans l'angle à droite du spectateur, et en dehors de l'édifice qui sépare les deux groupes, on se parle du miracle. On y voit un autre groupe de curieux. L'un, à la figure riante, est évidemment un personnage de distinction; d'une main il tient son gant et de l'autre le cordon de son manteau passant sous sa gorge. Une femme allonge les bras et joint les mains en signe d'admiration et de respect; elle a pour coiffure une espèce de toque fort applatie et légèrement plissée dans son contour, de dessous laquelle sort une bande couvrant les oreilles et finissant sous le menton. Un homme, mains jointes et fléchissant le genou, porte le manteau avec cordon passant sur la poitrine; sur sa tête une calotte de réseau. Pour chaussure il porte une sorte de brodequins unis qui couvrent en même temps la jambe et le pied. Derrière lui est un édifice plus élevé terminé en pyramide, au haut duquel on voit une cloche; au-dessous, sur le côté, paraît un homme avec un cornet; c'est le beffroi de la ville avec son guetteur.

Passons maintenant de l'autre côté du tombeau pour examiner les deux autres groupes.

Le groupe au pied du tombeau de saint Firmin nous montre six personnages : une femme coiffée d'un voile tient dans les bras un enfant au maillot, entouré de bandelettes des pieds à la tête. Vient ensuite un homme barbu, remarquable surtout par la manière dont son chapeau est retenu sous son

menton; il y est assujetti par un cordon que deux petits anneaux relâchent et serrent au besoin. Il indique de la main le tombeau au personnage suivant, qui paraît l'interroger en lui mettant la main sur l'épaule. On voit deux têtes dans le fond.

Venons maintenant au dernier groupe dans l'angle gauche. Une femme nu-tête et cheveux pendants sur les épaules tient dans ses bras et semble admirer un jeune enfant vêtu d'une petite tunique. Après vient un homme de haute taille et sans barbe; il est coiffé d'une sorte de bonnet ou de *calipète*. Une vieille femme barbue, portant sur la tête un de ces voiles encore usités dans les campagnes de Picardie et appelés *ahautoires;* son front est ridé; elle s'appuie sur une canne à pomme. Le quatrième personnage est une très belle femme, ayant pour coiffure un serre-tête, laissant voir les cheveux du front et des faces, rattaché par d'étroits cordons faisant trois fois le tour de la tête. Ensuite un homme, figure imberbe, cheveux abondants et lisses.

Ce groupe, dont toutes les têtes sont d'une fine exécution, paraît sortir d'un édifice remarquable, percé de jours nombreux et d'une variété curieuse. A l'une des fenêtres d'en haut une femme appuyée. Au-dessus de ces cinq groupes, dans toute la largeur du tympan, on voit des nuages figurant le ciel.

3e ÉTAGE. Au sommet du tympan. *Procession des Reliques du Saint.* — Deux évêques en chasuble et mître, avec gants brodés d'une croix, portant sur leurs épaules la sainte châsse. L'un est barbu, l'autre imberbe; ils portent l'anneau au medius. La châsse a la forme d'un édifice beaucoup plus allongé que large et haut; elle est fort ornée de trèfles et d'ogives. Deux clercs aident les prélats à la porter; ils sont tonsurés et revêtus de chapes avec fermoir en rosace. Au fond, deux autres clercs remplissent la même fonction. Ils ont des capuchons maintenus par une sorte de fermoir.

Derrière la châsse un petit homme vêtu d'une tuniqu avec une ceinture et couronné de feuillages porte de la main gauche un rameau fleuri. De la droite il tient sur son épaule un bâton sur lequel il a jeté son manteau, qui probablement le gênait à cause de l'excessive chaleur. A côté de lui un homme encapuchonné, un bâton de voyage à la main. Derrière le premier personnage, des arbres (des pommiers) chargés de fruits et couverts de feuilles. Au bas, des rosiers fleuris. Si le lecteur veut bien se reporter au récit que nous avons fait—chapitre xv—des miracles qui accompagnèrent la découverte des reliques de notre Saint; il verra que ces sculptures en offrent une fidèle représentation, exécutée au commencement du XIII[e] siècle; les mêmes scènes, retracées au XVI[e] siècle, que nous contemplerons tout-à-l'heure autour de la clôture du chœur et celles de la même époque que nous avons déjà vues dans le caveau de Saint-Acheul, sont une preuve de la constance de la tradition de l'Église d'Amiens sur ces faits mémorables.

Au-dessus de la châsse est la main de Dieu, sortant d'un nuage, autour de laquelle volent quatre anges, dont l'un porte un encensoir et un autre une navette contenant de l'encens en gros morceaux.

Devant la châsse, marche la procession, composée de dix clercs, dont cinq de grande taille et cinq plus petits, tous tonsurés. Les petits sont vêtus de tuniques avec l'amict au cou. Les plus grands, qui sont au second plan, portent aussi des tuniques, mais plus ornées de broderies au collet. Deux des grands portent des reliquaires, l'un en forme de bras vêtu d'une manche ornée et brodée, la main bénissant, l'autre en forme de cadre richement orné de pierres, camées, etc., recouvrant les reliques. Les personnages plus petits portent, le premier un encensoir avec sa navette; le second un bénitier avec le goupillon; le troisième un cierge sur un chan-

delier; le quatrième un livre ouvert dans lequel il indique du doigt ce qui y est écrit, sans doute ce qu'on doit chanter; le dernier, qui pose la main sur l'épaule du précédent, paraît occupé du livre que l'autre porte à la main.

Dans l'angle à droite du spectateur, trois personnages en chapes semblent venir à la rencontre de la procession L'un a les mains jointes; à ses côtés paraît le haut d'une croix porté par un autre individu. Le second a un livre ouvert et tient de l'autre main un bâton cantoral en forme de potenton. Le troisième porte également un livre ouvert. Ce sont des chantres.

Sur le devant, toujours dans le même angle, trois petits personnages montent sur des arbres pour voir le cortège. Deux ont quitté leur vêtement de dessus et n'ont plus qu'une simple tunique qui leur vient aux genoux. L'un est au haut de l'arbre, l'autre commence à grimper; le troisième qui est encore à terre se dépouille de ses habits de dessus pour monter plus facilement. Un dernier casse des branches pour jeter sur le passage de la procession.

Ces deux étages de sculptures sont exécutés avec un fini et un soin dignes d'admiration; ils comprennent en tout soixante-huit personnages, ce qui, en y ajoutant les six Évêques du bas, donne un total de soixante-quatorze figures pour tout le tympan. Des personnes qui ont pu les voir de plus près que nous, nous ont affirmé qu'on y reconnaissait encore, en plusieurs endroits, des traces de dorure et de peinture.

Entrons maintenant dans l'intérieur de la Basilique, nous y trouverons encore d'autres monuments en l'honneur du premier Évêque d'Amiens, qui ne mériteront pas moins que ceux-ci d'attirer nos regards.

2° CLOTURE DU CHOEUR.

HISTOIRE DE SAINT FIRMIN.

De toutes les clôtures de chœur qui existent en France, celle de Notre-Dame d'Amiens est, à bon droit, une des plus célèbres et, si nous ne craignions de nous laisser entraîner par l'amour du pays, nous dirions presque qu'elle est la plus remarquable. Commencée au XV[e] siècle, elle ne voit guères de plus ancienne qu'elle parmi les œuvres du même genre que celle de Notre-Dame de Paris, qui lui est bien inférieure. C'est pour nous un fait incontestable que la clôture du chœur de Chartres, si vantée à juste titre, ne surpasse pas en beauté celle d'Amiens. Nous n'avons à nous occuper ici que d'une partie de cette admirable décoration de la Basilique picarde; c'est celle à droite du chœur, ou du côté de l'Épître, qui est consacrée à retracer l'histoire de la vie de saint Firmin et de la découverte de ses reliques par saint Salve.

Comprise entre les trois piliers qui forment les deux premières travées de droite du chœur, cette clôture nous offre huit groupes de sculpture, quatre par travée, en dessous desquels se voient, dans deux niches ornées et peintes, sous les quatre premiers [1] la statue tumulaire de Ferry de Beauvoir, évêque d'Amiens, et sous les quatre autres [2] celle du doyen du Chapitre, Adrien de Hénencourt, à la pieuse munificence duquel on doit toute cette représentation; autour de cette dernière sont treize médaillons représentant tout le détail de la vie de notre Saint. Ces médaillons en demi-relief sont, ainsi que tout le reste de la clôture, peints et dorés.

[1] Cette première partie fut exécutée en 1489.

[2] Élevés de 1527 à 1530.

Nous passons sous silence toute la partie de la description de ce monument, qui a trait aux tombeaux de Ferry de Beauvois et d'Adrien de Hénencourt, pour ne nous occuper que de ce qui est relatif à saint Firmin. Du reste, nous n'avons guères ici qu'à reproduire, en l'abrégeant, une description exacte et savante publiée, il y a quelques années, par deux archéologues experts en semblable matière [1].

Nous commençons par les treize médaillons qui, pour être moins remarqués au premier abord, n'en sont pas moins dignes d'attention. Ils retracent, avons-nous dit, de nombreux détails de la vie de saint Firmin.

1er MÉDAILLON. *Baptême de saint Firmin.* — Le jeune Saint est plongé jusqu'aux reins dans une cuve baptismale de forme hexagonale. Saint Honeste, en surplis et en étole, verse sur son front l'eau régénératrice ; il est accompagné d'un clerc. La famille du Saint entoure les fonts baptismaux : les hommes à droite, les femmes à gauche ; dans le fond, un autel orné de deux chandeliers, sans croix.

2e MÉDAILLON. *Éducation du Saint.* — Saint Firmin se tient debout auprès de saint Honeste, lequel est vêtu d'une robe à collet rabattu, serrée à la ceinture, et coiffé du bonnet de docteur; au-dessus du siége du maître est une planche pour recevoir des livres. Dans la salle, un certain nombre d'enfants qui étudient ou qui, les yeux fixés sur les deux Saints, les regardent ou les écoutent.

3e MÉDAILLON. *Baptême de Firme.* — Ce médaillon, qui représente le Baptême du père de saint Firmin, devrait être le premier, suivant l'ordre chronologique ; car le Baptême du sénateur de Pampelune a précédé celui de son fils. Le catéchumène portant une longue barbe est plongé dans la cuve

[1] Les Clôtures du Chœur de la Cathédrale d'Amiens par MM. Jourdain et Duval, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* tome IX. p. 184-212.

baptismale, devant laquelle sont plusieurs personnes qui se dépouillent de leurs vêtements pour recevoir le même sacrement. Saint Saturnin, en habits pontificaux, tenant sa croix archiépiscopale à la main, verse l'eau sur la tête du païen converti ; deux diacres en tunique l'assistent.

4e MÉDAILLON. *Prédication de saint Firmin.* — Le Saint est en chaire, revêtu d'un surplis à larges manches ; ses auditeurs sont au nombre de dix : les femmes sont assises, les hommes debout et la tête couverte. A droite de la chaire, un personnage d'un costume plus distingué à collet d'hermine et barbu, c'est sans doute le sénateur Firme.

5e MÉDAILLON. *Sacre du Saint.* — Firmin à genoux est béni par saint Honorat, archevêque de Toulouse, qui tient, de l'autre main, sa croix archiépiscopale ; deux évêques assistants mettent la mître au nouveau Pontife, deux clercs tiennent leurs crosses derrière eux. Dans le fond un autel.

6e MÉDAILLON. *Apostolat du Saint.* — Le saint Évêque qui, à partir de ce médaillon, est en habits pontificaux, bénit plusieurs personnages. Dans le fond un édifice crénelé. On regarde généralement ce tableau comme représentant la conversion d'Arcade et de Romule.

7e MÉDAILLON. *Saint Firmin à Angers.* — Firmin et l'évêque d'Angers Auxilius, sont au milieu du peuple qu'ils évangélisent. En tout dix personnages. Édifices dans le fond.

8e MÉDAILLON. *Saint Firmin à Beauvais.* — Dans l'enceinte crénelée de Cæsaromagus, Firmin bénit les constructeurs qui élèvent l'église par lui dédiée à saint Étienne.

9e MÉDAILLON. *Miracles de saint Firmin.* — Les cinq derniers médaillons représentent les innombrables merveilles que Dieu opéra à Amiens, par le ministère de saint Firmin[1]

[1] Multasque alias virtutes innumerabiles per eum Dominus operatus est. — *Acta S. Firmini*, 17

Nous le voyons ici entouré de malades et d'infirmes de divers genres, sur lesquels il appelle la bénédiction du Seigneur. Un édifice apparaît dans le fond.

10e MÉDAILLON. *Guérison de lépreux.* — Auprès de la porte Clypéenne, qui se voit sur le dernier plan, avec ses créneaux, son fronton aigu et les deux tourelles qui l'accompagnent, le saint Apôtre purifie deux lépreux que nous reconnaissons à leurs cliquettes.

11e MÉDAILLON. *Guérison de Caste.* — Firmin rend à Caste, fils d'André, l'œil qu'il avait perdu. Le père du malheureux, un des notables habitants de la cité, reconnaissable à sa robe écarlate et à son collet d'hermine, est avec sa femme et deux autres personnages témoins du miracle. Dans le fond un édifice.

12e MÉDAILLON. *Guérison.* — Saint Firmin bénit un individu agenouillé devant lui ; cinq spectateurs, dont plusieurs, à en juger par la richesse de leur costume, sont des personnages de distinction.

13e MÉDAILLON. *Possédé délivrés.* — La bénédiction du Saint chasse le démon du corps de deux personnes, qu'il tourmentait affreusement ; plusieurs spectateurs. Dans le fond des arbres et des édifices.

Le nombre total des personnages que renferment ces treize médaillons est de cent sept.

Il nous faut maintenant reculer de quelques pas en arrière, pour examiner les huit groupes de sculpture qui forment la partie capitale de cette clôture, et qui représentent l'histoire de notre Saint dans la ville d'Amiens, et celle de la découverte miraculeuse de ses reliques, par saint Salve.

1. *Entrée de saint Firmin à Amiens.* — Le saint Évêque, en habits pontificaux, paraît sur le seuil de la porte d'Amiens, laquelle est crénelée et flanquée de deux grosses tours, également crénelées, à chacune desquelles est une fenêtre par

laquelle divers spectateurs regardent la scène qui se déroule devant eux. Le Saint est reçu par le sénateur Faustinien, suivi et accompagné d'une foule de personnages tous diversement et richement vêtus. Dans le fond on aperçoit les murs de la cité, et, en dehors de leur enceinte, une église au milieu de la campagne. Nous y voyons la représentation de l'abbaye de Saint-Acheul au XVe siècle. En dessous du groupe, quelques rimes expliquent le sujet qui y est représenté. « Ces « inscriptions ou légendes, quoique gravées en creux, en « beaux caractères gothiques, paraissent, par un effet de « peinture, disposées sur autant de longues feuilles de papier « collées, par leurs quatre coins, avec des pains à cacheter[1]. »

Les rimes écrites sous cette première arcade sont celles-ci :

Le disieme de octobre amiens. Saint fremin fit premiere entree.
Dont faustinien et les siens. Ont grande joye demonstree.

2. *Prédications de saint Firmin à Amiens.* — Le Saint est en chaire et annonce la parole de Dieu à la foule nombreuse qui l'environne. Les peintures du fond de l'arcade représentent une très-curieuse vue de la ville d'Amiens, au XVe siècle. On lit en dessous du groupe :

Au poeuple damiens anūcha. La sainte loy euuangelique.
Tant que pluseurs deulz adrescha. A tenir la foy catholique.

3. *Baptême d'idolâtres.* — Le Saint, toujours en habits pontificaux, verse l'eau régénératrice sur le front d'Attilie, illustre habitante d'Amiens : elle est plongée jusqu'à mi-corps

[1] *Les Clôtures du chœur de la Cathédrale d'Amiens*, p. 27. — *Mém. de la Société des Antiq. de Picardie*, t. IX, p. 185.

dans la cuve baptismale, au pied de laquelle d'autres convertis se dépouillent de leurs vêtements. On lit cette inscription :

Faustinien. la noble attille.	Feme agrippin. famille enfans.
Baptisa. avec trois fois mille.	Pour ung jour la foy cofessas.

4. *Arrestation et mort de saint Firmin.* — Longulus et Sébastien, assis sur leur tribunal, écoutent la dénonciation qu'Auxilius et un autre païen viennent leur faire contre ce « Pontife des chrétiens qui, non-seulement détourne la ville « d'Amiens du culte et de la religion des dieux ; mais parait « séparer l'univers entier et tout l'empire Romain du culte « des dieux immortels..... et qui séduit, en faveur de la secte « chrétienne, les cœurs de tous les sénateurs [1]. » Le peuple consterné voit des gardes se saisir violemment de saint Firmin, qu'ils vont conduire dans le château d'Amiens. Les rimes suivantes expliquent le sujet de cette scène et de la suivante :

Longulus et Sebastien.	Des ydolatres a linstance.
Le saint martir par faulx moyen.	Emprisonerēt. Et puis. sās ce.
Que le poeuple en eut congnoissāce.	Secretement. contre raison.
Firet de nuit soubz leur puissance.	Trechier so chief en la prison.

En dehors de l'arcade, contre le pilier qui sépare les quatre premiers groupes des quatre derniers, on voit le saint Évêque à genoux sur le seuil de la prison, et attendant le coup mortel que le bourreau va lui porter.

Nous passons maintenant à l'indication des sujets représentés dans les quatre arcades de sculpture qui remplissent

[1] *Acta S. Firmini*, 14

plent avec admiration. On voit à l'attitude de cette assistance qu'elle est vivement émue par ce prodige, et par l'odeur miraculeuse qui sort de cette tombe entr'ouverte, et qui, déjà répandue au loin, a fait accourir à Amiens cette foule et ces évêques. On lit en dessous :

Quatre euesques | beauuais | noyon | Cambray | Therouenne | aidant dieu.
Vindrent uoir ceste Inuetion. Euocquez par lodeur du lieu.

4. *Translation.* — Sur le chemin qui conduit de Saint-Acheul à Amiens, six lévites, prêtres et diacres, portent la châsse de saint Firmin sur leurs épaules ; la procession terminée par les cinq évêques, crossés et mîtrés, lui forme un glorieux cortége. Des arbres verts, des blés en épis, qu'on aperçoit le long de la route, nous rappellent encore le miracle du changement de saison arrivé lors de la translation des reliques de notre Saint. Enfin, en dessous de la châsse, deux malades recouvrent la santé par l'intercession du saint Évêque. On y lit l'inscription :

A sainct achoeul en chasse mys. Fut puys en amyens apporte.
Pluseurs malades la transmys. Le depriant eurrent sancte.

Le sommet de la clôture, au-dessus des encadrements des huit groupes de sculpture que nous venons de décrire, est délicatement découpé à jour et forme une suite de meneaux en ogive d'une extrême délicatesse. Entre chaque groupe s'élève un clocheton, dont l'extrémité dépasse un peu la hauteur du reste de la clôture. Sur celui placé entre le deuxième et le troisième groupe, est une petite statue d'évêque, peinte et dorée, tenant sa tête dans ses mains. C'est sans doute saint Firmin.

3° CHAPELLE DE SAINT FIRMIN.

Lorsqu'en 1755, Mgr de la Motte, évêque d'Amiens, fit jeter bas le magnifique jubé de la cathédrale, la chapelle dédiée à saint Firmin, qui avait été élevée sous ce monument, disparut avec lui à cette époque malheureuse où quelques jours suffirent pour détruire l'œuvre des siècles. Cependant, l'Apôtre de la cité, le Patron du diocèse, ne pouvait rester sans avoir une chapelle qui lui fût dédiée dans son église. On résolut donc de lui consacrer la première chapelle de la nef, à gauche vers le transsept, alors dédiée à sainte Brigitte.

Cette chapelle n'offre rien de remarquable. Sa décoration actuelle, qui date de 1781, a été faite aux frais de Mgr de Machault, évêque d'Amiens.

On voit au-dessus de l'autel, dans une niche, accompagnée de deux colonnes supportant une attique, la statue du Saint exécutée en pierre par Vimeu, sculpteur Amiénois. Le saint Évêque lève la main droite pour bénir et tient, de la gauche, une feuille à demi déroulée sur laquelle on lit : IN CHRISTO JESU PER EVANGELIUM EGO VOS GENUI.

4° VITRAUX.

L'image de saint Firmin est encore représentée sur un vitrail du XIII[e] siècle, placé dans la galerie du chœur de Notre-Dame, au point central du rond-point du sanctuaire, immédiatement en dessous de la grande verrière de Bernard d'Abbeville, laquelle porte la date de 1269.

Le peintre verrier a représenté notre saint Apôtre décapité et tenant la tête dans ses mains. Le Martyr est revêtu des ornements pontificaux : il porte un surplis blanc, une dal-

matique rouge, au bas de laquelle on aperçoit les franges vertes de l'étole ; un manipule rouge frangé de vert.

Sur la tête, dont les yeux sont fermés, est une mître blanche. Autour du cou on aperçoit l'étole, rouge comme le manipule.

Pour enlever un peu à cette représentation l'aspect repoussant d'un corps décapité, l'artiste a eu l'heureuse idée de placer sur le cou du Saint un nimbe vert, comme si la tête y eût été. Toute cette représentation, qui est moins grande que nature, est assez bien exécutée, sans être pour cela un chef-d'œuvre de peinture. Au-dessus du Saint le peintre a figuré un dais.

5° FLÈCHE.

MONUMENTS DIVERS.

Le clocher doré de la cathédrale, ainsi nommé de la dorure qui couvrait autrefois un grand nombre de ses ornements, est garni à sa base, entre les deux galeries, de huit statues colossales en bois recouvert de plomb, comme le reste de la flèche. La hauteur de ces statues est d'environ $2^m\ 60^c$. L'une d'elles représente saint Firmin. Elle se trouve placée sur le côté qui regarde le Nord, c'est-à-dire, précisément sur la partie qui correspond au transsept gauche de la Basilique, ou au portail dit vulgairement de saint Firmin-le-Confesseur.

Le saint Martyr est représenté, sur cette statue, revêtu d'un manteau ; il porte la mître et tient de la main droite le livre de l'Évangile qu'il est venu annoncer à nos pères. Sa main gauche est étendue.

La statue de saint Firmin[1] se voit encore en nombre d'en-

[1] L'image de saint Firmin se trouve aussi sur une des faces de la décoration qui a été accordée par le Souverain Pontife aux chanoines de la cathédrale d'Amiens.

droits, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Basilique Amiénoise. Son martyre est sculpté en ronde-bosse dans le cloître qui conduit à la grande sacristie. Dans la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, un beau tableau de M. Lécurieux représente saint Firmin baptisant les premiers chrétiens.

Le petit bourdon[1] nommé Firmine, refondu en 1816, s'étant cassé quelques années plus tard, fut refondu de nouveau à Amiens, le 2 décembre 1833, par M. Cavillier, fondeur de cette ville. Le métal bouillant fut bénit par M. l'abbé Affre[2], alors chanoine et vicaire général d'Amiens, mort glorieusement depuis archevêque de Paris. Cette cloche, bénite le 16 du même mois, par Mgr de Chabons, évêque d'Amiens, fut nommée FIRMINE-AMBROISINE par madame la marquise de Lameth et M. Victor de Franqueville[3]. Son poids est d'environ 5000 kilogrammes.

ÉGLISES ET CHAPELLES

DÉDIÉES A SAINT FIRMIN.

Notre projet, en commençant ce chapitre, était de donner ici la description des principaux monuments religieux placés sous l'invocation du premier Évêque d'Amiens ; mais nous avons aisément acquis la conviction qu'un travail de ce genre,

[1] Comme il ne doit jamais être trop tard pour réparer un oubli, nous mentionnerons ici ce que nous avons omis de dire au chapitre XXI, qu'avant la révolution, lorsque les évêques de Beauvais, de Noyon ou de Boulogne, ou l'archevêque de Cambrai venaient à Amiens, on sonnait le gros bourdon à leur arrivée, parce que les évêques de ces mêmes siéges avaient assisté à la Translation des Reliques de saint Firmin par saint Salve, au VII[e] siècle.

[2] *Gazette de Picardie* du 3 décembre 1833.

[3] *Gazette de Picardie* du 17 décembre 1833.

même imparfait, dépasserait de beaucoup les bornes d'un chapitre, et nous nous bornerons forcément à indiquer quelques-uns de ces monuments[1].

Comme on l'a vu dans les pages précédentes, des chapelles dédiées à notre Saint furent élevées dans la cathédrale de Rouen et dans l'église royale de Saint-Denys en France. La chapelle de saint Firmin de la Métropole de Rouen est la dernière du collatéral du Midi, elle est au bas de l'église et confine à la Tour de Beurre, qui est elle-même une grande chapelle dite de Saint-Étienne-la-Grande-Église. Quant à la chapelle de l'église de Saint-Denys, M. Viollet-Leduc[2] nous fait connaître sa situation à l'entrée du rond-point de l'église abbatiale, au coté gauche (nord). Le pavé de cette chapelle et la marche de l'autel étaient en mosaïque et dataient du XII[e] siècle. « L'autel est du XIII[e] siècle ainsi que son retable, qui existe encore en entier. » Le savant architecte donne ensuite une description et des gravures de ce remarquable monument élevé en l'honneur de saint Firmin, quoique malheureusement destiné à rappeler le souvenir d'un évènement fabuleux, puisque tout concourt à démontrer la fausseté de la prétendue translation des reliques de notre Saint à l'abbaye de Saint-Denys[3]. N'ayant pu voir par nous-même les deux chapelles de Rouen et de Saint-Denys, nous nous bornons à les mentionner[4].

[1] Nous n'avons pas à nous occuper ici de divers établissements placés sous le patronage de notre Saint, à Paris, à Amiens et ailleurs. l'histoire de ces institutions si célèbres qu'elles aient été ne peut entrer dans le plan de ce livre.

[2] *Dictionnaire d'architecture*, au mot *Autel*.

[3] V. à l'Appendice.

[4] Lorsque nous sommes allé à Saint-Denys, il y a plusieurs années, nous avons demandé à un gardien de nous indiquer la chapelle de Saint-Firmin, il nous a montré sa place sur la gauche du chœur, mais toute cette partie de l'édifice était remplie d'échafaudages et interdite au public. Un de nos amis ayant bien voulu, depuis et à notre intention, tenter de parvenir à la voir, n'a pas été plus heureux que nous.

Il en est de même pour la plupart des autres édifices placés sous l'invocation de saint Firmin.

L'ancienne collégiale de Saint-Firmin de Vignacourt, dans le département de la Somme, offre encore à son chœur les caractères de l'architecture du XIII[e] siècle ; on lui a récemment ôté son bel aspect en baissant la toiture. La corniche se compose d'une frise à feuilles entablées. Les fenêtres ogivales tripartites de l'abside, à trois pans, ressemblent à celles de l'ancien Chapitre de Notre-Dame d'Amiens, dit la chapelle des Machabées, actuellement la grande sacristie.

M. Couvreur, d'Amiens, a composé pour trois de ces fenêtres de beaux vitraux, partie en grisailles, partie en médaillons, avec figures coloriées. M. Duhamel, menuisier du pays, a fait un lambris avec arcature ogivale, dans le style de l'édifice, pour revêtir le bas de l'abside à l'intérieur[1].

Les églises de Gonnetot et de Greuville, dans l'arrondissement de Dieppe, dédiées à saint Firmin, nous écrit M. l'abbé Cochet, sont toutes deux des constructions en grés du XV[e] siècle.

Il y a dans l'église de Greuville deux grandes chapelles de chaque côté du chœur : celle du côté de l'Évangile est dédiée à la sainte Vierge et celle du côté de l'Épître à saint Firmin, dont la statue est placée dans une niche au milieu du retable[2].

L'église de Sommesnil, dans le même département, possède aussi une chapelle dédiée à notre Saint ; l'autel est orné de sa statue.

La gracieuse église de Saint-Firmin, près Chantilly, est un joli édifice du XV[e] siècle, remarquable surtout par ses beaux vitraux, dont un panneau représente un évêque portant sa

[1] Renseignements de M. le docteur Goze.

[2] Renseignements de M. l'abbé Colombel, curé de Greuville.

tête dans ses mains. Est-ce saint Firmin que le peintre a voulu représenter? C'est possible, car une statue de la même église le montre dans la même attitude[1]. L'église de Saint-Firmin est en forme de croix grecque, un seul rang de piliers cylindriques forme la séparation de la nef et des bas-côtés. Les voûtes en ogives sont soutenues sur des arcs doubleaux, terminés par des rosaces où paraissaient naguères les armes de la famille de Montmorency, à laquelle on doit la décoration de cette église, construite par les moines de Saint-Nicolas d'Acy[2].

L'église de Saint-Firmin-sur-Loire (Loiret) possède un assez beau tableau qui représente la conversion d'Arcade et de Romule. Ce village est bâti dans le lit même de la Loire et sa population se compose en grande partie de mariniers[3].

Nous donnons, dans le chapitre suivant, une liste d'églises dédiées à saint Firmin, dont plusieurs encore mériteraient autant peut-être que celles que nous venons de signaler, d'être mentionnées avec quelques détails.

MONUMENTS DIVERS

FONTAINES PORTANT LE NOM DE SAINT FIRMIN, ETC.

On voit encore à Picquigny, près d'Amiens, à l'entrée de la rue des Chanoines, dans le bas, un monument placé en commémoration de l'Apostolat de saint Firmin en ce lieu. C'est un piédestal carré d'assez mauvais goût, élevé de deux degrés, sur le devant duquel on voit des traces d'une pein-

[1] Renseignements de M. l'abbé Caron, curé de Saint-Firmin.

[2] M. Roger, *Bibliothèque historique, monumentale*, etc., *de Picardie et d'Artois*, p. 332.

[3] Renseignements de M. l'abbé Bossard, curé de Saint-Firmin-sur-Loire.

ture représentant un évêque. Il remplace la pierre sur laquelle, d'après la tradition, notre saint Apôtre monta pour annoncer Jésus-Christ aux habitants de ce pays.

Nous avons déjà, dans le cours de notre ouvrage, mentionné des fontaines[1] portant le nom de notre Saint, existant à Sommesnil, dans le diocèse de Rouen, et à Saint-Firmin, près Chantilly. Il existe encore plusieurs sources de ce genre dans divers pays. A Amiens d'abord, on trouve dans la cave d'une maison située sur la place Saint-Firmin, n° 20, une fontaine dite de Saint-Firmin. Cette fontaine, ou puits, se trouve dans un petit caveau voûté en ogive qui avance sous la place. Au-dessus de la source était autrefois une statue représentant le saint Apôtre; elle a été enlevée, il y a quelques années, et il ne reste plus que la pierre qui la supportait.

Déjà, dans un des chapitres précédents, nous avons mentionné l'éminence dite le *Mont-d'Évangile*, qui existe près de Boves, dans le canton de Sains, du haut de laquelle, selon une antique tradition, saint Firmin a annoncé la Foi chrétienne aux habitants des pays voisins. Bien que ce ne soit pas à proprement parler un monument, la description de ce monticule auquel le souvenir de notre Saint se rattache si intimement, doit aussi trouver sa place dans ce travail. Situé à peu près à égale distance de la route de Montdidier à Amiens, et de celle de Péronne à Amiens, le Mont-d'Évangile, réputé le point le plus élevé du terroir de Boves, est à

[1] Chenu, dans son *Recveil des antiqvitez et privileges de la ville de Bovrges*. — Paris, Robert Foüet, 1621, in-4°, p. 99 à 103, parle longuement d'une source d'eau minérale dont il loue beaucoup la vertu, découverte à Bourges vers le XVI[e] siècle, que l'on appelait la *Fontaine Saint-Firmin*. « Selon la coutume loüable « du temps passé, dit-il, qui celebroit « les lieux rares, et où il se faisoit « quelques miracles et choses dignes « de remarques par le nom de quelque « sainct, afin de leur donner plus « d'authorité. »

peu près limité d'un côté par la route de Roye à Amiens, et de l'autre par un vieux chemin dit *la Chaussée de Démuin,* qui conduit de ce dernier village au point de bifurcation des trois routes de Péronne, de Roye et de Montdidier à la *Croix de fer*, vers Amiens.

On jouit du sommet du Mont-d'Évangile d'un magnifique point de vue qui embrasse une étendue de plusieurs lieues.

En face du spectateur se déroule le grand village de Boves, dominé par les hautes falaises de craie que couronnent les blanches ruines de l'ancien château des sires de Boves. Un peu plus bas que les gigantesques pans de murs, seuls restes de cette demeure féodale, et sur la droite, est l'ancien bâtiment du prieuré, non loin de l'endroit où s'élevait jadis l'église du village, construite, dit-on, sur l'emplacement d'un temple de Diane.

Sur la gauche des ruines, plus au fond du tableau, s'étend la forêt de Boves, où les Druides accomplirent leurs sanglants mystères; et plus loin, sur les hauteurs qui terminent l'horizon, on aperçoit Sains, Saint-Fuscien, où les saints Fuscien, Victoric et Gentien subirent le martyre, et d'autres lieux encore. Toujours sur la gauche, mais plus bas, sont les vertes vallées de l'Avre et de la Noye, les immenses marais de Boves, de Fouencamps, du Paraclet où se trouvent les chapelles qui conservent le souvenir des ermitages de saint Domice et de saint Ulphe.

A droite, le paysage, encore entrecoupé de bois, de prairies et de villages, va s'abaissant jusqu'à Amiens que l'on aperçoit au loin. Trois monuments surtout indiquent la cité à cette distance, et tous trois se rattachent à l'histoire de saint Firmin : la cathédrale où reposent ses reliques, le beffroi construit à la place du château où il reçut le coup mortel, et l'église de Saint-Acheul où son corps fut enseveli.

Il nous reste à dire quelques mots sur une tentative faite il y a quelques années, à Amiens, pour retrouver la chapelle souterraine de l'église Saint-Firmin-en-Castillon, érigée, suivant la tradition, à la place du cachot où notre saint Apôtre avait reçu la palme du martyre; tentative qui, malheureusement, n'a amené aucun résultat. On espérait de l'une des caves d'une des maisons[1] qui bordent la place de l'Hôtel-de-Ville, parvenir par une tranchée souterraine jusque dans l'ancienne chapelle. Ces recherches avaient été entreprises sous la surveillance de M. l'abbé Corblet. Mais « en suivant les indications qui avaient été données, l'on a pris une direction « tout opposée à celle qu'il fallait suivre, et la cave signalée « comme devant conduire au cachot du premier Évêque « d'Amiens, a seulement donné accès dans des caves voisines, caves aussi à nervures ogivales comme celles du Berceau-d'Or. Il résulte aujourd'hui de documents plus précis, « que le caveau de saint Firmin se trouverait à peu près vis-à-vis le café Miné[2]; mais que, pour y arriver, il faudrait pratiquer une tranchée à ciel ouvert; d'un autre côté, le témoignage d'un contemporain indique que lors de la démolition « de l'église, la voûte de ce caveau a été effondrée, son emplacement comblé[3]. » Dans ces circonstances on crut devoir abandonner les recherches. Nous le regrettons vivement et nous aimons à espérer qu'on les reprendra un jour, quel que soit l'état dans lequel on retrouverait ce sanctuaire vénérable, quelles que soient les spoliations dont il a pu être victime, son emplacement seul serait contemplé avec respect par tous les chrétiens qui aimeraient à invoquer le saint Martyr au lieu même où il a versé son sang.

[1] Celle qui porte le n° 13, connue sous le nom d'*Hôtel du Berceau d'or*.

[2] Maison n° 10 de la place de l'Hôtel-de-Ville, aujourd'hui *Café Martial*.

[3] *Bulletins de la société des Antiquaires de Picardie*, année 1856, n° 3, p. 98.

CHAPITRE XXVI

Culte actuel de saint Firmin.

> **Saints et Saintes de Dieu, quelle gloire est semblable à la vôtre ? Quel souvenir humain est chéri, conservé, consacré comme votre souvenir ? Quelle popularité y a-t-il qui puisse se comparer à la vôtre dans le cœur des peuples chrétiens ? N'eussiez-vous recherché que cette gloire humaine dont le mépris est votre plus beau titre, jamais vos plus ardents efforts n'auraient pu vous élever à celle que vous avez acquise en la foulant aux pieds !**
>
> **Le Comte de Montalembert.**
> ***Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie.***

Ce chapitre, le dernier de notre livre, doit en être, s'il nous est permis de parler ainsi, le couronnement. Dans ceux qui précèdent, nous avons successivement passé en revue la vie et la mort du grand Évêque d'Amiens; étudié l'histoire de ses Reliques et les splendeurs de son Culte ; décrit quelques-uns des monuments élevés en son honneur. Enfin, nous avons retracé, époque par époque, et sous tous ses aspects, la

gloire si belle et si pure qui s'attache depuis dix-sept siècles au nom de Firmin. Maintenant il nous reste à dire combien grand est encore son souvenir parmi nous, et ces lignes finales destinées à faire connaître le culte actuellement rendu à notre illustre Évêque, doivent plus encore peut-être que tout le reste de notre ouvrage, montrer la véritable grandeur de celui auquel il est consacré. A mesure que nous avancions dans le travail que nous allons bientôt terminer, notre amour et notre admiration pour saint Firmin ne faisaient que s'accroître : puissions-nous avoir réussi à exciter les mêmes sentiments dans l'âme de nos lecteurs, nous espérerions que ce qu'ils vont apprendre du culte, conservé par tant de villes et de contrées au saint Apôtre de la Picardie, fortifiera encore dans leur cœur la dévotion due par tous les chrétiens aux Apôtres de leurs pays.

Comme patron des diocèses d'Amiens et de Pampelune, saint Firmin est honoré d'un culte tout particulier dans ces deux diocèses. Sa fête y est célébrée chaque année, sous le rit double de première classe, avec octave. La seule différence que nous ayons pour le moment à signaler est que, tandis qu'elle se solennise partout ailleurs le 25 de septembre, au jour anniversaire de son glorieux Martyre, elle est transférée pour l'Espagne au 7 de juillet.

Un grand nombre de diocèses de France la célèbrent aussi sous différents rits. L'adoption de la liturgie Romaine, bien que décidée partout en principe, n'étant malheureusement pas encore effectuée dans toute notre patrie et par conséquent le Propre de chaque diocèse n'étant pas encore définitivement établi, il nous est impossible de donner ici, comme nous l'eussions désiré, une liste exacte de toutes les églises de France où se fait l'office de Saint-Firmin. Nous citerons donc seulement les diocèses de Beauvais et d'Arras où la fête de saint Firmin est du rit double majeur; celui de Cambrai

où elle est du rit double [1]; celui d'Orléans où elle est semi-double, ceux de Paris et de Bayeux où elle est du rit simple, celui d'Évreux où saint Firmin n'a qu'une commémoration, etc. [2]

L'office de saint Firmin dans le diocèse d'Amiens est entièrement propre et d'une grande beauté, les magnifiques hymnes qui retracent toute la vie du Saint et même une partie de l'histoire de ses reliques sont surtout dignes de remarque.

Son office dans le Propre de Beauvais n'est guères moins remarquable : la Messe entière est propre, et les deux hymnes des matines et des laudes ne le cèdent pas à celles du Propre Amiénois. Notre Saint a donc le rare privilége d'avoir dans deux diocèses des hymnes particulières approuvées par le Saint-Siége, et qui donnent à sa fête un caractère tout spécial de solennité.

Toute l'Espagne célèbre la fête de saint Firmin le 7 juillet de chaque année sous le rit double.

Plusieurs communes de France portent le nom de saint Firmin. Il en est qui doivent leur origine à une chapelle placée sous son invocation, et autour de laquelle sont venues successivement se grouper des habitations [3]. Un assez grand nombre d'autres paroisses de France ont également notre Saint pour patron, et par conséquent célèbrent aussi sa fête chaque année avec grande solennité.

Nous ne pouvons donner qu'une liste incomplète des vil-

[1] Dans tous les diocèses où l'office de saint Firmin est autorisé sous le rit double, lorsque le 25 de septembre tombe un dimanche, l'office public de chaque paroisse est celui de notre Saint.

[2] Plusieurs Églises de France faisaient depuis un temps plus ou moins long la fête de saint Firmin, qu'elles ont cessé de pouvoir célébrer en prenant la liturgie Romaine : telle est l'Église de Sens ; telle est aussi celle d'Agen, etc.

[3] Tel est encore le village de Saint-Firmin, dans le département de l Meurthe.

lages, hameaux et paroisses de France, qui ont saint Firmin pour patron. Il est un grand nombre de diocèses pour lesquels nous n'avons pu obtenir de renseignements. Nous croyons pouvoir garantir l'exactitude de ceux que nous donnons, ils émanent tous ou de documents officiels, ou des secrétariats des évêchés dont ces paroisses dépendent.

	Cantons.	Arrondissements.
Diocèse d'Amiens (Somme).		
Crouy	Picquigny	Amiens
Crocquoison	Oisemont	id.
Eramecourt	Poix	id.
Saint-Firmin	Rue	Abbeville
Hocquincourt	Hallencourt	id.
Millencourt	Albert	Péronne
Sourdon	Ailly-sur-Noye	Montdidier
Thieulloy-la-Ville	Poix	Amiens
Tully	Ault	Abbeville
Vaux-en-Amiénois	Villers-Bocage	Amiens
Vignacourt	Picquigny	id.
Diocèse d'Arras (Pas-de-Calais).		
Bouin	Hesdin	Montreuil-sur-Mer
Brévillers	id.	id.
La Calotterie	Montreuil-sur-Mer	id.
Fontaine-l'Étalon	Auxi-le-Château	Saint-Pol
Marles	Campagne	Montreuil-sur-Mer
Nempont-Saint-Firmin	Montreuil-sur-Mer	id.
Réclinghem	Fauquembergue	Saint-Omer
Sempy	Campagne	Montreuil-sur-Mer
Diocèse de Beauvais (Oise).		
Doméliers	Crévecœur	Clermont
Saint-Firmin	Senlis	Senlis
Hainvillers	Ressons	Compiègne
Le Mesnil-Saint-Firmin	Breteuil	Clermont
Le Saulchois	Crévecœur	id.
La Vacquerie	Grandvilliers	Beauvais
Diocèse de Blois (Loir-et-Cher).		
Concriers	Marchenoir	Blois
Saint-Firmin des Près	Morée	Vendôme
Diocèse de Cambrai (Nord).		
Morbecque	Hazebrouk	Hazebrouk

Diocèse de Gap (Hautes-Alpes).

	Cantons.	Arrondissements.
Saint-Firmin-en-Val-Gaudemar	chef-lieu de canton	Gap

Diocèse de Nancy (Meurthe).

Saint-Firmin	Haroué	Nancy

Diocèse de Nevers (Nièvre).

Saint-Firmin-de-Bussy	Saint-Benin d'Azy	Nevers

Diocèse d'Orléans (Loiret).

Saint-Firmin-sur-Loire	Chatillon-sur-Loire	Gien
Saint-Firmin-des-Bois	Château-Renard	Montargis
Saint-Firmin-des-Vignes	Montargis	id.

Diocèse de Rouen (Seine-Inférieure).

Esteville	Clères	Rouen
Greuville	Bacqueville	Dieppe
Sommery	Saint-Saëns	Neufchâtel-en-Bray
Sommesnil	Ourville	Yvetot

Diocèse de Sées (Orne).

Normandel	Tourouvre	Mortagne [1]

Après cette revue générale, il est bon de descendre à quelques détails.

Sans compter la cathédrale d'Amiens, dédiée à Notre-Dame et à saint Firmin, notre Saint est encore le patron de la paroisse de l'un des plus populeux faubourgs de la cité amiénoise, Saint-Firmin du faubourg de Hem. La paroisse de Saint-Germain, qui comprend dans son enceinte une partie du territoire des deux paroisses de Saint-Firmin qui existaient à Amiens avant la révolution, l'honore comme son second patron.

Au jour de la fête de notre Saint, dont la solennité, comme celle de toutes les fêtes patronales de France est remise au dimanche qui suit le jour de l'incidence, l'évêque d'Amiens officie pontificalement et souvent même des prélats étrangers viennent rehausser de leur présence la majesté de la

[1] La commune de Saint-Firmin dans le département de Saône-et-Loire a pour patron saint Firmin, évêque d'Uzès.

cérémonie [1]. Souvent aussi de grands orateurs viennent retracer aux Amiénois, les vertus de saint Firmin d'une manière digne de lui.

La châsse qui conserve ses ossements est exposée dans celle des chapelles de la Basilique Amiénoise, qui est spécialement placée sous son invocation, et qui, à cet effet, est splendiment décorée, ou bien dans le chœur. Les saintes reliques sont portées solennellement en procession après les Vêpres, tout autour de l'église; elles restent exposées pendant l'octave à la vénération des fidèles.

Il y a le jour de la fête de saint Firmin ou le dimanche auquel la solennité est transférée, indulgence plénière pour tous les fidèles qui, vraiment contrits, confessés et communiés, visitent la Basilique de Notre-Dame d'Amiens, et y prient aux intentions du Souverain-Pontife.

L'octave de la fête de saint Firmin est l'époque d'un concours de dévotion dans l'église de Saint-Acheul, où la foule va implorer l'intercession du saint Martyr, au lieu où a existé son tombeau.

La fête de saint Firmin, à Amiens, comme toutes les grandes solennités, est annoncée, la veille au soir, par le son de toutes les cloches de la ville. Arrivant au mois de septembre, elle se trouve, par conséquent, avoir lieu pendant l'époque des vacances de tous les étudiants, et celui qui écrit ces lignes se souviendra toujours du bonheur qu'il éprouvait en écoutant la veille de la fête, au soir, du seuil de la porte de la maison paternelle, située à Saint-Fuscien, à sept kilomètres d'Amiens, le son grave et imposant des bourdons de

[1] Nous pouvons citer parmi les prélats qui depuis quelques années ont officié pontificalement dans la cathédrale d'Amiens le jour de saint Firmin : S. Em le Cardinal-archevêque de Reims ; NN. SS. les Archevêques et Évêques de Rouen, de Tyr (*in partibus*), de Soissons et d'Adras (*in partibus*).

Notre-Dame, enveloppant les environs de la cité de leurs majestueux bourdonnements, annonçant non-seulement à la ville, mais à tous les pays qui l'entourent, l'anniversaire de la mort de celui qui leur a apporté la connaissance de la Religion qu'ils professent.

La Saint-Firmin est généralement, en Picardie, l'époque du commencement des semailles et, dans plusieurs endroits, le jour de sa fête est celui de la bénédiction des grains. Les cultivateurs apportent à l'église, pour être bénit, du blé qu'ils mêlent ensuite dans leurs sacs avec celui qu'ils doivent confier à la terre. C'est donc le jour de la fête de l'Apôtre qui, en enseignant la Foi aux Picards, leur a donné la nourriture de l'âme, que l'on bénit les semences qui doivent donner à ses enfants le pain destiné à nourrir leurs corps.

La fête de l'Invention des Reliques de saint Firmin, le 14 janvier, solennisée dans tout le diocèse d'Amiens sous le rit double de deuxième classe, est encore la fête patronale du village de La Neuville-lez-Amiens, dont l'église paroissiale est cette illustre église de Notre-Dame-de-Saint-Acheul, construite sur le tombeau de saint Firmin, son second patron. Cette fête est célébrée à Saint-Acheul avec grande pompe, et ce qui est surtout agréable au saint Martyr, avec une grande dévotion. Ce jour-là, tous les travaux cessent; il n'est aucun habitant qui veuille aller travailler dans ces champs et ces prés fertiles qui s'émaillèrent de fleurs surnaturelles au jour dont ils solennisent l'anniversaire. L'église est pleine comme le jour de Pâques, et tous tiennent à honneur de venir invoquer leur glorieux patron dans le lieu même où reposèrent ses reliques et où Dieu daigna illustrer leur translation par de si éclatants prodiges.

Le peuple d'Amiens aime saint Firmin comme son père et son patron, et toujours, dans la détresse, on a recours à son intercession. Demandez aux nombreux habitants de la cité

industrielle à qui ils s'adressent dans leurs besoins : ils vous diront qu'ils vont à Saint-Acheul invoquer saint Firmin-Martyr et que toujours leurs prières sont exaucées.

La compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Amiens, si digne d'éloges et d'admiration pour son dévoûment intrépide quand des incendies désolent la cité, a pour patron le saint Apôtre d'Amiens. Son image orne les brevets des membres de ce corps d'élite. Chaque année, le jour de sa fête, la compagnie fait chanter une Messe solennelle, et lors de la rentrée triomphale des reliques de sainte Theudosie, c'était autour de la statue de saint Firmin que se groupait la musique des Sapeurs-Pompiers.

Nous avons parlé ailleurs des confréries érigées dans les églises de Sommesnil et de Greuville, au diocèse de Rouen, sous l'invocation de saint Firmin, qui perpétuent la dévotion à son honneur dans des pays qui ont aussi entendu ses prédications. Les pèlerinages en l'honneur de notre Saint sont nombreux en Normandie. L'arrondissement de Pont-Audemer, jadis témoin de ses exploits apostoliques, en compte à lui seul plusieurs. A Saint-Pierre-du-Chastel, canton de Beuzeville (Eure), on vient invoquer saint Firmin pour les faiblesses et les picotements qu'on désigne sous le nom de *fourmillière*[1]. A Saint-Martin-Saint-Firmin[2], commune sur le territoire de laquelle était située la métairie du Doub dont nous avons déjà parlé plusieurs fois et où la tradition rappor-

[1] M. Canel, *Essai historique, archéologique et statistique sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, tome II, p. 481. — « Le culte de saint Firmin, « dit M. Canel, offre dans nos con- « trées une particularité assez remar- « quable : suivant les indispositions « on l'invoque sous les qualifications « de Saint-Firmin-au-Feu, Saint-Fir- « min-l'Echauffé, Saint-Firmin-l'En- « gelé, Saint-Firmin-l'Accroupi, Saint- « Firmin-le-Frétillant. »

[2] Canton de Saint-Georges du Vièvre (Eure). — Cette paroisse s'appelait d'abord Saint-Martin-le-Vieux ou Saint-Martin-sur-Vièvre, elle doit son nom actuel à la chapelle de Saint-Firmin.

tait que saint Firmin avait été emprisonné, on voit encore la célèbre chapelle de Saint-Firmin. « Son origine paraît très-« ancienne, dit M. Canel, mais la vieille construction ne « subsiste plus, elle a été refaite en charpente il y a trois ou « quatre siècles.... Cette chapelle renferme encore quelques « vitres peintes données après guérison par de riches person-« nages[1]. Il est fâcheux qu'elles aient été fracturées en par-« tie. Une seule est conservée à peu près intacte. On y lit « qu'elle a été offerte à saint Firmin par Robert Pain, reli-« gieux de Saint-Wandrille, au XVII[e] siècle. Comme celui-« ci, d'autres vitraux consacrent le souvenir de guérisons « opérées sur une religieuse, sur un chevalier de la Haye, etc. « Mais presque toutes les lettres des inscriptions ont disparu. « La chapelle appartient maintenant à un habitant de la « commune. Le service divin n'y est plus célébré que le pre-« mier dimanche après le 25 de septembre, époque de la « fête du patron et d'une petite assemblée[2]. »

A Cormeilles, une chapelle de Saint-Firmin située aux Monts-du-Bourg, attire chaque année, au mois de mai, de nombreux pèlerins pour demander à Dieu, par l'intercession du saint Martyr, de raffermir sur leurs jarrets les enfants qui ne peuvent se tenir debout, et auxquels on fait faire le tour du lieu consacré à saint Firmin[3].

Saint Firmin parmi nous, nous écrit M.r l'abbé Cochet de Dieppe, est invoqué contre les frissons et tremblements. On pense que le nom de *Firminus*, diminutif de *Firmus*, n'est pas étranger à cette pensée populaire.

Plusieurs pèlerinages en l'honneur de notre Saint existent encore dans le diocèse d'Orléans, où sa fête est célébrée le

[1] « Les pauvres offraient des béquilles à saint Firmin. On en voit encore quelques unes appendues, en ex-voto, aux murailles de la chapelle. » *Note de M. Canel.*

[2] M. Canel, ouvrage cité, tome II, p. 356.

[3] Id., p. 372.

25 septembre, comme nous l'avons dit plus haut. Nous devons a l'obligeance de M. l'abbé Bossard, curé de Saint-Firmin-sur-Loire, quelques détails sur les villages de ce diocèse, qui ont le saint Évêque d'Amiens pour patron, nous en extrayons ce qui suit :

« *Saint-Firmin-des-Bois* est le plus considérable à cause du pélerinage qui y a lieu les trois dimanches qui avoisinent le 25 septembre. Les pèlerins boivent de l'eau de la fontaine dédiée au Saint. Quelques-uns s'y font plonger. »

« *Saint-Firmin-sur-Loire*, appelé aussi *Saint-Firmin-des-Aubiers*. La fête patronale s'y célèbre le dimanche qui suit le 9 juillet; il y a une belle procession à une croix, dite la *Croix de Saint-Firmin,* auprès d'une fontaine, située au pied de la montagne du Berry, à cinq minutes de l'église. On dit des évangiles aux pèlerins qui viennent ce jour-là. Dans le cours de l'année, cette fontaine est visitée par les étrangers qui emportent de l'eau. Comme partout ailleurs, on invoque saint Firmin pour les douleurs. »

L'église de Saint-Firmin à Beaugency a été détruite à la révolution, il n'en reste plus que le clocher. La seule église conservée dans cette ville étant dédiée à la sainte Vierge, notre Saint n'est plus que le patron secondaire de la paroisse [1].

Le culte de saint Firmin, qui s'étend à toute l'Espagne, est surtout populaire dans le diocèse de Pampelune. Sa fête se célèbre en Espagne, nous venons de le dire, le 7 juillet. Il y a indulgence plénière pour ceux qui, ayant accompli les conditions requises, visitent pendant l'octave une église paroissiale de la Navarre. Une autre indulgence plénière est

[1] Lettre de Mgr l'Évêque d'Orléans du 12 janvier 1858. — L'église paroissiale de Beaugency est « dédiée à la « sainte Vierge et aux saints martyrs « Firmin, Fuscien et Victoric. » *Notre-Dame de France*, tom. Ier, p. 334.

accordée à ceux qui visitent la chapelle de Saint-Firmin, à Pampelune, l'un des jours de l'octave.

Le jour de la fête, il y a pour toute la Navarre, obligation d'entendre la Messe et de s'abstenir des œuvres serviles. Pour la partie du diocèse de Pampelune, qui n'est pas de la Navarre[1], il y a seulement obligation d'entendre la Messe[2].

Pour faire connaître en détail les solennités qui accompagnent la fête de notre Saint dans sa ville natale, nous n'avons qu'à copier fidèlement ici une partie des précieux renseignements que Mgr l'Évêque de Pampelune a bien voulu nous adresser.

« La ville de Pampelune, dit M. Esteban Obanos, est celle qui se distingue le plus, soit par le devoir religieux qu'elle rend à son illustre Patron, soit par les diverses réjouissances publiques avec lesquelles elle honore sa mémoire. De toutes parts y concourt une foule immense de monde, qui s'augmente à l'occasion de la grande foire qui dure pendant vingt jours.

« La fête du saint martyr Firmin commence par la pompe et magnificence de ses premières Vêpres, auxquelles assiste le corps municipal, accompagné de l'élite des habitants de la ville, suivi d'une brillante bande de musiciens, et précédé des grands géants, de joueurs de la flûte douce du pays,

[1] Le diocèse de Pampelune comprend une partie de Guipuzcoa, Alava, etc.

[2] 6 julii. Vesperæ seq. tantum. Indulgentia Plenaria his qui intra sequentem octavam promissa confessione et communione quamlibet Ecclesiam parochialem in Navarra visitaverint orantes pro pace..... — Item alia Indulgentia Plenaria his qui promissis eisdem visitaverint capellam S. Firmini civ. Pampilonensis in quolibet die octavæ.

Die 7 julii. In Navarra obligatio audiendi missam et abstinendi ab operibus servilibus. Extra Navarram obligatio audiendi missam tantum. S. Firmini E. et M. Patroni Regni et diœcesis. Dup. prim. clas. cum oct. — *Ordo du diocèse de Pampelune*. Renseignem. des RR. PP. Jésuites de Loyola.

appelée *dubraïna*, et de tous ceux qui veulent s'y joindre avec des instruments de musique, ils reçoivent une large rémunération. A dix heures du matin du jour suivant, il y a une procession solennelle qui sort de l'église cathédrale, composée de son respectable Chapitre, du clergé des paroisses de la ville, et des différents corps de la même, qui portent leurs étendards bordés de fleurs et ornés de beaux rubans ondoyants. Les grands géants ouvrent la marche, dansant au son des *dubraïnas* et des autres instruments, qui par leur variété et leur bizarrerie font rire et réjouissent les spectateurs; et le corps municipal, ayant à sa suite un bel orchestre instrumental, ferme la procession. Les balcons de toutes les maisons du parcours de la procession sont couverts de riches et élégantes parures.

« Arrivée ainsi à la paroisse de Saint-Laurent, où est la chapelle du saint Patron[1], la procession s'arrange d'une manière convenable et part de l'église portant le Saint en triomphe sur un riche brancard. Au moment de sortir par la porte principale, qui est en face de la citadelle et d'un des boulevards de la place, on entend tirer en l'honneur du Saint des salves d'artillerie, dont le bruit martial, se confondant alors avec le son des cloches et les échos graves et harmonieux de la musique, semble faire paraître à l'extérieur de ceux qui font partie et de ceux qui assistent à l'acte majestueux de la procession, les sentiments profondément religieux, aussi bien que de satisfaction, de courage et de force, qui sont le propre des Navarrains et les distinguent.

« La procession générale terminée et le Saint placé dans sa chapelle, on chante solennellement la Messe, qui d'ordi-

[1] Cette chapelle, dont nous avons déjà parlé au chapitre XXII, est presque, nous écrit le R. P. supérieur de Loyola, une seconde église dédiée à saint Firmin Elle est bâtie à l'endroit où l'on croit que saint Firmin est né.

naire est célébrée pontificalement par le vénérable Prélat du diocèse, une multitude si grande y assiste, que le temple ne peut pas la contenir.

« Dès ce jour-là commencent les courses de taureaux et les autres réjouissances publiques, qu'on voit partout, et auxquelles tout le monde prend part très-gaîment.

« Le jour de l'octave du Saint, il y a une fonction d'église dans la même chapelle, avec Messe solennelle et sermon panégyrique, à laquelle assistent le corps municipal et une foule immense.

« De plus, le 25 septembre, on consacre à la mémoire du martyre du Saint, une autre cérémonie religieuse de Messe solennelle et sermon propre de la fête; et le soir, le Conseil de la ville offre à ses habitants quelque divertissement...... La chapelle musicale de la sainte église cathédrale assiste à tous ces actes de fonctions religieuses [1]. »

Les églises paroissiales de la Navarre ont généralement un autel spécial, avec l'effigie de saint Firmin, ou du moins une image du Saint, soit en buste, soit en tableau, à l'un des côtés de l'autel principal. Dans les maisons particulières, on voit souvent des gravures sur papier ou sur soie, représentant saint Saturnin et saint Firmin, ayant au-dessus l'image de Notre-Dame *del Camino* (du chemin), qu'on vénère à Saint-Saturnin de Pampelune [2]. Nous avons entre les mains une lithographie, publiée à Pampelune, représentant l'image de saint Firmin, qui est vénérée dans l'église Saint-Laurent, revêtue d'une chape. On lit au bas : S^n^ FERMIN MARTIR *natural y Primer Obispo de Pamplona Patron del Reyno de Navarra.*

« Je ne sais pas pourtant, dit encore M. Obanos, qu'il y

[1] Die 25 septembris. Commemoratio martyrii sancti Firmini duplex. *Ordo du diocèse de Pampelune.* Communiqué par les RR. PP. Jésuites de Loyola.

[2] Renseignements de Mgr l'Évêque de Pampelune.

ait des églises paroissiales qui soient spécialement dédiées à saint Firmin; ce que je puis dire uniquement, c'est que l'ermitage ou la chapelle publique de *La Venta* (Hôtel en lieu désert) nommée *La Pia,* est sous la protection de ce Saint[1]. »

Il faut ajouter à cela l'église de Saint-Firmin d'*Aldapa,* à Pampelune, et la chapelle également dédiée à notre Saint qui se voit en la maison de ville de cette cité.

La dévotion et la confiance envers saint Firmin sont profondément enracinées dans le cœur des habitants de la Navarre. « Il n'est pas de calamité publique, surtout à Pampelune, où l'on n'ait recours à son grand crédit auprès de Dieu pour en obtenir le remède, et l'expérience nous enseigne que le succès est toujours si sûr et si prompt, que la dispensation du bienfait paraît comme inséparable de la pétition qu'en font ses compatriotes[2]. »

Si par la succession des siècles le culte de saint Firmin a subi des modifications dans sa forme, si en quelques endroits il paraît s'être affaibli, en revanche il s'est augmenté dans d'autres et nous pouvons dire qu'en général le culte de notre grand Évêque est toujours aussi florissant que jamais. Dans une multitude de pèlerinages, les fidèles viennent encore implorer sa puissante intercession; le jour de sa fête est toujours l'occasion de pieuses et imposantes solennités; d'augustes sanctuaires sont placés sous son invocation; partout enfin, dans les nombreux pays auxquels il a annoncé la Foi, il est béni et vénéré comme un puissant protecteur. Mais on l'a vu, c'est surtout dans son pays natal et dans sa seconde patrie, témoin de son glorieux Martyre, que sa mémoire est restée chère aux peuples qu'il a enfantés à Jésus-Christ, et le nom de celui qui, il y a dix-sept siècles, apporta l'Évan-

[1] Renseignements de Mgr l'Évêque de Pampelune.
[2] Id.

gile à nos pères, vivra parmi nous autant que durera cette vieille terre de France qu'il a inondée de ses sueurs apostoliques et arrosée de son sang.

En finissant ce long travail, par lequel nous avons voulu publier autant qu'il est en nous, les vertus et la gloire de Firmin, nous ne pouvons mieux faire que de répéter ici ce que disait, il y a quatorze ou quinze siècles, le premier de ses historiens, terminant le récit de ses Actes[1] :

« Il reste donc dans une louange éternelle, parce qu'en répandant les semences de la divine parole il a fait resplendir notre Église. Oh ! qu'il est heureux cet homme qui a accompli avec exactitude les commandements de Dieu et glorieusement est parvenu au royaume de Jésus-Christ. Son âme était ardente, il servait le Seigneur, se réjouissait dans l'espérance, venant avec joie au secours de ceux qui étaient dans la tribulation ; car, pour se rendre Dieu favorable, il soulageait la misère des pauvres. C'est pourquoi il a été élevé au-dessus des astres et il est dignement glorifié par les chrétiens sur la terre. Elle doit donc être vénérée la belle fête de celui qui, persévérant avec courage dans la vraie Foi, a souffert le glaive et, après de cruels tourments, a été réuni à la société des Saints. Au milieu du bonheur et de l'allégresse, il triomphe avec Jésus-Christ, auquel sont honneur, louange et éternelle jubilation dans les infinis siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

[1] *Acta S. Firmini*, 19.

APPENDICE

APPENDICE

I

ACTES DE SAINT FIRMIN

D'APRÈS LE TEXTE ÉDITÉ PAR LES BOLLANDISTES.

Vita sancti Firmini

Ex duobus Mss., Ambianensi et Antverpiensi, collatis cum sex aliis et editione Bosqueti,

CAPUT I.

SANCTI PATRIA, PARENTES HORUMQUE CONVERSIO : PUERITIA, JUVENTUS, CONSECRATIO EPISCOPALIS.

Temporibus priscis, quibus fides Christiana, illustrante Spiritus sancti gratia, per diversa orbis climata cœpit florere, unde perfidorum tyrannica rabies in Christianum populum sæviebat; erat in urbe Hyberiensi, nuncupata Pampolana, vir vitæ honestate venerabilis, genere et ordine primus inter senatores, nomine et opere Firmus : eratque ei uxor moribus et venustate similis, Eugenia nomine. Erant enim ambo secundum seculi dignitatem inclyti, facultatibus et divitiis locupletes. Qui cum in diebus illis secundum ritus Gentilium ad fanum Jovis adorandum procederent; quadam ibidem die

supervenit quidam sacerdos Christianorum, Honestus nomine. Cumque libera prædicationis voce in populo execranda idola proclamaret; accessit ad eum Firmus, vir clarissimus, et äit illi : Si nostri dii, ut asseris, idola sunt, quos vetusta antiquitas et Romani principes a seculo coluerunt, dicito ergo, quam religionem aut quem Deum colendum potius nobis inducere velis.

2. Cui Honestus respondens, ait: Factorem cœli et terræ, maris et omnium, quæ in eis sunt; hunc noveris esse verum, unum et solum Deum, per quem omnia, in quo sunt omnia, et sine ipso nulla creatura consistere potest. Ipse est enim dominator mortis et vitæ. Nam dii gentium, quos profana religio vestra colit, et delusa gentilitas exercet, dæmonia plus credenda sunt, quam religio Divinitatis. Sic enim Spiritus sanctus per prophetam loquitur, dicens : Quoniam omnes dii gentium dæmonia sunt : Dominus autem cœlos fecit. Audiens autem hæc et talia Firmus senator, et convertens se ad Faustinum et Fortunatum, ait : Quid contra hæc dicendum est ? Ad quem Fortunatus dixit : Audiamus adhuc rationem ejus, et discamus rei causam; ut ex sua ipsa ratione eum convincere valeamus. Firmus vero convertens se ad Honestum, dicit ei : Vel tu cujus sectæ aut religionis es, ut tam nefandam sententiam contra deos deasque nostras proferre præsumas ?

3. Cui Honestus respondens, ait : Si de me scire velis, quis sim vel ex quo ortus fuerim, luculentam ex parte rationem tibi ostendam; nam ego ex patre Emelio, et matre Honesta, in urbe Nemusana ortum me esse profiteor. De hoc vero, quod amplius est; sicut interrogasti, cujus sectæ fuerim aut doctrinæ; seu qualis esset mea religio, libera voce constanter edocebo. Christianus sum instructus fide Catholica, dicatus in Ordine presbyteratus, Saturnini episcopi discipulus, et in baptismo filius, eruditus litteris liberalibus, et divinarum Scripturarum a primævo tempore juventutis meæ instrumentis imbutus ; sicut ibidem per doctrinæ studium reperi, doceo. Quoniam videlicet Deus unus est, qui omnium dominatur visibilium et invisibilium, qui est, et erat, et erit ; in quo sunt omnes thesauri sapientiæ, qui in pugillo nutu suæ majestatis omnia concludit, Pater, et Filius, et Spiritus sanctus, unus Deus in tribus Personis ; et tres Personæ in vero Patre, et Filio, et Spiritu sancto.

4. Quod misterium si quis pleniter scire voluerit ; aperire, donante ipso, poterimus. Sed hoc, sicut insistit, sine Spiritus sancti gratia et

inspiratione, nemo comprehendere potest. Si quis vero ex vobis Deum verum scire et cognoscere voluerit, primum confiteatur, non esse alium Deum extra unum omnipotentem, qui est Triuus et Unus; et abnegare illum fas non est. Quoniam scilicet dii, quos prisca gentilitas excoluit *, simulachra muta et surda sunt; aut enim ex metallis, aut ligno vel lapidibus, ab artifice instar humanæ imaginis efficiuntur, seu etiam, quod amplius est, aurei, argentei, et ærei, fabrorum artificio adornantur. Os habent, et non loquuntur; oculos habent, et non vident; aures, et non audiunt; nares, et non odorant; manus, et non palpant; pedes, et non ambulant, sicut divina Scriptura meminit, dicens: Similes illis fiant, qui faciunt ea; et omnes, qui confidunt in eis. Deus autem noster omnipotens Jesus Christus, unigenitus Dei Patris Filius, ante secula ex arcano Divinitatis genitus, in nostro seculo de Maria Virgine natus est; cui data est potestas in cælo et in terra, qui humanum genus de mortis vinculo per trophæum suæ passionis absolvit: qui triumphans de diabolo, ab inferis genus humanum eripuit, de morte ad vitam, de tenebris ad lucem, de servitio ad libertatem, omnes in se credentes eduxit **, et pretio sanguinis sui de captivitate et potestate diaboli omnes *** redemit. Qui pedibus siccis abissum perambulando calcavit, qui Lazarum quatriduanum a mortuis suscitavit, qui sedet ad dexteram Dei Patris, qui venturus est judicare vivos et mortuos et seculum per ignem : qui tunc reddet unicuique, secundum quod in hac brevi vita gessit et operatus est : cui assistunt angeli et archangeli, qui sanctos et justos in regnum perpetuum constituet; pœnas et tormenta infinita impiis et peccatoribus apponet. Istam talem religionem et claram veritatis doctrinam nobis Saturninus episcopus, Apostolorum discipulus, ostendit, et jussit nobis prædicare Euangelium veritatis in omnibus gentilibus, et per hanc salutiferam doctrinam docere et baptizare omnes homines, in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, in remissionem peccatorum; et in vitam sine fine perpetuam.

5. In hac animadversione Firmus senator admirans illius facundiam, et rei prolatæ sententiam infra se compensans, dixit : Si Saturninus, quem profers Apostolorum discipulum, nobis tales sermones et sententias asseruisset; huic forsitan mentis aciem vertis-

* *Al.* excolit.

** *Al.* adduxit.

*** *Al.* hos.

semus; audivimus enim famam et virtutes ipsius emicantes in verbis et signis multis; quas in nomine Jesu Christi Nazareni operatur. Ad quem Honestus, ut erat intentus, dixit: Si vestra animadversio est, ut veritatis lumen agnoscere valeatis, dominus meus pater et magister Saturninus in promptu est, ut vobis salutiferam perennis vitæ predicationem inserat, et de tenebris ad veram lucem perducat. His peractis, ipse præsul ac pontifex septima fere die ad Pampolanensem urbem pervenit, ibique residens sub terebintho, ubi vetustissimum fanum Dianæ in luco cypressino colebatur, verbum prædicationis palam omnibus obtulit, execrandisque superstitionibus et culturis idolorum Deum verum magis colendum instituit, ad quem concursus urbis undique factus est. Et ibidem per triduum docens populum verbo salutis, et signis potentibus confirmans; utriusque sexus fere quadraginta millia hominum ab errore et profana idolorum cultura ad cognoscendum verum Deum Jesum Christum unigenitum Dei Patris Filium revocavit; eosque in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, abstersis vetustatis piaculis, baptizavit; vetustissimumque Dianæ templum a fundamentis destruere jussit, et lucum * radicitus extirpavit.

6. His talibus gestis, hoc audito; transacta una hebdomada, Firmus, Fortunatus et Faustinus, ut erant primi et seniores in senatu, venerunt ibidem cum multitudine plebis, et civibus urbis, ad Saturninum episcopum, ut misteria sanctæ doctrinæ ipsius præsentialiter perciperent. Nam antea multorum relatione plurima de ipso audierant. Et vero ante conspectum ipsius tribus fere diebus perstiterunt, haurientes ex ore ejus gratiæ divinæ existentiam, cognoverunt veritatis tramitem et vias justitiæ, verique luminis flagrantiam in prædicatione et doctrina ipsius consistere. Tunc inito salubri consilio, profanas idolorum culturas dereliquerunt; et Deum verum, quem Saturninus prædicavit, sequi et credere decreverunt. Tunc prostratus Firmus, et Faustinus, et Fortunatus ad pedes pontificis, abrenunciaverunt idolis, et Deum vivum Jesum Christum, unigenitum Dei Filium, esse colendum et credendum professi sunt, statimque percepto sacri baptismatis misterio, per confessionem sanctæ Trinitatis Christiani non solum, sed etiam Christianorum doctores et magistri effecti sunt.

* *Al.* locum.

7. Erat itaque præfatus Firmus primatum tenens populi et senatus, vir miræ mansuetudinis, honestate et religione præ cæteris civibus suis præclarus. Huic erat uxor nomine Eugenia; ex qua genuit Firminum, et Faustum, et Eusebiam sororem eorum. Succedente vero tempore præfatus Firmus, cum esset fide et opere Catholicus, tradidit filium suum primogenitum, nomine Firminum, Honesto presbytero, ut eum litteris liberalibus et Christiana disciplina imbueret, quia et antea in baptismo filius ejus erat. Firminus vero cum esset decem et septem fere annorum, litteris et doctrina Catholica instructus, cœpit religionis studio proficere; nam ad ecclesiam horis singulis inhiando* laudes et honores Deo et Sanctis ejus reddere assidue properabat.

8. Cumque proficeret ** annos fere septem in religionis studio et sapientiæ gradibus, ad virtutum culmina prominebat. Honestus vero præfatus presbiter, dum in senectutis tempore aggravatus esset; sæpe dirigebat eum per vicos et suburbana civitatis, ubi prædicationis verbo populum jam Deo devotum confirmaret; ipse vero quamvis in juventutis floribus existeret, cum mira gravitate et constantia populum ad Christianæ religionis studium provocabat. Et dum hoc pater et magister Honestus consideraret, quod in ipsa spirituali gratia coram omnibus in verbo et doctrina magis ac magis accrescebat; direxit eum ad Honoratum Tholosanæ urbis episcopum, ut eum in episcopatus gradu et gratia, impositis manibus constitueret.

9. Quem ut vidit Honoratus episcopus; cognovit in eo, quia ad hoc prædestinatus et electus esset a Domino; ut verbum vitæ et salutis gratiam in gentibus prædicaret, et ordinavit eum episcopum, ut nomen Domini in Occidentis partibus prædicaret. Qui et his verbis eum coram omnibus allocutus est : Gaude, fili; quoniam vas electionis Domino esse meruisti. Perge itaque in dispersionem gentium; accepisti a Domino gratiam et apostolatus officium. Noli timere, quoniam Dominus tecum est; in omnibus enim scias, quia oportet te pro nomine ejus multa pati, quatenus ad coronam gloriæ pervenias. Valedicens itaque beatus Firminus episcopus Honorato episcopo, fratribus et consacerdotibus suis, reversus est, vita comite, ad Honestum presbiterum, magistrum et nutritorem suum. Qui et retulit

* *Al.* inhianter.

** *Al.* perficeret.

ei omnia, quæ in via illi contigerant, vel quibus verbis imbuisset eum sanctus antistes ille Honoratus; et quomodo vel qualiter præceperat ei, ut verbum prædicationis et nomen Jesu Christi in dispersionem gentium annuntiaret.

CAPUT II.

PRÆDICATIO S. FIRMINI: VARIA CERTAMINA ET MARTYRIUM.

DEINDE non post multum temporis sanctus antistes ille, præfatus Firminus, revolvens et considerans Scripturarum divinarum præconium et euangelicæ veritatis doctrinam in cordis sui gremio reponens, ubi dicit: Ite, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Et iterum: Nolite cogitare, quomodo aut quid loquamini; non enim vos estis, qui loquimini; sed Spiritus Patris vestri, qui loquitur in vobis. Et alio loco: Quam speciosi pedes euangelizantium bona virtutum: et alia multa, quæ in divinis Scripturis reperiuntur de perfectione annuntiandi Filii Dei Euangelium. Igitur trigesimo primo fere anno ætatis suæ, relinquens patriam, genitorem, fratrem et sororem, et dulcissimam suorum agnitionem, perrexit in partes Galliæ * ad Agensem civitatem; ibique aliquantis diebus cum Eustagio presbitero demoratus est, confirmans, et docens plebem Catholicæ doctrinæ studio, et divinarum Scripturarum gratia instruebat.

11. Deinde Arvernicæ civitatis confinia pertransiens, plurimam partem illius terræ ad Christi gratiam provocavit: ibique confligens cum Archadio et Romulo de contemptu idolorum, illos tamen ad gratiam sancti baptismatis post multa discrimina perduxit. Postmodum ergo Ligerem ** transiens fluvium, ab Auxilio Andegavinæ urbis præsule, anno et tribus mensibus in verbo prædicationis detentus est, maximam partem illius provinciæ ad cognitionem veritatis euangelicæ perduxit. Audiens itaque beatissimus Firminus episcopus, quoniam Valerius præses in Galliis Belvacensi civitate, tirannicam impietatem erga Christianos exerceret, multosque illis in finibus pro Christi nomine diversis pœnarum cruciatibus affligeret,

* *In uno Ms.* Valliæ. ** *Al.* Ligerim.

ipse velut athleta Christi validissimus, ubi fortior belli impetus imminebat, Belvacensem civitatem pervenit, ubi et plurimas persecutorum sustinuit insidias. Nam in carcere trusus, vincula atque flagella nonnulla sustinuit, die noctuque Euangelium prædicare non desinens. Postmodum vero, Sergio præside subitaneo ictu defuncto, a Christiano populo beatus Firminus episcopus de carcere exsolvitur, liberoque et soluto verbo Euangelium veritatis cunctis annuntians; primumque illum populum in fidei soliditate confirmavit. Quo in loco ecclesiam beati prothomartyris Stephani constituit, plurimos ibidem populos ad cognoscendum lumen veritatis a cultura idolorum reduxit.

12. Deinde veniens ad oppidum Ambianensium, decimo die mensis Octobris hanc civitatem ingressus est, receptusque a Faustiniano senatore, domum ipsius ad baptismi gratiam advocavit, ipsumque Faustinianum catechumenum fecit; domumque Ausentii Hylarii * cum ipso Ausentio baptizavit : Attilliam, Agripini quondam clarissimam conjugem, cum liberis, famulis et famulabus eodem die baptizavit: conversique sunt in illis tribus continuis diebus per beatum Firminum episcopum tria fere millia utriusque sexus. Prædictum vero Faustinianum cathecumenum ad perfectionem gloriæ baptismatis cum magno gaudio Christianorum perduxit.

13. Audientes itaque Longulus et Sebastianus præsides, quæ per beatum Firminum episcopum in illo tempore gerebantur, venerunt ab urbe Treviris, ingressique civitatem Ambianensium, ante tribunal præsidentes, data jussione præceperunt, ut universi tertia die convenirent ad prætorium Cimilianum, ibique transactis tribus diebus, juxta præceptum præsidum, omnes tribuni militum, universaque militia ibidem convenit in unum. Tunc præsides data jussione præceperunt, ut curiales et templorum sacerdotes in eorum præsentiam convenirent, ipsisque assistentibus, Sebastianus præses dixit : Sacratissimi imperatores decreverunt, ut honor, et cultura deorum in omnibus finibus orbis a populis et gentibus conservetur, thure aræ et altaria secundum vetustas et antiquas principum consuetudines venerentur ; et si quis contra decreta sacratissimorum imperatorum venire tentaverit, aut conservare minime voluerit, diversis tormentorum generibus affligeretur; eumque capitalem subire sen-

* *Al.* Hilaris.

tentiam ex decreto senatorum, et principum reipublicæ Romanorum, statutum est.

14. Ad quem Auxilius curialis, et venerabilis templorum Jovis et Mercurii sacerdos respondens, dixit : Est hic unus Christianorum pontifex, qui non solum Ambianensem urbem a deorum cultura et religione subvertit; sed pene universum orbem, imperiique Romani integritatem, ab immortalium deorum cultu separare videtur. Ad quem Sebastianus dixit, Quis est ille, qui tantum nefas et scelus profanum perpetrare ausus est? Auxilius dixit : Firminus nomine, et Hispanus genere, arte et eloquentia facundissimus *, in omni sagacitate promptus. Hic prædicat et docet populum, non esse alium Deum, nec aliam virtutem in cælo et in terra ; nisi Deum Christianorum Jesum Christum, quem nominat Nazarenum. Hunc dicit omnipotentem super omnes deos, deos vero nostros dæmonia nuncupat, idola et simulachra vana, muta, surda et insensibilia, libera protestatione omnibus esse denuntiat : ita subvertit populum a cultura et religione deorum, ut ad templa veneranda Jovis et Mercurii nullus jam ad thurificandum vel supplicandum veniat **; sed ad Christianam sectam corda omnium senatorum seducit. Hunc si non exterminaveris, et diversis pœnis ad aliorum exemplum afflixeris, magnum periculum reipublicæ exinde accrescet, et ad ultimatum fundamentum et stabilitatem imperii Romani subvertere conabitur. Sed audi consilia nostra, præcellentissime præses, ut respublica per te salvetur, et de imminenti periculo deos deasque exsolvas. Jube illum ante tribunal, præsentibus universis, hoc præsentari.

15. Tunc præcepit Sebastianus militibus suis, ut illum ad spectacula theatri ad portam Clippianam *** post biduum præsentarent. Audiens ergo pretiosus martyr Christi Firminus, quia rei causa agebatur ; altera die procedens accessit ad prætorium, et constanter ante tribunal in conspectu principum stetit, et Deum omnipotentem Jesum Christum Nazarenum docuit adorandum, simulachra vero et profana idolorum delubra, destruenda et exterminanda esse prædicabat. Ad quem Sebastianus conversus, ait : Tune es ille nefandus, qui templa deorum sanctorum destruis, et a religione sancta sacratissimorum imperatorum plebem populumque dividis ? Unde es ?

* *Al.* facundus.
** *Al.* venit.
*** *Al.* Clipianam.

vel quo nomine fungeris? Cujus civis * seu generis esse videris? Sanctus Firminus, pretiosus Domini episcopus, constanter ei respondens, ait: Si de nomine meo requiris, Firminus nuncupor, gente Hispanus, ordine senator, civis Pampolanensis, fide et doctrina Christianus, gradu episcopus; missus ad prædicandum Euangelium Filii Dei, ut cognoscant gentes et populi, quia non est Deus alius in cœlo sursum, neque in terra deorsum; qui fecit omnia ex nihilo; in ipso universa consistunt: qui vitæ et mortis potestatem habet; et de manu ejus quisquam eripere non potest, cui assistunt angeli et virtutes cœlorum, cui omne genu flectitur, cœlestium, terrestrium et infernorum: qui inclinat regna, et baltea ** regum dissolvit; sub quo currunt tempora et mutantur generationes, et ipse in æternum non mutabitur, quoniam idem ipse est et anni ipsius non deficient. Dii vero, quos gentes colitis, per illusiones et fantasias dæmoniorum, simulachra muta, surda et insensibilia sunt, qui decipiunt animas et cultores suos in profundum inferni demergunt. Illa prædico, et libera voce denuntio esse diabolicas fabricaturas; et omnibus populis et gentibus dereliquendas pronuntio, ut non cum ipsis in profunda tartari et gehennam perpetuam, ubi eorum pater est diabolus, demergantur.

16. Audiens hæc Sebastianus præses, impio furore repletus, exclamavit voce magna. Et, facto silentio, talem protulit sententiam: Per deos deasque immortales, et invictam eorum potentiam, contestor te, Firmine, ut ab hac stultitia tua resipiscas, et a sancta religione, quam excoluerunt patres tui, ne recedas; sed modo diis deabusque dicito citius te sacrificaturum. Nam si non feceris, omnia tormentorum genera te excipient, turpissimaque morte in conspectu omnium te faciam consummari. Ad quem sanctus Firminus martyr Christi constanter nihil formidando respondens, ait: Cognitum tibi sit, præses Sebastiane, quia tormenta tua et pœnas, quas mihi promittis, non formido; sed de tua insipientia et vanitate magis doleo, ut me servum Dei immortalis, qui omnium dominatur, impiis tormentorum generibus exagitari credas. Quantum amplius mihi pœnas promiseris accumulari, tantum amplius Deus meus omnipotens sustinentiæ dabit virtutem; ut ad coronam gloriæ immarcessibilis per tot certamina dignus pervenire merear, qui propter

* *Al.* prolis. ** *Al.* balteos.

temporales pœnas, quas promittis mihi, vitam perpetuam in regno Filii Dei, ubi sine fine cum ipso regnabimus, dimittere nolo. Tu vero cruciatus et tormenta perpetua tartari, et inextinguibiles flammas sustinebis ; ibique ardore ignis inextinguibilis pro impietate, quam nunc in servos Dei exerces, sine fine ardebis.

17. Sebastianus vero ac populi et plebis conventus mirabantur supra constantiam et prædicationem beati Firmini martyris : et volebat eum populus de Sebastiani manibus eruere, quia per eum ostensæ sunt diversæ virtutes. Nam et paralyticos erigebat, obsessa a dæmonibus corpora expiabat : duos a lepræ morbo ad Clippianam portam mundavit ; oculum excussum Casto Andreæ filio restituit, febres et plurimas infirmitates, invocato nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, sanavit ; multasque alias virtutes innumerabiles, per eum Dominus operatus est. Propterea Sebastianus metuebat eum ad tormenta tradere, ne per eum tumultus inveniretur in populo. Præcepit itaque eum Sebastianus militibus suis apprehendere, et custodibus carceris commendare ; clamque eum in carcere in noctis silentio capite truncari, corpusque ejus abscondi jussit, ne a Christianis, quos ad veram lucem perduxerat, honorifice coleretur.

17 *. Interea dum pretiosa et acceptabilis Domino hostia, beatissimus Firminus episcopus, Christi populum solita prædicatione in fide Catholica non desisteret solidare ; milites nimia cum severitate, prout eis jussum fuerat, eum improvise comprehenderunt, et comprehensum ad carcerem usque perduxerunt. Cumque inter eorumdem manus divino insignitus auspicio, Christum Dei Filium pro eorum rabie viva voce non cessaret laudare, concite eum in ergastulo obscurissimi carceris retrudentes, signatoque ostio adhibitis custodibus, abierunt. Nocte vero sequente, cum plebs Somonobrica ** sese sopori dedisset ; ensiferi assunt milites, parati sui nequissimi præsidis jussa patrare. Quos conspiciens sacrum et acceptabile Christo holocaustum, alacri exultatione cordis repletus, magno præ gaudio lacrymas cœpit fundere, et prece supplici exorando decantare : Gratias tibi ago, Domine Jesu Christe, bonorum retributor omnium, pastor bone, qui me ad tuorum fidelium vocare dignatus es consortium. Dignare ergo Rex pie, Rex clementissime,

* Ce paragraphe porte le même numéro que le précédent.

** *Al.* Somanobrica.

hos misericorditer custodire, quos ministerio nostro acquirere voluisti, cunctosque, qui tuum per me petierunt juvamen, clementer exaudire ; quoniam tuum est regnum et celsa potestas, per immortalia seculorum secula. His itaque dictis, unus militum impiissimo evaginato gladio, sanctam non timuit ferire cervicem. Sicque Martyr Domini est in confessione sanctæ Trinitatis effectus, et in cœlis gloriose coronatus.

18. Cumque præcelsi Martyris cadaver jaceret exanime : Faustinianus, quem jam antea idem ipse pretiosissimus testis Christi Firminus baptizaverat, tacite noctu corpus ejus a carcere sublatum eripuit ; et in suo cimiterio, quod Abladana dicitur, cum aromatibus et pretiosis linteaminibus in monumento novo, in quo nondum quisquam positus fuisse videbatur, condidit. Quo in loco sanctus Firminus episcopus et confessor ecclesiam construxit, et ad caput ejusdem gloriosissimi martyris altare in honore sanctæ Dei Genitricis semperque Virginis Mariæ beavit. In qua cum quadam die fungens ante altare Sacrificium consecraret, cœlis apertis, palmam Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi meritis sui pretiosissimi præfati Martyris aspexit. Ibi denique, Domino Jesu Christo cooperante, ad honorem et laudem ejusdem clarissimi testis sui Firmini, crebra et salutifera fiunt miracula. Nam ægri venientes, antiquam recipiunt sanitatem, cæci illuminationem, claudi recuperationem, vexati a dæmonio liberationem.

19. Digne igitur in laude manet æterna, quoniam erogando verbi divini semina, ab ipso nostra refulget ecclesia. O quam beatum Virum, qui mandata Dei prudenter adimplevit; et ad Christi regnum fœliciter pervenit. Erat enim spiritu fervens, Domino serviens, spe gaudens, in tribulatione positis cum hilaritate subveniens ; nam ut Deum sibi faceret propitium, resolvebat inopiam egentium. Propterea est exaltatus super astra, et a Christicolis digne glorificatus in erra. Veneranda itaque est illius præclara solemnitas, qui in confessione veræ fidei instanter perseverans, gladium suscepit, et post immanitatem tormentorum consortio est glomeratus Sanctorum, fœlix quoque et exultans triumphat cum Christo in regno cœlorum, cui est honor, laus et jubilatio indeficiens per infinita secula seculorum. Amen [1].

[1] Plusieurs manuscrits des Actes de saint Firmin ont, ainsi que l'édition

publiée par Bosquet, une fin différente de celle qui se trouve dans le texte reconnu le plus correct et le plus authentique par les Bollandistes. Le P. Stilting regarde avec raison ces variantes comme une addition faite aux Actes de notre Saint, postérieurement à leur rédaction ; il en a publié une version tirée d'un manuscrit de ces Actes venant de Saint-Omer ; nous en donnons ici une autre, qui ne présente avec elle que peu de différence, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Lille.

« Sebastianus denique non post multos dies a militibus belvaco civitate interficitur. Faustinianus autem quem antea memoravimus qui et corpus beati firmini martiris et confessoris sepelivit, unicum filium suum nomine firminum nuncupavit, eumque sacris litteris imbutum viris religiosis ad instruendum tradidit. Qui postmodum sapientia et doctrina in galliarum partibus, velut clarissimus solis radius, omnibus enituit. Nam dum erat vultu decorus, eloquio certissimus, moribus et castitate probus ; omnibus fere europe ecclesiis pater et magister effectus est. Et cum virtutum gradibus ad culmina ecclesie conscendere videretur, ab johanne lugdunensis ecclesie antistite ad episcopatus officium ordinatur. Per quem divina misericordia in sua ecclesia, multa miracula ostendere dignata est. Nam et ipse paraliticos plurimos ad pristinam sanitatem restituit ; et filium calixti patricii de febribus, orationis virtute, liberavit. Vexatos a demonibus, multotiens per singula loca, expiavit. Et usque hodie merita ipsius, singulis eum invocantibus, et per eum sperantibus, longe lateque choruscant. Qui et ecclesiam in honorem sancte marie virginis construxit, ubi sanctus firminus martir et pontifex conditus esse traditur. Ibi et firminus episcopus suam sepulturam elegerat fieri. Sed quia dubium est, propter persecutionem que tunc erat extenta, ubi sanctus firminus martir a faustiniano clam depositus est ; dubium tamen non est ubi sanctus firminus confessor et episcopus post multas virtutes ostensas conditur ; ibi sine dubio et martir requiescere credendus est. Vixit autem septuaginta septem annos, et sub die septimo kalendarum septembrium feliciter migravit ; regnante domino jesu christo, qui cum patre simul et spiritu sancto vivit, et dominatur, per immortalia secula seculorum. Amen. » — MS. *Insulense*, f° 3 r°.

L'époque à laquelle ces lignes furent ajoutées aux Actes de notre Saint est ancienne et antérieure à l'invention de ses reliques ; elles contiennent toutefois plusieurs erreurs, entre autres un anachronisme qui ferait Saint Firmin-le-Confesseur, né au IVe siècle, fils du Faustinien qui enterra, au IIe, saint Firmin-le-Martyr.

II.

ANCIENS ACTES

DE SAINT SATURNIN, DE SAINT HONESTE ET DE SAINT FIRMIN,

DÉCOUVERTS ET PUBLIÉS PAR MACEDA.

Acta sincera SS. Saturnini, Honesti, et Firmini

Ex codice MS. Bibliothecæ Riccardianæ Florentiæ
signato n. 223.

§ I.

PRÆFATIO AUCTORIS, ET TEMPUS, QUO S. SATURNINUS TOLOSAM VENIT.

Passio S. Saturnini Episcopi.

I. Si eorum virorum sanctissimas passiones debita admiratione veneramur, quos procul a sedibus nostris non tantum immensitate terrarum, verum etiam maximorum quoque fluctuum interpositione discretos, famæ decfferentis (*sic*) officio et audivimus, et credimus felici martyrio consecratos; atque illos dies, quibus in dominici nominis confessione luctantes, beatoque obitu regno cœlesti renascentes, ejusdem Domini, cujus in decertatione viribus adjuvantur, et post victoriam munere coronantur, vigiliis, ymnis, sacramentis etiam solemnibus honoramus, ut eorum patrocinia, atque suffragia in conspectu Domini orando quæramus, honorando mereamur; qua sanctum diem istum solemnitate venerabimur, quibus gaudiis excolemus, in quo vir beatissimus Saturninus episcopus Tolosanæ civitatis, et martyr in eadem civitate geminatam coronam Deo teste

promeruit, et de sacerdotii dignitate, et de honore martyrii, ut quem jam venerabilem vita fecerat, etiam passio consecraret?

II. Tempore illo, quo post corporeum Salvatoris adventum exortus in tenebris sol ipse justitiæ, et splendor fidei illuminare occidentalem plagam cœperat, quia sensim, et gradatim in omnem terram Evangeliorum sonitus exivit, tardoque processu in regionibus nostris Apostolorum prædicatio coruscavit; cum raro in aliquibus civitatibus ecclesiæ paucorum Christianorum devotione consurgerent, et crebro miserabili errore gentilium nitoribus fœtidis in omnibus locis templa fulgerent, ante annos satis plurimos, id est, Claudio, qui Gajo vita defuncto subrogatus imperium romanæ Reipublicæ obtinendo ministrabat, sicut fideli relatione retinetur, primum et summum Christi Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem.

§ II.

DE PRÆDICATIONE S. SATURNINI, ET DE SS. HONESTO ET FIRMINO.

III. O quam præfulgida fuit dies illa, qua Tolosam ingressus est æquidicus Apostolorum cohæres Saturninus electus Dei Pontifex, cujus in habitaculis discordiæ paratis intraverunt pedes beati perpetuam pacem ferentes! Cujus equidem auctoritatis fultus privilegio Occeanicæ partes regionis attigerit, ut multorum relatione didicimus, vel etiam quibusdam scriptorum documentis comperimus, pauca de pluribus colligentes, explicare proponimus. Post Salvatoris nostri Domini ad cœlos adscensum, in primordio prædicationis apostolicæ Saturninus sanctæ fidei certissime credulus, Apostoli Petri perfectus extitit discipulus. Saturninus itaque vir clarissimus, Apostolicæ jussionis legatione suscepta, verbi divini semina sumens, ad prædicandam veritatem expetendas occeanicas suscepit partes. Cum ergo passim idolatriæ (*sic*) cultus, et execrandæ religionis superstitio celebris haberetur, quo amplius vigebat, acriusque frendebat gentilitatis ferocitas, illuc intrepidus et divina virtute armatus accessit, et squalentium inculta jugerum divinæ prædicationis vomere proscindens, et quæque veritati obvientia extirpando radicitus, uberrima fidei semina dispergens, ad Tolosam usque Christo du-

cente pervenit. De cujus situ loci, ne series in immensum producta longius ab incœpto nos retrahat, vel ne penitus piæ fructu devotionis indiges lectoris animum (fort. *animus*) fastidiat, melius judicamus reticere, quam aliquid dignum ridiculo videamur inserere.

IV. Saturninus quidem vir inclitus pontificali sublimatus culmine, virtutum, et signorum frequenti pollebat efficacia, et eruditionis tam humanæ, quam cœlestis ubertim affluebat eloquentia. Tolosæ igitur residens, mentes inibi degentium obtenebratas conspiciens erroris mortiferi caligine, Evangelicæ institutionis documentis informans, illustrare satagebat incommutabilis, et æternæ veritatis lumine. Ipse nimirum caritatis munificentia visceribus totis incessanter affluebat, et afflictis compatiens, cum utriusque vitæ stipendiis remedia sanitatis exhibebat. Unde factum est, ut, diffusa longe lateque mira sanctitatis ejus flagrantia, ex diversis regionum partibus frequentia populorum ad eum confluerel, quatenus ex virtutum ejus insigniis, prout singulorum expetebant incommoda, levamen aliquod plebs miseranda perciperet. Beatissimo igitur Saturnino pontifice signum sanctæ Crucis opponente divinitus, omnes utraque infirmitate detentos, mente, et corpore sanabat infirmos, exhibens illis lavacrum sanctæ regenerationis.

V. Honestus tandem urbis Nemausentium civis venerandus et indigena, novitatis hujus admiratione permotus, rebus, domoque postpositis, viator strenuus Saturninum adit, et tantæ rei, quam famæ præcurrens officium detulerat, diligentissimus investigator fidem adhibuit. Adhærens itaque sacris Apostolicæ fidei vestigiis, clarissimi Præsulis Saturnini factus est imitator egregius, et ab eo prædicationis Evangelicæ documentis instructus, sagaciter abdicato superstitiosæ gentilitatis ritu, sacræ regenerationis lavacrum percipiens, effectus est per omnia Catholicus. Quem utique sanctitatis pollentem moribus, et ecclesiasticis devotum frequenter insistentem cultibus, artibus etiam adprime eruditum liberalibus, ad altiora promovendo, sacerdotali infula Præsul insignis Saturninus decoravit; et suis obstrictum obsequiis ad prædicandam divini verbi gratiam populis gentilium, malitiæ et peccati contagione resolutis, in Hispaniam pater sanctus delegavit. Ipse autem domnus Honestus transcursis montibus, cum Pampilonam pervenisset, et in civitate residens ad vota persolvendum idolis primos senatorum conspexisset accedere, liberam in vocem prorumpens, detestari cœpit execrabi-

lium hostiarum profana libamina, et ad nichilum, ut nichil erant assertionibus evidentissimis redigere. Asserebat enim, simulacra esse obumbrata dæmoniis, et sibi sacrificantes quibusdam ludificantia fallaciis, dicens, unum Deum tantum esse, ex quo, et per quem, et in quo subsistunt omnia; hæc vero artificum expressa manibus nichilo minus obesse, quam prodesse valentia.

VI. Dum ergo Dei athleta in populo constanter prosequeretur hæc, et hujusmodi, senator Firmus inter senatorum primos vir præcipuus, rumoribus insolitis admirans obstupuit. Accedens itaque, et cujus professionis insignitus titulo, vel cujus auctoritatis fretus patrocinio, legibus Augustorum, et cerimoniis, Deos blasphemando, contraire præsumeret, diligenter requisivit, et eum tandem unius veri Dei cultorem esse, et gloriam Christianæ professionis coram omnibus acclamantem reperit. Honestus præterea de doctrina, vel de secta requisitus, cujusdam Saturnini professus est, se esse discipulum, et ab eo, percepto regenerationis lavacro, prædicationis etiam suscepisse officium. Unde si tenebrarum errorem deserentes, fidei fervore respirando vellent incalescere, paratum se fore pollicetur, ut ostendat, cujus debeant inhærere vestigiis, vel in quem confitentes credere. Senator vero de Saturnino fama deferente jam plura compererat, et assertionibus Honesti daturum se facile pollicebatur, assensum si Saturninum videat, cujus se Honestus gloriabatur esse discipulum. Honestus autem, his compertis, gratias Deo agens gratulabatur non mediocri lætitia; et qui bona bonis accumulat, Deum efflagitabat enixius, ut divini roris imbribus sua dignaretur irrigare plantaria.

VII. Saturninum tandem, quem in transalpinis finibus virtutum opinio jam clarum reddiderat, affuturum esse repromisit, et quod spopondit, veridicus exequi non distulit. Asciscens itaque magistrum ad participanda tantæ rei gaudia, nota fecit, quæ gesta fuerant, et suggerendo persuasit, ut supererogando quæ deerant, novæ frugis primitiva colligeret. Erat enim Saturninus veri luminis lucerna, et radius, exortumque lumen in tenebris orrentibus (*sic*), Evangelii gratiam prædicando, satisfaciebat omnibus se rationem postulantibus. O mira et stupenda divinæ pietatis dispensatio, quæ fidei novellæ fundamentis Saturninum præesse voluit velut saxum immobile, ne forte, si Honesto tanti negotii adscriberentur insignia, flatu elationis insurgente, fundata noviter propulsaretur fabrica!

Saturninus igitur Pontifex sanctissimus, delata rei gestæ notitia, non aliqua itineris asperitate deterritus, nullos gentium expavescens incursus, intrepidus iter arripuit, et ne plebs sitibunda de longe veniens deficeret, novi saporis propinaturus dulcedinem, quanta potuit celeritate, festinus occurrit. O caritatis virtus infatigabilis! O præsulis eximii benignitas inæstimabilis, quam laboris nulla frangit asperitas, nec ulla gentilium deterrere potest impietas!

VIII. Vir ergo sanctus cum ad locum, quo tendebat, paucis diebus evolutis, pervenisset, ut fertur, juxta Dianæ templum antiquissimum se ad quiescendum fatigatus appulit, ibique primitus, quæ venerabantur nichil esse indicans, æternæ verba vitæ crebro adventantibus administrare non destitit. Quid enim est vesanius quam in his propitiationem Divinitatis quærere, quibus calliginosa et fallax hominum opinio divinitatis omnipotentiam attribuit, et manus artificis gloriando se fecisse asserit? Vel quid absurdius infeliciusque esse potest, quam eos velle venerari, quos creatos ex deformi ligni, vel lapidis materia, humana, prout voluit, condidit scientia? Proinde sane eos informans frequentius prædicatione salutifera edocebat, ut, relicto idolorum cultu, in Deum unum crederent, et fidei Christianæ veri confessores fierent. Hujus itaque fundamenta fidei revelando manifestans, Trinitatis prædicabat eis mysterium, dicens, Unum esse Deum in Trinitate consistentem, a quo omnis creatura visibilis et invisibilis sumpserit principium. Edisserens quoque assertionibus stabili ratione subnixis, qualiter Unigenitus Patris archano Divinæ dispensationis consilio ex incorrupto Matris utero hominem verum suscepisset, demonstrabat, atque humanæ lapsum propaginis cum reparatione juxta prædicando reserabat.

IX. Cultores igitur idolorum, cognita veritatis relatione fidelissima, dæmoniacæ figmenta falsitatis abdicantes, ad sacri baptismatis fontem vivum cucurrerunt, et peccatorum maculis, quibus aspersi fuerant, divinæ manu bonitatis abstergente, candidati carere meruerunt. Quanto ergo latius felicis famæ divulgabatur opinio, tanto novellæ fidei pullulabat veneranda plantatio, et radicitus extirpabatur sæva gentilitatis fraus, et detestanda superstitio. Cum enim beatus rumor plurimorum hora permovisset, et insolitum rei negotium ad civitatem pertulisset, populus civitatis ab beatum virum caterbatim cœpit confluere, et ab eo verbum vitæ sitibundus exigere. Quibus equidem talenti sibi commissi pecuniam fideliter erogando

distribuit, et plebem, quam prædo callidus sibi fraudulenter assignaverat, sui signum imprimens artificis, creatori suo restituit. Quos enim Diabolus sub jugo peccati tyrannidis (*sic*) suæ crudelitatis depresserat, his, baptismatis gratia purificatis, pristinæ libertatis reparabat insignia. His ita perfectis, Firmus, Fortunatus cum Faustino non obscuro nati loco, et primi senatorum, non secundi, nuntiis tandem gestæ rei excitati, cum civium nobilioribus ad beati viri se obtulere præsentiam, et virtutem ejus, ac sermones non minora esse didicere, quam fama fecerat. Ejus ergo provoluti vestigiis, torrentis eloquii fluenta sitientes hauriunt, et qui prius erroris cultores extiterant sacrilegi, præcones effecti sunt Christianæ religionis gloriosissimi. Divinis enim eruditi institutionibus, et piæ matris Ecclesiæ aggregati filiis, sacrificiorum respuentes spurcitias, idolorum templa depopulantes vastavere, lucum etiam cum antiquissimo Dianæ fano extirpantes confregere, et Deos, quos prius mente sacrilega venerabantur, hos manu hostili insectantes, ad quæcumque poterant excidia redigebant.

X. O vere sanctum Præsulem Saturninum, cujus lacrimis, et precibus tantus ad Dominum revocatus est populus, qui et Christi jugo subditus, et idolorum effectus est vastator egregius! Cum demum novæ fructus segetis, supernæ gratiæ rore perfusus, ad altiora proficeret, et seminum grana per loca terrarum spatiosa ubique diffunderet Saturninus Pontifex sanctissimus, plura de spe futura eos cohortatus, et evangelici verbi administratione Honesto Sacerdoti tradita, post orationem communicatam omnibus vale facto remeavit ad propria.

XI. Verum si diligens lector, a propositæ rei summa digrediens, forte quæsierit, post discessum beati Saturnini Præsulis Firmus quid egerit? Quod exceptum est ex pluribus subsequentis operis textus brevi sermone declarabit. Firmus equidem sicut rei secularis non infirmus, ita in divinæ religionis cultu præcipuus, ne divinæ fidei status decurrentium temporum posteritate periclitaretur, divini verbi cœpit propagator existere, hos etiam, quibus jure dominationis præerat, cohortationibus blandis Christi jugo nitebatur subjicere. Cum Eugenia quoque conjuge felici colligatus matrimonio, liberos genuisse legitur, ex quibus, ut in omnibus Deo fructus sui primitiva redderet, primogenitum Firminum nomine fidei Christianæ documentis erudiendum Honesto tradidit, qui prius de sacri

baptismatis fonte suscipiens, eum Christo progenuit. Hic itaque morum Honestate magis magisque succrescens, atque in divinæ professionis amore fervescens, magistri factus est auditor egregius. Nam ut postea manifeste et evidenter enituit, ea, quæ de puro fonte hauserat, sincero vase fideliter recondidit. Erat enim ei circa ecclesiastica limina frequens et assidua commoratio, et in præceptis divinæ legis insatiabilis, et infatigata meditatio, atque in persolvendis Deo laudibus devotis semper existens, se ipsum omnibus bonorum operum exhibebat exemplum. Quem utique Honestus multo jam gravatus senio cum omni cerneret vitæ, ac morum honestate perspicuum, paterno gratulabatur gaudio, et per loca, quæ longo interjacentes spatio, visere non poterat, ei exhortationis officia commiserat; ipse autem magistri vices exequebatur cum summa diligentia, infirmantium imbecillitates consolidans, consolidatos ad meliora provocans, incredulos quosque conclusionibus rationum necessariis revincendo confutabat, et blandis prædicationis suæ stimulis ad fidem convertendos incitabat. Talium siquidem Firminus virtutum ornatus muneribus, cum Deo gratificaretur, et populis, et Honestus annorum diuturnitate confectus, tanti laboris oneri succumberet, eum, cui jam divini verbi vices tradiderat, ad sacerdotii culmen sublimandum instituit. Honorato igitur Tolosanæ ecclesiæ jam administranti sacerdotium, Firminum ordinandum transmisit, et (quod) fideliter poposcerat, efficaciter obtinuit. Ubi enim rei notitia ad Honoratum delata pervenit, Ecclesiæ in prolis fœcunditate congaudens, Firminum veneranter exceptum magistri, dictante sententia ad Episcopatus gradum sublimando provexit. Quibus omnibus rite completis, in his, quæ agenda erant, diligenter erudiens, messem monstrabat esse quam maximam, sed nullam operariorum esse copiam. Unde ut divinæ traditionis regula stabilita firmaretur, oporteret eum multa pati pro Christi nomine. Cujus enim militantis virtus inexperta coronatur, nisi qui legitime certaverit? Ad hæc suscepta Firminus benedictionis gratia, Honesti præceptoris sui præsentiam expetiit, et talenti dona, quæ perceperat, non reponens in sudario, ad usuram fideliter exposuit.

XII. Verum ubi regionis illius populos Christianæ fidei jugo colla subdidisse, et structuram alienam super fundamenta, quæ jecerat, intellexit, non posse supercrescere, in re fore arbitrans reliquum vitæ tempus non commodare otio, plebem jam Deo dicatam dese-

ruit, et Aginnum, ubi atrocius gentilium fervebat impietas, athleta Firminus adiit, et ibi cum Eustachio presbytero aliquandiu non concussus aliquo gentilitatis incursu permansit. Ubi quidem Evangelii gratia discurrente, cum fides in plerisque radiaret Catholica, ad alia demigrans loca, fines expetiit Arvennensium, quos illustrans indeficiente claritatis lumine, fugavit inde tenebrosam æternæ mortis caliginem.

XIII. Qui tandem cujusdam nefandi Præsidis Valerii tyrannidem in Galliis grassari audiens in Christiani nominis excidium, Belvacum civitatem Galliarum perniciter aggreditur, atque ibi verbum vitæ prædicando publice, plurimas persecutorum perferens insidias, in carcerem demum intruditur, unde novissime liber egrediens Ambianis felici consummatus martyrio, in pace quievisse legitur.

§ III.

MARTYRIUM SANCTI SATURNINI.

XIV. Ceterum quoniam ad beatissimi Saturnini Præsulis præconium, paulo digredientes a proposito, quædam cœptis inseruimus, nunc stilum inflectentes ad inceptæ rei seriem, iter aggrediamur, quod cœpimus. Saturninus igitur Tolosanæ Ecclesiæ præsidens sacerdotio, magis ac magis convalescebat et confortabatur in Domino quippe cujus fide atque virtute eorum, qui in urbe eadem colebantur, cœperunt dæmonum vaticinia cessare, figmenta nudari, artes detegi, omnisque eorum gentilis potentia, omnisque fallacia, Christianorum fide crescente, decrescere. Cumque supradicto Episcopo ad Ecclesiam id temporis parvulam juxta Capitolium, quod inter domum suam, et domum Dei erat medium, frequens iter esset, ac reditus, sancti viri præsentiam sustinere fallax dæmonum turba non potuit; et, ut erant muta simulacra nonnullis adumbrata fantasiis ad sacrilega obsequia, et solita cum silentio vota, cœperunt in silentio permanere.

XV. Cunctique sacrilegæ superstitionis antistites, tantæ rei novitate permoti, cœperunt inter se invicem quærere, unde in numina sua repente venisset tantis temporibus inusitata taciturnitas? Quisnam ita semper garrula ora clausisset, ut nec invocantium precibus

excitata, nec fuso taurorum cruore, et tantis delinita hostiis, aliquod consulentibus afferre responsum, aut irrita, aut absentia, denegarent? Audiunt a nescio quodam religionis inimico, novam nescio quam insurrexisse sectam superstitionis gentilitatis inimicam, quæ Christiana appellatur, et in Deorum suorum excidium nititur. Hujus etiam fidei esse Episcopum Saturninum, cui crebro juxta Capitolium transitus, et a conspectu viri hujus exterrita Deorum suorum ora siluisse, nec facile posse reserari, nisi Episcopum illum mors matura subtraheret. O infelix error et cæca dementia! Audiunt, Deos suos hominem terrere, et a delubris, atque sedibus suis dæmones in transitu ipsius exulare. Non solum audiunt, sed etiam intelligunt; et hunc virum, adhortantibus idolis etiam sine præmissa interminatione terribili, interficere potius, quam honorare malunt. Miseri! non considerantes, quod nullum magis quam illum colere deberent, cujus servi suis numinibus imperassent. Quid enim est stultius, quam timere metuentes, et illum, qui dominatur dominantibus, non timere?

XVI. Inter ergo hæc conquirentium, et stupentium studia cum paulatim magna fuisset multitudo hominum congregata, et omnes studiosius vellent parato ad victimam tauro certum aliquid de his, quæ dicebantur, cognoscere et deos suos litatione tam ingentis hostiæ vel reducere cuperent, vel probare; ecce ipsum sanctum Saturninum ad officium solemne venientem unus ex ista malignantium turba eminus venientem agnoscit, et dicit: En ipsum, en adversarium cultibus nostris, religionis signiferum, qui destruenda prædicat templa, qui Deos nostros dæmonum appellatione condemnat, cujus postremo præsentia consueta nos prohibet obtinere responsa. Itaque, quia ipsum nobis opportuno in tempore debitus ipsi finis exhibuit, nos pariter, nostram, Deorumque nostrorum vindicemus injuriam, quibus jam nunc, compellentibus nobis, aut sacrificando placeat, aut moriendo lætificet. Ad tam sacrilegæ vocis impulsum omnis sanctum virum insanientium turba circumdat, ac presbytero uno et duobus diaconibus, qui obsequiis ejus adhæserant, per fugam lapsis, ad Capitolium solus trahitur, et cum dæmonibus immolare cogeretur, clara voce testabatur: Unum et verum Deum novi; huic soli laudes, et hostias immolabo. Deos vero vestros dæmones scio, quos incassum non tam hostiis pecudum, quam

animarum vestrarum mortibus honoratis. Quomodo autem vultis, ut ego timeam, a quibus, ut audio, dicitis, me timeri?

XVII. Ad hanc santi Saturmini Episcopi vocem omnis ille sacrilegæ multitudinis tumultus incanduit, et tauro illo, qui victimæ erat præparatus, fune lateribus circumacto, et post terga dimisso, ad ministerium suæ crudelitatis utuntur. Postrema autem parte funis ejus, qui posterioribus tauri ipsius defluebat, sancti viri pedes alligant, actumque stimulis acrioribus taurum, de superiori Capitolii parte in plana præcipitant, ipsius gradu Capitolii capite colliso, cerebroque excusso, et corpore omni membrorum parte lacerato, dignam Deo animam Christus excepit; ut, quem pro nomine suo fideliter dimicantem suppliciis furor gentilis extorserat, sibi post victoriam laureis coronavit. Exanime Corpus, neque obnoxium jam injuriæ, usque ad eum locum, tauro furente perductus est, ubi, fune disrupto, tumulariam eo tempore meruit habere sepulturam. Nam id temporis Christianis ipsis propter furorem gentilium sancti viri corpus humare metuentibus, duæ tantum mulieres, sexus infirmitatem fidei virtute vincentes, et viris omnibus fortiores, et sacerdotis, credo, exemplo ad tolerantiam passionis animatæ, benedicti viri corpus ligneo immersum feretro, quam maxime in profundo loco cum sarcophago condiderunt, ut venerandas sancti viri reliquias non tam sepelire, quam abscondere viderentur. Dominus autem suscepit martyrem suum in pace, cui est honor, et gloria, virtus, et potestas in secula seculorum, amen.

III.

Légende de saint Honeste

dans le Bréviaire de Nîmes.

Die XII julii. — *S. Honesti Nemausensis presbyteri.* Semiduplex.

LECTIO iij.

HONESTUS, Nemausi natus a S. Saturnino, Tolosam pergente, instructus et baptizatus, deinde ad sacerdotium evectus est. Pampelonem missus plurimos ab idolorum cultu ad Christi fidem perduxit, imprimis Firminum qui litteris tum divinis tum humanis ab eo imbutus, et ejusdem hortatu, ad suscipiendum pro Christi fide martyrium præclare animatus, in ultimas Galliæ partes contendit, Ambianensemque fundavit ecclesiam. Toletum inde petens Honestus, verbum fidei multo cum fructu disseminavit. Quo tempore, gravi orta in Christianos persecutione, Honestum martyrii laurea coronatum autumant multi; verum ex monumentis, et breviario ecclesiæ Tolosanæ quæ hac die festum ejus celebrat, verisimilius videtur quod Tolosam reversus Honestus, Honorato sancti Saturnini successori adhæserit, ibique laboribus et senio confectum, cum ardenti martyrii desiderio in pace migrasse ad Dominum.

Nous devons cet extrait du Bréviaire à l'obligeance de feu Monseigneur Cart, évêque de Nîmes ; nous reproduisons encore ici l'Oraison de saint Honeste, comme renseignement liturgique.

ORATIO.

DEUS, qui apostolicis S. Honesti laboribus multos ad veram fidei cognitionem excitasti, tribue, quæsumus, ut ipsius merita, misericordiam tuam exorent, et fructum laborum ejus in Ecclesia custodiant. Per.

Légende du même Saint

dans le Propre du diocèse d'Amiens.

Die XVI februarii.—*In festo S. Honesti presb. et mart.* Duplex.

IN II NOCTURNO. LECTIO IV.

HONESTUS Nemausensis Presbyter, cum Pampelone in frequenti paganorum conventu libere in deorum cultum invectus, prima Evangelicæ prædicationis fundamenta jecisset, multos ex eis a falsis religionibus ad veri Dei cognitionem excitavit. Inter quos fuere Firmus, Faustinus et Fortunatus, viri primarii et totius civitatis suæ facile principes. Quibus demum a Saturnino Tolosatium episcopo in vera fide confirmatis, ab eoque baptizatis, Honestus beatum Firminum a patre Firmo in disciplinam acceptum, sic litteris tum divinis tum humanis imbuit, ut illi jam seni et decrepito ipse vix adolescens in prædicationis officio, vicario nomine, succederet ; et ejusdem hortatu ad suscipiendum pro Christi fide martyrium præclare animatus, in ultimas Galliæ partes contenderet. Quo tempore gravi orta in Christianos persecutione, Honestus martyrii laurea coronatus est.

IV.

Relation de l'Invention des Reliques de saint Firmin

D'après le texte publié par le P. Le Cointe,
collationné avec le manuscrit nº 46 de la Bibliothèque d'Amiens.

INCIPIT inventio et translatio beati firmini episcopi et martiris que celebratur in octavis epiphanie domini [1].

Quoniam multorum Sanctorum corpora in hujus Ambianis civitatis prædio condita esse cognoscimus, et a priscis temporibus signa et miracula illorum obtentu [2] longe lateque coruscare legimus, incongruum nobis videtur de inventione et miraculis beatissimi Firmini Martyris silentio præterire [3], etc. Post glorificationem Domini

[1] Cet *Incipit* est celui du MS. nº 46. Il n'existe pas dans le texte du P Le Cointe.

[2] Ms. 46. Eorum obtendi.

[3] Ms. 46. Siquidem ut multorum patrum testimonia luce clarius demonstrant, multa et inaudita miracula ab ipsius tempore in hac urbe visa sunt ; ut de tanto beneficio et collatis tot sanctorum martirum et confessorum miraculis illustrata, rome assimilari evidentissime manifestetur. Scriptum quippe est de christo, venio iterum rome crucifigi. Roma in membris suis iterum crucifixus est christus, et in hac civitate infra murum ubi hodie gemina templa constructa habentur, in honore beate marie virginis et sancti martini confessoris mirabile miraculum operatus est, quia ibidem nudus resedit, et a suo milite beato martino partem sui vestimenti in specie pauperis suscepit. Omnia qui propriis vestit nascentia donis; atque aliis largus sibi tantum constat egenus. Ipse enim hujus martiris triumphum, in passione fecit esse fortissimum, et inventione clarissimum. Quoque domini et salvatoris nostri primus beatus firminus tradente se proprium corpus suum, a cultura idolorum hanc urbem expiavit, et ad fidem catholice religionis temporibus maximiani et diocletiani nefandorum imperatorum fecit esse perfectam. Ipse autem illo tempore sustinuit multa tormenta pro fide christi, et martirio coronatus migravit ad celum. Ab illorum...

et Salvatoris nostri, primus beatus Firminus a cultura idolorum hanc urbem expiavit, et ad fidem Catholicæ religionis temporibus nefandorum Imperatorum fecit esse perfectam. Is autem illorum tempore sustinuit multa tormenta pro fide Christi, et Martyrio coronatus migravit ad cœlum. Ab illorum namque temporibus per spatiorum intervalla [1] multa signa et prodigia operatus est Dominus per eum usque ad tempora Theuderici [2] Christianissimi Regis, qui tunc nobili sceptro [3] inclytum Regnum Francorum nutu divinæ dispositionis [4] regebat. Sed [5] in hac civitate jam plebs perfecta erat in [6] fide, et divinis laudibus fulta, divinum officium jugi devotione die noctuque strenue peragebat. Videbant frequenter coruscare signa [7], miracula fulgere, et corpora Sanctorum quæ diu latebant cum immensis prodigiis apparere. Jam enim corpora Sanctorum, per revelationem [8], Fusciani, Victorici et Gentiani, Martyrum, miliario tertio ab urbe Ambianis inventa, et mirifice cum aromatibus a beatissimo hujus loci Episcopo Honorato, sicut illorum gesta perhibent, condita erant. Ipse Honoratus Præsul tempore Childeberti Regis vir clarissimus fuit omni dignitate, facundus, prodigiis et miraculis eximius, nomine et nobilitate Honoratus. Is dum sacrum corpus Christi super altare beatæ Mariæ semper Virginis consecraret, palmam Domini meruit conspicere, et [9] vice sua mysterium sacræ consecrationis perficere. Qui repletus Spiritu sancto, alacri corde de mensa sacrificium manu Salvatoris consecratum accipiens, atque cum summa devotione sumens, ab omni inquinamento carnis et spiritus postmodum mansit illæsus. Donum siquidem tantæ dignitatis accepit, ut pignora præfatorum Martyrum Angelo nunciante [10] venerabili Presbytero [11] Lupicino inveniret. Sed corpus beatissimi Firmini Episcopi et Martyris, cujus subsidiis ac miraculis maxima pars Galliæ illuminata, ac velut radius Solis suæ sanctæ prædicationis studio refulget, non invenit. De hoc tamen [12] sufficienter gaudebat et lætabatur, quod suis temporibus tam præclara miracula [13] dicta, et

[1] Ms. 46. per intervalla spatiorum.
[2] Ms. 46. teoderici.
[3] Ms. 46. sceptro nobili.
[4] Ms. 46. dispensationis.
[5] Ms. 46. Sed jam.
[6] Ms 46. erat fide
[7] Ms. 46. signa choruscare.
[8] Ms. 46 sancti spiritus.
[9] Ms. 46. in vice sua.
[10] Ms. 46. annuntiante.
[11] Ms. 46. presbitero suo.
[12] Ms. 46. tantum.
[13] Ms. 46. superius dicta.

etiam alia innumera, quæ in suis Gestis continentur, Dominus ac Redemptor noster operari dignatus est. Tempore namque Theuderici [1] Regis, gratia immensæ Majestatis obtinuit quidam nobilissimus vir [2] Salvius, ut infulatum Apostolatus officii sanctæ Sedis Ambianensium susciperet, et gubernaculo recti tramitis [3] plebem suæ ditioni commissam regere studeret. Erat enim vultu decorus, arte et eloquentia facundus, castitate pudicus, moribus ornatus, in consilio providus, omni dignitate perfectus, et a primævo flore juventutis [4] divinis studiis deditus, gloriam et blandimenta hujus seculi despuebat, et in divini cultus officio maximo amore assidue inardebat. Fuit quidem electus a plebe Ambianensium, et a Deo donatus in Sede Sacerdotum. Fuit vocatus a populo in ordine Magistratus, et coronatus a Deo in honore Apostolatus. Erat astutus ut serpens, et simplex ut columba. Totum Regnum Francorum Theudericus [5] Rex suo consilio ordinabat, et barbaras nationes fervido gladio ejus consultu suæ [6] potestati subjugabat. Is autem venerabilis Præsul Salvius pabulo sanctæ prædicationis corda populorum assidua profectione reficiebat, et ad pascua æternæ refectionis invitabat. Cœpit diligenter in arcano sui cordis volvere quo in loco sanctissimum ac desideratissimum thesaurum abditum quæreret, sed propter fragilitatem humanæ conditionis præsumere non audebat. Sciebat vero, quod in Ecclesia beatæ Mariæ Virginis requiescebat, quam beatus Firminus Confessor Christi construxerat. Qui et pro sorte nominis, et pro merito dignitatis, in hac civitate clarissimus extitit Pastor, et in ipsa Ecclesia suam elegerat fieri sepulturam. Designatum [7] namque locum beatus Salvius sciebat, sed in quo loco beatus Firminus Martyr conditus esset, funditus ignorabat. Indeficienter itaque Domino die nocteque preces fundens, sollicite inter semetipsum cum largifluis lachrymis pertractabat, si suo tempore Christus hunc Martyrem declarare dignaretur. Quadam igitur die omnem plebem diversorum sexuum convocavit, Sacerdotum scilicet [8], Levitarum,

[1] Ms. 46. teoderici.

[2] Ms. 46. nomine salvius.

[3] Ms. 46. recti tramitis arte et eloquentia facundissimus.

[4] Ms. 46. juventutis flore

[5] Ms. 46. teodericus.

[6] Ms 46. suo.

[7] Ms. 46. Designatum namque locum beatus salvius sciebat, ubi ipse confessor firminus requiescebat ; sed in quo loco beatus firminus martir conditus esset funditus ignorabat.

[8] Ms. 46. scilicet sacerdotum, levitarum.

Clericorum et Laicorum, ac mulierum, et more solito [1] divinum officium cum verbo sanctæ prædicationis celebravit, atque inter cetera triduanum indixit jejunium, ut Dominum precibus exorarent cum gemitu ét nimia afflictione, qualiter sanctissimum corpus Firmini Martyris invenire potuissent. Isdem quoque Præsul Salvius sese prostravit in terram, indutus cinere et cilicio, cum lacrymarum inundatione, imoque trahebat a pectore [2] fletum, et Dominum Salvatorem deprecabatur, ut desideratum diu thesaurum sibi ostendere dignaretur. Populus vero indeficienter clamabat, ut Dominus Jesus Christus, qui origo et fons totius bonitatis, misericorditer infunderet fontem sapientiæ et intelligentiæ in mentem Salvii Episcopi, quo in loco sanctissimum corpus beati Firmini conditum esset. Nec ab Ecclesia per tres dies recedebat, sed ibidem omnis clerus [3] simul et populus indictum triduanum jejunium humili mente perficiebat. In tertio autem die, dum aurora primam partem luminis extulisset, illuminatus est venerabilis Salvius Præsul claritate superni fulgoris, sursum erexit oculos ad cælum, vidit quasi radium Solis ab arce præcelsi throni exire [4], et usque ad sacrum locum, in quo sanctissimus Martyr Firminus requiescebat, inenarrabiliter refulgere. Qui mox immensas divinæ misericordiæ referens gratias, cum timore et nimio tremore accedens ad declaratum locum cœpit fodere ac sepulchrum almi Martyris aperire. Odor quoque suavitatis illico tantus excreverat, quasi illic omnia genera pigmentorum contunderentur et aromatum, et ager virens amœnitate diversarum florum adesset. Putabant omnes qui astabant intra sepulchrum tanti Martyris [5] candida lilia, et vernantes rosas, aliasque virentes herbarum flores pulchre pullulare, et quanto plus ad sacrum mysterium penetrando accederent, tanto amplius immensus odor flagrabat, et totam Diœcesim urbis Ambianensium irrigabat, et usque ad omnes comprovinciales civitates late spargebat amœnitatem largiflui odoris. Omnis quidem multitudo urbi Taroanensium, Cameracensium, Noviomensium, et Belvacensium, repleta fuit in ipsa hora suavitate et delectatione ipsius amœnissimi odoris, sic, quasi in paradyso delitiarum se adesse putarent. Non enim alius nuncius intonuit populo harum

[1] Ms. 46. more divinum officium.
[2] Ms. 46. flatum.
[3] Ms. 46. omnis clerus et populus.
[4] Ms. 46. ab arche.
[5] Ici s'arrête le Ms. 46.

quatuor civitatum, quod tam sacrum mysterium in urbe Ambianis per revelationem sancti Spiritus Salvius venerabilis Præsul et religiosi sacerdotes, devotusque populus celebrarent, nisi odor immensus et inæstimabilis suavitas. Sed omnes quidem Sacerdotes et Clerici, populusque diversorum sexuum præfatarum urbium statim surrexerunt cum cereis et palmis, Hymnorum psalmodiam decantantes, celeri gressu Ambianis obviam tanto Martyri Firmino venerunt, sic indubitanter quasi ut unusquisque suum habuisset præceptorem et ducem. Appropinquantes autem civitati Ambianensium viderunt talia miracula, qualia nec antea nec postea visa, nec alicujus relatione in toto orbe audita fuerunt. Mox ut venerabilis Salvius Pontifex et religiosi Sacerdotes Martyrem Christi Firminum a sepulchro elevaverunt, omnis elementorum substantia mutata est, et tam fervidus calor mundum invaserat, ita ut qui tunc præsentes aderant stupefacti in extasi mentis mirarentur. Æstimabant enim divino imperio totum mundum ab imminentia caloris dissolvi, et ad nihilum redigi. Ipse quoque mirabilis calor, quod dubium non est, mansit quoque spatio trium horarum. Erat enim tempus hyemis, et glacialis asperitas ac nivalis inundatio ipsa die valde imminebat. Sed repente una hora immutatis temporibus Sol in centrum contra naturam flammigeris evectus quadrigis æstivali fervore nimietatem frigoris in uno momento dissolvit. Hæc miracula valde admiranda sunt, quia in die Iduum Januariarum facta perhibentur. Dumque iter carperent, deferentes populi Martyrem Firminum ad urbem Ambianensium, obviam plurimæ occurrentes catervæ sternebant vestimenta sua in via, et voce magna clamabant. Osanna in excelsis, benedictus qui venit in nomine Domini. Et subito respicientes apparuerunt omnes arbores amœnitate florum vernantes, et nobilitate suavitatis redolentes, quasi ut prope jam formatum fructum depromerent, ita fundendo flores pleniter emittebant. Cacumina vero arborum cum floribus assidue gliscentibus summissa astabant, et inclinando obsequium in adventu tam clarissimi Martyris præbebant. Et omnis plebs admirans, confestim frondes cum floribus de arboribus evellebant, et in via humili devotione spargebant. Omnia quoque prata circumquaque Ambianis, et campi, in puncto omnius momenti plena affuerunt rosis et liliis, et diversis generibus olerum et florum. Et quotquot infirmi obviam accedentes, rumpebant flores, sternebantque in plateis et semitis, divina

impendente misericordia pristinam recipiebant sanitatem. In ista solemnitate tota civitas tenera fuit, quia pro gelu æther protulit calorem, pro nive flores, pro pruinis frondes et folia. Omnes quidem in illa die lætitia et gaudio fuerunt repleti, quia Christus Dominus in his sedibus sanctum Martyrem consedere fecit; plurimi infirmi et ægroti in hac die receperunt sanitatem, quia clarissimus Martyr Firminus et Pontifex evectus est in hanc civitatem. Celebremus, fratres carissimi, cum summa devotione hanc solemnitatem, quia Dominus nobis hodie exhibuit suam deitatem. Hodie veneramur octavas Epiphaniæ Domini, recolamus invicem et virtutes Martyris Firmini. Stella hodie Magis refulsit, et inventione hujus Martyris mutatis elementis hyems æstatem produxit. Aquas Dominus ad nuptias hodie sua virtute in vinum convertit, et in honore Martyris sui cum nive lilia prompsit. Hodie baptizatus est Christus in Jordane a servo suo Joanne, et multas virtutes ostendere dignatus est in Martyris sui inventione, præstante æterno Patre simul cum filio sanctoque Spiritu, quorum deitas in unitate regnat et indivisibilis manet per infinita secula seculorum. Amen.

Acta depositionis SS. Reliquiarum B. Firmini Episcopi et Martyris in nova theca argentea.

ANNO Domini 1851, Idibus Januarii, scilicet in die Octava Epiphaniæ Domini, Nos Antonius de Salinis Dei et Apostolicæ Sedis gratia Episcopus Ambianensis, una cum venerabilibus nostris fratribus Honorato Maillard, Archidiacono Ambianensi, et Casimiro de Ladoue, Archidiacono Abbavillensi, vicariis nostris generalibus, Fulgentio Clabault Decano Capituli, Petro Nicolao Canaple, Joanne Ludovico Capellier, pœnitentiario, Ludovico Francisco Gabriele Basinet, Nicolao Dauthuille, et Antonio Theophilo Duval, canonicis Ecclesiæ nostræ Cathedralis, atque etiam J.-B. Dubas,[1] parocho Ecclesiæ B. M. V. in Ecclesia Cathedrali, Joanne Brioude moderatore seminarii majoris, Josepho Léraillé Parocho S. Remigii in civitate et J. B. Devillers, Parocho S. Jacobi, L. Gaudissart Par. S. Lupi, Ludovico Nic. Caron, Par. S. Germani, Amedæo Langevin, Parocho S. Petri, etiam in civitate. Præsentibus doctoribus medici

D. Barbier et D. Lemerchier, ad recognoscendas Reliquias specialiter deputatis, nec non capellanis, vicariis, cæterisque de Clero civitatis, et bene multis aliis de Clero Diœcesis, recognovimus et per præsentes recognovisse certum facimus et testamur Reliquias Beati Firmini, Martyris, primi Ambianensium Episcopi, eo modo.

Allata cum fuerit a duobus presbyteris capsa lignea deaurata et figuris etiam ligneis deauratis distincta, rem exploratam habuimus hujusce capsæ tectum bene esse vittis sericis coloris rubri sigilloque episcopali plane intacto obsignatum. Quibus, de jussu nostro fractis, aperta est theca, intra quam reperimus quatuor capsulas quernas, unaquæque speciali inscriptione insignita. Quarum unam, eam scilicet quæ Beati Firmini Martyris. Ossa continere prædicabatur, et bene clausam vittis et sigillis, desumi et reserari fecimus. Et illico sacra Martyris et Pontificis Ossa, in panno rubro involuta et sigillata, ostensa sunt. Tunc doctores medici, attenta et sedula recognitione peracta, præcipuis ossibus sua nomina reddiderunt, ut infra notatur.

His peractis, Reliquias sacras in capsulam ligneam reposuimus, quam intra majorem ligneam deauratam, una cum tribus aliis, locari jussimus, obsignarique tum sigillo nostro, tum sigillo Capituli Ecclesiæ nostræ Cathedralis.

Die vero sequenti, feria 3ª. in Festo Inventionis et Translationis Corporis Sancti Firmini, intra Vesperarum solemnia, e magna theca lignea jam descripta, debita cum veneratione extraximus Reliquias Beati Firmini, Episcopi Martyris, pridie recognitas, easque, postquam fecerimus in novo panno serico coloris rubri involvi, sigillo nostro sigillavimus, simul ac sigillo Capituli, deposuimus in novam thecam ex argento et cupro deaurato confectam gothico labore conspicuam, quam a benefico viro, qui humilitatis causa celare nomen voluit, accepimus. Præsentibus Archidiaconis, Canonicis, Parochis, cæterisque de Clero. Postea ordinata est processio solemnis per Ecclesiam, ad quam fideles pene innumeri pie convenerunt.

De quibus omnibus acta sunt præsentia instrumenta, in perpetuam rei memoriam, ad majorem Dei gloriam, honorem que tum beatæ Mariæ Virginis Ecclesiæ nostræ Cathedralis patronæ, tum Beati Firmini Martyris, primi Ambianensium Episcopi, tum aliorum Sanctorum præcipue patronorum hujus civitatis et Diœcesis.

Ambiani, die et anno prædictis. *(Sequuntur signa).*

OSSEMENTS TROUVÉS DANS LA CHASSE DE SAINT FIRMIN

13 janvier 1851.

1° Omoplate du côté droit.
Omoplata lateris dextri.

2° Les deux os des iles ou os coxaux incomplets.
Ilia.

3° Les deux cubitus, un dont les deux extrémités n'existent plus.
Cubitus.

4° Un Radius [1].
Radius.

5° Le fémur du côté droit.
Femur.

6° Les deux tibias.
Tibia.

(Signé) Barbier, D. M. P.

[1] Le radius et le cubitus sont les deux ossements qui composent l'avant-bras

V.

Mémoire touchant les droits de l'Eglise d'Amiens sur la terre de Beaugency [1].

L'an 687.[2] le 13e jour de Januier sous le Regne de Thierry Roy de France, saint Salue treizieme Euesque D'amiens trouua miraculeusement le corps de sainct firmin martir, premier Euesque de la mesme ville, dans l'Eglise appellée presentement de saint Acheul.

Entre plusieurs miracles quy se firent lors de cette Inuention, vn des principaux fut la guerison de Simon seigneur de Beaugency quy estant trauaillé de la Lépre, et se trouuant au moment que le corps du sainct fut leué de terre, à la fenestre de son Chasteau, sentit vne odeur surnaturelle, quy luy rendit sur le champs sa premiere santé.

En reconnoissance de ce bien fait, il vint à amiens, pour rendre grace a Dieu, et à sainct firmin, à quy il en estoit redeuable, et pour en conseruer la memoire, il donna à cette Eglise, plusieurs biens Considerables, et entre autre son chasteau de Beaugency.

Quelques temps apres l'Euesque et le Chapitre d'amiens, remirent aux successeurs dudit Simon de Beaugency la jouissance actuelle dudit Chasteau, à condition que les seigneurs dudit lieu en feroient hommage à L'Euesque, en payeroient par chacun an, vingt sols et vn obole de cens Seigneurial.

[1] Nous extrayons ce Mémoire du Ms. 563 de la Bibliothèque d'Amiens. Le Ms. des *Chapitres généraux*, n. 517, de la même Bibliothèque en renferme un autre à peu près semblable, quoique plus court, qui paraît avoir été adressé par l'Évêque d'Amiens au duc d'Orléans, pour en obtenir la présentation du cierge.

[2] Cette date est inexacte, ainsi que nous l'avons fait voir dans le chapitre XVI, le mémoire contenu dans le Ms. 517 la reproduit aussi, quoiqu'il cite, parmi ses pièces justificatives, un extrait d'un lectionnaire de Thérouanne qui fixe l'Invention des Reliques de saint Firmin en 603.

L'Euesque et le Chapitre jouirent en commun desdits biens jusques enuiron l'an 875. auquel temps la Manse de L'Euesque ayant estée separée de celle du Chapitre, la Mouuance du chasteau de Beaugency, et les droits de fief, et arriere fief Escheurent a L'Euesque, Et le Chapitre eut les biens Domaniaux dans son partage.

L'an 1118. Enguerran 38e Euesque d'amiens receut l'hommage de Raoul seigneur de Beaugency, et les vingt sols obole de Redeuance, à cause de son Chasteau de Beaugency, et de ses dependances, et luy en accorde L'jnuestiture, sans prejudice, neamoins au domaine appartenant au Chapitre dans ladite terre de Beaugency.

L'an 1149. le Chapitre ne pouuant jouir librement du bien qu'il auoit à Beaugency, à cause de la distance des lieux, donna à cens perpetuel ledit bien consistant tant en dixmes qu'en redeuances, à hubert de Beaugency, à la charge d'en payer par chacun an soixante et dix sols monnoye D'orleans. Cette concession fut confirmée à Mehun par Simon 2e alors Seigneur de Beaugency, en presence de Manasses Euesque D'orleans, quy accorda audit hubert toute exemption de la Jurisdiction seculiere, en consideration de ce que ledit hubert, et ses successeurs, estoient les tenanciers de L'Eglise D'amiens.

L'an 1280. par Arrest du Parlement du Mardy auant la feste de la Magdelaine, Raoul seigneur de Beaugency est Condamné à faire foy et hommage à Guillaume de Mascon, Euesque D'amiens, des fiefs arriere fiefs, et domaines y énoncez, scituez à Beaugency, tenus de l'Eglise D'amiens, En execution duquel arrest, Jl fait l'hommage en personne à Paris, paye L'amande pour le deffault, et retardement, et donne acte de non Prejudice de ce que ledit homage est faict à Paris, attendu que les Seigneurs de Beaugency sont tenus de s'acquitter de ce deuoir dans la ville D'amiens, auec promesse de fournir son denombrement.

L'an 1281. au mois de juin ledit Raoul seigneur de Beaugency, fournit son denombrement pour tous les fiefs et domaines spécifiées tenus par luy en fief de L'Euesque d'amiens.

En 1291. Guillaume de Mascon Euesque d'amiens, soit par la mesme raison de L'Eloignement, soit à cause des considerations particulieres, qu'il auoit pour la famille de sainct Louis, de quy il auoit esté premier Aumosnier, cedda à Jeanne de Chastillon Comtesse de

Blois, et D'alençon, tous les fiefs et arriere fiefs, quy se nomment fiefs de vendosme, ou de s^t. firmin, que le seigneur de Beaugency tenoit en fief de L'Euesque D'amiens, à condition qu'elle et ses successeurs seront obligez, d'en faire homage à L'Euesque d'amiens, quant le cas y échoiroit, pour les tenir suiuant les coustumes des lieux, et à Condition que tous les ans le 25e Jour de septembre quy est la feste de sainct firmin Martir, Elle et ses successeurs seront obligez d'offrir dans L'Eglise d'amiens à la grande Messe vn Cierge du poid de cent liures de cire, auquel seront attachez ses Armoiries, ladite cession faite du consentement du Chapitre à condition neamoins, que cela ne puisse pas prejudicier aux droits, et domaines qu'il possede audit Beaugency.

Cette Jeanne estoit fille de Jean de Chastillon Comte de Blois, Et d'alix de Bretagne femme de Pierre de france comte d'alançon, troizieme fils de s^t Louis. Elle mourut sans enfans le 29 Januier 1292. Et repose en L'abbaye de la Guische proche de Blois.

La Chartrée [1] de cette concession est du dimanche auant la feste de s^t vincent, l'an 1291. Et scellée d'vn sceau de cire Jaune en lacs de parchemin, auquel est empreinte vne femme tenant en sa main vne fleur de Lys, auec deux Ecussons aux costées, l'vn d'alançon et l'autre de Chastillon, auec cette jnscrisption. Sigillum Johannæ Comit alenc. Et au reuers vn Ecusson semé de france, à bordure de gueules, quy est d'alançon france, party de Chastillon quy est de gueules à trois pals de vair au Chef d'or.

La mesme année 1291. Ladite Jeanne comtesse d'alançon et de Blois, donne ses lettres, par lesquelles elle reconnoit auoir fait homage à l'Euesque d'amiens pour les fiefs et arriere fiefs cy dessus mentionnez, et s'engage de ne les jamais aliener, n'y mettre hors de ses mains auec promesse que ses successeurs Comtes de Blois feront doresnauant à tousjours led. homage.

L'an 1292. au Mois de May. hugues de Chastillon comte de Blois, et seigneur D'auénes, cousin et héritier de ladite Jeanne, reconnois en la susdite qualité de Comte de Blois, estre tenus de faire homage à Guillaume de Mascon Euesque d'amiens, à cause de tous les fiefs et arrierefiefs, appellez fiefs de vendosme, ou de s^t firmin, qui auoient autrefois appartenus au Seigneur de Beaugency,

[1] V. en le texte ci-après, n° VI.

donnez en fiefs par ledit Euéque, à la dite Jeanne comtesse d'alançon et de Blois.

Audit an 1292. dans le mesme Mois, ledit hugues de Chastillon reconnois d'abondant, qu'a cause desdits fiefs, il est tenu à faire foy et homage à l'Euesque d'Amiens, et à faire presenter chaque année le 25e septembre, feste de st firmin Martir, vn cierge du poid de cent liures de cires armoriée de ses armes, ainsy comme le Roy de france, et les autres barons qui sont Pairs et hommes liges de l'Euesque et de l'Eglise d'amiens, ont coutume de faire en memoire du Miracle que fit autrefois st firmin en la Personne du seigneur de Beaugency, à cause duquel miracle lesdits fiefs et arriere fiefs ont estez donnez a l'Eglise d'amiens.

Autre Chartre dudit hugues de Chastillon en la méme année la veille de la Pentecoste confirmatiues des deux Precedentes.

Du mois de decembre 1329. Chartres de Philippe de vallois, par laquelle il confirme le traitté fait entre Guy de Chastillon, Comte de Blois, sire D'auesnes, et Bouchard Comte de vendosme, au sujet des bornes et limites de leurs Comtées, ou sont specifiées en detail les fiefs et arriere fiefs appartenans aud. Comte de Blois, qu'il auoüe tenir de L'Eglise d'amiens, en la forme, en la maniere, et aux redeuances que luy et ses predecesseurs les tenoient et auoient tenus.

Arrest du Parlement du trois auri lauant Pasques de l'an 1399. Entre Jean de Boissy, Euesque d'amiens, Et Louis Duc D'orléans Comte de Blois frere du Roy Charles sixieme par lequel sur la complainte formée par ledit Euesque sur la presentation du Cierge de cent liures de cire quy doit estre presenté chaque année à la grande Messe de L'Eglise d'amiens le 25e septembre par le Comte de Blois à cause des fiefs et arriere fiefs, dit les fiefs de vendosmes, posedez cy deuant à telle charge par le seigneur de Beaugency, du depuis par Jeanne Comtesse de Blois et d'alençon, Et par hugues de Chastillon aussy comte de Blois, Les parties comme contraires en leurs faits appointées Et cependant par prouision led. Louis Duc D'orleans Et Comte de Blois condamné à presenter ou faire presenter chaque année led. Cierge.

Lettres en forme de commission donnée dud. Louis Duc D'orléans Comte de Blois, de vallois et de Beaumont seigneur de Coucy, addressante à Jean le flaman son Conseiller du 4e mars 1402. par la-

quelle En execution du precedent arrest il luy ordonne de faire porter par le receueur de vallois le cierge de cent livres de cire jaune neuue armorié des Armes du Comté de Blois, en L'Eglise d'amiens le jour et feste de s[t] firmin 25[e] septembre chacune année, Et iceluy faire offrir led. Jour en ladite Eglise à l'heur de grande messe en la maniere accoustumée, Et que d'ancienneté à esté fait.

Autre commission dud. Jean le flaman Conseiller du Roy Et du Duc D'orleans du 10[e] may 1403. addressante au Receueur de vallois par laquelle il lui ordonne de presenter led. cierge et rapportant quittance, elle luy sera alloüée en ses comptes.

Lettres de Jean Bastard D'orleans Comte de Dunois du 14[e] Januier 1444. par lesquelles il reconnoit qu'a cause de la terre de Beaugency à luy à present appartenante, il est tenus de presenter ou de faire presenter en son nom En la ville d'amiens, tous les ans le jour de s[t] firmin le Martyr, 25[e] septembre, à l'offrande de la grande messe, en l'Eglise Nostre Dame dud. Amiens, vn cierge de cire du poids de cent livres pezant, en consequence il commet... de Lameth, Jean L'orfeure, Pierre de may, Et Pierre D'ain, ses procureurs, pour presenter led. Cierge comme il auroit fait s'il y eut esté present [1].

Par sentence du preuost de Beaugency du 2[e] novembre 1451. Guillaume barilleau, Jeannette sa sœur, veuue de philippe nicolas, Berteau de berry, Jean le Chasseur, Et Jeanne de Berry sa femme, sont condamnez à payer par chacun an, au jour de Pasques, soixante et dix sols parisis de cens rente ou redeuoir au chapitre d'amiens comme occupeurs et detempteurs de certains heritages, Maisons, cens, dixmes, terres, prez, Roüages, et d'autres possessions assises en la ville de Beaugency et es enuirons, Lesdits heritages, maisons etc. données aud. chapitre, par deffunt Simon Jadis Seigneur de Beaugency, pour reconnoissance et commemoration du miracle, quil aduint en sa personne, par les merites et prieres du Glorieux corps saint, Monseigneur s[t] firmin. le corps duquel repose

[1] Procés verbal des auditeurs du Roy du 25 septembre 1445. de la presentation faite dudit cierge par Jean Lorfeure licentié es Loix auocat au bailliage d'amiens au nom *dudit Jean Bastard d'orleans comte de Dunois, seigneur de Beaugency grand chambelan de france.*

Mémoire ap. Ms. 517, p. 70.

en ladite Eglise, pour la Saiuteté et odeur duquel glorieux corps saint, quy se repandit et resplendit jusqu'audit Lieux de Beaugency, led. Seigneur receut santé et guerison de la maladie de Lépre de laqu'elle il estoit entaché. Ladite sentence signée de Bucquidort, et scellée d'vn sceau de cire verte, ou est empreinte vne fleur de Lis.

Commission du 7e feurier 1493. donnée du Roy Charles huictieme, à la requeste de Pierre versé Euesque d'amiens, Pour faire assigner Agnes de Sauoye, veuue du Duc d'orléans, Comte du Dunois, refusante de faire presenter le Cierge.

L'an 1495. le 10e juillet, jnteruint sentence d'appointé des Requestes du Palais, Entre led. Pierre versé Euesque d'amiens et lad. Agnes de Sauoye sœur de Charlotte de Sauoye, femme de Louis vnze, veuue de françois d'orléans, Comte du Dunois Seigneur de Beaugency, tant en son nom que comme ayant le gouuernement de françois, Louis et Jean d'orléans, Enfans d'elle et dud. Comte de Dunois seigneur de Beaugency, par laquelle ladte Comtesse de Dunois esdites qualités, est condamnée, d'offrir ou faire offrir le 25e Jour de septembre, quy est le jour du benoist martir st. firmin en L'Eglise Nostre dame d'amiens, à l'offrande de la grande Messe, cent liures de cire en vn cierge, armorié des Armes de Beaugency ou leurs gens et officiers seront tenus d'offrir ou faire offrir aud. jour en commemoration du miracle fait à L'jnvention de Monsieur st. firmin en la personne du Seigneur de Beaugency ; et à continuer d'oresnauant le payement dud. cierge, d'an en an aud. jour tant et sy longuement qu'elle et sesd. Enfans seront detempteurs de lad. terre et Seigneurie de Beaugency que la Cour á declaré et déclare estre affectée et hipotequée au payement dud. cierge duquel droit led. Euesque et ses predecesseurs Euesques d'amiens ont jouy de tout temps Et ancienneté.

Procez Verbal du 25e septembre 1495. de la presentation faite dud. cierge à l'offrande de la grand-messe par Mr Jean L'anglois au nom de la Comtesse de dunois et de ses Enfans Seigneurs de Beaugency sur loire, En vertu de la procuration et pouuoir qu'il auoit de ce faire, et qu'il á représenté, lequel cierge au moyen des gueres quy auoient eu cours en ce Royaume, n'auoit pas esté presenté n'y payé par l'espace de Cinquante ans, Lesdites lettres de procurations donnée à Chasteaudun le 10e aoust 1495.

Ordonnance de françois D'orléans Marquis de Rotelin Seigneur de Beaugency, donnée à Chazan le 28e Juin 1539. conceüe en ces termes. Reccueurs pour ce que je veux et entend confirmer les deuoirs d'obligations en quoy estoient tenus mes predecesseurs seigneurs de Beaugency enuers Monseigneur S^{t}. Firmin en L'Eglise D'amiens. Vous baillerez et deliurerez au sous Tresorier de Lad. Eglise, les arrerages de cent liures de cire par chacun an au jour et feste de Monseigneur s^{t}. firmin quy sont deubs depuis le dernier payement quy en à esté fait par les officiers ou commis de feu mon frere, ou de moy ; et le continuerez en apres par chacun an, sans en attendre autres lettres, ne rescription, de nous, en rapportant la presente signee de nostre main, et de nostre secretaire, et scellée du scel de nos Armes, ou vidimus d'icelles, auec quittance dud. sous-Tresorier, ce que vous luy aurez liuré de cire, tant pour lesd. arrerages que pour l'auenir vous sera alloüée en vos comptes et desduit sur vostre recepte.

Lad^{e} ordonnance signée et scellée addressante à Nicolas de May receueur ord^{re} de la terre et seigneurie de Noyelles sur la Mer.

Procez verbal du 25e septembre 1539. par lequel il paroist que Jean le Briois bailly et Nicolas de May Lieutenant et Receueur de Noyelles sur Mer, ont présenté le cierge de cent liures de cire pour et au nom dud. françois d'orléans Marquis de Rotelin et seigneur de Beaugency, En execution de l'ordonnance cy dessus, et en outre payé deux cents liures de cire pour les arrerages des années 1537. et 1538.

Autre Procez Verbal du 25e septembre 1541. du semblable payement fait aud. nom, par led. Nicolas de May Receueur du seigneur de Beaugency.

Le 28 juin 1547. le chapitre d'amiens à obtenu sentence du Bailly d'orléans par laquelle la veuue de françois De Berry Tutrice de ses Enfans, Jean le marle Preuost de Beaugency, et Marie de Berry sa femme, et Guillaume de Rouury, sont condamnez à payer par chacun an, à Pasques aud. chapitre soixante et dix sols parisis de cens et rentes, comme occupeurs du droit de Roüage d'vne rente de six liures douze sols six deniers, à prendre sur l'hostel du cheual blanc et de la dixme de la couture dud. Beaugency, et de plusieurs autres heritages données au chapitre d'amiens, par Simon Jadis, seigneur de Beaugency, en reconnoissance de ce qu'estant touché et malade

de la Lepre, pour laquelle maladie auoir guerison et allegeance se seroit deuotement recommandé au glorieux corps s[t]. Monseigneur s[t]. Firmin, lequel repose en lad[e] Eglise d'amiens, par la sainteté et odeur duquel glorieux s[t]., qui s'estendit et resplendit jusqu'aud. lieu de Beaugency, led. Seigneur simon, receut santé et guerison de lad. maladie de lépre.

Autre Sentence du preuost de Beaugency du 4[e] may 1619. par laquelle Antoine Rougeru comme heritier Et biens tenant de M[re]. Jean le marle et marie de berry ses ayeuls Nicolas Rougeru, Pierre L'hostellier et sa femme, Jacques son Pere et gardien de ses Enfans, et de deffunte françoise Rougeru, sa femme, Et claude Rougeru sœur dud. Antoine, sont condamnez solidairement esd[ts]. noms d'heritiers et biens-tenans desd. le marle, et de Berry, et detenteurs du droit de Roüage, et dixmes de la couture passer au chapitre d'amiens, titre nouuel et declaration d'hipoteque de la somme de soixante dix Sols parisis de rente fonciere, annuelle et perpetuelle, quy á droit de prendre sur led. roüage, dixmes, et autres heritages, leur en payer trente années d'arrerages escheües au jour de Pasques 1615.

Reconnoissance du 14[e] feurier 1646. pardeuant le preuost de Beaugency donnée par ant'hoine et Nicolas Rougeru freres, Aimée Trousseau veuue de pierre Rougeru, florent Rougeru, Nicolas chapelain, et jacquette Rougeru sa femme, comme heritiers d'antoine Rougeru, pour les soixante dix sols parisis de cens deubs au chapitre d'amiens, par chacun an à Pasques, sur le droit De Roüage et la dixmes de couture aux vignobles dud. Beaugençy.

Semblable Reconnoissance du 8[e] octobre 1678. donnée par Marie Chenard veuue de Pierre Rougeru, Jean, Agnes et Marie Rougeru, heritiers d'ant'hoine Rougeru, Christophle barré, Nicolas Rougeru, anthoine chiconeau et catherine Rougeru.

La seigneurie de Beaugency portoit ce nom de Chastellenie dés le temps de Philippe auguste. dans l'enceinte de son chasteau il y á vne abbaye de Chanoines reguliers de l'ordre de s[t]. Augustin, sous le nom de Nostre dame et de s[t]. firmin, Et deux paroisses dans la ville dont l'vne est sous le nom du mesme saint.

Cette terre á esté possedée longtemps par des Seigneurs particuliers de la Maison de Landrisere. Raoul second fut le dernier de cette Maison. Il eut de sa femme nommée persoy, deux fils, Jean et

simon, il vendit cette seigneurie au Roy Philippes le bel l'an 1291. pour la somme de cinq mille liures, Et quatre cens liures de pension pendant sa vie, se Reseruant quelqu'vnes de terres quy en despendoient, dont ses descendans ont jouy apres luy.

Clemense de hongrie veuue du roy Louis huttin ayant eu Beaugency pour douäire, le Roy philippe de vallois réunit cette seigneurie à la couronne apres sa mort. Le Roy Charles six ayant ensuitte donné le Duché d'orleans à son frere Louis, il luy donna pareillement la seigneurie de Beaugency, Charles fils de ce louis l'a vendu à son retour d'angleterre à Jean de harcourt Archeuesque de Narbonne pour la somme de quarante huict mille liures, quy l'a donná au Comte de dunois Espoux de Marie de harcourt sa niéce à la charge de la tenir du Comté de Blois, à foy, et homage. françois d'orleans son fils luy succeda á cette Seigneurie, à ce françois vn autre françois son fils, et à ce dernier Jean son fils, quy fut depuis Cardinal Et archeuesque de Toulouze, et quy fit bastir vne partie du chasteau et de la Tour, et parceque françois neueu de Jean quy luy succeda mourut sans Enfans, la Seigneurie fut reünie à la Couronne, par arrest rendu l'an 1544. au proffit du Roy françois premier.

L'an 1560. elle fut engagée à Jacques desuilly Comte de Rochefort, à cause de Magdelaine d'annebaud son Epouse, ensuitte Charles Maximilien fils puisné du Roy henry second en jouit comme duc d'orleans, et apres luy henry Duc D'angoulesme son frere. L'an 1562. elle fut donnée auec le Comté de Blois, à Catherine de Medicis Reine de france pour son douaire et apres sa mort le Roy henry trois son fils l'a reünie à la Couronne. Le Mareschal de la Chartre, en à jouit depuis par Engagement, et ensuitte henriette de balzac Marquise de verneüil, en faueur de laquelle la seigneurie fut érigée en Comté, et aux droits de laquelle succeda henry de Bourbon son fils qu'elle auoit eu du Roy henry quatre. Ce Prince l'a vendit de nostre temps en septembre, 1660. à Monsieur le Mareschal de la ferté séuetere, quy l'a possedée, Jusqu'à ce qu'elle ait estée reünie au duché d'orleans.

Tous les ans le vingt cinq septembre feste de s[t] firmin on doit presenter à l'offertoire de la grande Messe dans l'Eglise d'amiens, huict cierges.

Le Roy en fait presenter deux, l'vn à cause de la ville et Comté d'amiens, l'autre à cause de la preuosté de lad[te]. ville, Le seigneur

de Beaugency vn, Monsieur le duc de Chaunes à cause du vidâme d'amiens, le seigneur Baron de bôues, quy est presentement Monsieur de Grand-Maison, Le Marquis du Ruuigny à cause du Marquisat de Rainneual. Led. Duc de chaunes à cause de la Chastellenie de vignacourt, Et Monsieur le Duc de la Tremoüille pour la principauté de Poix, Cela s'execute exactement à l'exeption du cierge pour Beaugency, quy ne se presente plus depuis la reünion faite de cette terre à la Couronne par henry 3e en 1589. Jusqu'à ce temps.

L'Euesque d'amiens, est en droit de demander led. cierge n'y ayant pas plus de raisons de ce refuser que le cens de soixante dix sols parisis, dû au chapitre d'amiens, dont il Jouit encore à present, parce que les titres Justificatifs que l'vn est dû prouue en mesme temps que l'autre est aussy dû, d'autant plustost qu'on ne voit pas de tiltres quy ayent deschargez les seigneurs de Beaugency de cette prestation et reconnoissance dont le temps et la longue suitte des années ne pouroit pas produire la descharge pour deux raisons, La premiere que c'est vn droit de reconnoissance, et de supériorité, quy n'est pas sujet à la prescription, La seconde que pour prescrire il faut estre en possession de bonne foy, Et ne pas auoir, ou estre présumé ne pas auoir connoissance que la chose soit deüe, ce qu'on ne peut pas dire, parce que les tiltres mesme, quy sont dans la Chambre des comptes, et dans les archives de Beaugency, font connoistre que cette redeuance est deüe, ce sont ces raisons qui ont esté le motif de L'arrest de l'an 1399. rendus le trois auril contre louis Duc d'orleans, comte de blois seigneur de Beaugency, quy le condamne à presenter led. cierge nonobstant l'espace de cinquante ans pendant lesquelles il n'auoit esté payé, led. Duc d'orleans alleguant la pretendüe prescription, quy est acquise contre l'Eglise par quarante ans à quoy on n'eut aucun Egard.

Bibliothèque d'Amiens. *Mélanges.* MS no 563. fol. 102 à 111.

Le Mémoire sur le même sujet qui se trouve dans le manuscrit des Chapitres généraux de la Cathédrale d'Amiens, se termine ainsi, p. 74 :

« L'Euesque d'Amiens supplie tres humblement S. A. R. de retablir ce droit qui est vn monument de la pieté des seigneurs de Beaugency, vn temoignage du miracle fait en la personne d'vn de

ces seigneurs et vne marque Eternelle de sa reconnoissance. Les titres qui les prouuent sont les plus autentiques qu'on puisse apporter, il n'y a qu'vne pretendue prescription qu'on pourroit alleguer au contraire, mais outre qu'il a esté Jugé que ce droit n'y estoit pas sujette, S. A. R. a trop de religion et de pieté pour se seruir contre l'Eglise d'Amiens du respect qui a empeché les Euesques de faire des poursuittes depuis que la terre de Beaugency a esté reunie à la Couronne, ils se sont contenté de faire des protestations, et l'Euesque d'Amiens espere que S. A. R. ne refusera pas la reconnoissance d'vn droit si peu a charge a ses domaines, et si legitimement du à l'Eglise. »

A la suite de ce Mémoire on trouve dans le même volume les pièces justificatives suivantes :

1° *Ex Lectionario Ecclesiæ Morinensis* C'est un extrait contenant le récit de l'invention des reliques de saint Firmin, à laquelle il donne pour date 603.

2° *Extrait d'vn Breuiaire d'Amiens qui paroist estre fait il y a 200 ans. — In Inuentione Beatissimi Firmini martyris. Lectiones.*

3° *Ex Lectionario Ecclesiæ Ambianensis ad diem* XIII *januarii.*

4° *La Morlière. Antiquités d'Amiens, liu.* I. *pag.* 29.

Chapitres généraux, MS. 517, de la Bibliothèque d'Amiens, p. 68-79

VI.

Charte de Ieanne comtesse de Blois et d'Alençon portant institution d'hommage d'elle et de ses successeurs envers l'Evêque d'Amiens.

Universis præsentes literas inspecturis, Johanna Blesensis et Alenconii comitissa, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod cum revereudus pater et dominus noster dominus Guillelmus Dei gratia Ambianensis episcopus dederit et concesserit nobis, et successoribus nostris, omnia feuda et retrofeuda, quæ appellantur feuda Vindocinensia seu beati Firmini, quæ dominus Baugenciaci quondam tenebat in feodum a reverendo patre prædicto, pro quibus nos eidem domino episcopo fecimus homagium, et successores nostri qui fuerint pro tempore, eidem episcopo et ejus successoribus homagium pro eisdem feudis et retrofeudis, quando locus se obtulerit, similiter facere tenebuntur; quæ feuda et retrofeuda tenemus ab ipso domino Episcopo et ejus successoribus, et tenebunt successores nostri ad usus et consuetudines patriæ et promisimus insuper dicto episcopo domino nostro offerre singulis annis in ecclesia Ambianensi, in majori missa, in festo beati Firmini martyris, quod celebratur vigesima quinta die mensis Septembris, unum cereum ponderis centum librarum ceræ, in quo cereo depictum erit scutum de armis nostris, et successores nostri qui fuerint pro tempore offerre similiter tenebuntur, et viri venerabiles et discreti decanus et capitulum ecclesiæ Ambianensis prædictæ, quod ab eodem domino Episcopo factum est laudaverunt, et approbaverunt, et ratificaverunt, et unanimiter et concorditer consenserunt, salvis juribus suis in terris, vineis, roüagiis et rebus aliis quæ habebant, et hactenus habuerunt ibidem. Nos nolentes quod per laudationem, approbatio-

nem et consensum hujusmodi eidem decano et capitulo in rebus suis prædictis aliquod præjudicium gigneretur, volumus et consensimus quod jura sua prædicta eis salva remaneant, et ea habeant et percipiant prout hactenus perceperunt seu etiam habuerunt. In cujus rei testimonium præsentes literas fieri fecimus, et sigilli nostri munimine roborari. Datum anno Domini M. CCXCI. die Domin. ante festum B. Vincentii.

Gallia Christiana, tom. x. Instrum. Eccles. Ambianen, col. 344, nº LXXI.

VII.

Le Corps de saint Firmin a-t-il été transféré à l'Abbaye de Saint-Denys[1]?

J'ai parlé jusqu'à présent du corps de saint Firmin Évêque et Martyr conservé à Amiens, comme s'il n'y avait nul doute que ce fût le vrai corps de ce Saint, ainsi qu'en effet cette vérité n'en fait aucun pour moi. Cependant, il y a plusieurs siècles que Guibert, abbé de Nogent, s'est efforcé d'en élever sur l'authenticité de ce corps, dont il a voulu attribuer la possession à l'abbaye de Saint-Denys-en-France près Paris. J'ignore si Gûibert persista dans son opinion, et si elle fut adoptée par quelques personnes dans le XII[e] siècle, où il vécut, ou dans les suivants; mais, D. Luc d'Achéry, qui publia en 1657 les œuvres de Guibert, et qui dans les notes, p. 566, voulut soutenir ce qu'il avait avancé relativement au corps de saint Firmin, ne présenta aucun écrivain de mérite qui ait suivi cette opinion. Il raconta cependant une histoire de translation si ridicule, si grossière et si évidemment fabuleuse que des écrivains Bénédictins en eurent honte. D. Félibien dans son Histoire de l'abbaye de Saint-Denys, p. 20, repousse cette histoire quand il dit après avoir rapporté le récit des évènements qui auraient fait donner ces reliques et d'autres à l'abbaye de Saint-Denys par Dagobert : « Il seroit à souhaiter que les guerres et les autres évène-« ments extraordinaires qu'on dit avoir donné occasion à ces trans-

[1] Ce qui suit n'est que la traduction plus ou moins littérale, presque sans addition de notre part, d'un chapitre de la dissertation du P. Stilting sur saint Firmin. Bien que le travail de M. de Lestocq sur le même sujet ne soit pas inférieur à celui-ci, nous avons préféré le premier, principalement parce que, étant l'œuvre d'un étranger, il sera impossible de le suspecter de partialité par amour du pays.

« lations de reliques pussent mieux s'accorder avec la vérité de « l'histoire de ce temps-là. » Cependant ailleurs, p. 143, il donne à son abbaye le corps de saint Firmin, du moins en paroles.

D. Mabillon dans ses Annales Bénédictines insinue aussi assez ouvertement que l'histoire rapportée par D. d'Achéry, pour le corps de saint Firmin, et d'autres pour d'autres corps saints dont l'abbaye de Saint-Denys s'attribuait la possession, ne mérite pas de confiance, quand il dit : « Je ne sais si ceux qui prétendent qu'il (Da- « gobert) a dépouillé des églises pour enrichir la seule Basilique de « Saint-Denys de ces rapines réunies, s'appuient sur un meilleur « fondement. Car, outre les portes de bronze qu'il enleva dit-on de « la Basilique de Poitiers, on cite beaucoup de corps saints enlevés « de force par lui à d'autres églises : ceux de saint Hilaire évêque « de Poitiers, de saint Firmin d'Amiens Martyr.... Corps que mon- « trent encore aujourd'hui nos Dionysiens : mais ont-ils été enlevés « par force, ou plutôt reçus à titre de prêt, c'est ce qui n'a pas été « assez exploré. »

D. Mabillon ne se serait pas exprimé ainsi, si l'histoire rapportée par D. d'Achéry lui avait paru en quoique ce fût probable. Cependant, Jean-Baptiste Thiers qui, dans une dissertation plus violente que solide, essaya d'enlever à la cathédrale d'Amiens la possession du corps de saint Firmin-le-Confesseur, s'est efforcé d'en faire autant pour celui de saint Firmin-le-Martyr ; dans le chapitre XVIe de la même dissertation il argumente d'une manière prolixe d'après l'histoire rapportée par D. d'Achéry. Mais M. de Lestocq répondit à Thiers beaucoup mieux et plus modestement par sa première dissertation sur la translation de saint Firmin-le-Confesseur, dans laquelle, 2e partie chapitre III, il assure à la cathédrale d'Amiens la possession du corps de saint Firmin-le-Martyr. J'ignore si d'autres ont depuis traité cette controverse, mais il ne m'est pas permis de la passer sous silence, je rapporterai donc les raisons alléguées de part et d'autre.

Guibert de Nogent dit dans son opuscule *De Pignoribus Sanctorum* liv. 1, chap. 2, § 2. « Certainement lorsque l'évêque d'Amiens qui « a été mon prédécesseur ota d'une châsse pour le mettre dans une « autre, un corps qu'il pensait être celui de saint Firmin-le-Martyr « il n'y trouva aucune inscription, pas même la marque d'une seule « lettre qui fît connaître de qui était ce corps. Ce que je rapporte

« comme l'ayant entendu dire à l'évêque d'Arras et à l'évêque d'A-
« miens lui même. C'est pourquoi cet évêque inscrivit sur une lame
« de plomb que cette châsse renfermait le corps de Firmin Martyr,
« Évêque d'Amiens. On fit la même chose à cette époque dans le
« monastère de Saint-Denys. L'abbé ayant fait préparer une châsse
« plus ornée, lorsqu'on enleva la tête avec le reste du corps on
« trouva dans les narines du Martyr un petit morceau de parchemin
« sur lequel était écrit que c'était Firmin d'Amiens Martyr. Donc,
« comme rien n'appuie les Amiénois dans une aussi grande affaire,
« mais les autres au contraire, puisque même un témoignage verbal
« est suffisant en cette circonstance, qu'arrivera-t-il, je le demande,
« si la raison prononce là-dessus? Tout ce qui a été écrit sur une
« lame de plomb par l'évêque d'Amiens, ne sera-t-il pas cassé en
« droit puisque absolument rien dans cette inscription n'est fondé
« sur un témoignage certain? Et certainement les moines de Saint-
« Denys, de quelque façon qu'ils marmottent, s'appuient au moins
« sur un petit écrit. »

Ainsi parle Guibert au jugement duquel D. d'Achéry accorde une telle estime dans ses observations, p. 566, qu'il veut l'opposer et le préférer au moine Nicolas, auteur de la vie de saint Geoffroy, dont nous avons cité le texte [1].

Mais dans toute la relation de la translation de saint Firmin donnée par Nicolas, je ne vois rien qui ne concorde avec les assertions de Guibert, même quand nous les admettrions comme certaines et indubitables. En effet, l'un et l'autre ils écrivent que le corps de saint Firmin a été transféré dans une autre châsse. Nicolas nous apprend qu'une grande multitude d'hommes vinrent à cette solennité, Guibert ne le nie pas. Il affirme que quand saint Geoffroy ouvrit la châsse, on ne trouva avec le corps aucun témoignage. Nicolas ne s'éloigne pas de ce dire puisqu'il ne parle pas de témoignage trouvé dans la châsse. Il n'y a donc aucune différence entre Guibert et Nicolas dans leur récit de cette translation, et D. d'Achéry déclame gratuitement contre Nicolas, comme ayant écrit avec moins de sincérité et comme s'il avait été simple et trop crédule ; bien plus il le désigne comme un enfant, un jeune *adolescent qui avait à peine atteint l'âge de puberté*. Il n'y a, dis-je, aucun désaccord entre la rela-

[1] V. chapitre XVII.

tion de Guibert et celle de Nicolas, comme D. d'Achéry s'efforce de le persuader, puisque toutes leurs assertions peuvent très-bien s'accorder. Ces écrivains diffèrent cependant dans le jugement qu'ils portent sur le corps, objet de cette translation ; car Nicolas n'élève aucune doute que ce fût le corps de saint Firmin, et Guibert s'efforce de persuader à ses lecteurs qu'il ne doit pas être regardé comme tel. Mais ici Guibert n'attaque pas Nicolas qui n'avait pas encore écrit, mais bien S. Geoffroy qui avait fait cette translation comme celle du corps de saint Firmin. L'autorité de Guibert doit donc être opposée à celle de S. Geoffroy et non à celle du moine Nicolas, comme le fait D. d'Achéry assez inconsidérément.

Si nous voulons peser l'autorité de Guibert en cela, son assertion ne nous paraît pas d'une telle gravité, qu'il ne puisse nous venir à ce sujet un doute prudent. D'abord, en divers endroits, il se montre injuste envers un très-saint homme, son prédécesseur dans la dignité abbatiale, il censure malignement ses actions et se pose témérairement en juge de l'intention d'un homme aussi saint, intention qui n'est connue que de Dieu seul. J'en citerai quelques preuves : Au livre II, chap. 2, *De Vita sua*, Guibert donne à entendre que S. Geoffroy, à la tête de l'abbaye de Nogent, était *comme une très-petite lumière au milieu des ténèbres*. Il indique ensuite clairement que Geoffroy lui paraît suspect d'avoir désiré l'épiscopat, ajoutant : « J'ai appris que l'héritage auquel on aspire avec ardeur dans le « commencement doit être à la fin privé de bénédiction. Après « avoir eu un début infiniment digne de louange, au point que pen- « dant quelques années la renommée ne cessa de le vanter ; bientôt, « comme on put le voir, toute cette chaleur de gloire, qui paraissait « avoir porté l'homme au plus haut degré, non-seulement se ra- « lentit, mais se refroidit tout à coup. » L'insolent Guibert n'attribue pas ce changement à la perversité des hommes comme il l'aurait dû faire, mais à S. Geoffroy lui-même, comme si ayant dès le commencement promis de grandes choses il en avait tous les jours fait de moindres. « Sa position, dit-il, devenant de jour en jour plus défa- « vorable, il alla sans cesse demeurant en arrière de ses promesses. » Il dit encore au chapitre 3 que S. Geoffroy aurait pu être heureux dans son monastère, *s'il avait voulut se contenter de ce qu'il y avait*, comme s'il eût ambitieusement désiré l'épiscopat. Mais le biographe de Geoffroy, au contraire, nous atteste qu'il voulut s'en-

fuir lorsqu'il fut élu et qu'il ne consentit enfin à accepter qu'après en avoir reçu l'ordre. Il n'était certainement pas digne d'un homme charitable et modéré d'écrire d'un saint évêque ce que Guibert a écrit. Ce qu'il dit au sujet de la démission donnée par S. Geoffroy, de l'évêché d'Amiens, qu'il reprit ensuite sur l'ordre de l'archevêque de Reims, est bien plus violent encore. Je ne reproduis pas ces dires dignes d'un homme en colère et indignes de l'abbé Guibert, et je n'hésite pas à proclamer que Guibert, dans ses assertions contre S. Geoffroy, mérite autant de confiance qu'en mérite un ennemi déclamant contre celui à l'égard duquel il est irrité.

C'est pourquoi l'assertion de Guibert qu'on n'a trouvé aucune preuve de l'authenticité du corps est très-suspecte. Il dit l'avoir appris de l'évêque d'Arras et de celui d'Amiens lui-même, mais ceux-ci auront peut être raconté quelque chose des circonstances de cette translation qu'il aura exposée à sa manière et par quoi il aura été amené à cette opinion. Je ne croirai certainement pas que S. Geoffroy ait procédé avec imprudence et exposé à la vénération des fidèles le corps de saint Firmin, sans en avoir eu une connaissance assez certaine. Ou bien il savait que les moines de S. Denys s'attribuaient la possession du corps de saint Firmin, ou il l'ignorait. S'il le savait, on doit croire que le saint homme aura procédé avec d'autant plus de précaution, et par conséquent il n'aurait pas mis dans la châsse une lame de plomb attestant qu'elle renfermait le corps de saint Firmin, sans en avoir eu auparavant des preuves certaines. Si il ignorait la prétention des religieux de S. Denys, c'est que vraisemblablement elle était à peu près inconnue, peut être n'était-elle pas encore née. Mais, que cette controverse eut déjà commencée ou qu'elle ne se soit élevée qu'après, j'ai beaucoup plus de confiance en la prudence de S. Geoffroy dans ses actions qu'en celle de Guibert de Nogent dans ses écrits. S. Geoffroy pouvait avec raison regarder comme le corps de saint Firmin un corps regardé comme tel dans l'Église d'Amiens et honoré par tout le peuple depuis des siècles, quand même il n'en aurait pas trouvé de témoignage écrit, lorsqu'il était constant que ce saint corps avait été découvert par S. Salve et n'avait jamais été enlevé depuis; lorsqu'on connaissait le lieu où il avait été conservé et la châsse dans laquelle on l'avait déposé. Mais Guibert, même quand nous voudrions croire ce qu'il dit savoir d'un petit morceau de parchemin trouvé dans les

narines du martyr, à S. Denys, montre sa légèreté en portant ce jugement en faveur de ce corps. Un petit morceau de parchemin trouvé ainsi dans les narines devait certainement être plus suspect, là où la translation n'était pas constante, qu'un corps sans témoignage écrit, mais conservé dans sa propre Église et regardé de temps immémorial comme celui de saint Firmin.

C'est pourquoi les paroles d'un homme déclamant avec violence contre un Saint, chaque fois qu'il en trouve l'occasion, portant légèrement un jugement sur une chose qu'il n'a pas assez examinée, racontant dans son ouvrage beaucoup de choses pour les avoir seulement entendu dire, paraissent être de peu de poids et trouver difficilement créance auprès de personnes prudentes. Si ce que Guibert avance si légèrement avec son style de fer avait pu être accompagné de plus de preuves, je suppose qu'il en aurait peu omis. Je crois donc que personne ne trouvera mauvais que je pense que Guibert ne doit pas être cru dans ce qu'il avance sur saint Firmin Évêque et Martyr, lorsque après une recherche attentive, je n'ai pu trouver un écrivain de mérite qui dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles paraisse avoir fait attention à ses assertions ou y avoir ajouté foi. Les Amiénois n'y ajoutèrent certainement pas foi, eux qui continuèrent à honorer le corps conservé dans leur église et qui, au commencement du siècle suivant, le transférèrent dans une châsse d'or. Les habitants de la ville de Pampelune n'y ajoutèrent pas foi, eux qui dans le même siècle demandèrent à l'évêque d'Amiens des reliques de saint Firmin. Nicolas de Soissons n'ajouta pas foi non plus au jugement de Guibert, lui qui dans la vie de saint Geoffroy ne fait aucun doute que le corps de saint Firmin soit conservé dans l'église d'Amiens. Or, Nicolas écrivait dans le même siècle que Guibert et il était difficile qu'il ignorât la prétention des moines de S. Denys si elle existait alors. Pourquoi donc Nicolas ne se souvient-il pas du corps conservé dans cette abbaye ? Lui, moine, voulut-il s'opposer aux autres moines et favoriser plutôt l'Église d'Amiens ? Le contraire est vraisemblable. On ne peut supposer à ce silence qu'une seule raison, c'est que les moines de S. Denys eux-mêmes ne réclamaient pas pour eux à cette époque le corps de saint Firmin d'Amiens. En effet, quoique j'aie examiné avec attention les écrivains de S. Denys et les documents qu'ils donnent, je n'ai pu trouver aucune trace de la conservation du corps de saint Firmin dans cette

abbaye au douzième siècle. Je n'ai pas trouvé non plus que ce Saint y ait eu un culte célèbre qui témoignât quelque chose de semblable, ni d'écrivain de ces temps qui l'indiquât, ni un document authentique dans lequel on fît mention de saint Firmin; rien enfin dans l'histoire des abbés de S. Denys, rien dans les chroniques du XIIe ou du XIIIe siècle, rien dans la description de l'église et de l'ameublement sacré. Je me déciderai donc difficilement à croire que les moines de S. Denys du XIIe siècle eux-mêmes, aient adhéré au jugement de Guibert, ou cru que le corps de saint Firmin d'Amiens fût conservé dans leur église.

C'est donc en vain que D. d'Achéry veut établir une comparaison entre Guibert de Nogent et Nicolas de Soissons. C'est en vain qu'il élève le mérite de Guibert et rabaisse celui de Nicolas. C'est en vain qu'il soupçonne Nicolas d'avoir écrit sur la translation de saint Firmin par saint Geoffroy, comme pour faire une fraude et obscurcir la vérité, car la bonne foi et la modération de Nicolas sont plus visibles dans ses écrits que la vraisemblance d'un tel soupçon, surtout lorsque les abbés de Saint-Denys, qui à cette époque furent Adam et le célèbre Suger, ne paraissent avoir soulevé à Amiens aucune controverse afin de revendiquer pour eux la possession du corps de saint Firmin d'Amiens, et quand Nicolas paraît avoir suivi l'opinion commune. D. d'Achéry dit avec raison que Guibert n'a pu *rien épargner*, *rien dissimuler*, mais je ne trouve pas qu'on doive pour cela le préférer à Nicolas. Je voudrais qu'il eût su plus *épargner* ceux contre lesquels il était irrité, et *dissimuler* davantage ce qu'il s'était persuadé sur des témoignages pas assez certains et peut-être sur de légères conjectures, et s'il en eût été ainsi j'aurais une plus grande confiance en ses dires. Mais puisque Guibert écrit plutôt avec indépendance qu'avec critique et prudence, je pense qu'on doit plutôt croire Nicolas, écrivain modéré et modeste, que Guibert non-seulement indépendant mais irrité.

Guibert dit qu'on a trouvé à Saint-Denys, dans les narines du martyr, un petit morceau de parchemin sur lequel était écrit que ce corps était celui de *Firmin d'Amiens Martyr*, mais ce que rapporte D. Doublet dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, ne s'accorde pas avec cette assertion. Il y dit, page 314 : « La dixiesme « Chappelle (et 9 du Cheuet) est consacree à S. Firmin premier « Euesque d'Amiens Martyr. Le sacré corps duquel, excepté le

« chef, y repose en vne Chasse de bois peinte et dorée. » Je ne comprends pas bien comment on a trouvé un petit morceau de parchemin *dans les narines*, si la tête n'était pas avec le reste du corps. Pour admettre l'opinion de Guibert de Nogent il faudrait que la tête eût été séparée depuis du reste du corps, mais je ne crois pas que cette séparation puisse être prouvée par aucun document.

Ce que D. Doublet ajoute est encore plus opposé aux assertions de Guibert. « Dans la Chasse, dit-il, y a un escriteau en grosses « lettres, couuert d'vn crystal enchassé en vne lame d'or, en ces « mots, *Corpus sacratissimum beati Firmini Martyris*. — En ladite « Chappelle sont aussi escrits ces deux vers,

Discat qui nescit Firminus ibi requiescit
Martyr pro certo nobis datus à Dagoberto. »

Si on a trouvé une telle inscription dans les narines ou entre les reliques du martyr, Guibert a commis une faute de précipitation en faisant aussitôt de Firmin martyr, *Firmin d'Amiens*. Il ne savait rien épargner, rien dissimuler et le voilà qui dissimule. Il croyait avoir trouvé quelque chose contre saint Geoffroy, à l'égard duquel il se montre partout irrité, et plutôt par un emportement de précipitation, j'aime à le croire, que par mauvaise foi, il supplée à ce qui lui manquait dans l'inscription, en disant qu'il y avait *Ambianensis*, lorsque le Saint était seulement nommé *Firminus martyr*. Mais il y a plusieurs Firmins martyrs, bien qu'il n'y en ait eu qu'un seul de ce nom à Amiens. En outre, on peut donner le nom de *Firmus* ou de *Firminus* aux martyrs dont on ignore le nom, parce qu'ils ont eu besoin de fermeté pour conquérir leur couronne. Cette inscription, même en admettant les autres dires de Guibert, ne nous apprend donc pas que ce Firmin fût d'Amiens, plutôt que Grec ou Arménien. Ajoutons l'absence du mot *Episcopus*, Évêque, d'où l'on peut plutôt inférer qu'il n'était pas d'Amiens, attendu que l'épiscopat de saint Firmin d'Amiens est une chose connue et certaine. De plus, qu'on ne prétende pas que sur le morceau de parchemin il y avait *Firmin d'Amiens*, encore que le mot *Ambianensis*, d'Amiens, ait été omis sur l'écriteau qui fut ensuite enfermé dans la châsse, car il ne sera jamais vraisemblable ni croyable que ce mot ait été omis sur la lame d'or, si il avait été trouvé sur le premier écrit. Il

me semble qu'en voilà assez sur l'autorité des assertions de Guibert de Nogent.

D. Doublet, pour attribuer à l'abbaye de S. Denys la possession du corps de saint Firmin d'Amiens, a produit une ridicule histoire de translation tirée, dit-il, *d'un très-ancien manuscrit.* D. D'Achéry, dans ses annotations aux œuvres de Guibert de Nogent, p. 567, reforge la même histoire d'après un vieux manuscrit de la bibliothèque de Saint-Victor de Paris. Mais M. de Lestocq[1] fait observer que ce manuscrit est sur papier commun et pas plus ancien que le XVI[e] siècle. J'ai déjà dit que D. Mabillon et D. Félibien se sont complètement abstenus de rapporter cette histoire fabuleuse. Bien plus, D. Mabillon ne paraît guères avoir douté que le corps de saint Firmin fût conservé dans la cathédrale d'Amiens. Il fait observer au tome v, p. 482, que les saintes Reliques du bienheureux Firmin et de plusieurs autres ont été transférées par saint Geoffroy. Si Mabillon eût douté de l'authenticité du corps de saint Firmin conservé à Amiens, il aurait pu dire en général, que des reliques de Saints avaient été transférées. C'est pourquoi, bien qu'au tome I[er], p. 370, il ne combatte pas ouvertement les moines de S. Denys, il a cependant ensuite donné clairement son avis en faveur des Amiénois.

D. Félibien ne voulut pas abandonner la cause de son abbaye dont il écrivait l'histoire, mais il la défendit, p. 143, avec la seule autorité de Guibert de Nogent. Il ne voulut cependant pas rapporter à la lettre les paroles de Guibert, et quand celui-ci dit qu'on a trouvé un petit morceau de parchemin dans les narines, *in naribus*, il met parmi les ossements, *inter ossa.* Il aurait pu aussi rectifier Guibert, qui dit encore qu'il y avait sur ce parchemin *Firmin d'Amiens, martyr,* lorsque le mot *Ambianensis, d'Amiens,* manque dans l'écrit cité par D. Doublet, ainsi que je l'ai fait remarquer. Mais s'il eût fait cette correction, D. Félibien ne pouvait rien apporter contre les Amiénois, s'il ne voulait pas défendre l'histoire fabuleuse de D. Doublet, et ainsi il aurait abandonné la cause de son abbaye, cause dont il a suffisamment montré la pauvreté en ne trouvant rien en sa faveur dans un très-riche trésor de chartes.

Du reste D. Félibien attaque presque ouvertement l'histoire de translation rapportée par D. Doublet, quand il dit, à la page 20 de

[1] Dissertation, etc., p. 198.

son ouvrage, après avoir donné le recit des évènements qui auraient fait donner à l'abbaye de Saint-Denys par Dagobert les corps de plusieurs Saints, entre autres celui de saint Firmin : « Il seroit à « souhaiter que les guerres et les autres évènements extraordinaires « qu'on dit avoir donné occasion à ces translations de reliques. « pussent mieux s'accorder avec la vérité de l'histoire de ce temps-« là. »

Pour ce qui est de l'histoire fabuleuse rapportée par D. Doublet et D. d'Achéry, en voici l'abrégé :

Au temps du roi Dagobert, c'est-à-dire au septième siècle, entre 622 et 638, les Huns voulurent subjuguer la France, ils eurent à cet effet pour alliés les Flamands et les Amiénois. Bientôt ils se mirent en mouvement, et le roi Dagobert, à la tête de son armée, les rencontra en un lieu appelé alors Lion, *Leo*; Les Huns et leurs alliés furent massacrés par les Français, au point que pas un seul n'échappa, et ce lieu fut, à cause de ce massacre, nommé *Lyons ensantez*, ce qui peut se dire en latin *Leo in stagno sanguinis* ou Lion dans un étang de sang. Après cette victoire il se dirigea vers Amiens et occupa cette ville, après avoir encore massacré une partie de ses habitants. Les reliques des Saints avaient été transportées au château de Picquigny, pensant qu'elles y seraient plus en sureté. Dagobert, victorieux des Amiénois, y conduisit encore son armée, occupa également ce château et en enleva le corps de Saint-Firmin-le-Martyr, qu'il fit transporter à l'abbaye de Saint-Denys.

D. Doublet et D. d'Achéry ont publié comme une véritable histoire cette misérable fable d'un homme ignorant, mais Thiers en joint une autre à celle-ci, ou plutôt la même, en français, donnée par Nicolas Gilles, qui écrivit les Annales de France à la fin du XV[e] siècle, et il s'efforce aussi de défendre cette fable contre le P. Le Cointe, qui dans ses *Annales ecclesiastici Francorum*, à l'année 638, fait cette observation : « Premièrement les Huns ne firent pas la « guerre à Dagobert et après leur défaite ne provoquèrent pas les « Amiénois à la vengence.... Secondement les Flamands et les Amié-« nois n'étaient pas des peuples voisins sous le règne de Dagobert. » Il ajoute que les Flamands n'avaient commencé à être connus que peu avant cette époque, et que leur pays s'étendait moins loin. Ces observations suffisaient pour établir ce qu'avance le P. Le Cointe, à savoir que ce récit n'est ni d'un auteur très ancien ni d'un auteur

très érudit. Mais Thiers, pour soutenir son opinion, nie que le P. Lecointe ait apporté des raisons contraires; il ajoute que peut-être on a mis les Huns au lieu des Winides parce que les Huns n'en étaient pas fort éloignés dans la Dacie. Quant à la seconde raison : la distance qui séparait les Amiénois des Flamands, et la petite étendue du territoire de ces derniers, n'a pas été prouvée, dit-il, par le P. Le Cointe, ni par le P. Bollandus qu'il avait cité. A ce propos il cite en sa faveur ces paroles de Baronius : *Quod à recentiore authore de rebus adeo antiquis sine alicujus vetustioris auctoritate profertur, contemnitur.* Pour peu que le lecteur parcoure le commentaire du P. Bollandus sur saint Anschaire au 3 février, que le P. Le Cointe avait cité, dans lequel § 5, il montre le peu d'étendue de la Flandre au IXe siècle, il verra combien Thiers les a appliquées à tort. En lisant la notice des Gaules d'Adrien de Valois, on verra encore mieux avec quelle licence puérile Thiers a nié que la Flandre fût de peu d'étendue au septième siècle, et par conséquent beaucoup moins voisine de l'Amiénois qu'elle le fut plus tard, quand la puissance des comtes de Flandre se fut considérablement accrue, et surtout au XVe siècle, où les comtes de Flandre étaient en même temps ducs de Bourgogne, et possédaient tout le pays jusqu'à Amiens. Au temps du roi Dagobert, les Flamands commençaient à peine à être connus; ils n'avaient pas un tel renom pour que les Huns ou les Winides, voulant envahir la France, commençassent par s'allier avec eux, et ils n'auraient pas plus recherché l'alliance des Amiénois. Mais l'auteur anonyme du récit de D. Doublet, qui composa peut-être sa fable au XVe siècle, connaissant la grande puissance des Flamands depuis quelques siècles, les trouva bons à faire allier aux Huns avec les Amiénois ; et ne considérant pas combien de terre ils devaient parcourir même sur le territoire de France, à cette époque fort étendu au delà du Rhin, pour venir de la Pannonie jusqu'en Flandre; il fait arriver tout à coup les Huns en Picardie, avec les Flamands et les Amiénois, comme si, changeant de contrée à la manière des hirondelles, ils s'y fussent subitement abattus d'un vol.

Défendre une fable forgée d'une manière aussi inepte, est donc s'exposer gratuitement au rire des érudits; afin d'éviter cela, je me bornerai à rapporter brièvement les principales raisons par lesquelles M. de Lestocq démontre la fausseté de cette relation.

1° Il est faux, dit-il, qu'il y ait eu une alliance entre les Huns, les

Flamands et les Amiénois, quand aucun ancien historien n'en fait mention; ce fait était pourtant assez important pour que quelqu'autre auteur que *l'Anonyme* de Doublet en contînt quelque chose.

2° Il est faux que Dagobert ait eu une guerre en Picardie avec les Huns, les Winides ou les Slaves. Dagobert fit la guerre avec les Winides ; mais au delà du Rhin, dans la contrée nommée actuellement l'Allemagne. Il est notoire que les Winides n'ont jamais traversé le Rhin. Ils ont bien moins encore pénétré en Picardie.

3° Il est faux que les Huns ou même les Winides aient été massacrés par Dagobert avec un tel carnage qu'il n'en aurait pas échappé un seul, quand les écrivains anciens et modernes qui ont raconté les actions de Dagobert ne parlent aucunement d'une si grande victoire.

4° Il est faux que le nom de *Lyons ensantez* (aujourd'hui Lihons-en-Santerre) ait été donné à un lieu pour une telle cause. Car si ce surnom avait cette origine, il serait aussi ancien que la circonstance qui y aurait donné naissance ; et il est constant que le village de Lihons n'a reçu le surnom de *Likons en Sangters* (d'où est venu Santerre) qu'au XIV° siècle.

5° Enfin, il est faux que le corps de saint Firmin ait été transporté au château de Picquigny. Du temps de Dagobert, il n'y avait pas de château à Picquigny, et même plusieurs siècles après Dagobert. Les reliques de saint Firmin ne pouvaient donc en aucune façon être conservées là plus sûrement que dans la ville d'Amiens.

Cela suffit pour réfuter convenablement un écrit d'un auteur anonyme et inconnu, qui a eu pour feindre plus d'audace que d'adresse. Il savait que les Huns avaient fait en France plusieurs invasions; il savait que les Flamands, en diverses circonstances, s'étaient alliés aux ennemis de la France ; il voyait les possessions des princes de Flandre s'étendre jusqu'à Amiens. Il crut donc que les Huns avaient dû s'allier aux Flamands, et que les Amiénois, très nécessaires pour la catastrophe de la fable ou pour forger l'enlèvement des reliques de saint Firmin, avaient dû se joindre à eux. Mais avec quelle maladresse ce malencontreux fabuliste voulut-il placer tout cela sous le règne du roi Dagobert ? C'est ici surtout qu'on doit citer les paroles de Baronius fort mal à propos rapportées par Thiers : *Quod à recentiore auctore de rebus adeo antiquis, sine alicujus vetustioris auctoritate profertur, contemnitur.* Et elles ne s'adressent pas

seulement à l'auteur anonyme de ce récit de translation prétendue des reliques de saint Firmin à Saint-Denys, mais aussi à tous ceux qui ont adopté ses fables.

Passages des Inventaires du Trésor de Notre-Dame d'Amiens[1], *concernant les reliquaires de saint Firmin.*

INVENTAIRE DE 1347.

. . . .

Item caput beatissimi firmini martiris in cupa aurea.

Item brachium eiusdem martiris aureum.

Item bracheolum eiusdem martiris deauratum. in panulo aurifusato inuolutum.

. . . .

INVENTAIRE DE 1419.

. . . .

Item capud (*sic*) beati firmini martiris repositum in theca siue cupa aurea grossa sed pes est paruus et modicus et habet in circuitu et desuper hysmata variorum colorum et lapides grossos et paruulos et preciosos.

Item brachium eiusdem beati firmini martiris incastratum in auro puro et in circuitu brachii sunt grossi lapides preciosi non magni precii. et sunt hysmata longua et grossa videlicet xvj. et subtus brachium sunt iiij^{or}. longua et stricta cum ramagiis. et in digitis ipsius brachii sunt duo anuli de auro. vnum habet grossum lapidem dictum lombe circumdatum xj^{cim} lapillis preciosis. et secundum anulum est cum saphiro.

Item bracheolum eiusdem beati martiris firmini argento deaurato incastratum habens in circuitu aliquos lapillos preciosos.

. . . .

[1] Ces Inventaires sont conservés aux Archives du département de la Somme, armoire 1ère, liasse 60. Ils ont été publiés en grande partie par M. Garnier, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. x.

SEQUUNTUR THECE.

Et primo : Theca beatissimi firmini martiris super magnum altare de auro operata cum ymaginibus passionis eiusdem beatissimi martiris.

. . . .

INVENTAIRE DE 1535 ET DE 1551 [1].

. . . .

Item vne coupe dor en laquelle est le chief de monsr. sainct fremin sus le couuerture de laquelle couple sont plusieurs emaux de plicque et vng dargent Et autour sont douze emaux de plicque et plusieurs petites pierres comme saphirs esmerauldes topasses cornaline et aultres pierres Pesant xiij marcz ou enuiron.

. . . .

Item vng petit bras dargent Auquel y a du reliquiaire du bras sainct fremin pesant vij vnches.

. . . .

Item vne petite fiertre omple de bois couuerte dargent a lun des boutz est lymage de sainct fremin et a laultre bout vng personage tenant vne croix a vng coste lymage nostre dame st fremin le martir et sainct fremin le confez En laquelle petite fiertre sont plusieurs reliquiaires et poise xiiij marcz vij vnches.

. . . .

Item sus led grant autel au millieu est la fiertre de monsr sainct fremin le martir et sur icelle fiertre du coste de deuant a vne couronne dor quy a dix florons et sur chacun floron trois perles et six petites pierres de petite valeur et au chappiau de lad couronne y a dix assietes et a chacune assiete six perles et les xxx aultres assietes de diuerses pierres comme rubis dalexandrie a spragmades desmerauldes et est lad fiertre toute dor.

Item a deux costes de lad couronne a vng chappiau dor contenant xvij assietes. Cest assauoir nœuf au coste dextre et huict au senestre. Desquelz xvij assietes les huict sont garnie de perles et

[1] Ces deux Inventaires sont entièrement conformes pour ce qui a rapport aux reliquaires de saint Firmin.

les nœuf aultres assietes chacune a huict pierres tant grenas que petites esmerauldes au millieu.

Item au dessus de lad couronne et dessoubz la crette du coste dextre a vng anneau dor et vng saphir carre.

Item aupres de la pome dor a millieu de lad fiertre a vng aultre anneau dor et vne louppe de saphir.

Item a la senestre partie de lad couronne aupres de la crette a vng anneau et vne louppe de saphir.

Item en ensuiuant vng aultre anneau a vne pointe de diamant petite.

Item vng aultre anneau dor a vng camahieu.

Item vng formaillet dor a fachon de croix a quatre perles deux grenas deux pragmes desmerauldes et vne amatisse au millieu.

Item vng aultre anneau dor a vng balet perchet de petite valeur.

Item soubz lad couronne et a lendroit de la pomme dor donnee par sire philippes de moruiller laquelle poise enuiron vng marc a vng anneau dor a vng gros saphir loupatre.

Item vng anneau dor qua donne mons^r maistre Jehan du Bei chanonne damyens.

Item au dessoubz des haultes histoires et dessus les basses histoires a vng anneau dor et vng saphir de petite valeur.

Item vng aultre anneau dor donne par demoiselle Anne Dippre vefue de feu hue bouchart auquel a vne louppe de saphir.

Item vng aultre anneau dor auquel a vng saphir et fut troue en leglise.

Item vng aultre anneau dor a vng grenat aussy trouue en leglise estime quarante soubz.

Item vng formaillet auquel sont cincq perles il n'y eu a plus que quatre.

Item vng aultre formaillet auquel y a cincq perles et il y en falloit auoir sept perles il ny en a plus que trois.

Item vng aultre formaillet auquel falloit auoir quatre perles maintenant nen ny a que troys.

Item entredeux histoires denbas et du coste dextre vng escusson armoie dun sauctor de blanc et esmaille le camp dor et de sable auquel y a viij perles et vng rubi en la haulte partie.

Item en la senestre partie den bas vng aultre escusson armoie des armes de moruiller auquel a nœuf perles bonnes.

Item au coste de derriere de lad fiertre a vne chainture garnie [1].

Item a vng des boutz de lad fiertre a vng anneau dor a vng saphir et a laultre bout ny a este riens trouue.

Memoire que lad creste de lad fiertre a enuiron trois dois despesseur de creste rompue.

Item a lad fiertre y est atachee vne croix dor quy a donne feu maistre guill• aulx coustaux chanonne.

Item du coste de derriere de lad fiertre au millieu de la seconde line basse en suiuant ces motz Injusti mors justa y auoit perdu environ vng quartier de largueur de demy doit qui a este refaict dor lan mil v^c xiiij par Jehan de graual.

A lad fiertre y a vng signet dor.

Item vne saincture et bloucque morgeant et iiij^xx assietes dargent dore.

Item vne aultre cincture a bloucque morgeant et iiij^xx xiiij assietes dargent dore.

A vng des flourons de la couronne de laquelle fiertre sainct fremin a vne petite pierre perdue a vng aultre floron semblablement vne aultre pierre perdue et sy a vne assiete de perles perdue et contient chacune assiette six perles. A vne aultre assiette y a vne perle perdue.

Pareillement a vne aultre assiete aussy vng aultre perle perdu.

Item sur lad fiertre a este trouue vng signet dor garni dung grena.

Item vng aultre signet garny dun saphir [2].

Item [3] derriere lad fiertre a este trouue une chaincture garnie de bloucque morgeant garnye de iiij^xx assietes de perles dont en y a de perdues quatre assietes [4].

[1] A l'inventaire de 1551 on lit en marge, d'une écriture plus récente : *deulx anneaulx ou il y a deulx saphirs.*

[2] A l'inventaire de 1551 on a ajouté d'une écriture plus récente :

Vne bague dagatte en laquelle y a vne agatte vn tortin d'or.

[3] A l'inventaire de 1551, en marge d'une écriture plus récente :

Il y a les assiettes dariant perdues quatre et de celles de perles.

[4] A l'inventaire de 1551, il y a en plus :

« En laquelle de nouueau a este trouue vng chapeau dargent dore a sept assiettes garnies de perles et grenatz auec huict entredeux. »

VIII.

Inventaire des joyaux de la châsse de saint Firmin[1].

Au dessus de l'autel est la chasse d'or de s[t] firmin le martyr, premier Euêque et patron du diocese d'Amiens, a laquelle outre son prix et sa beauté il y auoit encore beaucoup d'autres richesses, pierres precieuses et perles dont la plus grande partie fut pillée et spoliées par des mechants et sacrileges au recollement qui en fut fait a la descente d'Icelle le 29 avril veille de l'ascension en 1573[2]. Specialement il y auoit au costé de deuant dix fleurons, et sur chacun fleuron trois perles, dont a esté trouué seulement restés deux desdits fleurons garnies chacun de six pieres orientales qui y sont encore.

Vn formalet dor a façon de croix et quatre perles, deux rubis appellées par l'ancien Inventaire grenats, deux pragmes emeraudes et une amatiste au milieu sur le deuant de la chasse.

Item deux fleurons garnis chacun de six pieres orientales.

Item vn bout de cinture garnis de six pieces, scauoir cinq pierres de cabochon de rubis et trois pommes d'Emeraudes celle du milieu

[1] Nous pensons que ces inventaires des pierreries qui décoraient la châsse de notre Saint sont la copie de ceux dont le greffier du Chapitre faisait lecture la veille de l'Ascension et de la fête de saint Firmin. C'était habituellement en ces jours qu'on attachait au reliquaire, après avoir procédé à la reconnaissance des anciens, les bijoux offerts par la piété des fidèles. Pour empêcher que la châsse ne fut dépouillée de ces objets précieux, ce qui eut lieu plusieurs fois, les vassaux de l'évêque faisaient la garde dans l'église pendant la nuit. Ils étaient tenus de se rendre en armes devant le parvis de Notre-Dame, où le bailli et les autres officiers de l'évêque faisaient l'appel. Le prélat donnait deux pots de vin aux officiers qui avec leurs soldats montaient la garde autour de l'église, les nuits où la châsse du saint Martyr restait exposée. (Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 132).

[2] De Court, dont nous avons reproduit le texte plus haut, p. 231, dit à tort le 22 mai; l'Ascension tombait en 1573 le 30 avril. V. *l'Art de vérifier les dates*.

garnie de perles et dvn rubis au milieu. Deux cercles d'or dans lesquels sont imprimées en l'vn vn aigle et en l'autre vn centaure, le tout d'or emaillé.

Entre les deux histoires d'en bas du costé droit il y a vn Ecusson armorié d'vn centaure de blanc emaillé le champ dor de sable auquel il y a 8 perles et vn rubis. Au costé gauche en bas il y a vn Ecusson armorié des armes de moruiller auquel il y a 9 bonnes perles.

Au dessons des hautes histoires dessus les bases du dit costé de deuant il y a 8 bagues la pluspart de saphis (*sic*) dont il y en a vn blanc.

Item vne petite bague de cornaline bleue en laquelle il y a vn crucifix.. vne petite d'or ou il y a vne foy.. deux efferons dor.. trois pommes d'agathe.. vn double pistolet... vne bague dor ou il y a vn diamant donnée le 21 may 1648 par damoisselle marie d'Aveine veufue de feu M. antoine fournier viuant procureur au baillage d'amiens.

Item vn celeste garny d'vn lapis et cornaline au nombre de 18, Le tout garny dor donné le 8 may 1652 par vne damoisselle d'amiens.... vne petitte croix dor emaillé ou est a vn costé la passion de N. S. et à l'autre vne Image de la Vierge... vn chapellet de nac de perles auec vn reliquaire rond d'argent dore donnée le 13 may 1654 par une damoisselle... vne bague dor a pierre blanche donnée ledit jour 13 may 1654 par un Bourgeois de cette uille... vn tableau dargent vermeil doré où est figuré vn patte pour regler la musique,... vn autre tableau vermeil doré ou est reprsenté l'Image de s[te] cecile ou il y a vne alliance dor attaché et vne double patte dArgent pour tracher la musique et vne regle dargent figuré le tout paizant enuiron dix onces donné par M[e] Jean Patte m[e] des Enfans de chœur de l'Eglise d'amiens le 5 may 1655.. vne croix d'or donné par vne Bourgeoise d'abbleuille nommée Adrienne d'hey le 29 septembre 1655. Le meme jour a esté donné vne piece dor garnye d'vne agathe au milieu donnée par vne personne de la ville... vne pomme d'argent vermeil doré qui est au hault de la chasse donnée par vn Bourgeois de la uille le 24 sept. 1656.... vne petitte jambe d'argent vermeil dorée donnée ledit jour par vne demoiselle de la ville... vne croix dor emaillée ou il y a vn crucifix d'vn costé, et de l'autre l'Image de la Vierge donnée ledit jour par une demoisselle

de la uille paroisse S^{t}. Firmin en Castillon... vne medaille d'argent vermeil doré ou il y a d'vn costé la face du Salvateur, et de l'autre rempli d'Hebreux donnée par vne demoisselle de la paroisse de S^{t}. Firmin le Confesseur le x mai 1657... vn cœur d'argent vermeil doré donnée par damoisselle marie maugnin femme de Le Bon fourier de la ville le 24 septembre 1657... vne autre piece dor garnie d'vne agathe emaillé au milieu avec vne perle au bout donnée par les Enfans de damoisselle marie de Sachy veufue d'honorable homme claude de rouueroy Bourgeois d'Amiens de la paroisse de s^{t}. Firmin a la porte le 25 septembre 1657... vne bague dor garny d'vne diament taillé en facette donnée par vne demoiselle, le 24 septembre 1658. vne pierre d'agathe en or emaillé auec trois perles donnée le 25 septembre 1658 par vne bourgeoise paroisse de s^{t}. Remy.. vne pomme d'argent vermeil doré qui est au milieu de la chasse donné par le s^{r} michel Baron Bourgeois et marchand Brasseur a amiens paroisse s^{t} Germain le 21 may 1659.. vn screto garny de dix pierres moitié agathes moitié cornalines le tout garny dor donné par damoisselle madeleine fournier le 25 septembre 1659... vne Bague d'or nommé amatiste a pampes donnée par firmine bonflet paroisse de s^{t}. Firmin le Confesseur le 6 may 1660. vne croix de cristal garny dor par les quatre bouts et trois fines perles, donnée par demoisselle marie d'estrées femme du sieur antoine Buteux marchand a amiens le 24 septembre 1660... vn grand chef de s^{t}. Jean dor donnée par demoisselle charlotte fontaine femme de philippes mouret marchand a amiens le 24 septembre 1660... vne agnus de cristal garny dor et de trois perles donnée par demoisselle charlotte L'hoste veufue de M. de flexelles le 25 septembre 1660... vne medaille dor en cœur emaillé de bleüe donnée par une demoisselle paroisse de S^{t}. Remy... vn reliquaire dor en oualle garnie de diamant donnée le 18 may 1662 par demoisselle marie Quignon veufue dAdrien damiens paroisse de S^{t}. Martin... vne croix d'or donnée le 24 septembre par vne personne de la uille de Paris. vne bague garnye dvn cœur de pierre blanche donnée par florence de Bvcq le 2 may 1663... vne Bague d'or emaillé de Blanc garnie d'vn rubis donné le 24 septembre 1664 par vne demoiselle de la ville... vne bague dor emaillée garnie d'vn doublet de rubis donnée par marie Lenoir veuue de Jacq. Gayant feronier a amiens le 13 may 1665... vne croix dor laissé

en mourant par vne demoiselle de la ville paroisse de s^t. Firmin le Confesseur le 13 may 1665...

Sur le derrier, premierement 8 bagues dor qui sont vne amatiste donnée le 24 septembre par marie Joron veufue de Jean Lefebure 1632... vn bague appellé roze de pasle garnie de cabochon de rubis au millieu donnée par Jacques cocquerel femme d'hannibal Leleu maitre de Lange deuant l'Eglise... vne bague dor nommé saphir donnée par vne Bourgeoise d'Amiens le 24 septembre 1641.. vne bague nommée amatiste donnée par vne bourgeoise de la ville le 24 septembre 1646 .. quatre autres depuis longtemps font le nombre complet de 8 cy dessus exprimées...

A l'vn des bouts de laditte chasse il y a vn anneau dor auquel il y a vn saphir oriental donnée par marie Grapignic.

Au dessus de la chasse il y a trois ceintures garnies de boucles morians et de perles aux fleurons dont les pierres sont grenats... a l'autre bout de la chasse il y a vne bague nommée rubis ballet... sur le derriere de la chasse vne bague dor ou il y a vn rubis donnée par marie cotte femme de Jean paillart le 25 may 1656. vn tableau d'argent doré garny d'vne agathe au millieu donnée le 24 sept. 1656 par vne demoisselle de la paroisse de s^t. Martin... vne agathe garnie d'vn cercle d'or donné par vne personne le 20 may 1657... deux autres petittes pieces d'argent donnée ledit jour par vne autre personne... vne bague d'or en cœur garni d'vn doublet de saphir donnée par une demoisselle de cette ville le 20 may 1658... Ledit jour a esté donnée vne pierre d'Agathe graué et garnie d'or auec vn petit bouquet de perles au bout, donnée par vne demoisselle de s^t. Firmin en Castillon... vne bague dor emaillée de noir ou il y a vn diamant taillé en facettes donnée par vne demoiselle de S^t. Firmin a la pierre le 24 septembre 1658... Ledit jour vn tableau garny dargent doré avec vn Crucifix parderriere, et l'Image de la Vierge sur vn cristallin de l'autre part, donnée par adrien clabault pelletier demeurant a amiens paroisse de S^t. Firmin le Confesseur, et Jeanne auisse sa femme... vne bague d'or emaillée a laquelle il y a vne pierre que l'on appelle hyacinthe ou doublet de hyacinthe donnée par defuncte marie de Vismes fille a marier demeurante a amiens le 21 may 1659... vne bague d'or platte ou est vn nom de Jesus emaillée donnée par vne bourgeoise de cette ville paroisse St Michel le 21 may 1659... vne bague d'or garnie d'vne cornaline

donnée par baptiste Roche et pierre boulenger executeur testamentaire de feu M. Robert Roche viuant procureur au baillage d'Amiens le 25 septembre 1659... vn reliquaire garny d'or autour, donnée par vne fille d'Amiens le 5 may 1660. vn Agnus d'or garny de trois petittes chaines dor auec deux cristaux donnée par damoisselle marie Pecoul femme de me bazin commissaire et examinateur de cette ville le 25 mai 1661... vne petitte croix dor donnée le 24 septembre 1661 par marie Tellier femme d'antoine d'Estrée tanneur a amiens paroisse de St Firmin le Confesseur... vne pomme d'argent vermeil doré donnée le 24 may par vne dame de cette ville... vne Bague garnye de cinq pasles qui sont figurées de fleurs de Lys donnée par deffunct Jean Messiers viuant chambellan du chapitre et deliurée par Jean baptiste Biberel sergent du chapitre qui a fait le clos et scellée dudit messiers le 17 may 1662... vne bague garnie d'vne Aurquoise (*sic*) donnée le meme jour par vne demoisselle de cette ville... vne petite piece dor emaillé vne perle au bout garnie d'vn petit cristal où il y a la face de N. S. donnée par Preigne Jourdain et Jeanne herleau veufue de Jacques pote Bourgeois d'Amiens le 3 avril 1663.... vn Agnus d'argent dorée garny de deux cristalies ou est la figure de N. Seignnr. d'vn costé, et la figure de la Vierge de l'autre donnée le 22 may 1664, par vne bourgeoise d'Amiens;.. vn petit tableau d'argent dorée garny de deux perles donnée le 25 septembre 1664... vne Bague dor seruante de cachet donnée le 14 may 1665 par vne demoisselle de la paroisse de St Remy.... et autres presens de grands prix donnée par differentes personnes de cette ville d'Amiens.

Chapitres généraux, MS. no 517 de la Bibliothèque d'Amiens, p. 111 à 116.

Inuentaire des bagues et Joyeux estant a la chasse de St. Firmin le martir....

Du costé de deuant.

Premierement Il y á 45 bagues d'or compris vne alliance.

Plus il y á 9 croix, 7 chefs de st Jean, vne petitte medaille d'or emaillée peinte. vne autre petitte emaillée d'or ou est la figure de st. antoine, vn st. Esprit d'or ou il y a 5 diamans, vne Jambe de vermeille doré, vne piece d'or d'agathe emaillé d'un costé, vn tableau a 8 pans de vermeille doré ou il y á l'image de nostre seigneur et de la ste vierge enrichis de 3 perles. vn reliquaire ou sont deux pierres

d'agathe grauées en relief répresentans d'un costé l'Image de nostre seigneur, de l'autre costé le balcon de Rome garnie d'un cercle d'or vulgairement appelé Camahieu donné par Louis Le Roy m[e] serurier le 25 septembre 1691. vn petit reliquaire d'or ou il y à l'image de S[t]. François de Sales dedans. vn petit reliquaire d'or à 3 perles garnis de deux cristaux, vn brillant auec une perle vne boëte à portrait d'or emaillé garni de 17 diamans. vne petitte pierre d'agathe emaillée garnie de deux perles. vne grand pierre d'agathe d'or emaillé avec 3 perles ou est par derriere S[t]. Jean Baptiste en bas relief d'or émaillée. vne piece d'agathe d'or emaillé avec vne perle au bout, deux croix garnies de six pierres fines scauoir 4 emeraudes et vn rubis chacun dans le milieu et au bas des deux croix deux pierres d'agathe grauées en relief. vn Jacobus. vn petit cœur d'or. vn tableau d'or à 8 pans le cristal massif et une perle au bout. vn formalet d'or en forme de croix enrichis de 4 perles deux rubis appellé par un ancien Inventaire grenats et pragmes. vn tableau en ouale garnis de deux cristaux unis et des compartimens au dedans; vne petitte piece d'agathe d'or emaillée releué des deux costé avec une perle au bout et la beliere den haut detachée. vn petit reliquaire d'or suspendu de trois chesnes. vne piece d'agathe d'or emaillée grauée en creux laditte agathe est marbrée. vn tableau de vermeille doré où est graué l'image de S[t]. firmin le martir. vne Jambe de vermeille dorée. vne grande agathe graué en creux et garnie d'un cercle de vermeille doré.

Au second rang du deuant de laditte chasse.

Vn certeste au nombre de 10 pierres tant cornalines que lapis garnis dor. vn bout de ceinture d'or garni de 6 pierres scauoir cinq à pierres deux cabochons de rubis et trois emeraudes, celle du milieu garnie de perles et d'un rubi au milieu.

Vn autre certeste garnis de lapis et cornalines en nombre de 184, le tout garni d'or.

Sur la baze du milieu du deuant de laditte chasse.

Deux cercles d'or dans lesquels sont imprimés en un vn aigle d'or, et en l'autre un centaure, le tout d'or emaillée.

Entre les deux histoires d'en bas du costé dextre il y a un Ecusson armorié d'un centaure de blanc emaillé le champ d'or de sable auquel il y a 8 perles et vn rubi.

Chapitres généraux, MS. 517, p. 372.

IX.

Bref du pape Alexandre VII

Ordonnant d'honorer saint Firmin et saint François-Xavier, comme Patrons égaux et principaux du Royaume de Navarre.

Quod in Regno Navarræ quotannis recolant festa sanctorum Firmini et Francisci-Xaverii tanquam de Patronis atque principalibus dicti Regni, ex præcepto Ecclesiæ.

ALEXANDER PAPA VII.

Ad perpetuam rei memoriam.

SACROSANCTI Apostolatus officii Nobis per abundantiam divinæ bonitatis, nullo licet nostrorum suffragio meritorum impositi, debitum exposcit, ut venerationi Sanctorum Domini in terris augendæ; nec non Christifidelium tranquillitati, et animorum concordiæ conciliandæ, quantum Nobis ex alto conceditur studeamus.

§ 1. Itaque ad sedandas graves, et scandalosas contentiones, magno cum publicæ quietis, et animarum salutis discrimine in Regno Navarræ jam diu super patronatibus sanctorum Firmini martyris, et Francisci Xaverii confessoris excitatas, paterna charitate sedulo intenti, ac propterea[1] considerantes, quod congregatio Venerabilium Fratrum nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium Sacris Ritibus præpositorum, nec non dilecti filii Capellani nostri, et Causarum Palatii Apostolici Auditores, re pluries mature perpensa, acriterque discussa probationes hinc inde allatas neutri partium satis suffragari, imo in pluribus eas deficere dignoscentes, rem ipsam, etiam cum ingenti partium earumdem dispendio, gravi-

[1] *Al.* præterea.

que incommodo, nunquam, vel sero difficillime terminandam, indecisam dimiserint.

§ 2. Motu proprio, non ad alicujus personæ Nobis super hoc oblatæ petitionis instantiam, sed ex certa scientia, et matura deliberatione nostris, deque Apostolicæ potestatis plenitudine, ac ex speciali gratia, tum prædictis, tum aliis ex causis Nobis tantum notis animum nostrum moventibus, Clero sæculari et regulari, nec non Vniversitatibus, et populo Pampilonensi, totiusque Regni Navarræ hujusmodi harum serie injungimus, ut quotannis, tanquam de Patronis æque principalibus dicti Regni ex præcepto Ecclesiæ recolant festa præfatorum Sanctorum Firmini Martyris, et Francisci Xaverii confessoris, eorumdemque Officia, et Missas cum Octavis æque in posterum recitent, et respective celebrent.

§ 3. Non obstantibus præmissis, ac Constitutionibus, et Ordinationibus Apostolicis, ac quatenus opus sit dicti Regni et aliis quibusvis etiam juramento, confirmatione Apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis statutis, et consuetudinibus, privilegiis quoque, indultis, et literis Apostolicis in contrarium præmissorum quomodolibet concessis, confirmatis, et innovatis. Quibus omnibus, et singulis, illorum tenores præsentibus pro plene, et sufficienter expressis, et ad verbum insertis habentes, illis alias in suo robore permansuris, ad præmissorum effectum, hac vice dumtaxat specialiter, et expresse derogamus, cæterisque contrariis quibuscumque.

§ 4. Volumus autem, ut præsentium transumptis etiam impressis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in Ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus Fides in judicio, et extra adhibeatur, quæ præsentibus ipsis adhiberetur, si forent exhibitæ, vel ostensæ.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, sub Annulo Piscatoris, die 14 aprilis 1657, Pontificatus Nostri anno secundo.

Bullarum, Privilegiorum ac Diplomatum Romanorum Pontificum amplissima Collectio, cui accessere Pontificum omnium Vitæ, notæ, et indices opportuni. — Tom. VI, pars IV, continens quatuor primos annos Pontificatus Alexandri septimi, scilicet ab anno 1655 usque ad annum 1659. — Romæ 1761. Typis et sumptibus Hieronymi Mainardi. Superiorum facultate et privilegio Sanctissimi. — Page 175, nº CXLIX. — Bullarium Romanum, Romæ, ex typographia Reverendæ Cameræ. 1672, etc.

Confréries placées sous lé patronage de saint Firmin en Normandie.

CONFRÉRIE DE SOMMESNIL.

STATUTS et règlements de la Charité établie en l'Église paroissiale de Notre-Dame de Sommesnil, érigée premièrement en Confrérie par l'autorité de Son Éminence Mgr Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, l'an 1503, et depuis en Charité par l'autorité de Mgr François de Harlay, premier du nom, l'an 1616, en l'honneur de la Très-Sainte Vierge, patronne de ladite Église et sous le titre et invocation du glorieux Pontife et Martyr saint Firmin et des SS. Julien, Sébastien et Germain, patrons associés de ladite Charité : et continuée en 1840, où commence un nouveau registre (l'ancien contenant 1246 noms) sous le bon plaisir et l'autorité de S. A. Ém. Mgr Maximilien Just prince de Croy, cardinal-archevêque de Rouen.

L'article 1er porte en substance qu'on y recevra toutes les personnes qui le désireront, pourvu qu'elles soient de la religion catholique, apostolique et romaine, de bonnes mœurs, d'une sainte conversation, qu'elles promettent d'observer exactement les statuts; elles paieront à leur entrée deux sols au profit et utilité de ladite Charité.

L'article 2 dit qu'il y aura treize frères dont un sera appelé Prevost et portera la croix, deux autres appelés Échevins pour porter un cierge aux deux côtés du premier, puis un qui portera la bannière, plus un clocheteur. Ces officiers seront élus de deux ans en deux ans. Le costume des frères est le surplis et le chaperon rouge.

L'article 3 porte une amende de quinze sols à ceux qui refuseraient d'obéir.

L'article 4 prescrit que le jour de la fête de saint Firmin et les premiers dimanches de chaque mois une Messe soit chantée, suivie d'un Libera pour les associés bienfaiteurs.

Article 5. Le lendemain de ladite fête sera chantée une Messe des défunts avec Libera.

Article 6. Les treize frères seront tenus, sous peine de trente sols d'amende, d'aller quérir les corps des associés défunts morts dans la banlieue de Sommesnil même de peste ou autre maladie contagieuse. La Charité fournira linge, draps pour la maladie et pour les ensevelir s'ils sont dans l'indigence.

L'article 7 oblige les frères à porter secours et assistance aux associés délaissés dans une maladie de peste ou de contagion.

L'article 8 prescrit au Chapelain de célébrer une Messe pour le défunt.

L'article 9 ordonne aux associés comme aux treize frères de la paroisse d'assister au convoi de leurs associés morts.

L'article 10 porte que les associés des paroisses étrangères auront droit à une Messe le jour de leur mort, pourvu que leurs parents avertissent les Prevost et Officiers.

Article 11. Chaque frère et sœur paiera par chacun an aux jour et fête de saint Firmin deux sols pour l'entretien de la Charité.

Article 12. Tous les frères et sœurs diront une fois l'an au jour de saint Firmin, les prêtres une Messe les clercs et frères et sœurs douze fois *Pater* et *Ave* pour les associés défunts.

Article 13. Seront dites et célébrées deux Messes la semaine pour les vivants et les morts associés, aux dépens de ladite Charité.

Article 14. Ceux qui n'auraient pas payé pendant trois ans les deux sols seront exclus de la Confrérie.

Article 15. On pourra s'affranchir de cette redevance annuelle pour toute sa vie en payant trois francs avec obligation de faire les prières.

Article 16. Celui qui fera un legs ou testament à la Confrérie en fera partie par le même fait et jouira des avantages.

L'article 17 oblige les treize frères à assister aux processions générales.

Article 18. On exhortera les associés à s'approcher souvent des Sacrements aux fêtes des patrons de la Charité.

L'article 19 oblige le Chapelain à confesser et communier les associés atteints de la peste.

Article 20. Les treize frères pourront être dégradés et exclus de la société s'ils commettent un acte digne de répréhension.

Article 21. Le curé réconciliera les frères et associés dans leurs litiges.

Article 22. Chacun des treize frères est tenu de faire dire une Messe pour son confrère mort [1].

Article 23. Pourront les treize frères percevoir les droits et redevances de ladite Charité.

Article 24. On lira ces statuts tous les ans à la fête du Saint en présence des associés.

Renseignement de M. le Curé de Sommesnil.

CONFRÉRIE DE GREUVILLE.

La Charité de Greuville a été érigée par Monseigneur le cardinal d'Amboise en l'honneur du Très-Saint Sacrement, de la glorieuse Vierge Marie, des saints Martyrs Firmin, Sébastien, Étienne, de sainte Anne et de sainte Barbe. Les statuts sont divisés en cinq articles par lesquels les confrères sont obligés :

1° D'assister aux premières Vêpres du Saint Sacrement et de saint Firmin, patron de la paroisse, et aux Offices du lendemain ; aux Messes de saint Étienne, de saint Sébastien, de sainte Anne et de sainte Barbe, comme aux Services solennels qui se célèbrent, l'un le lendemain de l'octave du Saint-Sacrement et l'autre le lundi de l'octave de saint Firmin. Ces Messes et Services sont pour le repos des âmes des Associés.

2° De s'approcher des Sacrements aux fêtes de Pâques, du Saint-Sacrement, de saint Firmin et de Noël.

3° Dans les maladies contagieuses d'accompagner le Très-Saint Sacrement, en chaperon et portant leurs flambeaux, d'ensevelir les morts, de les porter en terre, d'assister aux inhumations des Associés, de faire célébrer une Messe pour le repos de l'âme de chaque Associé et un Service pour chaque frère et un pour son épouse.

4° De faire acquitter une Messe chaque mois pour tous les Associés et frères défunts.

5° A la mort d'un Associé de réciter les sept psaumes de la Pénitence, s'ils savent lire ; 5 *Pater* et 5 *Ave* et le chapelet, s'ils ne savent pas lire ; ou de faire dire une Messe pour les Associés morts dans l'année.

Renseignement de M. l'abbé Colombel, curé de Greuville.

[1] C'est-à-dire pour son confrère du nombre des treize.

X.

Liturgie de saint Firmin.

Nous aurions voulu réunir sous ce titre, comme en un faisceau et à titre de documents historiques, les innombrables Offices de notre cher Saint, que nous trouvons dans les Bréviaires manuscrits de nos Églises et de nos Abbayes, d'abord; dans ceux imprimés de tant de diocèses et d'Églises de France, pendant plusieurs siècles; et enfin dans les Propres actuels de plusieurs de ces diocèses, approuvés par le Souverain-Pontife, etc. L'étendue considérable que demanderait l'impression de ces si nombreux documents nous oblige, bien malgré nous, à ne publier que ceux qui suivent; en y joignant les indications qui se trouvent dans le courant de notre livre, nous espérons qu'on aura une idée suffisante de ce point de l'histoire du culte de notre grand Évêque.

I.

OFFICE DE LA FÊTE DE SAINT FIRMIN-LE-MARTYR

Dans le diocèse d'Amiens, du XIII[e] au XVI[e] siècle.

Extrait du Breviarium Ambianense MS. 112 de la Bibliothèque d'Amiens (XIII[e] siècle), du Breviarium Ambianense, MS. 113 de même Bibliothèque (XIV[e] siècle) et du Breviarium sub majori forma ad usum insignis Ecclesiæ Ambianensis, imprimé à Paris en 1528, sous la direction du Doyen Adrien de Hénencourt [1]. Nous complétons les renvois du Propre d'après le commun d'un Martyr; les leçons seules diffèrent dans les trois Bréviaires. Nous donnons en note celles du XIV[e] et du XVI[e] siècle [2].

Die XXV septembris.

IN FESTO BEATI FIRMINI
EPISCOPI ET MARTYRIS.

AD I VESPERAS.

Antiphona. Sanctus Firminus *et aliæ ut in Laudibus. Psalmi de die.*

Capitulum. Beatus vir, qui suffert tentationem; quoniam cum probatus fuerit, accipiet coronam vite, quam repromisit Deus diligentibus se. ℟. Deo gratias.

℟. Laudemus Dominum in beati antistitis Firmini meritis gloriosum. Ad sepulcrum ejus egri veniunt et sanantur.

[1] Collationné avec un Bréviaire manuscrit (du XIV[e] siècle) provenant de saint Florent de Roye. Les leçons de ce Bréviaire offrent des différences avec celles des Bréviaires sus-mentionnés, nous les donnons à la fin de l'office pour ne pas trop multiplier les notes.

[2] On trouve dans le manuscrit n° 515 de

℣. Vere mirabilem Deum qui assiduis beatum Firminum miraculis choruscare fecit. Ad sepulcrum [1].

Hymnus.

Beate Martyr prospera
Diem triumphalem tuum,
Quo sanguinis merces tibi
Corona Firmine datur.

Hinc te ex tenebris seculi,
Tortore victo et judice,
Evexit ad celum dies ;
Christoque ovantem reddidit.

Nunc angelorum particeps
Colluces insigni stola ;
Quam testis indomabilis
Rivis cruoris laveras.

Adesto nunc, et percipe
Voces precantum supplices,
Nostri reatus efficax
Orator ad thronum Patris.

Laus et perhennis gloria
Deo patri et Filio,
Simul cum sancto Spiritu
In sempiterna secula. Amen.

℣. Justus ut palma florebit

℟. Sicut cedrus Libani multiplicabitur in domo Domini.

Ad Magnificat. Antiphona. Veneranda est solemnitas Christi martyris Firmini, qui in confessione vere fidei instanter persistens post immanitatem tormentorum fretus consortio sanctorum, felix et exultans triumphat in regno celorum. Alleluya.

Oratio. Concede, quesumus omnipotens Deus venturam beati Firmini martyris tui atque Pontificis solemnitatem congruo prevenire honore : et venientem digna celebrare devotione [2].

AD COMPLETORIUM.

Antiphona super Nunc dimittis : O rex gloriose inter sanctos tuos.

la Bibliothèque d'Amiens une copie des leçons de la fête de saint Firmin du Bréviaire d'Amiens de 1485, elles sont entièrement conformes à celles du Bréviaire de 1528.

AD MATUTINUM.

Invitatorium. Adoremus salvatoris venerantes gratiam qui perhennem sancto Firmino largitus est coronam. *Psalm.* 91. Venite.

Hymnus.

Deus tuorum militum
Sors, et corona, premium,
Laudes canentes martyris
Absolve nexu criminis.

Hic nempe mundi gaudia,
Et blandimenta noxia,
Caduca rite deputans,
Pervenit ad celestia.

Penas cucurrit fortiter,
Et sustulit viriliter,
Prote effundens sanguinem,
Eterna dona possidet.

Ob hoc precatu supplici
Te poscimus piissime,
In hoc triumpho martyris
Dimitte noxam servulis.

Laus et perhennis gloria
Deo patri et Filio,
Simul cum sancto Spiritu,
In sempiterna secula. Amen.

IN PRIMO NOCTURNO.

Antiphona. Inclytus ingenuus que cluens et nomine Firmus Firmini genitor mater et Eugenia.

Psalmus 1. Beatus vir qui non abiit.

Ant. Fana docens refugi jovialia doctor Honestus instruxit Firmum dogma theologicum.

Psalmus 2. Quare fremuerunt gentes.

Ant. Quam sectam servas divum vel quod tibi numen : qui per prisca patrum fana colenda negas.

Psalmus 3. Domine quid multiplicati.

℣. Scuto bone voluntatis tue ;

℟. Coronasti eum, Domine.

[1] Brev. ms. S. Flor. *Gloria.*

[2] Le Bréviaire manuscrit provenant de Saint-Florent de Roye, ajoute après cette oraison : *Benedicamus Domino.*

Lectio j [1]. Erat in urbe pampilona vir primus inter senatores nomine et opere firmus. Cui erat uxor moribus similis eugenia nomine. Qui cum ad fanum iovis adorandum procederent, sacerdos christianus nomine honestus, illuc veniens execranda ydola proclamavit. Cui firminus (*sic*) ait: Si dij nostri ut asseris demonia sunt quem deum colendum nobis inducis ? Cui honestus ait : factorem celi et terre. Nam ut dicit propheta omnes dii gentium demonia ; dominus autem celos fecit. Quod audiens firmus senator ad faustinum et fortunatum ait : Quid contra hoc dicemus ? Cui fortunatus dixit : Audiamus eum adhuc ; ut ex sua ratione eum convincamus. Tu autem domine.

℞. Vir iste dilectus a Deo et hominibus beatus Firminus episcopus, digne in laude manet eterna. Quoniam erogando verbi divini semina ab ipso nostra refulget Ecclesia.

℣. Martyris Christi Firmini merita recolentes in hac sacra solemnitate dignas dicamus laudes et gratiarum actiones referamus. Quoniam. Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto [2]. Ecclesia.

Lectio ij [3]. Firmus convertens ad honestum, dixit : Cujus religionis es ut deos nostros contempnas ? Cui honestus : Si vis scire quis sum vel ex quo ortus, dicam tibi : Ego ex patre emelio et matre honesta, in urbe nemausana ortus sum. De secta respondeo : christianus sum presbiter, saturnini episcopi discipulus et in baptismo filius. Eruditus litteris liberalibus et divinis scripturis. Que apud eum repperi doceo. Quoniam unus deus est pater et filius et spiritus sanctus in tribus personis. Quod sine spiritus sancti inspiratione nemo comprehendit. Confitemur non esse deum extra unum, qui est trinus et unus, quem abnegare fas non est. Nam dij quos gentilitas excoluit, simulacra muta et surda sunt.

℞. Erat enim spiritu fervens, domino serviens, spe gaudens, in tribulatione positis Cum hylaritate subveniens.

℣. Nam ut Deum sibi faceret propicium, resolvebat inopiam egentium. Cum hylaritate.

[1] Breviar. Ambian XIV sæcul.

Lectio I. Temporibus priscis, quibus fides christiana, illustrante spiritus sancti gratia, per diversa orbis climata, cepit florere ; erat in urbe yberiensi, nuncupata pampolona, vir venerabilis, primus inter senatores, nomine et opere firmus. Cui erat uxor moribus similis, nomine eugenia, ex qua genuit firminum et faustum et eusebiam sororem eorum.

Breviar. Ambian. 1485 et 1528.

Lectio prima. Temporibus priscis, quibus fides christiana illustrante spiritus sancti gracia, per diversa orbis climata cepit florere, unde perfidorum tyrannica rabies in christianum populum seviebat, erat in urbe hyberiensi nuncupata pampolona, vir vite honestate venerabilis, genere et ordine primus inter senatores, nomine et opere firmus. Cui erat uxor moribus et venustate similis, eugenia nomine, ex qua genuit firminum et faustum et eusebiam, sororem eorum.

[2] « Post singulos versus dicitur Gloria. » Ms. 113 de la Bibl. d'Amiens. *Ordinarius Liber*, ms. 184, de la même Bibliothèque ; même mention au Bréviaire d'Adrien de Hénencourt. On trouve aussi *Gloria* indiqué après chaque verset au ms. de Saint-Florent de Roye. Le ms. 112 qui est le plus ancien, est le seul qui n'indique *Gloria* qu'à l'endroit où nous le marquons.

[3] Breviar. Amb. XIV sæcul.

Lectio II. Succedente vero tempore prefatus firmus qui prius fuerat a sancto saturnino episcopo baptizatus, cum esset fide et opere catholicus, tradidit filium suum primogenitum nomine firminum, honesto presbitero, ut eum litteris et christiana disciplina imbueret ; quia et antea in baptismo filius ejus erat.

Breviar. Amb. 1485 et 1528.

Lectio II. Succedente vero tempore, prefatus firmus, qui prius fuerat a sancto saturnino episcopo baptizatus, tradidit filium suum primogenitum nomine firminum, honesto presbytero ut eum litteris liberalibus et christiana disciplina imbueret ; qui et antea in baptismo filius ejus erat.

Lectio iij [1]. Deus autem omnipotens jesus christus unigenitus dei patris filius ante secula ex archano divinitatis genitus in seculo de maria virgine natus. Qui iustos in regnum perpetuum constituet, tormenta infinita impiis apponet. Hec saturninus episcopus apostolorum discipulus ostendit, et iussit nobis predicare, et baptizare omnes homines in nomine patris et filii et spiritus sancti in remissionem peccatorum. Hoc admirans firmus, dixit: Si saturninus cujus audivimus famam et virtutes quas in nomine christi comparabatur has nobis sententias asseruisset, huic mentis aciem vertissemus. Tu autem.

℟. Honestus vero presbiter dum in senectute esset aggravatus, Firminum dirigebat ad suburbana civitatis Ut predicationis verbo populum jam Deo devotum confirmaret.

℣. Firminus vero quamvis in juventutis floribus existeret, populum ad Christiane religionis studium provocabat. Ut predicationis. Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto. Honestus. Confirmaret.

IN SECUNDO NOCTURNO.

Antiphona. Cunctipotens sator atque satus et amor sibi talis rite colendus inest ter sine jam numero.

Psalmus. 4. Cum invocarem.

Ant. Sanctus Honoratus presul talem sibi sanctum Firminum gradibus fecit apostolicis.

Psal. 5. Verba mea auribus percipe.

Ant. En gaude fili, Domino vas nempe sacratum, nomine pro cujus te scio multa pati.

Psalmus 8. Domine, Dominus noster.

℣. Gloria et honore coronasti eum, Domine.

℟. Et constituisti eum super opera manuum tuarum.

Lectio iiij [2]. Cui honestus dixit : Si vultis veritatem agnoscere, saturninus in promptu est. qui septima die pampiloniam venit, ubi juxta fanum diane in luco cypressino verbum predicationis obtulit per triduum et XL milia hominum ab errore ydolorum revocavit et baptizavit et fanum diruit, et lucrum (*sic*) radicitus extyrpavit. Quod videntes

[1] Brev. Amb. XIV sæc.

Lectio III. Firminus cum esset decem et septem annorum litteris liberalibus et doctrina catholica instructus, ad ecclesias singulis horis laudes et honores deo et sanctis reddere assidue properabat Et quamvis in juventutis floribus existeret populum ad christiane religionis studium provocabat.

Brev. Amb. 1485 et 1528.

Lectio III. Firminus vero cum esset decem et septem fere annorum litteris et doctrina catholica instructus, horis singulis laudes et honores deo et sanctis ejus reddere assidue properabat. Ipse vero quamvis in juventutis floribus existeret cum mira constantia populum ad christiane religionis studium provocabat. Et dum hoc pater et magister ejus honestus consideraret, direxit eum ad honoratum tholosane urbis episcopum, ut eum in episcopatus gradu constitueret.

[2] Breviar. Ambian. XIV sæcul.

Lectio IV. Dum vero pater et magister ejus hoc consideraret, dilexit (*sic*) ad honoratum tholosane urbis episcopum, ut eum in episcopatus gradu et gracia impositis manibus constitueret. Quem ut vidit honoratus episcopus cognovit in eo quia ad hoc predestinatus esset et electus a domino, ut verbum vite et salutis graciam in gentibus predicaret, ordinavit eum episcopus dicens : Gaude, fili, quia vas electionis domino esse meruisti.

Breviar. Ambian. 1485 et 1528.

Lectio IV. Quem autem ut vidit honoratus episcopus, cognovit in eo quia ad hoc predestinatus et electus esset a domino ut verbum vite et salutis gratiam in gentibus predicaret, et ordinavit eum episcopum ut nomen domini in occidentis partibus predicaret. Qui et his verbis eum coram omnibus allocutus est. Gaude fili, quoniam vas electionis domino esse meruisti. Perge itaque in dispersionem gentium et noli timere, quoniam dominus tecum est. In omnibus enim cias quia oportet te pro nomine ejus multa pati, quatenus ad coronam glorie pervenias.

firmus fortunatus et faustinus cognoverunt veritatem et ydolorum culturas reliquerunt.

℟. Post Domini Jesu Christi glorificationem, martyr insignis Firminus Urbem Ambianensium ad veram fidem perduxit primus.

℣. In fide robustus, in tormentis invictus, pontificali dignitate preclarus. Urbem.

[1] *Lectio v.* Hij percepto baptismate non solum christiani sed christianorum doctores effecti sunt. Dictus autem firmus ex eugenia uxore sua genuit firminum faustum et eusebiam, firminum tradidit honesto presbitero, cuius in baptismo filius erat, christiana disciplina imbuendum, Qui cum esset xvij annorum litteris et doctrina christiana profecit. Quem honestus senio confectus dirigebat ut populum iam deo devotum confirmaret. Qui licet iuvenis populum ad christi religionem provocabat. Quod honestus considerans eum ad honoratum tholosane urbis episcopum ut eum in episcopum consecraret misit. Quod et fecit destinans eum ut in occidentis partibus nomen domini predicaret, predicens eum pro christo multa passurum.

℟. Martyr Christi Firminus, genere Hyspanus, arte et eloquentia facundissimus, et omni prudentia gloriosus, Prefirdicabat non esse alium Deum in celo et in terra nisi Deum christianorum, Dominum Jesum Christum.

℣. Hunc dicit omnipotentem super omnes deos. Predicabat.

Lectio vj [2]. Valedicens beatus firminus episcopus honorato episcopo, ad honestum presbiterum reversus est. Qui retulit ei omnia que in via illi contigerant et que ei dixerat honoratus. firminus itaque xxxı etatis sue anno parentes relinquens perrexit agen.... [3] ubi cum eustagio populum instruebat. Hinc averniam transiens, plurimam ejus ad fidem convertit, et archadium et romulum baptizavit. Post ligerim transiens, ab auxilio andegavie presule, anno et tribus mensibus in verbo predicationis detentus; ubi maximam illius provincie partem ad cognitionem euangelii perduxit. Inde belvacum venit ubi carcere trusus flagella sustinens plurima, euangelium predicabat.

℟. Invictus Christi martyr Firminus diro carceris ergastulo clausus, in confessione deitatis stetit immobilis: Atque perhennem gloriam, per temporalem meruit penam.

℣. Hoste superato Firminus martyr antiquo, laureatus ad supernum pervenit palatium. Atque.

[1] Brev. Amb. xıv sæc.

Lectio V. Perge, inquit, ad dispersionem gentium, accepisti a domino graciam et apostolatus officium. Noli timere quoniam dominus tecum est, pro cujus nomine scias te multum passurum. Valedicens itaque beatus firminus honorato episcopo, ad honestum presbiterum reversus est qui ei retulit omnia que in via illi contingerant, et que ei dixerat honoratus.

Brev. Amb. 1485 et 1528.

Lectio quinta. Pergens itaque firminus episcopus in partes gallie ad agensem civitatem, ibi plebem catholice doctrine studio instruebat. Qui audiens quod valerius preses in gallijs belvacense civitate tyrannicam impietatem erga christianos exerceret, belvacensem civitatem pervenit, ubi in carcere trusus, vincula et flagella sustinuit, die noctuque euangelium predicare non desinens.

[2] Brev. Amb. xıv sæc.

Lectio VI. Firminus itaque xxxı° etatis sue anno, parentes relinquens, perrexit ad ugensem civitatem, ibi aliquantis diebus cum eustacio, presbitero, plebem catholice doctrine studio instruebat. Hinc alverniam transiens, plurimam ejus partem ad fidem convertit et archadium et romulum baptizavit.

Brev. Amb. 1485 et 1528.

Lectio VI. Postmodum vero sergio preside subitaneo ictu defuncto, a christiano populo beatus firminus episcopus de carcere exsolvitur. Deinde ad oppidum ambianensium decimo die mensis octobris ingressus, receptus est a faustiniano senatore, ipsumque faustinianum cathecumenum fecit.

[3] *Agensem* sans doute, la fin du mot est effacée.

IN TERTIO NOCTURNO.

Antiphona. Sanctus apostolice Firminus cosmica spernens, ethereum solium legit amore gravi.

Psalmus 10. In Domino confido, quomodo dicitis anime mee.

Ant. Tunc es templa deum qui destruis, ore nefando cathegorizans [1] Christum, verbera nil metuens.

Psalmus 14. Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo.

Ant. O preses tormenta necis non ipse tremisco, cui dyadema dedit perpetuum Dominus.

Psalmus 20. Domine in veritate tua letabitur rex.

℣. Posuisti, Domine, super caput ejus.

℟. Coronam de lapide pretioso.

Lectio vij [2]. Post vero sergio preside subitaneo ictu defuncto, firminus a christianis de carcere exsolvitur. Qui libere predicans, illum populum convertit ibique ecclesiam beati stephani constituit. Deinde ambianis veniens, a faustiniano senatore recipitur, cuius domum baptizans, ipsum cathecumenum fecit; Ausentium et attilam agripini quondam clarissimam conjugem cum liberis et familia baptizavit. Conversique sunt tunc tria fere milia utriusque sexus ipsumque faustinianum cum magno christianorum gaudio baptizavit. Hec audientes longulus et sebastianus presides venerunt a treviris ambianis. Quibus auxilius iovis et mercurij sacerdos, dixit : Est hic christianorum pontifex qui non solum ambianis sed pene totum orbem a cultu deorum separat.

℟. Firminus enim pontifex Belvacensem civitatem pervenit, Ubi et multa pro nomine Domini fortissimus tormenta in carcere et vinculo sustinuit.

℣. Ipse beatus Firminus episcopus velut athleta Dei [3] euangelium predicare non desinens. Ubi.

Lectio viij [4]. Ad quem sebastianus dixit : Quid est ille ? Auxilius dixit : firminus. Qui predicat non esse alium deum nisi christum, deos vero nostres dicit demonia. Tunc precepit sebastianus illum ad portam clipianam in theatro presentari. Quos audiens firminus venit ad pretorium et coram principibus christum docit adorandum et simulacra ydolorum destruendum. Cui sebastianus : Vnde es tu vel quo nomine fungeris ?

[1] Breviar. 1528 : *Cathegorans* ; même observation pour le Brév. ms. de Saint-Florent de Roye.

[2] Breviar. Ambian. xiv sæcul.

Lectio VII. Post ligerim transiens ab auxilio andegavie presule anno et tribus mensibus in verbo predicationis detentus est. Vbi maximam illius provincie partem ad cognitionem euuangelii perduxit. Inde belvacum venit ubi carcere trusus, flagella sustinens plurima, euuangelium predicabat.

Breviar. Ambian. 1485 et 1528.

Lectio VII. Audiens autem hec sebastianus preses, precepit militibus suis ut beatum firminum episcopum sibi presentarent. Quo presentato sebastianus dixit : Tunc es ille qui destruis templa deorum? Sanctus firminus respondit ei. Missus sum predicare euangelium filii dei vivi ut cognoscant omnes gentes quod non est alius deus in celo et in terra.

[3] Brév. ms. de saint Florent. *Christi.*

[4] Brev. Amb. xiv sæc.

Lectio VIII. Post vero sergio preside s[illegible] bitaneo ictu defuncto, firminus a christi[illegible] nis de carcere exsolvitur. Qui libere pre[illegible] cans, illum populum convertit, ibique ec[illegible] siam sancti stephani constituit.

Brev. Amb. 1485 et 1528.

Lectio octava. Sebastianus autem vi [illegible] dei constantiam ejus; metuens cum ad torm[illegible]enti propter populum tradere, precepit mil[illegible]tibus suis eum apprehendi et custodibus ca[illegible]ceris commendari, clamque eum in carcere [illegible] no-ctis silentio capite truncari, et corpus ejus abscondi, ne a christianis honorifice [illegible]olere-retur. Nocte vero sequente cum plebs jam so-monobrica sese sopori dedisset, ensiferi assunt milites, parati sui presidis jussa patrare. Quos conspiciens christi martyr firminus deo gratias agens dixit : dignare rex pie hos misericorditer custodire, quos ministerio nostro tibi acquirere voluisti.

Cui beatus firminus dixit : firminus nuncupor gente hyspanus, ordine senator civis pampilonensis fide christianus gradu episcopus missus ad predicandum euangelium filii dei qui fecit omnia ex nichilo. Dij vero quos colitis simulacra insensibilia sunt.

℟. Ingressus beatus Firminus Ambianensem civitatem, Faustinianum senatorem et tria milia hominum in nomine domini baptizavit.

℣. Receptusque beatus Firminus Episcopus a Faustiniano senatore, Attiliam Agripini quondam clarissimam conjugem [1] cum liberis, famulis et famulabus. Faustinianum.

Lectio ix [2]. Hec audiens sebastianus, exclamavit : firmine ab hac stulticia recipisce et diis sacrifica. Quod si non feceris, omnia tormentorum genera te excipient. Cui firminus : Penas quas mibi promittis non formido. Sebastianus itaque metuebat eum ad tormenta tradere, ne fieret tumultus in populo. Precepit eum incarceratum capite truncari. Cuius preceptum milites exequentes eum ad carcerem perduxerunt ubi ductus taliter oravit : Dignare jesu bone custodire quos nostro ministerio tibi adquirere voluisti, cunctosque qui tuum per me petierunt juvamen, exaudire. Hijs dictis unus militum gladio sanctam non timuit ferire cervicem. Sicque martyr domini in celis gloriose coronatus est. Cujus corpus faustinianus in cymisterio suo quod abladana (dicitur) cum aromatibus sepelivit, ubi sanctus firminus confessor ecclesiam construxit; in qua crebra fiunt miracula.

℟. O beatum virum Firminum antistitem qui mandata Dei prudenter adimplevit et ad Christum feliciter pervenit.

℣. Ecce vere Israelita in quo dolus non fuit. Et ad Christum. Gloria. O beatum. pervenit.

Hymnus. Te Deum Laudamus.

℣. Ora pro nobis, beatissime Firmine.

℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

AD LAUDES.

Antiphona Sanctus Firminus insignis ac strenuus ab infantia Christo est consecratus.

Psalmus 92. Dominus regnavit, decorem indutus est.

Antiphona. Erat enim studens omnibus in actibus, quo Christo Domino placere quivisset.

Psalmus 99. Jubilate Deo omnis terra.

Ant. Cumque diu talibus floreret auspiciis ad Christum populos convertit pietate suprema.

Psalmus 62. Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo.

Ant. Quem tandem sacer Honoratus dignum fore prescribens, ad summum [3] promovit ordinis gradum.

Psalmus. Benedicite.

Antiphona. Qui pontifex tantus post mirabiliter refulsit, ut per eum Dominus apostolica patraret insignia.

1 Brev. ms. de Saint-Florent de Roye. ***Conjugem in nomine Domini baptizavit, cum liberis***, etc.

2 Brev. Amb. XIV sæc.

Lectio IX. Deinde ambianis veniens a Faustiniano senatore recipitur, cujus domum baptizans ipsum cathecumenum fecit. Ausentium et attilam agripini quondam clarissimam conjugem cum liberis et familia baptizavit Conversique sunt tunc tria fere milia utriusque sexus, ipsumque faustinianum cum magno christianorum gaudio baptizavit.

Brev. Amb. 1485 et 1528.

Lectio IX. His itaque dictis, unus militum evaginato gladio, sanctam non timuit ferire cervicem. Sicque martyr dei in confessione sancte trinitatis in celis est gloriose coronatus. Cujus corpus noctu sublatum faustinianus, quem antea christi martyr firminus baptizaverat, in suo cymiterio quod abladana dicitur, in novo monumento cum aromatibus sepelivit. Ibidemque egri, ceci, claudi recipiunt sanitatem, operante domino nostro jesu christo, cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen.

3 Brév. ms. de Saint-Florent ***Ad summum eum promovit.***

Psalmus 148. Laudate Dominum de celis.

Capitulum. Beatus vir qui suffert tentationem ; quoniam cum probatus fuerit, accipiet coronam vite, quam repromisit Deus diligentibus se.

Hymnus.

Martyr Dei qui unicum
Patris sequendo filium
Victis triumphas hostibus,
Victor fruens celestibus.

Tui precatus munere
Nostrum reatum dilue,
Arcens mali contagium
Vite removens tedium.

Soluta sunt jam vincula
Tui sacrati corporis,
Nos solve vinclis seculi
Amore Filii Dei.

Deo patri sit gloria
Ejus que soli Filio,
Cum Spiritu Paraclito
Et nunc et in perpetuum. Amen.

℣. Justus ut palma florebit.

℟. Sicut cedrus Libani multiplicabitur in domo Domini.

Antiphona. Insignibus preconiis Martyris Christi Firmini merita recolentes in hac sacra solemnitate dignas Deo dicamus laudes et gratiarum actiones.

Psalmus. Benedictus.

Oratio. Deus, qui es sanctorum tuorum splendor mirabilis, quique hodiernam diem beati Firmini martyris tui atque Pontificis sanguine consecrasti : da Ecclesie tue, de ejus semper natalicio letari, ut apud misericordiam tuam, et exemplis ejus protegamur, et meritis. per.

Alia per octavam Oratio. Deus qui nos annua beati Firmini martyris tui atque pontificis solemnitate letificas, concede propitius ut cujus natalicia colimus, virtutem quoque passionis imitemur.

Ad Horas, Antiphone Laudum.

℟. Gloria et honore coronasti eum.

℣. Et constituisti eum super opera manuum tuarum.

AD II VESPERAS.

Antiphona. Qui pontifex.

Sola super psalmos diei.

Capitulum. Beatus vir qui suffert.

℟. Invictus Christi Martyr Firminus, diro carceris ergastulo clausus, in confessione deitatis stetit immobilis, atque perhennem gloriam per temporalem meruit penam.

Hymnus. Martyr Dei.

℣. Justus ut palma florebit.

℟. Sicut cedrus Libani multiplicabitur in domo Domini.

Antiphona. Sancte Martyr Firmine tuum nobis presta subsidium, cujus solemne celebramus martyrium, ut per te obtinere mereamur veniam delictorum, qui factus es socius civium supernorum.

Psal. Magnificat.

Oratio. Deus qui es sanctorum tuorum [1].

AD COMPLETORIUM.

Antiphona, super nunc Dimittis. Lucem tuam, Domine, nobis concede, ut destitutis cordium tenebris pervenire possimus ad lumen quod est Christus.

LEÇONS

DU JOUR DE LA FÊTE DE SAINT FIRMIN LE MARTYR,

Dans un Breviaire d'Amiens du XIVe siècle, provenant de Saint-Florent de Roye.

Lectio I. Temporibus priscis erat in urbe Pampilona vir primus inter senatores, nomine et opere Firmus. Cui erat uxor moribus similis Eugenia nomine

[1] Dans le Bréviaire manuscrit, venant de Saint-Florent de Roye, il y a ici indiqué : *Benedicamus*.

Qui cum ad fanum Jovis adorandum procederent, sacerdos christianus nomine Honestus illuc veniens, execranda ydola proclamavit.

Lectio II. Cui Firminus ait : Si dii nostri, ut asseris, demonia sunt ; quem deum colendum nobis inducis? Cui Honestus ait · Factorem celi et terre; Nam ut dicit propheta : Omnes dii gentium demonia, Dominus autem celos fecit.

Lectio iij. Quod audiens Firmus senator, ad Faustinum et Fortunatum ait: Quid contra hec dicemus? Cui Fortunatus dixit : Audiamus eum adhuc ut ex sua ratione eum convincamus. Firmus convertens ad Honestum dixit : Cujus religionis es ut Deos nostros contempnas.

Lectio quarta. Cui Honestus : Si vis scire quis sum vel ex quo ortus ; dicam tibi : Ego ex patre Emelio, et matre Honesta in urbe Nemausana ortus sum. De secta respondeo : Christianus sum presbiter, Saturnini episcopi discipulus et in baptismo filius.

Lectio V. Eruditus litteris liberalibus et divinis scripturis quod apud eum repperi doceo. Quoniam unus Deus est Pater et Filius et Spiritus sanctus in tribus personis. Quod sine Spiritus sancti inspiratione nemo comprehendit.

Lectio VI. Confitemur non esse Deum extra unum, qui est trinus et unus, quem abnegare fas non est. Nam dii quos gentilitas excoluit simulacra muta et surda sunt. Deus autem omnipotens Jesus Christus unigenitus Dei patris filius ante secula ex archano divinitatis genitus in seculo de Maria virgine natus.

Lectio VII. Hoc admirans Firmus dixit : Si Saturninus cujus audivimus famam et virtutes quas in nomine Christi comparabatur, has nobis sententias asseruisset, huic mentis aciem vertissemus. Cui Honestus dixit : Si vultis veritatem agnoscere Saturninus in promptu est. Qui septima die Pampilonam venit.

Lectio VIII. Ubi verbum predicationis obtulit per triduum et xl millia hominum ab errore ydolorum ad Dominum Jesum Christum revocavit et baptizavit. Quod videntes Firmus, Faustinus et Fortunatus cognoverunt veritatem et ydola reliquerunt.

Lectio nona. Dictus autem Firmus ex Eugenia uxore sua genuit Firminum, Faustum et Eusebiam. Firminum tradidit Honesto presbytero, christiana disciplina imbuendum, qui cum esset xvij annorum, litteris et doctrina christiana profecit. Quem Honestus senio confectus dirigebat ut populum jam Deo devotum confirmaret.

II.

MESSE DE LA FÊTE DE SAINT FIRMIN

d'après les anciens Missels d'Amiens.

Nota. Le texte de cette Messe est celui du Missel d'Amiens du XIIe siècle, ms. n° 154 de la Bibliothèque d'Amiens, comparé avec celui du Missel n° 163 de la même Bibliothèque, les Missels imprimés du XVIe siècle et celui de 1614.

SC̅I FIRMINI EP̅I ET M̅R.

IN DIE AD MISSAM.

Introitus. Letabitur justus in domino et sperabit in eo et laudabuntur omnes recti corde.

Ps. Exaudi deus, orationem meam cum deprecor a timore inimici eripe animam meam [1].

Oratio. Deus, qui es sanctorum tuorum splendor mirabilis, quique hodiernam diem beati Firmini martyris tui atque Pontificis sanguine consecrasti : da

[1] Dans tous les Missels postérieurs au XIIe siècle: *Gloria Patri*.

ecclesie tue, de ejus semper natalitio letari, ut apud misericordiam tuam, et exemplis ejus protegamur, et meritis. Per.

Lectio libri Sapientie [1]. Justus cor suum tradidit ad vigilandum diluculo ad dominum qui fecit illum; et in conspectu altissimi deprecabitur...... Non recedet memoria ejus et nomen ejus requiretur a generatione in generationem.

Graduale. Posuisti domine super caput ejus coronam de lapide precioso. ℣. Desiderium anim ejus tribuisti ei et voluntate labiorum ejus non fraudasti eum.

Alleluia [2]. Justus germinabit sicut lilium et florebit in eternum ante dominum.

Sequentia [3].

Triumphanti cruore proprio,
Tuo Syon applaude filio,
Ab hoc tandem carnis exilio
Respiranti.

Felix dies, felix martyrium,
Quo paratur currenti bravium,
Fesso quies, et regni solium
Exulanti.

Vir illustris, Hyspanus [4] genere,
Fide firmus, potens in opere,
Speciali virtutum munere
Sublimatus.

Pastorali fungens officio,
Miro gregi providit studio,
Sacro Deum non minus ocio
Contemplatus.

Urbs Agennum per hunc credit,
Sed et ipsa sancto cedit
Belvaci perfidia.

Ubi tamen post certamen
Pene probat hunc examen,
Et angunt supplicia.

Sed extincto mox tortore,
Vir beatus a squalore
Liberatur carceris.

Et assertor veritatis,
Gratis data donat gratis,
Vite forma ceteris.

Mens devota, Deo vota [5]
Pandit tamen, per immota
Charitatis studia.

Clamat foris vis amoris [5],
Et quod celat os auctoris,
Pandit fame gratia.

Suam tandem Ambianis [5]
Prophanatam Deum fanis
Firminus ingreditur.

Hic leprosis munda cutis,
Cecis lumen, sermo mutis,
Ejus ope redditur.

Hic per eum seminatur,
Unde Deo referatur,
Sancte messis copia.

Nam diversi sexus evi [5],
Baptizantur hora brevi,
Tria fere milia.

Ibi nece pretiosa
Cum cruoris sui rosa,
Migravit a seculo.

Et ad decus sepulture,
Delibuto myrrha, thure,
Quievit in tumulo.

Quem condignis Christus signis [5]
Declaravit, dum monstravit
Locum solis radio.

[1] Eccli. xxxix. 5. — Le Missel de 1614 marque ici :

« Lectio epistolæ beati Jacobi apostoli.— Charissimi. Beatus vir qui suffert tentationem, quoniam cum probatus fuerit... Voluntarie enim genuit non verbo veritatis : ut simus initium aliquod creaturæ ejus. »

[2] *Ordinarius Liber*. Missel 163 et tous les autres jusqu'a celui de 1614 inclusivement : « Alleluia. ℣. Letabitur justus in Domino, et sperabit in eo : et laudabuntur om[illegible] recti corde. »

[3] La prose est mentionnée pour la mière fois dans l'*Ordinarius Liber*[illegible] 1291.

[4] A partir du Missel de 1675 : *Nava*[illegible] *genere*.

[5] Toutes ces strophes sont suppr[illegible]ées dans le Missel de M. de la Motte.

Dum naturé fracto jure,
Bruma risit, et emisit
Rosam junctam lilio.

Ave Martyr venerande,
Vite nobis viam pande,
Duc rogantes ad optande
Visionis gaudia.

Ut a nocte liberati,
Conjungamur claritati,
Et perenne Trinitati
Cantemus alleluia.

Sequentia sancti evangelii secundum Lucam.

In illo tempore [1]. Dixit jesus discipulis suis [2]. Si quis venit ad me, et non odit patrem suum et matrem....... Sic ergo omnis ex vobis qui non renuntiat omnibus que possidet : non potest meus esse discipulus [3]. — Credo.

Offertorium. Posuisti domine in capite ejus coronam de lapide precioso : vitam petiit a te et tribuisti ei, alleluia.

Secreta. Beati martyris tui Firmini atque Pontificis, domine, solempnia recensentes, quesumus : ut ejus auxilio tua beneficia capiamus, pro quo tibi hostias laudis offerimus. Per dominum.

Communio. Qui michi ministrat, me sequatur, et ubi ego sum illic et minister meus erit.

Postcommunio. Purificent nos, domine, quesumus [4], sacramenta que sumpsimus : et intercedente beato Firmino martyre tuo atque Pontifice, a cunctis efficiant vitiis absolutos. Per.

III.

OFFICE DE SAINT FIRMIN

Dans le Propre du diocèse de Beauvais, approuvé par le Souverain-Pontife.

IN FESTO S. FIRMINI
EPISCOPI ET MARTYRIS.

Duplex-majus.

Omnia de Comm. unius Mart. præter seq. Oratio de Laud. infra.

AD MATUTINUM.

Hymnus

O Firmine, tibi sacra dies redit :
Terras non pigeat nosque revisere ;
Ut quas rite preces fundimus annuas
Per te suscipiat Deus.

Dum diversa vagus per loca prædicas,
Nostris christiadas mœnibus impeti
Cognoscis rabie : fervet ubi furor
Veloci properas gradu.

Altum pro gregibus qui caput objicis,
Longo nil meritus carcere clauderis ;
Antrum perpetuis noctibus obsitum
Tanto fulget ab hospite.

Inter carnifices non pavidus mori,
Hortaris populum cunctaque provides :
Te si vincla manus, si cohibent pedes,
Christum libera vox sonat.

O nox purpureo splendidior die,
Felices tenebræ, carcer amabilis !
O sacri lapides, dulcia vincula,
Queis signatur amor Deo !

Patri maxima laus, maxima Filio ;
Sancto Spiritui laus quoque maxima,
Fulti cujus ope prælia sustinent
Contempta nece Martyres. Amen.

[1] *Ordinarius Liber*, Missels 163 jusqu'au XVIe siècle ; « Ibant turbe multe cum Jesu et conversus dixit ad illos. Si quis venit post me et non odit patrem suum... »

[2] Missel de 1614 : Dixit Jesus turbis.

[3] Missels 163 jusqu'au XVIe siècle ; « Non potest meus esse discipulus. Bonum est sal. Si autem sal quoque evanuerit in quo salietur. Neque in terram, neque in sterquilinium utile est, sed foras mittetur. Qui habet aures audiendi audiat. »

[4] *Quesumus* a disparu dans tous les Missels postérieurs au XIIe siècle.

IN I NOCTURNO.

Lect. A Mileto, *de Comm.* 1° *loco.*

IN II NOCTURNO.

Lectio IV. Firminus, Pompelone Navarrorum, senatore Firmo et Eugenia natus, qui a beato Saturnino, Tolosatum Apostolo, baptizati sunt, ab ipsis sancto Honesto presbytero traditus est, ut Christianam legem humanioresque litteras edoceretur. Quibus adeo inter æquales præstitit, ut junior magistri jam senis vices agens, verbum Evangelii passim annuntiaret, nec multo post Pompelonensium primus creatus fuerit Episcopus. Sed cum vas esset electionis ut portaret nomen Domini coram gentibus, suas pauperibus distribuit facultates, et parentibus valefaciens, ad munus apostolicum per Gallias obeundum, anno ætatis trigesimo primo, profectus est. Agennis, Arvernis et Andibus peragratis, in Neustriam advenit, ingentem Christo lucratus multitudinem. Dum autem Breviodori [1] ad Sequanam consistens, Bellovacos audiret, longa sancti Luciani conversatione edoctos, immanissima præsidis Valerii crudelitate torqueri, statim, quo violentior fervebat impetus certaminis, impavidus advolavit.

Lectio V. Orbatum pastore gregem sollicita charitate complexans, Firminus totus fuit sive in roborandis inter persecutionis terrores fidelibus, sive in deturbando numinum cultu. Ideo delatus præsidi atque ad tribunal deductus, flagellatus est usque ad necem, et carceri, intra vicum oppido vicinum et munitum, mancipatus. Ibi cum squalorem et inediam patienter diuque sustineret, consolatorem Angelum habere meruit, nec cessabat Evangelium cordibus accedentium insinuare, Christianorum multitudini factus in dies dilectior. Valerius interea morte infelici sublatus est; nec tamen Sergius, illius successor, Christi ministrum populique pastorem e vinculis exemit. Cum vero iste de medio itidem divinitus sublatus fuisset, a populo Firminus e custodia eductus, magnum religioni attulit incrementum; palam enim multoque tempore prædicans et signis in urbe fidem confirmans, credentium mirabiliter adauxit numerum : ideoque varias passim ædificari curavit ecclesias, præsertim titulo sancti Stephani, eo in loco ubi remanserat captivus, et sancti Laurentii, cujus recens martyrium celebri jam fama divulgabatur. Tunc ad mortem persecutoribus rursus quæsitum, via subterranea clam exire Christiani coegerunt; sed per rura et vicos abiens evangelizabat.

Lectio VI. Ambianum tandem perveniens, hospes exceptus est a senatore Faustino, quem cum omni familia baptizavit. Tanta virtute et verbi prædicatione prævaluit, ut quadraginta dierum spatio ad fidem venerint tria circiter hominum millia. Hinc rumor infidelium exortus est et tumultus; ideoque Longinus et Sebastianus judices, audientes quæ per Firminum Ambiani fiebant, eo properarunt. Confestim imperatorum edicta pro delendo nomine Christiano diisque tuendis jusserunt recitari, et, debacchante Jovis flamine, militibus preceperunt ut sibi post biduum sisterent numinum contemptorem. Qui sponte comparens, minitantibus tormenta judicibus: Pro certo habeatis, inquit, me vestros cruciatus nequaquam formidare; quo enim graviora erunt, eo majorem fortitudinem præstabit Dominus. In carcerem detrusus, oculte, ne seditio fieret in populo, securi percussus est, in persecutione Valeriani imperatoris, et a Faustino tumulatus. Sebastianus autem cum Bellovacum postmodum divertisset, a civibus propter Firminum interfectus, miserabiliter occubuit.

[1] *Breviodorum*, Pont-Audemer (Eure).

IN III NOCTURNO.

Lectio sancti Evangelii secundum Joannem.

Lectio VII. Cap. 15. In illo tempore : Dixit Jesus discipulis suis : Non est servus major domino suo. Si me persecuti sunt, et vos persequentur. Et reliqua.

Homilia sancti Cypriani Episcopi et Martyris. — *Epist.* 56 *de Exhort. martyrii.*

Cogitavi, fratres dilectissimi ; secundum quod desiderastis, ipse ad vos venire, et quantulacumque mediocritate exhortationis nostræ, præsens fraternitatem vestram corroborare : ut parati omnes ad prælium stemus, nec quidquam nisi gloriam vitæ æternæ et coronam confessionis Dominicæ cogitemus. Gravior nunc et ferocior pugna, ad quam fide incorrupta et virtute robusta parare se debent milites Christi, considerantes idcirco se quotidie calicem sanguinis Christi bibere, ut possint suum ipsi propter Christum fundere. Hoc est velle cum ipso inveniri, id quod et docuit et fecit imitari, secundum Joannem dicentem : Qui dicit se in Christo manere, debet, quomodo ille ambulavit, et ipse ambulare.

Lectio VIII. Venit tempus quod jampridem Dominus noster prænuntiavit, dicens : Venit hora ut omnis qui vos occiderit putet se obsequium Deo facere ; sed hæc facient quoniam non cognoverunt Patrem neque me. Nec quisquam miretur persecutionibus nos assiduis fatigari, quando hæc Dominus prædixerit. Neque sic nomen ei dedimus ut pacem tantummodo cogitare et recusare militiam debeamus, quando in ipsa militia primus ambulaverit Dominus, humilitatis et passionis magister Nec quisquam, cum populum nostrum fugari conspexerit metu persecutionis, conturbetur quod tractantes Episcopos non audiat ; nec ubi unusquisque fuerit necessitate temporis separatus, moveatur ad fugæ illius horrorem : solus non est cui Chritus in fuga comes est.

Lectio IX. Si vos acies vocaverit, militate fortiter, scientes vos sub oculis Domini dimicare, qui ipse luctatur in nobis et coronat pariter. Quod si ante diem certaminis, de indulgentia Domini pax supervenerit, non contristetur aliquis, quasi illis minor qui tormenta perpessi ad Dominum glorioso itinere venerunt : ad coronam sufficit ipsius testimonium qui judicaturus est. Ergo utraque res sublimis est pariter et illustris : illa securior ad Dominum victoriæ consummatione properare : hæc lætior accepto post gloriam commeatu, in Ecclesiæ laude florere. O beatam Ecclesiam nostram, quam temporibus nostris gloriosus Martyrum sanguis illustrat ! Erat ante in operibus fratrum candida, nunc facta est in Martyrum cruore purpurea : floribus ejus nec lilia nec rosæ desunt, quibus miles Christi ob gloriam coronetur. — Te Deum.

AD LAUDES.

Hymnus.

Nos testem fidei, gentis Apostolum,
Qui pœnas alacris pro patribus graves,
Et longi subiit tædia carceris,
Festo carmine pangimus.

Tot, Firmine, dies, qui tenuit ferox
Te vinclis, cecidit : carcere protinus
Prodi, rumpe moras, te repetit labor,
Rursus fer miseris opem.

O quam dura procul prælia te vocant !
Optatam, propera, demete lauream ;
Si non morte parens, nos tamen adsumus
Nati quos peperit labor.

Dum pax alta polo te placidum beat,
Hic nos exagitant sæva pericula :
Nostri tangat amor, respice, visita
Rursum rebus in arduis.

Patri maxima laus, maxima Filio ;
Sancto Spiritui laus quoque maxima,
Fulti cujus ope prælia sustinent,
Contempta nece Martyres. Amen.

Oratio. Deus, qui per Beatum Firminum, Martyrem tuum atque Pontificem, infideles populos de tenebris ad lumen veritatis venire tribuisti : da nobis ejus intercessione ; in fide stabiles, et a spe

Evangelii quod nobis prædicavit, immobiles permanere. Per Dominum.

Et fit commem. Oct. S. Geremari.

AD MISSAM.

Introitus. Vincula et tribulationes me manent, sed nihil horum vereor, nec facio animam meam pretiosorem quam me, dummodo consummem cursum meum et ministerium verbi quod accepi a Domino Jesu. *Ps.* Benedictus Dominus Deus qui docet manus meas ad prælium et digitos meos ad bellum.

Oratio. Deus, qui per Beatum Firminum, *ut supra.*

Epist. II. Tim. c. 2. v. 1-14.

Graduale. In Evangelio laboro usque ad vincula quasi mali operans, sed verbum Domini non est alligatum.

℣. Ego non solum alligari sed et mori paratus sum propter nomen Domini Jesu.

Alleluia. Alleluia. Consolati sumus in vobis in omni tribulatione nostra per fidem vestram, gaudio gaudemus propter vos ante Dominum. Alleluia.

Evang. Joan. c. 15, v. 20-27, 1-4.

Offertorium. Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis, calicem salutaris accipiam et nomen Domini invocabo.

Secreta. Pretium salutis nostræ, quod tibi Domine, in his sacrificiis exsolvimus, prosit nobis ad veniam et vitam æternam; et intercedente beato Martyre Firmino, qui pro tui nominis gloria duros labores, carcerem diuturnum et mortem pertulit, fidei et pietatis augmentum nobis aquirat. Per.

Communio. In hoc cognovimus caritatem Dei, quoniam ille animam suam pro nobis posuit, et nos debemus pro fratribus animas ponere.

Postcommunio. Respice, Domine, familiam tuam quam beatus Martyr et Pontifex Firminus genuit verbo veritatis et sacramentorum consolatione adjutam succendit ad prælium; ut quos gratia tua fecit illius ministeriis fideles, faciat etiam, ejusdem precibus, in caritate ferventes. Per.

Vesp. de Seq. Commem. præced., Octav. et SS. Cypriani et Justinæ, mart.

IV.

ORAISON DE LA FÊTE DE SAINT FIRMIN,

Dans le Propre actuel du Diocèse d'Arras, approuvé par le Souverain-Pontife.

Nota. — La fête de notre Saint dans le diocèse d'Arras, est du rit double-majeur, tout y est du commun sauf l'oraison et les leçons du 3e nocturne, qui renferment la légende: elles sont, quant au fond, semblables à celles du diocèse d'Amiens; on lit à la fin de la sixième: « Nonnullis hujus sanctissimi Præsulis « reliquiis gaudet Atrebatensis Ecclesia Cathedralis. Tu autem. »

Oratio. Tribue, quæsumus, omnipotens Deus, ut meritis et intercessione beati Firmini Martyris tui atque Pontificis, crescamus in gratia et cognitione Jesu Christi Filii tui Domini nostri · Qui tecum....

V.

COMMÉMORATION DE SAINT FIRMIN,

Dans le Propre du diocèse d'Évreux, approuvé par le Souverain-Pontife.

Oratio. Fac nos, Domine Deus, imitari sacerdotalem constantiam Beati Firmini, Martyris tui atque Pontificis, ut fidem servantes quam docuit, ejusdem coronæ consortes efficiamur. Per Dominum.

VI.

OFFICE DE SAINT FIRMIN,

Dans le Propre des Saints d'Espagne, approuvé par le Souverain-Pontife.

Die VII julii.

IN FESTO S. FIRMINI

EPISCOPI ET MARTYRIS.

Duplex.

Omnia dicuntur de Communi unius Martyris, præter ea quæ hic sunt propria.

Oratio. Deus qui per fidei præconium, et passionis agonem beatum Firminum Episcopum et Martyrem immortalitatis laurea coronasti : concede propitius, ut cujus celebramur triumphum, assequamur et præmium. Per Dominum.

Lectiones primi Nocturni de Scriptura occurrente.

IN II NOCTURNO.

Lectio IV. Firminus Pompelone nobilibus parentibus Firmo, et Eugenia natus, una cum illis a beato Saturnino Episcopo Tolosano baptisatus est, a quo et Honesto Presbytero, ut Christiana Religione imbueretur, traditus, tantum in ea profecit, ut regiones circumquaque Evangelicis documentis, et vitæ sanctitate illustraret. Episcopus Pompelonensis creatus, terrenis facultatibus in pauperes erogatis, ad munus apostolicum se accingens, cum intelligeret per universam Galliam inferri sævam Christianis persecutionem, Pompelone discedens, multas Galliarum urbes perlustravit, atque ab idolorum cultu innumeram multitudinem Aggenensium, et Andegavensium ad Christi fidem convertit ; Domino ejus doctrinam miraculis confirmante.

℟. Honestum fecit.

Lectio V. Inde Bellovacum petens, cum pro extirpanda Idololatriæ superstitione plurimum laboraret, a Valerio Præside comprehensus, et flagellis usque ad necem cæsus, in carcerem conjectus est. Sergio autem Valerij successori reservatus, eo loco inediam, et squalorem diu patienter tulit : sed vi a populo liberatus, in ea Civitate diutius prædicavit. Ecclesiam in honorem Protomartyris Stephani, aliasque nonnullas construxit. Inde Ambianum perrexit, ubi quadraginta dierum spatio, multis editis miraculis, tria hominum millia ad Christi fidem convertit, sacroque Baptismate abluit. Porro Sebastianus, et Longinus Præsides, cum certo scirent Firmini prædicatione multas suæ provinciæ urbes, Idolis contemptis, Christum colere, Treveris Ambianum, quam celerrime advenerunt : et Firminum graviter objurgatum, quod contra Imperialia edicta novam Religionem induceret, in carcerem detrudunt. At populi seditionem veriti, intempestæ noctis silentio, eum capite plecti jusserunt, septimo kalendas Octobris.

℟. Desiderium animæ.

Lectio VI. Ejus corpus Faustinianus Senator, qui ab ipso Firmino fuerat lavacro Baptismatis regeneratus, clam sepelivit : quod ibi latuit usque ad Theodoricum Regem, quo tempore Salvius venerabilis Ambianensium Antistes assiduis precibus a Deo impetravit (ingenti super sepulchri locum lumine radiante, et ex eodem suavissimo odore ad vicina usque oppida fragrante), Sancti Martyris reliquias sibi revelari. In quarum translatione elementa etiam ipsa visa sunt ei obsequium præstitisse. Nam Idibus Januarij cum hiems esset horrida, subito omnes regionis arbores, floribus, et foliis virentibus vestitæ, prata liliis, ac rosis plena omnibus arridebant. Denique multi ægroti, et infirmi ob merita sancti Firmini illa die integram sanitatem recuperarunt.

℟. Stola jucunditatis.

IN III NOCTURNO.

Lectio sancti Evangelii secundum Joannem.

Lectio VII. Cap. 12. In illo tempore dixit Jesus discipulis suis: Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terram, mortuum fuerit, ipsum solum manet. Et reliqua.

Homilia sancti Augustini Episcopi. Tractatus 51, in Joannem, sub medium.

Ipse Dominus Jesus erat granum mortificandum et multiplicandum : Mortificandum infidelitate Judæorum, multiplicandum fidelitate populorum. Jam vero exhortans ad passionis suæ sectanda vestigia. Qui amat, inquit, animam suam, perdet eam. Quod duobus modis intelligi potest. Qui amat, perdet ; id est, si amas, perdes. Si cupis vitam tenere in Christo, noli mortem timere pro Christo. Item alio modo : Qui amat animam suam, perdet eam, noli amare ne perdas : noli amare in hac vita ne perdas in æterna vita.

℟. Corona aurea super.

Lectio VIII. Hoc autem quod posterius dixi, magis habere videtur Evangelicus sensus. Sequitur enim : Et qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam. Ergo, quod supra dictum est : Qui amat, subintelligitur in hoc mundo, ipse utique perdet : Qui autem odit, utique in hoc mundo, in vitam æternam ipse custodit eam. Magna et mira sententia, quem ad modum sit hominis in animam suam amor ut pereat, odium ne pereat. Si male amaveris tunc odisti ; si bene oderis, tunc amasti. Felices, qui oderunt custodiendo, ne perdant amando.

℟. Hic est, vere Martyr.

Lectio IX. Sed vide ne tibi subrepat, ut te ipsum velis interimere, sic intelligendo, quod debes odisse in hoc mundo animam tuam. Hinc enim quidam maligni atque perversi homines, et in seipsis crudeliores et sceleratiores homicidæ, flammis se donant, aquis se præfocant, præcipitio se collidunt, et pereunt. Hoc Christus non docuit : immo etiam diabolo præcipitium suggerenti : Redi retro Satanas, scriptum est : Non tentabis Dominum Deum tuum. Petro autem dixit, significans qua morte clarificaturus erat Deum : Cum esses junior, cingebas te, et ambulabas quo volebas : cum autem senueris, alter te cinget et feret, quo tu non vis. Ubi satis expressit, non a seipso, sed ab alio debere occidi, qui vestigia sequitur Christ.

Te Deum laudamus.

Vesperæ de seq. cum comm. præced.

Cet Office est le même pour le diocèse de Pampelune, seulement la fête y est du rit double de première classe avec Octave. Nous trouvons dans les renseignements que nous a adressés Mgr l'Évêque de Pampelune l'indication des Leçons pour le jour de l'Octave :

Pro die Octava. In 1 Noct. *Lect. de Script.* In secundo, *Sermo S. Joannis Chrysost.* In tertio, *Homilia S. Joann. Chrysost.* 66. *in Joan.*

VII.

MESSE DE SAINT FIRMIN

Dans le Propre du diocèse de Pampelune, approuvé par le Souverain-Pontife.

VII Julii.

IN FESTO SANCTI FIRMINI

EPISCOPI ET MARTYRIS,

Patroni regni et diœcesis, cum Octava in tota diœcesi et regno.

Introitus. Gaudeamus omnes in Domino diem festum celebrantes sub honore Beati Firmini de cujus solemnitate * gaudent Angeli et collaudant Filium Dei.

Psalmus. Magnus Dominus et laudabilis nimis, in civitate Dei nostri, in monte sancto ejus. ℣. Gloria Patri.

Oratio. Deus, qui per fidei præconium, etc.

* In die mortis S. Firmini quæ est 25ᵉ mensis septembris dicitur *de cujus passione.*

Lectio Epistolæ beati Jacobi Apostoli.

Charissimi : omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incideretis : scientes quod probatio fidei vestræ patientiam operatur. Patientiam autem opus perfectum habet : ut sitis perfecti et integri, in nullo deficientes. Si quis autem vestrum indiget sapientia ; postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter, et non improperat : et dabitur ei. Postulat autem in fide nihil hæsitans : qui enim hæsitat, similis est fluctui maris, qui a vento movetur, et circumfertur. Non ergo æstimet homo ille quod accipiat aliquid a Domino. Vir duplex animo, inconstans est in omnibus viis suis. Glorietur autem frater humilis in exaltatione sua : dives autem, in humilitate sua, quoniam sicut flos fœni transibit. Exortus est enim sol cum ardore, et arefecit fœnum, et flos ejus decidit, et decor vultus ejus deperiit : ita et dives in itineribus suis marcescet. Beatus vir qui suffert tentationem quoniam cum probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, quam repromisit Deus diligentibus se.

Graduale. Gloria et honore coronasti eum. ℣. Et constituisti eum super opera manuum tuarum , Domine. Alleluia. Alleluia. ℣. Hic est sacerdos quem coronavit Dominus. Alleluia.

Sequentia Sancti Evangelii secundum Joannem. *Cap.* 12.

In illo tempore, dixit Jesus discipulis suis · Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terra mortuum fuerit, ipsum solum manet. Si autem mortuum fuerit, multum fructum affert. Qui amat animam suam perdet eam, et qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam. Si quis mihi ministrat, me sequatur; et ubi sum ego, illic et minister meus erit. Si quis mihi ministraverit, honorificabit eum Pater meus. Credo.

Offertorium. Inveni David servum meum, oleo sancto meo unxi eum, manus enim mea auxiliabitur ei; et brachium meum confortabit eum.

Secreta. Munera tibi, Domine, dicata sanctifica : et intercedente Beato Firmino Martyre tuo atque Pontifice, per eadem nos placatus intende. Per Dominum.

Communio. Posuisti, Domine, in capite ejus coronam de lapide pretioso.

Postcommunio. Hæc nos communio, Domine, purget a crimine : et intercedente Beato Firmino Martyre tuo, atque Pontifice, cœlestis remedii faciat esse consortes. Per Dominum.

Infra Octav. sancti Firmini Missa dicitur sicut in die festi (nisi occurrat aliquod festum dup. *vel* semidup. *de quo tunc fit cum com. Octav.). Secunda Oratio :* Concede. *Tertia :* Ecclesiæ *vel pro Papa :* Deus omnium.

Sed si occurrerit aliquod festum simplex, secunda Oratio erit de festo simplici : tertia Concede.

Renseignements de Mgr l'Évêque de Pampelune.

VIII.

OFFICE DE SAINT FIRMIN,

Dans le Propre du diocèse d'Amiens, approuvé par le Souverain-Pontife.

Die XIV Januarii.

INVENTIO S. FIRMINI

EPISC. AMB. ET MART.

Duplex 2 classis.

Omnia de Comm. unius Mart., præter seq.

In I Vesp. Ant. et Capit. de Laud. Psal. de Dom. et loco ult. Ps. Laudate Dominum omnes gentes.

Hymnus.

Obscuros tenebris, Christe, vetas premi
Clara qui pugiles te nece prædicant,
Quæ sub nocte jacent, temporibus suis,
Hæc pleno retegis die.

Pandit namque sinum terra, nec amplius
Firmini cineres invida detinet :
Incumbens tumulo lumen ab æthere
Monstrat pignora Salvio.

Quot jam prodigiis se Deus asserit!
En cæcis sua lux, vox sua redditur
Mutis, stat nova vis membra labantibus,
Surdi percipiunt sonos.

Ultor nempe Deus non meritæ necis
Sacris opprobrium pensat honoribus :
Signis conspicuos ac venerabiles
Ipsos vel tumulos facit.

Patri maxima laus, maxima Filio,
Amborumque sacro maxima Flamini,
Cujus præsidio prælia sustinent,
Spreto funere, Martyres. Amen.

℣. Custodit Dominus omnia ossa ejus.
℟. Unum ex his non conteretur.

Ad Magnif. Ant. Qui suscitavit Jesum Christum a mortuis, vivificavit et mortalia corpora vestra propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis. (*Rom.* 8. 11).

Oratio. Omnipotens sempiterne Deus, qui per gloriosi luctam certaminis, ad immortalem triumphum beatum Firminum Martyrem tuum et Pontificem extulisti : infunde cordibus nostris dignam pro ejus sacra Inventione lætitiam ; ut quem pio amore patronum amplectimur, ejus precibus adjuvemur. Per Dominum.

AD MATUTINUM.

Invit. Laudemus Deum nostrum, * In Inventione beati Firmini.

Hymnus ut in I Vesp.

IN I NOCTURNO.

De Epistola prima beati Pauli Apostoli ad Corinthios, *Cap.* 15. 41.

Lectio I. Alia claritas solis, alia claritas lunæ et alia claritas stellarum. Stella enim a stella differt in claritate : sic et resurrectio mortuorum. Seminatur in corruptione, surget in incorruptione ; seminatur in ignobilitate, surget in gloria ; seminatur in infirmitate, surget in virtute ; seminatur corpus animale, surget corpus spiritale. Si est corpus animale, est et spiritale, sicut scriptum est : Factus est primus homo Adam in animam viventem, novissimus Adam in spiritum vivificantem.

Lectio II. Sed non prius quod spiritale est, sed quod animale : deinde quod spiritale. Primus homo de terra, terrenus ; secundus homo de cœlo, cœlestis. Qualis terrenus, tales et terreni ; et qualis cœlestis, tales et cœlestes. Igitur sicut portavimus imaginem terreni, portemus et imaginem cœlestis. Hoc autem dico, fratres, quia caro et sanguis regnum Dei possidere non possunt, neque corruptio incorruptelam possidebit. Ecce mysterium vobis dico : Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.

Lectio III. In momento, in ictu oculi, in novissima tuba, canet enim tuba, et mortui resurgent incorrupti ; et nos immutabimur. Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem, et mortale hoc induere immortalitatem. Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui scriptus est: Absorpta est mors in victoria. Ubi est, mors, victoria tua ? Ubi est, mors, stimulus tuus? Stimulus autem mortis peccatum est, virtus vero peccati lex. Deo autem gratias qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum.

IN II NOCTURNO.

Lectio IV. Cum Sebastianus Præfectus, timens populi tumultum, præcepisset custodibus clam in carcere, noctis silentio, gloriosum Christi confessorem Firminum capite truncari, corpusque ejus abscondi, ne a christianis ejus discipulis honorifice coleretur, Faustinus a Firmino baptizatus, nocte corpus ejus e carcere sublatum, in suo cœmeteri quod Abladana dicebatur, ubi nunc est sanctorum Achii et Acheoli ecclesia, cum aromatibus et linteaminibus pretiosis condidit; in quo loco innumerabiles virtutes operabatur Dominus. Postea

vero, cunctis ignorantibus ubi corpus almi Martyris requiesceret, beatus Salvius Ambianensis Episcopus, ineunte septimo Ecclesiæ seculo, revelationem corporis sancti Martyris studiose cupiens, fusis assiduis precibus, et triduano indicto jejunio, Spiritus sancti gratia edoctus, perrexit ad locum ubi Martyr Christi quiescebat ; erigensque oculos ad cœlum, vidit quasi solis radium ab arce throni præcelsi exire, et in eo loco in quo sacrum erat corpus, inenarrabili terrore fulgere.

Lectio V. Tunc beatus Salvius immensas divinæ misericordiæ referens gratias, cœpit fodere, ac sepulchrum almi Martyris aperire. Illico suavissimus odor extitit quasi illic contunderentur omnia pigmentorum et aromatum genera, et vireret ager amœnitate diversorum florum. Elevatum inde sancti Martyris corpus, cum ad urbem deferretur, obviam plurimæ occurrebant turbæ vestimenta sua in via sternentes, et voce magna clamantes : Hosanna in excelsis : benedictus qui venit in nomine Domini. Sacrum autem corpus in crypta orientali ecclesiæ quam Salvius ædificandam curaverat in honorem sancti Martyris, digno cum honore reposuit, tumulumque auro ac gemmis decoravit. Duodecimo autem seculo, hortante beato Geofrido, omnes Ambiani cives egregie incensi multa largiti sunt dona, quibus confecta est theca aurea in qua sancti Martyris Reliquiæ asservarentur ; quæ quidem theca post sexaginta annos elegantiorem formam adepta est. Cum autem ea sæpius a sancto Geofrido et Theobaldo aperta fuisset, multæ ex ea extractæ sunt Reliquiæ quæ variis in locis pie ac religiose a fidelibus coluntur.

Lectio VI. Tanta autem fuit Inventionis corporis sancti Firmini celebritas, tantusque concursus, ut quatuor finitimi populi, Belvacenses, Noviomenses, Cameracenses et Morinenses convenerint. Quin et usque ad Aurelianensem agrum pervenit fama mirabilium rerum quas operabatur divina virtus per sacras sancti Martyris Reliquias : quo factum est ut Balgentiacus comes, invocato sancti Firmini suffragio, a lepra sit mundatus. Extat Balgentiaci ecclesia parochialis sub invocatione sancti Firmini Martyris dedicata, vetusque fuit consuetudo quotannis ipso die festo sancti Martyris offerendi in ecclesia Ambianensi cereum centum librarum, nomine domini comitis Balgentiaci. Multi quoque nobiles ecclesiam Ambianensem ad cultus divini augmentum dotarunt; quos inter nobilis miles Angilvinus, et conjux ejus Rimuldis, tempore Caroli Calvi sub Hilmerado Ambianensi Præsule, ecclesiæ sanctæ Mariæ et sancti Firmini, in qua ipse pretiosus Martyr requiescebat, multa prædia nono seculo donarunt.

IN III NOCTURNO.

Lectio sancti Evangelii secundum Lucam.

Lectio VII. In illo tempore : Accesserunt quidam Sadducæorum, qui negant esse resurrectionem. Et reliqua.

Homilia sancti Joannis Chrysostomi.

(*Homil.* 26. *in* II *ad Cor.*)

Quid de ipso Christo loquor, cum suis quoque discipulis largitus sit ut post mortem celebres essent et clari ? Ubi est, quæso, Alexandri sepulchrum ? Servorum autem Christi sepulchra splendida sunt, et dies quibus mortui sunt maximi festi habentur, atque ab omnibus religiose celebrantur. Quin sepulchra servorum Crucifixi regiis aulis sunt splendidiora, non amplitudine solum et splendore ædificiorum, nam etiam in hoc superant ; sed, quod majus est, accedentium studio. Nam et is qui purpura indutus est ad illa sepulchra se confert, ut ea amplectatur, abjectoque fastu, supplex sanctos deprecatur, ut ipsi apud Deum sibi præsidio sint ; atque id non Romæ solum fieri quispiam viderit, sed etiam Constantinopoli. Nam et hic quoque Constantinum magnum filius ipsius ingenti honore se affecturum existimavit, si eum in Piscatoris vestibulo deponeret ; adeo ut, quod in regiis jani-

tores sunt Imperatoribus, hoc in tumulo Piscatoribus sint ipsi Imperatores. Per hæc infidelibus planum facientes, majorem in resurrectione futuram Piscatorum excellentiam.

Lectio VIII. Quod si regum sepulchris hæc Sanctorum sepulchra conferre velis; illic solitudo, hic celebritas multa. Quid quod et ipsis Imperatorum aulis longe præcellunt! Illic multi sunt qui turbam submoveant, hic contra multi qui invitent; illic terror, hic ineffabilis voluptas. At dulce spectaculum est Imperatorem auro amictum, et corona redimitum videre, adstantesque exercituum Duces, Præfectos, Tribunos, Prætores; verum hæc præ illis longe augustiora sunt. Simul enim atque limen transilieris, locus ipse mentem ad cœlum, ad supernum Regem, ad sublimem thronum, ad inacessam gloriam transmittit.

Lectio IX de S. Felice in die XIV Januarii.

AD LAUDES
et per horas.

1. *Ant.* Interfecti mihi resurgent. expergiscimini, et laudate qui habitatis in pulvere. (*Is.* 26. 29).

2. Revelabit terra sanguinem suum, et non operiet ultra interfectos suos. (*Is.* 26. 21).

3. Ego consolabor vos, et in Jerusalem consolabimini : videbitis et gaudebit cor vestrum, et ossa vestra quasi herba germinabunt. (*Is.* 46. 23).

4. Ecce ego aperiam tumulos vestros, et educam vos de sepulchris vestris. (*Ezech.* 37. 12).

5 Scietis quia ego Dominus cum aperuero sepulchra vestra, et eduxero vos de tumulis vestris, popule meus. (*Ezech.* 37. 15).

Capitulum. (*I Thess.* 4.) Fratres, rogamus vos et obsecramus in Domino Jesu, ut quemadmodum accepistis a nobis, quomodo oporteat vos ambulare et placere Deo, sic et ambuletis, ut abundetis magis.

Hymnus.

Urbem propitio pignore divitem
Vicini properant visere Præsules;
Mirantur fidei munera : Martyris
Orant præsidium suis.

At non exiguis finibus oppidi
Hærebit pietas ista : perambulans
Campos quos Ligeris mordet aquis, subit
Ægroti Comitis domum.

Artus lepra fugit, viribus integer,
Anni quotquot eunt, Ambianum memor
Donat ferre gravi pondere cereum
Firmino rutilans decus.

Quin Balgentiaci nomine de tuo
Stabit sacra domus; gens ubi sedula
Te, Firmine, piis carminibus canet
Fuso sanguine nobilem.

Patri maxima laus, maxima Filio,
Amborumque sacro maxima Flamini,
Cujus præsidio prælia sustinent,
Spreto funere, Martyres. Amen.

℣. Visitasti terram et inebriasti eam.
℟. Et campi repleti sunt ubertate.

Ad Bened. Ant. Concurrebat autem multitudo vicinarum civitatum afferentes ægros, qui curabantur omnes. (*Act.* 3.26).
Commem. S. Felicis.

AD TERTIAM.

Ant. Revelabit.

AD SEXTAM.

Ant. Ego consolabor.

Capitulum. (*Coloss.* 1.) Evangelii factus sum ego minister, secundum dispensationem Dei quæ data est mihi in vos, ut impleam verbum Dei.

AD NONAM.

Ant. Scietis.

Capitulum. (*Philipp.* II.) Non in vacuum cucurri, neque in vacuum laboravi; sed et si immolor supra sacrificium et obsequium fidei vestræ, gaudeo et congratulor omnibus vobis.

IN MISSA.

Introitus. Gaudeamus omnes in Domino, diem festum celebrantes sub honore beati Firmini Martyris; de cujus Inventione gaudent Angeli, et collaudant Filium Dei. *Cætera ut in die Festi*, 25 *sept*
Oratio. Omnipotens sempiterne Deus *ut supra.*

Lectio Epistolæ Beati Pauli Apostoli ad Corinthios (II *Cor.* IV).

Fratres : Non nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum Dominum nostrum ; nos autem servos vestros per Jesum : quoniam Deus, qui dixit de tenebris lucem splendescere, ipse illuxit in cordibus nostris, ad illuminationem scientiæ claritatis Dei, in facie Christi Jesu. Habemus autem thesaurum istum in vasis fictilibus : ut sublimitas sit virtutis Dei, et non ex nobis. In omnibus tribulationem patimur, sed non angustiamur : aporiamur, sed non destituimur : persecutionem patimur, sed non derelinquimur : dejicimur, sed non perimus : semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes, ut et vita Jesu manifestetur in corporibus nostris. Semper enim nos, qui vivimus, in mortem tradimur propter Jesum : ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali. Ergo mors in nobis operatur, vita autem in vobis. Habentes autem eumdem spiritum fidei, sicut scriptum est : Credidi, propter quod locutus sum : et nos credimus, propter quod et loquimur : scientes quoniam qui suscitavit Jesum, et nos cum Jesu suscitabit, et constituet vobiscum.

Graduale (*Eccli.* 48). Amplificatus est in mirabilibus suis, et mortuum prophetavit corpus ejus. ℣. (I, *Cor.* 15). Ubi est, mors, victoria tua ? Ubi est, mors, stimulus tuus ?

Alleluia, alleluia. ℣. Dum sacrum pignus cœlitus revelatur, plebi suæ Firminus redditur : Dei magnalia reserantur. Alleluia.

Sequentia sancti Evangelii secundum Lucam (20. 27).

In illo tempore : Accesserunt quidam Sadducæorum, qui negant esse resurrectionem, et interrogaverunt eum, dicentes : Magister, Moyses scripsit nobis : si frater alicujus mortuus fuerit habens uxorem, et hic sine liberis fuerit, ut accipiat eam frater ejus uxorem, et suscitet semen fratri suo. Septem ergo fratres erant, et primus accepit uxorem, et mortuus est sine filiis. Et sequens accepit illam, et ipse mortuus est sine filio. Et tertius accepit illam. Similiter et omnes septem, et non reliquerunt semen, et mortui sunt. Novissime omnium mortua est et mulier. In resurrectione ergo, cujus eorum erit uxor ? siquidem septem habuerunt eam uxorem. Et ait illis Jesus : Filii hujus seculi nubunt, et traduntur ad nuptias : illi vero, qui digni habebuntur seculo illo, et resurrectione ex mortuis, neque nubent, neque ducent uxores. Neque enim ultra mori poterunt : æquales enim Angelis sunt, et filii sunt Dei, cum sint filii resurrectionis. Quia vero resurgant mortui, et Moyses ostendit secus rubum, sicut dicit Dominum Deum Abraham, et Deum Isaac et Deum Jacob. Deus autem non est mortuorum, sed vivorum : omnes enim vivunt ei. Respondentes autem quidam Scribarum, dixerunt ei : Magister, bene dixisti. Et amplius non audebant eum quidquam interrogare.

Offertorium (*Ps.* 4). Mirificavit Dominus Sanctum suum ; sacrificate sacrificium justitiæ, et sperate in Domino.

Secreta. Oblata tibi, quæsumus Domine, munera in Inventione sancti Martyris tui Firmini fiant accepta : et omnibus in te credentibus eo interveniente proficiant. Per Dominum.

Communio (*Ps.* 34). Anima mea exultabit in Domino, et delectabitur super salutari suo. Omnia ossa mea dicent : Domine, quis similis tibi ?

Postcommunio. Deus, qui in sancti Firmini Martyris tui revelatione Reliquiarum, vitæ immortalis desiderium in mentibus nostris excitasti : fac, ut cœlesti percepta alimonia, ad æternam beatitudinem, ejus intercessione, pervenire mereamur. Per Dominum.

IN II. VESPERIS.

Ant. et Capit. de Laud., Ps. de Dom., et loco ult. Ps. Credidi.

Hymnus.

Urnam depositi corporis hospitam
Certatim labiis tangite, civitas ;
Illic prisca Patris spirat adhuc fides,
Et vos certa manet salus.

Hic stat perpetuus Martyr, et immolat
Truncum corpus adhuc : non sat Apostolo
Una morte mori : jugis at hostia
Christo jungitur hostiæ.

Hic nos assiduus præco redarguit;
Quam sudore sibi, quam sibi sanguine
Palmam quæsierit. scilicet otio
Nos speremus inutili?

Ferro posse mori si modo non datur,
Castis posse datur vivere moribus,
Hostem quid stolidi quærimus ! obvia
Nosmet vincere laurea.

Patri maxima laus, maxima Filio,
Amborumque sacro maxima Flamini
Cujus præsidio prælia sustinent,
Spreto funere, Martyres. Amen.

℣. Custodit Dominus omnia ossa ejus.
℟. Unum ex his non conteretur.

Ad Magnif. Ant. Hic est, fratrum amator et populi, hic est qui multum orat pro populo, et universa civitate. (2 *Mach.* 15).

Comm. 1° *seq.* 2° *S. Mauri, Abb. Ant.* Euge. ℣. Justum, *e Laudibus.*

Die XXV Septembris.

IN FESTO SANCTI FIRMINI

PRIMI EPISCOPI AMBIANENSIS ET MARTYRIS.

Duplex 1 classis, cum Octava.

AD I VESPERAS.

Ps. de Dom., et loco ult, Ps. Laudate Dominum, omnes gentes.

Ant. 1. Ecce ego, ecce ego ad gentem quæ non invocabat nomen meum : expandi manus meas ad populum incredulum (*Is.* 65).

2. Repleta est terra ejus idolis : opus manuum suarum adoraverunt ; exaltabitur autem Dominus solus (*Is.* 2).

3. Populus quem ignoro, serviet mihi : filii alieni auditu auris obedient mihi 2 *Reg.* 22).

4. Idola penitus conterentur : projiciet homo simulacra, quæ fecerat sibi ut adoraret (*Is.* 2).

5. Inclinabitur homo ad Factorem suum, et oculi ejus ad Sanctum Israel respicient (*Is.* 17).

Capitulum (1 *Thess.* 4). Fratres, rogamus vos et obsecramus in Domino Jesu, ut quemadmodum accepistis a nobis quomodo oporteat vos ambulare et placere Deo, sic et ambuletis, ut abundetis magis.

Hymnus.

Fortunata nimis, Pompelo, patria
Civis magnanimi ; cui caput inclytum
Ornat tincta suo sanguine laurea
Christi debita Martyri !

Sacro fonte puer tingitur; et fidem
Edoctus, populum vel juvenis docet :
Fit vir, moxque pium Præsulis infula
Invito decorat caput.

En fines patrios deserit, oppida
Lustrat præco Dei, ruraque Gallica :
Et quocumque volat, plurima civium
Christo millia subjicit.

Oldæ finitimos erudit accolas,
Arvernis fidei dogmata nuntiat,
Hinc ultra Ligerim quot populos adit,
Tot prædas rapit inferis.

O vos, Andegavi, quos peperit Deo,
Et vos, Bellovaci, dicite posteris,
Quot Firminus opes, quot bona gratiæ
Vestris contulerit plagis.

Tantum Pontificem prima Picardiæ
Sedes præ reliquis obtinet urbibus :
Istinc sanguineo tramite plurimos
Secum ducet ad æthera.

Immortale tibi, summe Pater, decus,
Qui sancto pugili præmia destinas ;
Immortalis honor sit quoque Filio ;
Par sit laus tibi, Spiritus. Amen.

℣. Populus qui creabitur laudabit Dominum. ℟. Quia prospexit de excelso sancto suo (*Ps.* 101).

Ad Magnif. Ant. Ecce opus Domini coram illo ; et vocabunt eos : Populus sanctus, Redempti a Domino ; tu autem vocaberis : Quæsita civitas et non derelicta. Alleluia (*Is.* 62).

Oratio. Deus, qui es Sanctorum tuorum splendor mirabilis, quique hodiernam diem beati Firmini Martyris tui atque Pontificis sanguine consecrasti : da nobis ita de ejus natalitio lætari ; ut ejus meritis et precibus, quod verbo

simul et exemplo docuit, te adjuvante, exercere valeamus. Per Dominum.

AD MATUTINUM.

Invitat. Deum fortem qui beatum coronavit Firminum,* Venite, adoremus.

Hymnus.

Christo profectus auspice,
Vix Ambiani mœnia
Præsul subit, miracula
Simul videntur ingredi.

Verbo tonat ; ceu fulmine,
Plenusque Petri Spiritu,
Sacris aquis terno die
Ter mille lotos expiat.

Quam sancta Faustini domus,
Quæ tota Christo subditur,
Largosque fontes gratiæ
Charis propinat civibus !

Firmine, livor tartari
Tot indolet successibus ;
Truces tyrannos suscitat
Tui ministros funeris.

In carcerem detruderis ;
Dura gravaris compede :
Sed nulla sacram Numini
Linguam coercent vincula.

Liber sub ipsis prædicas
Legem supernam vinculis :
Invicta mens constat sibi,
Triumphat in doloribus.

Tibi rotas, cruces, rogos,
Frustra minatur carnifex :
Terrere te tortor nequit,
Tortoris ipse terror es.

Trino sit ac uni Deo
Laus summa, supremum decus,
Qui Præsulis laboribus
Palmam rependit Martyris. Amen.

IN I NOCTURNO.

Ant. 1. Quæsivit Dominus sibi virum juxta cor suum ; et præcepit ei ut esset dux super populum suum. (1. *Reg*. 13.)

Ps. de Com. unius Mart.

2. Factum est verbum Domini ad eum, dicens : Surge, et vade in civitatem magnam, et prædica in ea. (*Jonæ* 1.)

3. Surrexit, et abiit juxta verbum Domini ; et cœpit introire in civitatem. (*Jon*. 3.)

℣. Lingua ejus loquetur judicium.
℟. Lex Dei ejus in corde ipsius. (*Ps*. 36).

De Epistola prima beati Pauli Apostoli ad Thessalonicenses.

Lectio I. Cap. 1 et 2. Gratias agimus Deo semper pro omnibus vobis, memoriam vestri facientes in orationibus nostris sine intermissione, memores operis fidei vestræ, et laboris, et charitatis, et sustinentiæ spei Domini nostri Jesu Christi, ante Deum et Patrem nostrum : scientes, fratres dilecti a Deo, electionem vestram ; quia Evangelium nostrum non fuit ad vos in sermone tantum, sed et in virtute, et in Spiritu sancto, et in plenitudine multa. Ipsi scitis, fratres, introitum nostrum ad vos, quia non inanis fuit. Sed ante passi, et contumeliis affecti, sicut scitis, fiduciam habuimus in Deo nostro, loqui ad vos Evangelium Dei, in multa sollicitudine.

℟. Dixit Dominus illi : Noli timere, sed loquere et ne taceas, propter quod ego sum tecum, * Quoniam populus est mihi multus in hac civitate. (*Act*. 18). ℣. Scient quia ego sum Dominus Deus eorum : et dabo eis cor, et intelligent ; aures, et audient. — Quoniam. (*Baruch*. 2).

Lectio II. Exhortatio nostra non de errore, neque de immunditia, neque in dolo ; sed sicut probati sumus a Deo, ut crederetur nobis Evangelium ; ita loquimur non quasi hominibus placentes, sed Deo qui probat corda nostra. Neque enim aliquando fuimus in sermone adulationis, sicut scitis, neque in occasione avaritiæ, Deus testis est, nec quærentes ab hominibus gloriam, neque a vobis, neque ab aliis. Cum possemus vobis oneri esse, ut Christi Apostoli ; sed facti sumus parvuli in medio vestrum, tanquam si nutrix foveat filios suos. Ita desiderantes vos cupide, volebamus tradere vobis non solum Evangelium Dei, sed etiam animas nostras : quoniam charissimi nobis facti estis.

℟. Incitabatur spiritus ejus in ipso, videns idololatriæ deditam civitatem :

* Disputabat igitur in foro, per omnes dies, ad eos qui aderant. (*Act.* 17). ℣. Surrexit quasi ignis, et verbum ipsius quasi facula ardebat. (*Eccli.* 48). — Disputabat.

Lectio III. Vos testes estis, et Deus, quam sancte, et juste, et sine querela vobis qui credidistis, fuimus : sicut scitis, qualiter unumquemque vestrum, sicut pater filios suos, deprecantes vos et consolantes, testificati sumus, ut ambularetis digne Deo, qui vocavit vos in suum regnum et gloriam. Ideo et nos gratias agimus Deo sine intermissione ; quoniam cum accepissetis a nobis verbum auditus Dei, accepistis illud non ut verbum hominum, sed, sicut est vere, verbum Dei, qui operatur in vobis, qui credidistis. Quæ est enim nostra spes aut gaudium, aut corona gloriæ ? Nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus ? vos enim estis corona nostra et gaudium.

℟. Intendebant turbæ his quæ dicebantur, videntes signa quæ faciebat. * Cum vero credidissent evangelizanti de regno Dei, * Baptizabantur viri ac mulieres. (*Act.* 8). ℣. Locutus est omnia verba quæ dixerat Dominus; et fecit signa coram populo, et credidit populus. (*Exod.* 4). — Cum. Gloria. Baptizabantur.

IN II NOCTURNO.

1. *Ant.* Hic erat edoctus viam Domini, et fervens spiritu loquebatur, et docebat diligenter ea quæ sunt Jesu. (*Act.* 18).

2. Dominus augebat qui salvi fierent quotidie in idipsum. (*Act.* 2).

3. Gentes glorificabant verbum Domini : disseminabatur autem verbum Domini per universam regionem. (*Act.* 13).

℣. Annuntiavi et locutus sum. ℟. Multiplicati sunt super numerum. (*Ps.* 39).

Lectio IV. Firminus Pompelonensis, patre Firmo, ordinis senatorii viro, matre Eugenia natus, cum annorum esset fere septemdecim, a patre traditus est Honesto, Nemausensi Presbytero, ut litteris liberalibus et christiana disciplina erudiretur. Hoc magistro tantos progressus fecit, ut post annos septem ab Honorato Tolosatium Episcopo factus sit presbyter, et passim pro Honesto jam sene officium prædicationis impleret. Post aliquot annos ab eodem Honorato ordinatus Episcopus, jussus est Evangelium gentibus prædicare. Igitur anno ætatis primo et tricesimo, cupiens concreditæ sibi dispensationis munus exercere, relicta patria in Galliam venit, quam fere totam peragravit. Ac primo accessit ad Aginnensem civitatem, ubi aliquandiu cum Eustachio presbytero commoratus, populum doctrinæ verbo et vitæ exemplo in fide confirmavit. Inde in Arverniam transiens, plurimam illius gentis partem ad Christum adduxit, et Arcadium ac Romulum , acerrimos idolorum propugnatores confutavit ac baptizavit. Hinc contendit Andegavum, in qua civitate docenda cum menses quindecim posuisset, quam plurimos ad fidem perduxit. Inde perrexit in Neustriam, ubi multos Christo lucrifecit. Illic audiens Christianos Bellovaci a præside Valerio variis cruciatibus torqueri, eo se contulit, et Evangelium diu noctuque prædicans, a Sergio præside qui Valerio successerat, conjectus est in vincula, et virgis crudelissime cæsus.

℟. Venerunt ad eum in hospitium plurimi, * Quibus exponebat testificans regnum Dei ; suadensque eis de Jesu a mane usque ad vesperam. (*Act.* 28). ℣. Descenderunt multi quærentes judicium et justitiam. (*I. Mach.* 2). — Quibus.

Lectio V. Mortuo præside, et Bellovacis in fide confirmatis, excurrit in Morinos : ac tandem sexto die Idus Octobris, Ambianum pervenit, receptusque est a Faustino senatore, quem baptizavit una cum Ausentio Hilario viro primario, et Attilia Agrippini quondam conjuge clarissima, omnique eorum familia, adeo ut exigui temporis spatio, ad fidem venerint hominum tria fere millia. Quæ autem docebat, ea miraculis con-

firmabat : nam paralyticos erigebat, dæmonia ejiciebat; homines duos a lepra mundavit, oculum excussum Casto Andreæ filio restituit, febres morbosque plurimos, invocato Patris et Filii et Spiritus sancti nomine, depulit. Interea Valerius Sebastianus præses, qui tunc Treviris erat, audiens ea quæ per Firminum Ambiani fiebant, eo properavit. Quo cum venisset, in tribunali sedens, edixit ut universi post triduum ad Prætorium Æmilianum adessent. Cum eo convenissent omnes tribuni militum, curiales et templorum sacerdotes, imperatorum Decii et Valeriani edicta de cultu deorum proponit : tum Auxilius curialis, idemque templorum Jovis et Mercurii sacerdos, Firminum non ultra ferendum dictitat ; eum auctorem fuisse non plebi solum, sed et senatoribus omnibus, ut, repudiato deorum cultu, Christianam religionem amplecterentur. Sebastianus suis militibus præcepit, ut sibi post biduum ad spectacula theatri ad Clypianam portam Firminum sisterent.

℟. Compuncti sunt corde, et dixerunt: quid faciemus ? Pœnitentiam, inquit, agite, * Et baptizetur unusquisque vestrum in nomine Jesu Christi, in remissionem peccatorum. (*Act.* 2.) ℣. Abjicite deos alienos qui in medio vestri sunt. (*Gen.* 35). — Et.

Lectio VI. Id ubi Firminus audivit, postero die ultro accedit ad prætorium, et unum Deum omnipotentem docet adorandum, simulacra vero exterminanda. Præses eum obtestatur ut ad avitam religionem redeat, minaturque ei, nisi id faciat, omnium tormentorum genera. Cui Firminus : Cognitum tibi sit, Præses, me tormenta tua quæ mihi promittis non formidare. Quo majora erunt, eo major mihi animus ad ea fortiter toleranda a Deo meo addetur. Sebastianus, pariter cum universa populi corona, viri constantiam admiratus, non ausus est eum ad tormenta dare, ne tumultus in populo oriretur ; sed custodibus traditum noctu clam in carcere capite truncari jussit. Beatus Martyr spiculatorem conspicatus, magno præ gaudio lacrymans, sic precari cœpit. Gratias tibi ago, Domine Jesu Christe, pastor bone, qui me ad tuorum fidelium vocare dignatus es consortium : dignare ergo, Rex pie, Rex clementissime, hos misericorditer custodire, quos ministerio nostro tibi acquirere voluisti. His dictis, securi percussus est, die septimo Kalendas Octobris. Corpus ejus, quod in frusta secari et abscondi Præses jusserat, ne a Christianis coleretur, Faustinus nocte sustulit e carcere, et in suo cœmeterio, quod Abladana dicebatur, cum aromatibus et linteaminibus pretiosis condidit ; quo in loco diu illud quievit, Deusque virtutes innumerabiles operatus est. Porro sanctus Firminus non Diœcesis modo Ambianensis, sed et Pompelonensis patronus est.

℟. Magnificabatur nomen Domini Jesu : * Ita fortiter crescebat verbum Dei, et confirmabatur. (*Act.* 19). ℣. Deserentes cæremonias patrum suorum, quæ in multitudine deorum erant, unum Deum cœli coluerunt. — Ita. Gloria. Ita. (*Judith* 5).

IN III NOCTURNO.

1. *Ant.* Cum perambulasset partes illas, et cohortatus eos fuisset multo sermone, factæ sunt illi insidiæ. (*Act.* 20).

2. Qui increduli fuerunt, suscitaverunt et ad iracundiam concitaverunt animas gentium. (*Act.* 14).

3. Adduxerunt eum ad tribunal, dicentes : quia contra legem hic persuadet hominibus colere Deum. (*Act.* 18).

℣. Eripies me de contradictionibus populi. ℟. Constitues me in caput gentium. (*Ps.* 17).

Lectio sancti Evangelii secundum Marcum.

Lectio VII. Cap. 16. In illo tempore : Dixit Jesus discipulis suis : Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ. Et reliqua.

Homilia sancti Joannis Chrysostomi. (*In Epist.* 1. *Cor.*).

Dicebam nuper, Apostolos ea quæ prædicarunt, nunquam prædicaturos fuisse, nisi divina movente gratia ; et non

modo id non perfecturos, sed neque hac de re consultaturos fuisse. Age vero, hodie quoque eam rem excutiamus, ostendamusque non potuisse eos id suscipere vel cogitare, nisi Christum secum habuissent : non quia imbecilli adversus fortes, non quia pauci contra multos, non quia pauperes contra divites, non quia indocti contra sapientes aciem instruebant; sed quia præjudicatæ opinionis magna vis erat. Scitis enim nihil apud homines validius esse veteris consuetudinis tyrannide. Nihil enim ita turbat animum, etiamsi quidpiam utile aggrediatur, ut innovare et peregrinum quid inducere, maxime cum de cultu Religionis et de Dei gloria agitur.

℟. Non in vacuum cururri, neque in vacuum laboravi ; sed et si immolor supra sacrificium et obsequium fidei vestræ, gaudeo et congratulor omnibus vobis : * Idipsum autem et vos gaudete, et congrutalimini mihi. (*Philip*. 2). ℣. Non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis. (1. *Mach*. 13). — Idipsum.

Lectio VIII. Non modo a consuetudine ad consuetudinem trahebant ; sed a consuetudine securitatem habente ad rem pericula minitantem. Credentem enim statim accidebat publicari, pelli, a patria excidere, ab omnibus odio haberi, communem hostem esse et suis et alienis. Itaque etiamsi vocassent a novitate ad consuetudinem, etiam sic difficilis res fuisset : cum autem a consuetudine ad novitatem vocarent, et hæc adessent mala, cogita quantum erat illud impedimentum. Præter ea autem quæ dicta sunt, aliud non levius erat quod mutationem difficilem redderet. Ad consuetudinem enim et ad pericula id addas, quod hæc præcepta onerosiora essent; et ea, a quibus abducebant, levia et facilia. Nam a fornicatione ad castitatem vocabant, ab amore vitæ ad mortem, ab ebrietate ad jejunium, a risu ad lacrymas et compunctionem, ab avaritia ad paupertatem, a securitate ad pericula : et per omnia extremam exigebant accurationem.

℟. Non recedet memoria ejus, et nomen ejus requiretur a generatione in generationem : * Sapientiam ejus enarrabunt gentes, et laudem ejus enuntiabit Ecclesia. (*Eccli*. 39). ℣. Hic est qui fuit in Ecclesia cum patribus nostris, qui accepit verba vitæ dare nobis. (*Act*. 7). — Sapientiam. Gloria. Sapientiam.

Lectio IX. Itaque, ea de causa maxime admirari illos oportebat, quod barbaris hominibus persuaserint ut talem fidem susciperent, et bonam de futuris spem haberent, ac deposita priorum peccatorum sarcina, cum magna animi alacritate, deinde pro virtute labores susciperent, et ad sensibilia nulla inhiarent; omnibusque corporeis rebus superiores effecti, spiritualia acciperent dona : ac Persa, Sarmata, Maurus et Indus scirent animæ expiationem, Dei potentiam et benignitatem ineffabilem, fidei philosophiam, Spiritus sancti adventum, corporum resurrectionem, et vitæ immortalis dogmata. Hæc quippe omnia et his plura barbarorum genera Piscatores in Baptismo mysteriis initiantes, philosophari suaserunt.

Te Deum.

AD LAUDES
et per Horas.

Ant. 1. Mihi data est gratia hæc in gentibus evangelizare investigabiles divitias Christi. (*Ephes*. 3).

2. Opus meum vos estis in Domino; et si aliis non sum Apostolus, sed tamen vobis sum. (1. *Cor*. 9).

3. Signa Apostolatus mei facta sunt super vos in omni patientia, in signis et prodigiis et virtutibus. (2. *Cor*. 12).

4. Dei ædificatio estis : secundum gratiam quæ data est mihi, ut sapiens architectus fundamentum posui. (1. *Cor*. 3).

5. State, et tenete traditiones quas didicistis ; ipse autem qui dedit spem bonam in gratia, corda vestra confirmet in omni opere bono. (2. *Thess*. 14).

Capitulum (1 *Thess*. 4). Fratres, rogamus vos et obsecramus in Domino Jesu, ut quemadmodum accepistis a no-

bis quomodo oporteat vos ambulare et placere Deo, sic et ambuletis, ut et abundetis magis.

Hymnus.

Firminus latebra carceris erutus,
Se rursum properat sistere Præsidi,
Declaratque palam numina gentium,
Scalpris orta parentibus.

Non sic noster, ait, fictilis est Deus :
Mundo quidquid inest condidit et regit;
Terris omnipotens imperat et polo,
Ipsis jura dat inferis.

Firmat prodigiis dicta vir eloquens :
Mundat voce lepram, luce carentibus
Visum restituit ; deficientibus
Vires inserit artubus.

Pro tot muneribus quod tibi præmium
Hostes sacrilegi, vir pie, conferent ?
Mortem. Christicolæ quid pretiosius
Det gens impia Martyri ?

At ne supplicium Præsulis optimi
Cives commoveat, clam scelus improbi
Patrant carnifices, subque cava specu
Cum trunco caput occulunt.

In cæco positas carceris angulo,
Sacri reliquias corporis eripit,
Faustini pietas, et redolentium
Succis ungit aromatum.

O sanctæ fidei victima, Pontifex !
Nostros usque favens sic animos rege,
Ut quidquid tua vox edocuit patres,
Nati moribus exprimant.

Sit laus summa Patri, summaque Filio,
Qui dant Martyribus vincere per neces :
Qui das Martyribus præmia consequi,
Laus compar tibi, Spiritus. Amen.

℣. Non fecit taliter Dominus omni nationi. ℟. Et judicia sua non manifestavit eis. (*Ps*. 147).

Ad Bened. Ant. Gratias agimus Deo, quoniam cum accepissetis a nobis verbum auditus Dei, accepistis illud, non ut verbum hominum, sed, sicut est vere, verbum Dei. Quæ est enim nostra spes, aut corona gloriæ ? nonne vos ante Dominum ? (1. *Thess*. 2).

Oratio. Deus, qui es Sanctorum tuorum splendor mirabilis, *ut supra*.

AD TERTIAM.

Capit. Fratres, *supra*. ℟. *br.* Lingua ejus * Loquetur judicium. Lingua. ℣. Lex Dei ejus in corde ipsius. * Loquetur. Gloria. Lingua. ℣. Annuntiavi et locutus sum. ℟. Multiplicati sunt super numerum. (*Ps*. 39).

AD SEXTAM.

Capitulum. Evangelii factus sum ego minister secundum dispensationem Dei quæ data est mihi in vos, ut impleam verbum Dei. (*Coloss*. 1).

℟. *br.* Annuntiavi, * Et locutus sum. Annuntiavi. ℣. Multiplicati sunt super numerum. * Et locutus sum. Gloria. Annuntiavi. ℣. Eripies me de contradictionibus populi. ℟. Constitues me in caput gentium. (*Ps*. 37).

AD NONAM.

Capitulum. Non in vacuum cucurri, neque in vacuum laboravi : sed et si immolor supra sacrificium et obsequium fidei vestræ, gaudeo et congratulor omnibus vobis.

℟. *br.* Eripies me * De contradictionibus populi. Eripies me. ℣. Constitues me in caput gentium. * De contradictionibus. Gloria. Eripies. ℣. Populus qui creabitur, laudabit Dominum. ℟. Quia prospexit de excelso sancto suo. (*Ps*. 101).

AD MISSAM.

Introitus. Gaudeamus omnes in Domino, diem festum celebrantes sub honore beati Firmini Martyris, de cujus passione gaudent Angeli et collaudant Filium Dei. *Ps*. (32). Exultate justi in Domino : rectos decet collaudatio. ℣. Gloria, etc.

Oratio. Deus, qui es Sanctorum tuorum. *Ut supra.*

Lectio Epistolæ beati Pauli Apostoli ad Thessalonicenses. *I. Thess*. 2.

Fratres : Ipsi scitis introitum nostrum ad vos, quia non inanis fuit : sed ante passi et contumeliis affecti, sicut scitis,

in Philippis, fiduciam habuimus in Deo nostro, loqui ad vos Evangelium Dei in multa sollicitudine. Exhortatio enim nostra non de errore, neque de immunditia, neque in dolo; sed sicut probati sumus a Deo, ut crederetur nobis Evangelium : ita loquimur, non quasi hominibus placentes, sed Deo, qui probat corda nostra. Neque enim aliquando fuimus in sermone adulationis, sicut scitis : neque in occasione avaritiæ, Deus testis est : nec quærentes ab hominibus gloriam, neque a vobis, neque ab aliis. Cum possemus vobis oneri esse, ut Christi Apostoli : sed facti sumus parvuli in medio vestrum, tanquam si nutrix foveat filios suos. Ita desiderantes vos, cupide volebamus tradere vobis non solum Evangelium Dei, sed etiam animas nostras : quoniam charissimi nobis facti estis. Memores enim estis, fratres, laboris nostri et fatigationis : nocte ac die operantes ne quem vestrum gravaremus, prædicavimus in vobis Evangelium Dei. Vos testes estis, et Deus, quam sancte, et juste, et sine querela, vobis qui credidistis, fuimus : sicut scitis, qualiter unumquemque vestrum, sicut pater filios suos, deprecantes vos, et consolantes, testificati sumus ut ambularetis digne Deo, qui vocavit vos in suum regnum, et gloriam. Ideo et nos gratias agimus Deo sine intermissione : quoniam cum accepissetis a nobis verbum auditus Dei, accepistis illud, non ut verbum hominum, sed sicut est vere, verbum Dei, qui operatur in vobis qui credidistis.

Graduale. Tob. 14. Audite, filii, patrem vestrum : servite Domino in veritate, et inquirite ut faciatis quæ placita sunt illi (*I. Cor.* 4). ℣. Ut filios meos charissimos moneo : nam in Christo Jesu per Evangelium ego vos genui.

Alleluia, alleluia. ℣. Firma fide roboratus, ampla messe decoratus, clara palma laureatus, est Firminus sublimatus in gloria. Alleluia.

† Sequentia sancti Evangelii secundum Marcum (16, 15).

In illo tempore : Dixit Jesus discipulis suis : Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ. Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit : qui vero non crediderit, condemnabitur. Signa autem eos qui crediderint, hæc sequentur : In nomine meo dæmonia ejicient, linguis loquentur novis, serpentes tollent, et si mortiferum quid biberint, non eis nocebit : Super ægros manus imponent, et bene habebunt. Credo.

Offertorium. Phil. 17. Si immolor supra sacrificium et obsequium fidei vestræ, gaudeo, et congratulor omnibus vobis : idipsum autem et vos gaudete, et congratulamini mihi.

Secreta. Oblationem famulorum tuorum quam tibi, omnipotens Deus, suppliciter deferimus, in honorem beati Firmini Martyris tui atque Pontificis, suscipe propitius ; ut, qui semetipsum obtulit hostiam laudis in odorem suavitatis, nobis impetret ut uniri mereamur Domino nostro Jesu Christo Filio tuo. Qui tecum vivit, etc.

Prefatio. Vere dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus; qui nos secundum misericordiam tuam magnam de tenebris ad lucem vocare dignatus es, et de potestate satanæ ereptos, in filios adoptionis assumere. Tua enim, Domine, misericordia, tua gratia, verbum fidei in nobis, Pontificis et Martyris tui Firmini labore seminatum est, et sanguine fœcundatum. Nunc ergo, Pater sancte, confirma hoc quod operatus es in nobis, et gregem istum, quem Filio tuo donasti, conserva tuæ virtutis auxilio : ut sanctificatum in veritate, perfectum in unitate, consummare digneris in gloria : Per eumdem Christum Dominum nostrum; per quem Majestatem tuam trementes adorant Angeli, et omnes Spirituum cœlestium chori, socia exultatione concelebrant. Cum quibus et nostras voces ut admitti jubeas deprecamur, supplici confessione dicentes.

Communio. II. Petr. 2. Vobis ho-

nor credentibus : vos genus electum, gens sancta, populus acquisitionis, ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum.

Postcommunio Deus, qui beatum Firminum Martyrem tuum atque Pontificem evangelicæ prædicationis gratia decorasti : præsta nobis, quæsumus; ut quos cœlestibus ejus doctrinis instruere dignatus es, salutari hujus sacramenti perceptione, gloriæ quoque ipsius consortes efficias. Per Dominum.

AD II VESPERAS.

Ant. 1. Gratia data est mihi in vobis : Evangelii factus sum minister secundum operationem virtutis Dei. (*Ephes.* 8).

2. Non enim subterfugi quominus annuntiarem omne consilium Dei vobis. (*Act.* 20).

3. Excipientes verbum cum gaudio Spiritus sancti; conversi estis ad Deum a simulacris servire Deo vivo et vero. (*I. Thess.* 1).

4. Testis mihi est Deus quomodo cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi; et hoc oro, ut charitas vestra magis ac magis abundet. (*Philip.* 1).

5. Et nunc commendo vos Deo, et verbo gratiæ ipsius, qui potens est ædificare, et dare hæreditatem in sanctificatis omnibus. (*Act.* 20).

Capitulum ut in Laud.

Hymnus.

Urbem, parentes, se quoque deserit
Firminus, ut quo non sine Spiritus
Cœlestis afflatu vocatur,
Approperet generosus exul.

Andes, Agennæ, Bellovaci, moras
Christi nequibunt nectere militi;
Huc tendit ardens, nec cruentos
Mille timet moriturus enses.

Audire vocem jam videor tuam,
Facunde præco ! Dum loqueris, fides
Victrix in altum pectus intrat,
Et vitium procul ire cogit.

Hinc te tyranni perdere cogitant;
Sed non relinquis præpositus gregem :
Pastoris est veri, luporum
Dente prius rabido secari.

Clam colla tortor Martyris amputat,
Labemque magno ponere nomini
Prægestit; at fuso cruore
Majus erit veniens in ævum.

Sit summa Patri, summaque Filio;
Utrique compar sit tibi, Spiritus,
Laus, qui coronasti supremos,
Pontificis meriti labores. Amen.

℣. Respice de cœlo, Domine. ℟. Et visita vineam istam. (*Ps.* 79).

Ad Magnif. Ant. Ut filios meos charissimos moneo ; nam in Christo Jesu per Evangelium ego vos genui; rogo ergo vos, imitatores mei estote, sicut et ego Christi, alleluia. (1. *Cor.* 4).

Commem. sequentis.

Die II Octobris.

OCT. S. FIRMINI EPISC. ET MART.

Duplex.

Omnia ut in die Festi, præter Lectiones sequentes :

Lect. I. Noct. de Script. occurrente.

IN II NOCTURNO.

Lectio IV. Quodam die cum beatus Geofridus pro more ad populum concionaretur, oculos vertens ad beati Firmini Martyris Reliquias (hactenus enim humili continebantur loculo), ita exclamavit : Cernite, filioli, quantum debeamus sanctis Martyribus, quorum nos et patrocinio a vitæ hujus periculis eripi, et suffragiis cœlestem beatitudinem consequi posse confidimus. Itaque, dum hic sumus, crebro eorum memoriam usurpemus, ut et illi apud Dominum memores nostri sint. Inde est, quod majores nostri in honorem illorum basilicas condiderunt ; monumenta eorum auro, argento et gemmis ornarunt; non quod iis illi indigeant, aut quod hinc clariores fiant ; sed ut his suum erga eos amorem, studium et devotionem de-

clararent. Et vos igitur angustiam loculi, qui beati Firmini Episcopi et Martyris, atque Patroni nostri ossa retinet, contemplantes, ut possit congruum ei præparari receptaculum, aurum promptis animis conferte.

Lectio V. His beati viri sermonibus omnes egregie incensi, aurum, argentum, armillas, annulos afferunt; plerique vasta terrarum et marium spatia emetiuntur, ut quæ ornare Martyris basilicam possint, comparent. Postquam loculus accurate confectus fuit, ad eum diem quo erant transferendæ Reliquiæ, tum Episcopus Geofridus cum aliis sacerdotibus accessit ad locum ubi cœlestis ille servabatur thesaurus, sacrasque Reliquias cum multo tremore omnibus visendas exposuit. Eas cernens fidelis populus, cum multis lacrymis laudat Christum, quod testis ejus Reliquias videre mereretur. Porro beatus Geofridus hortatur omnes, ut sanctorum loca crebro invisant, illic sua vota persolvant, illorum patrocinio se suosque commendent : Inde innumera, inquit, fidelibus accedunt beneficia ; et dimisit populum.

Lectio VI. Huic autem spectaculo cum non interfuerint qui Ambianensis urbis suburbana habitabant, variis laboribus distenti, postulaverunt a sancto Episcopo, ut et ipsi viderent sacra ossa; quibus promisit se in celebritate omnium Sanctorum, præmisso jejunio, illorum precibus satisfacturum. Per id tempus regionem illam jugis nebula densaque adeo obsedit, ut sol a cœlo migrasse videri posset. Totis enim viginti amplius diebus, nullus ejus splendor apparuerat : metuebant omnes ea de re dira ac tristia portendi. Ubi advenit omnium Sanctorum solemnitas, beati Firmini ædem mane advolant ; adest et Geofridus, capsam in qua paulo ante transtulerat beati Martyris reliquias jubet in terram deponi, vestibusque pontificalibus indutus, nudis pedibus et lacrymabundus, ad eam reverenter accedit, sacras Reliquias in pannum purpureum effundit, stansque loco editiori, ubi ab omnibus videri posset : En, inquit, dilectissimi, hæc sunt Firmini Martyris et protectoris nostri sacra ossa. Mox basilicam omnem serenissima solis lux perfudit. Ad tam evidens miraculum una omnes prorumpunt in laudem Dei : porro Geofridum rogant, ut dexteram Martyris separatim ponat, ut eam opportuno tempore et intueri et osculari facilius possint : nec id eis vir pius negare voluit.

IN III NOCTURNO.

Lectio sancti Evangelii secundum Marcum.

Lectio VII. Cap. 16. In illo tempore : Dixit Jesus discipulis suis : Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ. Et reliqua.

Homilia sancti Augustini Episcopi. (*In Ps.* 44).

Apostoli missi sunt ; ipsi prædicaverunt, ipsi patres. Sed nunquid nobiscum corporaliter semper esse potuerunt ? Et si unus ipsorum dixit : Cupio dissolvi et esse cum Christo, multo magis optimum est, manere in carne necessarium propter vos. Dixit hoc quidem ; sed quamdiu hic manere potuit ? Nunquid usque ad hoc tempus ? Nunquid usque in posterum ? Ergo illorum abscessu deserta est Ecclesia ? Absit. Pro patribus nati sunt tibi filii. Patres missi sunt Apostoli : Pro Apostolis filii nati sunt tibi, constituti sunt Episcopi. Hodie enim Episcopi qui sunt per totum mundum, unde nati sunt ? Ipsa Ecclesia Patres illos appellat, ipsa illos genuit, et ipsa illos constituit in sedibus patrum. Non ergo te putes desertam, quia non vides Petrum, quia non vides Paulum, quia non vides illos per quos nata es. De prole tua tibi crevit paternitas. Pro patribus tuis nati sunt tibi filii : constitues eos principes super omnem terram. Hæc est catholica Ecclesia, filii ejus constituti sunt principes super omnem terram ; filii ejus constituti sunt pro patribus.

Lectio VIII. Agnoscant qui præcisi

sunt; veniant ad unitatem, adducantur in templum Regis. Templum suum Deus ubique collocavit, fundamenta Prophetarum et Apostolorum ubique firmavit. Filios genuit Ecclesia, constituit eos pro patribus suis principes super omnem terram. Memores erunt nominis tui in omni generatione et generatione : propterea populi confitebuntur tibi. Quid ergo prodest confiteri, et extra montem confiteri? Quid prodest precari, et in monte non precari? Voce mea, inquit, ad Dominum clamavi, et exaudivit me de monte sancto suo. De quo monte? De quo dictum est : Non potest civitas abscondi supra montem constituta. De quo monte? Quem vidit Daniel ex parvo lapide crevisse, et fregisse omnia regna terrarum, et implevisse omnem faciem terræ. Ibi adoret qui vult accipere, ibi petat qui vult exaudiri, ibi confiteatur qui sibi vult ignosci.

Lectio IX. De sancto Leodegario.

ADDITION AU CHAPITRE XXV,

page 381.

Depuis l'impression du passage de ce chapitre qui concerne les tentatives faites, il y a quelques années, pour retrouver la chapelle souterraine de Saint-Firmin en Castillon, nous avons obtenu quelques renseignements nouveaux sur ce sanctuaire, et nous croyons devoir publier une lettre que nous a adressée à ce sujet notre respectable ami M. Lécubin, bibliothécaire-adjoint de la ville d'Amiens.

« MONSIEUR,

« Voici les renseignements que je puis vous donner avec certitude, sur le caveau qui existait à Saint-Firmin en Castillon.

« Quand on entrait dans cette église par la porte latérale qui faisait face à l'hôtel du Berceau d'Or, on se trouvait dans le bas-côté gauche, puisque le grand portail était vis-à-vis de l'Hôtel de Ville ; on apercevait à droite un porche cintré de cinq à six pieds d'élévation avec porte à deux battants qui se fermait par une grosse barre de fer. Ce porche couvrait l'escalier assez spacieux qui conduisait au caveau ou plutôt chapelle souterraine puisqu'il s'y trouvait un autel. .

« Vers 1830 à 1832, plus de vingt ans après la démolition de l'é-

glise, on a repavé cet emplacement qui sert maintenant de place. Les travaux de terrassements pour niveler le terrain ont mis à découvert la voûte de cette crypte ; au lieu de la conserver, on a sans doute cru prudent de la combler entièrement et d'en démolir la voûte à cause du passage des voitures.

« J'ai vu cette destruction avec peine ; j'aurais désiré qu'on respectât ce caveau tout historique ; on aurait dû au moins poser sur son emplacement une large dalle en grès qui aurait indiqué la place de cette chapelle.

« J'aurais désiré, Monsieur, vous donner la description de cette crypte, mais elle était en grande partie comblée de terre quand j'ai remarqué ce travail malencontreux.

« Quant à l'église, que j'ai parfaitement connue, elle a été démolie, d'après mes souvenirs, dans les années 1804 ou 1805.

« Recevez, etc.

LÉCUBIN. »

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

A

C

E

F

J

L

M

N

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z

ARRAS. — TYPOGRAPHIE ROUSSEAU-LEROY.

